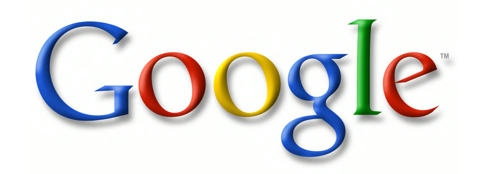
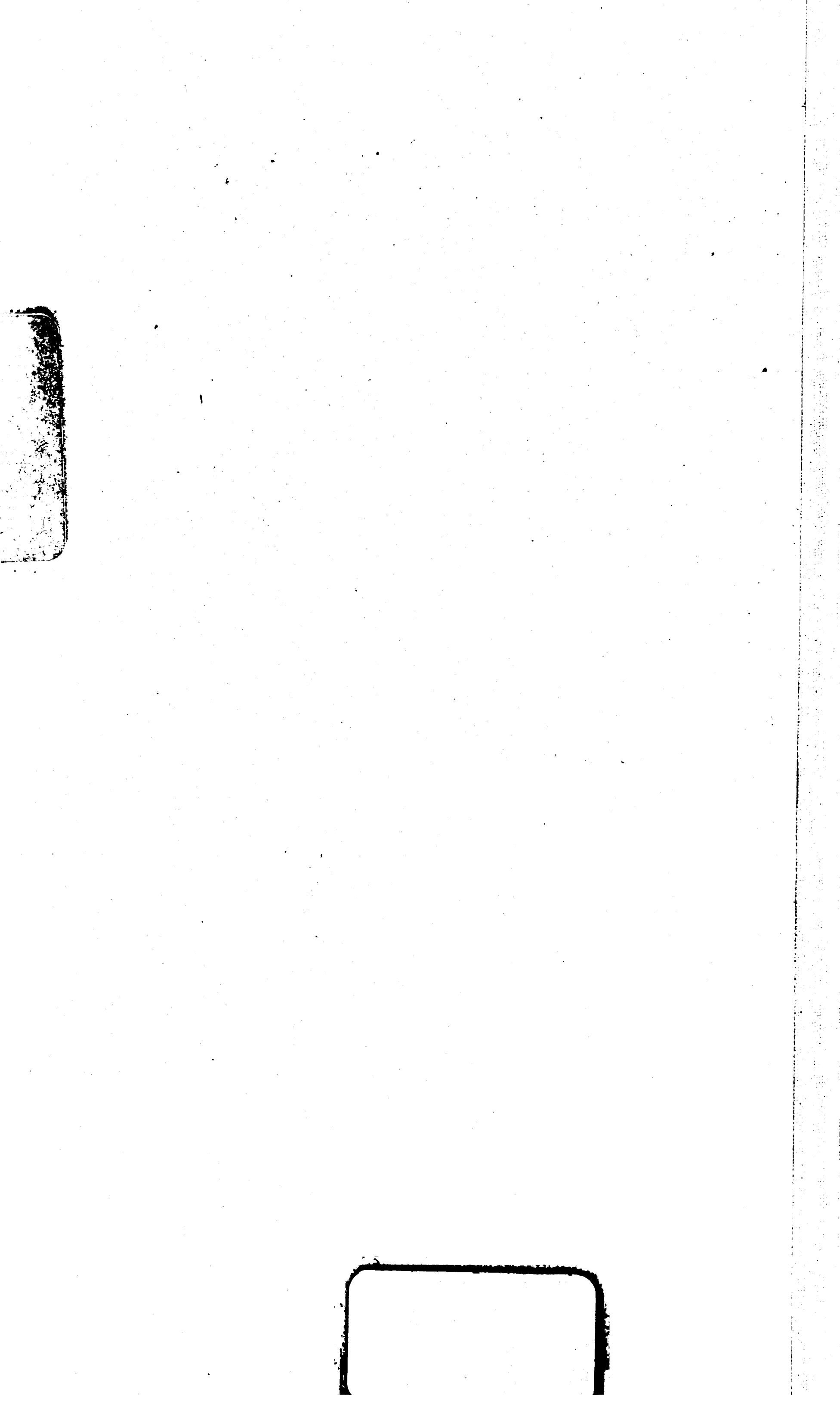






HISTOIRE

DU

CANADA

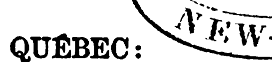
DEPUIS SA DÉCOUVERTE JUSQU'À NOS JOURS,

PAR

F. X. GARNEAU.

TROISIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE.

TOME SECOND.



QUÉBEC:

IMPRIMÉ PAR P. LAMOUREUX, RUE LA MONTAGNE.

1859.

HISTOIRE

DU

CANADA.

LIVRE SIXIEME.

CHAPITRE I.

ÉTABLISSEMENT DE LA LOUISIANE.

1683-1712.

De la Louisiane.—Louis XIV met plusieurs vaisseaux à la disposition de La Sale pour aller y fonder un établissement.—Départ de ce voyageur; ses difficultés avec le commandant de l'escadre, M. de Beaujeu.—L'on passe devant les bouches du Mississipi sans les apercevoir, et l'on parvient jusqu'à la baie de Matagorda (baie de Saint-Bernard,) dans le pays que l'on nomme aujourd'hui le Texas.—La Sale y débarque sa colonie, et y bâtit le fort Saint-Louis.—Conséquences désastreuses de ses démêlés avec M. de Beaujeu, qui s'en retourne en Europe.—La Sale entreprend plusieurs voyages inutiles pour trouver le Mississipi.—Grand nombre de ses compagnons périssent.—Il part avec une partie de ceux qui lui restent, pour l'Illinois, afin de faire demander des secours en France.—Il est assassiné.—Sanglants démêlés entre ses meurtriers; horreur profonde que ces scènes causent aux sauvages.—Joutel et six de ses compagnons parviennent à l'Illinois.—Les colons laissés au Texas sont surpris par les indigènes et tués ou emmenés en captivité.—Guerre de 1689 et paix de Riswick.—D'Iberville reprend l'entreprise de La Sale en 1698, et porte une première colonie canadienne à la Louisiane l'année suivante; établissement de Biloxi (1699.)—Apparition des Anglais dans le Mississipi.—Les huguenots demandent à s'y établir et sont refusés.—Sauvole lieutenant gouverneur.—Sages recommandations du fondateur de la Louisiane touchant le commerce de cette contrée. Mines d'or et d'argent; illusions dont on se berce à ce sujet.—Transplantation des colons de Biloxi dans la baie de

la Mobile (1701.)—M. de Bienville remplace M. de Sauvole.—La Mobile fait des progrès.—Mort de M. d'Iberville; caractère et exploits de cet homme de guerre.— M. Diron d'Artaguette commissaire ordonnateur (1708.)—La colonie languit.—La Louisiane est cédée à M. Crozat en 1712, pour 16 ans.

On donnait autrefois le nom de Louisiane à tout le pays situé sur le golfe du Mexique, et qui s'étend depuis la baie de la Mobile, à l'est, jusqu'aux sources des rivières qui tombent dans le Mississipi, à l'ouest, c'est-à-dire jusqu'au Nouveau-Mexique et à l'ancien royaume de Léon. Aujourd'hui ce vaste territoire est divisé en plusieurs États : le Texas, à l'occident, depuis le Rio-del-Norte jusqu'à la Sabine ; la Louisiane proprement dite, au centre, depuis cette dernière rivière jusqu'à la rivière aux Perles ; et le Mississipi, à l'est, depuis la rivière aux Perles jusqu'à quelque distance de la baie de la Mobile ; l'intervalle qui reste jusqu'à cette baie fait partie de l'Alabama. Au nord de ces États, il y a encore ceux de l'Arkansas, du Missouri, de l'Illinois, etc. A l'époque où nous sommes arrivés dans cette histoire, toutes ces contrées étaient inconnues. Ferdinand de Soto, voyageur espagnol, ancien compagnon de Pizarre, n'avait fait que les traverser, dans les années 1539 et 1540, en courant après un nouveau Pérou. Parti de la baie du Saint-Esprit dans la Floride, avec plus de 1,000 hommes de troupes, il s'était avancé au nord jusqu'aux Apalaches ; de là, se tournant vers l'ouest, il avait suivi quelque temps le pied de ces montagnes pour se rabattre vers le sud, où il était venu traverser la rivière Tombeckbé près de sa jonction à celle d'Alabama ; il s'était dirigé ensuite vers le nord-ouest, et était allé passer le Mississipi au-dessus de la rivière des Arkansas ; se tournant encore au sud, il avait franchi la rivière Rouge, qui avait été le terme de sa course, et sur le bord de laquelle il était mort, en 1542, sans avoir trouvé ce qu'il cherchait. Moscosa, son lieutenant, l'ayant remplacé, avait marché vers l'occident dans l'intention d'atteindre le Mexique ; mais, arrêté par les montagnes, il était revenu sur ses pas, et était descendu vers la mer pour se rembarquer, n'ayant plus que 350 hommes avec lui.* De cette expédition,

* *Carte de la Louisiane, etc.*, 1782, par G. Delisle, de l'Académie française ; elle se trouve dans "l'Itinéraire de la Louisiane," petit livre sans aucun mérite. Garcilasso de la Vega: *Histoire de la conquête de la Floride par Ferdinand de Soto*, traduction de P. Richelet.

de même que des rares voyages entrepris plus tard par les Espagnols sur les côtes septentrionales du golfe, il n'était resté que de vagues souvenirs.

Nous avons vu l'accueil gracieux que La Sale avait reçu de Louis XIV, en 1683, à son retour de la découverte de l'embouchure du Mississipi. La Sale proposa au monarque de réunir au Canada la vallée qu'arrose ce grand fleuve, et d'assurer ainsi à la France le domaine des pays intérieurs situés entre la mer du Nord et le golfe du Mexique. Ce vaste projet fut bien accueilli du roi, qui aimait tout ce qui avait de la grandeur, et La Sale lui-même fut chargé de le mettre à exécution en colonisant la Louisiane.

Quatre vaisseaux furent mis sous ses ordres. C'étaient le Joli, de 40 canons, capitaine Beaujeu ; la Belle, de 6 canons, donnée en présent par le roi ; l'Aimable, de trois cents tonneaux, appartenant à un armateur de La Rochelle, et un autre petit navire, nommé le Saint-François, qui était frété pour Saint-Domingue. La Sale s'embarqua avec quatre à cinq cents personnes, y compris les équipages. Parmi elles se trouvaient des Canadiens, des gentilshommes et huit missionnaires. Cette petite escadre, commandée par M. de Beaujeu, homme vaniteux et jaloux, fit voile de La Rochelle le 24 juillet 1684. A peine fut-elle en mer que la mésintelligence se mit entre les deux chefs. Bientôt cette mésintelligence dégénéra en une haine profonde, qui eut les conséquences les plus désastreuses. La première fut la perte de l'un des navires, qui fut enlevé par les Espagnols sous l'île de Saint-Domingue. Ensuite, trompés par la direction des courants du golfe du Mexique, et par des observations faites avec des instruments astronomiques inexacts, les Français se crurent à l'est, tandis qu'ils étaient à l'ouest de la principale bouche du Mississipi. Les terres, dépourvues d'arbres et plus basses même que ce fleuve, qui n'est retenu dans son lit que par des atterrissements et des digues naturelles, ne présentaient, au bord de la mer, aucun signe qui pût guider les vaisseaux. Les Français passèrent devant le fleuve sans le reconnaître. Quelques jours après, La Sale, sur les indications des sauvages de la côte, soupçonna quelqu'erreur, et voulut que l'on virât de bord ; mais Beaujeu, de plus en plus offensé d'être commandé par un

homme qui n'était pas militaire, et que la cour avait mis au-dessus de lui malgré ses représentations,* refusa de l'écouter.

On continua à voguer à l'aventure vers l'ouest. Le 14 février, on arriva en face de la baie de Saint-Bernard, aujourd'hui baie de Matagorda, dans le Texas, à 120 lieues au delà du fleuve que l'on cherchait. La Sale, n'ayant découvert aucune trace du Mississipi, prit la résolution presque désespérée de débarquer son monde en cet endroit, et il donna l'ordre au commandant de l'Aimable d'entrer dans la baie. Cet officier, faisant semblant d'obéir, se jeta sur les resoifs,† où le navire et une partie de la cargaison furent perdus. Ce malheur était d'autant plus grand que ce bâtiment portait les munitions de guerre et presque tous les outils.

Beaujeu, loin de punir le coupable, le reçut sur son bord pour le soustraire à la vengeance de La Sale ; il refusa à celui-ci, sous des prétextes frivoles, divers objets pour remplacer ceux qui avaient été perdus, et mit à la voile le 14 mars, abandonnant à leur sort les colons, au nombre d'environ cent quatre-vingts, sur la plage inconnue où le hasard les avait conduits.

Ces colons commencèrent à cultiver la terre, et à se construire un fort pour se mettre à l'abri des attaques des sauvages. Lorsque ce fort fut assez avancé, La Sale en fit commencer un second, à deux lieues plus haut, sur la rivière aux Vaches, dans un endroit plus avantageux. Placé sur une éminence, ce fort, auquel il donna le nom de Saint-Louis, avait une vue superbe sur la campagne et sur la mer. La plupart des artisans qu'on avait amenés ne savaient pas leurs métiers, et les constructions marchaient fort lentement. Pendant ce temps les grains semés périrent par la sécheresse ou par le dégât des bêtes sauvages. Les nombreux contre-temps qu'on avait déjà éprouvés, avaient mécontenté ou découragé plusieurs colons ; des mutineries, suscitées par le turbulent Duhaut, l'un d'eux, auraient déjà éclaté sans la prudence de Joutel, l'auteur de la meilleure relation que nous ayons de cette expédition malheureuse. La maladie vint à son tour aggraver la situation et enlever les hommes les plus utiles. En peu de temps l'état du fort Saint-Louis devint dé-

* Lettre de M. de Beaujeu au ministre : *Spark's American biography, vol. XI.*

† Joutel : *Journal historique.*

sespéré. Pour surcroît de malheur, les indigènes prenaient chaque jour une attitude plus menaçante. La Sale dissimulait ses chagrins et ses inquiétudes avec sa fermeté ordinaire. Le premier à l'œuvre, il donnait l'exemple du travail avec un visage calme et serein. Les ressources de son esprit semblaient se multiplier avec les obstacles ; mais son naturel sévère devenait plus inflexible sous cette apparence de sérénité, et dans le moment où ses gens s'épuisaient de fatigues, il punissait les moindres fautes avec la dernière rigueur. Peu compatissant dans son langage, il adressait rarement une parole de douceur et de consolation à ceux qui souffraient avec le plus de patience. Une tristesse mortelle s'empara insensiblement de ses gens, qui, devenus indifférents pour tout, semblaient donner par là-même plus de prise à la maladie : une trentaine de victimes succombèrent à ce dégoût fatal de la vie. Le caractère de La Sale n'a que trop contribué à son infortune. Sa fierté dédaignait les moyens de persuasion. Un autre chef, moins capable, moins juste même que lui, mais plus insinuant, se fût emparé des cœurs, et eût réussi par une douceur affable là où il échouait par une inflexibilité silencieuse.

Le pays où les colons s'étaient fixés, partout plat et uni, possède un climat sain et chaud, un air pur, un ciel serein qui donne rarement de la pluie. On n'y voit que des plaines à perte de vue, entrecoupées de rivières, de lacs et de bocages riants. Mais dans ces bocages, sous les palmiers aux formes sveltes et élancées, se glissaient des léopards et des tigres ; dans ces rivières si limpides circulaient d'énormes caïmans ; le serpent à sonnettes rampait aussi sous l'herbe dans ces belles prairies émaillées de fleurs, qui charmaient les regards des Français. Une multitude de peuplades barbares erraient dans ces contrées, où les êtres vivants faisaient contraste avec la nature inanimée. Charlevoix appelle Clamcoëts les sauvages qui occupaient le littoral de la mer ; les Cénis étaient plus reculés dans l'intérieur : ils allaient toujours à cheval et se servaient du mors et de l'étrier comme les Espagnols, auxquels ils avaient sans doute emprunté cet usage.

La Sale songea à se remettre à la recherche du Mississipi. Il fit à cet effet, du côté du Colorado, une première excursion de quelques mois, dans laquelle il perdit plusieurs de ses compa-

gnons, qui furent massacrés par les sauvages, ou qui périrent dans le naufrage de la Belle, le seul bâtiment qui lui fût resté après le départ de Beaujeu. Une seconde exploration, qu'il poussa jusque chez le Cénis, ne fut pas plus heureuse, et, sur vingt hommes qui l'avaient suivi, il n'en ramena que huit. Les maladies, les chagrins, les accidents faisaient en même temps d'affreux ravages parmi les colons de la baie de Saint-Bernard. Il se proposait d'envoyer chercher des secours dans les Iles, et de ranger ensuite le golfe du Mexique jusqu'à ce qu'il eût trouvé le Mississipi; mais la perte de son navire rompit tous ses projets, et d'ailleurs ses ressources s'épuisaient chaque jour. Placé à six ou sept cents lieues de tout homme civilisé, il ne lui restait plus qu'à faire demander des secours en France par la voie du Canada.

Il résolut d'aller lui-même à l'Illinois : ce dessein eût été insensé si sa présence n'avait pas été nécessaire à Québec pour faire taire ses ennemis toujours prêts à déprécier ce qu'il faisait. Il partit, dans le mois de janvier 1687, avec dix-sept hommes, laissant vingt personnes à Saint-Louis, preuve qu'à cette époque le nombre des colons était déjà réduit de cent quatre-vingts à trente-sept. Un Canadien, M. Le Barbier, y fut laissé pour commandant. "Nous nous séparâmes les uns des autres d'une manière si tendre et si triste, dit Joutel, qu'il semblait que nous avions tous le secret pressentiment que nous ne nous reverrions jamais."

La marche fut lente et pénible. Le 16 mars, La Sale était encore sur l'un des affluents de la rivière de la Trinité, lorsqu'une sanglante tragédie vint compléter les désastres qui avaient déjà frappé son entreprise. Quelques hommes, à la tête desquels était Duhaut, s'étant isolés du reste de la troupe, eurent un démêlé avec un neveu de La Sale, nommé Moragnet. Comme son oncle, Moragnet montrait beaucoup de hauteur : ils résolurent de le tuer, et de faire subir le même sort à deux de leurs compagnons pour cacher leur forfait. A peine, cependant, avaient-ils commis ce triple assassinat, que, craignant la justice de La Sale, et entraînés d'ailleurs sur la pente du crime, ils crurent que leur vengeance resterait incomplète tant que ce chef lui-même respirerait, et sa mort fut aussi résolue. La Sale, ne voyant pas revenir son neveu, eut quelque soupçon de ce qui

était arrivé; il demanda si Moragnet n'avait pas eu quelque difficulté avec Duhaut, et il partit pour aller à sa rencontre. Les assassins l'aperçurent de loin qui venait; ils chargèrent leurs armes, traversèrent la rivière et se cachèrent dans les hautes herbes pour l'attendre. La Sale observa deux aigles qui planaient au-dessus de sa tête, comme s'ils eussent vu quelque proie aux environs; il tira un coup de fusil. Un des conjurés se montra aussitôt. La Sale s'avança vers lui et lui demanda où était son neveu : tandis que cet homme lui faisait une réponse évasive, une balle frappa La Sale à la tête et le renversa mortellement blessé et sans parole. Le P. Anastase, qui se trouvait à côté de lui, crut qu'on allait lui faire subir le même sort. La Sale vécut encore une heure; il indiquait, en serrant la main au P. Anastase, agenouillé près de lui, qu'il comprenait ce que lui disait le pieux missionnaire. Lorsqu'il eut rendu le dernier soupir, le bon père l'enterra dans une fosse creusée sur le lieu de l'assassinat au milieu du désert, et planta une croix de bois sur sa tombe. Ainsi finit celui que l'on peut appeler peut-être le fondateur du Texas. M. Sparks place le théâtre de ce drame sanglant sur les bords de l'un des tributaires de la rivière Brasos; d'autres auteurs le mettent dans le voisinage de la rivière de la Trinité.

Les meurtriers se saisirent alors de l'argent et du commandement, et la caravane se remit en marche. Mais la division ne tarda pas à se mettre parmi les assassins: dans une querelle qu'ils eurent au sujet du partage des dépouilles, Duhaut et le chirurgien Liotot, les deux chefs de la conspiration, furent tués par leurs complices à coups de pistolets. Ces scènes épouvantables, commises au milieu de vastes solitudes, remplissaient les sauvages eux-mêmes de terreur. Après ce dernier crime, on se sépara : tous ceux qui s'étaient compromis restèrent parmi les sauvages ; les autres, au nombre de sept, parmi lesquels se trouvaient le frère de La Sale, Joutel et le P. Anastase, continuèrent leur route vers l'Illinois, et arrivèrent au fort Saint-Louis le 14 septembre.

Dans l'intervalle, la petite colonie qui avait été laissée dans la baie de Saint-Bernard, finissait d'une manière encore plus funeste. Peu de temps après le départ de La Sale, les sauvages attaquèrent le fort à l'improviste, et en massacrèrent tous les

habitants, à l'exception de cinq qu'ils firent prisonniers. Ces cinq personnes, avec quelques autres compagnons de La Sale, qui avaient déserté avant son départ, tombèrent entre les mains des Espagnols, jaloux de l'entreprise des Français, et qui avaient résolu de la faire échouer s'il était possible. Les rapports de ces prisonniers les tranquillisèrent; mais ceux qui pouvaient fournir des renseignements furent jetés au fond des mines du Nouveau-Mexique. Deux jeunes gens, fils d'un Canadien nommé Talon, étant d'un âge encore trop tendre pour avoir pu faire des observations sur le pays, touchèrent la générosité du vice-roi, qui les prit sous sa protection et les éleva à sa cour. Lorsqu'ils furent plus âgés, il les fit entrer dans la marine espagnole; et, après diverses aventures plus ou moins romanesques, l'un d'eux parvint en France.

Telle fut la malheureuse issue d'une expédition qui avait fait concevoir les plus grandes espérances, et qui aurait eu probablement du succès si La Sale et les autres Français étaient restés dans le lieu où ils s'étaient d'abord établis : le Texas est l'un des plus beaux et des plus fertiles pays du monde. Mais La Sale commit encore ici la faute qu'il avait déjà commise en Canada : il se fit suivre par trop de monde dans ses courses dans l'intérieur. Il était trop remuant; il voulait toujours marcher, tandis qu'au contraire il devait s'attacher à l'établissement qu'il avait commencé au Texas, et encourager les défrichements et l'agriculture. Quelques auteurs lui reprochent d'avoir aussi perdu de vue son premier projet pour se mettre à la recherche des fabuleuses mines de Sainte-Barbe; mais rien dans Joutel ni dans le P. Zénobe,* ne justifie cette assertion.† Au reste, il paraît que le génie de ce voyageur célèbre était plus propre à imaginer et à exécuter de vastes opérations commerciales dans des contrées lointaines, qu'à fonder un empire agricole. Ses idées avaient quelque chose de grand, et les plans qu'il soumit à Louis XIV ont pour base des calculs exacts et profonds qui font de lui le précurseur de Dupleix.

---

* Le P. Chrétien Leclerc : *Premier établissement de la Foi dans la Nouvelle-France.*

† Au contraire, loin de se rapprocher des Espagnols, il s'éloigna d'eux. Voici ce qu'on lit dans le P. Zénobe : "Ce fut ici que le sieur de La Sale changea sa route du *nord-est* à *l'est* par des raisons qu'il ne nous dit pas, et que nous n'avons jamais pu pénétrer. Le Missisipi était à l'est de lui."

Nous nous sommes étendu sur cette expédition malheureuse, parce qu'elle servit de prélude à celle de notre compatriote M. d'Iberville dans la Louisiane proprement dite, et que l'historien du Canada doit cette marque de reconnaissance à l'homme qui a sacrifié sa fortune et sa vie pour la cause de la colonisation française en Amérique ; car si La Sale n'a pas fondé, il a du moins beaucoup accéléré l'établissement de la Louisiane aujourd'hui si florissante. Chaque jour aussi ajoute à l'intérêt de l'histoire de ces pères du Nouveau-Monde ; à mesure que ce continent se peuple, que les anciennes colonies, si pauvres, si humbles à leur berceau, se changent en États, en empires indépendants, les noms de leurs fondateurs grandissent et prennent de l'éclat.

La fondation de la Louisiane devait être accompagnée de beaucoup de vicissitudes et de malheurs. L'expérience d'un siècle n'avait point éclairé la politique coloniale de la France ; au contraire, les principes larges et progressifs de Colbert étaient mis en oubli dans le temps même où cette colonie commençait à naître ; la pauvreté du trésor la livra à un monopole encore plus dur que celui qui pesait sur le Canada. On ne saurait trop redire à la France, qui cherche aujourd'hui à établir sa race, sa langue et ses institutions en Afrique, ce qui a été la cause de la ruine de ses colonies du Nouveau-Monde, où elle aurait dû prédominer : c'est le manque d'associations pour encourager une émigration de laboureurs par tous les moyens légitimes ; c'est la passion des armes répandue parmi les colons, enfin c'est toujours la faiblesse du commerce et de la marine française. Ce qui retarda la Louisiane, c'est surtout le caractère plus commercial qu'agricole qui fut donné à l'organisation du pays dans le temps même où la France perdait ses flottes dans la guerre de la succession d'Espagne, et avec ses flottes son commerce maritime naissant. On choisit pendant longtemps les endroits de la contrée qui étaient plus favorables au négoce qu'à l'agriculture. On n'abandonna ce système qu'après avoir éprouvé des désastres irréparables. Le gouvernement anglais avait d'abord voulu, comme le faisait la France à l'époque où nous sommes arrivés, empêcher ses nationaux de former des établissements dans l'intérieur du pays et loin de la mer. Les motifs de cette politique, dit M. Barbé-Marbois, sont exprimés dans un rapport qui ne vit le jour que fort tard. "Les

contrées de l'Ouest sont fertiles, y remarquait-on, le climat en est tempéré, les planteurs s'y établissent sans obstacles ; avec peu de travail, ils pourraient satisfaire à leurs besoins ; ils n'auraient rien à demander à l'Angleterre, et point de retour à lui offrir." Mais la liberté et les institutions politiques des colons neutralisaient les effets de cette conduite intéressée.

La guerre que terminait la paix de Riswick, avait fait oublier le Texas et la Louisiane à la France ; mais la beauté de ces deux colonies méridionales y avait insensiblement attiré plusieurs Canadiens, qui finirent par s'y fixer et par en devenir ainsi les fondateurs. Ils s'étaient établis dans le voisinage des bouches du Mississipi et sur la Mobile, pour trafiquer plus facilement avec les Iles françaises. Aussitôt que la tranquillité fut rétablie dans les deux mondes, la cour reporta son attention sur la Louisiane. Les Espagnols, qui regardèrent de tout temps l'Amérique comme leur patrimoine exclusif, avaient vu l'entreprise de La Sale avec un œil jaloux ; ils apprirent sa mort et la dispersion de ses compagnons avec une joie qu'ils dissimulèrent peu, et s'empressèrent de prendre possession du pays pour en éloigner les Français. Ils visitèrent différentes parties de la côte, et choisirent la baie de Pensacola, à l'extrémité occidentale de la Floride, pour y former leur établissement. Ils n'y étaient que depuis peu de temps, lorsque d'Iberville parut.

A son retour de la baie d'Hudson, en 1697, ce navigateur avait proposé au ministère de reprendre le projet formé sur la Louisiane. M. de Pontchartrain lui donna deux navires pour faire par mer la découverte de l'entrée du Mississipi. D'Iberville partit de La Rochelle, accompagné de MM. de Sauvole et de Bienville, dans le mois de septembre 1698. Mais il fut obligé par le mauvais temps de relâcher à Brest. Il remit à la voile à la fin d'octobre, et mouilla à Saint-Domingue au commencement de décembre. Il quitta cette île le 1er janvier 1699, et, le 27, il découvrit les côtes de la Floride. Il passa devant Pensacola, dont les Espagnols lui refusèrent l'entrée, et alla jeter l'ancre dans la baie de la Mobile. Il revint ensuite à Saint-Domingue, puis il remit à la mer, et, plus heureux que La Sale, trouva enfin, perdue au milieu de terres basses et couvertes de roseaux, l'embouchure du fleuve que l'on cherchait depuis si longtemps. Le nouveau tributaire de l'Océan fut salué au

chant du *Te Deum*. " Poursuivant sa découverte, d'Iberville arriva au village des Bayagoulas, composé de sept cents cabanes. On y voyait un temple, à peu près semblable aux habitations du lieu, en forme de dôme écrasé et de trente pieds environ de diamètre. Le capitaine y pénétra, et aperçut, à travers la fumée épaisse que produisaient dans cette enceinte deux bûches continuellement allumées, une quantité de peaux de divers animaux du pays, que l'on avait déposées devant les bizarres images noires et rouges d'une autre espèce d'animal qui était le dieu des Bayagoulas."* Plusieurs jours après, un chef sauvage remit à d'Iberville une lettre de Tonti, adressée à La Sale et datée de 1685 ; elle avait été trouvée dans un arbre. Cette lettre acheva de le persuader qu'il était sur le Mississipi.

Après s'être avancé assez loin, d'Iberville retourna sur ses pas. Il fit élever un fort dans la baie de Biloxi, située entre le Mississipi et la Mobile ; il y laissa Sauvole pour commandant et repassa en France. A son retour à Paris, il fut nommé chevalier de Saint-Louis et gouverneur général de la Louisiane, pour laquelle il se rembarqua avec une colonie composée presque entièrement de Canadiens. Il la mit à terre à Biloxi, dans le mois de janvier 1700. Ce pays, dont le climat est brûlant, le sol sablonneux et aride, présente un côte de quarante lieues d'étendue, où les bâtiments ne peuvent aborder. Les Français ne songeaient sans doute qu'aux avantages d'un commerce momentané en choisissant cette situation, et ils croyaient que les inconvénients seraient compensés par la facilité des communications avec les sauvages voisins, les Espagnols, les Iles françaises et enfin avec l'Europe.

La contrée était occupée par de nombreuses tribus : les Passagoulas, les Capinans, les Chicachas, les Passacolas, les Biloxis, etc. Ces sauvages vinrent en cérémonie présenter le calumet de paix au représentant de la France. En témoignage d'honneur, ils lui frottèrent le visage de terre blanche, et lui donnèrent des fêtes qui durèrent plusieurs jours.

C'est à son retour d'Europe, que d'Iberville apprit l'apparition d'un bâtiment de guerre anglais sur le Mississipi, tandis que des colons de la Caroline s'étaient avancés jusque chez

* Histoire maritime de France par Léon Guérin, vol. 4.

les Chicachas sur la rivière des Yasous. L'attention des Anglais avait été attirée sur la Louisiane par une espèce de trahison du P. Hennepin,* qui, en dédiant au roi Guillaume III une nouvelle édition de sa "Description de la Louisiane," avait invité ce prince protestant à prendre possession de ce pays, et à y faire prêcher l'Évangile aux infidèles. Guillaume, qui avait bien accueilli cette suggestion, avait envoyé trois bâtiments chargés de huguenots, pour commencer une colonie sur le Mississipi : ces religionnaires poussèrent jusqu'à la province de Panuca, pour se concerter avec les Espagnols et chasser les Français catholiques de Biloxi ;† mais leur projet n'eut point de suite, car ces derniers éprouvèrent à peine quelque opposition de la part des Espagnols ; et les rapports d'amitié et d'intérêt qui s'établirent entre les deux royaumes au commencement du siècle suivant, mirent fin aux réclamations de la cour de Madrid.

Un grand nombre de huguenots s'étaient établis dans la Virginie et dans plusieurs autres provinces anglaises depuis la révocation de l'édit de Nantes. Ils furent une précieuse acquisition pour la Caroline. Le Massachusetts leur donna le droit de représentation dans sa législature. Ils fondèrent plusieurs villes aujourd'hui florissantes. Ces malheureux, qui n'avaient pu perdre le souvenir de leur ancienne patrie, firent prier de nouveau Louis XIV de leur permettre de s'établir dans ses domaines : ils lui indiquèrent la Louisiane ; ils promettaient d'y vivre en sujets soumis et ne demandaient que la liberté de conscience ; ils l'assuraient que leur grand nombre rendrait en peu d'années ce vaste pays florissant. Louis XIV, qui s'attachait d'autant plus à son sceptre qu'il approchait du tombeau, les refusa. "Le roi, écrivit Pontchartrain, n'a pas expulsé les protestants de son royaume pour en faire une république en Amérique." Ils renouvelèrent encore leur demande sous la régence du duc d'Orléans ; ce prince dissolu fit la même réponse que son oncle le feu roi, quoiqu'il eût fort peu de religion d'aucune sorte.

Cependant d'Iberville remonta le Mississipi jusque chez les

* Le roi de France donna ordre d'arrêter ce moine s'il se présentait en Canada : *Correspondance officielle.*

† *Universal History*, XI, 278.

Natchez, où il projeta de bâtir une ville. Pendant qu'il était chez les Tinssas, voisins des Natchez, il s'éleva un jour un orage épouvantable. La foudre tomba sur le temple des sauvages, et y mit le feu. Aussitôt ces barbares accoururent en poussant des hurlements terribles ; ils s'arrachaient les cheveux, levaient les mains vers le ciel, et se frottaient le corps et le visage de terre en invoquant le Grand-Esprit. Les mères apportaient leurs enfants, et, après les avoir étranglés, elles les jetaient dans le temple en flammes. Saisis d'horreur, d'Iberville et les autres Français firent tous leurs efforts pour arrêter ces barbares, et arracher les enfants des bras de leurs mères égarées. Malgré tout ce qu'ils purent faire, dix-sept enfants périrent dans le temple embrasé, qui fut réduit en cendres avec les idoles.*

Après un court séjour dans le pays, d'Iberville retourna à Biloxi, où il établit son quartier général et mit M. de Sauvole pour commandant. Il écrivit à Paris que les hommes d'expérience dans les affaires de l'Amérique étaient d'opinion, que jamais on n'établirait la Louisiane sans rendre le commerce libre à tous les marchands du royaume. Le gouvernement pensait alors tirer de nombreux avantages de la pêche des perles et de la vente du poil de bison, que l'on disait susceptible d'être filé comme la laine. Les rapports sur la découverte de mines d'or, d'argent et de cuivre à l'ouest du Mississipi, entretenaient aussi les espérances les plus éblouissantes. D'Iberville envoya Lesueur, son parent, prendre possession d'une mine de cuivre auprès de la rivière Verte, au nord-ouest du saut Saint-Antoine ; mais, comme on ne put l'exploiter avec profit à cause de son éloignement, elle fut bientôt abandonnée. Quant aux prétendues mines d'or et d'argent qui faisaient tant de bruit, mais beaucoup plus en Europe qu'en Amérique, elles se dissipèrent peu à peu comme les illusions qu'elles avaient fait naître. Nous ne dirons rien de ces expéditions qui, ayant été inspirées par le désir d'un gain prodigieux, finissaient le plus souvent par la honte et la ruine : telles furent les tentatives d'un Portugais nommé Antoine, échappé des mines du Nouveau-Mexique, et qu'on employa pendant quelque temps à fouiller sans succès le sol de

* *Relation ou annale véritable de ce qui s'est passé dans le pays de* 1699 *à* 1721, *par Penicaut.* Documents de Paris : 2de série.

la Louisiane. Le seul résultat de ces expéditions fut de conduire les Français de proche en proche jusqu'à la source des affluents du Mississipi, dans le voisinage des Montagnes-Rocheuses. Ils remontèrent ainsi la rivière Rouge, l'Arkansas et le Missouri, à la poursuite de richesses qui fuyaient sans cesse comme les mirages du désert.

Pour continuer de récompenser les services de d'Iberville, le roi le fit capitaine de frégate, et le renvoya, à la fin de 1701, à la Louisiane avec trois bâtiments de guerre, dont l'un était commandé par son frère Le Moine de Sérigny. Il devait travailler à affermir la colonie qu'il avait fondée, et empêcher les Anglais de s'établir dans la Louisiane. D'Iberville chargea ses frères Sérigny et Bienville de fortifier certaines positions, et d'élever un fort à quatre bastions sur la Mobile. Il parcourut lui-même le pays, en remonta les rivières, nota ses productions, les bois, les pelleteries, les métaux, le chiffre de la population des contrées découvertes par La Sale ou par lui-même. Il recommanda au ministre d'envoyer des colons, surtout des cultivateurs, sur le territoire baigné par les eaux de la Mobile. Il y commença même une habitation, et Bienville, son frère, devenu chef-résident de la colonie par la mort de M. de Sauvole, car il paraît que d'Iberville en resta toujours gouverneur, retira les habitants des sables arides de Biloxi pour les transporter dans cet établissement. La rivière de la Mobile n'est navigable que pour des pirogues, et le sol qu'elle baigne n'est propre qu'à la culture du tabac ; mais "suivant le système d'alors, qui était de fixer la colonie hors du fleuve," on voulait se rapprocher de l'île Dauphine ou île du Massacre, située vis-à-vis. Cette île possède un port qui partage avec Biloxi l'avantage d'être à proximité des Espagnols, des Iles et de l'Europe ; mais elle est sauvage et stérile. La Mobile devint le chef-lieu de la Louisiane.

Petit à petit, cependant, la Louisiane se peuplait sous la protection de son fondateur, qui ne cessa d'exercer jusqu'à sa mort une grande influence sur sa destinée. Les fatigues et la maladie avaient ruiné la santé de d'Iberville. Après avoir été atteint d'une attaque de fièvre jaune en Amérique, il repassa en Europe en 1702. L'activité de son esprit était toujours la même. Il proposa au roi d'attaquer les flottes anglaises de la

Virginie et de Terreneuve ; son plan de campagne fut agréé ; mais lorsque tout fut prêt, le gouvernement employa ailleurs les forces qu'il devait lui donner. D'Iberville forma un second projet, qu'il allait exécuter avec trois vaisseaux de guerre, lorsqu'une nouvelle maladie vint le mettre aux portes du tombeau. A peine rétabli, il offrit au cabinet de Versailles d'aller surpendre la Barbade et d'autres îles occidentales, et d'enlever les convois des Anglais dans les mers de l'Amérique. Le gouvernement, liant ce projet à une entreprise qui avait été proposée par le chef d'escadre Ducasse contre la Jamaïque, accorda ce que demandait d'Iberville. Celui-ci parut dans les Antilles en 1706 ; mais les Anglais, ayant appris le dessein des Français, s'étaient mis sur leurs gardes : d'Iberville ne put donc rien entreprendre contre la Barbade. Il se rejeta alors sur l'île de Nevis, qu'il enleva. Il y prit trente navires les uns armés en guerre, les autres chargés de marchandises, et fit prisonniers le gouverneur et tous les habitants, y compris plus de 7,000 nègres. La perte des Anglais fut immense. Cette conquête répandit de grandes richesses dans la Martinique, où d'Iberville alla déposer ses trophées.

Ce capitaine remit à la voile pour aller attaquer les flottes marchandes de la Virginie et de Terreneuve, et les côtes des colonies anglaises depuis la Caroline jusqu'au Massachusetts. Il cingla vers la Havane pour tomber sur la flotte de la Virginie pendant qu'elle s'assemblait pour retourner en Europe. " Mais cette entreprise importante, dit M. Léon Guérin, devait être interrompue par la fin prématurée de son chef. D'Iberville, dont la carrière avait été signalée par vingt ans de combats, de découvertes et d'utiles fondations, fut victime, à la Havane, d'une seconde attaque d'épidémie. C'était un héros dans toute l'étendue de l'expression. Si ses campagnes prodigieuses par leurs résultats, obtenus avec les plus faibles moyens matériels, avaient eu l'Europe pour témoin et non les mers sans retentissement des voisinages du pôle, il eût eu, de son vivant et après sa mort, un nom aussi célèbre que ceux des Jean Bart, des Duguay-Trouin et des Tourville, et fût sans aucun doute parvenu aux plus hauts grades et aux plus grands commandements dans la marine."

D'Iberville expira le 9 juillet 1706. Il était né à Montréal en 1662, et était fils de Charles Le Moine, seigneur de Longueil. Sa famille était originaire de Rouen en Normandie. D'Iberville avait commencé à servir son pays dès l'âge de quatorze ans; il avait fait l'apprentissage des armes à une rude école, nos guerres avec les sauvages et avec les Anglais. Outre l'intelligence et la bravoure, nécessaires partout aux chefs, il fallait, en Amérique, aux chefs comme aux soldats, une force de corps infatigable, pour résister aux marches prodigieuses qu'ils étaient obligés d'accomplir, au milieu de pays incultes, dans toutes les saisons de l'année. Il fallait savoir manier le fusil comme la hache, l'aviron comme l'épée. Si le fondateur de la Louisiane excellait dans un genre de guerre si difficile et si meurtrier, il n'était pas moins habile sur mer, et, s'il fût né en France, il serait parvenu, comme l'a dit M. Léon Guérin, aux plus hauts grades dans la marine militaire. Il livra une foule de combats sur mer, quelquefois contre des forces bien supérieures, et resta toujours victorieux. Il ravagea deux fois la partie anglaise de l'île de Terreneuve et prit la capitale; il enleva Pemaquid, conquit la baie d'Hudson, fonda la Louisiane, et termina, à l'âge de 44 ans, sa carrière en servant glorieusement sa patrie comme chef d'escadre. Depuis la première fois qu'il avait eu la fièvre jaune, sa santé était restée chancelante. Sa mort fut une grande perte pour la Louisiane, qu'il servait puissamment, surtout à la cour, où son influence était toujours considérable dans les affaires de l'Amérique. Il avait dû son avancement au marquis de Denonville et à la faveur du roi. Louis XIV, qui aimait déjà sa noblesse naissante du Canada, l'avait fait capitaine de vaisseau en 1702.*

Deux ans après la mort de d'Iberville, M. Diron d'Artaguette vint à la Louisiane en qualité de commissaire-ordonnateur, charge qui correspondait dans les colonies naissantes à celle d'intendant dans les établissements plus avancés, et qui tenait à la fois, comme celle-ci, du civil et du militaire. Ce nouveau fonctionnaire travailla avec peu de succès à mettre les habitants en état de cultiver le sol. Tout cessa de progresser, la population, le commerce, les défrichements. Cependant en Europe on avait

* *Gazette de France du* 15 *juillet* 1702; *Notes historiques*: manuscrit de M. A. Barthelot.

la plus haute idée du pays. Comme on voyait la France s'opiniâtrer à le soutenir au milieu d'une guerre désastreuse, on conjectura qu'elle en tirait des secours prodigieux, et l'île Dauphine attira, dès lors, pour comble de malheur, l'attention des corsaires, qui la ravagèrent en 1711 : ils causèrent au gouvernement et aux particuliers des dommages pour 80,000 francs. "Une colonie, dit Raynal, fondée sur de si mauvaises bases, ne pouvait prospérer. La mort de d'Iberville acheva d'éteindre le peu d'espoir qui restait aux plus crédules. On voyait la France trop occupée d'une guerre malheureuse pour en pouvoir attendre des secours. Les habitants se croyaient à la veille d'un abandon total ; et ceux qui se flattaient de pouvoir trouver ailleurs un asile s'empressaient de l'aller chercher. Il ne restait que vingt-huit familles, plus misérables les unes que les autres, lorsqu'on vit avec surprise Crozat demander en 1742 et obtenir pour seize ans le commerce exclusif de la Louisiane." Mais avant d'aller plus loin dans l'histoire de cette contrée, nous allons reprendre au point où nous l'avons laissée, celle du Canada, que la guerre de la succession d'Espagne vint troubler avant qu'il eût à peine goûté le repos dont il avait tant besoin, après la lutte acharnée qu'il venait de soutenir contre les colonies anglaises et contre les cinq nations.

CHAPITRE II.

TRAITÉ D'UTRECHT.

1701-1713.

Une colonie canadienne s'établit au Détroit malgré les Anglais et une partie des indigènes.—Paix de quatre ans.—Guerre de la succession d'Espagne. La France malheureuse en Europe l'est moins en Amérique.—Importance du traité de Montréal: ses suites heureuses pour le Canada.—Neutralité de l'Ouest; les hostilités se renferment dans les provinces maritimes.—Faiblesse de l'Acadie.—Affaires des sauvages occidentaux: M. de Vaudreuil réussit à maintenir la paix parmi les tribus de ces contrées.—Ravages commis dans la Nouvelle-Angleterre par les Français et les Abénaquis.—Destruction de Deerfield et d'Haverhill (1708).—Remontrances de M. Schuyler à M. de Vaudreuil au sujet des cruautés commises par nos bandes; réponse de ce dernier.—Le colonel Church ravage l'Acadie (1704).—Le colonel March assiége deux fois Port-Royal et est repoussé (1707).—Terreneuve: premières hostilités: M. de Subercase échoue devant le fort de Saint-Jean (1705).—M. de Saint-Ovide surprend, avec 170 hommes, en 1609, la ville de Saint-Jean, défendue par près de 1,000 hommes et par 48 bouches à feu, et s'en empare.—Continuation des hostilités à Terreneuve.—Les colonies anglaises font de vives instances auprès de leur métropole pour l'engager à s'emparer du Canada.—Celle-ci promet une flotte en 1709 et en 1710 ; mais la flotte ne vient pas.—Le colonel Nicholson prend Port-Royal ; diverses interprétations données à l'acte de capitulation ; la guerre continue en Acadie ; elle cesse.—Attachement des Acadiens pour la France.—Troisième attaque contre Québec ; plus de seize mille hommes envahissent le Canada par le Saint-Laurent et par le lac Champlain ; les Iroquois reprennent les armes.—Désastre de la flotte de l'amiral Walker aux Sept-Iles ; les ennemis se retirent.—Consternation dans les colonies anglaises.—Massacre des Outagamis, qui avaient conspiré contre les Français.—Rétablissement de Michilimackinac.—Suspension des hostilités dans les deux mondes.—Traité d'Utrecht ; la France livre l'Acadie, Terreneuve et la baie d'Hudson à la Grande-Bretagne.—Grandeur et humiliation de Louis XIV ; décadence de la monarchie.—Le système colonial français.

HENNEPIN avait dit : " Ceux qui auront le bonheur de posséder un jour les terres de cet agréable et fertile pays, auront de l'obligation aux voyageurs qui leur en ont frayé le chemin, et qui ont

traversé le lac Érié pendant cent lieues d'une navigation inconnue." Il y avait vingt-deux ans que ceci avait été écrit, lorsque M. de la Mothe-Cadillac arriva au Détroit avec cent Canadiens et un missionnaire, dans le mois de juin 1700, pour y former un établissement. Les colons furent enchantés de la beauté du pays et de la douceur du climat. En effet, la nature s'est plu à déployer toutes ses magnificences dans cette contrée délicieuse. Un terrain légèrement ondulé, des prairies verdoyantes, des forêts de chênes, d'érables, de platanes et d'acacias, des rivières d'une limpidité remarquable, au milieu desquelles les îles semblent avoir été placées, comme par la main de l'art, pour charmer les yeux, tel est le tableau qui s'offrit à leurs regards lorsqu'ils entrèrent pour la première fois dans ce pays découvert par leurs pères. C'est aujourd'hui le plus ancien établissement de l'État du Michigan, et la plupart des terres y sont encore entre les mains de descendants de Français. Des pâturages couverts de troupeaux, des prairies, des champs chargés de moissons, des métairies, des résidences magnifiques, y frappent partout les regards du voyageur.

La ville du Détroit, qui a subi depuis sa fondation toutes les vicissitudes des villes frontières, et qui a été successivement possédée par plusieurs maîtres, renferme maintenant une population de 40,000 âmes. Fondée par les Français, elle est tombée sous la domination anglaise en 1760 ; enfin elle a été cédée par l'Angleterre aux États-Unis à la suite de la guerre de 1812. Elle a conservé, malgré tous ces changements, le caractère de son origine, et la langue française y est toujours en usage. Comme toutes les cités fondées par le grand peuple dont sortent ses habitants, et qui a jalonné l'Amérique des monuments de son génie, le Détroit est destiné à devenir un lieu considérable à cause de sa situation entre le lac Huron et le lac Érié.

L'établissement du Détroit éprouva d'abord de l'opposition de la part des indigènes et surtout de la part des Anglais, qui voyaient avec une jalousie que le temps ne faisait qu'accroître, leurs rivaux s'asseoir sur les rives de tous les lacs, et dans toutes les plus belles positions aux deux extrémités de l'Amérique du nord. Ce poste devait enlever à Michilimackinac une partie de son importance, et relier le Canada à la Louisiane. Mais on venait à peine d'en jeter les fondements, que la famine

et une épidémie* désolèrent le Canada, et qu'il fallut ensuite courir aux armes.

La paix n'avait duré que quatre ans : c'était bien peu de temps pour réparer les maux d'une longue guerre, qui avait retardé l'accroissement de toute la Nouvelle-France, arrêté le commerce et les défrichements, fait périr beaucoup de monde et causé l'abandon d'un grand nombre de terres. Dans ces quatre années cependant, malgré la lassitude générale et le besoin de repos, on avait fondé la Louisiane et le Détroit, et signé l'important traité de Montréal avec les sauvages. Le roi avait accordé deux milles livres aux catholiques anglais expatriés qui s'étaient réfugiés en Canada.† Les protocoles ouverts inutilement en Europe pour régler les questions des frontières de l'Acadie, n'avaient occupé que le cabinet de Versailles. Les Canadiens croyaient jouir d'un long calme, lorsque la mort de Charles II, roi d'Espagne, arrivée en 1700, ralluma la guerre dans les deux mondes. Il ne laissait aucun enfant. La possession de son vaste héritage préoccupait avec raison la politique, et plusieurs traités secrets avaient été conclus entre les différentes puissances européennes, dès son vivant, pour partager ses dépouilles. Les Espagnols, qu'on n'avait point consultés, semblaient devoir subir la loi de l'étranger comme s'ils eussent été vaincus. On alla jusqu'à démembrer leur monarchie par un premier traité en 1699 ; puis on en disposa une seconde fois en faisant un nouveau partage. Cette conduite, qui blessait l'honneur de ce peuple fier et jaloux de son indépendance, violait aussi ses droits et ses intérêts les plus chers. Voyant l'Espagne menacée à la fois par tant de prétendants avides, le conseil d'État de Madrid fut d'avis de préférer la maison de France, qui avait d'ailleurs pour elle les droits du sang, parce que la puissance de Louis XIV semblait une garantie pour l'intégrité de la monarchie. En conséquence, le roi moribond légua par testament tous ses États au duc d'Anjou, le second fils du dauphin et le petit-fils du monarque français.

L'Europe vit avec étonnement un Bourbon monter sur le trône espagnol. Cet événement trompait toutes les ambitions,

* La petite vérole, qui éclata en 1703 et qui enleva le quart de la population de Québec.

† Collection de manuscrits de M. l'abbé Ferland.

et telle fut la surprise, qu'aucun monarque ne songea d'abord à élever la voix pour protester, excepté l'empereur d'Autriche, qui prit les armes afin de conserver un sceptre qui échappait à sa race. La France ne pouvait éviter le combat, soit qu'elle refusât d'accepter le testament, soit qu'elle s'en tînt au dernier traité. Elle se trouvait entraînée ainsi malgré elle dans une guerre qui fut la seule juste peut-être de toutes celles entreprises par Louis XIV, et cependant la seule funeste de son long et glorieux règne.

Les autres cabinets, qui n'avaient besoin que d'un prétexte, se liguèrent avec l'empereur pour détacher de la monarchie espagnole les États qu'elle avait en Italie, dans le but de rétablir l'équilibre européen. Ce motif, tout-puissant pour Guillaume III, n'aurait pas été regardé par ses sujets du même œil après sa mort, qui eut lieu en 1702, sans une démarche du roi de France, qui offensa vivement la nation anglaise. Jacques II était décédé ; Louis XIV donna le titre de roi d'Angleterre à son fils. Il était cependant convenu avec son conseil de ne point le faire ; mais les larmes de la veuve de Jacques et les prières de Mme. de Maintenon, l'avaient gagné. Mme. de Maintenon avait acquis sur l'esprit du vieux monarque un empire qui fut plus d'une fois fatal au royaume.

" Le roi de France, disait la ville de Londres à ses représentants, veut avoir un vice-roi en conférant le titre de souverain d'Angleterre à un prétendu prince de Galles : notre condition serait bien malheureuse, si nous devions être gouvernés au gré d'un prince qui a employé le fer, le feu et les galères pour détruire les protestants dans ses États ; aurait-il plus d'humanité pour nous que pour ses sujets ?" Le parlement déclara que Jacques était coupable de haute trahison.

Les causes de la guerre étaient donc tout à fait étrangères aux intérêts de l'Amérique ; mais peut-être que l'espoir de s'emparer du Canada fut pour quelque chose dans la résolution du cabinet de Londres. Quoiqu'il en soit, les colons et les sauvages vont prendre de nouveau les armes. Cette fois heureusement les hostilités seront bien moins meurtrières dans le Nouveau-Monde que durant la guerre de 1688. Tandis que le génie de Marlborough immortalisera le règne de la reine Anne par des victoires en Europe, l'Angleterre verra presque toutes

ses entreprises en Amérique se terminer par des défaites et des désastres.

Dès le début de la guerre, les Canadiens firent proposer à Paris la conquête de la Nouvelle-Angleterre.* La cour répondit que la neutralité était désirable et même nécessaire ; et le gouverneur dut travailler à disposer tout le monde à la maintenir. D'Iberville demandait seulement 1,000 Canadiens et 400 soldats pour prendre Boston et New-York, qu'il voulait attaquer dans l'hiver par la rivière de la Chaudière ; on le refusa faute de moyens pour subvenir aux dépenses de cette expédition. Le Massachusetts, l'Acadie et Terreneuve furent les principaux théâtres des hostilités. Cette dernière île surtout acquérait de jour en jour une si grande importance, que lorsque l'Angleterre fut devenue plus forte sur mer que la France, elle songea sérieusement à s'en rendre maîtresse, et à s'emparer aussi de toute l'entrée du bassin du Saint-Laurent, base de la puissance française dans cette partie du monde. En minant cette base petit à petit, tout l'édifice devait crouler au premier choc. Les points exposés aux coups de l'ennemi étaient ainsi les côtés faibles du système colonial de Colbert.

Pour compenser cette faiblesse du côté de l'Atlantique, on travaillait activement à se fortifier dans l'intérieur. Le traité de Montréal fut dicté par cette politique. Le premier fruit qu'il produisit, fut de paralyser complétement l'action des colonies anglaises dans la guerre que nous allons raconter. Nos historiens n'ont pas assez apprécié les conséquences de ce grand acte, qui nous donna une influence considérable sur toutes les nations

* La population du Canada et de l'Acadie était alors de 18,000 âmes, celle des colonies anglaises, de 262,000.

Humphreys. *Hist. Account.*

Massachusetts	70,000	âmes	Nouvelle-York	30,000	âmes
Connecticut	30,000	"	Maryland	25,000	"
Rhode-Island	10,000	"	Jersey	15,000	"
Nouveau-Hampshire	10,000	"	Pennsylvanie	20,000	"
			Virginie	40,000	"
	120,000	"	Caroline du nord	5,000	"
			Caroline du sud	7,000	"

Colonies centrales	142,000	"
" méridionales	120,000	"
Total	262,000	"

indigènes, en établissant entre elles et nous une espèce de droit international. Car l'on ne doit pas faire résulter les traités d'Utrecht et de 1763 de l'apparition du drapeau français sur les Apalaches, mais bien de la supériorité toujours croissante de la marine et de la population anglaises en Amérique. La politique française éleva en quelques jours, par le traité de Montréal, des barrières qu'il fallut un demi-siècle pour renverser, et qui ne l'auraient jamais été si la France avait eu seulement, en 1755, les vaisseaux et les habiles officiers de mer qui assurèrent le triomphe de la révolution américaine vingt ans après.

Par le traité de Montréal la neutralité des Iroquois fut assurée, et rien ne pouvait être plus avantageux à la colonie que d'être en paix avec eux. M. de Callières leur envoya plusieurs missionnaires, qui se répandirent dans leurs tribus pour y enseigner la foi. Ils devaient aussi dissiper les préjugés que ces peuples nourrissaient contre les Français ; avertir le Canada de leurs démarches et déconcerter les intrigues des Anglais, qui étaient peu redoutables de ce côté lorsqu'ils n'avaient pas pour eux les cantons. La Nouvelle-York voulut en vain engager les Iroquois à renvoyer ces missionnaires, elle ne réussit qu'à ébranler quelques chefs, et à étendre, par leur voie, ses intrigues parmi les nations occidentales ; mais elle ne put jamais entraîner les cantons à violer le traité.

Le gouverneur, rassuré du côté du couchant, ne demandait à la cour que quelques recrues. Sa principale inquiétude venait alors des provinces du golfe, l'Acadie et Terreneuve, qui n'avaient pas assez d'habitants pour faire une résistance sérieuse, et qui étaient menacées, d'après le bruit courant, par des forces considérables. Mais il apprit plus tard que les hostilités des Anglais s'étaient bornées à la prise de quelques navires pêcheurs le long des côtes, et, en outre, qu'il était fortement question à Paris de diriger sur l'Acadie une émigration assez nombreuse pour défendre cette province, et pour en assurer la possession à la France, projet formé déjà bien des fois et qui n'eut jamais de suite pour le malheur de tout le monde : pour le malheur de la France, qui perdit quelque temps après l'Acadie ; pour celui des Acadiens, qui furent dispersés en divers pays, enfin pour celui de l'Angleterre elle-même, qui se déshonora par un acte d'autant

plus cruel qu'il était commis au préjudice d'un peuple que sa faiblesse même devait protéger. Mais, dans le premier moment, M. de Callières crut la péninsule acadienne sauvée, et il ne pensait plus qu'à la province qu'il avait immédiatement sous ses ordres, lorsqu'il mourut le 26 mai 1703. Il fut vivement regretté des Canadiens, qu'il servait avec beaucoup de diligence et d'habileté depuis plus de vingt ans. Il avait été nommé gouverneur de Montréal, en 1684, sur la présentation du séminaire de Saint-Sulpice, investi de ce droit comme seigneur de l'île. Il avait remplacé Perrot, que sa violence avait fait destituer. M. de Callières avait ensuite succédé, en sa qualité de second officier militaire du pays, à M. le comte de Frontenac à la tête du gouvernement de toute la Nouvelle-France. Son administration avait duré quatre ans et demi. Ayant fait du Canada sa patrie adoptive, il contribua beaucoup, par ses actes et probablement par ses conseils, à déterminer la France à mettre dans les Canadiens cette confiance qu'ils ne trahirent jamais.

Le marquis de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, fut choisi à la demande des habitants pour succéder à M. de Callières. Ce ne fut pas sans quelque répugnance qu'on lui accorda cet honneur, car, en 1706, le ministre, qui le blâmait de montrer trop de faiblesse pour des parents auxquels il laissait faire la traite contre les ordonnances, lui écrivit que le roi avait eu de la peine à se décider à le nommer à cette haute charge, parce que sa femme était du Canada. Plus tard on verra faire les mêmes observations à l'occasion de son fils. Mais la règle dont il est question ici fut ensuite abandonnée, et il est digne de remarque que la cour de Versailles suivit en cela une conduite contraire à celle de Londres ; car, tandis que celle-ci cherchait à soustraire aux colonies une partie de leurs libertés, et leur ôtait le droit d'élire leurs gouverneurs, la France se faisait comme une loi de nommer aux fonctions publiques des hommes qui étaient nés dans ces provinces lointaines, ou qui y avaient fait une longue résidence.

La confédération iroquoise était alors à l'apogée de sa gloire ; elle voyait tour à tour les Anglais et les Français briguer son alliance : ce qui plaisait à son orgueil et flattait son ambition. Elle se crut l'arbitre des deux peuples. Un de ses

chefs, mécontent de la guerre qui venait d'éclater, disait avec une fierté naïve : " Il faut que les Européens aient l'esprit bien mal fait : ils font la paix entre eux et un rien leur fait reprendre la hache ; pour nous, quand nous avons fait un traité, il nous faut des raisons puissantes pour le rompre." Ces paroles, qui renfermaient un reproche, faisaient connaître assez cependant au gouverneur que les Iroquois respecteraient le traité de Montréal, au moins pendant quelque temps. Fidèles à leur ancienne politique, ils voulaient jouer le rôle de médiateurs, et M. de Vaudreuil, qui avait pénétré leur dessein, en avait informé le roi. Louis XIV lui fit répondre que, si l'on était sûr de faire la guerre avec succès, sans encourir de trop fortes dépenses, il fallait rejeter les propositions des cantons qui voulaient comprendre les Anglais dans la neutralité ; mais que, si le succès de la guerre était douteux, il fallait ménager cette neutralité sans passer par la médiation des Iroquois.

On resta sur la défensive dans la partie occidentale du Canada. Comme on était trop faible pour attaquer les colonies anglaises, le ministre manda au gouverneur de mettre toute sa politique à maintenir ses alliés en paix ensemble et à conserver sur eux l'influence française, double tâche qui exigeait autant d'adresse que de prudence. M. de Vaudreuil possédait ces qualités ; il connaissait surtout parfaitement le caractère des indigènes : un air de froide réserve de sa part dans certaines circonstances qu'il savait choisir, lui ramenait quelquefois des tribus près de l'abandonner.

Rassuré du côté des cinq cantons, il tourna ses regards vers les contrées occidentales. Les Hurons paraissaient pencher vers les Anglais, et les Outaouais et les Miâmis cherchaient à guerroyer avec la confédération iroquoise, dont ils attaquèrent même quelques bandes près de Cataracoui. La paix fut en danger pendant quelque temps. Les sauvages du Détroit avaient envoyé des députés à Albany. Le colonel Schuyler, l'homme le plus actif du parti de la guerre dans la Nouvelle-York, et l'ennemi le plus acharné des Français, faisait tous ses efforts, jusqu'à compromettre sa fortune, pour rompre l'alliance qui existait entre les Iroquois et le Canada. Sans les Abénaquis, il aurait gagné une partie des Iroquois chrétiens du saut Saint-Louis et de la Montagne ; il avait même réussi, par ses intrigues, qu'il

étendait de tous côtés, à engager, en 1704, quelques sauvages à mettre le feu au Détroit et à disperser les colons qui s'y étaient établis. Tout annonçait enfin une crise, peut-être un soulèvement général. Mais une fois que M. de Vaudreuil eut entre les mains les fils de ces menées, il sut par des négociations multipliées et conduites avec la plus grande habilité, non-seulement conjurer l'orage qui le menaçait, mais tourner les armes des Iroquois chrétiens qui avaient été près de l'abandonner, contre ceux-là mêmes qui les avaient soulevés, contre les Anglais.

Maintenir les nations sauvages en paix, c'était toujours une tâche très-difficile ; mais c'était presque une tâche impossible lorsque la France et l'Angleterre avaient les armes à la main. Le marquis de Vaudreuil ne pouvait donc pas compter sur un long calme dans l'Ouest. En effet, à peine venait-il d'en réconcilier les tribus, que des difficultés fort graves s'élevèrent tout à coup, en 1706, entre les Outaouais et les Miâmis, par la faute de M. de la Mothe-Cadillac, commandant du Détroit. Ces difficultés pouvaient allumer la guerre entre la première de ces nations et les Français : ce qui aurait probablement fait prendre les armes aux cinq cantons. Les Miâmis tuèrent quelques Outaouais. Les compatriotes de ces victimes demandèrent vengeance à Cadillac, qui répondit qu'il allait faire informer. En les quittant, quelques jours après, pour se rendre à Québec, il leur dit que tant qu'ils verraient sa femme au milieu d'eux, ils pourraient demeurer tranquilles ; mais que, si elle partait, il ne répondait pas de ce qui pourrait arriver. Ces paroles énigmatiques leur parurent une menace ; ils crurent qu'on voulait les punir d'avoir attaqué les Iroquois à Cataracoui. Les paroles et la conduite de l'enseigne Bourgmont, qui vint remplacer temporairement Tonti, lieutenant de Cadillac, les confirmèrent dans cette idée, et lorsque cet officier leur proposa de marcher contre les Sioux et les Hurons, ils crurent qu'il voulait les attirer dans un piége pour les massacrer. Un accident fortuit vint encore augmenter leurs soupçons.

Pendant une audience, un d'eux battit le chien de Bourgmont, qui l'avait mordu à la jambe ; Bourgmont, outré de colère, se jeta sur le sauvage et le frappa avec tant de fureur qu'il en mourut. Cette conduite atroce combla la mesure. Ils dissimulèrent néanmoins sur le moment, et firent semblant de partir ;

mais ils revinrent aussitôt sur leurs pas, attaquèrent les Miâmis et les poursuivirent jusqu'au fort, qui fut obligé de tirer sur eux pour les éloigner. Nombre d'hommes furent tués des deux côtés avec quelques Français et un missionnaire, le P. Constantin.

La nouvelle de cet événement jeta M. de Vaudreuil dans un embarras extrême, qu'augmenta l'arrivée d'une députation des cantons, qui le faisaient prier d'abandonner à leur vengeance ces Outaouais perfides. Il commenca par repousser cette demande, à laquelle toutes sortes de raisons s'opposaient. Il exigea ensuite des ambassadeurs outaouais envoyés auprès de lui pour expliquer la conduite de leurs compatriotes, qu'ils lui remissent les coupables, auxquels Cadillac, de retour au Détroit, avait eu l'imprudence de faire grâce. Mais comment les saisir ? Les Miâmis, qui voulaient leurs têtes à tout prix, outrés de ce que leur vengeance restait sans satisfaction, accusèrent ce commandant de trahison, et tuèrent les Français qu'il y avait dans leur bourgade. Cadillac se disposait à aller les punir, lorsqu'il apprit que les Hurons et les Iroquois s'étaient entendus pour faire main basse sur les Français qui se trouvaient dans la contrée. Il fut alors obligé de dissimuler faute de moyens suffisants pour leur imposer. Il fit une paix fourrée avec les Miâmis, qui, méprisant sa faiblesse, n'en observèrent point les conditions. Mais cette paix avait rompu le complot des sauvages : dès qu'il vit les Miâmis seuls, il marcha contre eux avec quatre cents hommes pour venger leur premier crime et la violation du traité qui les avaient soustraits à sa vengeance. Ces barbares, complétement battus et forcés dans leurs retranchements, se soumirent sans condition à la clémence du vainqueur.

Tandis que le gouverneur tenait avec une main souple et habile les rênes de cette multitude de tribus, qui, comme des chevaux indomptés, étaient toujours près, dans leur folle ardeur, de se jeter les unes sur les autres, il ne perdait pas de vue les Abénaquis, que la Nouvelle-Angleterre cherchait à détacher des Français. Pour déconcerter ces intrigues lorsqu'elles allaient trop loin, il fallait quelquefois jeter les sauvages dans une guerre, chose après laquelle ils soupiraient sans cesse. C'était un recours extrême; mais la sûreté, l'existence même de la population française était une raison suprême qui faisait taire toutes les autres.

Au commenement de la guerre des relations s'étaient établies secrètement entre Boston et un petit nombre d'Abénaquis, lesquels y avaient conclu la paix: pour la rompre, M. de Vaudreuil réunit en un corps des guerriers de cette nation et quelques Français sous les ordres de M. Beaubassin, et les lança, en 1703, du côté de Boston. Ce corps ravagea le pays depuis Casco jusqu'à Wells. "Les sauvages, dit M. Bancroft, divisés par bandes, assaillirent avec les Français toutes les places fortifiées et toutes les habitations à la fois, n'épargnant, selon les paroles du fidèle chroniqueur, ni les cheveux blancs de la vieillesse, ni l'enfant sur le sein de sa mère. La cruauté devint un art, et les honneurs récompensèrent l'auteur des tortures les plus rafinées. Il semblait qu'à la porte de chaque maison un sauvage caché épiât sa proie. Que de personnes furent massacrées ou traînées en captivité! Si des hommes armés, las de leurs attaques, pénétraient dans les retraites de ces barbares insaisissables, ils ne trouvaient que des solitudes. La mort planait sur les frontières." L'excès des maux donna un moment d'énergie à ces malheureux. Ils attaquèrent les Abénaquis à leur tour dans l'automne, et ne leur donnèrent aucun quartier. Ils massacrèrent tous ceux qui tombèrent entre leurs mains, pour se venger, disaient-ils, de leur cruauté et de leur trahison. Les Abénaquis, se voyant pressés de près, firent demander des secours au gouverneur du Canada, qui leur envoya dans l'hiver 350 hommes sous les ordres de M. Hertel de Rouville, officier réformé. Ce détachement, prenant à travers les bois à la raquette, traversa les Alléghanys, et tomba, dans la dernière nuit de février, sur Deerfield, bourgade défendue par une palissade de vingt arpents de circuit. Dans cette enceinte se trouvaient plusieurs maisons entourées d'une ceinture de pieux. Il y avait quatre pieds de neige sur la terre, et le vent en avait amoncelé des bancs jusqu'à la hauteur des palissades; les assaillants, au moyen de leurs raquettes, entrèrent dans la place comme si elle n'avait été protégée par aucun obstacle. Les habitants furent pris ou tués, et la bourgade fut livrée aux flammes. La plus grande partie des prisonniers furent emmenés en Canada, où, malgré le cruel mode de guerre qu'on suivait à cette époque, on accueillait toujours bien ces malheureux. Les enfants et les jeunes gens faits ainsi prisonniers, étaient tendrement traités par les Canadiens, et

finissaient souvent par embrasser la religion catholique et par se fixer dans le pays. On accordait à ces Anglais, devenus Français, des lettres de naturalisation. Nos archives renferment de ces lettres qui contiennent des pages entières de noms.*

En 1704, une nouvelle attaque contre la Nouvelle-Angleterre fut résolue à Montréal dans une assemblée de tous les chefs sauvages chrétiens. Plus de cent Canadiens, sous les ordres de MM. de Saint-Ours-Deschaillons et Hertel de Rouville, devaient faire partie du corps d'expédition. Mais la plupart des sauvages refusèrent de marcher, et deux cents hommes seulement se mirent en route ; ils remontèrent la rivière Saint-François, passèrent les Alléghanys, les Montagnes-Blanches, et descendirent dans le pays ennemi en se rapprochant du lac Nikissipique pour donner la main aux Abénaquis. Ces sauvages, qui devaient les rejoindre, ne se trouvèrent pas non plus au rendez-vous : ce qui priva les Français d'une autre partie importante de leurs forces pour l'attaque de Portsmouth, qui est situé sur le bord de la mer, et qu'ils avaient résolu d'enlever. La petite colonne, trop faible pour se porter vers cette ville, prit le parti de tomber sur Haverhill, bourg palissadé baigné par les eaux du Merrimac, à 4 ou 500 milles de Québec. L'ennemi venait d'y envoyer des renforts, et était conséquemment sur ses gardes. Rouville, ne pouvant plus compter sur une surprise, passa la nuit avec sa troupe dans une forêt voisine. Le lendemain matin, ayant rangé ses gens en bataille, il exhorta ceux qui pouvaient avoir ensemble quelque différend à se réconcilier. Ils s'agenouillèrent ensuite au pied des arbres qui les dérobaient aux regards de l'ennemi pour faire leur prière, puis ils marchèrent à l'attaque du fort. Après un combat très-vif, ils l'enlevèrent la hache à la main. Tout fut saccagé.

Le bruit du combat ayant répandu l'alarme au loin, la campagne se couvrit bientôt de fantassins et de cavaliers, qui cernèrent les Canadiens. Ceux-ci furent obligés de se battre à l'arme blanche jusqu'à ce que la victoire, longtemps douteuse, se déclara en leur faveur. Hertel de Chambly et Verchères, deux jeunes officiers de grande espérance, restèrent sur le champ de bataille. Les vainqueurs opérèrent leur retraite assez tranquillement.

* Registres du conseil supérieur.

En peignant ces scènes de carnage, n'oublions point les beaux traits de l'humanité, sacrifiée si souvent dans ces guerres cruelles. Parmi les prisonniers qu'on emmenait, se trouvait la fille du principal habitant de Haverhill. Ne pouvant supporter les fatigues d'une longue marche, elle aurait succombé sans un jeune volontaire de Québec, nommé Dupuy, qui la porta une partie du chemin et conserva ainsi ses jours.

Les attaques des bandes canadiennes répandaient le désespoir dans les colonies anglaises. Schuyler fit en leur nom les remontrances les plus vives à M. de Vaudreuil. "Je n'ai pu m'empêcher de croire, ajoutait-il, qu'il est de mon devoir envers Dieu et envers mon prochain de prévenir, s'il est possible, ces cruautés barbares, qui n'ont été que trop souvent exercées sur les malheureux habitants." Mais, tout en élevant la voix au nom de l'humanité contre les excès de ces guerriers farouches, il intriguait lui-même auprès des cantons iroquois et des autres alliés français, pour les engager à rompre leur alliance et à prendre les armes contre le Canada, c'est-à-dire pour les engager à répéter les scènes dont il se plaignait lui-même avec tant d'énergie. Aussi a-t-il été remarqué que Schuyler avait été assez instruit de tout ce qui s'était passé depuis cinquante ans dans cette partie de l'Amérique, pour savoir que c'étaient les Anglais qui avaient réduit le Canada à la dure nécessité de laisser les sauvages descendre dans la Nouvelle-Angleterre ; qu'il ne pouvait ignorer non plus les horreurs auxquelles s'étaient portés les Iroquois à leur sollicitation pendant la dernière guerre ; qu'à Boston même les Français et les Abénaquis retenus prisonniers, étaient traités avec une cruauté qui ne le cédait guère à cette barbarie dont il se plaignait si amèrement, et que les Anglais enfin avaient plus d'une fois violé le droit des gens et les capitulations signées dans les meilleures formes, lorsque les prisonniers appartenant à leur nation, ne recevaient au contraire que de bons traitements de notre part et de la part de nos alliés.

Nous avons dit que le fort de la guerre se passa dans les provinces voisines du golfe. M. de Brouillan, gouverneur de Plaisance, avait remplacé en Acadie le chevalier de Villebon, mort au mois de juillet 1700. M. de Brouillan avait reçu l'ordre d'augmenter les fortifications de La Hève, et d'encourager le commerce en empêchant les Anglais de pêcher sur les côtes.

Ne pouvant espérer de secours de France, il fit alliance avec les corsaires, qui firent de La Hève leur lieu de refuge. Les affaires y prirent aussitôt un grand accroissement ; l'argent y abonda, et la ville put récompenser les sauvages qui faisaient des courses dans la Nouvelle-Angleterre pour venger les dégâts que les vaisseaux anglais commettaient sur les côtes acadiennes.

Le gouvernement de Boston, voulant user de représailles pour le massacre de Deerfield, chargea le capitaine Church d'aller attaquer l'Acadie. Cet officier, que le récit des ravages des Français avait rempli d'indignation, était venu à cheval, malgré son grand âge, d'une distance de soixante-et-dix milles pour offrir ses services au gouverneur Dudley. Il mit à la voile avec trois vaisseaux, dont l'un de 48 canons, quatorze transports, et trente-six berges, portant 550 soldats, et tomba sur les établissements des rivières Penobscot et Passamaquoddy, où il mit tout à feu et à sang. Il cingla de là vers Port-Royal, où il fut repoussé par une poignée d'hommes. Il voulut ensuite aller prendre les Mines et ne fut pas plus heureux. En présence de cette opposition vigoureuse, il changea de tactique ; il rechercha les endroits sans défense, et dirigea d'abord sa course vers la rivière d'Ipiguit, qu'il dévasta sans rencontrer d'obstacles. A Beaubassin, les habitants, prévenus de son approche, l'empêchèrent, malgré leur petit nombre, de faire beaucoup de mal. Church passa ainsi une partie de l'été à opérer des descentes sur divers points du littoral. Il fit une cinquantaine de prisonniers de tout âge et de tout sexe, et ne prit guère de butin, car que pouvait-il y avoir à piller chez les pauvres Acadiens ? mais il découvrit la faiblesse de cette colonie. Les Anglais résolurent d'en faire la conquête trois ans après. Mille hommes furent levés dans le Nouveau-Hampshire, le Massachusetts et le Rhode-Island, et, le 6 juin 1707, deux régiments sous les ordres du colonel Marck parurent devant Port-Royal sur vingt-trois transports convoyés par deux vaisseaux de guerre.

M. de Subercase y avait succédé à M. de Brouillan mort l'année précédente. Cet officier arrivait de Terreneuve, où il s'était distingué durant la guerre. L'ennemi avait fait ses préparatifs avec tant de secret et de diligence, que M. de Subercase fut surpris en quelque sorte dans la ville ou plutôt dans le

bourg décoré du nom pompeux de capitale de l'Acadie. Les murailles de Port-Royal tombaient en ruines. Pour donner le temps de les réparer, Subercase disputa le terrain pied à pied aux 1500 hommes débarqués du côté du fort et aux 500 mis à terre du côté de la rivière. Après deux ou trois jours passés en reconnaissances, les ennemis investirent la place et ouvrirent la tranchée. Un détachement de 400 hommes, qu'ils avaient envoyé pour tuer les bestiaux dans la campagne, fut abordé par Saint-Castin à la tête d'un corps d'habitants et de sauvages, et mis en déroute. Le sixième jour du siége, on remarqua beaucoup de mouvement dans la tranchée : ce qui fit soupçonner que les assiégeants formaient quelque dessein pour la nuit suivante. En effet, vers les 10 heures du soir, au milieu du profond silence qui régnait dans la ville et sur les remparts, un bruit sourd causé par des masses d'hommes en marche, annonça tout à coup l'approche des colonnes d'attaque. La garnison était préparée. Dès que les assaillants furent à portée, elle ouvrit sur eux un feu d'artillerie et de mousqueterie si bien nourri qu'ils reculèrent, et furent obligés d'aller chercher un abri contre les balles dans les ravines du voisinage, où ils restèrent tapis toute la journée suivante après s'y être retranchés. Saint-Castin et soixante Canadiens arrivés quelques heures avant les Anglais, furent d'un grand secours : ce fut à eux principalement que Port-Royal fut redevable de sa conservation.

Le surlendemain de l'assaut, l'ennemi leva le siége. On ne doutait point à Boston du succès de l'entreprise, et l'on y avait fait d'avance des réjouissances publiques. La nouvelle de la retraite des troupes y causa la plus vive indignation. Le colonel Marck, n'osant paraître devant ses concitoyens, était resté avec la flotte à Kaskébé ; il reçut l'ordre de ne point débarquer son monde et d'attendre de nouvelles instructions. Il fut résolu de venger sur-le-champ l'échec qu'on venait d'essuyer. Trois vaisseaux et 5 à 600 hommes furent ajoutés à l'escadre de Marck, et, dès le 20 août, il reparut devant Port-Royal. La surprise et la consternation y furent au comble parmi les habitants, qui regardèrent comme une témérité d'essayer à se défendre contre des forces si supérieures. M. de Subercase seul ne désespéra point, et son assurance releva le courage des troupes ; le premier moment de surprise passé, chacun ne songea plus qu'à remplir

fidèlement son devoir. Les ennemis attendirent au lendemain pour opérer leur débarquement, et c'est ce qui sauva la ville en donnant le temps d'appeler les hommes de la campagne.

Les Anglais descendirent à terre de l'autre côté de la rivière, et s'y retranchèrent. Les détachements que Subercase avait envoyés pour les surveiller, les empêchèrent de s'éloigner de leur camp, que les bombes les obligèrent ensuite d'évacuer. Dans une marche ils tombèrent, au nombre de 14 à 1500, dans une embuscade, que leur avait tendue Saint-Castin avec 150 hommes ; ils se retirèrent alors dans un second camp où ils se fortifièrent. Le corps de Saint-Castin fut porté à 420 hommes, et le gouverneur en prit lui-même le commandement, pour charger l'ennemi dès qu'il voudrait se rembarquer, dessein que paraissait indiquer le mouvement des chaloupes de la flotte. Mais un officier brûlant de combattre, commença trop tôt l'attaque avec quatre-vingts hommes. Il emporta d'assaut les premières lignes ; excité par ce succès, il sauta dans un second retranchement, où il fut blessé de deux coups de sabres. Le combat ainsi engagé, il fallut le soutenir. MM. de Saint-Castin et Saillant arrivèrent pour y prendre part. On se battit corps à corps, à coups de haches et de crosses de fusils. L'ennemi fut repoussé plus de cinq cents verges vers ses embarcations. Honteux de fuir devant si peu de monde, il revint sur ses pas ; mais on le chargea de nouveau avec tant de furie qu'il fut enfin mis en pleine déroute et obligé de se rembarquer précipitamment.

Le jour même une partie de la flotte leva l'ancre, et le lendemain le reste s'éloigna. Les Anglais avaient éprouvé des pertes considérables tant par les combats que par les maladies. Le mauvais succès de cette expédition dispendieuse, dont on attendait un grand résultat, causa un mécontentement général dans le Massachusetts ; elle augmenta beaucoup la dette de cette province, et blessa vivement l'amour-propre national.

Tandis que l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre voyaient ainsi la baïonnette et la hache de guerre passer hautes et sanglantes sur leur territoire à la clarté des incendies, l'île de Terreneuve était en proie aux mêmes désolations.

A la première rupture de la paix, les Anglais avaient fait, comme en Acadie, des dégâts considérables sur les côtes françaises de l'île. Ce ne fut qu'en 1703 que les Français purent

commencer à prendre leur revanche. D'abord ils attaquèrent et prirent d'assaut en plein jour le Forillon, poste assez important de la partie anglaise de l'île, et où quelques navires furent incendiés. Dans l'hiver, ils continuèrent les ravages en faisant subir de grandes pertes au commerce de l'ennemi ; mais ce n'étaient là que les préludes d'attaques beaucoup plus sérieuses. M. de Subercase, qui y avait remplacé M. de Brouillan, passé au gouvernement de l'Acadie, avait repris, avec l'agrément de la cour, le projet formé par d'Iberville de mettre toute l'île sous la domination française ; et, pour lui en faciliter l'exécution, le roi fit mettre sous ses ordres cent Canadiens et douze officiers, commandés par M. de Beaucourt, qui débarquèrent à Terreneuve dans l'automne. Il se trouva bientôt à la tête de 450 soldats, Canadiens, flibustiers et sauvages, tous gens déterminés et accoutumés à faire de longues marches en hiver. Il se mit en campagne le 15 février, et se dirigea vers Saint-Jean. Le 26, cette troupe intrépide était à Rebou, à quelques lieues de cette ville ; elle avait traversé quatre rivières au milieu de glaçons qu'elles charriaient, et souffert cruellement du froid. Les habitants effrayés, en voyant paraître ces guerriers que les obstacles avaient rendus plus farouches, tombèrent à genoux et demandèrent quartier. Après avoir pris deux jours de repos à Rebou, Subercase se remit en chemin, et arriva devant Saint-Jean vers le soir. Quoiqu'il fît toujours extrêmement froid, il fut défendu de faire du feu ; on campa dans un petit bois de sapins pour s'abriter un peu ; les soldats mirent leurs souliers sous eux pour les faire dégeler par la chaleur de leur corps. Le lendemain, ils se présentèrent devant la ville, qui fut prise sans coup férir. Mais les deux forts qui la protégeaient se défendirent si courageusement qu'il fallut en abandonner l'attaque. Après avoir mis le feu à Saint-Jean,* les Français se rejetèrent sur la campagne, qu'ils ravagèrent en tous sens. Ils brûlèrent le bourg du Forillon, épargné l'année précédente ; et Montigny, suivi d'une partie des Canadiens et des sauvages, réduisit en cendres tous les établissements de la côte. La terreur était si grande parmi les pauvres habitants, que les Français n'eurent que la peine de recueillir les prisonniers. Il ne resta plus aux Anglais à Terreneuve que l'île de la Carbonnière et les forts qu'on n'avait pu

* *American Annals :* Humphrey.

prendre à Saint-Jean. Cette irruption toutefois ne fut qu'un orage. Le calme revenu, les flots débordés se retirèrent; on enleva les débris qu'ils avaient faits, et tout rentra dans l'ordre.

Cinq ans à peine s'étaient écoulés cependant depuis l'expédition de Subercase, que Saint-Ovide, lieutenant du roi à Plaisance, proposa à M. de Costebelle, gouverneur de ce poste, de faire une nouvelle tentative sur les forts de Saint-Jean, que l'on convoitait toujours parce qu'ils servaient d'entrepôt général aux Anglais dans l'île. Il offrait d'exécuter cette entreprise à ses propres frais. Sa proposition fut agréée. Il rassembla environ 170 hommes, parmi lesquels il y avait des Canadiens et des soldats, et s'étant mis en route sur la neige le 14 décembre, il arriva, dans la nuit du 1er janvier 1709, à quelque distance de la place, qu'il alla reconnaître à la clarté de la lune. Il fit ensuite avancer ses troupes pour donner l'assaut; ses soldats s'excitaient les uns les autres. On fut près d'échouer par la trahison des guides. M. de Saint-Ovide, qui était en tête, fut découvert à trois cents pas des premières palissades, d'où on lui tira des coups de fusils ; mais, sans se laisser intimider, il continua toujours d'avancer, et pénétra ainsi jusqu'à un chemin couvert que les ennemis avaient oublié de fermer, et dans lequel il se précipita aux cris de Vive le roi ! Ses gens traversèrent le fossé malgré le feu des deux forts, qui blessa dix hommes. Ils plantèrent des échelles contre les remparts, qui avaient vingt pieds de hauteur ; Saint-Ovide monta le premier suivi de six hommes, dont trois furent grièvement blessés derrière lui. Au même instant, une autre colonne atteignait le sommet de la muraille sur un autre point, et s'élançait dans la place ; cette colonne était conduite par les Canadiens Despensens, DuPlessis, La Chesnaye, d'Argenteuil, d'Ailleboust et Johannis. Les Français s'emparèrent du corps de garde et de la maison du gouverneur, qui fut fait prisonnier après avoir reçu trois blessures. Le pont-levis fut baissé et le reste des assaillants pénétra dans Saint-Jean. L'ennemi voyant tout perdu rendit les armes.

Ainsi, en moins d'une demi-heure, on prit deux forts qui auraient pu arrêter une armée entière, car ils étaient garnis de 48 pièces d'artillerie, et défendus par plus de quatre-vingts soldats et huit cents miliciens bien retranchés ; mais la porte souterraine par où ceux-ci devaient passer, se trouva si bien fermée

qu'ils ne purent l'enfoncer assez tôt. Il restait un troisième fort élevé à l'entrée du port et gardé par une compagnie de soldats ; il renfermait des vivres pour plusieurs mois, et était muni de canons, de mortiers et de casemates à l'épreuve des bombes ; cependant il se rendit au bout de 24 heures.*

M. de Saint-Ovide écrivit immédiatement en France et au gouverneur, M. de Costebelle, pour annoncer sa conquête. Ce dernier se trouva offensé de ce que son lieutenant eût pris sur lui d'écrire directement à la cour sans son ordre. Il envoya une frégate pour transporter les munitions de guerre, les prisonniers et l'artillerie de Saint-Jean à Plaisance, et ordonna à Saint-Ovide de revenir après avoir fait sauter les fortifications. Le roi, qui avait d'abord approuvé la décision de Costebelle, partagea ensuite le sentiment de Saint-Ovide, qui voulait que l'on gardât Saint-Jean ; mais il était trop tard.

L'île de la Carbonnière était le seul poste qui restât à l'ennemi dans Terreneuve. M. de Costebelle, pour en faire la conquête, organisa deux détachements, qui se mirent en route l'un par terre et l'autre par eau, sous les ordres d'un corsaire de Plaisance, nommé Gaspard Bertrand. Ils parvinrent à la baie de la Trinité, dans le voisinage de la Carbonnière, sans avoir été découverts. Dans la baie se trouvait une frégate de 30 pièces de canon et de cent trente hommes d'équipage, qui avait convoyé une flotte marchande. Bertrand ne put étouffer à sa vue le désir d'en tenter l'abordage. Trois chaloupes, chargées chacune de vingt-cinq hommes, se dirigent rapidement à force de rames, en plein jour, vers la frégate à l'ancre. Bertrand le premier saute sur le pont ennemi. En un instant, le capitaine anglais est tué, tous les officiers sont mis hors de combat et l'équipage

* *Lettres du major Lloyd datées d'octobre et de novembre* 1708, c'est-à-dire écrites deux à trois mois avant le siége. Elles sont consignées dans un registre manuscrit, qui a appartenu à M. Pawnall, et qui se trouve maintenant dans les archives provinciales. Ce registre est composé principalement d'extraits des procès-verbaux du Bureau des plantations. On y lit ce qui suit sur la situation de Saint-Jean :—"The garrison was in as good a condition as he desired ; the company (80 men besides the officers) was complete ; there were near 800 of the inhabitants under the covert of the fort, and all things were in as good posture, etc. Captain Moody and others say that there were 48 pieces of canon, mortars, &c., and a great quantity of ammunition of war."

est rejeté dans l'entre-pont, où il se défend longtemps avec vaillance. C'est alors que fut tué l'intrépide Bertrand ; sa mort fit chanceler sa troupe ; mais un de ses lieutenants prit aussitôt sa place et se rendit enfin maître de la frégate. Au même instant deux corsaires, l'un de 22 et l'autre de 18 canons, arrivèrent à toutes voiles au secours de la frégate, et se mirent à canonner les Français. Mais ceux-ci, trop fatigués pour recommencer un second combat, coupèrent les câbles et profitèrent d'un vent favorable pour sortir de la baie avec leur prise ; ils ne furent point poursuivis. Le détachement venu par terre se jeta alors sur les habitations, les pilla et retourna à Plaisance chargé de butin, de sorte que la Carbonnière, protégée par sa situation reculée, échappa encore une fois au sort qui la menaçait.

Ainsi, depuis presque le commencement de la guerre, les Français se promenaient en vainqueurs d'un bout à l'autre de Terre-neuve sans pouvoir s'en assurer la conservation, vu la petitesse de leur nombre. Il ne leur restait que la gloire d'avoir déployé un courage admirable, et d'avoir empêché peut-être l'ennemi d'aller les attaquer dans leurs propres établissements. Il n'est guère permis de douter que si la France eût été maîtresse des mers, toute l'île ne fût passée sous sa domination.

Cependant les colonies anglo-américaines se sentaient humiliées des échecs sans nombre qu'elles avaient éprouvés dans cette guerre. La conquête de toute la Nouvelle-France était, suivant eux, l'unique moyen d'en prévenir à jamais le retour. Elles ne cessaient point de faire des représentations à leur métropole dans ce sens. L'assemblée de la Nouvelle-York présenta à la reine Anne, en 1709, une adresse, dans laquelle elle disait : Nous ne pouvons songer sans les plus grandes appréhensions, au danger qui menace les sujets de Votre Majesté dans ces contrées : en effet, si les Français, après s'être attaché peu à peu les nombreuses nations indigènes qui les habitent, se jettent sur les colonies de Votre Majesté, il sera presque impossible à toutes les forces que la Grande-Bretagne pourra envoyer contre eux, de les vaincre ou de les réduire." Le moment paraissait propice pour exécuter cette grande entreprise ; car, après une suite de revers inouïs éprouvés en Europe, la France était presque tombée dans un état d'anéantissement ; ses ressources étaient épuisées, son crédit était détruit, et le rigoureux hiver de

1709 achevait de désespérer la nation en proie à une famine cruelle. C'était le moment pour l'Angleterre de se rendre aux vœux de ses colonies et de s'emparer du Canada. Pendant que Louis XIV sollicitait la paix auprès de ses nombreux adversaires, la reine Anne donnait des ordres pour recueillir une des dépouilles du grand roi.

Le colonel Vetch paraît avoir été l'auteur de ce nouveau projet. Quelques années auparavant, en 1705, le gouverneur du Massachusetts, M. Dudley, l'avait envoyé avec M. Livingston à Québec, pour régler l'échange des prisonniers et pour proposer à M. de Vaudreuil un traité de neutralité entre la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-France, traité que le roi avait trouvé avantageux dans le temps et qu'il avait permis de conclure, pourvu que la gloire et l'honneur de la nation ne fussent point compromis et qu'il ne donnât lieu à aucun commerce. Mais cette députation n'était qu'un prétexte pour examiner le pays et pour gagner du temps. A la faveur de cette mission, plusieurs personnes s'étaient glissées en Canada pour étudier ses forces et ses moyens de défense : ce qui étant parvenu aux oreilles des ministres à Paris, attira des reproches au gouverneur sur sa facilité impolitique. Vetch lui-même avait sondé le Saint-Laurent en remontant jusqu'à la capitale. Il avait ensuite proposé au ministère anglais une nouvelle tentative contre le Canada par une double attaque faite par mer et par terre ; il assurait que le succès ne serait pas douteux. En effet, le pays, qui n'avait reçu aucun secours de la France depuis le commencement des hostilités, n'était guère capable de résister si on l'attaquait sérieusement : la proposition de Vetch fut donc bien reçue, et l'on se mit à travailler sans délai aux préparatifs de la campagne. Le plan de Vetch fut adopté. Cinq régiments de ligne, auxquels furent joints douze cents miliciens du Massachusetts et du Rhode-Island, reçurent l'ordre de s'avancer par le fleuve contre Québec. Quatre mille hommes, dont deux mille sauvages, devaient attaquer Montréal par le lac Champlain. La coopération de tant de sauvages était certaine dans le moment, parce que le colonel Schuyler venait de réussir à faire rompre le traité qui existait entre les Français et la confédération iroquoise, et à engager quatre des cinq cantons à prendre part à la campagne, qui promettait d'être aussi profitable que

glorieuse. Toutes les colonies anglaises étaient dans l'enthousiasme. "La joie, dit un de leurs historiens, animait la contenance de tout le monde ; il n'y avait personne qui ne crût que la conquête du Canada ne fût achevée avant l'automne." On ne comptait pour rien les sacrifices, et c'est à cette occasion que le Connecticut, la Nouvelle-York et le Nouveau-Jersey, dont le trésor était vide, fabriquèrent pour la première fois du papier-monnaie.

L'armée de terre se réunit sur les bords du lac Champlain, dans le mois de juillet, sous les ordres du gouverneur Nicolson ; elle commença à élever des forts, des blockhaus, des magasins, et à se construire des bateaux et des canots pour traverser le lac. Jamais le Canada n'avait vu tant de forces se déployer sur ses frontières pour faire sa conquête. En faisant l'énumération de leurs soldats et de leurs vaisseaux, les ennemis se croyaient capables d'expulser les Français de toute l'Amérique ; car leurs troupes étaient quatre fois plus nombreuses que celles du Canada.

Tandis que les Anglais, à la vue de leur supériorité numérique, se flattaient de triompher, les Canadiens, inquiets et silencieux, se préparaient à faire tête à l'orage. L'ordre fut donné d'armer Québec et de tenir les troupes et les milices prêtes à marcher au premier signal. Les forces totales du pays montaient à 4,150 hommes, outre 700 matelots et sauvages. M. de Vaudreuil alla lui-même à Montréal, dans le mois de janvier, pour faire opérer des reconnaissances vers le lac Champlain, et pour surveiller les mouvements des Anglais de ce côté.

Le ministre, lord Sunderland, avait écrit au commandant de Boston de tenir les troupes prêtes à marcher au premier ordre ; que les renforts étaient sur le point de s'embarquer pour l'Amérique. Les Bostonnais s'étaient empressés d'exécuter ces injonctions, ainsi que les habitants de la Nouvelle-York ; mais les secours annoncés ne parurent point au temps fixé, et, après une longue attente, pendant laquelle on s'était perdu en conjectures, les murmures et les maladies éclatèrent dans l'armée anglaise campée sur le lac Champlain. Peu accoutumée à la discipline, elle se lassait de la contrainte et de la sujétion militaire, et ce ne fut qu'avec peine qu'on put la retenir jusqu'à la fin de l'été. Alors l'assemblée de la Nouvelle-York, ne voyant

rien arriver d'Europe, et trouvant la saison trop avancée pour entrer en Canada, présenta une adresse au gouverneur, pour rappeler les milices dans leurs foyers. Peu de temps après, on apprit la prise du général Stanhope avec cinq mille Anglais à Brihuega, et la défaite de Stahremberg par le duc de Vendôme à Villa-Viciosa en Portugal, double revers qui avait obligé la cour de Londres d'envoyer les troupes destinées contre Québec au secours des alliés dans la Péninsule. Ainsi la victoire de Villa-Viciosa eut le double avantage de consolider le trône de Philippe V et de sauver le Canada.

Ce qu'on rapporte de l'empoisonnement de l'armée de Nicolson par les Iroquois sur le lac Champlain, paraît sans fondement. Aucun historien américain ne parle de cette circonstance; et, deux ans après, les guerriers de ces tribus se joignirent encore aux Anglais. Il est probable que l'astuce iroquoise donna naissance à ce rapport dans un but politique. Ces barbares craignaient et haïssaient également leurs deux puissants voisins; mais ils étaient divisés à leur sujet, ou plutôt ils voulaient ménager l'un et l'autre sans laisser percer leurs motifs. En conséquence, une partie de la confédération tenait pour les Français, et l'autre partie pour leurs adversaires. La même tactique fut adoptée l'année suivante: car, dans l'hiver, les Onnontagués et les Agniers envoyèrent une députation en Canada, où l'on n'était pas en état de repousser avec dédain les excuses de ces belliqueux suppliants. Le gouverneur, tout en les menaçant de lâcher ses alliés sur eux s'ils bougeaient, reçut leurs ambassadeurs de manière à les laisser partir satisfaits de son accueil.

Tandis que les cinq nations allaient ainsi d'un camp à l'autre, et donnaient des assurances trompeuses aux deux partis, le général Nicolson avait passé en Angleterre pour la presser de reprendre son projet de conquête: ce que le cabinet de Windsor lui avait promis de faire au printemps, mais n'exécuta point, car aucune flotte ne parut. Nicolson était revenu en Amérique avec cinq ou six vaisseaux de guerre, qui portaient un régiment de marine; ayant vainement attendu la flotte jusqu'à l'automne, il se vit contraint d'abandonner encore une fois son entreprise favorite. Mais, pour ne pas achever l'année sans exécuter quelque chose, il proposa de risquer une tentative sur l'Acadie avec

les forces qu'on avait déjà.* Une cinquantaine de vaisseaux ou transports, portant quatre ou cinq bataillons de troupes provinciales, qui formaient 3,400 hommes, sans compter les officiers, firent voile de Boston le 18 septembre 1710. Ils parvinrent devant Port Royal six jours après, et les troupes opérèrent leur descente sans rencontrer de résistance.

M. de Subercase n'avait pu, comme on l'a dit, se maintenir à Port-Royal qu'en s'alliant avec les flibustiers, qui éloignaient l'ennemi par leurs courses, entretenaient l'abondance dans la ville et lui fournissaient de quoi faire de riches présents aux sauvages. Mais ces corsaires l'abandonnèrent au moment du danger, et il se conduisit lui-même ensuite comme s'il eût voulu provoquer le désastre qui arriva. Il voyait depuis longtemps l'orage se former contre lui. Deux fois il avait repoussé l'ennemi avec une poignée de braves; mais, depuis cette époque glorieuse, un changement inexplicable s'était fait en lui. On aurait dit que pour se venger de l'oubli dans lequel on le laissait, il désirait la perte du pays commis à ses soins. Il avait reçu des recrues de France et des secours de Québec, peu considérables il est vrai, mais qui auraient pu lui être très-utiles dans un moment de danger; il les renvoya sous prétexte qu'il ne pouvait s'accorder avec leurs officiers, qui, de leur côté, se plaignaient de sa manière d'agir à leur égard. La retraite de ces renforts, la mauvaise disposition des habitants, son inaction lors de l'apparition de l'ennemi, tout cela coïncidant avec le départ des flibustiers, le fit soupçonner dans le temps de trahison, et, malgré sa justification, il ne put jamais reconquérir la pleine confiance de ses compatriotes.

Qu'il trahît ou non son devoir, il est certain qu'il n'avait pas deux cents hommes de garnison, lorsque le général Nicolson parut devant Port-Royal avec des forces dont l'immense supériorité était un hommage éclatant rendu aux talents et à la bravoure du gouverneur français. Il se laissa bombarder, malgré les murmures et la désertion de ses gens, jusqu'au 16 octobre qu'il capitula. La garnison, épuisée par la faim, sortit de la ville, au nombre de 156 soldats, avec les honneurs de la guerre. Ni-

* Quelques auteurs disent qu'il devait faire cette conquête seul, et qu'ensuite les forces de la Grande-Bretagne devaient être envoyées pour prendre Québec.

colson regretta de s'être trop pressé de signer la capitulation, lorsqu'il vit défiler ce petit nombre d'hommes au visage pâle et amaigri, que la disette lui aurait livrés à discrétion, car, dès le lendemain, il fut obligé de leur faire distribuer des vivres. Les soldats et les habitants, au nombre de quatre cent quatre-vingts personnes, furent transportés à La Rochelle. Subercase, ne pouvant emporter les mortiers et les canons réservés par un article du traité, les vendit aux Anglais pour payer les dettes qu'il avait contractées au nom de son gouvernement. Ainsi Port-Royal, gardé par 200 soldats minés par une longue famine, tomba devant une flotte de 54 voiles et quatre mille hommes de débarquement.

Les vainqueurs donnèrent à Port-Royal le nom d'Annapolis, en l'honneur de la reine Anne. Cette ville pouvait avoir alors une demi-lieue d'étendue en tous sens ; mais les maisons, fort éloignées les unes des autres, n'étaient que de mauvaises huttes surmontées de cheminées en terre ; l'église ressemblait plutôt à une grange qu'à un temple.*

L'expédition de Port-Royal coûta à la Nouvelle-Angleterre £23,000, que le parlement impérial lui remboursa. Le colonel Vetch resta gouverneur de la conquête avec 450 hommes. Cependant il n'était question dans le traité que du fort de Port-Royal avec le territoire qui était à la portée de son canon ; Nicolson prétendit que le traité embrassait toute la province. Ne pouvant s'entendre avec Subercase, ces deux chefs envoyèrent le colonel Livingston vers le marquis de Vaudreuil, qui, à la simple explication des faits, exigea l'exécution de la capitulation à la lettre. Le colonel Livingston se plaignit aussi des cruautés qu'exerçaient les alliés des Français, et dit que si ces barbares continuaient leurs affreux massacres, les Anglais seraient obligés de faire mettre à mort les principaux habitants de l'Acadie. M. de Vaudreuil lui répondit qu'il n'était pas responsable des actes des sauvages ; que les Anglais ne devaient imputer la guerre qu'à ceux qui avaient refusé la neutralité entre les deux couronnes, et que, s'ils mettaient leur menace à exécution, il userait de représailles sur les prisonniers qu'il avait en sa possession. M. de Vaudreuil ne se contenta point de

* Etat de l'Acadie en 1710 tel que décrit par un Français à un jésuite : *The travels of several missionaries of the society of Jesus, etc.*

faire cette réponse à l'envoyé américain, il chargea MM. de Rouville et Dupuy d'aller la porter à Boston, et leur donna l'ordre d'examiner le pays en cas qu'il fût nécessaire d'y porter la guerre. Il nomma le baron de Saint-Castin son lieutenant en Acadie, avec mission d'y maintenir le reste des habitants dans l'obéissance à la France, et d'engager les missionnaires à redoubler de zèle pour conserver l'attachement des sauvages et des Acadiens, recommandation inutile, parce que la tyrannie du colonel Vetch faisait plus à cet égard que les prières les plus pressantes du gouverneur français. Au reste, de son fort de Pentagoët, l'infatigable Saint-Castin continuait les hostilités. Un détachement de 40 sauvages, qu'il avait envoyé en course, tailla en pièces un corps d'Anglais beaucoup plus nombreux, occupé à brûler dans la campagne les maisons de ceux qui refusaient de se soumettre aux vainqueurs de Port-Royal. Ce détachement, renforcé par quelques Canadiens et Français, osa investir Port-Royal même, dont la garnison se trouvait dans le moment très-affaiblie par les maladies,* et on allait envoyer de Québec le marquis d'Alognies, avec 11 officiers et 200 hommes d'élite, en aide aux assiégeants, lorsque l'apparition de la flotte de l'amiral Walker dans le fleuve Saint-Laurent fit contremander ce secours, qui aurait probablement remis Port-Royal sous la domination de ses anciens maîtres.†

C'est alors seulement que le plus grand nombre des Acadiens firent leur soumission aux Anglais, qui, suivant leur coutume, envoyaient des troupes pour incendier les habitations de ceux qui refusaient de les reconnaître. Un de ces partis fut atteint et détruit par les sauvages dans un endroit auquel ce massacre a fait donner le nom de l'anse du Sang. Ce coup de main fit prendre de nouveau les armes à 300 Acadiens, qui, avec les sauvages qu'ils purent rencontrer, se tinrent prêts à tomber sur Port-Royal dès que le gouverneur de Plaisance leur aurait envoyé un chef capable de les commander. Mais ce gouverneur les fit informer qu'il avait besoin de tout son monde, et qu'il ne

* D'après le rapport des déserteurs, les deux tiers de la garnison étaient morts ou avaient déserté. Voir la dépêche [traduction] interceptée de M. l'Hermite à M. de Pontchartrain du 29 juillet 1711, dans l'Appendice du Journal de l'expédition de l'amiral Walker.

† Ibid.

pouvait laisser partir un seul officier. Ils durent alors abandonner leur entreprise, et se soumettre entièrement pour sauver leurs récoltes, qui étaient leur seul moyen de subsistance. La perte de l'Acadie fut très-sensible à la France. Jérôme Phélipeaux de Pontchartrain, qui avait succédé, en 1699, à son père Louis Phélipeaux de Pontchartrain, au ministère de la marine, écrivit à M. de Beauharnais, intendant de La Rochelle et de Rochefort : "Je vous ai fait assez connaître combien il est important de reprendre Port-Royal avant que les ennemis y soient solidement établis. La conservation de toute l'Amérique septentrionale et le commerce des pêches le demandent également : ce sont deux objets qui me touchent vivement, et je ne puis trop exciter le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle-France à les envisager avec les mêmes yeux." Le ministre aurait voulu que le Canada se chargeât de reconquérir Port-Royal avec ses seules milices et le peu de troupes dont il pouvait disposer. M. de Vaudreuil ne demandait cependant pour grossir ses forces, que deux vaisseaux avec ce qu'ils pourraient porter de soldats, et l'on ne fut pas capable de les lui donner. M. de Pontchartrain, réduit aux expédients pour accomplir ses projets, voulut former alors en France une société de marchands assez puissante pour remettre l'Acadie sous la domination du roi, et pour y former des établissements solides ; mais personne ne goûta une entreprise dont les avantages ne paraissaient certains que pour l'État, et rien ne fut fait ; ce qui n'empêcha pas cependant les fidèles et malheureux Acadiens, si dignes d'un meilleur sort, de faire dire secrètement à M. de Vaudreuil que le roi n'aurait jamais de sujets plus dévoués qu'eux, paroles qui auraient dû soulever la France d'un bout à l'autre pour l'honneur de ce noble esprit national, qui fait la force et la véritable grandeur des peuples.

Après la prise de Port-Royal, le général Nicolson était retourné à Londres pour presser l'Angleterre de conquérir le Canada, qui était le grand boulevard des Français dans l'Amérique continentale, et pour y appuyer les démarches du colonel Schuyler, qui avait été envoyé en Angleterre, l'année précédente, par la Nouvelle-York dans le même but. Cinq chefs iroquois l'accompagnaient. Dans les discours que ces chefs prononcèrent devant la reine Anne, ils l'assurèrent de leur fidélité, et demandèrent son appui contre leur ennemi commun.

La Grande-Bretagne se rendit sans peine à des sollicitations qui flattaient ses secrets désirs. M. Saint-John, depuis vicomte de Bolingbroke, homme d'État qui avait plus d'imagination que de jugement, était alors ministre. Il promit tout ce que l'on voulut. Il s'intéressait à l'entreprise comme s'il en avait été l'auteur, et se vantait d'en avoir formé le plan. Il fit faire des préparatifs proportionnés à la grandeur du projet. Le chevalier Hovenden Walker mouilla dans le port de Boston, le 25 juin 1711, avec une flotte portant un bataillon de soldats de marine et sept régiments de vétérans tirés de l'armée du duc de Marlborough, sous les ordres du général Hill, frère de Mme. Marsham, qui avait remplacé la duchesse de Marlborough auprès de la reine. Lorsque M. Saint-John apprit que la flotte s'était rendue heureusement à Boston, il s'empressa d'écrire au comte d'Orrery: "Vous pouvez être assuré que nous sommes maîtres à l'heure qu'il est de toute l'Amérique septentrionale." La nouvelle de la venue des secours d'Angleterre attendus avec impatience depuis si longtemps, se répandit avec rapidité dans toutes les colonies anglaises, et fut reçue avec des transports d'ivresse; l'assemblée de la Nouvelle-York vota des remercîments à la reine, et envoya une députation pour féliciter le général Nicolson sur le succès de sa mission. Dans l'espace d'un mois ces colonies mirent sur pied deux armées complétement équipées et approvisionnées.*

Deux régiments de troupes provinciales se joignirent aux réguliers du général Hill, et portèrent son armée à 6,500 fantassins, munis d'un train d'artillerie et de toutes sortes de machines de guerre. La flotte, composée de 88 vaisseaux et transports, mit à la voile pour Québec le 30 juillet. Peu de temps après, le général Nicolson s'ébranla de son côté, et s'avança jusqu'à Albany avec quatre mille hommes et six cents Iroquois, pour pénétrer en Canada par le lac Champlain: c'était le plan d'invasion de 1690. Rendu sur les bords du lac Saint-Sacrement, il s'arrêta

* M. de Costebelle avait, sur l'ordre de la cour, envoyé vainement M. de la Ronde à Boston pour tâcher de dissuader les habitants de fournir de nouveaux secours à la flotte anglaise destinée à agir contre le Canada. Il fallait que M. de Pontchartrain fût dans une grande ignorance des sentiments de ces habitants. *Lettre interceptée de M. de Costebelle à M. de Pontchartrain du 23 juillet* 1711, *laquelle se trouve dans les pièces de la défense de l'amiral Walker.*

pour attendre l'arrivée de l'amiral Walker devant Québec. Le Canada semblait perdu sans ressource.* Aux quinze ou seize mille soldats et matelots qui marchaient pour l'envahir, il pouvait à peine opposer cinq mille hommes capables de porter les armes. La Providence le sauva.

La prise de Port-Royal avait produit une sensation pénible et profonde en Canada, moins à cause de l'importance de ce poste, qui était réellement peu de chose en lui-même, que parce qu'elle dévoilait d'un côté la faiblesse ou l'apathie de la mère patrie, et de l'autre, la résolution des colonies anglaises d'exclure entièrement la France de ce continent. Mais lorsque les Canadiens se virent attaqués de tous les côtés, ils se rappelèrent qu'ils avaient eux-mêmes porté plus d'une fois la guerre dans le pays de leurs envahisseurs; qu'ils avaient vu fuir leurs soldats devant eux dans la Nouvelle-York, dans la Nouvelle-Angleterre, à Terreneuve, dans la baie d'Hudson, et, leur ancienne énergie reprenant son empire, à la voix du gouverneur, ils coururent aux armes.

Pour imposer aux Iroquois, qui menaçaient la partie supérieure du pays, M. de Vaudreuil avait fait appeler les sauvages occidentaux : quatre à cinq cents de leurs guerriers descendirent avec MM. de Saint-Pierre, Tonti et quelques autres Canadiens. Le baron de Longueil et MM. de Joncaire et de la Chauvignerie furent envoyés dans les cantons pour y soutenir les partisans des Français, et pour rompre les intrigues de Schuyler, en engageant les Iroquois à observer la neutralité. M. de Vaudreuil donna à Montréal un festin solennel à huit cents sauvages alliés, qui, à la fin du repas, levèrent la hache et entonnèrent le chant de guerre. Sans perdre de temps, le gouverneur descendit à Québec, suivi des Abénaquis des villages de Saint-François et

* Forces du Canada en 1709.

Gouvernement de	Montréal, ...	1,200	hommes de 15 à 70 ans.
"	Trois-Rivières, ...	400	"
"	Québec, ...	2,200	"
	Troupes, ...	350	"
	Matelots, ...	200	"
	Sauvages, ...	500	"
	Total, ...	4,850	

Documents de Paris.

de Bécancour, fondés au commencement de la guerre, pour servir de digues aux irruptions des Iroquois. La capitale était en état de résister à un coup de main. Il y avait plus de 100 pièces de canon en batterie. Les rives du fleuve au-dessous de Québec étaient si bien gardées, que l'ennemi n'aurait pu y opérer de débarquement dans les lieux habités sans livrer un combat fort périlleux. Au-dessus de la ville, les Anglais ne pouvaient guère s'aventurer au loin. La disposition des troupes était réglée. Chacun avait son poste marqué, et devait s'y rendre à l'apparition de la flotte. On attendait déjà depuis longtemps l'ennemi, lorsqu'un habitant vint annoncer, un soir du mois de septembre, qu'il avait vu entrer 90 à 96 voiles dans le bas du fleuve.

C'était l'amiral Walker qui remontait le Saint-Laurent. Il s'avançait moins comme un capitaine qui entreprend une campagne difficile, que comme un conquérant qui n'a que de faciles lauriers à recueillir. L'attaque de Québec n'était pour rien dans les préoccupations de son esprit. Il ne croyait pas même qu'on osât s'y défendre. Il n'était occupé que de l'hivernage de ses vaisseaux dans le climat rigoureux où il croyait passer l'hiver. Après avoir roulé plusieurs plans dans sa tête, il s'arrêta à celui-ci : il ferait dégréer et démâter ses vaisseaux ; ensuite il les ferait monter à sec sur le rivage, hors de l'atteinte des glaces, à l'aide de chameaux et d'autres puissants appareils. C'est lui-même qui raconte ses inquiétudes. Il croyait que le Saint-Laurent, qui a près de cent pieds de profondeur dans le port de Québec, gelait jusqu'au fond de son lit.

Un grand désastre tira bientôt l'amiral Walker de ses préoccupations oiseuses. Un gros vent de sud-est s'était élevé tout à coup et une brume épaisse avait enveloppé la flotte ; les pilotes ne pouvaient plus se reconnaître. Un ancien navigateur canadien, retenu prisonnier à bord du vaisseau amiral, avertit de ne pas courir trop au nord. Il ne fut pas écouté. Cela se passait dans la nuit du 22 du mois d'août. Le vent augmentait toujours. Bientôt la flotte se trouva au milieu d'îles et de rescifs dans le danger le plus imminent, et personne ne s'en doutait. Un officier de l'armée de terre, qui se trouvait par hasard sur le pont du vaisseau amiral, aperçut tout à coup des brisants sur sa droite, et courut en informer Walker, qui pensa que c'était

la peur qui le faisait agir et ne voulut pas le croire. L'officier redescendit une seconde fois, en le priant avec instance de monter, que l'on voyait des écueils de toutes parts. "Sur ces importunités répétées, et entendant plus de bruit et de mouvement qu'à l'ordinaire, dit l'amiral, je passai ma robe de chambre et mes pantoufles et je montai sur le pont. En effet, j'y trouvai tout le monde dans une frayeur et une confusion étranges." La direction des vaisseaux fut immédiatement changée ; mais huit transports se brisèrent sur l'île aux Œufs, l'une des Sept-Iles, et près de neuf cents hommes périrent sur les dix-sept cents soldats qu'ils portaient. On reconnut parmi les noyés rejetés sur le rivage par les vagues, deux compagnies entières des gardes de la reine, et plusieurs familles écossaises venues pour s'établir dans le pays. On trouva aussi un grand nombre de copies imprimées d'une proclamation, que Charlevoix rapporte tout au long, et dans laquelle le général Hill déclarait que les Canadiens étaient sujets anglais en vertu de la découverte de l'Amérique septentrionale par Cabot, la France n'ayant possédé le pays qu'à titre de fief relevant de l'Angleterre ! Jamais on n'avait tant abusé de l'esprit que dans cette guerre.

Après ce désastre, Walker rebroussa chemin, et alla jeter l'ancre dans la baie des Espagnols au Cap-Breton. Comme la traversée de Boston avait été extrêmement longue et qu'il ne restait plus de vivres que pour dix semaines, il fut résolu à l'unanimité dans un conseil de guerre, d'abandonner l'entreprise sur Québec et sur Plaisance, qui devait être attaqué après la prise de la capitale. En conséquence de cette résolution, les Américains furent débarqués à Boston, et la flotte cingla vers Portsmouth, où, peu après son retour, le vaisseau amiral, l'Edgar, de 70 canons, sauta avec quatre cents hommes, outre un grand nombre de personnes qui étaient venues à bord pour visiter leurs amis dans le port de Spithead. Dans le même temps, le Feversham, de 36 canons, et trois transports qui avaient suivi la flotte, se perdaient dans le golfe Saint-Laurent.

La nouvelle de la retraite des Anglais fut apportée à Québec par des pêcheurs de Gaspé ; le gouverneur renvoya aussitôt M. de Ramesay à Montréal avec six cents hommes, et s'y rendit lui-même bientôt après avec un pareil nombre de soldats. Il assembla une petite armée de trois mille hommes, qu'il plaça

dans le voisinage de Chambly, afin de s'opposer au général Nicolson, s'il venait à déboucher par le lac Champlain. Mais le commandant américain, en apprenant les malheurs de la flotte, s'était retiré avec ses troupes, qui reprenaient, pour la seconde fois depuis deux ans, le chemin de leurs provinces sans avoir brûlé une amorce. Alors les craintes du Canada passèrent dans les colonies anglaises ; la terreur plana sur leurs frontières. Les gouvernements de ces colonies s'empressèrent de faire réparer les forts avancés ; ils retinrent la milice sous les armes, et firent travailler de tous côtés à opposer une digue au torrent de Canadiens et de sauvages qu'ils croyaient voir déborder d'un moment à l'autre.

Mais on pensait peu en Canada à aller attaquer l'ennemi sur son territoire. M. de Vaudreuil était satisfait d'avoir été délivré d'un danger dont il avait redouté les suites, et qui lui paraissait encore plus grand, maintenant qu'il pouvait en mesurer toute l'étendue avec sang-froid. Il ne voulait point le braver en tentant une agression avec des forces si inférieures. D'ailleurs le résultat de la guerre devait le satisfaire ; les provinces anglaises se trouvaient accablées de dettes et réduites à défendre leurs propres foyers.

Pendant que l'Angleterre dirigeait ainsi son épée droit au cœur de la puissance française en Amérique, sa politique avait armé, par l'intermédiaire des Iroquois, contre le Canada, une nation brave, indomptable et cruelle, les Outagamis, qui erraient dans les savanes situées au delà du lac Michigan. Ils vinrent se fixer à une portée de pistolet du fort du Détroit pour pouvoir mieux exécuter leur dessein. "Ce peuple, dit un auteur, aussi brave que l'Iroquois, moins politique, beaucoup plus féroce, qu'il n'avait jamais été possible ni de dompter ni d'apprivoiser, et qui, semblable à ces insectes, qui paraissent avoir autant d'âmes que de parties de leur corps, renaissent, pour ainsi dire, après leur défaite," ce peuple se trouvait partout, et était devenu l'objet de la haine de toutes les nations de ce continent. Il avait promis de brûler le Détroit, et de massacrer tous les Français qui se trouvaient dans cette contrée. Les Kikapous et les Mascoutins, qui avaient en haine les Outaouais du Détroit, étaient entrés dans le complot. Les Outaouais venaient de détruire sur la rivière Saint-Joseph 60 guerriers, 60 femmes et 100

enfants de cette dernière nation. M. Dubuisson, qui commandait au Détroit, fut informé par un Outagami chrétien de ce que, d'ailleurs, la conduite de ces barbares ne lui laissait que trop entrevoir. Ils se permettaient depuis quelque temps toutes sortes d'insolences ; ils volaient et pillaient les Français, qui n'étaient qu'une trentaine dans le fort, et qui dissimulaient en attendant l'arrivée de leurs alliés, qu'ils avaient appelés en toute hâte auprès d'eux, surtout les Hurons et les Outaouais. Dubuisson, en cas d'attaque subite, préparait ses moyens de défense; il faisait monter des canons et percer des meurtrières. Mais les secours demandés arrivèrent avant que l'attaque eût lieu. C'étaient 600 hommes, Hurons, Outaouais, Illinois, Missouris, Osages, Sauteurs, Poutouatamis, Sakis, Malhomines, etc., marchant en ordre, chaque nation avec ses enseignes déployées, et tous portant la même haine à l'ennemi qu'ils allaient avoir à combattre. "Nous voici autour de toi, dirent-ils au commandant français, tu nous as retirés du feu des Outagamis il y a douze lunes, nous venons exposer notre vie pour ton service; nous mourrons avec plaisir pour notre libérateur. La seule grâce que nous te demandons, c'est que tu prennes soin de nos femmes et de nos enfants si nous succombons, et que tu mettes un peu d'herbe sur nos corps afin qu'ils reposent en paix."

Dubuisson se serait contenté d'éloigner les Outagamis en les forçant de retourner dans leurs anciens villages; mais les Hurons ne voulurent pas souffrir qu'on les laissât échapper. Il fallut les attaquer dans le fort qu'ils s'étaient élevé à côté de celui des Français; ils se défendirent d'abord avec tant de résolution que les alliés parlèrent de se retirer; mais Dubuisson les ranima. Cependant les Outagamis étaient surveillés de si près qu'ils ne pouvaient sortir, et qu'ils se trouvèrent au bout de quelque temps sans vivres et sans eau. Ceux qui essayaient de s'en procurer étaient aussitôt pris par les sauvages, qui les fusillaient, les tuaient à coups de flèches, ou les gardaient pour les brûler à loisir et par passe-temps. Les Outagamis arborèrent alors des étendards et des couvertures rouges en signe de guerre à mort, et crièrent à Dubuisson qu'ils voulaient que la terre fut teinte de sang. Ils cherchèrent à lui détacher ses alliés, en leur disant qu'ils feraient bien mieux de quitter le

parti des Français et de suivre le parti des Anglais. Le chef des Poutouatamis leur répondit : " Méchantes nations, vous pensez nous effrayer par le rouge dont vous entourez votre village ; mais si la terre est teinte de sang, elle ne le sera que du vôtre."

Peu de temps après, trois ambassadeurs vinrent demander une suspension d'armes de deux jours. Dubuisson leur dit qu'il ne pouvait les entendre tant qu'ils n'auraient pas remis trois femmes que réclamaient ses alliés les Outaouais. Trois autres ambassadeurs ramenèrent ces femmes au bout de deux heures, et prièrent Dubuisson de faire retirer ses alliés, afin que les assiégés pussent sortir pour aller chercher de la nourriture pour leurs femmes et leurs enfants qui se mouraient de faim. Le commandant français refusa de les écouter. Le désespoir s'empara alors des Outagamis. Ils devinrent ingénieux à force de fureur. Ils lancèrent des flèches enflammées sur les habitations des Français, qui étaient couvertes en chaume, et les incendièrent. Mais leur propre situation empirait à chaque instant ; on n'attendait plus à la fin que des hurlements épouvantables à chaque coup de canon que l'on tirait contre eux. Déjà soixante à quatre-vingts femmes et enfants étaient morts de faim et de soif au milieu de leurs rangs. L'odeur des cadavres, qu'ils ne pouvaient enterrer à cause du feu continuel qui était dirigé sur eux, empoisonnait l'air qu'ils respiraient. Ils durent se résoudre à envoyer une troisième ambassade. Pemoussa, l'un des chefs, portait la parole. Il dit à Dubuisson : " Mon père, je m'adresse à toi et à toutes les nations qui sont en ta présence : je vous demande la vie. Elle n'est plus à nous, vous en êtes les maîtres ; les esprits nous ont abandonnés. Les sept esclaves que je mets à vos pieds, c'est ma chair que je vous apporte ; mais ne croyez pas que je craigne de mourir. C'est la vie des femmes et des enfants que je demande. Faites luire le soleil, je vous en prie ; que le ciel soit beau et qu'à l'avenir vous prospériez. Voici les colliers, détachez-les et donnez-nous la vie. Vous êtes nos petits neveux, ajouta-t-il, en s'adressant aux sauvages, dites quelque chose qui console le village à notre retour."

Les alliés ne voulurent rien accorder. Ils tirèrent même Dubuisson à part pour lui proposer de faire casser la tête à quatre des envoyés, qui étaient de grands chefs. " Ce sont

eux, dirent-ils, qui sont la cause de la résistance." Mais Dubuisson s'y opposa. Alors les assiégés ne songèrent plus qu'à tromper la surveillance de leurs ennemis pour prendre la fuite. Ils profitèrent d'une nuit orageuse pour sortir du fort; mais, épuisés par la faim, ils s'arrêtèrent à quatre lieues de là, dans une presqu'île du voisinage du lac Sainte-Claire, où ils se retranchèrent et subirent un nouveau siége. Après quatre jours de combat, ils furent obligés de se rendre à discrétion. Suivant une version, les alliés firent un massacre général des hommes, des femmes, et des enfants.* Suivant une autre version, ils accordèrent la vie aux femmes et aux enfants; mais ils égorgèrent tous les hommes. On n'avait pas encore vu un pareil carnage dans ces contrées. Ce dénouement ôta tout espoir aux Anglais de s'élever dans l'Ouest sur les ruines de leurs rivaux. Il était en effet d'une importance capitale pour les Français d'empêcher les Anglais de prendre pied dans cette partie du continent; car s'ils devenaient les maîtres sur ce point, la communication entre le Canada et la vallée du Mississipi se trouvait coupée, et ces deux vastes provinces tombaient d'elles-mêmes comme les branches d'un arbre qu'on sépare de leur tronc.†

Vers la même époque, le gouverneur fit rétablir le fort de Michilimackinac abandonné depuis quelques années, et régla tous les sujets de mécontentement qui existaient entre les Français et les peuples septentrionaux et occidentaux, ou entre ces divers peuples eux-mêmes. Il savait profiter avec une rare intelligence des intérêts des sauvages pour paralyser les efforts des colonies anglaises, qui faisaient tout ce qu'elles pouvaient pour les détacher de la France; et c'était plus avec des raisons qu'il faisait triompher sa politique qu'avec les forces dont il pouvait disposer. Une seule imprudence aurait pu soulever la confédération iroquoise au commencement de la guerre. Par une attitude digne, il sut conserver le respect de tous les peuples indigènes, et, par son calme et sa prudence, il sut dissimuler sa faiblesse.

* M. Margry a publié dans le Moniteur de Paris, en 1863, une relation détaillée de cet événement, d'après les pièces officielles déposées aux archives de l'Etat.

† Attaque du Détroit par les Mascoutins et les Outagamis. Rapport de M. Dubuisson du 15 juin 1715: copie manuscrite obtenue en France par M. Papineau.

Un instant, en 1712, le bruit se répandit que l'Angleterre armait encore une flotte pour assiéger Québec ; mais cette nouvelle, qui se trouva fausse, ne servit qu'à prouver le dévouement des habitants de cette capitale. Les marchands montrèrent leur patriotisme en avançant cinquante mille écus au gouverneur pour augmenter les fortifications de la ville. C'était une somme très-considérable pour le pays et pour le temps. Mais le sort des colonies françaises se décidait alors sur un autre champ de bataille. La guerre en Europe touchait à sa fin. Dès le commencement de 1711, un agent de Londres avait été envoyé secrètement à Paris, et, l'année suivante, une suspension d'armes, qui s'étendait aux colonies, avait été signée entre la France et l'Angleterre.

Cette révolution dans les affaires avait été amenée d'abord par la disgrâce de la favorite de la reine Anne, la duchesse de Marlborough, qui entraîna les whigs dans sa chute ; et ensuite par la mort de l'empereur Joseph Ier, qui eut pour successeur celui qui disputait le trône d'Espagne au duc d'Anjou. Les alliés furent peu portés, après cet événement, à donner une nouvelle couronne à celui qui était déjà assez puissant avec celle d'Autriche.

Malgré la retraite des Anglais, le prince Eugène, qui commandait les Autrichiens, avait encore une armée plus nombreuse que l'armée française, et les conférences d'Utrecht ne rassuraient point la France épuisée et qui n'osait plus croire au succès. Louis XIV, courbé vers la tombe et qui voyait périr, sans en être ébranlé, presque toute sa famille en peu de temps, fit preuve d'une grandeur d'âme qui l'élève beaucoup plus dans l'estime des hommes que la fierté qu'il déploya dans ses jours prospères. Il annonça qu'en cas de nouveaux malheurs, il convoquerait toute la noblesse du royaume ; qu'il la conduirait lui-même à l'ennemi malgré ses soixante-et-quatorze ans, et qu'il périrait à sa tête. Cette résolution n'était pas une menace vaine : on a vu ce que peut un peuple qui combat pour son existence, en France, sous Charles VII et en 1793, et plusieurs fois en Amérique depuis 1775.

Ce monarque aurait dû, pour sa gloire, mourir dans le siècle où il était né ; car le siècle suivant devait lui être fatal ainsi qu'à tous les siens.

Les revers de la guerre de la succession d'Espagne et le traité d'Utrecht précipitèrent la chute de la puissance française en Amérique, quoique cette chute fût produite par d'autres causes, comme nous l'avons déjà dit. Par ce traité fameux, signé le 11 avril 1713, Louis XIV renonça aux droits qu'il réclamait sur le pays des Iroquois, et livra à l'Angleterre la baie d'Hudson, toute l'île de Terreneuve et l'Acadie. Il ne resta plus à la France sur ces bords que l'île du Cap-Breton et les autres îles du golfe Saint-Laurent, et l'embouchure du Mississipi dans la baie du Mexique; elle se réserva seulement le droit de faire sécher le poisson sur une partie de l'île de Terreneuve. On peut juger, dit Raynal, combien ces sacrifices marquaient son abaissement, et combien il en dut coûter à sa fierté de céder trois possessions qui formaient avec le Canada l'immense pays connu sous le nom glorieux de Nouvelle-France.

Pendant près de quarante ans, Louis XIV avait dominé l'Europe coalisée, après l'avoir vaincue dans trois longues et sanglantes guerres. Cette période avait été illustrée par de grands génies en tout genre, et par les plus grands capitaines que les modernes eussent encore vus.

"L'Europe, dit Michelet, s'étaient armée contre lui, et il avait résisté, il avait grandi encore. Alors il se laissa donner le nom de "grand". Le duc de La Feuillade alla plus loin. Il entretint un luminaire devant sa statue, comme devant un autel. On croit lire l'histoire des empereurs romains.

"La brillante littérature de cette époque n'est autre chose qu'un hymne à la royauté. La voix qui couvre les autres, est celle de Bossuet. C'est ainsi que Bossuet lui-même, dans son "Discours sur l'histoire universelle," représente les rois d'Égypte loués par le prêtre dans les temples en présence des dieux. La première époque du grand règne, celle des Descartes, de Port-Royal, de Pascal et de Corneille, n'avait pas présenté cette unanimité; la littérature y était animée encore d'une verve plus rude et plus libre. Au moment où nous sommes parvenus, Molière vient de mourir (1673), Racine a donné Phèdre (1677), La Fontaine publie les six derniers livres de ses Fables (1678), Mme. de Sévigné écrit ses "Lettres," Bossuet médite la "Connaissance de Dieu et de soi-même," et prépare le "Discours sur l'histoire universelle" (1681). L'abbé de Fénélon,

jeune encore, simple directeur d'un couvent de filles, vit sous le patronage de Bossuet, qui le croit son disciple. Bossuet mène le chœur triomphal du grand siècle, en pleine sécurité du passé et de l'avenir, entre le jansénisme éclipsé et le quiétisme imminent, entre le sombre Pascal et le mystique Fénélon. Cependant le cartésianisme est poussé à ses conséquences les plus formidables; Malebranche fait rentrer l'intelligence humaine en Dieu, et tout à l'heure, dans cette Hollande protestante en lutte avec la France catholique, va s'ouvrir pour l'absorption commune du catholicisme, du protestantisme, de la morale, de Dieu et du monde, le gouffre sans fond de Spinosa."

Mais au commencement du 18e siècle, la France n'avait plus pour diriger ses efforts qu'un vieux roi sur son déclin, et une femme qu'il avait épousée pour dissiper la tristesse d'une vie dont il avait épuisé toutes les jouissances. Les hommes illustres qui l'avaient couverte de tant de gloire, n'existaient plus. Les esprits éclairés voyaient avec inquiétude le pays entrer dans une nouvelle guerre. Louis XIV, devenu dévot sur ses vieux jours, vivait retiré, et ne connaissait plus si bien les hommes; dans sa solitude les choses ne lui parurent plus sous leur véritable aspect. Mme. de Maintenon n'avait point non plus le génie qu'il faut pour manier le sceptre d'un royaume tel que la France dans un temps d'orages. Elle fit la faute de nommer premier ministre Chamillard, sa créature, lequel malgré son honnêteté, était fort au-dessous de cette vaste tâche.*

Dès lors, les généraux furent mal choisis et durent souvent leur nomination à la faveur; la discipline militaire tomba dans un relâchement funeste, et les opérations des armées furent dirigées par le roi et Chamillard du fond du cabinet de Mme. de Maintenon. Tout se ressentit de cette politique malheureuse: la France fut ainsi conduite en quelques années du comble de la gloire au bord de l'abîme.

Le traité d'Utrecht, qui blessa si profondément l'amour-propre des Français, détruisit l'intégrité de leurs colonies. A la fin du ministère de Colbert, leurs possessions américaines s'étendaient de la baie d'Hudson au Mexique, en suivant les vallées du Saint-Laurent et du Mississipi, et renfermaient dans leurs limites les

* "Chamillard était dirigé par Mme. de Maintenon, Mme. de Maintenon par Babbien, sa vieille servante."

cinq grands lacs, ou plutôt les cinq mers intérieures du continent, et deux des plus grands fleuves du monde. Par le traité d'Utrecht, ils perdirent de vastes territoires, précieux surtout par l'importance de leurs côtes maritimes. Dans le Nord, ils se trouvèrent repoussés bien loin de l'Atlantique. Leurs pertes augmentaient d'autant le territoire de leurs ennemis, lequel était déjà beaucoup trop étendu en Amérique. La décadence de la puissance française sur ce continent devait avoir un résultat bien plus important qu'on ne l'imaginait encore. C'était l'abaissement de la puissance métropolitaine par la puissance coloniale. L'Angleterre s'était blessée elle-même dans cette lutte, qui lui avait assuré un triomphe, et cette blessure devait finir par être mortelle, parce que les colonies qui avaient contribué à briser le réseau que la France avait jeté autour d'elles, avaient une arrière-pensée hostile à l'Angleterre comme à la France, ces deux métropoles qu'elles confondaient déjà ensemble dans le secret de leur politique, et qu'elles regardaient comme deux ennemies naturelles et irréconciliables des intérêts américains.* Trop timides pour marcher encore au grand jour, trop faibles pour rompre de vive force les entraves qui devaient les arrêter à chaque pas, elles cheminaient vers leur but par des routes cachées, sachant bien que le régime colonial mettait un obstacle insurmontable à leur indépendance. "Les colons anglais, dit Bancroft, n'étaient pas simplement les colons de l'Angleterre, ils faisaient partie d'un immense système colonial que tous les pays commerçants de l'Europe avaient contribué à former, et qui renfermait dans ses bras puissants toutes les parties du globe. La question de l'indépendance n'aurait pas été une lutte particulière avec l'Angleterre, mais une révolution dans le commerce et dans la politique du monde entier, dans les fortunes actuelles et encore plus dans l'avenir des sociétés. Il n'y avait pas encore d'union entre les établissements qui hérissaient le

* Ramsay, auteur d'une "Histoire de la révolution Américaine," attribue cet événement au changement de politique de la Grande-Bretagne, qui commença à faire peser, en 1764, une dure oppression sur ses colonies. Quelques-uns pensent, dit-il, que la révolution a été excitée par la France; d'autres que les colons, une fois délivrés du dangereux voisinage de cette nation, ne songèrent plus qu'à obtenir leur indépendance. Mais, suivant lui, l'égoïsme du cœur humain est suffisant pour expliquer les motifs de la conduite des colons et de la métropole, sans recourir à ces opinions.

bord de l'Atlantique, et, à cette époque, une seule nation en Europe aurait toléré, mais pas une n'aurait favorisé une insurrection. L'Espagne, la Belgique espagnole, la Hollande, l'Autriche étaient unies à l'Angleterre contre la France, qui, par la centralisation de sa puissance et par des plans d'agrandissement territorial habilement conçus, excitait leur inquiétude et leur faisait craindre de la voir parvenir à la monarchie universelle. Lorsque l'Autriche et la Belgique auraient abandonné leur guerre héréditaire contre la France ; lorsque l'Espagne et la Hollande, favorisées par la neutralité armée du Portugal, de la Suède, du Danemarck, de la Prusse et de la Russie, se réuniraient à la France pour réprimer l'ambition commerciale de l'Angleterre, alors, mais pas avant, l'indépendance américaine devenait possible."

Ces raisons expliquent, suivant le même auteur, l'ardeur que les colonies anglaises mettaient dans leurs guerres contre le Canada; c'était pour briser le système qui enchaînait les colons au joug de l'Europe ; et l'Europe, trompée par de faux calculs, aveuglée par des jalousies et des rivalités funestes, travaillait elle-même à l'accomplissement de leur projet. Nous ne savons si les profonds calculs qu'on prête ainsi aux pères de l'indépendance du Nouveau-Monde sont bien fondés, et si, à cette époque, ils voyaient déjà si clairement leur avenir, car l'on doit être très-sobre dans les jugements que l'on porte sur les motifs qui font agir les peuples à leur berceau. " Rien n'est plus commun, dit Michaud dans son bel ouvrage de l'Histoire des Croisades, que d'attribuer à des siècles reculés les combinaisons d'une profonde politique. Si l'on en croyait certains écrivains, c'est à l'enfance des sociétés qu'appartiendrait l'expérience."* Mais qu'ils entrevissent ou non ce qui est arrivé, que, par calcul ou par hasard, ils aient travaillé à l'amener, toujours est-il certain que les colonies anglaises suivaient leur instinct et une pente fort naturelle dans la voie où la Providence les avait placées. Le traité d'Utrecht, en satisfaisant une partie de leurs désirs,

* Il rappelle à ce sujet l'opinion de Montesquieu : " Transporter dans les siècles reculés toutes les idées du siècle où l'on vit, c'est des sources de l'erreur celle qui est la plus féconde. A ces gens qui veulent rendre modernes tous les siècles anciens, je dirai ce que les prêtres d'Égypte dirent à Solon : O Athéniens, vous n'êtes que des enfants !"

augmenta leurs espérances, et elles jetèrent un cri de triomphe lorsqu'elles virent tomber les trois plus anciennes branches de l'arbre colonial français. Cet arbre resta comme un tronc mutilé par la foudre ; mais on verra que ce tronc vigoureux, enfoui dans les neiges du Canada, était encore capable de lutter contre de rudes tempêtes.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

CHAPITRE III.

COLONISATION DU CAP-BRETON.

1713-1744.

Motifs qui engagent le gouvernement à établir le Cap-Breton.—Description de cette île, à laquelle on donne le nom d'Ile-Royale.—La nouvelle colonie excite la jalousie des Anglais.—Projet de l'intendant, M. Raudot, et de son fils, pour en faire l'entrepôt général de la Nouvelle-France, (1706.) —Fondation de Louisbourg par M. de Costebelle.—Comment la France se propose de peupler l'île.—La principale industrie des habitants est la pêche.—Commerce qu'ils font.—M. de Saint-Ovide remplace M. de Costebelle.—Les habitants de l'Acadie, maltraité par leurs gouverneurs et excités par les Français, menacent d'émigrer.—Le comte de Saint-Pierre forme une compagnie à Paris, en 1719, pour établir l'île de Saint-Jean, voisine du Cap-Breton ; le roi concède en outre à cette compagnie les îles Miscou et de la Magdeleine.—L'entreprise échoue par les divisions des associés.

Le traité d'Utrecht arracha des mains débiles et mourantes de Louis XIV les portes du Canada: l'Acadie et l'île de Terre-neuve. Ce traité trop fameux marque le commencement du déclin de la monarchie française, qui dès lors pencha rapidement vers l'abîme de 1793. La nation humiliée parut cependant vouloir faire un dernier effort pour reprendre en Amérique la situation avantageuse qu'elle venait de perdre, et dans ce but elle projeta un système colonial plus vaste encore que celui qu'elle avait imaginé avant la guerre : elle voulut profiter de la découverte du Mississipi pour prendre dans cette partie de l'Amérique une position plus forte, s'il était possible, que celle qu'elle avait occupée à l'autre extrémité du continent. Le peuple français lui-même montrait par là qu'il conservait toujours sa vigueur et son énergie ; mais le gouvernement n'avait plus la force ni les moyens de l'appuyer dans une pareille entreprise, et d'ailleurs il ne songeait qu'à soutenir les intérêts du monarque et de sa dynastie. Louis XIV n'avait-il pas, par le traité d'Utrecht, acheté le trône d'Espagne pour sa famille au prix de

plusieurs colonies françaises, c'est-à-dire, en détruisant l'intégrité du royaume ?

Par la perte des deux provinces du golfe Saint-Laurent, le Canada restait ouvert du côté de la mer, et la puissance qui l'avoisinait déjà sur le continent, pouvait désormais, en cas d'hostilités, empêcher tout secours d'y parvenir, et par là séparer Québec de sa métropole. Il était donc essentiel, pour la défense de cette colonie et pour la conservation des pêcheries, d'élever un nouveau rempart dans les mers de Terreneuve et les parages du Saint-Laurent. Il restait encore aux Français, parmi d'autres îles, celle du Cap-Breton, située entre l'Acadie et Terreneuve, les deux provinces cédées. Cette île, qu'on avait méprisée jusque-là et que l'on se trouvait heureux maintenant de posséder, pouvait devenir comme une double épine dans le flanc des nouvelles acquisitions anglaises qu'elle séparait. On planta le drapeau français sur ses rives désertes, et l'on y commença des fortifications étendues, qui annonçaient la volonté de protéger efficacement l'entrée du Saint-Laurent. Les postes qu'on établissait en même temps dans la vallée du Mississipi y annonçaient la même résolution. Ces travaux et l'importance que le Cap-Breton prit tout à coup en France, attirèrent l'attention des colonies anglaises, qui avaient cru, en s'emparant de l'Acadie et de Terreneuve, porter un coup mortel à la Nouvelle-France. Elles virent avec surprise s'élever autour d'elles, depuis le Cap-Breton jusqu'aux sables de Biloxi dans la Louisiane, une ceinture de forts, dont les canons menaçaient tous les points de leurs vastes frontières. La France, maîtresse des deux grands fleuves de l'Amérique septentrionale, le Saint-Laurent et le Mississipi, possédant deux fertiles vallées de mille à douze cents lieues de développement, dans lesquelles se trouvent les productions de tous les climats, la France, disons-nous, pouvait encore acquérir en peu d'années assez de force pour y être inexpugnable. Mais pour cela il fallait une direction et une énergie qu'il était inutile d'attendre du gouvernement. Il fallait surtout transplanter sur les bords du Saint-Laurent et du Mississipi une population assez nombreuse pour pouvoir repousser toute agression étrangère. Mais Louis XV n'envoya point de colons. Il crut que de hautes murailles élevées sur une plage déserte à l'entrée du golfe Saint-Laurent, à portée du canon des vaisseaux ennemis, seraient

suffisantes. C'était faire la même faute que dans le siècle précédent, et inviter l'Angleterre et ses colonies à réunir leurs efforts contre le nouveau poste du Cap-Breton, et même contre toutes les possessions françaises du continent.

Le Cap-Breton, situé à l'est de Saint-Jean et au midi de Terreneuve, est séparé de cette dernière île par une des bouches du Saint-Laurent, et de la péninsule acadienne par le détroit de Canceau d'une lieue de largeur. Il n'a pas tout à fait 50 lieues de longueur. Sa figure à peu près triangulaire, a une surface tellement entrecoupée de lacs et de rivières, que les deux parties principales ne tiennent ensemble que par un isthme d'environ 800 verges, qui sépare le port de Toulouse, où est situé Saint-Pierre, de plusieurs lacs assez considérables, dont le plus grand porte le nom de Bras d'Or. Ces lacs se déchargent au nord-est dans la mer.

Le climat du Cap-Breton ressemble à celui de Québec pour la longueur des saisons; mais le froid y est moins vif en hiver à cause du voisinage de l'Océan. Les brumes et les brouillards voilent souvent le ciel de cette île sans en altérer la salubrité. Le sol y est assez fertile, et les montagnes qui sont exposées au midi peuvent être cultivées jusqu'à leur sommet. L'île était couverte de chênes, de pins, d'érables, de platanes, de cèdres, de trembles, tous bois propres à la construction. Il y a des mines de charbon de terre et des carrières de pierre à plâtre. Enfin un grand nombre d'excellents ports situés du côté de la mer, complètent les avantages de cette terre avec la chasse et la pêche qui y étaient alors abondantes. Les plus beaux de ces ports sont ceux de Miray, des Espagnols, de Sainte-Anne et surtout celui de Louisbourg, qui a près de quatre lieues de circuit, et dans lequel on entre par une passe très-étroite. Le cap de Lorembec, dont on aperçoit la cime à douze lieues de distance, signale cette entrée aux vaisseaux. Le port de Miray est situé au nord de l'île Scatari, et peut être remonté par les gros vaisseaux l'espace de six lieues; la baie des Espagnols, aujourd'hui baie de Sydney, qui a une entrée d'environ mille verges de largeur, se partage, au bout d'une lieue, en deux bras de trois lieues de longueur, assez profonds pour faire de très-bons hâvres.

Le Cap-Breton n'avait été fréquenté jusqu'aux dernières années que par des pêcheurs et par des traitants. L'été, les premiers y faisaient sécher leur poisson ; l'hiver, les habitants de de l'Acadie venaient y faire la traite des pelleteries avec les sauvages. Vers 1706, Raudot, intendant de la Nouvelle-France, envoya au ministère, conjointement avec son fils, un mémoire sur l'établissement de cette île. Ce mémoire, fort circonstancié nous donne une opinion très-favorable des connaissances de ces administrateurs. Ils avaient imaginé, pour le commerce de l'Amérique du nord, un nouveau plan, dans lequel le Cap-Breton devait jouer un grand rôle en devenant l'entrepôt général de cette partie du monde. L'idée était neuve et ingénieuse ; mais elle était mise au jour dans le moment le moins favorable pour être bien accueillie. Toutefois elle ne fut pas entièrement perdue comme nous le verrons dans la suite.

Après s'être étendus sur les motifs qu'on avait eus d'établir le Canada et sur la traite des pelleteries, le seul commerce dont on se fût sérieusement occupé jusqu'alors, ces deux administrateurs disaient que le temps était arrivé de donner une nouvelle base au commerce de la Nouvelle-France. La traite des fourrures devenait de jour en jour moins profitable et devait cesser tôt ou tard ; d'ailleurs elle répandait des habitudes vicieuses et vagabondes parmi la population, qui négligeait la culture des terres pour un gain trompeur. " Les Américains, ajoutaient-ils, sans s'amuser à voyager si loin de chez eux comme nous, cultivent leurs terres, établissent des manufactures, des verreries, ouvrent des mines, construisent des navires et n'ont jamais regardé les pelleteries que comme un accessoire. Nous, nous devrions les imiter et nous livrer à un commerce plus avantageux et plus durable que celui que nous faisons aujourd'hui. Comme eux encourageons l'exportation des viandes salées, des bois de toutes sortes, du goudron, du brai, des huiles, du poisson, du chanvre, du lin, du fer, du cuivre, etc. A mesure que le chiffre des exportations s'élèvera, celui des importations suivra une marche ascendante proportionnelle. Tout le monde sera occupé, les denrées et les marchandises seront abondantes, et par conséquent à meilleur marché ; cette activité attirera l'émigration, augmentera les défrichements, développera la pêche et la navigation, et répandra enfin une vie nouvelle dans tous les établis-

sements de cette contrée aujourd'hui si languissante." Ils démontraient par un raisonnement parfaitement conforme aux meilleurs principes de l'économie politique moderne, les avantages qui résulteraient de cet état de choses pour la France elle-même. "Car qu'on ne dise pas, observaient-ils, que si le Cap-Breton tire du Canada une partie des denrées que la France peut lui fournir, c'est autant de défalqué du commerce du royaume ; celui-la achètera d'autant plus de marchandises françaises qu'il vendra de produits de son propre pays, et plus les manufactures de France emploieront de bras, plus sa population augmentera et plus elle consommera de productions agricoles." Les deux Raudot terminaient leur important mémoire en insistant avec force sur la nécessité de coloniser le Cap-Breton, de faire un dépôt général dans cette île située entre la France et les colonies de l'Acadie, de Terreneuve et du Canada, dans le centre même des pêcheries. Cette île fournirait aux unes des morues, des huiles, du charbon de terre, du plâtre, des bois de construction ; aux autres, des marchandises de France, pour lesquelles elle servirait d'entrepôt, et qu'elle échangerait contre les produits de ces diverses provinces. "Il y a plus, ajoutaient-ils encore : ce n'est pas seulement en augmentant la consommation des marchandises en Canada, que l'établissement projeté serait utile au royaume ; on pourrait faire passer aussi des vins, des eaux-de-vie, des toiles, du ruban, des taffetas, etc., aux colonies anglaises, qui sont très-peuplées, et qui en achèteraient beaucoup, quand même ce négoce ne serait pas permis." En un mot, les auteurs du mémoire voulaient faire du Cap-Breton pour une grande partie de l'Amérique du nord, ce que la Grande-Bretagne est aujourd'hui pour le monde entier, le centre du commerce. Ce projet, MM. Raudot voulaient en confier l'exécution, non à une compagnie toujours égoïste et sacrifiant sans cesse l'avenir au présent, mais au gouvernement lui-même ; ils étaient entrés dans les détails les plus minutieux pour lui en démontrer la facilité ; mais la guerre que la France soutenait alors contre toute l'Europe coalisée, et qui absorbait l'énergie, les ressources du royaume et sa jeunesse, c'est-à-dire le trop plein de sa population, ne lui laissait ni le temps ni les moyens de penser à une pareille entreprise. Après la guerre, les choses ayant subi des altérations profondes, la réalisation du projet devint aux yeux

du gouvernement non-seulement utile, mais d'une absolue nécessité.

Il commença par donner au Cap-Breton le nom d'Ile-Royale, nom que cette île a conservé seulement durant le temps qu'elle est restée entre les mains des Français. Il choisit ensuite pour quartier général le hâvre à l'Anglais, qu'il nomma Louisbourg. Ce port, situé au milieu d'un terrain stérile, ne pouvait être fortifié qu'à grands frais, parce qu'il fallait tirer les matériaux de fort loin. Bien des gens auraient préféré le port de Sainte-Anne, plus spacieux, très-facile à rendre presque imprenable et en outre entouré d'un pays abondant en marbre et en bois de commerce. M. de Costebelle, qui venait de perdre son gouvernement de Plaisance cédé aux Anglais, fut chargé d'établir la colonie et de jeter les fondements de Louisbourg.

La France comptait moins sur l'émigration partie de ses bords, pour peupler l'île et la ville qu'elle voulait fonder, que sur ses anciens sujets de l'Acadie et de Terreneuve. Elle crut que leur antipathie pour leurs nouveaux maîtres les engagerait à venir y fixer leur demeure ; elle les y invita même ainsi que les Abénaquis, comme s'il eût été raisonnable d'espérer que les colons allaient encore se sacrifier pour une mère patrie qui les avait négligés ou qui n'avait pu les défendre. Les gouverneurs anglais, aveuglés par leurs préjugés religieux et nationaux, avaient d'abord mécontenté par de mauvais traitements les Acadiens, qui, dans leur désespoir, menacèrent d'émigrer. Mais lorsque ces gouverneurs apprirent que la France allait former un nouvel établissement dans leur voisinage, ils se hâtèrent de changer de conduite et de rassurer les colons. C'est ainsi que la Grande-Bretagne se conduisit envers les Canadiens en 1774. Lorsqu'elle vit ses anciennes colonies prendre les armes contre son autorité, elle s'empressa d'assurer aux Canadiens l'usage de leur langue et de leurs institutions nationales, pour qu'ils ne joignissent point les insurgents. Plus tard, lorsqu'elle a cru n'avoir plus besoin d'eux, elle les a sacrifiés en les soumettant à une majorité anglaise, c'est-à-dire à une majorité qui a une langue, des lois et une religion différentes, et en cela elle n'a fait que répéter ce qu'elle avait déjà fait à l'égard des malheureux Acadiens.

Les Acadiens, rassurés par les paroles des gouverneurs anglais, ne purent se résoudre à abandonner des héritages où ils jouissaient d'une douce aisance, et se transmettaient les mœurs simples et patriarcales de leurs pères. Quelques-uns seulement émigrèrent, soit qu'ils ne pussent s'habituer au nouveau joug, soit qu'ils eussent peu de chose à perdre en quittant le pays ; et ils allèrent de Terreneuve et de l'Acadie s'établir à Louisbourg et en d'autres endroits de l'Ile-Royale, où ils formèrent de petits villages.

La ville de Louisbourg, bâtie en bois sur une langue de terre qui s'avance dans la mer, atteignit une demi-lieue de longueur dans sa plus grande prospérité. Les rares maisons de pierre qu'on y voyait appartenaient au gouvernement. On y construisit des jetées, qui s'étendaient au loin dans le port, et où les navires venaient décharger. Comme le principal objet de la France en prenant possession de l'île, était de s'y rendre inexpugnable, elle commença à faire fortifier la ville en 1720. Elle y dépensa plus de trente millions.

La pêche était la principale industrie des habitants ; la traite des fourrures, qui s'y faisait avec quelques sauvages micmacs, était peu considérable. La population du Cap-Breton s'éleva graduellement à 4,000 âmes. Elle était presque toute concentrée à Louisbourg ; quelques centaines d'habitants seulement étaient dispersés sur les côtes à de grandes distances les uns des autres. A Toulouse, il y avait à peu près 200 âmes : cette petite population s'occupait de culture ; elle fournissait la capitale de denrées, élevait des bestiaux et construisait des bateaux et des goëlettes. Une centaine de pêcheurs habitaient les îles rocheuses et arides de Madame ; quelques autres colons s'étaient répandus sur la côte à l'Indienne, dans la baie des Espagnols, au port Dauphin, ainsi qu'en plusieurs autres endroits de l'île. Les habitants les moins aisés employaient deux cents chaloupes à la pêche, et les plus riches, cinquante goëlettes de trente à cinquante tonneaux. Les chaloupes ne perdaient jamais les côtes de vue ; mais les goëlettes allaient jusque sur le banc de Terreneuve, et, dans l'automne, elles portaient elles-mêmes leurs précieuses cargaisons en France ou dans les îles de l'archipel du Mexique. Dans le fait, l'Ile-Royale n'était qu'une grande pêcherie ; et la population y doublait en été par l'ar-

rivée de pêcheurs de l'Europe, qui s'éparpillaient sur les grèves pour faire sécher leur poisson. Elle recevait sa subsistance de la France ou des Antilles. Elle tirait de la première des vivres, des boissons, des étoffes et jusqu'à ses meubles, et envoyait de la morue en échange de ces marchandises. Elle expédiait aux Iles vingt à vingt-cinq bâtiments de 70 à 140 tonneaux, chargés de madriers, de planches, de merrain, de charbon de terre, de morue, de saumon, de maquereau salé, et enfin d'huile de poisson ; ils en rapportaient du sucre, du café, du rum et des sirops. L'Ile-Royale parvint à créer chez elle un petit commerce d'échange, d'importation et d'exportation. Ne pouvant consommer ce qu'elle recevait de France et des Iles, elle en cédait une partie au Canada et une autre partie plus considérable à la Nouvelle-Angleterre, qui l'envoyait chercher dans ses navires, et donnait en payement des fruits, des légumes, des bois, des briques, des bestiaux, et, par contrebande, des farines et même de la morue.

Malgré cette apparente prospérité, la plupart des habitants languissaient dans la misère. La pêche, pour un riche qu'elle fait, retient des milliers d'hommes dans l'indigence. L'expérience a démontré depuis longtemps que les industries qui emploient un grand nombre de bras, ont toutes le même inconvénient grave, la pauvreté excessive des hommes qu'elles occupent. Outre cette cause, à laquelle on peut attribuer une partie de la misère des colons dans l'Ile-Royale, les circonstances dans lesquelles ils étaient venus s'y établir avaient encore augmenté le mal. Fuyant le joug étranger en Acadie et à Terreneuve, ils avaient tout sacrifié pour aller vivre et mourir sous le drapeau français, sous ce drapeau qu'ils ne pouvaient cesser d'aimer : ils étaient arrivés dénués de tout. "Dans l'impuissance, dit l'historien des deux Indes, de se pourvoir d'ustensiles et des premiers moyens de pêche, ils les avaient empruntés à un intérêt excessif. Ceux mêmes qui n'avaient pas eu besoin d'abord de ces avances, ne tardèrent pas à subir la dure loi des emprunts. La cherté du sel et des vivres, les pêches malheureuses les y réduisirent peu à peu. Des secours qu'il fallait payer vingt ou vingt-cinq pour cent par année, les ruinèrent sans ressource.

"Telle est à chaque instant la position relative de l'indigent qui sollicite des secours, et du citoyen opulent qui ne les ac-

corde qu'à des conditions si dures, qu'elles deviennent en peu de temps fatales à l'emprunteur et au créancier : à l'emprunteur, à qui l'emploi du secours ne peut autant rendre qu'il lui a coûté ; au créancier, qui finit par n'être plus payé d'un débiteur que son usure ne tarde pas à rendre insolvable. Il est difficile de trouver un remède à cet inconvénient, car enfin il faut que le prêteur ait ses sûretés, et que l'intérêt de la somme prêtée soit d'autant plus grand que les sûretés sont moindres."

Le gouvernement du Cap-Breton et de Saint-Jean était entièrement modelé sur celui du Canada. Le commandant, comme celui de la Louisiane, était subordonné au gouverneur général de la Nouvelle-France résidant à Québec ; mais, à cause de l'éloignement des lieux, ces agents secondaires étaient en général indépendants de leur chef. Dans ces petites colonies, l'autorité et les fonctions de l'intendant furent déférées à un commissaire ordonnateur, fonctionnaire qui a laissé après lui en Amérique une réputation peu enviable. Le régime féodal ne fut pas introduit, paraît-il, à l'Ile-Royale, et le roi refusa d'y concéder des seigneuries.

Le fondateur du Cap-Breton fut remplacé par M. de Saint-Ovide. En 1720, l'Angleterre nomma gouverneur de l'Acadie et de Terreneuve, M. Richard, qui fut bien étonné en arrivant dans son gouvernement de trouver les anciens habitants français en possession de leur langue, de leur religion, de leurs lois, et en communication journalière avec l'Ile-Royale, comme s'ils eussent encore appartenu à la France. Il voulut prendre sur-le-champ des mesures pour leur anglification, croyant le moment venu d'exécuter sans danger ce projet. Il commença d'abord par leur interdire tout commerce avec le Cap-Breton. Il leur fit signifier ensuite qu'il leur donnait quatre mois pour prêter le serment d'allégeance. M. de Saint-Ovide, informé de ce qui se passait, se hâta de prévenir les habitants que s'ils consentaient à ce qu'on exigeait d'eux, ils seraient bientôt privés de la liberté de professer leur religion, et que leurs enfants abandonneraient celle de leurs pères ; les Anglais, ajoutait-il, les traiteraient en esclaves, parce que leur esprit exclusif et leur antipathie naturelle pour les Français, les tiendraient toujours séparés d'eux, comme les Huguenots, tout unis qu'ils étaient à ce peuple par les liens de la religion, en étaient la preuve. Les Acadiens a-

vaient pas attendu ces avis de leurs anciens compatriotes, pour répondre à Richard ; ils lui avaient représenté qu'ils étaient restés dans le pays à la condition qu'ils conserveraient leurs lois et leurs institutions ; car le traité d'Utrecht leur permettait de se retirer en Canada ou dans l'Ile-Royale après avoir vendu leurs terres ; leur présence dans le pays était d'un grand avantage pour les nouveaux maîtres, parce que c'était à la considération des Acadiens que les sauvages, leurs fidèles alliés, laissaient les Anglais en repos. Ils laissèrent entrevoir aussi à l'imprudent gouverneur, que s'il persistait à vouloir les forcer de prêter le serment de fidélité, ou leur ôter leurs pasteurs, il pourrait bien exciter une insurrection, qui deviendrait formidable par la jonction des insurgés aux indigènes. Au surplus, M. de Saint-Ovide avait déjà pris des mesures pour faire passer les Acadiens dans l'île de Saint-Jean, que les Français se proposaient aussi d'établir. En présence de cette opposition, Richard fut obligé d'abandonner ses projets d'anglification. Mais le cabinet de Londres ne fit qu'ajourner sa résolution. L'orage ne se dissipa dans le moment au-dessus de la tête des malheureux Acadiens, que pour éclater plus tard avec plus de fureur, et pour rendre leur perte plus complète.

Nous avons dit que le gouvernement français avait formé le projet d'établir l'île de Saint-Jean. Cette île, en forme d'arc et qui a vingt-deux lieues de longueur et une lieue à peu près de largeur, est située à quelque distance du Cap-Breton. Elle possède un sol fertile et des pâturages excellents. Jusqu'au traité d'Utrecht, elle avait été oubliée comme l'Ile-Royale. En 1719, il se forma une compagnie avec le double projet de la défricher et d'y établir de grandes pêcheries. C'était à l'époque du fameux système de Law ; il était plus facile alors de trouver des capitaux que de leur conserver la valeur factice que l'engouement des spéculateurs y avait momentanément attachée. Le comte de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, se mit à la tête de l'entreprise. Le roi lui concéda les îles de Saint-Jean, Miscou et de la Magdeleine. Mais malheureusement l'intérêt, qui avait réuni les associés, les divisa aussitôt ; ils voulurent tous avoir part à la régie, et le plus grand nombre d'entre eux n'avaient aucune expérience de ces sortes d'affaires ; la confusion en fut la suite et tout échoua.

L'île retomba dans l'oubli d'où on l'avait tiré ponr un instant, et y demeura jusque vers 1749, que les Acadiens, fuyant le joug anglais, commencèrent à s'y établir.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE I.

SYSTÈME DE LAW.—CONSPIRATION DES NATCHEZ.

1712-1731.

La Louisiane et ses habitants.—M. Crozat en prend possession en vertu de la cession du roi.—M. de la Mothe-Cadillac gouverneur: M. Duclos, commissaire ordonnateur.—Conseil supérieur établi; introduction de la coutume de Paris.—M. Crozat veut former des relations commerciales avec le Mexique; voyages de M. Juchereau de Saint-Denis à ce sujet; il échoue.—On fait la traite des pelleteries avec les indigènes, dont une partie se rangent du côté des Anglais de la Virginie.—Les Natchez conspirent contre les Français et sont punis.—Désenchantement de M. Crozat touchant la Louisiane; cette province décline rapidement sous son monopole; il la rend, en 1717, au roi, qui la concède à la compagnie d'Occident, rétablie par Law.—Système de ce fameux financier.—M. de l'Espinay succède à M. de la Mothe-Cadillac, et M. Hubert à M. Duclos.—M. de Bienville remplace bientôt M. de l'Espinay.– La Nouvelle-Orléans est fondée par M. de Bienville en 1718.—Nouvelle organisation de la colonie; moyen que l'on prend pour la peupler.—Terrible famine parmi les colons concentrés à Biloxi.—Divers établissements des Français.—Guerre avec l'Espagne.—Hostilités en Amérique: Pensacola, île Dauphine.—Paix. Louis XV récompense les officiers de la Louisiane.—Traité avec les Chicachas et les Natchez.—Ouragan du 12 septembre 1722.—Missionnaires.—Chute du système de Law.—La Louisiane passe à la compagnie des Indes.—Mauvaise direction de cette compagnie.—M. Perrier gouverneur.—Les indigènes forment le projet de détruire les Français; massacre aux Natchez; le complot n'est exécuté que partiellement.—Guerre à mort faite aux Natchez; ils sont anéantis, (1731.)

Les premiers colons de la Louisiane furent, comme on l'a vu, des Canadiens. Ce petit peuple, qui habitait l'extrémité septentrionale du Nouveau-Monde, sans avoir eu presque le temps de s'asseoir sur la terre qu'il avait défrichée, courait déjà vers les

contrées nouvelles ; ses enfants jalonnaient les rives du Saint-Laurent et du Mississipi dans un espace de douze cents lieues ! Une partie disputaient les bords glacés de la baie d'Hudson aux traitants anglais, tandis qu'une autre partie guerroyaient avec les Espagnols presque sous le ciel brûlant des tropiques. La puissance française en Amérique semblait reposer sur eux. Ils se multipliaient avec une incroyable énergie pour faire face au nord et au sud. Partout pleins de dévouement et de bonne volonté, ils se sacrifiaient pour faire triompher la cause de leur patrie. Au nom de leur roi, ils obéissaient sans calculer ni les sacrifices ni les conséquences, et nous verrons dans le cours de ce chapitre, que ce fut à eux principalement que la France dut la conservation de la Louisiane, comme c'était à eux encore qu'elle devait celle du Canada depuis un quart de siècle. Mais le flot toujours croissant de l'émigration anglaise devait finir par les surmonter et par arracher leur pays à la France, qui, n'envoyant plus d'émigrants, dépeuplait le Canada pour peupler les bords du Mississipi.

En même temps qu'elle fortifiait le Cap-Breton, la France s'occupait de l'établissement de la Louisiane, et réclamait l'immense territoire arrosé par le Mississipi et ses innombrables affluents.

La Mobile ne conserva guère plus longtemps que Biloxi le nom de chef-lieu. Les désavantages de cette position la firent abandonner pour l'île Dauphine, que d'Iberville avait nommée île du Massacre, parce qu'il y avait vu des ossements humains épars sur le sol. Cette île basse et d'un aspect fort triste, est couverte de sable blanc et tout à fait dépourvue de végétation. On la choisit cependant à cause d'un bon port qu'elle possède.

La France, absorbée dans la guerre de la succession d'Espagne, ne put se charger de l'établissement de la nouvelle colonie, qu'elle abandonna aux efforts des particuliers. Il existait alors à Paris un négociant habile, qui avait acquis une fortune considérable dans le commerce. Il avait rendu des services signalés au royaume en important une grande quantité de matières d'or et d'argent dans un temps où l'on en avait un pressant besoin. Le roi l'avait nommé conseiller secrétaire de la maison et couronne de France au département des finances. Ce marchand se nommait Crozat. La cour lui abandonna, en 1712, l'ex-

ploitation des mines de la Louisiane, et, pour seize ans, le privilége exclusif du commerce de cette contrée ; c'était agir contrairement à l'esprit du mémoire de MM. Raudot, dont nous avons parlé dans le dernier chapitre. M. Crozat, qui avait attribué à un système vicieux le peu de succès qu'on avait eu jusqu'alors sur le Mississipi, se mit en frais d'utiliser sur-le-champ sa gigantesque concession.

Louis XIV nomma M. de la Mothe-Cadillac gouverneur en remplacement de M. de Muys, mort en se rendant en Amérique. M. Duclos eut la charge de commissaire ordonnateur à la place de M. d'Artaguette, rentré en France, et l'on établit pour trois ans un conseil supérieur, composé de ces deux fonctionnaires et d'un greffier, avec pouvoir de s'adjoindre des membres. Ce conseil était revêtu d'attributions judiciaires pour les affaires civiles et criminelles. Il devait procéder suivant la coutume de Paris, qui fut seule reconnue dans le pays, comme elle l'était déjà en Canada.

M. de la Mothe-Cadillac débarqua à la Louisiane en 1713: Crozat se l'était associé pour l'intéresser à son négoce. La colonie devint plus que jamais une entreprise commerciale, absorbant l'attention du gouverneur. Il trouva en arrivant que les colons vivaient misérablement dans un des plus beaux pays du monde, faute d'argent et de débouchés pour l'écoulement des produits. Après avoir jeté les yeux autour de lui, il voulut établir des relations avec ses voisins, surtout avec les Espagnols. Il envoya dans ce but un navire chargé de marchandises à Vera-Cruz. Le vice-roi du Mexique, fidèle aux maximes exclusives de son temps et de son pays, empêcha le débarquement de la cargaison et ordonna au navire de s'éloigner. Malgré le mauvais succès de cette première tentative, Cadillac voulut en faire une seconde par terre. Il en chargea M. Juchereau de Saint-Denis, qui était établi à la Louisiane depuis quatorze ans.

Saint-Denis était un des voyageurs canadiens les plus intrépides de son temps. Il fit deux voyages au Mexique, qui furent remplis d'aventures galantes et romanesques. Il ne fut de retour de son second voyage qu'en avril 1719.

Tandis que le gouverneur cherchait ainsi à établir le commerce avec le Mexique, il envoyait faire la traite chez les Natchez et chez les autres nations du Mississipi, où ses agents trou-

vèrent des Anglais de la Virginie, pour lesquels les Chicachas allaient devenir de nouveaux Iroquois. La lutte sourde qui existait dans le Nord allait se répéter dans le Sud, et partager de la même manière et pour la même raison, les indigènes entre les deux peuples rivaux. Bientôt l'on vit, en effet, d'un côté, plusieurs tribus, ayant à leur tête les Alibamons et les Chactas, tomber sur la Caroline pour y commettre des ravages et des massacres; et, de l'autre, les Natchez tramer, en 1716, la destruction des Français, qui ne furent sauvés que par la promptitude et la vigueur avec lesquelles M. de Bienville sut agir. Mais les Natchez furent cruellement punis de leur faute; ils furent obligés d'élever de leurs propres mains, au milieu de leur principal village, un fort pour ceux-là mêmes qu'ils avaient voulu détruire. C'était la première humiliation que subissait leur grand chef, qui prétendait descendre du soleil, et qui en portait le nom avec orgueil. Ce fort, situé sur le fleuve Missisipi, couronnait un cap de 200 pieds d'élevation; Bienville lui donna le nom de Rosalie, en mémoire de madame de Pontchartrain, dont le mari, ministre d'État, protégeait la famille des Le Moine. Ce fut en 1715 que M. du Tisné jeta les fondements de Natchitoches, maintenant l'une des villes les plus florissantes de l'Amérique.

Cependant les hautes espérances que Crozat avait conçues de la Louisiane, s'étaient dissipées peu à peu; il y avait à peine quatre ans qu'il possédait le commerce exclusif de cette province, et déjà ce commerce était anéanti. Le monopole de ce grand fermier avait tout frappé de mort. Avant lui, il s'y faisait quelques affaires. Les habitants de la Mobile et de l'île Dauphine expédiaient des provisions, des bois, des pelleteries aux Espagnols de Pensacola, aux îles de la Martinique, de Saint-Domingue et en France; ils recevaient en retour les denrées et les marchandises dont ils avaient besoin pour leur consommation ou pour leur trafic avec les sauvages. Crozat n'y eut pas plutôt fait reconnaître son privilége, que cette industrie naissante commença à languir et finit par s'éteindre. Les navires des Iles cessèrent de venir; il fut défendu d'aller à Pensacola, d'où provenait tout le numéraire de la colonie, et de vendre les marchandises à d'autres qu'aux agents de Crozat, qui donnaient les prix qu'ils voulaient. Le prix des pelleteries fut fixé si bas que les chasseurs

préférèrent les porter au Canada ou dans les colonies anglaises. Le concessionnaire, à l'aspect de la décadence des affaires, n'en voulut pas voir la cause là où elle était ; il adressa de nombreuses représentations au gouvernement, qui ne les écouta point. Enfin, épuisé par ses avances et trompé dans son espoir d'ouvrir des communications avec le Mexique pour y verser ses marchandises et en tirer des métaux, il remit son privilége, plus onéreux que profitable, au roi, qui le concéda à la compagnie d'Occident, dont le succès étonna d'abord toutes les nations.

Un aventurier écossais nommé Jean Law, homme plein d'imagination et d'audace, et qui cherchait avec avidité l'occasion d'attirer sur lui l'attention de l'Europe par quelque grand projet, crut trouver, dans la situation financière de la France, un moyen de parvenir au but qu'il désirait. Après avoir fait une étude de l'économie politique, dont Turgot et Smith devaient plus tard faire une science, il se présenta à Paris comme le sauveur de la nation et le restaurateur de ses finances délabrées. Quel remède a-t-il trouvé pour combler l'abîme de la dette nationale, qui devient de jour en jour plus profond, malgré tous les efforts que l'on fait pour le fermer ? Le papier-monnaie et les mines imaginaires de la Louisiane, le pays même que Crozat vient de rejeter avec dégoût, après y avoir perdu des sommes considérables ! Il n'y a que l'état déplorable de la France à cette époque qui ait pu entraîner le peuple, le roi et ses ministres, dans ces illusions, vers lesquelles ils se portèrent avec une ardeur qui se communiqua à d'autres pays.

Depuis Ferdinand de Soto, qui était parvenu dans la Louisiane en 1539, il était resté dans l'imagination des peuples que cette contrée était remplie de métaux précieux. Les rapports de d'Iberville lui-même avaient entretenu cette croyance. Law voulut l'exploiter.

Il commença ses opérations en établissant, avec la permission du régent, en 1716, une banque, qui possédait un capital de 1200 actions de mille écus chacune. Cette banque augmenta d'abord le crédit, et produisit beaucoup de bien, car elle pouvait acquitter ses obligations assez facilement ; mais il fallut bientôt étendre les opérations pour parvenir au but que l'on avait eu en vue en la fondant. Law rétablit, en 1717, la compagnie d'Occident, et lui fit obtenir la Louisiane, ainsi que "les privilé-

ges d'une compagnie du Canada ou du Castor, formée en 1710, d'une compagnie de Saint-Domingue, établie en 1698, des compagnies du Sénégal et de Guinée, d'une compagnie de la Chine, créée vers 1700, et enfin ceux de la compagnie des Indes-Orientales elle-même. On lui avait donné en outre la ferme du tabac et une foule d'autres avantages."* Dans la supposition du succès, une pareille société devait dégénérer en monopole. Mais à cette époque on était incapable de juger des avantages ou des désavantages de cette immense entreprise commerciale; et jusqu'à nos jours les hommes les plus éclairés ont différé d'opinion à ce sujet.

Quoiqu'il en soit, les actions de la compagnie d'Occident se payaient en billets d'État, que l'on prenait au pair, quoiqu'ils ne valussent que cinquante pour cent dans le commerce. Dans un instant le capital, fixé à cent millions, fut rempli; chacun s'empressait de porter à la caisse de la compagnie un papier décrié, croyant le voir bientôt racheté en or de la Louisiane. Les créanciers de l'État, qui entrevoyaient leur ruine dans l'abaissement graduel des finances, se livrèrent à cette spéculation, qu'ils regardaient comme leur seul moyen de salut. Les riches, entraînés par le désir d'augmenter leur fortune, s'y lancèrent avec des rêves dont Law avait soin de nourrir la cupide extravagance.

Cependant le gouverneur et le commissaire ordonnateur de la Louisiane avaient été changés. M. de la Mothe-Cadillac avait eu pour successeur M. de l'Espinay, et M. Duclos avait été remplacé par M. Hubert; mais, quelque temps après, on donna à ces deux fonctionnaires un supérieur dans la personne de M. de Bienville, qui fut nommé commandant général de tout le pays.

Les Français occupaient alors Biloxi, l'île Dauphine, la Mobile, Natchez et Natchitoches sur la rivière Rouge. Ils avaient aussi commencé des habitations sur plusieurs autres points. Biloxi était redevenu le chef-lieu, et l'île Dauphine, qui avait perdu son port peu après son établissement, par un coup de mer qui en avait fermé l'entrée, avait été abandonnée pour l'île aux Vaisseaux. Mais on commençait à croire que les bords du Mississipi offraient une situation plus avantageuse pour

* Léon Guérin, vol. 4.

une capitale, et l'on résolut d'aller ouvrir la forêt sur la rive gauche de ce fleuve, dans un endroit que Bienville avait déjà remarqué à trente lieues de l'Océan. Ce gouverneur, avec quelques pauvres charpentiers et faux-sauniers, y jeta, en 1718, les fondements d'une ville qui est aujourd'hui l'une des plus populeuses et des plus riches du Nouveau-Monde. Il lui donna le nom de Nouvelle-Orléans, en l'honneur du duc d'Orléans, régent du royaume. La Louisiane avait eu pour fondateur un Canadien illustre dans nos annales; la capitale de ce beau pays devait encore son existence à un autre de nos compatriotes. M. de Pailloux fut nommé commandant de la ville naissante. L'année suivante, un navire vint jeter l'ancre dans le port; on fut agréablement surpris de trouver seize pieds d'eau dans l'endroit le moins profond du Mississipi; on ne croyait pas que le fleuve fût navigable si haut pour les gros bâtiments. Le gouvernement ne fut transféré néanmoins à la Nouvelle-Orléans qu'en 1723. On ne pouvait se résoudre à la Louisiane à perdre la mer de vue, tandis qu'en Canada l'on cherchait au contraire à s'en éloigner, en s'avançant toujours sur le Saint-Laurent pour faire la traite des pelleteries dans les forêts.

Dès que la compagnie d'Occident fut en possession de cette fertile contrée, elle y organisa un nouveau gouvernement, et s'efforça d'y envoyer une colonie nombreuse pour la prompte exploitation des terres et des mines, dont les précieuses richesses devaient payer la dette nationale.

Dans la nouvelle organisation, Bienville fut maintenu à la tête du pouvoir comme gouverneur général et directeur de la compagnie en Amérique; M. de Pailloux fut nommé major général; Dugué de Boisbriand, commandant aux Illinois, et Diron, frère de l'ancien commissaire ordonnateur, inspecteur-général des troupes.

La Louisiane, comme on l'a dit, avait été cédée à la compagnie en 1717; dès le printemps suivant, huit cents colons s'étaient embarqués à La Rochelle sur trois bâtiments pour aller s'y établir. Il y avait parmi eux des gentilshommes et d'anciens officiers, au nombre desquels était Lepage Dupratz, qui a laissé d'intéressants mémoires sur les événements arrivés de son temps dans la colonie. Cette émigration s'était dispersée sur différents points. Les gentilshommes étaient partis avec l'es-

poir d'obtenir des seigneuries en concession, et d'introduire dans la nouvelle province une hiérarchie nobiliaire comme il s'en formait une en Canada. Le régent créa pour eux des duchés, des marquisats, des comtés, etc. Law lui-même obtint une terre de quatre lieues carrées à Arkansas, qui fut érigée en duché et pour laquelle il fit partir quinze cents Allemands et Provençaux. Il se proposait de faire suivre ces premiers colons par 6,000 Allemands du Palatinat, lorsqu'en 1720 croula sa puissance éphémère et avec elle l'échafaudage de ses magnifiques projets, entraînant la ruine de la fortune publique de la France et d'une multitude de fortunes particulières. Le contre-coup de cette chute, inouïe chez les modernes, ébranla profondément la jeune colonie, et l'exposa aux désastres les plus déplorables. Plus de mille colons rassemblés à grands frais disparurent avant l'embarquement à Lorient. "Les vaisseaux qui portaient le reste ne firent voile des ports de France qu'en 1721, un an après la disgrâce du ministre ; et il ne put donner lui-même aucune attention à ce débris de sa fortune. La concession fut transportée à la compagnie." La compagnie ne fit point contremander le départ des colons. Ils furent entassés sans choix et pêle-mêle dans des navires, et jetés, en arrivant en Amérique, sur la plage de Biloxi, où ils se trouvèrent, par suite de la banqueroute de Law, sans moyens d'existence. Ils se rendirent comme ils purent à leurs différentes destinations. On n'avait pas à Biloxi assez d'embarcations pour les transporter tous sur le Mississipi. Il y eut encombrement ; les provisions manquèrent et la disette apparut avec toutes ses horreurs. Ces malheureux n'eurent bientôt plus pour vivre que les huîtres qu'ils pêchaient sur le rivage de la mer. Plus de cinq cents personnes moururent de faim. Le chagrin et le désespoir en conduisirent beaucoup d'autres au tombeau. La mésintelligence, la discorde, suite ordinaire du malheur, s'empara de ceux qui restaient ; il se forma des complots, et l'on vit une compagnie de troupes suisses, qui avait reçu l'ordre de se rendre à la Nouvelle-Orléans, passer, officiers en tête, à la Caroline chez les Anglais.

Tant de désastres firent enfin abandonner Biloxi, cette rive funeste, et la Nouvelle-Orléans devint définitivement la capitale de la Louisiane en 1723.

Il ne faut pas croire cependant que ces efforts, tout mal dirigés qu'ils ont été, n'aient produit aucun résultat. Nombre d'établissements commencés alors au milieu du deuil et des larmes, réussirent, et ont pris aujourd'hui un développement considérable. Sans doute on eût pu faire mieux, mais Raynal exagère singulièrement le mal. Une colonisation forte, puissante, s'opère graduellement, se consolide par ses propres efforts et par la jouissance d'une certaine liberté. Ne fût-il mort personne à Biloxi, les émigrés eussent-ils tous été des cultivateurs laborieux, intelligents, persévérants, le succès prodigieux qu'on attendait de leurs labeurs ne se serait pas réalisé. On a vu jusqu'à quel degré l'on avait élevé les espérances de la France: les mines du Mississipi devaient payer la dette nationale; la Louisiane elle-même, dans l'imagination des faiseurs de projets, allait à jour nommé, relever le commerce français et former un empire capable de lutter avec celui qui s'élevait entre elle et le Canada. On fut trompé, comme on devait l'être, dans toutes ces espérances, et le désappointement que l'on en éprouva fut si vif, que longtemps après il influençait encore la plume irritable de l'historien des deux Indes, et que le sage Barbé-Marbois ne put au bout d'un siècle échapper entièrement à l'impression profonde qu'il avait laissée dans sa patrie.

« Dans leur appréciation du système de Law, les uns comme M. Barbé-Marbois, disent qu'après avoir persuadé aux gens crédules que la monnaie de papier peut, avec avantage, tenir lieu des espèces métalliques, on tira de ce faux principe les conséquences les plus extravagantes; qu'elles furent adoptées par l'ignorance et la cupidité, et peut-être par Law lui-même, car il portait de l'élévation et de la franchise jusque dans ses erreurs.

« Les hommes éclairés résistèrent cependant, et beaucoup de membres du parlement de Paris opposaient à ses impostures les leçons de l'expérience. Vaine sagesse! Jean Law parvint à persuader au public que la valeur de ses actions était garantie par des richesses inépuisables, que recélaient des mines voisines du Mississipi. Ces chimères appelées du nom de système de Law, ne différaient pas beaucoup de celles qu'on s'est efforcé de nos jours de reproduire sous le nom de Crédit. Quelques-uns ont prétendu que tant d'opérations injustes, tant de violations des engagements les plus solennels, étaient le résultat

d'un dessein profondément médité, et que le régent n'y avait consenti que pour libérer l'État d'une dette dont le poids était devenu insupportable. Nous ne pouvons adopter cette explication. Il est plus probable qu'après être entrés dans une voie pernicieuse, ce prince et son conseil furent conduits de faute en faute à pallier un mal par un mal plus grand, et à tromper le public en se faisant illusion à eux-mêmes. Si au contraire ils avaient agi par suite d'une mesure préméditée, il y aurait encore plus de honte dans cet artifice que dans la franche iniquité du Directoire de France, quand, en 1797, il réduisit au tiers la dette publique."

D'autres auteurs, ayant Say à leur tête, attribuent la ruine du système de Law à une autre cause. "Les gouvernements qui ont mis en circulation des papiers-monnaies, dit cet économiste, les ont toujours présentés comme des billets de confiance, de purs effets de commerce, qu'ils affectaient de regarder comme des signes représentatifs d'une matière pourvue de valeur intrinsèque. Tels étaient les billets de la banque formée, en 1716, par l'Écossais Law, sous l'autorité du régent. Ces billets étaient ainsi conçus :

" *La banque promet de payer au porteur à vue.... livres, en monnaie de même poids et au même titre que la monnaie de ce jour, valeur reçue, à Paris, etc.*

" La banque, qui n'était encore qu'une entreprise particulière, payait régulièrement ses billets chaque fois qu'ils lui étaient présentés. Ils n'étaient point encore un papier-monnaie. Les choses continuèrent sur ce pied jusqu'en 1719, et tout alla bien.* A cette époque, le roi ou plutôt le régent remboursa les actionnaires, prit l'établissement entre ses mains, l'appela banque royale, et les billets s'exprimèrent ainsi :

" *La banque promet de payer au porteur à vue.....livres,* EN ESPÈCES D'ARGENT, *valeur reçue à Paris, etc.*

" Ce changement, léger en apparence, était fondamental. Les premiers billets stipulaient une quantité fixe d'argent, celle qu'on connaissait au moment de la date sous la dénomination d'une livre. Les seconds, ne stipulant que des *livres*, admettaient toutes les variations qu'il plairait au pouvoir arbitraire d'intro-

* Voyez dans Dutot, volume II, page 200, quels furent les très-bons effets du système dans ses commencements.

duire dans la forme et la matière de ce qu'il appellerait toujours du nom de *livres*. On nomma cela rendre le papier-monnaie *fixe*: c'était au contraire en faire une monnaie infiniment plus susceptible de variations, et qui varia bien déplorablement. Law s'opposa avec force à ce changement: les principes furent obligés de céder au pouvoir, et les fautes du pouvoir, lorsqu'on en sentit les fatales conséquences, furent attribuées à la fausseté des principes."

Telles sont les opinions d'un homme d'État bien connu et d'un économiste célèbre. L'un et l'autre, trop exclusifs dans leurs idées, n'ont peut-être pas dit toute la vérité. Say, qui ne fait aucune attention aux entreprises étrangères à la banque de Law, semble en attribuer uniquement la banqueroute à l'altération des monnaies. Marbois part d'un autre principe; il impute cette catastrophe à la base chimérique donnée à la banque, qu'il fait dépendre du succès des compagnies d'Orient et d'Occident, rétablies ou formées par le financier étranger. Ne faut-il pas dire plutôt que le système de Law était prématuré en France, et qu'il ne pouvait convenir qu'à une nation très-commerçante, et qui eût déjà l'expérience des opérations financières et des variations du crédit public. Or, on sait que les Français en général n'avaient point encore cette expérience. C'est là la grande faute du système, qui commença à éclairer la France, dit Voltaire, en la bouleversant. Alors "il n'y avait que quelques négociants qui eussent des idées nettes de tout ce qui concerne les espèces, leur valeur réelle, leur valeur numéraire, leur circulation, le change avec l'étranger, le crédit public; ces objets occupèrent la régence et le parlement.

"Adrien de Noailles, duc et pair et depuis maréchal de France, était chef du conseil des finances.... Au commencement de ce ministère, l'État avait à payer 900 millions d'arrérages; et les revenus du roi ne produisaient pas 69 millions à 30 francs le marc. Le duc de Noailles eut recours, en 1716, à l'établissement d'une chambre de justice contre les financiers. On rechercha les fortunes de 4,410 personnes, et le total de leurs taxes fut environ de 219 millions 400 mille livres; mais de cette somme immense, il ne rentra que 70 millions dans les coffres du roi. Il fallait d'autres ressources."

On s'adressa au commerce. Il était peu considérable, les guerres l'avaient ruiné ; on voulut le faire grandir tout à coup à l'aide d'un crédit factice. On oublia qu'il manquait à la France l'esprit d'entreprise et d'industrie. Law avait senti le vice de la situation ; il faisait les plus grands efforts pour accélérer l'établissement des possessions d'outre-mer et augmenter le commerce du royaume. Mais les ressources dont il jetait ainsi la semence, allaient venir trop tard pour qu'il pût en profiter ; d'ailleurs, dans son ardeur fiévreuse, il s'en était laissé imposer sur les avantages que présentait le Nouveau-Monde. Il crut ou feignit de croire que la Louisiane renfermait des mines inépuisables, dont le rapport pourrait suffire à tous les besoins. Il se trompait : on a pu voir ce qu'était cette contrée et ce que l'on pouvait en attendre. Law fut donc obligé, faute d'un Pérou, faute de marchandises, faute d'industrie, faute enfin d'autres valeurs réelles, d'asseoir son papier-monnaie sur le numéraire seulement qu'il y avait en France. Bientôt, pour satisfaire aux besoins, il fallut faire de nouvelles émissions, et, pour conserver en apparence à ce papier une base solide, on altéra les espèces en leur donnant une valeur factice ; de là la ruine du système ; cette opération absurde amena une banqueroute. On s'aperçut alors que le système était fondé sur une chimère.

Après cette catastrophe, la compagnie d'Occident, cessionnaire de tous les droits de Law, continua à user de son monopole dans la Louisiane. Ce monopole avait déjà coûté 25 millions. " Les administrateurs de la compagnie qui faisait ces énormes avances, avaient la folle prétention de former dans la capitale de la France, le plan des entreprises qui convenaient à ce nouveau monde. De leur hôtel, on arrangeait, on façonnait, on dirigeait chaque habitant de la Louisiane avec les gênes et les entraves qu'on jugeait bien ou mal favorables au monopole. Pour en cacher les calamités, on violait, on interceptait la correspondance avec la France."* Quant à l'établissement du pays au moyen d'une émigration d'agriculteurs, outre qu'il n'y avait pas de surabondance de population en France, le régime féodal y mettait beaucoup d'obstacles. Les nobles et le clergé, possesseurs du sol et du gouvernement, n'avaient garde de favoriser l'éloignement des cultivateurs, et d'envoyer au Nouveau-

* Raynal.

Monde des vassaux qui faisaient fructifier leurs domaines. Aussi très-peu de paysans français ont-il jamais quitté le champ paternel pour venir en Amérique ; et, au commencement du siècle dernier surtout, rien en France n'était capable de donner une forte impulsion à la colonisation.

Malgré ces obstacles, malgré toutes ces fautes et tous les malheurs qui en furent la suite, on fit cependant encore plus qu'on n'aurait pu l'espérer ; et les établissements qui furent formés en différents endroits de la Louisiane, assurèrent à la France la possession de cette contrée.

Outre les cinq ou six principaux établissements dont nous avons parlé, d'autres habitations furent commencées aux Yasous, au Bâton-Rouge, aux Bayagoulas, aux Écores-Blancs, à la Pointe-Coupée, à la Rivière-Noire, aux Paska-Ogoulas et jusque vers l'Illinois. C'était occuper le pays sur un grand espace ; et ces diverses plantations se maintinrent et finirent la plupart par prospérer.

Pendant que Law était occupé de ses opérations financières, des événements survenus en Europe avaient fait prendre les armes à deux nations qui semblaient devoir être des alliés inséparables depuis le traité des Pyrénées, la France et l'Espagne. Albéroni fut le principal auteur de cette guerre, funeste pour le pays qu'il servait et funeste pour lui-même.

Albéroni, observe un auteur, avait les projets les plus ambitieux et les plus vastes ; autrefois prêtre obscur dans l'État de Parme, espion et flatteur du duc de Vendôme, qu'il suivit en Espagne, il était parvenu de cette vile condition à la plus haute fortune ; il était cardinal et ministre absolu du faible Philippe V, qu'il gouvernait de concert avec la reine, et voulait relever la puissance espagnole pour accroître la sienne ; il semblait enfin aspirer à jouer le rôle d'un Richelieu. L'Angleterre, la France, l'Empire et la Hollande conclurent à Londres, en 1718, un nouveau traité, qui reçut le nom de quadruple alliance. L'empereur y renonça pour lui-même et pour ses successeurs, à toute prétention à la couronne d'Espagne, à condition que Philippe V lui restituerait la Sicile, et remettrait la Sardaigne au duc de Savoie. Le roi d'Espagne fut sommé d'accéder à ce traité dans le délai de trois mois ; mais Albéroni conspirait alors avec la duchesse du Maine contre le régent, et reçut cette proposition

avec une hauteur insolente. Tout était préparé pour le succès de son projet : des troupes espagnoles devaient être jetées dans le Languedoc et dans la Bretagne, où existaient déjà des germes de révolte ; on s'emparerait du régent qu'on renfermerait dans une forteresse ; on convoquerait les états-généraux ; on obtiendrait l'annulation des traités de Londres et de La Haye ; on ferait déclarer le duc d'Orléans déchu de son droit de succession à la couronne, et la régence serait déférée à Philippe V, qui se trouverait alors sur les premiers degrés d'un trône auquel il tenait bien plus qu'à la couronne que son aïeul Louis XIV avait placée sur sa tête. Le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, était l'agent accrédité de cette conspiration, dans laquelle la duchesse du Maine avait entraîné quelques grands seigneurs et beaucoup d'intrigants subalternes. Tout le secret de l'affaire fut découvert dans les papiers d'un abbé du nom de Porto-Carréro, qu'on arrêta sur la route d'Espagne, où il se rendait pour prendre les derniers ordres d'Albéroni.

Le régent, dès qu'il fut instruit du complot, montra beaucoup d'énergie. Il fit arrêter l'ambassadeur de Philippe V, et punir les complices de la duchesse du Maine, puis il déclara la guerre à l'Espagne, qui se trouva avoir la France et l'Angleterre contre elle, l'Angleterre comme signataire du traité de la quadruple alliance et parce qu'Albéroni avait cherché à y ranimer le parti du prétendant, le prince Charles, auquel il avait offert des secours. Les Espagnols furent partout malheureux : ils furent battus sur mer par les Anglais, et sur terre par les Français, qui envahirent leur pays, sous la conduite du maréchal de Berwick. Ils reçurent aussi des échecs en Amérique. M. de Sérigny fut envoyé avec trois vaisseaux pour s'emparer de Pensacola, que les Français convoitaient depuis longtemps. C'est le seul port qu'il y ait sur cette côte depuis le Mississipi jusqu'au canal de Bahama. Don Juan Pedro Matamoras y commandait. Attaquée du côté de la terre par 700 Canadiens, Français et sauvages, sous les ordres de M. de Châteauguay, et du côté de la mer par M. de Sérigny, la place se rendit après une assez vive résistance. La garnison et une partie des habitants furent embarqués sur deux navires français pour la Havane. Ces deux navires tombèrent en route au milieu d'une flotte espagnole, qui les enleva.

La nouvelle de la reddition de Pensacola fit sensation dans la Nouvelle-Espagne et au Mexique. Le marquis de Valero, vice-roi, résolut aussitôt de reprendre cette ville. Il rassembla les forces de terre et de mer qu'il avait à sa disposition, et, dès le mois de juin, don Alphonse Carascora de La Toré parut devant la place avec 3 frégates, 12 navires et 9 balandres, portant 850 hommes de débarquement. A la vue des Espagnols, une partie de la garnison, qui était composée de déserteurs, de faux-sauniers et d'autres gens de cette espèce, passa à l'ennemi, et le reste, après s'être à peine défendu, força M. de Châteauguay de se rendre. La plupart de ces misérables entrèrent ensuite au service des Espagnols. Don Matamoras fut rétabli dans son gouvernement, et laissé avec une garnison de quatre cents hommes.

Le vice-roi, encouragé par la facilité avec laquelle il avait remporté ce succès, résolut de chasser les Français de tout le golfe du Mexique. En conséquence, Carascora fit voile pour l'île Dauphine et la Mobile, qu'il se flattait de prendre sans beaucoup de difficulté; mais tous ces projets des Espagnols eurent une fin malheureuse. Les troupes de Carascora furent battues à la Mobile par M. de Vilinville: ce qui obligea l'Espagnol d'abandonner l'attaque de cette place; ensuite il fut repoussé en personne à Guillory, îlot situé à quelque distance de l'île Dauphine, autour de laquelle il rôda pendant quatorze jours comme un loup qui épie sa proie. Le brave Sérigny déjoua tous ses mouvements, quoiqu'il n'eût pas avec lui 400 hommes sur lesquels il put compter, le reste de ses forces se composant de soldats mal disposés qu'il osait à peine risquer devant l'ennemi.

Alors les Espagnols repoussés dans leurs attaques furent assaillis à leur tour. Le chef d'escadre Desnots de Champmeslin, ayant su qu'ils avaient pris quatre bâtiments de guerre français dans la rade de Pensacola, arriva avec cinq vaisseaux à l'île Dauphine le 1er septembre 1719. Il fut décidé dans un conseil de guerre d'attaquer Pensacola à la fois par terre et par mer. Carascora, pour protéger cette place, avait embossé sa flotte à l'entrée de la rade et hérissé le rivage de canons. Mais, le 17 septembre, Champmeslin força le passage, et, après deux heures et demie d'un combat très-vif, les vaisseaux enne-

mis baissèrent pavillon; le lendemain, la ville, qui avait soutenu une fusillade fort chaude pendant toute la nuit avec Bienville, chargé de l'attaquer par terre, fut obligée d'ouvrir ses portes aux vainqueurs pour éviter un assaut. Les Français firent douze à quinze cents prisonniers, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre d'officiers. Ils démantelèrent une partie des fortifications, et laissèrent quelques hommes pour garder le fort principal.

C'est après cette campagne que le roi voulut récompenser les officiers canadiens qui commandaient dans la Louisiane depuis sa fondation, et auxquels il devait principalement la conservation de cette colonie; car les soldats et les colons européens, périssant de faim ou dégoûtés du pays, étaient presque tous passés dans les colonies anglaises. Cette désertion avait été telle que le gouverneur de la Caroline avait cru devoir en informer le gouvernement français. "Les colons les plus prospères, dit Bancroft, c'étaient les vigoureux émigrants du Canada, qui n'avaient guère apporté avec eux que leur bâton et les vêtements grossiers qui les couvraient." Renommés par leurs mœurs paisibles dans la paix, ils formaient dans la guerre une milice aussi dévouée que redoutable. Les principaux chefs canadiens étaient Bienville, Sérigny, Saint-Denis, Vilinville et Châteauguay. Louis XV nomma M. de Sérigny capitaine de vaisseau, récompense qui était due à sa valeur, à ses talents et surtout au zèle avec lequel il servait l'État depuis son enfance; il avait conquis tous ses grades par quelque action d'éclat ou par quelque service important. Saint-Denis reçut un brevet de capitaine et la croix de l'ordre de Saint-Louis. Châteauguay fut nommé commandant de Saint-Louis de la Mobile.

La guerre tirait alors à sa fin. Excitée par un ministre ambitieux, sans motifs raisonnables qui pussent la justifier, elle n'apporta que des désastres à l'Espagne. La paix fut signée le 17 février 1720. Albéroni disgracié fut reconduit sous l'escorte des troupes françaises en Italie, où il acheva sa vie dans l'obscurité, après s'être un instant bercé de l'espoir de changer la face du monde. On déposa les armes en Amérique comme en Europe, et le port de Pensacola, pour lequel on se battait depuis trois ans, fut rendu aux Espagnols.

Peu de temps après, les Français traitèrent avec les Chicachas et les Natchez, qui avaient profité de la guerre pour commettre des hostilités dans la Louisiane. Mais à peine ces heureux événements étaient-ils annoncés, qu'un ouragan terrible éclata le 12 septembre 1722, et répandit partout la désolation et le désespoir. La mer gonflée par l'impétuosité du vent, franchit ses limites, et déborda dans la campagne, brisant tout sur son passage. La Nouvelle-Orléans et Biloxi furent presque ruinés.

Jusqu'à cette époque, le gouvernement ne s'était point occupé du soin des âmes dans la Louisiane. Le pieux Charlevoix, qui arrivait de cette contrée, y appela l'attention de la cour en 1723. Les intérêts de la religion et de la politique, devaient recommander ce sujet important au bon accueil des ministres. " Nous avons vu, observe cet historien, que le salut des sauvages fut toujours le principal objet que se proposèrent nos rois partout où ils étendirent leur domination dans le Nouveau-Monde, et l'expérience de près de deux siècles nous avait fait comprendre que le moyen le plus sûr de nous attacher les naturels du pays, était de les gagner à Jésus-Christ. On ne pouvait ignorer d'ailleurs qu'indépendamment même du fruit que les ouvriers évangéliques pouvaient faire parmi eux, la seule présence d'un homme respectable par son caractère, qui entende leur langue, qui puisse observer leurs démarches, et qui sache en gagnant la confiance de quelques-uns se faire instruire de leurs desseins, vaut souvent mieux qu'une garnison ; on peut du moins y suppléer, et donner le temps aux gouverneurs de prendre des mesures pour déconcerter les intrigues." Cette dernière raison fut sans doute d'un aussi grand poids que la première auprès du voluptueux régent et d'une partie des membres de la compagnie des Indes. Des capucins et des jésuites furent envoyés pour évangéliser les indigènes et pour les disposer favorablement envers les Français.

L'an 1726 fut le dernier de l'administration de Bienville, rendue si difficile et si orageuse par les désastres des systèmes de Crozat et de Law. Lorsque Perrier, lieutenant de vaisseau, arriva dans le mois d'octobre pour remplacer Bienville, qui passait en France, il trouva la Louisiane assez tranquille ; mais elle devait s'empresser de jouir de la paix, car il se formait dans le silence des forêts un orage beaucoup plus terrible que tous

ceux auxquels elle avait resisté jusqu'à ce jour, et qui devait l'ébranler plus fortement encore sur sa base si fragile.

Les nations indigènes depuis l'Ohio jusqu'à la mer, formèrent le complot de massacrer tous les Français répandus au milieu d'eux. Il fallait peu de chose pour que les sauvages du Mississipi prissent les armes contre les Européens, qu'ils regardaient comme des étrangers incommodes et exigeants, ou plutôt comme des ennemis, qui, parlant au nom de la civilisation, prétendaient avoir droit à leurs pays, et les traitaient sérieusement de rebelles s'ils osaient le défendre. D'abord les Européens se conduisirent bien envers les naturels, qui les reçurent à bras ouverts; mais à mesure qu'ils augmentaient en nombre, qu'ils se fortifiaient au milieu d'eux, leur langage devenait plus impérieux; ils voulurent bientôt exercer une suprématie réelle et complète malgré les protestations des indigènes. Il en fut ainsi partout où ils s'établirent pacifiquement. Les Français, grâce à la franchise de leur caractère, furent toujours bien accueillis et en général toujours aimés des sauvages. Ils n'eurent jamais d'autres ennemis déclarés que les Iroquois et les Chicachas, qui ne voulurent voir en eux que les alliés des nations avec lesquelles ils étaient eux-mêmes en guerre. Les Français en effet avaient constamment pour politique d'embrasser la cause des tribus au milieu desquelles ils allaient s'établir.

On sait avec quelle jalousie les colonies anglaises voyaient les Français s'étendre le long du Saint-Laurent et sur les bords des grands lacs. Cette jalousie n'eut plus de bornes lorsqu'elles les virent prendre possession de l'immense vallée du Mississipi. Les Chicachas se présentèrent ici, comme les Iroquois sur le Saint-Laurent, pour servir leur politique. Elles se mirent à leur inspirer des sentiments de défiance et de haine contre les Français; elle les peignirent comme des traitants avides, des voisins ambitieux, qui les dépouilleraient tôt ou tard de leur territoire. Petit à petit la crainte et la colère se glissèrent dans le cœur de ces sauvages naturellement altiers et farouches, et ils résolurent de se défaire de ces ambitieux étrangers, qui augmentaient chaque jour le nombre de leurs établissements. Ils formèrent une conspiration dont l'exécution demandaient un secret inviolable, une dissimulation profonde, une prudence continue et l'alliance d'un grand nombre de tribus, pour frapper les vic-

times dans tous les lieux à la fois. Plusieurs années furent employées à mûrir et à étendre la conjuration. Les Chicachas n'en avaient point fait part aux peuples qui étaient trop attachés aux Français et qu'ils n'espéraient point entraîner avec eux, comme les Illinois, les Arkansas, les Tonicas. Toutes les autres tribus s'étaient liguées ensemble et devaient frapper le même jour et à la même heure dans toute l'étendue du pays.

Les Français, ignorant ce qui se passait, ne songeaient qu'à jouir du calme apparent qui régnait dans la contrée. Les conjurés redoublaient d'attention pour eux, afin d'augmenter leur confiance et leur sécurité. Les Natchez ne cessaient de leur répéter qu'ils n'avaient pas d'alliés plus fidèles qu'eux ; les autres nations en faisaient autant ; c'était un concert continuel d'assurances d'amitié et de dévouement. Bercés par ces protestations perfides, les Français sans soupçon dormaient sur un abîme. Par bonheur la cupidité des Natchez, qui voulurent tirer parti trop tôt de la catastrophe, découvrit une trame si bien ourdie et la revéla avant qu'elle pût être exécutée complétement.

Le jour et l'heure du massacre avaient été fixés. Le principal établissement français se trouvait chez les Natchez, où M. de Chepar commandait. Quoique cet officier se fût brouillé avec les naturels, ceux-ci protestaient avec cette dissimulation dont ils ont poussé l'art si loin, qu'ils étaient ses plus fidèles amis, et ils l'en avaient si bien persuadé, que, sur des bruits sourds de l'existence de quelque complot, il fit mettre aux fers sept habitants qui avaient demandé à s'armer pour éviter toute surprise ; il porta, par une étrange fatalité, la confianee jusqu'à recevoir les sauvages dans le fort et leur permettre de se loger chez les colons et même dans sa propre maison. On ne voudrait pas croire à une pareille conduite, si Charlevoix ne nous l'attestait, tant elle est contraire à celle que les Français avaient pour règle de tenir avec les indigènes.

Les conspirateurs, sous divers prétextes, vinrent prendre les postes qui leur avaient été assignés au milieu de leurs victimes. Pendant qu'ils attendaient ainsi distribués le jour de l'exécution, des bateaux arrivèrent à Natchez chargés de marchandises pour la garnison et pour les habitants. La cupidité des barbares fut excitée ; leurs yeux s'allumèrent à la vue de ces richesses, et ils ne purent résister à l'amour du pillage. Oubliant que leur préci-

pitation allait compromettre le massacre général, ils résolurent de frapper sur-le-champ, afin de s'emparer des cargaisons avant la distribution. Pour s'armer ils prétextèrent une chasse. Ils voulaient présenter, disaient-ils, du gibier au commandant pour fêter les hôtes qui venaient de lui arriver. Ils achetèrent des fusils et des munitions des habitants, et, le 28 novembre 1729, ils se répandirent de grand matin dans toutes les demeures, en publiant qu'ils partaient pour la chasse, et en ayant soin d'être partout plus nombreux que les Français. Pour pousser la feinte jusqu'au bout, ils entonnèrent un chant en l'honneur de M. de Chepar et de ses hôtes. Alors il se fit un moment de silence, puis trois coups de fusils retentirent successivement devant la porte de ce commandant. C'était le signal du massacre. Les sauvages fondirent partout sur les Français, qui, surpris sans armes et dispersés au milieu de leurs assassins, ne purent opposer aucune résistance; ils ne se défendirent qu'en deux endroits. M. de la Loire des Ursins, commis principal de la compagnie, attaqué à peu de distance de chez lui, tua quatre hommes de sa main avant de succomber. A son comptoir, huit hommes qu'il y avait laissés, eurent le temps de prendre leurs armes; ils se défendirent fort longtemps, et deux d'entre eux réussirent à s'échapper. Les Natchez perdirent huit hommes dans cette attaque. Ainsi leurs pertes se bornèrent à une douzaine d'hommes, tant leurs mesures avaient été bien prises. En moins d'un instant, deux cents personnes de tout âge et de tout sexe périrent dans cette boucherie. Une vingtaine de Français seulement, la plupart blessés, purent se sauver avec quelques nègres. Soixante femmes, cent cinquante enfants et presqu'autant de noirs restèrent prisonniers; plusieurs d'entre eux périrent dans les tourments les plus affreux.

Pendant le massacre, le chef des Natchez était assis sous le hangar à tabac de la compagnie, attendant tranquillement la fin de cette tragédie. On lui apporta d'abord la tête de M. de Chepar, qui fut placée devant lui, puis celles des principaux Français qu'il fit ranger autour, enfin les têtes des autres victimes qu'il fit mettre en piles. De temps en temps on recommençait le massacre. On ouvrit le sein des femmes enceintes, on égorgea presque toutes les mères qui avaient des enfants en bas âge, parce qu'elles importunaient par leurs cris et leurs

pleurs ; les autres femmes furent jetées en esclavage et exposées à toute la brutalité de ces barbares couverts du sang de leurs pères, de leurs maris ou de leurs enfants. On leur dit que la même chose s'était passée dans toute la Louisiane, et que les Anglais allaient venir prendre la place des Français.

Tel fut le massacre du 28 novembre. Raynal raconte différemment la cause qui fit avancer l'heure de cette catastrophe ; mais sa version, quoique plus romantique, semble pour cela même moins probable. D'ailleurs le témoignage de l'historien de la Nouvelle-France mérite ici le plus grand poids, parce qu'il fut contemporain de cet événement, et qu'il venait d'en visiter lui-même le théâtre, lorsqu'il eut lieu.

La nouvelle de cette épouvantable boucherie répandit la terreur dans toute la contrée. Le gouverneur, M. Perrier, en fut instruit le 2 décembre à la Nouvelle-Orléans. Il fit partir aussitôt un officier pour avertir les habitants sur les deux rives du Mississipi de se mettre sur leurs gardes, et en même temps pour observer les petites nations éparpillées sur les bords de ce fleuve.

Les Chactas, qui n'étaient entrés dans la conspiration que pour profiter du dénoûment, ne bougèrent point. Les Natchez, qui ignoraient la haine que cette nation ambitieuse leur portait, et qui auraient déjà été détruits ou asservis par elle, sans la crainte des Français qui l'avaient arrêtée quelques années auparavant, s'étaient laissé tromper par ses insinuations perfides. Par une politique astucieuse, mais profonde, les Chactas les avaient encouragés dans leur conspiration, pour les mettre aux prises avec les Européens ; ils espéraient que ceux-ci les appelleraient à leur secours, et ils comptaient avoir ainsi l'occasion de se défaire plus facilement des Natchez. L'événement réalisa leur calcul.

Perrier n'avait pas pénétré d'abord cette politique ténébreuse, et quand bien même il l'aurait fait, cela ne l'eût pas empêché de se servir des armes des Chactas pour venger l'assassinat des siens. La plupart des autres tribus qui avaient pris part à la conjuration, voyant le secret éventé et les colons sur leurs gardes, ne remuèrent point. Celles qui s'étaient compromises durent s'attendre à éprouver toute la vengeance des Français, et en effet elles ne demandèrent point de quartier. Les Yasous, qui,

au début de l'insurrection, avaient surpris le fort qui était au milieu d'eux et égorgé les dix-sept Français qui s'y trouvaient, furent exterminés. Les Corrois et les Tioux subirent le même sort. Les Arkansas, puissante nation de tout temps fort attachée aux Français, étaient tombés sur les premiers et en avaient fait un massacre général ; ils poursuivirent ensuite les Tioux avec tant d'acharnement qu'ils les tuèrent jusqu'au dernier. Ces représailles, la présence d'un corps d'hommes armés aux Tonicas, les retranchements exécutés autour des concessions, rassurèrent un peu les colons, dont la terreur avait été si grande, que Perrier s'était vu obligé de faire détruire par des nègres une trentaine de Chaouachas, qui demeuraient au-dessous de la Nouvelle-Orléans, et dont la présence faisait trembler cette ville !

Après ces premières opérations et les mesures adoptées pour la sûreté des habitants, Perrier fit monter deux vaisseaux de la compagnie aux Tonicas, et forma sur ce point, pour attaquer les Natchez, une petite armée, dont il donna le commandement au major Loubois, n'osant point encore quitter lui-même la ville parce que le peuple avait quelques craintes sur la fidélité des noirs. Toutes ces démonstrations avaient fait déjà rentrer dans les intérêts des Français les petites nations du Mississipi qui s'en étaient détachées. Ils purent dès lors compter sur des alliés nombreux ; ils n'avaient jamais douté de l'affection des Illinois, des Arkansas, des Offagoulas, des Tonicas, et ils étaient sûrs maintenant des Natchitoches, qui n'avaient point inquiété Saint-Denis, et des Chactas, qui avaient pris les armes contre les Natchez. La Louisiane était sauvée.

Cette nouvelle attitude dans les affaires était due à l'énergie de Perrier. Il écrivit au ministère le 18 mars 1730 : « Ne jugez pas de mes forces par le parti que j'ai pris d'attaquer nos ennemis ; la nécessité m'y a contraint. Je voyais la consternation partout et la peur augmenter tous les jours. Dans cet état j'ai caché le nombre de nos ennemis et fait croire que la conspiration générale était une chimère et une invention des Natchez pour empêcher d'agir contre eux. Si j'avais été le maître de prendre le parti le plus prudent, je me serais tenu sur la défensive, et j'aurais attendu des forces de France pour qu'on ne pût pas me reprocher d'avoir sacrifié 200 Français de 5 à 600 que

je pouvais avoir pour le bas du fleuve. L'événement a fait voir que ce n'est pas toujours le parti le plus prudent qu'il faut prendre. Nous étions dans un cas où il fallait des remèdes violents, et tâcher au moins de faire peur si nous ne pouvions pas faire de mal."

Loubois était aux Tonicas avec les forces destinées à agir contre l'insurrection. Ces troupes se composaient de mauvais soldats, qui ne se pliaient qu'avec peine à la discipline. Il ne put joindre Lesueur, qui entrait sur les terres des Natchez à la tête de 700 Chactas. Lesueur attaqua seul l'ennemi, et remporta une victoire complète. Les Natchez alors se refugièrent dans deux forts palissadés, où Loubois vint les investir avec 200 hommes et 4 bouches à feu. Mais le siége fut conduit si mollement, les volées de canon furent si lentes et si mal dirigées, qu'après six jours de tranchée ouverte et dix jours de canonnade, les Français n'avaient pas encore réussi à abattre un seul pieu de ces misérables petits forts.* Les Chactas fatigués d'une campagne qui durait trop longtemps à leur gré, menaçèrent de se retirer. Ils savaient qu'on ne pouvait rien entreprendre sans leur aide, et ils affectaient beaucoup d'indépendance. Il fallut accepter les conditions qu'offrirent les assiégés, et se contenter de la remise des prisonniers qu'ils avaient en leur possession.

Dans toute la colonie, cette affaire qui terminait la campagne, fut regardée comme un échec, et attira un blâme sévère au gouverneur, qui écrivit à la cour pour se justifier. Les habitants, commandés par MM. d'Arembourg et de Laye avaient montré beaucoup de bravoure et de bonne volonté, mais les soldats s'étaient fort mal conduits ; les assiégés étaient réduits à la dernière extrémité, et si l'on eût persisté deux jours de plus, ces barbares se seraient rendus la corde au cou ; mais on se voyait toujours au moment d'être abandonné par les Chactas, et leur départ aurait exposé les Français à recevoir un échec et à voir brûler leurs femmes et leurs enfants.

Cependant les Chicachas, qui tenaient toujours les fils de la conspiration, et qui avaient voulu engager plusieurs de nos alliés à se soulever, ne levaient point le voile qui les cachait encore ; ils se contentaient de faire agir secrètement leur influence. Les Chactas eux-mêmes, quoique toujours sollicités

* Dépêche de Diron d'Artaguette.

vivement par les Anglais, qui accompagnaient leurs démarches de riches présents, refusèrent de se détacher des colons de la Louisiane, et jurèrent une fidélité inviolable à Perrier. Les secours arrivés de France avaient du reste beaucoup contribué à rendre plus humbles ces sauvages, qui se regardaient avec quelque raison comme les protecteurs de la colonie.

La retraite des troupes de M. de Loubois accrut l'orgueil et l'audace des Natchez. On comprit qu'il fallait mettre un frein à leur ardeur belliqueuse. Comme à tous les sauvages, un succès ou un demi-succès leur faisait concevoir les plus folles espérances ; parce que leurs forts n'avaient pas été pris, ils se flattaient de faire fuir désormais les Français devant eux comme une faible tribu. Ces illusions furent la cause de leur perte ; ils commirent des hostilités qui leur attirèrent une guerre à mort. Le gouverneur forma avec les milices et les renforts qu'il avait reçus de France, un corps d'environ 600 hommes, qu'il assembla, dans le mois de décembre 1730, à Bayagoulas. Il remonta le Mississipi sur des berges, et, le 20 janvier, il arriva devant les forts que M. de Loubois avait assiégés inutilement l'année précédente. A la nouvelle de son approche, la division s'était mise parmi les Natchez. Au lieu de réunir leurs forces, ils les avaient dispersées. Une partie de leurs guerriers s'étaient retirés chez les Chicachas et chez les Ouatchitas ; d'autres, en plus grand nombre, s'étaient répandus dans le pays, surtout dans les environs de leur bourgade ; enfin, le reste des Natchez, avec le soleil et les autres principaux chefs, s'étaient renfermés dans l'un des forts. Intimidés à la vue des préparatifs de l'attaque, ils arborèrent un drapeau blanc. Perrier retint prisonniers les chefs qui vinrent dans son camp pour parlementer. Les assiégés consentirent alors à sortir de la place sans armes, à condition qu'on leur laisserait la vie sauve. Cependant une vingtaine d'entre eux réussirent à s'échapper durant la nuit, qui fut orageuse, et à se dérober à la poursuite des Français.

Perrier, de retour à la Nouvelle-Orléans, envoya en esclavage à Saint-Domingue tous ses prisonniers avec leur soleil. Ce chef, dont la famille gouvernait la nation depuis un temps immémorial, mourut quelques mois après au cap Français. Cette conduite irrita profondément les restes de ces sauvages orgueilleux et cruels ; la haine et le désespoir leur donnèrent

une valeur qu'on ne leur avait pas encore connue. Ils coururent aux armes, se jetèrent sur les Français avec fureur et combattirent vaillamment ; mais ce désespoir ne fit qu'honorer leur chute. Ils ne purent lutter longtemps contre les vainqueurs, et presque toutes leurs bandes furent détruites. Saint-Denis leur fit essuyer la défaite la plus complète qu'ils eussent éprouvée depuis leur déroute par Lesueur. Tous les chefs y périrent. Après tant de pertes ils disparurent comme nation. Ceux qui avaient échappé au fer ou à la servitude, se réfugièrent chez les Chicachas, auxquels ils léguèrent leur haine et leur vengeance. Ainsi finit une guerre qui amena une révolution dans les affaires de l'association qui exploitait alors la Louisiane. La compagnie d'Occident n'existait plus ; elle avait fait place, en 1723, à la compagnie des Indes, dont le duc d'Orléans avait été déclaré gouverneur, et qui embrassait toutes les colonies françaises de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. L'insurrection des sauvages l'épuisa et souleva l'opinion publique contre elle. Elle fut obligée de retrocéder au roi la Louisiane et le pays des Illinois en 1731. On peut juger du gouvernement de la Louisiane en lisant dans les actes de cette compagnie, que pour attacher à ses intérêts le gouverneur et l'intendant, elle leur accordait des gratifications annuelles et des remises sur les envois de denrées en France. Une telle administration devait mener à la ruine.

CHAPITRE II.

DÉCOUVERTE DES MONTAGNES-ROCHEUSES.

1713-1744.

Etat du Canada: commerce, finances, justice, éducation, divisions paroissiales, population, défenses.—Plan de M. de Vaudreuil pour l'accroissement du pays.—Délimitation des frontières.—Perversion du droit des gens au sujet du territoire.—Rivalité de la France et de la Grande-Bretagne.—Différends relatifs aux limites de leurs possessions.—Frontière de l'est ou de l'Acadie.—Territoire des Abénaquis.—Les Américains veulent s'en emparer.—Assassinat du P. Rasle.—Le P. Aubry propose pour limite une ligne tirée depuis Beaubassin jusqu'à la source de l'Hudson.—Frontière de l'ouest.—Principes différents invoqués par les deux nations; elles établissent des forts sur les territoires qu'elles réclament; empiétements.—Prétentions des colonies anglaises; elles veulent accaparer la traite avec les sauvages.—Plan de M. Burnet.—Le commerce est défendu avec le Canada.—Etablissement de Niagara par les Français, et d'Oswégo par les Anglais.—Plaintes qu'ils s'adressent mutuellement.—Fort Saint-Frédéric élevé par M. de la Corne sur le lac Champlain; la contestation dure jusqu'à la guerre de 1744.—Progrès du Canada.—Emigration; perte du vaisseau le Chameau.—Mort de M. de Vaudreuil (1725); qualités de ce gouverneur.—M. de Beauharnais lui succède.—M. Dupuy, intendant.—Son caractère.—Mort de M. de Saint-Vallier second évêque de Québec; difficultés qui s'élèvent relativement à son siége; elles sont portées devant le conseil supérieur.—Le clergé récuse le pouvoir civil.—Le gouverneur se rallie au parti clérical.—Il veut interdire le conseil, qui repousse ses prétentions.—Il donne des lettres de cachet pour exiler deux membres.—L'intendant fait défense d'obéir à ces lettres.—Décision du roi.—Le cardinal de Fleury premier ministre.— M. Dupuy est rappelé.—M. Daigremont et ensuite M. Hocquart le remplacent comme commissaires-ordonnateurs; le dernier lui succède dans la charge d'intendant.—Conduite peu honorable du conseil.—Mutations diverses du siége épiscopal jusqu'à l'élévation de M. de Pontbriant.—Soulèvement des Outagamis (1728); expédition des Canadiens; les sauvages se soumettent.—Voyages de découvertes vers la mer Pacifique; M. de la Vérendrye.—Il découvre les Montagnes-Rocheuses en 1743.—Apparences de guerre; M. de Beauharnais se prépare aux hostilités.

Nous revenons maintenant au Canada, dont nous reprenons l'histoire en 1713. Après une guerre d'un quart de siècle, qui

n'avait été interrompue que par quatre ou cinq années de paix, les Canadiens avaient suspendu à leurs chaumières les armes qu'ils avaient illustrées dans tant de combats pour la défense de la patrie, et ils avaient repris paisiblement leurs travaux champêtres. Beaucoup d'hommes étaient morts sous les drapeaux. Un plus grand nombre encore avaient été envoyés dans les différents postes établis sur les lacs et dans la vallée du Mississipi, d'où ils ne revinrent jamais. Cependant, malgré ces pertes et les troubles du temps, malgré la nullité de l'émigration française, qui se réduisait à quelques commerçants et à quelques rares soldats, le chiffre des habitants n'avait pas cessé de s'accroître. Après la guerre, il augmenta encore plus rapidement, et, sous l'administration douce et sage de M. de Vaudreuil, le pays fit bientôt par ses seuls efforts des progrès considérables. Ce gouverneur, qui était allé passer deux ans en France, revint en Canada en 1716. Son influence était grandie par le commerce qu'il avait eu avec les ministres de Louis XIV. M. de Vaudreuil avait du reste un très-grand moyen d'influence à la cour : sa femme, la marquise de Vaudreuil, était sous-gouvernante des enfants du duc de Berry. Son mérite personnel et sa conduite l'avaient fait choisir pour remplir cette place de confiance. A la mort du duc d'Alençon, elle voulut venir rejoindre son mari en Canada; mais le duc de Berry l'engagea à rester en France pour l'éducation de ses autres enfants.

M. de Vaudreuil apporta à Québec la nouvelle de la mort de Louis XIV, et proclama son successeur. Il s'appliqua aussitôt à guérir les maux du passé. Conduisant avec habileté les négociations commencées avec les Iroquois, il désarma ces tribus guerrières, et les détacha tout à fait des Anglais, en les persuadant que leur intérêt était de rester neutres dans les luttes des blancs qui les environnaient de toutes parts. Libres dès lors des obstacles qui avaient si souvent entravé leurs entreprises jusque-là, les Canadiens purent se livrer à l'agriculture et au commerce. A aucune autre époque, si ce n'est peut-être sous l'intendance de Talon, le commerce ne fut l'objet de tant de sollicitude de la part du pouvoir. Une multitude de décrets furent rendus pour le régulariser. Ces décrets sont fortement empreints de l'esprit du temps, de cet esprit exclusif qui a ca-

ractérisé la politique des métropoles, mais ils annonçaient du moins qu'on s'occupait des intérêts du pays.

Un des grands embarras qui ne cessaient point de paralyser l'action du gouvernement, c'était le désordre des finances. On sait que les finances sont étroitement liées au commerce, et que toutes les questions qui y touchent, sont les plus difficiles à régler, surtout lorsque le crédit est ébranlé ou détruit. Aujourd'hui les besoins du luxe et des améliorations sont si grands, si pressants, l'argent est si abondant, que les capitalistes courent d'eux-mêmes au-devant des emprunteurs pour leur fournir des fonds qui ne leur seront peut-être jamais rendus ; ils ne demandent que la garantie de l'intérêt ; et l'habilité des financiers consiste à trouver le secret d'en payer un qui soit le plus bas possible. A l'époque où nous sommes parvenus, il n'en était pas ainsi : les capitalistes étaient défiants et exigeants ; le crédit public, en butte à toutes sortes d'abus, était presque nul, surtout en France. De là les difficultés que rencontrait l'État depuis quelques années. Le Canada souffrait encore plus que le reste du royaume de ce désordre funeste. Détenteur d'une monnaie de carte que la métropole, sa débitrice, était incapable de racheter, il fut obligé de sacrifier la moitié de sa créance pour avoir l'autre moitié, parce qu'il ne pouvait attendre. L'arrangement de cette affaire, dont nous parlerons plus en détail dans le chapitre sur le commerce, fut une des questions dans lesquelles la dignité du gouverneur comme représentant du prince, eut le plus à souffrir.

Après avoir réglé la question des finances, M. de Vaudreuil s'occupa de la réforme de l'administration intérieure, réforme rendue nécessaire par l'accroissement du pays. Il fut ordonné que les officiers subalternes d'épée rendraient compte de leur gestion au gouverneur, et les officiers subalternes de justice, à l'intendant et non au conseil comme c'était l'usage. Les lois demandaient une révision, le code criminel surtout, qui admettait l'application de la question, quoique pour l'honneur de nos tribunaux, ils eussent rarement recours à une pratique qui déshonorait à la fois la raison et l'humanité ; mais elle était en usage alors dans presque tous les pays de l'Europe ; elle existait dans notre code, et l'on s'en prévalut jusque dans les der-

nières années de la domination française.* L'éducation était aussi l'un des objets essentiels qui demandaient les soins du gouvernement. En 1722, M. de Vaudreuil établit huit maîtres d'école en différents endroits du pays pour contribuer à l'enseignement avec les jésuites, les récollets et les frères Charon ou les frères des écoles chrétiennes. L'agriculture avait besoin d'encouragement. Enfin les fortifications de Québec occupèrent aussi l'attention. On avait commencé, vers 1702, à fortifier cette ville sur les plans de M. Levasseur. Plus tard, en 1711 ou 1712, on avait jeté les fondements de deux tours près des bastions de Saint-Jean et du Palais, et élevé un mur derrière l'Hôtel-Dieu sur la côte du Palais. Il paraît que ces nouvelles fortifications avaient été faites sur les plans de M. de Beaucourt. Mais tous ces plans étaient défectueux, et les travaux avaient été suspendus. M. de Vaudreuil recommanda au régent, en 1716, de fortifier Québec, car cette ville prise le Canada était perdu.* Après quelques délais les travaux furent continués, en 1720, sur les plans de M. Chaussegros de Léry, ingénieur, après avoir été approuvés par le bureau de la guerre. Deux ans après, il fut résolu aussi de ceindre Montréal d'un mur de pierre avec bastions ; mais, par suite de l'état précaire des finances du royaume, cette dépense fut en partie payée par les habitants et les seigneurs de la ville.

M. de Vaudreuil fit faire une nouvelle division paroissiale de la partie habitée du pays, déjà partagée en trois gouvernements : Québec, Trois-Rivières et Montréal. On y forma quatre-vingt-deux paroisses, dont quarante-huit sur la rive gauche du Saint-Laurent et trente-quatre sur la rive droite. La baie Saint-Paul et Kamouraska étaient les deux dernières à l'est, l'Ile-du-Pads et Châteauguay, les dernières à l'ouest. Cet acte important fut

* Procédures judiciaires déposées aux archives provinciales. Entre autres cas, nous avons remarqué ceux d'Antoine Hallé et de Gaulet, accusés de vol en 1730, et celui de Pierre Beaudoin dit Cumberland, soldat de la compagnie de La Corne, accusé d'avoir mis le feu aux Trois-Rivières en 1752. Ce dernier subit le supplice des brodequins, instrument de torture dont on comprimait les jambes de l'accusé. M. Faribault s'occupe à recueillir quelques-unes de ces procédures, et à les mettre en ordre pour les conserver. Rien ne sera plus propre à l'étude de la jurisprudence criminelle sous le régime français, que ces pièces authentiques.

* Documents de Paris, 2e, série.

consommé, en 1722, par un arrêt du conseil d'État enregistré à Québec.

On fit aussi le recensement. On comptait dans toute la Nouvelle-France, en 1679, 10,000 âmes, dont 500 seulement en Acadie ; et 22,000 arpents de terre en culture. Huit ans après, cette population n'avait eu qu'une augmentation de 2,300 âmes. M. de Vaudreuil, voulant réparer un oubli, donna l'ordre de faire un recensement tous les ans pendant quelques années avec toute la précision possible. On trouva, en Canada, par celui de 1721, 25,000 habitants dont 7,000 à Québec et 3,000 à Montréal ; 62,000 arpents de terre en labour et 12,000 en prairies. Les produits de ces 62,000 arpents de terre atteignaient un chiffre considérable ; ils s'élevaient à 282,700 minots de bled, 7,200 minots de maïs, 57,400 minots de pois, 64,000 minots d'avoine, et 4,500 minots d'orge ; on avait aussi recueilli 48,000 livres de tabac, 54,600 livres de lin et 2,100 livres de chanvre ; ce qui faisait en tout 416,000 minots de grain, ou $6\frac{2}{3}$ minots par arpent, outre $1\frac{2}{3}$ livre de tabac, lin ou chanvre. Le nombre des animaux se montait à 59,000 têtes, dont 5,600 chevaux.

Ce dénombrement fait voir que près de la moitié de la population habitait les villes, signe que l'agriculture était fort négligée. Le total des habitants faisait naître aussi, par son faible chiffre, de pénibles réflexions. Le gouverneur, qui prévoyait tous les dangers du voisinage des colonies anglaises, dont la force numérique devenait de plus en plus redoutable, appelait sans cesse l'attention de la France sur ce fait, qu'elle ne pouvait plus se dissimuler. Dès 1714, il écrivait à M. de Pontchartrain : « Le Canada n'a actuellement que 4,484 habitants en état de porter les armes depuis l'âge de quatorze ans jusqu'à soixante, et les vingt-huit compagnies des troupes de la marine que le roi y entretient ne font en tout que six cent vingt-huit soldats. Ce peu de monde est répandu dans une étendue de cent lieues. Les colonies anglaises ont soixante mille hommes en état de porter les armes, et on ne peut douter qu'à la première rupture, elles ne fassent un grand effort pour s'emparer du Canada, si l'on fait réflexion qu'à l'article XXII des instructions données par la ville de Londres à ses députés au prochain parlement, il est dit qu'ils demanderont aux ministres du gouvernement précédent, pourquoi ils ont laissé à la France le Canada et l'île du Cap-Breton ?"

Dans son désir d'augmenter la population, il proposa inutilement de faire du Canada une colonie pénale.

Le voluptueux Louis XV, livré aux plaisirs et à un commerce d'esprit puéril, répondit aux remontrances de Vaudreuil en faisant quelques efforts, qui cessèrent bientôt; il envoya à peine quelques émigrés. La plupart des Français qui se fixaient en Canada étaient des soldats, qui recevaient leur congé à condition qu'ils se marieraient et resteraient dans la colonie; ils recevaient une année de solde en quittant les drapeaux.* On a cru jusqu'à nos jours que l'émigration s'était faite seulement d'un petit nombre de provinces de France. On a répété que les Canadiens descendaient en grande partie d'émigrés venus de la Normandie; mais cette erreur répandue par Charlevoix, ne peut plus subsister. Des recherches faites avec soin dans les archives fournissent des données suffisantes pour nous autoriser à dire avec plus d'exactitude que les ancêtres des Canadiens-Français viennent du nord-ouest de la France, c'est-à-dire de cette partie de la France qui est située entre les Pays-Bas, Paris, Bordeaux et l'Atlantique. La Normandie, le Poitou, le pays d'Aunis, la Saintonge, la Bretagne, la Picardie, l'Angoumois, paraissent avoir fourni séparément plus d'émigrés qu'aucune autre province, mais la ville de Paris en a fourni à elle seule plus qu'aucune de ces provinces. Au reste on trouvera dans la note ci-dessous des chiffres qui aideront à former un jugement exact sur ce point.† Les émigrants français qui

* Lettres de MM. de Frontenac et de Champigny en 1698, 2e série.

† Nous avons compulsé les études de trente-trois notaires, sur trente-cinq qui ont exercé leur profession avant ou pendant l'an 1700, et dont les minutes sont à Québec. Nous avons cru devoir nous arrêter à cette époque parce que la plupart des émigrés français qui se sont fixés en Canada, y sont venus dans le 17e siècle.

Une chose que nous avons remarquée, et qui mérite d'être notée, c'est qu'un grand nombre de contrats portent la signature des époux et des parents ou amis, preuve que l'éducation était plus répandue parmi les colons qui venaient d'outre-mer, qu'on ne le pense généralement. Les contrats de mariage sont signés par plusieurs témoins et quelquefois par le gouverneur lui-même. J'en ai vu trois ou quatre qui portent sa signature dans l'étude de M. Audouart. Les épouses dont l'âge est presque toujours indiqué, ont ordinairement quinze à seize ans et quelquefois douze à treize seulement.

sont venus en Canada, étaient plutôt des chercheurs d'aventures que des hommes poussés par la faim ; des jeunes gens souvent de bonne famille, qui croyaient trouver en Amérique dans la traite des pelleteries, une fortune qui les dédommagerait de leurs travaux et des dangers qu'ils auraient courus ; des navigateurs, des matelots, qui laissaient l'Océan pour mener une vie plus tranquille à l'ombre d'une chaumière ; des catholiques ardents, qui passaient en Canada pour fuir le voisinage des hu-

FRANCE.

Flandre,	8	Artois,	7
Picardie,	76	Lyonnais et Forez,	12
Normandie,	341	Ile d'Oleron,	4
Bretagne,	87	Bresse,	1
Poitou,	239	Messin,	1
Beauce,	48	Quercy,	1
Pays d'Aunis,	190	Angenais,	3
Saintonge,	91	Gascogne,	18
Perche,	20	Auvergne,	8
Anjou,	44	Bourgogne,	32
Limousin,	21	Champagne,	32
Maine,	30	Languedoc,	18
Touraine,	34	Cambrésis,	4
Brie,	20	Dauphiné,	7
Berri,	17	Avignon,	3
Orléanais,	35	Navarre,	2
Bourbonnais,	6	Lorraine,	8
Angoumois,	56	Provence,	6
Périgord,	9	Pyrénées.	1
Guienne,	21	Ile de France, dont presque tous de Paris,	358
Ile de Ré,	7	Différents lieux de France,	45
Vexin-le-Français,	1		
Nivernais,	1		1976
Gatinais,	2		
Blaisois,	6		

PAYS ÉTRANGERS.

Portugal,	5	Piémont,	1
Allemagne,	4	Suisse,	3
Angleterre,	4	Italie,	1
Irlande,	2		
Espagne,	1		26
Hollande,	1		1976
Nouvelle-Angleterre,	1		
Savoie,	2	Total....	2002
Écosse,	1		

O

guenots qui se trouvaient dans leur province, tel que le Poitou, par exemple, où il y avait beaucoup de protestants. Au reste le clergé a exercé une grande influence sur le choix des émigrés. Si nous n'avions pas déjà d'autres témoignages, nous pourrions le présumer d'après plusieurs circonstances dont la signification ne peut être douteuse. Une entre autres, le choix d'épouses fort jeunes, dont l'âge répondait de l'innocence et de la vertu, se faisait sans doute d'après une idée qui venait bien plus de la religion que de la politique.

La France, qui n'envoyait presque plus d'émigrants en Canada, oublia bientôt la résolution qu'elle avait prise de fortifier Québec et Montréal. Les défenses de ces deux boulevards du pays, restèrent incomplètes au point que Montcalm, trente ans après, n'osa pas se retirer derrière celles de Québec avec son armée, quoiqu'elles eussent encore été augmentées. En 1728, le gouverneur proposa de bâtir une citadelle dans cette capitale; on se contenta de lui répondre : "Les Canadiens n'aiment pas à combattre renfermés ; d'ailleurs l'État n'est pas capable de faire cette dépense, et il serait difficile d'assiéger Québec dans les formes et de s'en rendre maître."

Pourtant, dans le moment même, un grave sujet, qui devait être tôt ou tard une cause de guerre, inquiétait beaucoup le gouvernement : la question des frontières était toujours pendante avec l'Angleterre. Les ministres y revenaient fréquemment et avec une préoccupation marquée. La France avait à défendre d'immenses contrées, qui se trouvaient encore sans habitants ; et les questions de frontières, on le sait, sont les plus difficiles et les plus délicates à régler, et si elles traînent en longueur, elles s'embrouillent de plus en plus.

La grandeur des projets de Louis XIV sur l'Amérique avait effrayé l'Angleterre, qui chercha à les faire échouer. Elle disputa aux Français leur territoire, leur influence, la traite des pelleteries, l'alliance des indigènes. Dans les premiers temps des colonies, les questions de frontières et de rivalité commerciale étaient encore peu ardentes ; on ne connaissait pas toute l'étendue des pays dont on prenait possession, et il ne se faisait aucun commerce entre eux. Mais, au bout d'un siècle et demi, les établissements formés par les Français, les Anglais et les Espagnols, avaient déjà pris assez d'étendue pour se toucher

sur plusieurs points, et pour obliger ces peuples à rechercher l'alliance ou les dépouilles des indigènes, afin de pouvoir faire triompher leurs prétentions nouvelles. Les lois internationales, violées dès l'origine sur ce continent par les Européens, y étaient partout méconnues et sans force ; car quel respect pouvait-on avoir pour ces lois qu'on avait foulées aux pieds dès le premier jour en s'emparant d'un sol qui était déjà possédé par de nombreuses nations. Aussi l'Amérique du nord présenta-t-elle bientôt le spectacle que l'Europe avait offert dans la première moitié de l'ère chrétienne; une guerre sans cesse renaissante s'alluma entre les Européens pour la possession du sol.

Dans un tel état de choses rien d'étonnant qu'ils eussent une répugnance extrême à se lier par un droit des gens quelconque, en reconnaissant certains principes qui pussent servir de guides dans la délimitation de leurs territoires ; mais ils ne purent éviter d'avouer quelques-uns de ces principes, car la raison humaine a besoin de suivre certaines règles même dans ses plus grands écarts. Quoique ces principes fussent peu nombreux et même peu stricts, on voulut encore souvent s'en affranchir. Après avoir reconnu que la simple découverte donnait le droit de propriété, puis que la prise de possession était en outre nécessaire, on décida enfin que la possession de fait d'un territoire auparavant inoccupé, conférerait seule le droit de propriété. L'Angleterre et la France adoptèrent à peu près cette règle. Par territoire non occupé on entendait celui qui ne l'était que par les sauvages. Après cette explication il est facile d'apprécier les différends qui s'élevèrent entre les deux nations relativement aux frontières de leurs colonies, lorsqu'il n'y a que l'application du principe à faire. Quant aux difficultés qui résultèrent de l'interprétation différente donnée à des traités spéciaux, comme dans le cas des limites de l'Acadie, la manière la plus sûre de montrer la vérité est d'exposer simplement les faits.

Après le traité d'Utrecht, l'Angleterre garda l'Acadie sans en faire reconnaître les limites, et ne réclama point les établissements formés le long de la baie de Fundy, depuis la rivière de Kénébec jusqu'à la Péninsule. Les Français restèrent en possession de la rivière Saint-Jean et s'y fortifièrent ; ils continuèrent d'occuper aussi sans trouble la côte des Etchemins jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Pour se rendre les indigènes favorables

et pour les détacher en même temps des missionnaires français, l'Angleterre leur envoya un ministre protestant. Le ministre s'établit à l'embouchure de la rivière Kénébec, et commença par se railler des pratiques catholiques.

Le P. Rasle, qui gouvernait cette mission depuis un grand nombre d'années, engagea avec lui une guerre de plume à laquelle les Abénaquis ne comprirent rien. Mais dans cette controverse le protestant se jeta dans la vieille ornière des accusations d'idolâtrie ; ce qui était une imprudence en présence des sauvages, qui comprennent bien mieux une religion dont les symboles parlent à l'âme, qu'une religion abstraite, qui se borne à quelques prières sans sacrifices ni actes de pénitence. Le jésuite n'eut pas de peine à l'emporter sur son adversaire, qui fut obligé de retourner à Boston. Les Anglais se rejetèrent alors sur le commerce, qui leur était toujours bien plus favorable, et, moyennant certains avantages, ils obtinrent la permission d'établir des comptoirs sur la rivière Kénébec. Bientôt les bords de cette rivière se couvrirent de forts et d'habitations. Les sauvages à cette vue conçurent des craintes. Ils questionnèrent leurs nouveaux hôtes, qui, se croyant assez puissants pour ne plus rien cacher, répondirent que la France leur avait cédé le pays. Les Abénaquis refoulèrent pour le moment leur colère dans leur cœur, et envoyèrent une députation à Québec pour savoir la vérité de M. de Vaudreuil. Ce gouverneur répondit que le traité d'Utrecht ne faisait aucune mention de leur territoire. Ils résolurent alors d'en chasser les nouveaux venus les armes à la main. C'est à cette occasion, qu'apprenant les prétentions émises par la Grande-Bretagne, la France proposa, en 1718 ou 19, d'abandonner le règlement des difficultés à des commissaires, qui ne firent rien.

Les Anglais, voyant les dispositions des Abénaquis, songèrent à se procurer des otages pour leur sûreté. Ils employèrent dans ce dessein divers moyens qui passèrent pour des trahisons, et qui irritèrent encore davantage les indigènes. Le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre leur fit demander une conférence pour terminer leurs différends à l'amiable ; mais, au lieu de se rendre à l'assemblée, il retint les otages qu'on lui avait donnés pour la sauvegarde de sa personne : c'était combler la mesure. Les Abénaquis auraient alors pris les armes sans

le P. Rasle et le P. de la Chasse, supérieur général des missions dans ces quartiers; ces deux missionnaires les engagèrent à écrire à Boston pour demander la remise des otages, et pour sommer les Anglais de sortir du pays dans le délai de deux mois. Cette lettre étant restée sans réponse, le marquis de Vaudreuil eut besoin de toute son influence pour les empêcher de commencer les hostilités : cela se passait en 1721.

Dans le même temps les Américains attribuaient l'antipathie des naturels aux discours des jésuites, auxquels ils portaient toujours une haine profonde. Ils crurent surtout que le P. Rasle était cause de l'attitude hostile des Abénaquis, et tandis que ce jésuite usait de toute son autorité pour empêcher ces sauvages de les attaquer, ils mettaient sa tête à prix, et envoyaient vainement deux cents hommes pour le saisir dans le village où il faisait ordinairement sa résidence. Ils réussirent à s'emparer du chef des Abénaquis, le baron de Saint-Castin. Celui-ci demeurait sur le bord de la mer. Un jour du mois de janvier 1721, un bâtiment bien connu parut sur la côte; Saint-Castin monta à bord, comme il le faisait quelquefois, pour visiter le capitaine; aussitôt on se saisit de lui et on le conduisit à Boston, où il fut traité en criminel. On l'y retint plusieurs mois, malgré les réclamations de M. de Vaudreuil, qui parvint enfin à le faire mettre en liberté. M. de Saint-Castin passa peu de temps après en France pour recueillir l'héritage de son père dans le Béarn, et ne revint plus en Amérique.

A la nouvelle de l'enlèvement de leur chef, les Abénaquis, si fiers de leur liberté que l'un d'eux disait à un envoyé anglais en 1727 : " Je n'entends point reconnaître ton roi pour mon roi et le roi de mes terres. Dieu a voulu que les sauvages n'eussent pas de roi et qu'ils fussent maîtres en commun," les Abénaquis, disons-nous, levèrent la hache des combats et entonnèrent le chant de guerre. Ils se mirent en campagne et incendièrent tous les établissements de la rivière Kénébec, sans cependant faire de mal aux personnes. Les Anglais, qui attribuaient toujours leur conduite aux conseils du P. Rasle, formaient alors un nouveau projet pour s'emparer de lui, mort ou vif. Ils envoyèrent onze cents hommes pour le prendre et pour détruire Narantsouak, bourgade assez considérable qu'il avait formée autour de sa chapelle. Cerner le village, entouré d'épais-

ses broussailles, l'enlever et le livrer aux flammes, fut l'affaire d'un instant. Au premier bruit, le vénérable missionnaire sortit de sa demeure. En l'apercevant les assaillants jetèrent un grand cri, et baissèrent leurs armes sur lui : il tomba sous une grêle de balles avec sept sauvages, qui voulurent lui faire un rempart de leurs corps. Les Anglais épuisèrent ensuite leur vengeance sur son cadavre, qu'ils mutilèrent de la manière la plus barbare, puis ils se retirèrent précipitamment.

Le premier soin des sauvages en rentrant dans leur village, et tandis que les femmes cherchaient des herbes pour panser les blessés, fut de pleurer sur le corps du saint homme. Ils le trouvèrent percé de mille coups, la chevelure et les yeux remplis de terre, les os des jambes fracassés. Jamais les sauvages, dont on exagérait si fort en toute occasion la cruauté, ne s'étaient acharnés ainsi sur le cadavre d'un ennemi.

La guerre, après cette surprise, continua avec une vigueur augmentée encore par la soif de la vengeance. Elle fut toujours à l'avantage des Abénaquis.

En 1725, M. de Vaudreuil, qui était à Montréal, vit arriver quatre députés du Massachusetts et de la Nouvelle-York, MM. Dudley, Taxter, Atkinson et Schuyler, qui venaient pour traiter de la paix avec ces sauvages, dont plusieurs chefs se trouvaient alors dans cette ville. Après avoir remis au gouverneur une réponse vague pour la satisfaction de la mort du P. Rasle, ils cherchèrent à entrer secrètement en négociation avec les Abénaquis; mais ces sauvages repoussèrent toute proposition, et voulurent au contraire qu'on s'assemblât chez M. de Vaudreuil pour délibérer.

Plusieurs conférences eurent lieu ; la question des limites et celle des indemnités furent discutées. L'ultimatum des sauvages fut qu'ils resteraient maîtres du territoire situé entre Saco et Port-Royal, et que la mort du P. Rasle et les dégâts faits pendant la guerre, seraient couverts par des présents. Les Français, en mettant en oubli dans cette circonstance leurs prétentions sur les terres baignées par les eaux de la baie de Fundy, ne faisaient que reconnaître l'indépendance des Abénaquis, comme ils avaient reconnu déjà celle des Iroquois. Mais il était facile de voir que les agents anglais n'accepteraient point de pareilles bases. En effet, ils se contentèrent de répon-

dre qu'ils feraient leur rapport à Boston. Ils se plaignirent ensuite des secours qui avaient été donnés aux Abénaquis contre la foi des traités, dont ils reclamèrent l'exécution en demandant la remise des prisonniers retenus en Canada. Ils faisaient allusion à la part qu'avaient prise aux hostilités nos sauvages, plutôt excités que retenus par M. de Vaudreuil.

Le gouverneur, qui redoutait le rétablissement de la paix et le rapprochement des deux peuples, vit avec plaisir la clôture des conférences. Le ministre avait déjà écrit à M. de Beauharnais, qu'il ne pouvait prendre trop de mesures pour empêcher tout accommodement. Mais les conférences n'avaient été réellement qu'ajournées, car, deux ans après, en 1727, un traité fut conclu entre les parties belligérantes à Kaskébé, avec la condition verbale que les Abénaquis resteraient maîtres de leurs terres, et auraient la liberté de suivre le parti des Français ou le parti des Anglais, en cas de rupture entre les deux nations. Lorsque la nouvelle de ce traité parvint à Paris, M. de Maurepas en montra beaucoup de regret; il sentait le danger que courrait désormais le Canada s'il était attaqué du côté de la mer. Il manda qu'à tout prix les missionnaires conservassent l'attachement de ces sauvages qui servaient de barrière du côté de l'Acadie.* Trop d'intérêts du reste leur dictaient cette politique pour qu'ils ne la suivissent pas. Ce ministre enjoignit aussi, "de peupler le bas de la colonie au lieu des pays situés au-dessus de Montréal, afin d'être en état de repousser une invasion, qui ferait plus de dommage par ce côté-ci que par l'autre."

Quant à la délimitation de cette frontière, que le P. Aubry avait proposé de fixer en tirant une ligne depuis Beaubassin, jusqu'à la source de la rivière Hudson, il paraît qu'il n'en fut plus question jusqu'à la guerre de 1744. Ce missionnaire canadien, illustré par la plume de Châteaubriand et par le pinceau de Girodet, écrivait, en 1718, que l'Acadie se bornait à la péninsule, et que si l'on ne soutenait point les sauvages, les Anglais porteraient bientôt leurs frontières jusque dans le voisinage de Québec et de Montréal. L'humble prédicateur avait prévu les

* Charlevoix était de la même opinion, car dans une lettre qu'il écrivit à la duchesse de Lesdiguières lorsqu'il voyageait en Canada, huit ans après le traité d'Utrecht, il s'exprime ainsi: "Les Abénaquis, quoiqu'en petit nombre, ont été pendant les deux dernières guerres le principal boulevard de la Nouvelle-France contre la Nouvelle-Angleterre."

prétentions du cabinet de Londres vingt-six ans avant qu'elles fussent mises au jour. Le gouvernement français avait commis une faute en ne distinguant pas, dès le principe, par une ligne de démarcation chacune de ses provinces. Il n'y avait pas de limites tracées et connues entre l'Acadie et le Canada; les autorités canadiennes et celles de l'Acadie avaient fréquemment fait acte de juridiction pour les mêmes terres.

Tel fut l'état des choses en Acadie jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle. Les Français établis sur la rivière Saint-Jean, le long de la côte des Etchemins, et depuis cette côte jusqu'au fleuve Saint-Laurent, ceux même qui habitaient les Mines, l'isthme acadien et les pays les plus voisins du territoire cédé à la Grande-Bretagne, ne s'aperçurent d'abord d'aucun changement. Les Anglais ne cherchèrent ni à les chasser du pays ni à les obliger à prêter serment de fidélité.

Les vues et les prétentions des deux peuples n'étaient pas moins opposées touchant leurs frontières au sud-ouest de la vallée du Saint-Laurent, et à l'est de celle du Mississipi. Mais ici la question se simplifiait. La France avait posé en principe que les vallées découvertes et occupées par elle lui appartenaient avec toutes les terres arrosées par les eaux qui y tombaient; ainsi elle réclama toujours en vertu de ce principe le pays des Iroquois jusqu'à ce qu'elle l'eût abandonné par une stipulation expresse; et elle prit possession de l'Ohio tant par droit de découverte, que parce que cette rivière se jetait dans le Mississipi. L'Angleterre néanmoins, quoique plus lente à pénétrer dans l'intérieur du continent, ne voulut jamais admettre cette règle dans ses négociations pour des raisons faciles à apprécier. A défaut de principe, elle se retrancha, pour justifier dans la suite ses envahissements, sur le motif de la sûreté nationale, et, suivant l'accusation consacrée, sur l'ambition dangereuse de la France.

Depuis le commencement du 18e siècle, le gouvernement français était comme ces vieillards dont le génie a survécu à la force. Les grandes conceptions de Henri IV, de Richelieu, de Colbert, de Louis XIV sur les colonies, se conservaient à Paris; elles éclairaient les hommes d'État, qui tâchaient de les appliquer; mais leurs efforts échouaient devant le vice d'institutions surannées, qui étouffaient à la fois l'énergie et la liberté, l'indus-

trie et l'émigration; ils échouaient surtout devant le système politique de la France, qui l'obligeait de retenir tous ses enfants auprès d'elle pour résister aux formidables coalitions qu'inspirait la crainte de sa puissance. Faute d'émigration, il fallait donner aux établissements coloniaux un caractère presque militaire dans l'intérêt de leur défense. Beauséjour, Niagara, le fort Duquesne devinrent ainsi des avant-postes; mais cela ne pouvait durer longtemps, parce que les colonies françaises ne devaient espérer de se maintenir en Amérique que par une population qui marchât de pair pour le nombre avec la population des colonies anglaises.

Par le traité d'Utrecht, la France avait abandonné les droits qu'elle prétendait avoir sur le territoire des cinq nations. C'était un abandon plus imaginaire que réel, car les cinq nations n'avaient jamais cessé de se regarder comme des peuples libres et indépendants. L'Angleterre, en persistant à vouloir les soumettre à sa souveraineté, devait s'en faire des ennemies irréconciliables. La France avait reconnu depuis longtemps leur indépendance, en refusant de négocier avec elles par l'intermédiaire de la Nouvelle-York, et en signant avec leurs ambassadeurs le traité de Montréal de 1700.

Cependant les Français se maintenaient dans le haut de la vallée du Saint-Laurent et dans celle du Mississipi à l'aide de la traite et de leur alliance avec les tribus indigènes. L'Angleterre travaillait depuis longtemps à leur enlever l'une et l'autre. Le gouverneur de la Nouvelle-York, M. Burnet, recommandait dans cette vue de défendre tout commerce avec le Canada. "Les Français, écrivait un autre gouverneur de la province anglaise, M. Hunter, les Français ont des forts et des établissements sur plusieurs points du Mississipi et des lacs, et ils réclament ces contrées et le commerce qui s'y fait comme leur propriété; si ces établissements augmentent et prospèrent, ils finiront par menacer même l'existence des plantations anglaises..... Je ne sais sur quoi ils fondent leur droit, et je ne vois de moyen de prévenir le mal que je viens de signaler, qu'en leur persuadant d'abandonner le pays. Ce qu'il y aura de mieux à faire ensuite, ce sera d'étendre nos frontières et d'augmenter le nombre de nos soldats."*

* Lettre adressée au bureau du commerce à Londres, 9 juillet 1718. *Documents de Londres.*

Le gouverneur Hunter ne cherche point à s'autoriser de titres chimériques pour établir un droit de priorité en faveur de sa patrie ; il s'appuie sur l'intérêt seulement : l'intérêt est sa règle ; car de droits, même celui de possession, même celui du premier occupant, il n'en reconnaît aucun.

M. de Vaudreuil suivait d'un œil attentif les actes des colonies voisines. Il vit toute la portée de la recommandation de Burnet, et du statut prohibitif qui fut passé pour lui donner force de loi. Il chercha à en prévenir les conséquences. La Joncaire reçut, en 1721, l'ordre d'établir un poste à Niagara, du côté du sud, afin d'empêcher les Anglais de s'avancer sur les lacs, et d'attirer le commerce de ces contrées à Albany. La Joncaire était un homme intelligent et qui possédait à un haut point cette éloquence poétique et figurée qui charme tant les sauvages. Il obtint sans difficulté des Tsonnonthouans, qui l'avaient adopté et qui le chérissaient comme un de leurs compatriotes, la permission d'ouvrir un comptoir dans leur pays. Une députation, composée du baron de Longueil, du marquis de Cavagnal, fils du gouverneur, et de deux autres personnes, obtint de même l'assentiment des Onnontagués. Aussitôt que la nouvelle de ce qui se passait parvint à Albany, Burnet écrivit à M. de Vaudreuil pour protester contre cette violation du traité d'Utrecht ; le gouverneur canadien lui répondit que Niagara avait toujours appartenu à la couronne de France. Burnet, qui ne voulait pas commettre lui-même d'actes d'hostilité, s'adressa aux Iroquois pour les engager à expulser eux-mêmes les Français par la force. Il regardait le fort de Niagara comme funeste à la politique anglaise. Ce poste en effet protégeait la communication établie entre le Canada et le Mississipi par l'Ohio, communication qu'il voulait interrompre à l'aide de ses alliés ; si les Français y mettaient une garnison assez forte, ils devenaient maîtres du passage du lac Ontario ; au contraire si le fort était démoli, les sauvages occidentaux tombaient dans la dépendance des Anglais.* Burnet

* I will do my endeavours, écrit M. Burnet au bureau du commerce, in the spring without committing hostility, to get our indians to demolish it. This place is of great consequence for two reasons : 1st. because it keeps the communication between Canada and the Mississipi by the river Ohio open, which else our indians would be able to intercept at pleasure ; and 2d. if it should be made a fort with soldiers enough in it, it will keep our indians from going over the narrow part of the lake Ontario by this only pass

fit des plaintes très-vives à tous les cantons; il parvint à en mettre quatre dans ses intérêts; mais il ne put engager les Tsonnonthouans à renvoyer La Joncaire, non plus qu'à lui permettre à lui-même de s'établir dans leur pays. Alors il prit le parti d'ouvrir un comptoir sur la frontière, et il choisit l'entrée de la rivière Oswégo, à mi-chemin entre Niagara et le fort de Frontenac.*

Les deux nations étaient ainsi décidées à se maintenir dans les positions qu'elles prenaient ou qu'elles avaient prises. Louis XV écrivit de sa main sur un mémoire : "Le poste de Niagara est de la dernière importance pour conserver le commerce des pays d'en haut." Il ordonna de bâtir un fort en pierre sur l'emplacement de celui qui avait été autrefois élevé par Denonville ; il rendit libre la traite de l'eau-de-vie chez les sauvages, comme elle l'était chez les Anglais, et rétablit la vente des congés, qui furent fixés à 250 livres. En même temps M. de Beauharnais reçut l'ordre d'empêcher tout étranger de mettre les pieds sur le territoire français, soit pour faire le commerce, soit pour étudier le pays, et d'ordonner aux Anglais fixés à Montréal de sortir dans le délai de deux jours. Il y en avait beaucoup d'établis dans cette ville, et il paraît que leur nombre avait excité les soupçons du gouvernement.

Le duc de New-Castle se plaignit en vain à la cour de Versailles de l'établissement de Niagara. Burnet, de son côté, écrivit aussi inutilement une lettre au baron de Longueil, gouverneur par intérim après la mort de M. de Vaudreuil; cette lettre fut apportée à Québec par M. Livingston, qui voyageait en apparence pour son éducation, mais qui était chargé probablement de quelque mission secrète.

Ne recevant aucune réponse favorable, Burnet se fortifia à Oswégo, et, après la sommation que M. de Beauharnais lui fit porter en 1727, il y plaça une garnison nombreuse. Oswégo avait une double importance pour les Anglais : ce fort était nécessaire pour la réalisation du projet qu'ils avaient formé de s'emparer de la traite des pelleteries, et il protégeait les établissements qu'ils avaient entre l'Hudson et le lac Ontario.

---

of the indians, without leave of the French, so that if it were demolished the far indians would depend on us."—*Documents de Londres.*

* Documents de Paris.—Journal historique de Charlevoix.

Ces empiétements donnaient lieu l'un après l'autre à des représailles. Voyant qu'il ne pouvait déloger Burnet de l'endroit qu'il occupait sur le lac Ontario, Beauharnais tourna sa position et vint élever un fort vers la tête du lac Champlain, à la pointe à la Chevelure, aujourd'hui Crown Point. Ce lac, qui se décharge dans le Saint-Laurent par la rivière Richelieu, tire ses eaux du même plateau que la rivière Hudson, qui coule du côté opposé et va se jeter dans la mer à New-York. La partie supérieure du lac est entourée de montagnes; la partie inférieure est bordée de rives qui s'abaissent graduellement jusqu'à Saint-Jean, bourg situé au pied du lac. M. de la Corne, officier canadien d'un grand mérite, avait appelé le premier l'attention sur l'importance de ce lac, qui donnait entrée dans le cœur même de la Nouvelle-York. En effet, de la pointe à la Chevelure les Français menaçaient à la fois Oswégo et Albany. La Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-York envoyèrent une députation en Canada, pour faire des remontrances à M. de Beauharnais; mais ces démarches restèrent sans fruit, et les Français, malgré les réclamations et les menaces, construisirent le fort Saint-Frédéric et gardèrent leur position sur le lac Champlain.

Ces événements graves par les suites qu'ils devaient avoir, se passaient entre 1715 et 1744. En 1725, la France voulut donner l'essor à l'émigration. Le Chameau, bâtiment du roi, partit de l'Europe chargé de colons pour le Canada. Il portait M. de Chazel, qui venait remplacer M. l'intendant Bégon, M. de Louvigny, nommé gouverneur des Trois-Rivières, plusieurs officiers, ecclésiastiques et marchands, outre six maîtres d'école; malheureusement il ne devait point parvenir à sa destination. Une horrible tempête le surprit à la hauteur de Louisbourg, à l'entrée du golfe Saint-Laurent, et le jeta, au milieu de la nuit, sur les rescifs de l'île du Cap-Breton. Personne ne fut sauvé. Le lendemain la côte parut jonchée de cadavres et de marchandises.

La nouvelle de ce désastre fut suivie par une perte non moins sensible dans la personne de M. de Vaudreuil, qui expira le 10 octobre. M. de Vaudreuil gouvernait le pays depuis vingt et un ans. Il avait reçu en 1722 la grande croix de Saint-Louis après cinquante-trois ans de service. Il fut sincèrement regretté

du peuple, parmi lequel il s'était acquis beaucoup d'influence. Son administration n'avait été troublée par aucune de ces querelles qui avaient si souvent agité la colonie, divisé les fonctionnaires et paralysé les corps publics ; elle fut constamment signalée par des événements heureux, dus en grande partie à sa vigilance, à sa fermeté et à sa bonne conduite. Son successeur fut le marquis de Beauharnais, chef d'escadre, qui appartenait par sa mère à une famille que ses services et sa parenté avec les Pontchartrain avaient placée dans les plus hauts emplois de la marine et des colonies. Il s'était déjà signalé lui-même dans plusieurs combats sur mer, surtout en 1707 à bord de l'Achille. Choisi par Louis XV pour être mis à la tête du gouvernement canadien, il arriva à Québec en 1726, et prit les rênes de l'administration des mains du baron de Longueil, qui les tenait par intérim.

L'intendant Bégon, que M. de Chazel venait relever, eut pour successeur M. Dupuy, maître des requêtes et ancien avocat général au conseil du roi ; c'était un fidèle disciple de l'esprit et des doctrines des parlements de France. En entrant en fonctions, il voulut augmenter l'importance du conseil supérieur dans l'opinion publique, inspirer à ses membres les sentiments d'un haut respect pour leur charge, et raffermir en eux cette indépendance de caractère si nécessaire à une magistrature intègre, et qui faisait regarder les parlements français comme les défenseurs naturels du peuple.

Jaloux des droits de la magistrature, esclave de la règle, le nouvel intendant ne fut pas longtemps dans le pays sans se voir aux prises avec plusieurs des fonctionnaires publics, accoutumés à jouir d'une extrême liberté dans leurs actes, et à exercer leurs pouvoirs plutôt suivant l'équité ou la convenance du moment que suivant la lettre rigide de la loi. Le premier différend grave qui s'éleva entre lui et ces fonctionnaires naquit d'une circonstance fortuite, la mort de l'évêque de Québec, M. de Saint-Vallier, qui avait administré le diocèse en qualité de vicaire général de M. de Laval depuis 1685, et en qualité d'évêque de Québec depuis 1688, M. de Laval ayant été forcé à la retraite par son grand âge et ses infirmités. Cette longue querelle, que nos historiens ont ignorée, car aucun d'eux n'en fait mention, souleva le clergé et le gouverneur contre le conseil, dirigé par

M. Dupuy. En général, le gouverneur et l'intendant étaient opposés l'un à l'autre; c'étaient deux rivaux attachés ensemble par la politique royale pour s'observer, se retenir, se juger; si l'un était plus élevé en rang, l'autre possédait plus de pouvoir; si le premier avait pour courtisans les hommes d'épée, l'autre avait les hommes de robe et les administrateurs subalternes; mais ce système, qui rassurait la jalousie du trône, divisait à jamais ces deux hauts fonctionnaires. Jusqu'alors l'intendant s'était rangé du côté du parti clérical; M. Dupuy allait désormais occuper la position du gouverneur, qui s'était rallié au clergé.

L'évêque mourut en décembre 1727, et son titre échut à M. de Mornay, son coadjuteur depuis 1714, et qui était alors en France.* M. de Lotbinière, archidiacre, se préparait à faire les obsèques du prélat en cette qualité, lorsque le chapitre, conduit par M. Boulard, prétendit que ses fonctions comme grand vicaire avaient cessé par le décès de M. de Saint-Vallier; que le siége épiscopal était vacant, et que c'était au chapitre à régler tout ce qui avait rapport aux funérailles de l'évêque et à prendre l'administration du diocèse. Trois grands vicaires furent désignés à cet effet: ce qui n'empêcha pas M. de Lotbinière de procéder à l'inhumation. Il repoussa les prétentions du chapitre, lesquelles furent repoussées aussi plus tard par le ministre; et sur le refus que l'on fit d'obtempérer aux ordres qu'il donnait en sa qualité de grand vicaire, il fit assigner devant l'autorité civile le chapitre pour répondre de sa rebellion. Celui-ci se contenta de déclarer qu'il ne reconnaissait aucun juge en Canada capable de prendre connaissance des motifs du différend élevé entre le plaignant et lui; qu'il ne pouvait être traduit que devant l'official du diocèse, et qu'il en appelait au roi en son conseil d'État. Dupuy prétendit que le conseil supérieur tenait, en ce pays, la place des parlements français, et qu'il fallait le reconnaître avant de pouvoir en appeler à la couronne. Des scènes tumultueuses suivirent

* M. de Mornay était un homme de haute condition, qui joignait à sa naissance une grande piété, et qui depuis longtemps était revêtu des plus hautes dignités de son ordre; mais son âge et ses infirmités l'empêchèrent de venir en Amérique: ce qui lui attira des reproches de la cour, comme on le verra plus tard.

cette première difficulté. Le chapitre, à la tête d'une foule de peuple, se rendit, malgré la défense, à l'hôpital général, où l'évêque était mort et avait été inhumé ; il entra dans la chapelle, manda devant lui la supérieure du monastère, la suspendit de ses fonctions et mit l'hospice en interdit. Tout cela dénotait peu de respect pour la mémoire du chef ecclésiastique que l'on venait de perdre, et rappelait aux plaisants quelques-unes des scènes du Lutrin.

Le conseil supérieur rendit, dans le mois de janvier 1728, son arrêt sur la vacance du siége épiscopal. Il déclara le siége rempli, attendu que M. de Mornay, coadjuteur et successeur désigné du dernier évêque, vivait encore, et interdit au chapitre tout acte de juridiction diocésaine ; mais celui-ci repoussa hautement la prétention du conseil. M. de Tonnancourt, chanoine de la cathédrale, monta en chaire le jour de l'Épiphanie avec un mandement contre l'intervention du pouvoir civil ; il le lut aux fidèles, et l'ordre fut donné à tous les curés de le publier au prône de leurs paroisses. L'intendant fit informer immédiatement contre le chanoine. Toute la rivalité jalouse qui existait en France entre le clergé et les parlements, toujours quelque peu jansénistes et libéraux, apparut dans ce débat, qui du reste n'eût intéressé que la chronique religieuse et les légistes canoniques, si le gouverneur ne fût intervenu tout à coup. M. de Beauharnais alla beaucoup plus loin que M. de Frontenac dans cette intervention ; il se rendit au conseil et voulut y faire lire par son secrétaire une ordonnance pour interdire à ce corps toute procédure ultérieure dans l'affaire du clergé, et pour casser les arrêts qui avaient déjà été rendus. Il voulut même imposer silence au procureur général. Le conseil ordonna d'abord au secrétaire du gouverneur de se retirer, puis, après que l'ordonnance eut été lue par M. Lenoullier, l'un de ses membres, qui faisait les fonctions de procureur général, il protesta contre l'insulte faite à la justice, et, par une déclaration motivée en présence de M. de Beauharnais lui-même, dans laquelle il qualifia les prétentions du gouverneur de téméraires autant que nouvelles, il résolut de faire ses plaintes au roi de l'atteinte portée à l'indépendance et à l'autorité des tribunaux en Canada.

M. de Beauharnais, qui ne s'était pas attendu peut-être à cet acte de vigueur, sortit profondément irrité. Il se croyait au-

dessus du conseil puisqu'il avait, disait-il, une suprématie sur tous les états de la colonie, et qu'il avait autant de droit de commander au conseil que le conseil en avait de commander aux autres. Il fit publier à la tête des troupes et des milices des villes et des compagnes, l'ordonnance d'interdiction, et défendit de recevoir les arrêts du conseil sans son ordre exprès. Le conseil répondit par une contre-ordonnance, dans laquelle on trouve ces mots : " Les peuples savent bien et depuis longtemps que ceux qui ont ici l'autorité du prince pour les gouverner, ne peuvent en aucun cas se traverser en leurs desseins ; et que dans les occasions où ils sont en diversité de sentiments pour les choses qu'ils ordonnent en commun, l'exécution provisoire du projet différemment conçu, dépend du district dans lequel il doit s'exécuter ; de sorte que si le conseil supérieur a des vues différentes d'un gouverneur général en chose qui regarde la justice, c'est ce que le conseil ordonne qui doit avoir son exécution ; et de même s'il y a diversité de sentiments entre le gouverneur général et l'intendant sur des choses qui les regardent en commun, les vues du gouverneur général prévaudront, si ce sont choses purement confiées à ses soins, telle qu'est la guerre et la discipline militaire, hors de laquelle, étant défendu au gouverneur général de faire aucune ordonnance telle qu'elle soit, il ne peut jamais faire seul qu'une ordonnance militaire. Les ordonnances de l'intendant doivent de même s'exécuter par provision, quand ce dont il s'agit est dans l'étendue de ses pouvoirs, qui sont la justice, la police et les finances, sauf à rendre compte au roi de part, et d'autre, chacun en son particulier, des vues différentes qu'ils auront eues, à l'effet que le roi les confirme ou les réforme à son gré. Telle est l'économie du gouvernement du Canada."*

Le conseil maintint la position qu'il avait prise. Quelques-uns de ses membres cependant furent gagnés ou intimidés plus tard par M. de Beauharnais ; et l'un d'eux nommé Crespin, après avoir voté avec ses collègues, refusa de remplir certaines fonctions qu'ils lui déférèrent dans la lutte qu'ils

* " Le gouverneur et lieutenant général dans le Canada n'a aucune autorité sur les cas d'amirauté, et nulle direction sur les officiers qui rendent la justice."—Règlement de 1684, signé du roi et de Colbert, et un grand nombre d'autres règlements rendus depuis dans le même sens.

soutenaient contre le gouverneur. On l'interdit. Cela se passait le 6 avril. Le 30 mars, les troupes avaient été appelées une seconde fois sous les armes, et les officiers avaient déchiré à coups d'épées les nouvelles ordonnances du conseil. Le gouverneur avait ensuite fait tirer de prison ceux que le conseil avait fait arrêter et les avait reçus au château Saint-Louis. Sur le bruit de quelques murmures, il fit mettre aux arrêts les officiers qui avaient osé désapprouver sa conduite, et avait envoyé de Montréal, où il se trouvait, une lettre de cachet à son lieutenant à Québec, pour exiler les deux conseillers les plus opiniâtres, l'un, M. Gaillard, à Beaupré, et l'autre, M. d'Artigny, à Beaumont. Le gouverneur, en imitant ainsi la conduite tenue autrefois par M. de Frontenac, voulait rendre le conseil incompétent, en le réduisant à moins de cinq membres actifs, nombre nécessaire pour rendre les arrêts. L'intendant publia aussitôt une contre-ordonnance en sa qualité de président, seul chargé de convoquer le conseil, pour enjoindre à tous les membres de rester à leur poste, sous peine de désobéissance, et de ne tenir aucun compte de l'ordre illégal du gouverneur.

Le conseil se trouva ainsi en opposition à M. de Beauharnais et au chapitre de Québec. Les récollets se rangèrent avec l'autorité militaire du côté du chapitre, et l'un deux, le P. Valérien, fut même accusé devant le conseil d'avoir dit dans un sermon, "que M. Boulard était le pasteur visible qui devait gouverner le diocèse." Les jésuites gardèrent la neutralité et observèrent une prudente réserve, à l'exception de deux membres de la compagnie, qui furent interdits par M. Boulard, mais dont l'interdiction fut peu après levée à la prière de leur supérieur. Le roi avait été saisi de l'affaire dès le commencement, et l'on sut bientôt à quoi s'en tenir sur la conduite que suivrait le ministère. Ce qui se passait alors en France était d'ailleurs un avertissement suffisant pour les plus clairvoyants.

Le cardinal de Fleury avait remplacé le cardinal Dubois à la tête des affaires. Le nouveau ministre tâchait d'apaiser les troubles religieux qui agitaient le royaume à l'occasion de la bulle *Unigenitus*. Le concile provincial d'Embrun, tenu en 1727, ayant condamné l'évêque de Senez, accusé d'avoir attaqué la fameuse bulle, le parlement et le barreau s'élevèrent contre le jugement : le parlement bravait alors la cour de Rome, en refu-

sant la légende de Grégoire XII, et s'élevait devant le cardinal comme un obstacle à ses vues. On conçoit quelle amertune cette conduite laissa dans le cœur du ministre, et dans quelle disposition d'esprit il reçut la nouvelle des démêlés entre le chapitre et le conseil supérieur de Québec, image du parlement de Paris. La querelle canadienne se confondit à ses yeux avec la querelle française. Dupuy fut aussitôt rappelé, et l'ordre fut envoyé au conseil supérieur de lever les saisies du temporel des chanoines et du curé de la cathédrale, qu'il avait ordonnées dans le cours des procédures. L'intendant avait d'ailleurs mécontenté la cour sur d'autres points. Maurepas lui reprochait ses nombreuses ordonnances touchant les chemins, les cabarets, lesquelles avaient soulevé le peuple et ne convenaient pas au pays.

Il y eut alors dans le conseil un revirement peu honorable pour son indépendance. MM. d'Artigny et Gaillard, s'étant présentés pour y prendre place comme à l'ordinaire, furent informés par M. Delino, qui le présidait en l'absence de son chef disgracié, qu'ils ne pourraient être admis tant que le roi ne se serait pas prononcé sur la lettre de cachet du gouverneur. Leur suspension, car c'en était une, dura jusqu'en 1729.

La cour ne put s'empêcher cependant de censurer la conduite du gouverneur. Le ministre le blâma d'avoir défendu au conseil supérieur de continuer la procédure contre le chapitre et le clergé. Le roi voulait bien ne pas désapprouver le parti qu'il avait pris, parce qu'il s'était trouvé dans la nécessité de maintenir l'ordre dans la colonie; mais il avait excédé son pouvoir. Louis XV lui défendit de prendre de pareilles mesures à l'avenir, et désapprouva l'envoi en exil de M. Gaillard et de l'autre conseiller, parce qu'il s'était attribué un pouvoir que le roi ne confiait à personne.

Telle fut cette grande querelle, dans laquelle le conseil finit par jouer le rôle servile qui ne caractérise que trop souvent les autorités coloniales. Dupuy avait remis sa charge aux premiers avis, afin de ne point partager la honte de ces rétractations. Il eut pour successeur M. Daigremont, qui prit le titre de commissaire ordonnateur, et qui fut peu après remplacé par M. Hocquart, qui arriva à Québec en 1729, et qui fut nommé intendant en 1731.

Quant au siége épiscopal, M. de Mornay y succéda à M. de Saint-Vallier en vertu des bulles du souverain pontife ; mais il ne vint point au Canada. Pour prévenir de nouvelles difficultés, il chargea, à la recommandation du ministre, les grands vicaires nommés par le chapitre après la mort de M. de Saint-Vallier, d'administrer le diocèse avec le doyen.

Ces troubles s'étendirent aux communautés religieuses de femmes, qu'ils agitèrent jusqu'à l'arrivée de M. Dosquet en 1729. "Les chanoines, écrivait la mère Sainte-Hélène de l'Hôtel-Dieu, se croyant maîtres absolus, firent tant de changements surtout dans les maisons religieuses, que les ursulines eurent recours au conseil pour implorer la protection du roi contre les menaces qu'on leur faisait: on avait déjà interdit leur confesseur, et on les avait traitées fort durement même dans leur propre chaire, sur ce qu'elles avaient dit que leur communauté avait toujours été plus paisible quand elles avaient eu des confesseurs jésuites que lorsqu'elles avaient eu des prêtres. Cette parole a tellement choqué ces messieurs, qu'ils ont cru le clergé flétri et déshonoré : ils ont empêché les sept discrètes de communier et de se confesser cette année. D'autres communautés ont aussi été tourmentées."

Les pauvres religieuses ne savaient à quels prêtres se confesser. M. Boulard leur écrivait en 1728 qu'elles seraient excommuniées si elles se confessaient à d'autres qu'à des confesseurs agréés par lui. La conduite violente des chanoines fut désapprouvée de la cour.

M. Dosquet, qui avait résidé dans la colonie depuis 1721 jusqu'en 1723, et qui avait été sacré évêque de Samos par le Pape le jour de Noël 1725, revint à Québec en 1729.* Il fit les fonctions d'administrateur du diocèse jusqu'en 1733, qu'il repassa en France. Alors le ministre se plaignit à M. de Mornay de l'abandon dans lequel il laissait le Canada, et l'informa que le roi désirait qu'il s'y rendît sans plus de retard, et qu'il passât par la Louisiane pour faire cesser les troubles religieux qui y régnaient. Le prélat, pressé par Louis XV de remplir sa mission, se démit de son évêché à cause de son grand âge. M. Dosquet lui

* Il paraît que l'évêque M. de Mornay devait donner sa démission en 1728, et le roi choisir M. de Macheco de Presneaux, grand vicaire de Soissons, pour le ramplacer ; mais cela n'eut pas de suite.

succéda, et revint à Québec en 1734; mais il retourna en France dès l'année suivante, tout en conservant la mitre jusqu'en 1739, qu'il dut aussi la déposer. M. de Pourroy de l'Auberivière, choisi pour remplir le siége vacant, mourut en arrivant à Québec en 1740, atteint d'une épidémie qui y régnait. Enfin M. Dubreil de Pontbriant fut nommé pour le remplacer, et reçut ses bulles de Benoît XIV l'année suivante. Sa nomination interrompit les mutations fréquentes qui arrivaient depuis quelque temps au siége épiscopal.

Au milieu des discussions qu'excitaient ces changements, la question de la fixation des cures était toujours débattue, comme si elle n'eût pas été réglée par la loi. Le nouvel évêque, qui était opposé à la fixation, écrivit au ministre, en 1742, que, s'il croyait à propos de la maintenir, il faudrait y faire diverses modifications. "Ainsi il ne faudrait point fixer dans la paroisse où un supplément à la dîme était accordé ni dans celle qui était unie à la voisine ; il faudrait préférer les prêtres français aux prêtres canadiens ; permettre à l'évêque de donner au curé fixe un vicaire, sans qu'il fût tenu d'en dire la raison, etc." Avec toutes ces modifications, M. de Pontbriant ne voyait que treize paroisses dans lesquelles on put fixer, outre celles qui l'étaient déjà depuis longtemps.*

C'est en 1728 que le bruit du tambour retentit tout à coup sur les places publiques, et annonça aux habitants qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire parmi les peuplades de l'Occident. Les débris des Outagamis venaient de reprendre les armes. On croyait avoir détruit cette nation en 1715; mais, deux ans après, M. de Vaudreuil avait été obligé d'envoyer contre eux M. de Louvigny, qui les avait forcés de céder leur pays à la France. Mais ces barbares n'avaient pu rester tranquilles ; ils s'étaient recrutés dans d'autres tribus, et avaient repris leurs anciennes habitudes de pillage. Ils infestaient de brigandages et de meurtres les rives du lac Michigan et les routes qui conduisaient du Canada à la Louisiane ; entravaient le commerce et rendaient les chemins impraticables à plus de cinq cents lieues à la ronde. Ils avaient même engagé plusieurs autres tribus à suivre leur exemple. M. de Beauharnais jura de les exterminer. Mais comment saisir des nomades, qui disparaissaient dans des régions inconnues sans qu'on pût suivre leur trace ?

* Documents de M. l'abbé Ferland.

Quatre cent cinquante Canadiens et sept à huit cents sauvages, commandés par M. de Ligneris, entrèrent sur leur territoire. L'avant-garde de cette petite armée était partie de Montréal au commencement de juin. Elle avait remonté la rivière des Outaouais en canots, traversé le lac Nipissing et pénétré, par la rivière aux Français, dans le lac Huron, où l'avaient ralliée les sauvages qui formaient le reste de l'expédition. Le corps entier passa par Michillimackinac le 1er août, et, le 14, il atteignit Chicago, au fond du Michigan, après deux mois et neuf jours de marche depuis le départ de Montréal.

Les premiers ennemis qu'il eût à combattre, furent les Malhomines ou Folles-Avoines, ainsi nommés parce qu'ils se nourrissaient d'une espèce de riz qui croît en abondance dans les plaines marécageuses situées au sud du lac Supérieur. Le 15, cette tribu, que les Outagamis avaient entraînée dans leur alliance, se présenta rangée en bataille sur le rivage pour s'opposer au débarquement des Canadiens. Ceux-ci, dès que leurs canots touchèrent la terre, saisirent leurs haches et leurs fusils, et s'élancèrent avec leurs alliés contre les Malhomines en poussant de grands cris. La mêlée fut extrêmement vive ; l'ennemi, rompu partout, fut complétement défait après avoir essuyé des pertes considérables.

Le bruit de l'arrivée et de la victoire de Ligneris se répandit au loin en un instant. Toutes les tribus prirent la fuite, les Outagamis les premiers. Les Canadiens se mirent à leur poursuite ; ils remontèrent la rivière aux Renards jusqu'à sa source, et s'avancèrent jusqu'à une trentaine de lieues du Mississipi, sans pouvoir atteindre les fuyards. Il fallut se contenter de détruire les frêles bourgades qu'ils s'étaient élevées depuis 1715, et de ravager le plat pays pour leur ôter tout moyen de subsistance. Pas une bourgade, pas une cabane, n'échappa aux flammes. Cette irruption brusque et dévastatrice, dont le roi avait cru le succès douteux, rendit, pour quelque temps, la paix à ces contrées, et la sûreté aux communications entre le Canada et la Louisiane, provinces que l'on désirait plus que jamais rapprocher l'une de l'autre.

Le Canada eut à souffrir beaucoup de calamités dans les dix années qui s'écoulèrent à partir de 1730. En 1732, des inondations et des tremblements de terre remplirent les habitants de

terreur. La mère Sainte-Hélène écrivait le 17 octobre: "Depuis un mois, c'est un tremblement de terre qui y jette une consternation qu'on ne peut exprimer. L'effroi y est si universel que les maisons sont désertes; on y couche dans les jardins, les bêtes mêmes privées de raison, jettent des cris capables de redoubler la frayeur des hommes; on fait des confessions générales de tous côtés; plusieurs ont fui... peur d'être ensevelis sous les ruines de cette pauvre ville; le fâcheux est que cela n'est pas fini. Il y a des puits qui ont entièrement tari, des chemins sont bouleversés."

La petite vérole décima la population l'année suivante, et fit des ravages épouvantables parmi les sauvages.

La disette régnait déjà depuis plusieurs années. L'hiver de 1729 fut pour le Canada, ce qu'avait été celui de 1709 pour la France. Les habitants étaient obligés de vivre de bourgeons, et de ce qu'on regardait alors comme n'étant guère plus nourrissant, de pommes de terre. Plusieurs personnes moururent de faim*. C'est pendant cette disette, en 1730, que le gouvernement fit faire à Québec la digue du Palais, recouverte aujourd'hui par des quais, pour occuper les habitants et former un abri où cent bâtiments pussent trouver un hivernage commode.

Cependant le gouvernement ne perdait pas de vue l'honorable mission qu'il s'était imposée, la découverte et l'exploration de l'intérieur du continent. Le Saint-Laurent, le Mississipi et tous les grands lacs de l'Amérique du nord avaient été découverts; on avait remonté à une grande distance les tributaires du Mississipi qui prennent leurs sources dans les pays du couchant; les Français ambitionnaient maintenant la gloire d'atteindre l'océan Pacifique, qu'avait déjà visité un sauvage Yasou, suivant le rapport de Lepage Dupratz. Une pareille entreprise avait été formée plusieurs fois chez les Français. Vers 1718, le ministre avait chargé M. de Vaudreuil d'envoyer M. de la Morandière à la découverte de cette mer, si les nouvelles qu'il allait recevoir de M. de Lanoue, qui était allé fonder un poste à Kamanestigoya, étaient favorables. Il avait été question en même temps d'établir deux autres postes dans ces contrées; mais le gouverneur et l'intendant Bégon avaient préféré

* Lettre de la mère Sainte-Hélène 1737. Collection de M. l'abbé Ferland.

consacrer une somme de 33,000 livres à l'entreprise, afin de la rendre indépendante des traitants, aux caprices et aux intérêts desquels elle avait été laissée jusqu'alors.* Enfin M. de Beauharnais voulut s'occuper sérieusement de la découverte de l'océan Pacifique. Le plus difficile lui semblait fait, car on supposait alors le continent moins large au nord qu'il ne l'est en réalité, et que la mer, au lieu de reculer vers l'ouest se rapprochait de l'est en s'élevant au pôle. La configuration de l'Amérique du sud, qui se termine en pointe à la terre de Feu, et la longitude de la partie alors connue des côtes occidentales du continent, lesquelles n'avaient encore été visitées que jusqu'au nord du Mexique, pouvaient faire tomber dans cette erreur. Les regards des Européens, sans cesse tournés vers l'Occident, semblaient chercher cette terre promise qu'avait entrevue le génie de Colomb, ce ciel mystérieux qui fuyait toujours, et vers lequel une puissance secrète semble pousser continuellement la civilisation. L'homme que le gouvernement chargea de cette entreprise fut M. Varennes de la Vérendrye.

Pierre Gaultier de Varennes, sieur de la Vérendrye, était fils de Réné Gaultier, seigneur de Varennes, qui avait été pendant vingt-deux ans gouverneur des Trois-Rivières. M. de la Vérendrye choisit d'abord le métier des armes. Il fit une campagne dans la Nouvelle-Angleterre en 1704, et une seconde l'année suivante dans l'île de Terreneuve, en qualité de cadet. En 1706, il passa en France dans la compagnie des grenadiers du régiment de Bretagne. Cette compagnie était commandée par son frère aîné, tué plus tard en Italie. A la sanglante bataille de Malplaquet, livrée en 1709, par le maréchal de Villars au prince Eugène et au duc de Marlborough, M. de la Vérendrye reçut neuf blessures, et fut laissé pour mort sur le champ de carnage. Malgré sa bravoure éprouvée et le grade de lieutenant, que lui méritèrent ses services, sa pauvreté, causée par la pénurie du trésor qui ne payait point les officiers, l'obligea de revenir en Canada, et d'y accepter pour vivre une simple enseigne.

Quelques années après, M. de la Vérendrye obtint un emploi plus lucratif dans les pays sauvages de l'Ouest. Il com-

* Documents de Paris : 3ème série.

mandait, en 1728, le poste du lac Nipigon situé au nord du lac Supérieur. M. de la Vérendrye s'intéressait, comme beaucoup de ses compatriotes, à la question de l'existence d'une mer entre l'Amérique septentrionale et l'Asie. Charlevoix avait été envoyé en Amérique, comme nous l'avons déjà dit, pour obtenir des renseignements certains sur la meilleure route à suivre pour atteindre la limite occidentale du continent. M. de la Vérendrye, venant du lac Nipigon, et le P. Gonor, arrivant de chez les Sioux, où M. Boucher de Montbrun et le P. Guignas avaient, d'après l'avis de Charlevoix, établi un poste en 1727, ajoutèrent de nouveaux renseignements à ceux qu'on possédait déjà. Le P. Gonor se chargea des mémoires de La Vérendrye et promit de les appuyer à la cour. Celui-ci, d'après les renseignements qui lui avaient été donnés touchant une rivière qui coulait vers le couchant, pensait qu'en en suivant le cours on parviendrait à l'océan Pacifique.

Rendu à Paris, le P. Gonor présenta les mémoires au gouvernement, qui reçut aussi deux projets de Charlevoix sur la même question. Mais l'épuisement des finances devait se faire sentir encore plus aux extrémités de l'empire qu'au cœur de la nation. Le projet du voyage de découvertes fut abondonné au hasard des courses des traitants.

M. de la Vérendrye descendit à Québec pour en conférer avec le gouverneur. Il recommanda de suivre la rivière des Assiniboëls au lieu de prendre par le pays des Sioux, puis de descendre les rivières qui ont leur source vers le lac Ouinipeg. Il pensait qu'il s'en trouverait quelqu'une de ce côté, qui mènerait à la mer qu'on cherchait.

L'ouest et le nord-ouest de l'Amérique, dit M. Margry,* étant encore inconnus depuis la Californie jusqu'à la baie d'Hudson, l'est de l'Asie l'étant également à son extrémité, ainsi que la mer qui divise l'Ancien et le Nouveau-Monde à cette hauteur, il y avait des savants qui supposaient, avec les navigateurs du 16e siècle, l'union des continents à des degrés de longitude et de la-

* Les détails que nous donnons ici sont tirés d'un article très-intéressant publié dans le Moniteur de Paris, le 14 septembre et le 1er novembre 1857, par M. Pierre Margry, employé à la section historique du ministère de la marine et des colonies de France. Cet article, écrit d'après des documents inédits déposés dans les archives de l'Etat, fera partie d'un ouvrage que M. Margry doit publier sur les colonies françaises.

titude bien éloignés de ceux où Behring allait découvrir le détroit qui porte son nom. En 1718, un prêtre de la congrégation, nommé Bobé, qui eut le mérite d'exciter fortement le régent et les ministres à la découverte de la mer de l'Ouest, regardait comme une vaste terre l'espace compris entre le détroit d'Uriez et la Nouvelle-France. Cet ecclésiastique, fort savant d'ailleurs, pensait que, si l'on marchait entre le 47e et le 70e degré de latitude, on ne trouverait point la mer que l'on n'eût atteint le golfe d'Amur, " lequel était formé par les terres du Japon, de la Tartarie et de la Bourbonie." Il appelait Bourbonie cette contrée imaginaire qui lui semblait joindre l'Amérique et l'Asie, et " par laquelle, selon lui, étaient passés les Tartares et les Israélites tartarisés après la dispersion de Salmanazar, comme le prouvait, disait-il, la figure des Sioux, qui ressemblait à celle des Tartares." Ces chimères d'un homme éclairé, accréditées chez d'autres qui ne l'étaient pas moins, faisaient souhaiter que la France, placée à portée, par sa possession du Canada, d'en reconnaître l'erreur, envoyât à travers l'Amérique du nord une expédition d'exploration, qui dissiperait les ténèbres restées sur le nord-ouest de ce continent.

" M. de Beauharnais conçut sans peine l'importance d'une telle exploration, et il songea à lever le voile qui cachait les bornes du monde, en accueillant la demande de M. de la Vérendrye. Malheureusement, n'osant prendre une initiative que prit pour ses affaires, vers cette époque et sous le prétexte de cette découverte, le gouverneur de la Louisiane, M. de Bienville, moins honnête que lui, il s'exposa à ne pouvoir rien faire qu'à des conditions qui nous laissèrent enlever l'honneur qu'on devait attendre de la découverte de la mer de l'Ouest. Les Russes étaient nos rivaux dans ce projet. Avant sa mort, Pierre-le-Grand, qui était arrivé à Paris en avril 1717, deux mois après que Guillaume Delisle eut présenté au régent son mémoire sur la mer de l'Ouest, s'était rappelé ses conversations avec l'illustre géographe, ainsi que ses promesses à l'Académie des sciences, et il avait ordonné de faire reconnaître par l'est la distance de l'Asie à l'Amérique. Fidèles aux ordres contenus dans son testament, qui fut pour la Russie son dernier service, ses successeurs allaient envoyer Vitus Behring et Thschirikoff, qui s'avanceraient

par l'est dans la mer de l'Ouest et toucheraient à l'Amérique, pendant que les officiers français, par une singulière coïncidence, exploreraient l'intérieur des terres occidentales sous le gouvernement d'un gentilhomme dont les petits-neveux devaient s'approcher du trône de Pierre-le-Grand. Mais les uns devaient être aidés par leurs princes, les autres, faire tout par eux seuls, malgré la bienveillance des gouverneurs du Canada, réduits à n'avoir guère pour les découvreurs que des sympathies.

"M. de Beauharnais ayant examiné, avec l'ingénieur Chaussegros de Léry, la carte qu'avait envoyée le sauvage Ochagach, choisie par M. de la Vérendrye pour être son guide, pensa, comme l'ingénieur, que la Nouvelle-France " étant traversée par deux grands fleuves qui prennent leur source vers le milieu, dont l'un court à l'est, qui est celui de Saint-Laurent, et l'autre au sud, qui est le Mississipi, il ne pouvait rester à l'ouest 7 ou 800 lieues de large sans qu'il y eût également une grande rivière." Ce fait eût été trop contraire à tout ce qu'on savait des pays connus, où un si grand espace était toujours traversé par quelque grand fleuve. Ce raisonnement rendait vraisemblables les rapports des sauvages, d'après lesquels et suivant le rumb de vent que ceux-ci donnaient au fleuve, M. de Beauharnais et M. de Léry jugeaient qu'il devait se rendre à l'entrée découverte par d'Aguilar, ou à quelque autre située au-dessus de la Californie."

M. de la Vérendrye s'associa à Montréal, en 1731, quelques hommes, qui lui firent l'avance des marchandises de traite et des équipements, et partit pour le lac Supérieur avec le P. Messager, missionnaire. Il avait reçu l'ordre de prendre possession au nom du roi des pays qu'il découvrirait, et d'examiner attentivement les avantages qu'offrirait une communication entre le Canada ou la Louisiane et l'Océan supposé. Mais il n'avait encore fait que quelques pas vers l'inconnu en 1733, et les ministres persistaient toujours dans leur résolution de ne rien faire pour venir à son aide, quoiqu'il fût évident que plus il s'éloignerait des postes français, plus la traite deviendrait difficile, ou que plus il se livrerait à la traite, et moins il s'approcherait du but cherché. "Aussi, dit M. Margry, malgré l'aide de ses quatre fils et de son neveu, M. de la Jemerays, tous les cinq intré-

pidement et infatigablement dévoués à son entreprise, avec une générosité égale à son désintéressement, bien réel, quoiqu'il ait été fort attaqué, M. de la Vérendrye ne put, par le fait de la situation qu'il avait acceptée, parvenir, après douze ans de peines et de sacrifices, qu'à la découverte des terres enfermées entre les Montagnes-Rocheuses à l'ouest et les lacs Supérieur et Ouinipeg à l'est."

M. de la Vérendrye prit la route du lac Supérieur et de Kamanestigoya, fort construit au nord de ce lac, vers 1717, par le lieutenant Robutel de Lanoue. Les gens de La Vérendrye, sortant de là, passèrent, en 1731, par le lac de la Pluie, sur lequel ils bâtirent le fort Saint-Pierre; par le lac des Bois, sur lequel ils élevèrent, l'année suivante, le fort Saint-Charles; par la rivière Ouinipeg, sur laquelle ils construisirent, en 1734, le fort Maurepas. Les Français prenaient possession du pays en établissant des postes pour les protéger, et pour favoriser en même temps leur commerce de pelleteries. Continuant leurs courses, ils traversèrent le lac Dauphin et le lac des Cygnes; ils reconnurent la rivière des Biches et remontèrent jusqu'à sa fourche la rivière Saskatchaouan ou Poskoïac. Ils élevèrent le fort Dauphin à la tête du lac Manitoba, et le fort de la Reine au pied du même lac; le fort Bourbon sur la rivière des Biches à la tête du lac Ouinipeg; le fort Rouge dans l'angle formé par la rivière Rouge et celle de Assiniboïls. Ils continuèrent ensuite, dirigés par le frère et les fils de M. de la Vérendrye, à s'avancer tantôt vers le sud et tantôt vers le nord, sans trouver l'Océan qu'ils cherchaient.*

Une de ces courses avait déjà coûté la vie à l'un des fils de M. de la Vérendrye, à son parti composé de vingt hommes et au jésuite Auneau, qui avaient tous été massacrés, en 1736, par les Sioux, dans une île du lac des Bois. Quelques jours après, cinq voyageurs canadiens trouvèrent leurs restes. Les têtes des Français, la plupart sans chevelure, étaient posées sur des peaux de castors. Le missionnaire avait un genou en terre, une flèche dans la tête, le sein ouvert, la main gauche baissée

* Nous avons suivi, en établissant la situation de ces forts, la relation de M. Margry, et l'une des cartes attachées au rapport de M. Cauchon, commissaire du département des terres de la couronne en 1857. L'un des compilateurs de cette carte, M. P. L. Morin, géomètre du cadastre du Canada, avait visité ces contrées en 1836, en revenant de la baie d'Hudson.

contre terre, la droite élevée vers le ciel. La Vérendrye était couché sur le ventre; il avait le dos ciselé à coups de couteaux et une houe enfoncée dans les reins; il était sans tête, et son corps était orné de jarretières et de bracelets de porc-épic.

Les Français parvinrent en 1738 chez les Mandanes, peuple que le livre d'un voyageur distingué, M. Catlin, a rendu si intéressant,* et, en 1742, ils atteignirent le haut Missouri, dont ils remontèrent le cours jusqu'à la rivière nommée depuis Yellow Stone, et qui prend sa source dans le lac des Sablettes au pied des Montagnes-Rocheuses. Le fils aîné de M. de la Vérendrye et le chevalier, son frère, se trouvèrent enfin le 1er janvier 1743, ou 60 ans avant le voyage de Lewis et Clarke, en face de ces montagnes, dans un voyage qui dura depuis le 29 avril 1742, jusqu'au 2 juillet de l'année suivante †, et dans lequel ils passèrent par le village des Beaux-Hommes, et visitèrent les Pioyas, la nation des Petits-Renards, les gens de l'Arc, et la nation des Serpents.

M. de la Vérendrye, déjà endetté de 40,000 livres et hors d'état de continuer les découvertes, était revenu à Québec pour tâcher d'obtenir quelque appui du gouvernement; mais ses démarches furent vaines. Ses ennemis avaient fait courir sur ses courses de faux bruits, qui avaient excité les préventions du public et du ministre, M. de Maurepas. Afin de donner à ces nuages le temps de se dissiper, le gouverneur nomma pour continuer les découvertes M. de Noyelles, à qui M. de la Vérendrye remit sa commission. Plus tard M. de Beauharnais et M. de la Galissonnière, son successeur, dissipèrent les préjugés du ministre, et le prince, par une espèce d'amende honorable, nomma M. de la Vérendrye capitaine, et le décora de la croix de Saint-Louis. En même temps M. de Maurepas voulut qu'il reprît la tâche qu'il avait en partie exécutée, et M. de la Vérendrye allait se remettre en route lorsqu'il expira le 6 décembre 1749.

Ce célèbre voyageur a raconté au savant Suédois Kalm, qui visitait alors le Canada, qu'il avait trouvé dans les contrées

* Letters and notes on the manners, customs and condition of the North American Indians, &c., 1842.

† Journal du voyage fait par M. le chevalier de la Vérendrye, en 1742, pour parvenir à la découverte de la mer de l'Ouest, adressé à M. le marquis de Beauharnais.

les plus reculées qu'il avait parcourues, et qu'il supposait à 900 lieues de Montréal, de grosses colonnes de pierre d'un seul bloc, appuyées les unes contre les autres, ou superposées comme les pierres d'un mur ; elles n'avaient pu être disposées ainsi que de main d'homme, et l'une d'elles était surmontée d'une autre fort petite, n'ayant qu'un pied de hauteur sur quatre ou cinq pouces de largeur, et portant sur deux faces des caractères inconnus. Cette pierre fut envoyée au secrétaire d'État, à Paris. Plusieurs jésuites, qui l'avaient vue en Canada, dirent à Kalm que les figures qu'elle portait ressemblaient aux caractères tartares. Les sauvages disaient que ces blocs étaient là depuis un temps immémorial. L'origine tartare des caractères paraît très-probable à Kalm, et servirait à confirmer l'hypothèse d'une émigration asiatique, qui serait la souche d'au moins une partie des sauvages de l'Amérique.

On a donné aux contrées découvertes par La Vérendrye le nom de " Pays de la mer de l'Ouest," parce qu'on croyait qu'elles étaient à peu de distance de cette mer.

Après la mort du grand voyageur, ses fils réclamèrent l'honneur de continuer les découvertes ; mais l'intendant Bigot, qui était alors en Canada, forma, pour les frustrer dans leurs espérances, une société, dont il fit partie et qui était composée du gouverneur M. de la Jonquière, de Bréard, contrôleur de la marine, de Le Gardeur de Saint-Pierre, officier plein de bravoure et fort aimé des sauvages, et de Lamarque de Marin, capitaine décrié par sa cruauté, mais redouté de tous ces peuples. Les fils de La Vérendrye furent obligés de céder à la toute-puissance de leurs concurrents, plus avides de richesses que jaloux de l'honneur de leur patrie. Bigot n'avait jamais assez d'argent pour le dissiper, La Jonquière, pour l'entasser.

Cependant Saint-Pierre et Marin furent chargés de l'œuvre double de l'association. Marin devait remonter le Missouri jusqu'à sa source, et de là suivre le cours de la première rivière qu'il découvrirait et qui coulerait vers l'océan Pacifique. Saint-Pierre, passant par le poste de la Reine, irait le rejoindre sur le bord de cette mer à une certaine latitude. Mais tout cela était subordonné à la spéculation pour laquelle on s'était associé : les voyageurs devaient interrompre leur marche dès qu'ils croiraient avoir amassé assez de pelleteries pour les char-

ger. Ils ne dépassèrent pas les Montagnes-Rocheuses, au pied desquelles ils élevèrent le fort de La Jonquière en 1752. Ils s'en revinrent avec une riche moisson. Les associés firent un profit énorme. Smith fait monter la part seule du gouverneur à la somme de 300,000 francs. La France ne retira rien de cette expédition, dont l'État fit tous les frais.

Mais l'apparence hostile que prenaient les relations coloniales des Français et des Anglais, et la tournure des affaires en Europe, qui n'annonçait que trop une rupture prochaine entre les deux nations, firent perdre de vue dès ce moment la continuation des découvertes. La question des frontières, tenue en suspens par l'impossibilité de concilier les prétentions avancées de part et d'autre, laissait du reste depuis longtemps les colons dans l'attente d'une guerre plus ou moins éloignée. Dès 1734, M. de Beauharnais écrivait une dépêche en chiffres au ministre pour lui exposer la situation du Canada et les mesures à prendre pour sa défense. Revenant toujours à la nécessité de fortifier Québec, il répétait ce qui avait déjà été dit tant de fois, que cette ville était la clef du pays, et que si les ennemis s'en rendaient maîtres, ils le seraient bientôt de toute l'Amérique. Cette fois le roi fit répondre qu'il serait d'autant plus inutile de fortifier Québec, qu'il était impossible de le faire assez solidement pour le rendre imprenable. Le pays devait accomplir ses destinées.

En 1735, Rensselaer, seigneur d'Albany, prévoyant la reprise des armes, vint en Canada sous prétexte de voyager pour son amusement, et informa secrètement le gouverneur que dans les dernières guerres, la Nouvelle-York avait été menagée par M. de Vaudreuil, qui avait recommandé à ses alliés de n'y pas faire de courses; que la Nouvelle-York avait fait la même chose de son côté, et qu'elle était encore disposée à en user de même. En 1740, la guerre étant devenue encore plus imminente, M. de Beauharnais fit mettre les forts de Chambly, de Saint-Frédéric et de Niagara en état de défense. Il travailla en même temps à resserrer les liens qui unissaient les sauvages aux Français. Il tint de longues conférences avec eux en 1741, dans lesquelles il put s'assurer que, s'ils n'étaient pas tous fort attachés à notre cause, la puissance croissante de nos voisins excitait assez leur crainte et leur jalousie pour leur faire

préférer notre alliance à celle des Anglais. On faisait bien de ménager ces peuples, qui, d'après un dénombrement, exécuté en 1736, de toutes leurs tribus depuis les Abénaquis jusqu'aux Mobiles, comptaient encore plus de 15,000 guerriers.

LIVRE HUITIÈME.

CHAPITRE I.

COMMERCE.

1608-1744.

De l'Amérique et de ses destinées.—But des colonies qui y ont été établies. —Le génie pour le négoce est le trait caractéristique des populations du Nouveau-Monde.—Commerce canadien: effet destructeur de la guerre sur lui.—Il s'accroît cependant avec l'augmentation de la population.—Son origine: pêche de la morue. Traite des pelleteries de tout temps principale branche du commerce de la Nouvelle-France.—Elle est abandonnée au monopole de particuliers ou de compagnies jusqu'en 1731, qu'elle tombe entre les mains du roi pour passer en celles des fermiers.—Nature, profit, importance, fruits de ce négoce; son utilité politique.—Rivalité des colonies anglaises; moyens que prend M. Burnet, gouverneur de la Nouvelle-York, pour enlever la traite aux Français.—Lois de 1720 et de 1727.—Autres branches de commerce: pêcheries, combien elles sont négligées.—Bois d'exportation.—Construction des vaisseaux.—Agriculture; céréales et autres produits.—Ginseng.—Exploitation des mines.—Chiffre des exportations et des importations.—Québec, entrepôt général.—Manufactures: introduction des métiers pour la fabrication des toiles et des draps destinés à la consommation intérieure.—Salines.—Etablissement des postes et messageries (1745).—Transport maritime.—Impots: droits de douane imposés fort tard et très-modérés—Systèmes monétaires introduits dans le pays; changements fréquents qu'ils subissent, et perturbations qu'ils causent.—Numéraire; papier-monnaie: cartes, ordonnances; leur dépréciation.—Faillite du trésor; le papier est liquidé avec perte de 5/8 pour les colons en 1720.—Observations générales.—Le Canadien plus guerrier que marchand.—Le trafic est permis aux fonctionnaires publics; affreux abus qui en résultent.—Lois de commerce.—Etablissement d'une cour d'amirauté en 1717, et d'une bourse à Québec et à Montréal.—Syndic des marchands.—Le gouvernement défavorable à l'introduction de l'esclavage en Canada.

Si la découverte du Nouveau-Monde a exercé une influence salutaire sur la destinée de l'Europe, elle a exercé une influence

bien funeste sur celle des nations qui peuplaient les forêts de l'Amérique.* Leur amour de l'indépendance, leurs mœurs belliqueuses, leur intrépidité, retardent encore à peine leur ruine d'un jour : au contact de la civilisation elles tombent et s'effacent avec plus de rapidité encore que les bois mystérieux qui leur servaient de retraites, et bientôt, pour nous servir des paroles poétiques de Lamennais, elles auront disparu sans laisser plus de trace que les brises qui passent sur les savanes, et que les flots poussés par une force invisible entre les bancs de corail. En moins de trois siècles, elles se sont effacées d'une grande partie du continent, et que sont-elles devenues ? Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les causes de cet anéantissement de tant de peuples, dans un si court espace de temps que l'imagination en est étonnée : cela nous mènerait trop loin, et d'ailleurs nous offrirait des images trop tristes pour l'orgueil de l'homme civilisé, si ses succès coûtent de tels sacrifices. Nous abandonnerons à l'oubli qui les couvre ces hécatombes muettes sur lesquelles ne s'élève aucun monument, aucun souvenir, et, puisque leur histoire garde le silence, nous plaindrons leur destinée, et nous tournerons nos regards vers des peuples dont les grandes actions ne passeront pas, et dont la hardiesse et le génie, transportés d'Europe en Amérique, ont donné un nouvel élan aux progrès de la civilisation. C'est une ère incomparable que celle de l'établissement d'un immense et fertile continent par des populations qui, foulant aux pieds les dépouilles sociales des temps passés, ont voulu inaugurer une arche d'alliance nouvelle, une société sans privilèges et sans exclusion. Le monde n'avait encore rien vu de semblable. Cette nouvelle organisation doit-elle atteindre les dernières limites de la perfectibilité humaine ? On le croirait si les passions des hommes n'étaient partout les mêmes, si l'amour des richesses surtout n'envahissait aujourd'hui toutes les pensées, et n'était devenu, comme celui des armes au moyen âge, la première idole de l'Amérique. La place du bon et du beau y est libre. Mais le désir d'adoucir

* "The discovery of America was, in this way, of as much advantage to Europe, as the introduction of foreign commerce would be to China. It opened a large market for the produce of european industry, and constantly provided a new employment for that stock which this industry accumulated." Brougham : *Colonial policy of the European powers.*

le sort de la vie matérielle s'est emparé de nos passions, et domine aujourd'hui toutes les âmes. Le temps des massacres et des guerres de destruction pour le plaisir de se détruire, disparaît tous les jours avec la barbarie du globe, et la lutte se transporte dans la carrière où le prix convoité, l'ambition suprême, est le bonheur de posséder les moyens de vivre avec luxe. Quelle sera la durée de cette carrière, qui mène peut-être trop vite à la sensualité ?

Le commerce commençait déjà à prendre de l'essor ; l'établissement de l'Amérique l'augmenta ; et maintenant du rang le plus humble il tend à occuper la première place dans la société : déjà il règne d'une manière absolue en Amérique ; son activité semble destinée à précipiter de gré ou de force sous son joug les contrées dont l'industrie est trop lente à se réveiller. C'est donc aux peuples et aux gouvernements à suivre une carrière qui doit les mener à la puissance ; témoin les Etats-Unis, dont les progrès ont de quoi effrayer les vieilles nations guerrières et aristocratiques de l'Europe,—jusqu'à ce qu'enfin le pain manquant par la double action de la centralisation et du nombre, la faim arme de nouveau les hommes les uns contre les autres pour le partage des dépouilles terrestres, et ramène le règne de la force et de l'épée.

Mais avant de parvenir au degré de puissance que ce continent a atteint, il a dû payer tribut aux métropoles qui l'ont peuplé. Il a dû, comme l'enfant, reconnaître leur autorité jusqu'à ce qu'il fût adulte, jusqu'à ce qu'il fût homme fait : c'est la loi de la nature. C'est à ce titre et pour l'indemniser de sa protection, que l'enfant travaille pour son père. Aussi l'Europe a dit par la bouche de Montesquieu : "Les colonies qu'on a formées au delà de l'Océan, sont sous un genre de dépendance dont on ne trouve que peu d'exémples dans les colonies anciennes, soit que celles d'aujourd'hui relèvent de l'État même, ou de quelque compagnie commerçante établie dans cet État.

" L'objet de ces colonies est de faire le commerce à de meilleures conditions qu'on ne le fait avec les peuples voisins, avec lesquels tous les avantages sont réciproques. On a établi que la métropole seule pourrait négocier dans la colonie ; et cela avec grande raison, parce que le but de l'établissement a été

l'extension du commerce, non la fondation d'une ville ou d'un nouvel empire.

« Ainsi c'est encore une loi fondamentale de l'Europe, que tout commerce avec une colonie étrangère est regardé comme un pur monopole punissable par les lois du pays : et il ne faut pas juger de cela par les lois et les exemples des anciens peuples, * qui n'y sont guère applicables.

« Il est encore reçu que le commerce établi entre les métropoles n'entraîne point une permission pour les colonies, qui restent toujours en état de prohibition."

En vain la Nouvelle-Angleterre et la Virginie diront : nous ne fûmes point fondées par des spéculateurs européens, mais par des hommes libres, qui vinrent se réfugier dans les forêts du Nouveau-Monde pour se soustraire aux persécutions de leur mère patrie, et y cacher leurs lois et leurs autels ; l'Europe répondra : la colonie est soumise au pouvoir suprême de la métropole.

En vain le Canada dira : j'ai un pacte qui fut conquis après six ans d'une lutte acharnée, et scellé avec le plus pur sang de mes enfants, un pacte qui me garantit l'usage de ma religion et de ma propriété, c'est-à-dire de ma langue, de mes biens et des lois qui les régissent ; l'Europe répondra : la colonie est soumise au pouvoir suprême de la métropole,

Le traité d'Utrecht fut suivi d'une période de paix presque sans exemple dans les annales du Canada. Depuis son établissement cette colonie avait presque toujours eu les armes à la main, tantôt pour repousser les Anglais, tantôt pour résister aux sauvages, qui venaient tour à tour lui disputer un héritage couvert de ses sueurs et de son sang. Cette guerre devenait plus vive à mesure qu'elle se prolongeait. Mais il vient un temps où les forces et l'énergie s'épuisent comme les passions. Les parties belligérantes, plus affaiblies encore en Amérique qu'en Europe, songèrent enfin à poser les armes, et les colons, depuis si longtemps victimes de ces luttes sanglantes, purent goûter en paix le fruit de leurs travaux, et continuer leurs établissements sans interruption.

Malgré les embarras financiers de la France, lesquels réagissaient sur toutes ses colonies, le Canada semblait prospérer.

* Excepté les Carthaginois, comme on voit par le traité qui termina la première guerre punique.

Sa population, qui était, en 1719, de 22,000 âmes, s'élevait, en 1744, à près de 50,000 âmes, et les exportations, qui ne dépassaient pas cent mille écus en 1714, montèrent, en 1749, à 2,650,000 francs, suivant Raynal.

Les Français furent probablement les premiers qui dotèrent l'Europe de la pêche de la morue. Nous avons vu dans le commencement de cet ouvrage, que presque aussitôt après la découverte de l'Amérique, on avait trouvé les Basques, les Bretons et les Normands qui faisaient tranquillement la pêche sur les bancs de Terreneuve et le long des côtes du Canada, et que, dès 1506, une carte du Saint-Laurent avait été tracée par un habitant de Honfleur, nommé Jean Denis. Les Anglais, qui envoyèrent pour la première fois en 1517 un bâtiment vers ces parages, ne s'y montrèrent en nombre que plus tard. Ils y avaient aperçu dans ce premier voyage une cinquantaine de navires français, espagnols et portugais occupés à la pêche. En 1536, les Français la faisaient déjà sur une échelle considérable, et, en 1558, ils employaient une trentaine de navires à celle non moins lucrative de la baleine. A cette époque la pêche de la morue occupait 100 navires espagnols, 50 navires portugais et seulement 10 navires anglais. En 1615, les Français et les Portugais avaient fait moins de progrès que les Anglais, puisque ceux-ci envoyaient déjà 250 bâtiments à Terreneuve, et que les deux autres peuples ensemble en envoyaient seulement 400. Les Anglais faisaient depuis quelque temps les plus grands efforts pour absorber la pêche de la morue, qui, en augmentant le nombre de leurs matelots, devait rendre par là-même leur marine redoutable. La France partageait son attention entre les pelleteries et le poisson. La traite des fourrures fut encore une industrie dont elle dota le commerce; mais les avantages permanents et réels de cette industrie ont été souvent mis en question à cause de ses conséquences démoralisatrices. Quoiqu'il en soit, ce commerce fut établi par des pêcheurs, qui, s'approchant des côtes du Canada et de l'Acadie, commencèrent avec les indigènes un trafic qui leur rapporta des bénéfices considérables. Petit à petit des relations plus suivies furent formées avec eux; on voulut alors avoir un pied-à-terre sur le continent qu'on s'était contenté jusque-là de côtoyer, et on y éleva des comptoirs. Des spéculateurs riches et influents demandèrent

et obtinrent le monopole exclusif de la traite des pelléteries, à condition qu'ils feraient passer des colons dans ces contrées nouvelles, dont l'avenir était vaguement pressenti. Ainsi fut introduite la domination française dans une partie considérable du Nouveau-Monde.

Nous connaissons ceux qui ont successivement joui de ce monopole, en commençant par le capitaine Chauvin, le premier qui l'ait exercé d'une manière régulière et systématique, au début du 17e siècle. La traite fut regardée dans tous les temps comme la branche la plus importante du commerce canadien, et il paraît que longtemps même avant Chauvin, elle était l'objet d'un privilége. Ce privilége, plusieurs personnes l'avaient obtenu, entre autres Jacques Cartier lui-même. Mais il était impossible à cette époque de faire respecter un pareil monopole, qui demeurait conséquemment plus illusoire que réel. Longtemps encore après Henri IV, les traitants et surtout les pêcheurs, jouirent d'une liberté absolue ; et les villes marchandes, La Rochelle à leur tête, repoussèrent avec énergie l'exclusion que le commandeur de Chaste, M. de Monts et les sieurs de Caën, voulurent exercer les uns après les autres jusqu'en 1628. Alors, pour porter remède au mal en réunissant tous les traitants en un seul corps, le gouvernement forma la compagnie des cent associés, et lui céda à perpétuité la Nouvelle-France et la Floride. En retour des charges relatives à la colonisation, dont nous avons parlé en son lieu, le roi accorda pour toujours à la compagnie le trafic des cuirs, peaux et pelleteries, et pour quinze ans, tout autre commerce par terre et par mer, à la réserve de la pêche de la morue et de la baleine, qui resta libre à tous les Français ; les habitants de la Nouvelle-France et de la Floride, pouvaient cependant faire la traite des pelleteries avec les indigènes, pourvu qu'ils vendissent les castors aux facteurs de la compagnie à raison d'un prix fixe. Il fut aussi stipulé que toutes les marchandises manufacturées dans la colonie seraient exemptes de droits en France pendant quinze ans.

Cette compagnie si fameuse, qui avait Richelieu pour chef, n'eut point de succès. Elle ne remplit pas toutes ses obligations touchant la colonisation, et fut entraînée dans des dépenses qui dépassèrent de beaucoup ses revenus ; ses affaires diminuè-

rent graduellement, au point qu'en 1663, ou trente-six ans après sa création, elle fut obligée de se dissoudre et de remettre ses possessions au roi.

Dès l'année suivante, cependant, une nouvelle société fut formée ; elle prit le nom de compagnie des Indes occidentales, et subsista jusqu'en 1674. Toutes les colonies françaises de l'Amérique, et la côte d'Afrique, depuis le cap Vert jusqu'au cap de Bonne-Espérance, lui furent abandonnées pour quarante ans, avec le privilége exclusif du commerce, la pêche exceptée. Elle reçut en même temps les droits et les priviléges qui avaient été accordés aux cent associés. Le roi lui promit en outre une prime de quarante livres par tonneau, sur les marchandises exportées de France pour les colonies ou exportées des colonies pour la France. Les marchandises dont les droits avaient été payés à l'entrée, pouvaient être expédiées de nouveau par elle à l'étranger en franchise. Elle n'avait pas non plus de droits à payer sur les vivres, sur les munitions de guerre et sur les objets nécessaires à l'armement de ses vaisseaux.

La liberté commerciale des colons se trouva encore une fois anéantie. Le commerce d'importation et d'exportation fut arraché de leurs mains pour être livré à la nouvelle compagnie seulement. Les cent associés avaient possédé ce même monopole ; mais ils avaient été forcés de l'abolir en 1645, et de signer avec le député des habitants de la Nouvelle-France, un traité par lequel ils avaient abandonné à ceux-ci la traite des pelleteries à condition que la liste civile, la liste militaire et toutes les autres dépenses d'administration seraient payées par la colonie. Le nouveau privilége, plus exclusif que celui de 1628, souleva une opposition générale. En très-peu de temps les marchandises n'eurent plus de prix. Le conseil souverain intervint sans succès : le tarif qu'il établit fut une lettre morte. La compagnie et ceux qui avaient encore d'anciennes marchandises, refusèrent de les vendre aux taux fixés par l'autorité, et elles disparurent du marché. Il devint bientôt nécessaire de faire cesser un état de choses qui assujettissait les habitants à une gêne affreuse, et les ruinait ; en 1666, sur le rapport qui fut fait au roi par Colbert d'après les représentations de Talon, la compagnie rendit libres la traite des fourrures et le commerce avec la France. Mais pour s'indemniser de la subvention des juges,

qui fut mise à sa charge, et qui se montait à 48,950 livres, elle se réserva la traite de Tadoussac, le droit du quart sur le castor et du dixième sur les orignaux.

Cette compagnie, qui employait plus de cent navires, ne prospéra pas plus que celles qui l'avaient précédée ; elle se trouva bientôt grevée d'une dette énorme. Elle devait, en 1674, trois millions 523 mille livres ; cette dette avait été en partie causée par la guerre qu'elle avaient eue à soutenir contre les Anglais. Le capital versé s'élevait à un million 297 mille livres ; de sorte que la caisse se trouvait débitrice de quatre millions 820 mille livres. L'actif de la compagnie ne dépassait pas un million 47 mille livres. Sur la recommandation de Colbert, Louis XIV remboursa la mise des actionnaires, se chargea du payement des trois millions 523 mille livres, supprima la société, et rendit le commerce de l'Amérique libre à tous les Français, sous les réserves suivantes.

Le droit du quart sur les castors et du dixième sur les orignaux fut maintenu, et passa entre les mains du gouvernement, qui l'afferma à M. Oudiette. Il fut ordonné de porter tout le castor à ses comptoirs dans la colonie au prix fixé par l'autorité. Ce prix fut d'abord de 4 francs 10 sous, la livre ; mais il devint bientôt nécessaire de diviser cette marchandise en peaux de 1re, de 2de et de 3me qualité, ou en castor gras, en castor demi-gras et en castor sec, et de modifier le tarif en conséquence.* Le fermier payait en marchandises les pelleteries que lui apportaient les habitants ; et comme il n'y avait que lui qui pût acheter le castor, lequel formait la branche la plus importante du commerce, il se trouvait par là-même en état de maîtriser à son gré tout le commerce du pays. Ce qu'il ne manqua pas de

* Le castor sec est la peau de castor qui n'a servi à aucun usage : le castor gras est celle qui a été portée par les sauvages, lesquels, après l'avoir bien grattée en dedans et frottée avec la moelle de certains animaux....pour la rendre plus maniable, en cousent plusieurs ensemble, et en font une manière de mante, qu'on appelle robe, et de laquelle ils s'enveloppent le poil en dedans. Ils ne la quittent en hiver ni le jour, ni la nuit ; le grand poil tombe bientôt, le duvet reste et s'engraisse, et en cet état il est bien plus propre à être mis en œuvre par les chapeliers ; ils ne pourraient pas même employer le sec, s'ils n'y mettaient un peu de gras. On prétend qu'il doit avoir été porté quinze ou dix-huit mois, pour être dans sa bonté."—Charlevoix : *Journal d'un voyage en Amérique.*

faire au détriment général. Comme il était l'arbitre des prix, il les fixa de manière qu'on vit baisser graduellement le prix des fourrures chez les sauvages, et hausser celui des objets que les Français leur donnaient en retour; tandis que dans les colonies anglaises, où la traite était libre, les prix suivaient une marche contraire: on y payait les pelleteries deux ou trois fois plus cher.

M. Oudiette obtint encore la ferme des droits sur les vins, les eaux-de-vie et le tabac; ces droits étaient de dix pour cent. Plusieurs particuliers prétendaient en être exempts, on ne dit pas pourquoi; mais ils furent bientôt obligés de se soumettre à l'ordre du roi comme les autres; personne ne songeait encore sans doute à disputer au souverain la prérogative de taxer.

Cette ferme exista sans modification jusqu'en 1700; le tarif du castor et des marchandises non énumérées, subissait les variations bien ou mal entendues que l'intérêt du fermier parvenait à faire agréer au gouvernement. Mais à cette époque les Canadiens, ne pouvant plus supporter la tyrannie de ce trafiquant, envoyèrent des députés en France pour y exposer les abus du système et demander un remède. Le ministre, M. de Pontchartrain, dut aller plus loin qu'on avait encore été; il imagina une société qui comprendrait tous les habitants de la colonie sans exception. Par cet expédient il voulait satisfaire les mécontents en les absorbant. Mais le principe vicieux subsistait toujours, car on ne rétablissait pas la concurrence entre les citoyens pour exciter l'émulation et l'industrie; et l'avantage de la liberté commerciale allait toujours appartenir aux colonies anglaises, rivales de plus en plus dangereuses du Canada.

Cependant Louis XIV permit de porter en France et à l'étranger le castor provenant de la traite faite en Amérique. M. Roddes, devenu adjudicataire de la ferme des pelleteries après M. Oudiette, la remit à M. Pacaud, l'un des députés de la colonie, qui s'obligea de payer en cette qualité 70,000 livres de rente annuelle, et de former, pour l'exploitation de cette ferme, une société, dont tous les Canadiens, marchands et autres, feraient partie. Une assemblée générale fut convoquée par le gouverneur et l'intendant, et une nombreuse association commerciale fut établie sous le nom de compagnie du Canada. Les plus petites actions étaient de 50 livres de France. Tout marchand fut

tenu d'y entrer à peine d'être déchu de la faculté de commercer. Les seigneurs purent en devenir membres avec leurs censitaires. La compagnie de la baie du Nord ou baie d'Hudson, formée quelque temps auparavant, se fondit dans la nouvelle association, qui eut la traite exclusive du castor, et qui obtint aussi que le commerce de cette pelleterie avec la Nouvelle-York fût sévèrement prohibé. On fit enfin un nouveau tarif pour le castor, qui baissait toujours en France.

La compagnie du Canada fut un essai infructueux, qui ne profita ni aux habitants ni au commerce. En 1706, ses dettes s'élevaient déjà à 1,812,000 francs ; elle dut se dissoudre, et céder ses priviléges à MM. Aubert, Neret et Gayot, qui s'obligèrent à payer les créanciers. La colonie conserva la liberté de la traite du castor dans l'intérieur, mais sans pouvoir exporter cette pelleterie. On la portait aux comptoirs des nouveaux cessionnaires, qui avaient seuls le droit de l'envoyer en France. C'était conserver au fond le monopole sous un nom déguisé, et conséquemment laisser subsister la cause du mal.

En 1715, deux mémoires furent présentés au régent du royaume sur les abus du système et les fautes du gouvernement. L'auteur, * M. Ruette d'Auteuil, parlait avec la plus grande hardiesse, et accusait tout le monde, sans épargner même les gouverneurs et les intendants. Le commerce avec les sauvages, disait-il, qui avait été pendant longtemps le plus considérable, était bien diminué. Les chantiers de construction montraient encore quelque activité, et la culture du chanvre et du lin pour les cordages et la toile, se faisait avec assez d'avantages ; mais il se plaignait que la France ne se servît pas du bois de ses colonies, comme le faisait l'Angleterre, et n'exploitât pas les mines de cuivre du lac Huron ; il la blâmait de laisser décrier le Canada ; si ce pays ne faisait pas plus de progrès, ce n'était pas la faute des habitants, qui avaient intérêt à ce qu'il fût établi partout, mais bien des hommes en autorité, qui négligeaient de faire exécuter les ordonnances sur ce sujet. Il ajoutait que si ces ordonnances avaient été observées, la compagnie y aurait

* Mémoire sur l'état présent du Canada, adressé, en 1715, à son altesse royale le duc d'Orléans, régent de France, dans le conseil de marine, par M. Ruette d'Auteuil. Documents de Paris, 2e série. M. Papineau en avait déjà apporté une copie en Canada.

fait passer, comme elle était obligée de le faire, deux à trois cents colons tous les ans depuis près d'un siècle ; mais depuis 1663 surtout rien n'avait été fait, parce que les ministres s'en rapportaient aux gouverneurs, qui étaient leurs créatures et souvent leurs parents. Les intendants étaient indifférents au mal comme au bien qui avait lieu, parce que leur charge n'était à leurs yeux qu'un moyen d'acquérir des richesses et de parvenir à des emplois importants en France. Loin de recevoir des colons, le Canada voyait ses habitants partir pour aller faire la traite dans les bois, ou pour aller faire la guerre et la course dans les contrées méridionales, où ils périssaient presque tous victimes du climat. Outre ces causes de langueur et de ruine, il y en avait d'autres encore plus graves pour le commerce, comme la baisse du castor et de la monnaie de carte. Parce que cette monnaie avait été émise sans édit du roi, l'on s'était cru autorisé à en réduire la valeur de cinquante pour cent. Il en circulait pour deux millions en 1714 ; c'était donc faire perdre au Canada un million par suite de désordres dont le ministre, M. de Pontchartrain lui-même, devait être responsable, si les commandements du roi n'avaient pas été exécutés. Le hardi censeur signalait encore d'autres causes d'inertie ou de décadence, comme l'accaparement de la plus grande partie du commerce par les chefs de la colonie ; les pertes souffertes sur mer par suite des naufrages et de la guerre, lesquelles s'élevaient à trois millions et demi depuis vingt-cinq ans. Il priait enfin le régent de se faire rendre compte de la monnaie de carte par MM. de Vaudreuil, de Beauharnais, Raudot, père et fils, et Bégon ; et de permettre au Canada d'envoyer à Paris un député, qui assisterait à l'examen des livres et veillerait aux intérêts des Canadiens, et en attendant de pourvoir au payement des lettres de change.

Après avoir ainsi exposé les abus et les défauts du système, l'auteur proposait pour remède de nommer trois conseillers d'État pour recevoir les plaintes des Canadiens ; de ne maintenir les gouverneurs que trois ans en place, ou tout au plus six ans, et de favoriser l'immigration française en Canada. M. d'Auteuil ajoutait que les gouverneurs et les intendants faisaient ce qu'ils voulaient, parce qu'ils savaient que rien n'en parvenait aux oreilles du roi et que leurs désordres demeuraient secrets ; si leurs

inférieurs cherchaient à les dévoiler, ils étaient opprimés aussitôt et réduits au silence, tandis que leurs créatures étaient élevées et récompensées.

D'Auteuil a révélé les plaies du temps avec beaucoup d'énergie, et il a indiqué les imperfections du gouvernement avec indépendance. Mais il exagère en quelques points les fautes des hommes en charge, et il n'appuie pas assez sur les vices des institutions. L'organisation du gouvernement canadien était, comme celle du gouvernement de la métropole, surannée et remplie de défauts qui mettaient obstacle à tout progrès.

Un des défauts les plus graves était de suppléer à la modicité des salaires par des congés de traite ; les fonctionnaires devenaient, par ce système, des spéculateurs, et des spéculateurs privilégiés, avec lesquels il était impossible aux simples marchands de soutenir longtemps la concurrence. Mais c'était un usage reçu, et sous la vieille monarchie tout usage, bon ou mauvais, devenait un dogme immuable comme elle. D'ailleurs les finances de l'État étaient ruinées ; les rois avaient recours à toutes sortes de moyens pour payer leurs serviteurs, redoutant, par une espèce d'effroi instinctif, la réunion des ordres de la nation pour réformer les institutions du royaume et lui rendre son antique vigueur.

La compagnie d'Occident, formée en 1717, succéda au privilége expirant de M. Aubert et de ses associés, et, en 1723, la compagnie des Indes remplaça la compagnie d'Occident, qui s'était élevée et évanouie avec la fortune de Law. La compagnie des Indes conserva le privilége, pour la Louisiane et le pays des Illinois, jusqu'à la fin de 1731, époque à laquelle ces deux contrées rentrèrent sous le régime royal, pour y demeurer jusqu'à la fin de la domination française.

Ce privilége n'avait pas embrassé d'abord les pays découverts à l'entour des lacs et dans la vallée du Mississipi, car on a pu voir que La Sale, par exemple, en avait obtenu la concession en 1675 ; mais la Nouvelle-France et la Louisiane avaient été soumises plus tard au même monopole. Après la construction du fort Oswégo, comme la Nouvelle-York faisait une rude concurrence aux comptoirs de Frontenac, de Toronto et de Niagara, on craignit les suites des liaisons que la traite pourrait établir

entre les sauvages et les Anglais, et le roi, pour prévenir les inconvénients qui pourraient en résulter, prit ces postes entre ses mains. A l'aide de cet expédient, on réussit à retenir la plus grande partie du commerce du lac Ontario, en payant les pelleteries plus cher; mais ce système avait tous les défauts d'un commerce artificiel conduit par un gouvernement. Privé de l'œil du maître et abandonné à des militaires, il entraîna des dépenses immenses, et ne rapporta aucun profit. Les avances furent faites presqu'en pure perte.*

Il est difficile d'établir avec précision la valeur annuelle des exportations de pelleteries à cette époque. On sait seulement qu'elle était en 1667, suivant l'auteur du "Mémoire sur l'état du Canada," de 550,000 francs, et qu'elle avait ensuite graduellement augmenté jusqu'au chiffre de deux millions. D'après un calcul fait par ordre du général Murray,† et fondé sur les droits payés pour cette marchandise en 1754 et 1755, elle était tombée dans la première de ces deux années à 1,547,885 livres, et dans la seconde à 1,265,650 livres. Mais on ajoute que les registres des douanes, d'où l'on avait tiré ces renseignements, étaient confus et irréguliers, et que les traitants les plus habiles étaient d'opinion, qu'année commune le total des fourrures exportées atteignait la valeur de trois millions et demi.

D'abord la traite se fit aux entrepôts de la compagnie, où les sauvages eux-mêmes apportaient leurs pelleteries à certaines époques de l'année. Après Tadoussac, après Québec, après les Trois-Rivières, Montréal devint et demeura le principal comptoir. On voyait les sauvages arriver au mois de juin dans leurs canots d'écorce chargés de pelleteries. Leur nombre grossissait à mesure que le nom français s'étendait au loin. "Le récit de l'accueil qu'on leur avait fait, la vue de ce qu'ils avaient reçu en échange de leurs marchandises, tout augmentait le concours. Jamais ils ne revenaient vendre leurs pelleteries, sans conduire avec eux une nouvelle nation. C'est ainsi qu'on vit se former une espèce de foire où se rendaient tous les peuples de ce vaste continent." *

---

* Régistre de l'intendant.

† *Governor Murray's general Report on the ancient government and actual state of the province of Quebec in 1762.*

* Raynal.

Les sauvages campaient sous des tentes près de la ville. Après avoir été admis à l'audience du gouverneur à leur arrivée, ils portaient leurs fourrures au comptoir de la compagnie, ou chez les marchands de la ville, qui avaient le privilége de les acheter pour les revendre ensuite à cette société. Ils recevaient en échange des écarlates, des couteaux, de la poudre et des armes. Cela dura tant que les Français n'eurent point de concurrents; mais bientôt les Anglais se présentèrent sur le marché. Ils se bornèrent d'abord au pays des Iroquois; lorsqu'ils y eurent épuisé les pelleteries, ils employèrent ces sauvages pour leurs coureurs de bois, et ils marchèrent à leur suite. Ils se mirent ainsi en communication avec toutes les nations établies sur les rives du Saint-Laurent depuis sa source, et sur les rives des nombreux tributaires de ce fleuve. "Ce peuple avait des avantages infinis pour obtenir des préférences sur le Français son rival. Sa navigation était plus facile, et dès lors ses marchandises s'offraient à meilleur marché. Il fabriquait seul les grosses étoffes qui convenaient mieux au goût des sauvages. Le commerce du castor était libre chez lui, tandis que chez les Français, il était et fut toujours asservi à la tyrannie du monopole. C'est avec cette liberté, cette facilité qu'il intercepta la plus grande partie des marchandises qui faisaient la célébrité de Montréal."* D'ailleurs les Anglais payaient les pelleteries beaucoup plus cher. "Alors s'étendit sur les Français du Canada, un usage qu'ils avaient d'abord resserré dans des bornes assez étroites. La passion de courir les bois, qui fut celle des premiers colons, avait été sagement restreinte aux limites du territoire de la colonie. Seulement on accordait chaque année à vingt-cinq personnes la permission de franchir ces bornes, pour aller faire le commerce chez les sauvages. L'ascendant que prenait la Nouvelle-York, rendit ces congés beaucoup plus fréquents. C'étaient des espèces de priviléges exclusifs, qu'on exerçait par soi-même ou par d'autres. Ils duraient un an ou même au delà. On les vendait, et le produit en était distribué, par le gouverneur de la colonie, aux officiers ou à leurs veuves et à leurs enfants, aux hôpitaux ou aux missionnaires, à ceux qui s'étaient signalés par une belle action ou par une entreprise utile, quelquefois enfin aux créatures du commandant lui-même, qui vendait les permis-

* Raynal.

sions. L'argent qu'il ne donnait pas ou qu'il voulait bien ne pas garder, était versé dans les caisses publiques; mais il ne devait compte à personne de cette administration.

"Elle eut des suites funestes. Plusieurs de ceux qui faisaient la traite, se fixaient parmi les sauvages pour se soustraire aux associés dont ils avaient négocié les marchandises. Un plus grand nombre encore allaient s'établir chez les Anglais, où les profits étaient plus considérables. Sur des lacs immenses, souvent agités de violentes tempêtes; parmi des cascades, qui rendent si dangereuse la navigation des fleuves les plus larges du monde entier; sous le poids des canots, des vivres, des marchandises, qu'il fallait voiturer sur ses épaules dans les portages, où la rapidité, le peu de profondeur des eaux obligent de quitter les rivières pour aller par terre; à travers tant de dangers et de fatigues, on perdait beaucoup de monde. Il en périssait dans les neiges ou dans les glaces, par la faim ou par le fer de l'ennemi. Ceux qui rentraient dans la colonie avec un bénéfice de six ou sept cents pour cent, ne lui devenaient pas toujours plus utiles; soit parce qu'ils s'y livraient aux plus grands excès, soit parce que leur exemple inspirait le dégoût des travaux assidus. Leurs fortunes subitement amassées, disparaissaient aussi vite; semblables à ces montagnes mouvantes, qu'un tourbillon de vent élève et détruit tout à coup dans les plaines sablonneuses de l'Afrique. La plupart de ces coureurs, épuisés par les fatigues excessives de leur avarice, par les débauches d'une vie errante et libertine, traînaient dans l'indigence et dans l'opprobre une vieillesse prématurée."

Ces congés, qui se transportaient, tombaient souvent dans le commerce. Comme ils donnaient le droit d'importer la charge de plusieurs canots, ils se revendaient ordinairement six cents écus. Six hommes partaient avec 1,000 écus de marchandises, qu'ils avaient payées 15 pour cent de plus que le cours du marché, et revenaient avec quatre canots chargés de castors de la valeur de 8,000 écus. Déduction faite de 600 écus pour le congé, de 1,000 écus pour les marchandises, et de 2,560 écus, pour le prêt à la grosse aventure que le marchand chargeait pour ses avances, ou 40 pour cent sur les 6,400 écus qui restaient des 8,000, le résidu appartenait aux coureurs de bois. Le marchand revendait ensuite le castor au bureau de la com-

pagnie à 25 pour cent de profit. Il était payé en marchandises ou en récépissés, qui avaient cours de monnaie dans la colonie, et qui étaient rachetés par des lettres de change à terme, que les agents de la compagnie tiraient sur son caissier à Paris. Il est inutile de dire qu'avec un pareil système et de pareils bénéfices, on devait finir par rebuter les sauvages, qui en étaient les victimes, et perdre entièrement un commerce où le vendeur primitif voyait sa marchandise rapporter, après qu'elle était sortie de ses mains, 700 pour cent de profit, sans qu'elle eût changé d'état.

Le monopole de la traite comprenait le castor et quelquefois l'orignal. A partir de 1666 toutes les autres pelleteries, dont le commerce était considérable, restèrent libres ou furent soumises par instant, comme les produits agricoles et les marchandises, à des lois et à des règlements coloniaux si vagues et si éphémères qu'il règne dans leur histoire beaucoup d'obscurité. Les actes publics et les jugements des tribunaux renferment sur cette matière une foule de décrets, qui peuvent faire conclure que le marchand canadien refusa toujours de se soumettre au joug que voulut lui imposer l'autorité ; qu'il ne supporta patiemment que son exclusion du commerce étranger et le monopole de l'exportation du castor en France, et que, sur tout le reste, il prit une liberté fort large.

Jusqu'au traité de 1713, les Français avaient possédé la plus grande partie de la traite en Amérique. Par ce traité ils perdirent entièrement celle de la baie d'Hudson ; et la Nouvelle-York, qui, depuis le chevalier Andros, cherchait à leur enlever aussi la traite des pays de l'Ouest sans beaucoup du succès, vit tout à coup ses efforts couronnés des plus heureux résultats.

Nous avons vu ailleurs comment M. Burnet, qui connaissait les avantages que la Grande-Bretagne pourrait retirer de ce commerce, travailla à fermer aux Canadiens l'entrée des pays si convoités de l'Ouest, et comment M. de Beauharnais fit échouer ses tentatives. Tout semblait favoriser la Nouvelle-York : situation favorable, population nombreuse et commerçante, marchandises à bon marché. Le Canada n'avait aucun moyen de contre-balancer ces trois avantages de sa rivale. Le prix des marchandises était beaucoup plus élevé à Québec qu'à Boston ou à New-York, de même que le fret et l'assurance maritime.

Aussi se faisait-il un commerce étendu de contrebande entre Montréal et Albany. On tirait d'Albany les tissus de laine et une quantité considérable d'autres marchandises à l'usage des habitants. Dans une seule année, le Canada reçut 900 pièces d'écarlate pour la traite, outre des mousselines, des indiennes, des tavelles, etc. Que faisait alors l'industrie française ? Que faisait surtout la compagnie des Indes ? Elle envoyait annuellement une douzaine de cents pièces de ces tissus, qu'elle tirait elle-même de l'Angleterre, et défendait sévèrement à qui que ce fut d'en importer en Canada.* De sorte qu'en réalité le manufacturier français était pour ces étoffes exclu de nos marchés. Le traitant anglais, au moyen des avantages que nous avons énumérés, donnait ses marchandises aux sauvages pour moitié moins cher, faisait le double de profit, et payait encore le castor trois schellings sterling la livre, tandis que le traitant canadien n'en pouvait offrir que deux francs.

Lorsque Burnet prit les rênes du gouvernement de la Nouvelle-York, il vit du premier coup d'œil qu'en fermant l'entrée de son pays aux Canadiens, il les priverait des objets qui leur étaient absolument nécessaires pour faire la traite, et qu'en leur enlevant le marché d'Albany, où ils vendaient le castor le double de ce que le payait la compagnie des Indes, il porterait un coup mortel à leur commerce. Il fit donc passer en 1720, par forme d'essai, une loi pour défendre pendant trois ans tout commerce avec le Canada ; et, en 1727, cette loi fut rendue parmanente. L'effet en fut aussi prompt que funeste pour les Canadiens. Les tissus de laine, qui s'étaient vendus jusque-là treize louis la pièce, à Montréal, montèrent aussitôt à vingt-cinq louis.

Burnet, marchant toujours vers son but, fit ouvrir à Oswégo, sur la rive méridionale du lac Ontario, un comptoir pour attirer les sauvages ; c'était le complément nécessaire de la loi de 1720. Les traitants français ne purent plus dès lors continuer la concurrence, et le roi, quelques années après, fut obligé de prendre entre ses mains les postes de Frontenac, de Toronto et de Niagara, et de donner les marchandises à perte pour conserver, avec la traite des pelleteries, l'alliance des indigènes ; car la traite était encore plus essentielle pour la sûreté des colo-

* *Mémoire sur la traite de la Province de la Nouvelle-York*, inséré dans l'Histoire des cinq nations du Canada, par C. Colden.

nies françaises et le succès de leur politique, que pour leur prospérité commerciale.

C'est en 1727, pendant que la Nouvelle-York fermait ainsi ses marchés au Canada, que le roi de France rendit un édit semblable pour exclure à son tour les Anglais de ses colonies. Déjà depuis longtemps il recommandait de défendre sévèrement toute relation avec l'étranger; mais depuis la dernière guerre ses ordres étaient devenus plus fréquents et plus impératifs que jamais. Rien ne prouve mieux combien les intérêts coloniaux les plus chers sont souvent sacrifiés à cette législation qui courbe sous le même niveau l'Amérique et l'Asie, sans tenir compte des circonstances et du mal fait aux uns ou aux autres, pourvu que le résultat général réponde au calcul de la métropole.

Presque tous les postes de traite français devinrent alors privilégiés, c'est-à-dire que ceux qui les obtenaient avaient le droit exclusif d'y faire le commerce de pelleteries. Ces postes se donnaient, se vendaient ou s'affermaient, et dans ces trois cas le commerce souffrait également de leur régie; ils étaient loués communément pour trois ans, et le fermier voulait dans ce court espace de temps faire une fortune considérable. Dans cette vue, il vendait les marchandises qu'il y portait à un prix excessif, et achetait les pelleteries au plus bas prix possible, dût-il pour cela tromper les sauvages après les avoir enivrés. En 1754, on avait dans un poste de l'Ouest une peau de castor pour quatre grains de poivre, et on a retiré jusqu'à huit cents francs d'une livre de vermillon! Il était évident que ce commerce allait être frappé de mort, si on ne réussissait pas à rejeter les colons anglais en dehors des vallées du Saint-Laurent et du Mississipi; et déjà même il était trop tard, dans l'opinion de bien des gens.

Nous nous sommes étendu sur la traite des pelleteries, parce que, comme nous l'avons dit, des motifs de politique et de sécurité nationale s'y trouvaient étroitement liés. Quant aux autres branches du commerce canadien, il ne sera pas nécessaire de s'y arrêter si longtemps, quoiqu'elles méritent toute notre attention, puisque le commerce forme avec l'agriculture, la grande occupation de toutes les classes des populations américaines, depuis le citoyen le plus opulent jusqu'au citoyen le plus humble.

Après la traite des fourrures venait la pêche. La pêche de la morue et de la baleine resta presque entièrement entre les mains des Européens ; les Canadiens s'adonnèrent plus spécialement à celle du loup marin et du marsouin, qui fournissent d'excellentes huiles pour les manufactures et l'éclairage. Sept ou huit loups marins donnent une barrique d'huile ; les peaux servent à différents usages. Cette pêche se faisait dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent et sur la côte du Labrador, où le gouvernement affermait à des particuliers, pour un certain nombre d'années, des portions de grève, des îles ou des côtes entières.* Il fut établi jusqu'à quatorze pêcheries en bas de Québec en 1722. On expédiait dans les dernières années une quantité considérable d'huile et de salines pour la France. Les bois auraient dû former aussi l'un des principaux objets d'exportation ; mais ce commerce ne prit jamais beaucoup de développement en Canada du temps des Français. La construction des navires fut aussi toujours languissante, malgré les efforts du gouvernement pour l'encourager. M. de Maurepas recommandait vainement, en 1731, de redoubler de soins pour exciter les habitants à construire des bâtiments de commerce, afin de diminuer le prix de la main d'œuvre et de pouvoir ensuite bâtir des vaisseaux pour le roi. Il fallut que Louis XV offrît une gratification de 500 francs pour chaque navire de 200 tonneaux ; de 150 francs pour chaque bateau de 30 à 60 tonneaux, vendus en France ou dans les Iles, et qu'il fît établir lui-même des chantiers de construction à Québec pour sa marine. Il fut construit dix bâtiments de 40 à 100 tonneaux en Canada en 1732. On reprochait aux bâtiments canadiens de coûter beaucoup plus cher que ceux qui étaient faits en France, et de durer bien moins longtemps, parce qu'on se servait de chêne tiré de lieux bas et humides, et qu'après avoir coupé ce bois durant l'hiver, on le mettait l'été suivant à flot pour le descendre à Québec, pratique qui en altérait la bonté. Malgré les encouragements, la construction des vaisseaux resta tellement négligée, que d'après un rapport présenté au ministère, les Anglais fournissaient même une partie des bâtiments qui servaient à la navigation intérieure du Canada. Talon avait vainement introduit la culture du chanvre,

* Il afferma la baie des Esquimaux à la veuve Fournel en 1749, le Labrador à M. d'Ailleboust en 1753.

et ouvert des chantiers pour la préparation des bois. " On ne sait, dit Raynal, par quelle fatalité tant de richesses furent négligées." En réfléchissant un peu cependant, on trouve que la vraie cause était le manque de bras, le manque de population. Aujourd'hui les chantiers de Québec occupent plusieurs milliers d'hommes, et le Canada peut soutenir la concurrence sur ce point avec aucune autre nation du monde.

L'exploitation des mines de fer ne fut commencée aux Trois-Rivières, d'une manière sérieuse, que vers 1737, quoiqu'il fût venu en Canada des mineurs de France dès 1672. Elle fut d'abord très-mal dirigée ; mais, en 1739, les nouveaux concessionnaires étendirent et perfectionnèrent les travaux, et firent assez de fonte pour la consommation intérieure. Il en fut exporté des échantillons, qui furent trouvés d'une excellente qualité. Cette forge subsiste encore. Dès le temps de Cartier les rives du lac Supérieur étaient célèbres parmi les indigènes pour leurs mines de cuivre. Les sauvages montrèrent des morceaux de minerai à ce voyageur. Les rapports des Français confirmèrent plus tard ceux des sauvages. En 1738, le roi envoya deux mineurs allemands nommés Forster pour ouvrir celles de Chagouamigon,* entreprise prématurée qui fut abandonnée ensuite, sans doute à cause de la distance.

Après les pelleteries, le poisson et les huiles, venaient les céréales, qui formaient un article d'exportation plus important que le bois. Une partie de ces grains était consommée dans le pays même par les troupes, et le surplus était exporté. On en expédiait dans les bonnes années jusqu'à 80,000 minots en farines et en biscuits.† Le Canada en produisit, en 1734, 738,000 minots, outre 5,000 minots de maïs, 63,000 minots de pois, et 3,400 minots d'orge. La population était alors de 37,000 habitants.‡

Une plante célèbre, découverte dans nos forêts, en 1716, par le jésuite Lafitau, vint enrichir un instant le pays d'un nouvel objet d'exportation. Le ginseng, que les Chinois tiraient à grands frais du nord de l'Asie, fut porté des bords du Saint-

* Registre de l'intendant.

† Mémoire attribué à M. Hocquart. *Collection de la Société littéraire et historique de Québec.*

‡ Recensement. Correspondance officielle.

Laurent à Canton. Il fut trouvé excellent et vendu très-cher ; une livre de ce tonique, qui ne valait à Québec que deux francs, y monta jusqu'à vingt-cinq. Il en fut exporté une année pour 500 mille francs. Le haut prix que cette racine avait atteint excita une aveugle cupidité. On la cueillit dans le mois de mai, au lieu de la cueillir dans le mois de septembre ; on la fit sécher au four, au lieu de la faire sécher lentement et à l'ombre ; elle ne valut plus rien aux yeux des Chinois, qui cessèrent d'en acheter. Ainsi un commerce qui promettait de devenir une source de richesse, tomba et s'éteignit complétement en peu d'années.

Québec était l'entrepôt du Canada. Cette ville envoyait annuellement cinq ou six barques à la pêche du loup marin, et à peu près un pareil nombre de navires, chargés de farine, de biscuit, de planches, de merrain et de légumes, dans les Iles et à Louisbourg : ces navires revenaient avec des cargaisons de charbon, de rum, de mélasse, de café et de sucre. Elle recevait de France une trentaine de bâtiments, dont le port se montait à environ 9,000 tonneaux. Dans les derniers temps, quelques-uns de ces bâtiments retournaient en Europe avec un chargement de bled et de farine. L'intendant se plaignait en 1692 de la surcharge des marchands de La Rochelle, et voulait exciter les marchands de Saint-Malo et des autres villes de France à commercer avec le Canada. Presque tout le commerce de la colonie se faisait alors avec La Rochelle.

Dans les époques les plus florissantes, les exportations du Canada ne dépassèrent pas 2,000,000 de livres en pelleteries, 250,000 livres en huile de loup marin et de marsouin ; une pareille somme en farine et en pois, et 150,000 livres en bois de toute espèce. Ces objets pouvaient former ainsi, année commune, une valeur de 2,650,000 livres. Si l'on ajoute à cela une somme de 600,000 livres pour les divers autres produits et le ginseng au moment de sa vogue, on aura un total de 3 millions 250 mille livres.

L'auteur des " Considérations sur l'état du Canada pendant la guerre de 1755,"* évaluait alors le montant des exportations à environ deux millions et demi, et celui des importations à huit millions. Comment cet immense déficit était-il comblé ?

* *Collection de la Société littéraire et historique.*

Par les dépenses que le roi faisait dans la colonie, et qui augmentaient prodigieusement dans les temps de guerre.

L'importation se composait de vins, d'eaux-de-vie, d'épiceries, de quincaillerie, de poteries, et de marchandises sèches de toutes sortes, dont une bonne partie de luxe, car le luxe était grand en Canada comparativement à sa richesse.

Il ne faut pas croire néanmoins que cette augmentation rapide de l'importation fût profitable aux négociants. Les temps qu'elle signala furent des temps de dépression générale ou de ruine. Le gouvernement envoyait une partie des marchandises nécessaires au service militaire ; on achetait le reste à Québec et à Montréal. Mais ces achats ne se faisaient pas en droiture chez le négociant ou sur soumissions au rabais. Les fonctionnaires qui avaient l'administration des fournitures et la comptabilité, s'étaient secrètement associés ensemble, comme nous le dirons ailleurs, et spéculaient sur le roi et sur le commerce. Sachant d'avance ce qu'il fallait pour le service, " la grande compagnie," comme on nommait cette société occulte, faisait ses achats avant que le public eût connaissance des besoins de ce service ; et comme ces achats étaient considérables, elle payait souvent 15 à 20 au-dessous du cours, et ensuite, après avoir accaparé les marchandises, elle les revendait au roi à 25, 80 et jusqu'à 150 pour cent de profit.

Il est facile de concevoir par ce qui précède que le commerce canadien étant peu étendu, ses ressources à peine utilisées, le manque de récoltes, les irruptions des sauvages, les guerres devaient le jeter continuellement dans des perturbations profondes, et rendre le prix des marchandises excessif. C'est ce qui porta la France, malgré la répugnance naturelle qu'ont les métropoles à permettre l'établissement de manufactures dans leurs colonies, à autoriser, à recommander même en Canada la fabrication des toiles et d'autres étoffes, et plus tard, en 1716, lorsqu'elle fut devenue plus exclusive que jamais, et qu'elle eut déclarée qu'il ne devait pas y avoir de manufactures en Amérique, parce qu'elles nuisaient aux siennes, à renouveler le permission d'en établir quelques-unes pour le soulagement des pauvres. " Le roi était charmé d'apprendre, disait le ministre, que ses sujets du Canada reconnussent enfin la faute qu'ils avaient faite, en s'attachant au seul commerce des pelleteries, et qu'ils

s'adonnassent sérieusement à l'exploitation de leurs terres, particulièrement à la culture du chanvre et du lin. Sa Majesté espérait qu'ils parviendraient bientôt à construire des vaisseaux à meilleur marché que la France,* et à faire de bons établissements pour la pêche ; qu'on ne pouvait trop les y exciter, ni leur en faciliter les moyens ; mais qu'il ne convenait pas pourtant au royaume que les manufactures fussent en Amérique, parce que cela porterait préjudice à celles de France ; que néanmoins Sa Majesté ne défendait pas absolument qu'il ne s'y en établît quelques-unes pour le soulagement des pauvres."

En peu de temps il se monta des métiers pour les étoffes de fil et de laine dans toutes les maisons, et jusque dans le manoir du seigneur. Dès 1671, Talon écrivait à Colbert qu'il avait fait faire en Canada du droguet, du bouracan, de l'étamine, de la serge, du drap et du cuir. "J'ai des productions du Canada de quoi me vêtir des pieds à la tête." En 1705, Mme de Repentigny fit de la toile avec de l'ortie, qui est plus forte que ne l'est le chanvre, et avec de l'écorce de bois blanc, et de la filasse avec du coton. Des prisonniers anglais achetés des sauvages lui montrèrent comment se filait le coton. Depuis cette époque la population des campagnes a eu en abondance des vêtements manufacturés des ses mains et propres à toutes les saisons. L'usage s'en est conservé et s'en répand aujourd'hui même jusque dans les établissements anglais.

C'est vers 1746, pendant les hostilités avec la Grande-Bretagne, que la rareté du sel fit songer à en fabriquer en Canada. La guerre y avait déjà fait naître plusieurs industries utiles. Le gouvernement chargea M. Perthuis d'établir des salines à Kamouraska ; mais cette entreprise, qui aurait pu être si avantageuse pour les pêcheries de Terreneuve et du golfe Saint-Laurent fut abandonnée. On avait déjà commencé longtemps auparavant une saline dans le pays, et elle avait eu du succès.†

* Il y a ici, écrivait M. de Denonville à M. Seignelai, en 1685, un homme très-capable d'enseigner la marine, nommé Franquelin, qui fait des cartes ici." Est-ce de lui que descend le célèbre Franklin ? On sait que la famille du patriote américain était d'origine française.

† "M. Denis, a French gentleman, says that excellent salt has formerly been made in Canada, even as good as that of Brouage ; but that after the experiment had been made, the salt pits dug for that purpose had been fill-

L'année 1721 fut témoin de l'établissement d'une importante et utile institution, les postes et messageries pour le transport des lettres et des voyageurs. L'intendant Bégon accorda à M. Lanouiller le privilége de tenir les postes pendant vingt années entre Québec et Montréal: il lui imposa en même temps un tarif de charges gradué sur les distances. Le pays n'avait pas encore eu d'institutions postales, il n'a pas cessé d'en jouir depuis. En 1725, un prêtre de Saint-Lazare recommandait de faire le canal projeté déjà depuis longtemps, entre Lachine et Montréal, et d'en faire un autre depuis le saut du Buisson jusqu'au lac Saint-Louis; mais la population était trop faible pour payer et exéeuter ces grands travaux.

Nous avons dit que Québec était l'entrepôt général du commerce. Les marchands et les magasins étaient à la basse ville. Les embarquements en France s'étaient faits d'abord au Havre-de-Grâce et à Dieppe; bientôt La Rochelle se substitua peu à peu à ces ports, et, avant la fin du siècle, cette ville fournissait déjà toutes les marchandises consommées en Canada, ou nécessaires à la traite avec les sauvages. Il venait aussi des navires de Bordeaux et de Bayonne avec des vins, des eaux-de-vie et du tabac.

Une partie de ces bâtiments prenaient en retour des chargements de pelleteries, de grains et de bois. Quelques-uns allaient au Cap-Breton prendre du charbon de terre pour la Martinique et la Guadeloupe, où il s'en consommait beaucoup dans les rafineries de sucre. D'autres s'en retournaient sur lest en France; le reste touchait à Plaisance ou aux autres pêcheries du golfe Saint-Laurent, pour se charger de morue. Plusieurs marchands de Québec étaient déjà assez riches du temps de La Hontan pour avoir plusieurs navires sur la mer.

Il était d'usage alors de partir de l'Europe pour l'Amérique à la fin d'avril ou au commencement de mai. Dès que les marchandises étaient débarquées à Québec, les marchands des autres villes arrivaient en foule pour faire leurs achats; les marchandises étaient ensuite embarquées sur des berges et dirigées vers les Trois-Rivières et Montréal. Si les acheteurs payaient en pelleteries, on leur vendait à meilleur marché que s'ils payaient

ed up to the great prejudice and discredit of the colony." *Natural and civil history of the French dominions in North and South America.*

en argent ou en lettres de change, parce qu'il y avait un profit considérable à faire sur cet article en France. Une partie des achats se soldaient ainsi en fourrures, que le détailleur recevait des habitants de la campagne ou des sauvages. Montréal et les Trois-Rivières dépendaient de Québec, dont les marchands avaient sur ces places un grand nombre de magasins conduits par des associés ou des commis. Les habitants de la campagne venaient faire leurs emplettes dans les villes deux fois par année; et telle était la lenteur des communications, que les marchandises se sont vendues longtemps jusqu'à 50 pour cent plus cher à Montréal qu'à Québec.

A l'exception des vins et des eaux-de-vie, qui payaient déjà un droit de dix pour cent, et du tabac du Brésil, grevé de cinq sous par livre, aucun autre article ne fut imposé en Canada avant la quatrième guerre avec les Anglais, c'est-à-dire avant 1748. Alors Louis XV établit, par un édit, un tarif général, qui frappa d'un droit de trois pour cent toutes les marchandises à l'entrée ou à la sortie. Il y fut fait cependant des exceptions importantes en faveur de l'agriculture, de la pêche et du commerce des bois. Ainsi le bled, la farine, le biscuit, les pois, les fèves, le maïs, l'avoine, les légumes, le bœuf et le lard salés, les graisses, le beurre, furent laissés libres à la sortie; les denrées et les marchandises nécessaires à la traite et à la pêche dans le fleuve Saint-Laurent, à l'entrée et à la sortie; les cordages et le sel, à l'entrée; les chevaux, les bâtiments construits en Canada, le bardeau, le bois de chêne pour la construction des navires, les mâtures, le merrain, les planches et les madriers de toute espèce, le chanvre et le hareng salé, à la sortie. Ces exceptions étaient, comme on le voit, très-étendues et toutes dans l'intérêt de l'agriculture et des industries mentionnées plus haut. Sur les représentations des habitants, le roi décida encore que ce tarif n'aurait d'effet qu'après la guerre.

Ainsi, depuis 1666 jusqu'aux dernières années de la domination française en Amérique, les marchandises et les produits agricoles n'ont payé aucun droit d'entrée ni de sortie en Canada, excepté les vins, les eaux-de-vie et le tabac du Brésil. Les restrictions du commerce canadien avaient seulement pour objet les rapports avec l'étranger, toujours sévèrement défendus, et la traite du castor; mais si cette pelleterie ne pouvait être expor-

tée par les particuliers, ils la pouvaient acheter des sauvages pour la revendre ensuite, au taux fixé par le gouvernement, au comptoir de la compagnie.

Après 1753, époque de la mise en force de la loi d'impôt dont nous venons de parler, la guildive paya 24 livres la barrique, le vin 12 livres, l'eau-de-vie, 24 livres la velte. Il paraît que le tarif pour les marchandises sèches n'était pas uniforme, et que certains articles payaient plus de droits que les autres.

Les douanes produisaient dans les temps ordinaires environ 300 mille livres. La disposition de la loi de l'impôt relative à l'obligation de payer les droits au comptant, gêna le marchand sans produire d'avantage pour la chose publique, et porta un grave préjudice au commerce. Dans un pays où l'on est obligé, à cause de l'hiver, de faire de grands amas de marchandises, qui restent dans les magasins une partie de l'année, cette loi était plus qu'injudicieuse ; elle entraînait une nouvelle charge, que le consommateur devait payer ; car on sait que la marchandise supporte non-seulement les frais qu'elle occasionne, mais encore l'intérêt de l'argent qu'elle coûte.

Le numéraire, ce nerf du trafic, manquait presque totalement dans les commencements de la colonie. Le peu qui y était apporté par les émigrés ou autres, en ressortait presque aussitôt, parce que le pays produisait peu et n'exportait encore rien. Les changements fréquents que l'on fit plus tard dans le cours de l'argent, n'eurent d'autre effet que de faire languir le commerce, qui naissait à peine. On sait qu'il n'y a aucune question sur laquelle il soit plus facile de se tromper, que la question des monnaies. Le besoin d'argent se faisait vivement sentir dans les îles françaises du Mexique. En 1670, la compagnie des Indes occidentales obtint la permission du roi d'y faire passer pour 100 mille francs de petites espèces, marquées à un coin particulier ; et, deux ans après, cette monnaie ainsi que celle de France, eut cours dans toutes les possessions françaises du Nouveau-Monde, avec l'augmentation d'un quart en sus. Malgré cette addition de vingt-cinq pour cent, qui était loin d'être exorbitante pour couvrir la différence du change entre Paris et Québec, à cette époque où le Canada exportait encore si peu, les espèces ne cherchèrent qu'à sortir du pays. C'est le commerce et non le souverain qui règle la valeur de l'argent ; le prix des marchandises

monte ou baisse avec elle. L'expédient ne répondit point aux avantages qu'on s'en était promis. Le gouvernement eut alors recours à un papier qu'il substitua aux espèces, pour payer les troupes et les dépenses publiques. Les premières émissions se firent après 1689. Le papier conserva son crédit quelques années, et les marchands le préféraient aux espèces sonnantes ; mais le trésor, dans les embarras de la guerre de la succession d'Espagne, ne put payer les lettres de change tirées sur lui par la colonie ; cela fit tomber le papier dans le discrédit, et troubla profondément toutes les affaires. Les habitants, réduits au désespoir, firent dire au roi qu'ils consentiraient volontiers à en perdre une moitié, si Sa Majesté voulait bien leur payer l'autre. Ce papier ne fut liquidé qu'en 1720, avec perte de cinq huitièmes. Louis XV se vit condamné à traiter avec ses pauvres sujets canadiens comme un spéculateur malheureux ; car c'était une véritable banqueroute, pronostic obscur de celle de 1758, qui devait peser si lourdement sur ce pays, et de cette autre plus fameuse, celle qui compléta le grand naufrage de la monarchie en 93.

La monnaie de carte fut abolie en 1717, et le numéraire circula seul avec sa valeur intrinsèque et sans augmentation du quart. On tombait d'un extrême dans l'autre ; en effet le numéraire étant frappé en France, le coût et les risques du transport devaient nécessairement en augmenter la valeur en Canada ; cependant le mal était moins grand qu'en le fixant trop haut : car il devait finir par prendre sa place dans l'échelle comme une marchandise, et tel qu'il doit être considéré dans un bon système monétaire.

L'usage exclusif de l'argent ne dura pas longtemps. Le commerce demanda le premier le rétablissement du papier-monnaie, plus facile à transporter que les espèces. On revint aux cartes avec les mêmes multiples et les mêmes divisions. Ces cartes portaient l'empreinte des armes de France et de Navarre, et étaient signées par le gouverneur, l'intendant et le contrôleur ; il y en avait de 1, 3, 6, 12 et 24 livres ; de 7, 10 et 15 sous, et même de 6 deniers ; leur valeur entière n'excédait pas un million. « Lorsque cette somme, dit Raynal, ne suffisait pas pour les besoins publics, on y suppléait par des ordonnances signées du seul intendant, première faute ; et non limitées pour

le nombre, abus encore plus criant. Les moindres étaient de vingt sous, et les plus considérables de cent livres. Ces différents papiers circulaient dans la colonie ; ils y remplissaient les fonctions de l'argent jusqu'au mois d'octobre. C'était la saison la plus reculée où les vaisseaux dussent partir du Canada. Alors on convertissait tous ces papiers en lettres de change, qui devaient être acquittées en France par le gouvernement. Mais la quantité s'en était tellement accrue, qu'en 1743 le trésor du prince n'y pouvait plus suffire, et qu'il fallut en éloigner le payement. Une guerre malheureuse qui survint deux ans après, en grossit le nombre, au point qu'elles furent décriées. Bientôt les marchandises montèrent hors de prix, et comme, à raison des dépenses énormes de la guerre, le grand consommateur était le roi, ce fut lui seul qui supporta le discrédit du papier et le préjudice de la cherté. Le ministère, en 1759, fut forcé de suspendre le payement des lettres de change, jusqu'à ce qu'on en eût démêlé la source et la valeur réelle. La masse en était effrayante.

" Les dépenses annuelles du gouvernement pour le Canada, qui ne passaient pas 400 mille francs en 1729, et qui, avant 1749, ne s'étaient jamais élevées au-dessus de dix-sept cent mille livres, n'eurent plus de bornes après cette époque." Mais n'anticipons pas sur les temps.

Dans ce système monétaire, le Canada n'était détenteur d'aucune monnaie ayant une valeur intrinsèque et échangeable ; il ne possédait qu'un papier, signe représentatif de la monnaie. On n'y voyait d'espèces que celles qu'apportaient les troupes et les officiers des vaisseaux, ou la contrebande avec les colonies anglaises ; elles étaient aussitôt enlevées, et l'on en faisait de la vaisselle, ou bien elles étaient renfermées dans les coffres ou envoyées dans les Iles. La monnaie de carte était préférée aux ordonnances, parce que la valeur de cette monnaie était toujours payée tout entière en lettres de change avant les ordonnances, de sorte que si les dépenses du gouvernement excédaient le montant de l'exercice de l'année, l'excédant était soldé en ordonnances, retirées ensuite par ces cartes, pour lesquelles il ne pouvait sortir de lettres de change que l'année suivante ; on appelait cela faire la réduction. " Dans le courant de 1754, au lieu de faire une réduction qui eût été trop forte, on délivra des

lettres de change pour la valeur entière des papiers portés au trésor, mais payables seulement, partie en 1754, partie en 1755 et partie en 1756. Alors les cartes furent confondues avec les ordonnances ; on ne donna pas pour leur valeur de lettres de change à plus court terme. Il est même à présumer qu'on a cherché à anéantir cette monnaie, le trésorier ne s'en servant plus dans les payements. Cette opération, qui n'occasionnait qu'environ six pour cent de différence sur les payements ordinaires, fit augmenter les marchandises de quinze à vingt pour cent et la main-d'œuvre à proportion.

" Les espèces, poursuit l'auteur que nous citons ici, qui sont venues avec les troupes de France, ont produit un mauvais effet. Le roi en a perdu une partie dans les vaisseaux le Lys et l'Alcide ; elles ont décrédité le papier ; la guerre n'était pas encore déclarée lorsqu'elles parurent en Canada, et on croyait avec raison que les lettres de change continueraient à être tirées pour le terme de trois ans ; les négociants donnèrent donc leurs marchandises à 16 et 20 pour cent meilleur marché en espèces ; on trouvait sept francs de papier pour un écu de six francs. Dès que la déclaration de la guerre a été publiée, cet avantage a diminué ; les négociants n'ont pas osé faire des retours en espèces ; il en a passé quelques parties à Gaspé ; le reste est entre les mains de gens qui ne font point de remises en France ; ils aiment mieux perdre quelque chose, et le garder dans leurs coffres en effets plus réels que des cartes et des ordonnances ; en conséquence ces papiers ont circulé presque seuls dans le commerce ; ils ont été portés au trésor, et ont augmenté les lettres de change qu'on a tirées."

Tel fut le commerce canadien sous le régime français ; il était assujetti d'un côté aux entraves qui dérivent de la dépendance coloniale, et il jouissait de l'autre de la plus grande liberté ; il était exclu des marchés étrangers, et affranchi en même temps de tout droit et de toute taxe avec la mère patrie, enfin il était déclaré libre et permis à tout le monde, et soumis en plusieurs circontances à toutes sortes de vexations et de monopoles. Si les manufactures et le commerce eussent fleuri en France ; si les navires de cette nation eussent couvert les mers comme ceux de la Grande-Bretagne, si la population eût été considérable, nul doute qu'avec la liberté dont jouissait le mar-

chand canadien, et qui était large pour le temps, le Canada ne fût parvenu à une grande prospérité. Mais que pouvait faire le pays sans habitants, exclu du commerce étranger, avec une métropole presque sans marine et dont le gouvernement était en pleine décadence ? Que pouvait faire le Canada, malgré la liberté dont on voulait le faire jouir ? Ne pouvant parvenir à une honnête prospérité, ni trouver dans ses efforts une récompense légitime et honorable, il tourna les yeux vers une carrière périlleuse et pleine de gloire. Le Canadien prit le fusil, devint soldat et contracta ce goût pour les armes qui nuisit tant au progrès du pays. On eut beau déclarer que le commerce était libre et permis à tout le monde, que les chefs ne sauraient être trop attentifs à favoriser les établissements qui pourraient le faire fleurir, peu de personnes s'y livraient, et il languissait.

Une pratique, qui tenait à l'organisation coloniale et qui fit aussi beaucoup de tort au commerce, c'était la permission qu'avaient les employés publics, quelquefois du plus haut rang, et les magistrats, de faire le commerce même avec le roi, dont ils étaient les serviteurs, afin de se refaire de l'insuffisance reconnue de leurs appointements. La plupart des gouverneurs généraux et particuliers participaient aux profits de la traite.* Tout le monde commerçait, les religieux, les militaires, comme les autres citoyens. Le séminaire trafiquait avec la Nouvelle-York, et avait un navire en mer. Les abus devinrent si graves, que Colbert fut obligé, vers 1676, de défendre le commerce aux fonctionnaires et aux ecclésiastiques, et de retirer au gouverneur la permission de vendre des congés de traite. Mais les défenses restèrent bientôt sans effet. Cet usage avait pris naissance avec la colonie, fondée et gouvernée pendant longtemps par des marchands, qui conduisaient à la fois les affaires publiques et leur négoce. Lorsqu'ils remirent leur commission à la couronne, l'usage funeste fut conservé et même bien accueilli par les agents royaux. Il fut toléré jusqu'aux derniers jours du régime français, et ouvrit la porte aux plus criminels abus, qui atteignirent leur dernier terme dans la guerre de la conquête. Ces employés publics, avec l'intendant Bigot à leur tête, parvinrent, dans ce moment de crise, où le temps ne permettait point de

* Correspondance officielle; Mémoire du séminaire; Lettre de Bigot au ministre, 1750.

porter un remède aux maux de l'intérieur, à accaparer toute la fourniture du roi, qui s'éleva au delà de 15 millions à la fin de la guerre.* Par un système d'association habilement ménagé, ils achetaient ou vendaient tout ce que le gouvernement voulait vendre ou acheter. Agissant eux-mêmes pour le roi, il est facile de concevoir que les effets du marchand qui n'était pas dans leur alliance, étaient toujours rejetés. La concurrence, si nécessaire au commerce, n'existait pas. Il n'y avait aucun équilibre dans les prix, et l'association les fit monter à un degré exorbitant, malgré l'abondance des denrées et des marchandises, au point que cette cherté factice devint une cause de disette réelle.

Les défauts du système ne s'étaient pas encore manifestés d'une manière si hideuse; mais ils avaient dû produire dans tous les temps un mal considérable, et causer un découragement fatal au négociant industrieux, qui ne pouvait lutter avec des hommes placés dans de meilleures conditions que lui. Cela n'est pas une exagération, car, selon le mémoire de Bigot lui-même, accusé de faits semblables, c'était le roi qui faisait les plus grandes consommations dans les colonies; et c'était avec lui principalement qu'on pouvait faire un commerce d'une certaine importance.

Un pareil système, surtout aux époques de guerre, devait ruiner par les accaparements, tous les marchands qui n'étaient pas dans le monopole; et si ce résultat n'arriva que dans la guerre de la conquête, on doit croire que l'honneur et l'intégrité la plus sévère avaient guidé jusque-là les fonctionnaires publics.

Si l'on en excepte la traite des pelleteries et le système monétaire, il faut dire que le commerce canadien fut l'objet de peu de règlements à venir jusqu'au 18e siècle. A cette époque on commença à s'en occuper un peu. Outre les lois relatives à la liberté commerciale, dont nous avons parlé plus haut, et les arrêts du conseil supérieur et de l'intendant, qui avaient rapport aux choses de détail, diverses ordonnances, qui furent rendues en différents temps, eurent aussi leur influence.

La première est celle qui établit des siéges d'amirauté dans toutes les colonies françaises en 1717.

* "Si on calculait toutes les marchandises qui sont achetées à Québec, à Montréal et dans les forts pour le compte du roi, on trouverait peut-être le double de ce qu'il en est entré dans la colonie." *Dépêche de M. Bigot au ministre*, 1759.

Ces siéges furent revêtus de deux caractères, l'un judiciaire et l'autre administratif, que se partagent aujourd'hui la cour d'amirauté et la douane. Comme tribunal, ils eurent la connaissance de toutes les causes maritimes, qui devaient être jugées suivant l'ordonnance de 1681, et les autres règlements en vigueur touchant la marine. Comme administration, ils eurent la visite des navires arrivants ou partants, et le pouvoir exclusif de donner des congés à tous ceux qui faisaient voile pour la France, pour les autres colonies ou pour quelque port de l'intérieur. Ces congés étaient des passavants, et chaque navire était tenu d'en prendre un à son départ et de le faire enregistrer au greffe de l'amirauté. Les bâtiments employés au cabotage de la province, n'en prenaient qu'un par an. Il fallait en outre le consentement du gouverneur aux congés pour la pêche ou pour les navires qui transportaient des passagers en France.

La seconde ordonnance qui fut rendue dans la même année, créa une bourse à Québec et une autre à Montréal, et permit aux négociants de s'y assembler tous les jours pour leurs affaires mercantiles. Cet établissement était demandé depuis longtemps par le commerce, qui reçut aussi la permission de nommer un agent ou un syndic pour exposer ses vœux et défendre ses intérêts auprès du gouvernement, chaque fois qu'il y aurait lieu.

Cet agent commercial remplaça probablement le syndic des habitations, dont les fonctions étaient peut-être tombées en désuétude.

Quant aux lois de commerce proprement dites, il n'en fut promulgué aucune d'une manière formelle. Les tribunaux furent autorisés à suivre l'ordonnance du commerce ou le code Michaud,* qui était la loi générale du royaume. Le Canada n'a vu jusqu'à ce jour inaugurer dans son sein par l'autorité législative coloniale aucun code commercial particulier. A défaut de lois à cet égard sous le régime français, on adopta le code Michaud en vertu d'une disposition générale de l'édit de création du conseil souverain en 1663 ; et ce code devint par le fait et la coutume loi du pays.

Nous croyons devoir citer ici une décision qui fait le plus grand honneur au gouvernement français. C'est celle relative à l'ex-

---

* J. F. Perrault:—*Extraits ou précédents de la Prévôté de Québec*, 1824.

clusion des esclaves du Canada, cette colonie que Louis XIV aimait par-dessus toutes les autres à cause du caractère belliqueux de ses habitants; cette colonie qu'il voulait former à l'image de la France, couvrir d'une brave noblesse et d'une population vraiment nationale, catholique, française, sans mélange de races. Dès 1688, il fut proposé d'y introduire des nègres. Le ministère se contenta de répondre qu'il craignait que le changement de climat ne les fît périr, et que le projet ne fût dès lors inutile. Ce fut assez pour faire échouer une entreprise qui aurait frappé notre société de la grande et terrible plaie de l'esclavage. A peine voyait-on quelques rares esclaves en Canada lors de la conquête. Cet événement en fit accroître le nombre un instant; mais ce fut pour les faire disparaître ensuite tout à fait. Afin de répondre à l'esprit public, une ordonnance avait été rendue en 1736 par l'intendant Hocquart, pour fixer la manière d'affranchir légalement les esclaves.

Nous nous sommes étendu longuement sur des faits qui n'ont pas beaucoup d'intérêt pour bien des lecteurs, mais qui servent à faire connaître le système qui avait été introduit en Canada. On voit dans ces faits l'opération de ce système sous un de ses aspects les plus sérieux. Le plan est large, grandiose, colossal; mais les convulsions incessantes de ce grand corps en trahissent la faiblesse.

CHAPITRE II.

LOUISBOURG.

1744-1748.

Coalition en Europe contre Marie-Thérèse pour lui ôter l'empire (1740.)—Le maréchal de Belle-Isle y fait entrer la France.—L'Angleterre se déclare pour l'impératrice en 1744.—Hostilités en Amérique.—Ombrage que Louisbourg fait aux colonies américaines.—Théâtre de la guerre sur ce continent.—Les deux métropoles laissent les colons à leurs propres forces.—Population du Cap-Breton; fortifications et garnison de Louisbourg.—Expédition de Duvivier à Canceau et du côté d'Annapolis.—Déprédations des corsaires.—Mutinerie de la garnison de Louisbourg.—La Nouvelle-Angleterre, sur la proposition de M. Shirley, en profite pour attaquer cette forteresse.—Le colonel Pepperell s'embarque avec 4,000 hommes, et va mettre le siége par terre devant Louisbourg, tandis que le commodore Warren bloque le port.—Le commandant français rend la place.—Joie universelle dans les colonies anglaises.—La population de Louisbourg est transportée en France.—Projet d'invasion du Canada, qui se prépare à tenir tête à l'orage.—Le duc d'Anville est chargé de reprendre Louisbourg et d'attaquer les colonies anglaises (1746).—Son escadre est dispersée par une tempête.—Le gros de la flotte atteint Chibouctou (Halifax) avec une épidémie à bord.—Mortalité effrayante parmi les soldats et les matelots.—Mort du duc d'Anville.—M. d'Estournelle, qui lui succède, se perce de son épée.—M. de la Jonquière persiste à attaquer Port-Royal; une nouvelle tempête disperse les débris de la flotte.—Frayeur des colonies américaines.—M. de Ramesay assiége Annapolis.—Les Canadiens défont le colonel Noble au Grand-Pré, Mines.—Ils retournent dans leur pays.—Les frontières anglaises sont attaquées, les forts Massachusetts et Bridgeman surpris, et Saratoga est brûlé; fuite de la population.—La France fait de nouveaux armements; ses flottes sont battues dans les combats du cap Finistère et de Belle-Isle.—Marines anglaise et française.—Faute du cardinal de Fleury, qui avait laissé dépérir la marine en France.—Le comte de la Galissonière gouverneur du Canada.—Cessation des hostilités; traité d'Aix-la-Chapelle (1748.)—Insurrection des Miâmis.—Paix générale.

L'ABAISSEMENT de la maison d'Autriche est un des grands actes de la politique de Richelieu. Quoiqu'il en eût bien diminué la puissance, il y avait des personnes en France qui désiraient la faire tomber encore plus bas. Tel était le maréchal de Belle-

Isle, qui exerçait alors beaucoup d'influence sur la cour de Versailles. Il voulait qu'on profitât de l'avénement de Marie-Thérèse à la couronne de son père, l'empereur Charles VI, pour accomplir ce dessein. A peine cette femme illustre eut-elle pris possession de son héritage, qu'une foule de prétendants, comme l'électeur de Saxe, l'électeur de Bavière, le roi d'Espagne, le grand Frédéric de Prusse, le roi de Sardaigne, se levèrent pour réclamer à divers titres les immenses domaines de l'Autriche. Le maréchal de Belle-Isle entraîna la France, malgré l'opposition de son premier ministre le cardinal de Fleury, dans la coalition contre Marie-Thérèse pour soutenir les prétentions de l'électeur de Bavière, proclamé empereur sous le nom de Charles VII. On sait quel cri de patriotisme sortit du sein des états de la Hongrie, lorsque cette princesse se présenta avec son fils dans les bras au milieu de leur assemblée, et invoqua leur secours par ces paroles pleines de détresse : " Je viens remettre entre vos mains la fille et le fils de vos rois."—" Mourons pour notre reine !" s'écrièrent les nobles Hongrois, en élevant leurs épées vers le ciel.

L'Angleterre, qui avait d'abord gardé la neutralité, ne tarda pas à se déclarer, lorsqu'elle vit la fermeté avec laquelle l'impératrice faisait tête à l'orage, et jeta son épée à côté de la sienne dans la balance. C'était commencer les hostilités contre la France, et allumer la guerre en Amérique.

Les colonies anglaises montraient de plus en plus une inquiétude, une ambition, une violence républicaine, dont la singularité n'échappa point dans le temps à la sagacité de la Grande-Bretagne. Le parti puritain, qui avait autrefois gouverné la mère-patrie, avait transporté son esprit dans la Nouvelle-Angleterre. Le génie de ces colons semblait prendre de la grandeur, lorsqu'ils regardaient les immenses et belles contrées qu'ils avaient en partage. Toutefois, à l'époque de cette guerre, il paraissait y avoir dans les diverses provinces moins de zèle que de coutume pour les combats, et les provinces les plus voisines du Canada, semblaient redouter les hostilités. Mais la moindre étincelle pouvait rallumer le feu éteint, et c'est ce qui arriva.

En Canada, on s'attendait depuis longtemps à la reprise des armes. Les forts avancés avaient été réparés et ravitaillés, les garnisons de Saint-Frédéric et de Niagara augmentées ; à Qué-

bec on avait élevé des batteries et des retranchements sur la cime du cap et sur le rivage. Des mesures furent prises aussi pour chasser les Anglais de l'Ohio, où ils commençaient à se montrer; et M. Guillet fut chargé de rassembler les sauvages du Nord pour tenter une entreprise qui aurait eu du retentissement si elle avait pu être exécutée, la conquête de la baie d'Hudson.

Du reste le fort de la guerre devait se passer dans l'île du Cap-Breton et dans la péninsule acadienne. Le cardinal de Fleury, qui détestait la guerre, laissa le Canada à ses propres forces. La Nouvelle-York, exposée la première à nos coups, avait envoyé M. Rensselaer à Québec, pour proposer un traité secret de neutralité entre les deux pays. On pouvait donc croire que les hostilités seraient peu vives sur le Saint-Laurent, du moins pour le moment. En cas d'offensive le premier poste que les Canadiens avaient intérêt à prendre sur cette frontière, était le fort d'Oswégo; mais M. de Beauharnais n'osait pas l'attaquer, parce que la colonie était trop faible et trop dépourvue de tout pour aller inquiéter l'ennemi chez lui, et parce qu'il craignait de s'aliéner les Iroquois.*

Cependant les difficultés entre les deux nations au sujet des frontières, avaient fait croire qu'elles se porteraient de grands coups à la première rupture, et qu'elles donneraient enfin un dénoûment à la difficile question des limites.

Le Canada n'avait pas mille soldats échelonnés depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'au lac Erié; mais Louisbourg, qui était la clef des possessions françaises du côté de la mer, avait une garnison de sept à huit cents hommes. Il protégeait la navigation et le commerce. Sa situation favorable entre le golfe Saint-Laurent, l'Acadie, les bancs et l'île de Terreneuve, lui donnait la vue sur toutes ces terres et sur toutes ces mers.

Louisbourg, que baignaient les flots de l'Océan, était entouré d'un rempart en pierre de 30 à 36 pieds de hauteur, et environné, du côté de la terre, d'un fossé large de 80 pieds. Il était en outre défendu par deux bastions, deux demi-bastions, trois batteries de six mortiers; et ses murailles étaient percées pour cent quarante-huit pièces de canon. Sur une île, située à l'entrée du port, se trouvait une batterie à fleur d'eau de trente

* Documents de Paris.

pièces de 28, et, au fond de la baie, en face de son entrée, à un quart de lieue de la ville, il s'en trouvait une autre de trente canons. Cette dernière batterie commandait le fond de la baie, la ville et la mer. On communiquait de la ville à la campagne par la porte de l'ouest, et par un pont-levis, défendu par une batterie circulaire de seize pièces de 24. On travaillait depuis vingt-cinq ans à ces ouvrages, qui étaient défectueux sous le rapport de la solidité, parce que le sable de la mer, dont on était obligé de se servir, ne convient point à la maçonnerie ; mais ils n'en passaient pas moins au loin pour être formidables, et Louisbourg avait la réputation d'être la première place de guerre de l'Amérique. On le disait imprenable, quoique les fortifications n'en fussent pas achevées. Un des gouverneurs, le comte de Raymond, avait fait ouvrir un chemin qui conduisait de Louisbourg au port de Toulouse. Ce chemin, avantageux pour le commerce, avait, du côté de la campagne, affaiblie la force naturelle de la place, protégée jusque-là par les marais et les aspérités du sol. A la faveur de sa renommée, cette forteresse servait de retraite aux navires canadiens qui allaient aux Iles, et protégeait une nuée de corsaires, qui, dès les premières hostilités, s'abattait sur le commerce des Anglais et ruinait leurs pêcheries. Les colonies anglaises voyaient donc avec une espèce d'effroi ces sombres murailles de Louisbourg, qui s'élevaient au-dessus des mers du Nord.

Au temps de la guerre de 1744, c'est M. Duquesnel qui était gouverneur du Cap-Breton. Le commissaire ordonnateur était Bigot, fonctionnaire qui a acquis une si triste célébrité en Amérique. On connaît peu de chose du premier ; à peine son nom est-il parvenu jusqu'à nous. Le second faisait alors au Cap-Breton, loin de l'œil de ses maîtres, l'apprentissage de ces opérations commerciales dont les suites devaient être si fatales à toute la Nouvelle-France. On entretenait dans l'île huit compagnies françaises de 70 hommes, et 150 Suisses du régiment de Karrer, en tout 700 hommes lorsque les compagnies étaient complètes. Une compagnie était placée dans l'île de Saint-Jean, une autre dans la batterie royale ; de petits détachements gardaient plusieurs autres points de la côte ; le reste des troupes formait la garnison de Louisbourg. C'étaient là toutes les forces qui gardaient l'entrée de la vallée du Saint-Laurent. Les

colonies anglaises n'étaient guère mieux pourvues de troupes que la Nouvelle-France ; mais il n'y avait point de comparaison entre les chiffres de leurs habitants. Confiante dans la supériorité de leur nombre, ces provinces montraient moins d'empressement que les Français à courir aux armes ; ceux-ci portaient toujours les premiers coups, sachant qu'ils devaient suppléer à leur faiblesse par la rapidité de leurs mouvements.

On apprit à Louisbourg la déclaration de guerre plusieurs jours avant que la nouvelle en parvint à Boston. Les marchands armèrent aussitôt de nombreux corsaires, qui firent des prises précieuses. Bigot avait pour sa part plusieurs bâtiments armés en course ; il en possédait d'autres avec des associés. Le commerce américain fit des pertes considérables.

Le gouverneur Duquesnel, qui connaissait l'état de l'Acadie, que l'Angleterre, à l'exemple de la France, abandonnait à elle-même, résolut d'en profiter. Il n'y avait que quatre-vingts hommes de garnison à Annapolis, et les fortifications étaient tombées en ruine, si bien que les bestiaux montaient par les fossés pour paître sur les remparts écroulés. M. Duvivier s'embarqua avec 8 à 900 soldats et miliciens, sur quelques petits bâtiments, et alla descendre en Acadie.

Le premier poste qu'il attaqua était situé à l'extrémité sud du détroit de Canceau ; il le brûla ; ensuite il se dirigea avec lenteur vers Annapolis. Rendu aux Mines, il s'arrêta subitement, sans qu'on sût trop pourquoi, puis il se retira vers le Canada, après avoir fait sommer de loin Annapolis de se rendre. Cet officier fut blâmé de n'avoir pas marché rapidement sur cette ville pour l'assaillir à l'improviste ; on affirmait qu'il s'en serait rendu maître, car déjà les principales familles s'étaient enfuies à Boston avec leurs effets les plus précieux. Il l'aurait trouvée investie par 300 sauvages du cap de Sable et de Saint-Jean ; mais la lenteur de Duvivier avait donné le temps aux assiégés de recevoir des renforts, et les sauvages avaient été obligés de se retirer.

Les corsaires infestaient alors les côtes de Terreneuve, incommodaient les petites colonies qui y étaient dispersées, et menaçaient même Plaisance malgré ses fortifications et ses troupes. La nouvelle de l'irruption des Français en Acadie et des déprédations de leurs corsaires à Terreneuve, arriva à Bos-

ton presqu'en même temps que la nouvelle de la guerre. Toutes les colonies furent dans l'alarme. Elles s'empressèrent de lever des troupes pour garder leurs frontières. Le Massachusetts fit élever à lui seul une chaîne de forts depuis la rivière Connecticut jusqu'aux limites de la Nouvelle-York. Mais tandis que ces provinces prenaient ainsi à la hâte les mesures nécessaires pour se mettre en sûreté, il se passait à Louisbourg un événement qui les rassura un peu, et qui leur donna probablement l'idée d'aller attaquer cette forteresse elle-même. Dans les derniers jours du mois d'octobre 1744, la garnison s'était révoltée.

Faute d'ouvriers, les soldats avaient été chargés d'achever les fortifications. Dans les derniers temps, il paraît qu'on avait négligé de payer le surplus de solde que ces travaux leur valaient. Ils se plaignirent d'abord; ils murmurèrent ensuite, sans qu'on changea de conduite à leur égard. Ce fut alors qu'ils résolurent de se faire justice eux-mêmes, et éclatèrent en révolte ouverte. La compagnie suisse la première donna le signal. Les séditieux se choisirent de nouveaux officiers, s'emparèrent des casernes, établirent des corps-de-garde, posèrent des sentinelles aux magasins du roi et chez Bigot, auquel ils demandèrent la caisse militaire sans oser la prendre cependant. Ils formulèrent après cela des plaintes très-vives contre les officiers et contre le commissaire ordonnateur, qu'ils accusèrent de retenir une partie de leur solde, de leurs équipements et même de leur subsistance. Bigot, n'ayant rien de mieux à faire, les satisfit sur une partie de ces points, et tout l'hiver il employa la même tactique quand ils devenaient trop menaçants. Depuis plus de six mois la garnison était ainsi en pleine rebellion, lorsque l'ennemi parut devant la place.

Le bruit de ce qui se passait à Louisbourg s'était répandu rapidement jusque dans la Nouvelle-Angleterre. Le gouverneur du Massachusetts, M. Shirley, crut qu'on devait saisir cette occasion pour attaquer un poste qui faisait tant de mal au commerce de sa nation, et d'où venaient encore de sortir les troupes qui avaient brûlé Canceau. Il écrivit à Londres pour proposer à la métropole d'attaquer elle-même Louisbourg dès les premiers jours du printemps, et avant que cette forteresse eût reçu des secours, ou de seconder les colons, qui se chargeraient

de l'entreprise si l'Angleterre ne s'en chargeait pas. Il exposa en même temps que Louisbourg était un repaire de pirates, qui désolaient les pêcheries et le commerce anglais; que la Nouvelle-Ecosse serait toujours en danger tant que cette forteresse appartiendrait aux Français, et que si la Nouvelle-Écosse tombaient entre les mains de ceux-ci, on aurait six ou huit mille ennemis de plus à combattre. En prenant Louisbourg on porterait un coup mortel aux pêcheries françaises ; car le Cap-Breton était la clef du Canada, et protégeait la pêche de la morue et celle de la baleine et du loup marin, qui employait par an plus de 500 petits navires de Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz du Havre-de-Grâce, etc., et qui occupaient dix mille hommes: c'était une école de matelots. Dans le mois de janvier suivant (1745,) sans attendre la réponse de Londres, Shirley, qui avait convoqué la législature du Massachusetts, informa les membres qu'il avait quelque chose à leur communiquer en secret sous la foi du serment. Après qu'il eurent juré, il leur transmit par message la proposition d'attaquer Louisbourg. Elle étonna d'abord les membres, et l'entreprise parut si hasardeuse qu'ils la rejetèrent. Mais, sans se décourager, Shirley réussit à en gagner quelques-uns, qui firent reprendre la mesure, laquelle, après de longues discussions, passa à la majorité d'une voix. Shirley écrivit aussitôt à toutes les provinces voisines pour leur demander des secours en hommes et en argent, et pour les engager à mettre un embargo sur leurs ports, afin que rien du projet ne transpirât au-dehors. En peu de temps plus de 4,000 hommes furent levés et équipés. Ils s'embarquèrent sous les ordres d'un négociant nommé Pepperell pour le Cap-Breton, devant lequel ils furent arrêtés trois semaines par les glaces qui entouraient l'île. Le commodore Warren, qui avait été envoyé d'Angleterre avec quatre vaisseaux pour bloquer Louisbourg du côté de la mer, les rallia à Canceau et contribua puissamment au succès de l'entreprise.

L'armée débarqua au Chapeau-Rouge, et marcha aussitôt sur la place. Profitant de la surprise des Français, le colonel Vaughan alla incendier, dans la nuit du 13 mai, de l'autre côté de la baie, des magasins remplis de boissons et d'objets de marine. L'officier qui commandait la batterie royale près de là, se croyant trahi, se retira dans la ville, premier effet de la défiance

qu'avait fait naître dans l'esprit des officiers l'état de révolte de leurs troupes. La garnison était alors composée d'environ 600 soldats et 800 habitants, qui s'étaient armés à la hâte.

A la première alarme, Duchambon, qui la commandait après la mort du gouverneur, M. Forant, fils de celui qui avait illustré ce nom sous Louis XIV, la fit rassembler et la harangua; il en appela à ses bons sentiments; il lui représenta que l'arrivée des ennemis lui offrait une occasion favorable de faire oublier le passé et de montrer qu'elle avait encore le cœur français. Ces paroles ranimèrent le patriotisme d'hommes qui n'étaient outrés que des injustices de leurs supérieurs; ils reconnurent leurs fautes et rentrèrent dans le devoir. Mais malheureusement les officiers refusèrent toujours de croire à la sincérité de ces dispositions, et cette défiance fut la cause de la perte de la ville.

Quoique l'ennemi se fût approché de Louisbourg sans opposition par surprise, son succès n'en était pas moins douteux De simples milices, rassemblées avec précipitation, commandées par des marchands, qui n'avaient aucune expérience militaire, pouvaient être déconcertées par des attaques régulières et vigoureuses; elles n'auraient pu résister à la baïonnette; un premier échec les auraient découragées. Mais Duchambon s'obstina à croire que la garnison ne demandait à faire des sorties que pour déserter; et il la tint comme prisonnière jusqu'à ce qu'une si mauvaise défense eût réduit la ville à capituler le 16 juin, après avoir perdu 200 hommes. La garnison obtint de sortir avec les honneurs de la guerre. L'île entière suivit le sort de Louisbourg, son unique boulevard. Warren, qui fermait l'entrée du port avec sa flotte, venait de prendre un vaisseau de 64 canons, portant 560 hommes, envoyés pour relever la garnison. Si ce renfort eût pu pénétrer dans la place, elle était sauvée. Les Américains, qui savent allier la ruse avec le flegme, laissèrent flotter encore plusieurs jours le drapeau blanc sur les remparts; et plusieurs bâtiments français, richement chargés, trompés par ce signe, vinrent se jeter au milieu des ennemis. La garnison de Louisbourg, et les habitants, au nombre de 2,000, furent transportés à Brest, où l'on fut bien étonné un jour de voir débarquer une colonie entière de Français, que les vaisseaux anglais laissaient sur le rivage.

La prise de Louisbourg, qui coûta à peine quelques hommes, étonna encore plus l'Europe que l'Amérique. Pour ceux qui ignoraient ce qui s'était passé, comment croire qu'un plan d'attaque formé par un avocat, exécuté par un marchand à la tête d'un corps d'artisans et de laboureurs, contre une forteresse régulière, eût réussi ! L'orgueil européen en fut blessé, et quoique cette conquête mît la Grande-Bretagne en état de conclure dignement la paix, elle excita sa jalousie contre les colonies victorieuses.* Nous verrons dans la prochaine guerre que les exploits des Canadiens excitèrent pareillement l'envie des Français et jusqu'à celle de Montcalm.

Tandis que les vainqueurs se félicitaient du succès qu'ils venaient de remporter, et l'attribuaient eux-mêmes, dans leur étonnement, au secours du ciel, dont l'influence avait paru d'une manière trop manifeste dans tout le cours de l'entreprise pour être mise en doute, la nouvelle de la prise de Louisbourg parvenait en France, et tempérait un peu la joie que causaient dans le moment la célèbre victoire de Fontenoy et la conquête de l'Italie autrichienne. A Londres, la perte de cette bataille et le débarquement en Écosse du prétendant, le prince Edouard, ne permirent point d'exalter le fait d'armes américain. En Canada la sensation fut profonde, car on croyait que l'attaque de Louisbourg n'était que le prélude de celle de Québec; et M. de Beauharnais fit ses préparatifs pour toutes les éventualités. Il présida à Montréal une assemblée de six cents sauvages de diverses tribus, parmi lesquels il y avait des Iroquois; tous montraient les meilleures dispositions. Il fit descendre à Québec une partie des milices et des sauvages, et travailler aux fortifications de la ville.

La question de fortifier Québec occupait toujours le gouvernement, surtout dans les temps de danger. En 1733, le roi avait voulu, contre l'opinion de M. de Beauharnais et de M. Hocquart, taxer la colonie pour exécuter ce grand ouvrage. Dix ans plus tard, en 1743, les ministres s'en étaient occupés encore, et bientôt après ils firent commencer un retranchement en fraisé depuis le cap aux Diamants jusqu'au moulin de la rivière Saint-Charles. Mais à la nouvelle de la prise de Louisbourg, le gouverneur résolut de faire une enceinte en pierre, malgré l'opinion

* *American Annals.*

de l'intendant. Cet ouvrage fut commencé en 1745. Dès l'année suivante néanmoins M. de Beauharnais fit cesser les travaux, et convoqua une assemblée des habitants. L'assemblée eut lieu le 26 juillet. Le gouverneur y dit que le roi avait considéré qu'en prenant le parti de fortifier Québec, c'était donner un nouveau motif aux Anglais d'entreprendre la conquête du Canada, et qu'une fois maîtres d'une ville fortifiée, ils le seraient de tout le pays ; qu'en second lieu, si les fortifications étaient utiles et nécessaires, ce n'était point à Sa Majesté à en faire les frais, mais bien aux Canadiens eux-mêmes. Ceux-ci, quoique peu nombreux et bien pauvres, se montrèrent plus fiers que Louis XV ; ils déclarèrent qu'il fallait continuer les fortifications, et qu'ils payeraient une partie de la dépense.

Le gouverneur, qui partageait ce noble sentiment, répondit au ministre que pour remplir son devoir il avait fait commencer le mur d'enceinte, et que, s'il fallait recommencer, il aimerait mieux s'exposer à une réprimande que de manquer à ce qu'il devait à sa patrie, en ne fortifiant pas la capitale du Canada. Un impôt fut porté sur les boissons pour couvrir la dépense. Mais des fortifications faites à une ville coloniale dans de pareilles circonstances, ne devaient pas être bien considérables, et, en effet, on verra plus tard que le général Montcalm n'osa pas prendre position dans celles de Québec. Cependant on y travailla toujours, et l'ingénieur, M. de Léry, annonça en 1748, qu'avec l'aide des paroisses voisines, la ville serait fermée de murailles l'année suivante. L'ouvrage ne fut pas achevé pourtant, puisqu'en 1759, il n'y avait pas de murailles régulières depuis la porte Saint-Jean jusqu'au cap aux Diamants.

M. de Beauharnais écrivit en France pour presser le ministère de reprendre Louisbourg et l'Acadie ; il assurait que 2,500 hommes suffiraient pour faire la conquête de cette dernière province. Il fallait à tout prix reprendre ces deux colonies ; c'était le passage du golfe qui était interrompu. " Les Anglais, disait-il, tiennent toujours la même conduite, ils veulent occuper tous les passages, et ils les occupent en effet. Envoyez-moi des munitions et des armes, je compte sur la valeur des Canadiens et des sauvages. La conservation du Canada est l'objet le plus important; si une fois l'ennemi en devenait le maître, il faudrait peut-être renoncer pour toujours à ce continent." La

prise de Louisbourg par les milices de la Nouvelle-Angleterre avait piqué l'amour-propre des Canadiens, qui brûlaient de se mesurer avec ces nouveaux soldats.

Mais là où la conquête anglaise fit l'impression la plus douloureuse, ce fut dans l'Acadie elle-même, parmi l'ancienne population française et catholique, qui, d'un côté, se voyait abandonnée de la France, et, de l'autre, était regardée avec soupçon par l'Angleterre. Le pressentiment du malheur qui devait lui arriver l'inquiétait déjà. Elle venait de voir la population du Cap-Breton déportée tout entière en France. Elle craignait une plus grande infortune, celle d'être enlevée et dispersée en différents lieux d'exil. Elle fit demander au gouverneur du Canada s'il n'aurait pas de terres à lui donner, question pénible et triste, à laquelle l'agent métropolitain n'eut rien à répondre.

Les vives instances de M. de Beauharnais ne restèrent pas tout à fait sans résultat. Le roi fit faire les préparatifs d'un armement comme il n'en avait pas encore été mis sur pied pour l'Amérique. Le secret de sa destination fut gardé. " Mais on eut l'insigne imprudence de placer l'escadre sous le commandement du jeune duc d'Anville, lieutenant général des galères et des armées navales, qui n'avait pas la moindre expérience."* Bigot, dont le nom devait être associé à tous les malheurs des Français sur ce continent, fut nommé intendant de la flotte par son protecteur le ministre de la marine. Du reste jamais entreprise n'avait été combinée avec plus de sagesse et de prudence ; tous les événements possibles semblaient avoir été prévus. La flotte consistait en sept vaisseaux, trois frégates, deux brûlots et plusieurs navires et transports, portant 3,000 hommes de débarquement sous les ordres de M. de Pommeril, maréchal de camp, lesquels devaient être renforcés par 600 Canadiens et autant de sauvages. Les Canadiens s'embarquèrent à Québec dans les premiers jours de juin.

Le duc d'Anville devait reprendre et démanteler Louisbourg, enlever Annapolis et y laisser garnison, détruire Boston, ravager le littoral de la Nouvelle-Angleterre, et inquiéter les colonies des Anglais dans le golfe du Mexique. Le résultat n'aurait pas été douteux sans une fatalité qui s'attachait alors à toutes les entreprises que formaient les Français dans le Nouveau-Monde,

* Léon Guérin, Histoire maritime de France.

même à celles qui semblaient le mieux combinées pour réussir. Lorsqu'elles étaient au-dessus des efforts des hommes, elles venaient périr sous les coups des éléments. La rade de Chibouctou (Halifax), sur la côte d'Acadie, était le lieu fixé pour le rendez-vous de la flotte. La traversée, calculée à six semaines, fut de plus de cent jours, par suite de l'inhabilité du duc d'Anville. Mais enfin la flotte était en vue du port, et chacun commençait à se livrer à ses espérances, et à oublier les fatigues d'une longue traversée, lorsqu'une tempête furieuse surprend les vaisseaux et les disperse ; les uns sont obligés de relâcher dans les Antilles ; d'autres, en France ; quelques transports périssent sur l'île de Sable, et le reste, battu par les vents durant dix jours, n'atteint qu'avec peine la rade, où il entre avec une épidémie qui vient d'éclater à bord avec une violence extrême. On se hâte de débarquer les malades et d'établir des hôpitaux à terre. Les provisions sont consommées, il faut en envoyer chercher à de longues distances. Chacun espère que des vivres frais, un air pur, apporteront quelque soulagement aux hommes entassés dans les entre-ponts et que fauche la mort. Mais l'air de la terre semble fournir un nouvel aliment aux ravages du fléau. La mort emporte les soldats et les marins par centaines ; en quelques jours une grande partie des troupes succombent. Pour comble de malheur, la contagion se communiqua aux fidèles Abénaquis, qui étaient venus pour joindre leurs armes à celles de leurs protecteurs, et elle en fit périr le tiers. Un sombre désespoir s'empara alors de tout le monde. Chacun se crut marqué par la fatalité. M. de Conflans, qui avait été détaché avec trois vaisseaux et une frégate pour escorter les navires marchands qui s'en allaient aux Iles, avait reçu l'ordre de rallier l'escadre à la hauteur de l'Acadie. Cet officier, du reste peu habile, atteignit le lieu de ralliement avant M. d'Anville ; mais, après avoir croisé quelque temps en vue des côtes, ne voyant rien paraître, il prit le parti de retourner en France. L'amiral Townshend se tenait au loin dans un moment où il eut peut-être anéanti l'expédition française. Il resta immobile au Cap-Breton avec son escadre, attendant que la peste eût laché ses malheureux adversaires, pour les attaquer à son tour.

Cependant des lettres interceptées avaient appris aux Français l'arrivée de la flotte anglaise ; on tint un conseil de guerre, où il y eut divergence d'opinions. Le duc d'Anville, dont le caractère altier se révoltait sous le poids d'aussi grands malheurs, mourut presque subitement. M. d'Estournelle, qui se trouva chargé du commandement, convoqua de nouveau le conseil et proposa d'abandonner l'entreprise. Cette proposition fut repoussée surtout par M. de la Jonquière, troisième en grade. Le nouveau commandant tomba dans une agitation extrême, la fièvre s'empara de lui, et dans son délire il se perça de son épée.

Depuis son départ de France, l'escadre avait perdu 2,400 hommes ; 1,100 hommes étaient morts dans l'espace de quarante-deux jours dans la rade de Chibouctou. Sur 200 malades qui furent mis sur un navire pour l'Europe, un seul survécut malgré tous les soins dont ils furent entourés ! Tant de pertes ne purent encore abattre la résolution des chefs. Quoiqu'il ne restât plus que quatre vaisseaux de guerre, ils voulurent aller assiéger Annapolis. Ils remirent à la voile ; mais une nouvelle tempête éclata sur ce débris de la flotte devant le cap de Sable, et le força de faire route pour la France. M. de Maurepas, en apprenant tant d'infortunes, fit cette réponse pour consoler les officiers : " Quand les éléments commandent, ils peuvent bien diminuer la gloire des chefs ; mais ils ne diminuent ni leurs travaux ni leur mérite."

Nous avons dit que 600 Canadiens étaient partis de Québec sur sept bâtiments pour l'Acadie. Ce renfort, commandé par M. de Ramesay, débarqua à Beaubassin, dans la baie de Fondy, et fut très-bien accueilli par les habitants, que M. de Ramesay avait mission d'empêcher de communiquer avec Port-Royal. Toute la population acadienne flottait entre la crainte et l'espérance. Elle disait qu'elle serait perdue sans ressource, si les projets des Français ne réussissaient pas, parce qu'elle avait refusé de prendre les armes pour ses nouveaux maîtres. Mais lorsqu'elle reçut la nouvelle de l'arrivée du duc d'Anville, elle se crut sauvée ; elle fit de nombreuses démonstrations de joie, démonstrations funestes qu'elle devait pleurer dans un cruel exil et dans une dispersion plus cruelle encore ! M. de Ramesay, après avoir attendu longtemps la flotte aux Mines, s'était mis en route pour revenir en Canada, sur l'ordre de M. de Beauharnais,

inquiet des grands préparatifs que l'ennemi faisait du côté de la Nouvelle-York ; il avait déjà fait une partie du chemin, lorsqu'il fut atteint par un envoyé du duc d'Anville, qui le fit revenir sur ses pas avec 400 Canadiens. Il se rapprocha de Port-Royal, qu'il tint bloqué par terre, quoique la garnison de la place fût de 6 à 700 hommes.

Tandis que la France projetait la reprise de l'Acadie, l'enthousiasme causé dans les colonies anglaises par la prise de Louisbourg ne cessait point. Shirley, poursuivant toujours son dessein d'expulser entièrement les Français du continent, en conféra avec le chevalier Peter Warren et le général Pepperell. Il proposa la conquête du Canada au ministère, qui finit par l'agréer, malgré les graves préoccupations que donnait alors la présence du prétendant au milieu de la Grande-Bretagne. Le duc de New-Castle adressa une circulaire aux gouverneurs de toutes les colonies, pour leur recommander de lever autant d'hommes que possible, et de les tenir prêts à marcher au premier ordre. Le plan du cabinet de Saint-James était d'attaquer le Canada à la fois par terre et par mer. Le contre-amiral Warren devait faire voile d'Europe avec un corps de troupes commandé par le général Saint-Clair, prendre en passant par Louisbourg les milices de la Nouvelle-Angleterre, et venir mettre le siége devant Québec. Les levées de la Nouvelle-York et des autres provinces devaient se rassembler à Albany, et marcher sur le fort Saint-Frédéric et sur Montréal. On avait demandé 5,000 hommes aux colonies, et, dans leur ardeur, elles formèrent un corps de 8,000 hommes ; mais ni flotte ni armée ne vinrent d'Angleterre, et les colonies furent forcées d'ajourner une entreprise qui était devenue depuis longtemps une idée fixe chez elles. Pour ne pas perdre entièrement le fruit de leurs dépenses, elles voulurent enlever le fort Saint-Frédéric, sur le lac Champlain, et M. Clinton, gouverneur de la Nouvelle-York, avait déjà réussi à faire prendre les armes aux cinq nations, lorsqu'il apprit que M. de Ramesay était débarqué à Beaubassin, et que les Acadiens, travaillés par ses intrigues, menaçaient de se soulever. A cette nouvelle, l'expédition de Saint-Frédéric fut abandonnée, et les troupes furent dirigées en toute hâte vers l'Acadie pour couvrir Annapolis, dont la reddition eût entraîné la perte de toute la province.

Mais à peine ces troupes étaient-elles en route qu'une nouvelle d'une nature infiniment plus grave, se répandit avec rapidité dans les colonies anglaises et y causa la plus vive alarme. C'était la nouvelle de l'apparition de la flotte du duc d'Anville sur les côtes de l'Acadie ; elle fut connue à Boston le 20 septembre. Le peuple de cette ville, qui se croyait déjà maître de tout le Canada, passa de l'exaltation à l'épouvante ; car l'armement des Français paraissait trop considérable pour être seulement destiné à reprendre Louisbourg et l'Acadie ; toutes les provinces anglaises se crurent menacées ; elles coururent aux armes ; 6,400 hommes de milices furent envoyés de l'intérieur du pays au secours de Boston ; 6,000 hommes se tinrent prêts dans le Connecticut à y marcher au premier signal. Le gouverneur fut investi de pouvoirs illimités pour fortifier le havre de la ville et augmenter les ouvrages de la citadelle, qui devint l'une des plus fortes de l'Amérique. Le plus grand zèle régnait partout, pour repousser l'invasion ; mais comme nous l'avons vu, tant de préparatifs n'étaient pas nécessaires. La fortune s'était chargée de changer le cours de l'orage.

Cependant Ramesay était devant Annapolis, où il avait fait une centaine de prisonniers. A la nouvelle de la seconde dispersion de la flotte française, il dut songer à la retraite. Il reprit la route de Beaubassin afin d'y établir ses quartiers d'hiver, la saison étant trop avancée pour retourner en Canada. Shirley, inquiet de le voir si proche de la capitale de l'Acadie, fit renforcer la garnison de cette ville, qui avait déjà été augmentée de trois compagnies de volontaires. Le gouverneur d'Annapolis, M. Mascarène, demandait 1,000 hommes pour déloger les Français. On lui envoya environ 500 hommes, sous les ordres du colonel Noble, qui alla prendre position au Grand-Pré, dans les Mines, à quelque distance de Beaubassin et de Ramesay lui-même. Les deux corps se trouvaient en présence, mais séparés l'un de l'autre par la baie de Fondy. Dans le mois de février 1747, les Français voulurent attaquer l'ennemi. Sur la proposition de ses officiers, Ramesay donna 300 Canadiens et sauvages à M. de Villiers pour aller surprendre le colonel Noble dans ses quartiers d'hiver. Pour l'atteindre il fallait faire le tour de la baie, et parcourir, au milieu des neiges et des bois, un circuit de près de soixante lieues. Sans s'effrayer de la distan-

ce ni de la saison, le détachement se mit en marche la raquette au pied, et arriva, exténué de fatigue, devant les cantonnements anglais le 11 au matin. Villiers se rua avec furie sur ces lignes, mais il éprouva la plus forte résistance. Le feu se prolongea avec vivacité jusqu'à trois heures de l'après-midi, que la victoire se déclara enfin pour les Canadiens. Le colonel Noble fut tué et plus du tiers de ses troupes mis hors de combat. Les trois cents hommes qui restaient, ne pouvant fuir à cause de la profondeur de la neige, se réfugièrent dans une maison fortifiée, qu'ils furent forcés de rendre par capitulation. Cette expédition fit grand bruit à Boston, et fut regardée en Angleterre comme l'une des plus audacieuses qu'on pût entreprendre pour abattre un peu l'orgueil des vainqueurs de Louisbourg.*

L'échec du Grand-Pré n'était pas le seul néanmoins qu'éprouvaient les Anglais depuis le commencement de la guerre: leurs frontières étaient cruellement dévastées par les bandes qui s'y succédaient sans cesse depuis l'automne de 1745. Mais au loin l'éclat de la conquête du Cap-Breton jetait dans l'ombre les succès des Français. Nos courses cependant devaient harasser beaucoup l'ennemi. On en comptait jusqu'à vingt-sept depuis le commencement des hostilités, c'est-à-dire depuis trois ans. Le fort Massachusetts, situé à cinq lieues au-dessus de Saint-Frédéric, s'était rendu à M. Rigaud de Vaudreuil, qui commandait 700 Canadiens et sauvages, avec lesquels il avait ensuite ravagé quinze lieues de pays et répandu la terreur jusque dans la Nouvelle-Angleterre. La Corne de Saint-Luc avait attaqué le fort Clinton, et battu un détachement anglais, qu'il avait précipité à coups de hache dans une rivière. Saratoga avait été pris et la population massacrée. Le fort Bridgeman, attaqué par de Léry, était aussi tombé en son pouvoir; enfin les frontières de Boston à Albany n'étaient plus tenables. Les forts avancés avaient été évacués, et la population effrayée courait chercher un refuge dans l'intérieur, pour se soustraire à ces dévastations meurtrières. Tel était l'état des choses en Amérique.

A Paris, où aboutissaient les bonnes comme les mauvaises nouvelles, le gouvernement ne fut pas découragé par les désas-

* *Gazette de Londres. Documents de Paris. Chalmer's Annals. Affaires du Canada.*

tres de la flotte du duc d'Anville ; et, malgré l'immense infériorité numérique de la marine française comparée à la marine anglaise, il résolut non-seulement de reprendre l'expédition que les éléments et la peste avaient interrompue d'une manière si fatale l'année précédente, mais encore d'envoyer une flotte dans les Indes pour profiter des victoires que M. de la Bourdonnais venait d'y remporter, en battant l'amiral Peyton et en enlevant Madras sur la côte de Coromandel. En conséquence deux escadres furent équipées, l'une à Brest et l'autre à Rochefort ; celle dite du Canada, la plus considérable des deux, fut mise sous les ordres du marquis de la Jonquière, qui s'était opposé l'année précédente au retour des débris de la flotte du duc d'Anville avant d'avoir pris Port-Royal, et sur qui était retombé le commandement après la mort de M. d'Estournelle ; celle des Indes fut donnée à M. de Saint-George. Les deux escadres réunies formaient douze bâtiments de diverses grandeurs, portant 462 pièces de canon et 3,110 hommes : elles convoyaient une trentaine de bâtiments, chargés de troupes, de provisions et de marchandises, et devaient faire voile de conserve jusqu'au cap Finistère en Espagne.

L'Angleterre n'avait pas eu plutôt connaissance du dessein des Français, qu'elle avait résolu de le faire échouer : elle avait chargé le vice-amiral Anson, ayant en sous-ordre le contre-amiral Warren, d'intercepter les deux escadres françaises et de les détruire s'il était possible. Partis de Portsmouth avec dix-sept vaisseaux, portant 920 canons et 6,900 hommes, ils les rencontrèrent le 14 mai à la hauteur du cap Finistère. Aussitôt M. de la Jonquière ordonna à ses vaisseaux de ralentir leur marche et de se ranger en bataille, et au convoi de forcer de voile vers sa destination sous la protection des frégates. Alors les Français osèrent opposer cinq vaisseaux aux dix-sept des Anglais ; ils ne pouvaient guère espérer de vaincre, ils voulaient seulement arrêter l'ennemi pour que le convoi pût s'échapper. L'action s'engagea à trois heures de l'après-midi, et se prolongea jusqu'à neuf heures du soir. Anson et Warren manœuvrèrent longtemps pour envelopper La Jonquière, et celui-ci pour les déjouer ; mais, après des efforts héroïques, les vaisseaux français se trouvèrent complétement cernés ; et, accablés sous le nombre, ils furent forcés l'un après l'autre d'amener leur pa-

villon. Ce fut une affaire où les vaincus s'illustrèrent autant que les vainqueurs. Anson s'empressa d'envoyer une partie de ses forces à la poursuite du convoi, dont neuf voiles furent enlevées. On conduisit à Londres vingt-deux chariots chargés de l'or, de l'argent en lingots et des effets pris sur la flotte, dont la défaite priva la Nouvelle-France d'un puissant secours. Le marquis de la Jonquière avait montré beaucoup de talent dans le combat. Le capitaine du vaisseau le Windsor s'exprimait ainsi dans son rapport de la bataille : "Je n'ai jamais vu une meilleure conduite que celle du commandant français, et, pour dire la vérité, tous les officiers de cette nation ont montré un grand courage ; aucun d'eux ne s'est rendu que quand il lui a été absolument impossible de manœuvrer." A cette époque la marine française était dans une période de décadence. Le temps des Duquesne, des Tourville, des d'Estrées, des Jean Bart, des Duguay-Trouin, des d'Iberville, avait disparu. "Mais, dit Guérin, les officiers faisaient, en général, avec le peu de moyens mis à leur disposition, tout ce qu'on pouvait attendre de gens de cœur, d'honneur et de talent." Ils faisaient partout des prodiges de valeur, qui étaient souvent couronnés de succès ; et, lorsqu'ils succombaient, c'était sous la grande supériorité numérique de leurs adversaires : ce qui a fait dire à un historien anglais, que dans cette guerre l'Angleterre dut plutôt ses victoires maritimes au nombre de ses vaisseaux qu'au courage de ses matelots.

Il semblait, observe Voltaire à cette occasion, que les Anglais dussent faire de plus grandes entreprises maritimes. Ils avaient alors six vaisseaux de 100 pièces de canon, treize de 90, quinze de 80, vingt-six de 70, trente-trois de 60. Il y en avait trente-sept de 50 à 54 ; et au-dessous de cette forme, depuis les frégates de 40 canons jusqu'aux moindres, on en comptait jusqu'à 115. Ils avaient encore quatorze galiotes à bombes et six brûlots. C'était en tout deux cent soixante et trois vaisseaux de guerre, indépendamment des corsaires et des vaisseaux de transport. Cette marine avait le fond de quarante mille matelots. Jamais aucune nation n'avait eu de pareilles forces. Tous ces vaisseaux ne pouvaient être armés à la fois, il s'en fallait beaucoup. Le nombre des soldats était trop disproportionné ; mais enfin, en 1747, les Anglais avaient à la fois une flotte dans les mers d'Écosse et d'Irlande, une à Spithead, une

aux Indes orientales, une vers la Jamaïque, une à Antigoa, et ils en armaient de nouvelles selon le besoin.

Il fallait que la France luttât pendant tout ce temps-là avec environ trente-cinq vaisseaux. Le résultat ne pouvait être longtemps douteux. Il devenait plus difficile de jour en jour de soutenir les colonies. Si on ne leur envoyait pas de gros convois, elles demeuraient sans secours à la merci des flottes anglaises. Si les convois partaient ou de France ou des Iles, ils couraient risque d'être pris avec leurs escortes.

Après la bataille sous le cap Finistère, il ne restait plus aux Français sur l'Atlantique qu'un petit nombre de bâtiments de guerre. Le chef d'escadre Des Herbiers de l'Étenduère, qui, avec huit vaisseaux et deux frégates, escortait les flottes marchandes aux îles de l'Amérique, fut rencontré dans le voisinage de Belle-Isle par l'amiral Hawke, qui avait quatorze vaisseaux de ligne, trois frégates et deux brûlots. Le combat, comme au cap Finistère, fut long et sanglant; mais les marins français étaient réduits à ne plus combattre que pour l'honneur. Deux vaisseaux seulement, le Tonnant et l'Intrépide, sortirent de cette nouvelle lutte, et rentrèrent à Brest comme des monceaux flottants de ruines; mais un convoi de 250 voiles avait été sauvé. Le premier de ces vaisseaux était monté par le chef d'escadre lui-même; le second, par un Canadien, le comte de Vaudreuil. Ce combat est célèbre dans les annales de la marine française pour la résistance qu'offrit le Tonnant, attaqué quelque temps par la ligne entière des Anglais;* le nôble vaisseau passa fièrement à travers les ennemis, à la remorque de l'Intrépide, qui était venu partager ses dangers, et qui se couvrit aussi de gloire. L'amiral anglais fut accusé devant une cour martiale pour n'avoir pas fait leur conquête. Dans ce temps-là, la Grande-Bretagne, piquée de l'audace de ses ennemis, faisait passer ses amiraux par les armes, lorsqu'ils montraient la moindre faiblesse.

La France ne resta plus qu'avec quelques vaisseaux de guerre. " On reconnut, dit un auteur, dans toute son étendue, la faute du cardinal de Fleury d'avoir négligé la marine, indispensable pour les peuples qui veulent avoir des colonies. Cette faute était difficile à réparer. Elle était, comme l'événement l'a

* Anquetil: Histoire de France.

prouvé, irréparable pour la France. La marine est un art et un grand art, qui demande une longue expérience." L'Angleterre se hâta de prendre le reste des possessions françaises de l'Amérique du nord, avant de donner le temps à sa rivale de rétablir ses flottes. La perte du Canada, en 1760, peut être attribuée en partie à cette faute, qui priva la mère patrie des moyens de le secourir lorsqu'il eut besoin d'elle.

Le marquis de la Jonquière devait relever M. de Beauharnais dans le gouvernement de la Nouvelle-France; sa commission était datée de 1746. Il était chargé de se rendre à Québec après la campagne du duc d'Anville. Fait prisonnier à la bataille du cap Finistère, il fut remplacé en Canada, pendant sa captivité, par le comte de la Galissonière. En 1748, Bigot, l'ancien commissaire ordonnateur de Louisbourg et l'intendant de l'escadre de M. d'Anville, succéda à l'intendant Hocquart; et le roi étendit sa juridiction sur toute la Nouvelle-France, la Louisiane comprise.

Si la France était malheureuse sur mer, elle obtenait de grands triomphes sur le continent de l'Europe. Les victoires du maréchal de Saxe, qui venait encore de gagner la fameuse bataille de Laufeld sur le duc de Cumberland (1747), avaient enfin décidé les alliés à faire la paix, désirée vivement par tous les peuples, las d'une lutte sanglante et ingrate. Dès le milieu de l'été, le duc de New-Castle avait envoyé aux colonies anglaises l'ordre de licencier leurs troupes. En Canada l'on ne s'attendait pas à poser sitôt les armes. L'annonce de l'envoi d'une escadre considérable, sous le commandement de M. de la Jonquière, faisait croire au contraire que l'issue de la guerre était encore éloignée. On pensait même que l'ennemi exécuterait cette année son projet d'invasion; et les habitants des campagnes avaient reçu l'ordre de se retirer dans l'intérieur des terres à son approche, et ceux de l'île d'Orléans, d'évacuer cette île. En même temps, sur le bruit qui s'était répandu que le fort Saint-Frédéric allait être attaqué, le major des Trois-Rivières avait marché rapidement pour le couvrir avec 1200 hommes, à la tête desquels il était allé défaire dans le voisinage même d'Albany, un corps de troupes anglaises, qu'il avait anéanti. Mais, sur la fin de l'été, le désarmement des colonies américaines, et les nouvelles apportées d'Europe par le comte de la

Galissonière, qui arriva à Québec dans le mois de septembre, confirmèrent la cessation des hostilités. En effet la paix fut signée à Aix-la-Chapelle en 1748. Le marquis de Saint-Sévérin, l'un des plénipotentiaires français, déclara, à l'ouverture des négociations, qu'il venait accomplir les paroles de son maître, "qui voulait faire la paix non en marchand, mais en roi," paroles qui, dans la bouche de Louis XV, montraient moins de grandeur que d'imprévoyance et de légèreté. Il ne fit rien pour la France et fit tout pour ses alliés. Il laissa avec une aveugle indifférence la question des frontières indécise en Amérique, se contentant de stipuler qu'elle serait réglée par des commissaires. On avait fait une première faute, en 1713, en ne fixant pas les frontières de l'Acadie ; on en fit une seconde, plus grande encore, en 1748, en abandonnant cette question aux chances d'un litige dangereux : car les Anglais ne faisaient que gagner à cette temporisation. La supériorité toujours croissante de la population de leurs colonies, et la destruction de la marine française dans la guerre qui venait de finir, augmentaient leurs espérances et leur désir d'être bientôt les maîtres de toute l'Amérique du nord. "Aussi le traité d'Aix-la-Chapelle, l'un des plus déplorables, dit un auteur, que la diplomatie française ait jamais acceptés, n'inspira aucune confiance et ne procura qu'une paix armée." Le Cap-Breton fut rendu à la France en retour de Madras, pris aux Indes par M. de la Bourdonnais, et des conquêtes des Français dans les Pays-Bas. La nouvelle de la suspension des hostilités entre les puissances belligérantes, parvint à Québec en même temps que celle du rétablissement de la tranquillité dans les pays d'en haut, où la paix avait été troublée un instant par une conspiration des Miâmis.

Les progrès des Européens effrayaient tous les jours davantage les indigènes de l'Ouest, qui cherchaient à s'isoler de ces étrangers, et même à les détruire s'il était possible. Depuis quelques années ils se disaient dans leur naïf langage : "Les hommes rouges ne doivent pas se détruire les uns les autres ; laissons les blancs se faire la guerre entre eux." Les Miâmis, plus impatients que les autres, formèrent, en 1747, le complot de massacrer tous les habitants du Détroit. Une agitation sourde fut observée parmi les nations des lacs ; les Français inquiets augmentèrent la garnison de Michilimackinac. Les Miâmis devaient

courir aux armes une des fêtes de la Pentecôte ; mais une vieille femme, fort attachée aux Français, vint découvrir le complot au commandant du Détroit, M. de Longueil, qui prit aussitôt des mesures de précaution, qui suffirent pour imposer aux conspirateurs. Il ne fut tué que quelques hommes isolés. Le fort des Miâmis, qu'ils avaient eux-mêmes brûlé en partie avant de fuir, fut pris, et le secours qui arriva peu de temps après du bas Saint-Laurent, acheva d'intimider ces barbares. Ils n'osèrent plus remuer, et la Nouvelle-France vit bientôt la paix régner sur toutes ses frontières.

CHAPITRE III.

COMMISSION DES FRONTIÈRES.

1748-1755.

La paix d'Aix-la-Chapelle n'est qu'une trève.—L'Angleterre profite de la ruine de la marine française pour étendre les frontières de ses possessions en Amérique.—M. de la Galissonière gouverneur du Canada.—Ses plans pour empêcher les colonies voisines de s'agrandir sont adoptés par la cour.—Prétentions des Anglais.—Droit de découverte et de possession des Français.—La politique de M. de la Galissonière au sujet des limites est la meilleure.—Emigration des Acadiens : part qu'y prend ce gouverneur.—Il fait bâtir ou relever plusieurs forts dans l'Ouest ; fondation d'Ogdensburgh (1749).—Le marquis de la Jonquière remplace M. de la Galissonière.—Plan que ce dernier propose à la cour pour la défense du Canada.—Appréciation que M. de la Jonquière fait de la politique de son prédécesseur ; le ministre lui enjoint de la suivre.—Le chevalier de la Corne et le major Lawrence s'avancent vers l'isthme de l'Acadie et s'y fortifient ; forts Beauséjour et Gaspareaux, Lawrence et des Mines.—Lord Albemarle, ambassadeur britannique à Paris, se plaint des empiétements des Français (1750) ; réponse de M. de Puyzieulx.—La France se plaint à son tour des hostilités des Anglais sur mer.—Établissement des Acadiens dans l'île Saint-Jean ; leur triste situation.—Fondation d'Halifax (1749.)—Une commission est nommée pour régler la question des limites : MM. de la Galissonière et de Silhouette représentent la France ; MM. Shirley et Mildmay, la Grande-Bretagne.—Convention préliminaire : tout doit rester *in statu quo* jusqu'au jugement définitif.—Conférences à Paris ; l'Angleterre réclame toute la rive méridionale du Saint-Laurent depuis le golfe jusqu'à Québec ; la France maintient que l'Acadie se borne au territoire situé à l'est d'une ligne tirée de l'entrée de la baie de Fondy au cap de Canceau.—Notes raisonnées à l'appui de ces prétentions diverses.—Les deux parties ne se font aucune concession.—Affaire de l'Ohio ; intrigues des Anglais parmi les naturels de cette contrée, et des Français dans les cinq cantons.—Traitants de la Virginie arrêtés et envoyés en France.—Les deux nations envoyent des troupes sur l'Ohio et s'y fortifient.—Le gouverneur fait défense aux demoiselles Desauniers de faire la traite du castor au saut Saint-Louis ; difficulté que cela lui suscite ; part que son secrétaire et lui prennent au commerce ; son népotisme.—Il dédaigne de se justifier.—Il tombe malade et meurt à Québec en 1752.—Sa vie, son caractère.—Le marquis Duquesne lui succède.—Affaire de l'Ohio continuée.—Le colonel Washington marche pour attaquer le fort Duques-

ne.—Mort de Jumonville.—Défaite de Washington par M. de Villiers au fort de la Nécessité (1754).—Plan des Anglais pour l'invasion du Canada; assemblée des gouverneurs coloniaux à Albany.—Le général Braddock est envoyé par la Grande-Bretagne en Amérique avec des troupes.—Le baron Dieskau débarque à Québec avec quatre bataillons (1755.)—Négociations des deux cours au sujet de l'Ohio.—Note du duc de Mirepoix du 15 janvier 1755; réponse du cabinet de Londres.—Nouvelles propositions des ministres français; l'Angleterre élève ses demandes.—Prise du Lis et de l'Alcide par l'amiral Boscawen.—La France déclare la guerre à l'Angleterre.

La paix d'Aix-la-Chapelle ne fut qu'une trève, à peine les hostilités cessèrent-elles en Amérique. Les colonies anglaises avaient suivi avec le plus vif intérêt la lutte sur l'Océan, elles avaient vu détruire avec satisfaction les derniers débris de la flotte de M. de l'Étenduère, dans le combat de Belle-Isle. En effet, la marine française anéantie, qu'allaient devenir les possessions d'outre-mer de la France? Qu'allait devenir ce beau, ce vaste système colonial, qui lui assurait une si grande partie du Nouveau-Monde?

Les colonies américaines voulurent aussitôt reculer leurs frontières au loin. Une compagnie d'hommes influents de la Grande-Bretagne et des colonies fut formée pour occuper la vallée de l'Ohio. Ce n'était pas la première fois que les Anglais enviaient cette fertile et délicieuse contrée: dès 1716, M. Spotswood, gouverneur de la Virginie, avait proposé d'en acheter une partie des indigènes, et de former une association pour y faire la traite; mais le cabinet de Versailles s'était opposé à ce projet, qui avait été abandonné.* Dans le même temps les journaux de Londres annonçaient qu'il était question d'étendre jusqu'au fleuve Saint-Laurent les établissements projetés du côté de l'Acadie.† L'agitation qui régnait à cet égard ne faisait que confirmer les Français dans la crainte de quelque grand mouvement agresseur de la part de leurs voisins. M. de la Galissonière surtout partageait ce sentiment. C'était un marin distingué, qui devait s'illustrer plus tard par sa victoire sur l'amiral Byng. C'était aussi un homme actif, éclairé, qui donnait à l'étude des sciences le temps que lui laissaient ses fonctions publiques. Il ne gouverna le Canada que deux ans; mais il donna,

* *Universal History, vol.* 40.

† Mémoire, etc., par M. de Choiseul.

dans ce court espace de temps, une forte impulsion à l'administration, et de bons conseils aux ministres, qui, s'ils les avaient suivis, auraient peut-être conservé cette belle colonie à la France.

En arrivant à Québec, M. de la Galissonière voulut connaître le sol, le climat, les productions, la population, le commerce et les ressources du pays. Il porta, dès la première année, son attention sur la question des frontières, qu'il était impossible de laisser plus longtemps indécise. Il promena longtemps ses regards sur la vaste étendue des possessions françaises ; il en étudia les endroits forts et les endroits faibles ; il sonda les projets des Anglais et finit par se convaincre que l'isthme acadien, dans l'Est, et les Apalaches, dans l'Ouest, étaient les deux principales défenses de l'Amérique française : si l'on perdait l'isthme, les Anglais déborderaient jusqu'au Saint-Laurent et sépareraient le Canada de la mer ; si l'on abandonnait la chaîne de montagnes, ils se répandraient jusqu'aux grands lacs et à la vallée du Mississipi, isoleraient le Canada de ce fleuve, lui enlèveraient l'alliance des sauvages et repousseraient les Français jusqu'au pied du lac Ontario. Ce résultat lui parut inévitable, d'après le développement que les colonies anglaises prenaient tous les jours. Il écrivit au ministère que les établissements de l'Illinois, après avoir été d'abord trop prisés, ne l'étaient plus assez ; quoiqu'ils ne produisissent rien, il ne fallait pas les abandonner, parce qu'ils servaient avec avantage à empêcher les Anglais de pénétrer dans l'intérieur. "Le pays, bien établi, disait-il, nous rendrait formidable du côté du Mississipi ; si dans la guerre actuelle nous avions eu quatre à cinq cents hommes armés chez les Illinois, non-seulement nous n'y aurions pas été inquiétés, mais nous aurions mené jusque dans le cœur des établissements de l'ennemi, ces mêmes nations qui nous insultaient si souvent."

On a beaucoup blâmé la France de la position qu'elle osa prendre dans la question des frontières ; elle a même été accusée par les siens d'ambition et de vivacité. Voltaire va jusqu'à dire qu'une pareille dispute, élevée entre de simples commerçants, aurait été apaisée en deux heures par des arbitres ; mais qu'entre des couronnes il suffit de l'ambition et de l'humeur d'un simple commissaire pour bouleverser vingt États ; comme si la possession d'un territoire assez spacieux pour former trois ou quatre empires tels que la France ; comme si l'avenir de ces

magnifiques contrées, couvertes aujourd'hui déjà de millions d'habitants, avait à peine mérité l'attention du cabinet de Versailles ! Par cela seul que la Grande-Bretagne montrait tant de persistance, ne devait-on pas être au moins sur ses gardes? Le mouvement que se donnaient l'Angleterre et ses colonies, l'éclat des préparatifs qu'elles faisaient, l'importance des projets qu'ils annonçaient, n'étaient-ils pas de nature à exciter l'attention du Canada et de la cour? Mais ce n'est qu'en Canada qu'on paraissait avoir une inquiétude sérieuse.

Le cabinet de Saint-James s'était abstenu jusqu'alors de formuler ses prétentions d'une manière précise et définie; il ne les avait fait connaître, pour ainsi dire, que par son action négative, en contestant aux Français le droit de s'établir à Niagara et à la pointe à la Chevelure, et de continuer leur séjour au milieu des Abénaquis après le traité d'Utrecht. Tandis qu'il déclarait à ces sauvages que le territoire placé entre la Nouvelle-Angleterre et le golfe Saint-Laurent, appartenait à la Grande-Bretagne, il gardait le silence vis-à-vis de la France sur cette prétention, qu'il devait cependant faire valoir dans la suite.* Quant à l'Ouest, son silence avait été plus expressif encore: n'avait-il pas reconnu la nullité de son droit en refusant de sanctionner la formation d'une compagnie de l'Ohio en 1716? Mais les choses avaient bien changé depuis. Le traité d'Utrecht donnait l'Acadie à l'Angleterre; elle annonça que cette province s'étendait d'une part, depuis la rivière Kénébec jusqu'à la mer, et de l'autre, depuis la baie de Fondy jusqu'au Saint-Laurent; et maintint que le territoire situé entre la rivière Kénébec et la rivière Penobscot, se prolongeait en arrière jusqu'à Québec et au Saint-Laurent, et qu'il lui avait toujours appartenu; elle prétendit que les véritables frontières de la Nouvelle-Écosse ou de l'Acadie, suivant ses anciennes limites, étaient: 1° une ligne droite tirée depuis l'embouchure de la rivière Penobscot jusqu'au fleuve Saint-Laurent; 2° ce fleuve et le golfe Saint-Laurent jusqu'à l'Océan, au sud-ouest du Cap-Breton; 3° l'Océan,

* Chose singulière! le conseil privé avait reçu du Bureau des colonies et des plantations en 1718, même avant le traité d'Utrecht, un rapport, dans lequel on disait, "que le Cap-Breton avait toujours fait partie de l'Acadie, et que la Nouvelle-Ecosse embrassait toute l'Acadie bornée par la rivière Sainte-Croix, le Saint-Laurent et la mer." Procès-verbaux du Bureau des colonies déjà cités dans ce volume.

de ce point à l'embouchure de la rivière Penobscot. Elle dit même que le fleuve Saint-Laurent était la ligne de démarcation la plus naturelle et la plus vraie entre les possessions des deux peuples.

Le pays ainsi réclamé, en dehors de la péninsule acadienne, avaitplus de trois fois l'étendue de la Nouvelle-Écosse, et commandait le golfe et l'embouchure du Saint-Laurent. C'était la porte du Canada, et la seule par où l'on pût y entrer du côté de l'Océan en hiver, c'est-à-dire pendant cinq mois de l'année.

Le territoire que l'Angleterre disputait aux Français au delà des Apalaches, était encore beaucoup plus précieux pour l'avenir.

Le bassin de l'Ohio seul, jusqu'à sa décharge dans le Mississipi, n'a pas moins de deux cents lieues de longueur. Mais ce n'en était là qu'une faible partie : l'étendue réclamée n'était pas définie ; elle n'avait et ne pouvait avoir, à proprement parler, aucune limite : c'était un droit occulte, qui devait entraîner avec lui la possession des immenses contrées représentées sur les cartes entre les lacs Ontario, Érié, Huron et Michigan, le haut Mississipi et les Alléghanys, et qui forment maintenant les États de la Nouvelle-York, de la Pennsylvanie, de l'Ohio, du Kentucky, de l'Indiana, de l'Illinois, et les territoires qui sont de chaque côté du lac Michigan, entre les lacs Érié, Huron et le fleuve Mississipi. Le Canada se serait trouvé séparé de la Louisiane par de longues distances, et complétement mutilé. Des murs de Québec et de Montréal, on aurait pu voir flotter le drapeau anglais sur la rive droite du Saint-Laurent. De pareils sacrifices équivalaient à un abandon total de la Nouvelle-France.

En présence de ces prétentions à la propriété des pays découverts par les Français, et qui formaient partie intégrante des territoires occupés par eux depuis un siècle et demi, qu'avait à faire M. de la Galissonière, sinon à maintenir les droits de sa patrie ? Tous les mouvements qu'il ordonna sur nos frontières lui auraient été dictés par la nécessité de sa situation, s'il n'avait pas été d'ailleurs convaincu lui-même de leur à-propos. Mais il y a plus. L'article 9 du traité d'Aix-la-Chapelle stipulait positivement "que toutes choses seraient remises sur le même pied qu'elles étaient avant la guerre," et la Grande-Bretagne avait envoyé deux otages à Versailles pour répondre de la restitution

de Louisbourg. Or, la France avait toujours occupé le pays jusqu'à l'isthme de la péninsule acadienne. La construction du fort Saint-Jean et la prise de possession du Cap-Breton immédiatement après le traité d'Utrecht, étaient des actes notoires, manifestes de cette occupation, dont la légitimité semblait avoir été reconnue par le silence que la cour de Londres avait gardé jusqu'après le traité qui venait de mettre fin à la guerre ; car ce fut alors seulement que le gouverneur de la Nouvelle-Écosse, le colonel Mascarène, voulut forcer les habitants de la rivière Saint-Jean à prêter serment de fidélité à l'Angleterre, et s'approprier leur pays.*

Après ce qu'on vient de dire, M. de la Galissonière devait prendre des mesures pour la conservation des droits de la France, et c'est ce qu'il fit. Il envoya des troupes et donna ses ordres pour repousser, même par la force, les Anglais, s'ils tentaient de sortir de la péninsule et de s'étendre sur le continent ; il écrivit à M. Mascarène pour se plaindre de sa conduite à l'égard des habitants de Saint-Jean, et pour l'engager à faire cesser les hostilités, qui avaient été continuées contre les Abénaquis, quoique ceux-ci eussent mis bas les armes dès que le traité d'Aix-la-Chapelle avait été connu. Ces plaintes donnèrent lieu à une série de lettres assez vives, que s'écrivirent le marquis de la Jonquière et M. Cornwallis, qui avaient remplacé en 1749, le premier, M. de la Galissonière, et le second, M. Mascarène.

Cependant jusque-là le gouvernement français était dans son droit. Mais M. de la Galissonière avait formé un projet qui ne pouvait être en aucune manière justifiable. C'était d'engager les Acadiens à abandonner en masse la péninsule, pour venir s'établir sur la rive septentrionale de la baie de Fondy. Son but était d'abord de couvrir la frontière du Canada de ce côté par une population dense et bien affectionnée, et ensuite de réunir toute la population française sous le même drapeau. Une pareille proposition, dans l'état actuel des relations entre la France et l'Angleterre, était coupable, puisque c'était provoquer à la désertion les sujets d'une puissance amie ; car, quoique pour des motifs religieux les Acadiens refusassent de prêter le serment du test, et se donnassent pour neutres, ils n'en étaient pas moins

*Mémoire du duc de Choiseul, ministre de France.—Mémoire anonyme sur les affaires du Canada.

des sujets anglais aux yeux des signataires du traité d'Utrecht. La cour agréa cependant le projet de La Galissonière, et consacra à son exécution une somme assez considérable. Les missionnaires français en Acadie secondèrent les vœux de leur ancienne patrie. Les deux plus puissants motifs qui agissent sur les hommes, la religion et la nationalité, favorisaient les vues de M. de la Galissonière. Le P. Germain, à Port-Royal, et l'abbé de Laloutre, à Beaubassin, firent les plus grands efforts pour engager les Acadiens à abandonner leurs terres, qui formaient toute leur fortune. Lorsqu'il fallut quitter pour jamais le sol qui les avait vus naître, et qui renfermait les tombeaux de leurs pères ; lorsque l'heure arriva de dire un dernier adieu aux champs embellis par le charme des souvenirs de l'enfance, le cœur manqua à ces malheureux, et ils éclatèrent en sanglots. Cette émigration commença en 1748.

Tandis que le gouverneur travaillait ainsi à élever du côté de l'est, dans l'isthme de la péninsule acadienne, une barrière pour arrêter les Anglais, il travaillait avec non moins d'activité à leur fermer l'entrée de la vallée de l'Ohio, dans l'Ouest. Cette vallée, comprise dans les lettres patentes de 1712 au sujet de l'établissement de la Louisiane, avait toujours servi de chemin aux voyageurs qui passaient des bords du Mississipi en Canada. Comme les traitants anglais persistaient à s'y montrer, le gouverneur y envoya, en 1748, M. Céleron de Bienville avec 300 hommes pour les expulser tout à fait, et pour prendre possession du pays d'une manière solennelle. Bienville planta des poteaux, enterra des plaques de plomb aux armes de France en différents endroits de la contrée, et en dressa procès-verbal en présence des tribus du pays, qui ne virent pas ces formalités s'accomplir sans inquiétude et sans murmure. Cet officier écrivit alors au gouverneur de la Pennsylvanie pour l'informer de sa mission, et le prier de défendre à l'avenir aux habitants de sa province d'aller commercer au delà des Apalaches, parce qu'il était chargé de les arrêter et de confisquer leurs marchandises, s'ils y faisaient la traite. Cependant M. de la Galissonière envoyait une garnison au Détroit, faisait relever le fort de la baie des Puants, démantelé par Ligneris lors de son expédition contre les Outagamis, et ordonnait de bâtir un fort au milieu des Sioux, un autre en pierre à Toronto, et un troisième

à la Présentation (Ogdensburgh), sur la rive droite du Saint-Laurent, entre Montréal et Frontenac, afin d'être plus à portée des Iroquois, qu'il voulait gagner entièrement à la France. Ces sauvages avaient envoyé, vers la fin de 1748, une députation nombreuse en Canada, pour déclarer de nouveau qu'ils n'avaient cédé leurs terres à personne, et qu'ils voulaient conserver leur indépendance et vivre en paix avec les deux nations. La milice avait aussi occupé l'attention du gouverneur; dès son arrivée dans le pays, il avait envoyé le chevalier Péan pour en faire la revue dans chaque paroisse et en lever des rôles exacts. Elle pouvait former alors une force de 10 à 12,000 hommes.

C'est pendant que M. de la Galissonière était ainsi occupé à donner quelque solidité aux frontières, qu'il vit arriver, à la fin du mois d'août 1749, le marquis de la Jonquière. Celui-ci venait le remplacer en vertu de sa commission de 1746. M. de la Galissonière lui communiqua tous les renseignements qu'il avait pu recueillir sur les possessions françaises en Amérique, et lui fit part de ses plans et de ses vues quant à tout ce qu'il croyait nécessaire à leur sûreté et à leur conservation. De retour en France, il continua de s'intéresser au Canada avec le même zèle et la même vigilance. Il proposa au ministère d'y envoyer 10,000 paysans, pour peupler les bords des lacs et le haut des vallées du Saint-Laurent et du Mississipi. A la fin de 1750, il lui adressa un nouveau mémoire, où il disait que si la paix paraissait avoir assoupi la jalousie des Anglais en Europe, cette jalousie éclatait dans toute sa force en Amérique; il recommandait de fortifier le Canada et la Louisiane, et surtout de s'établir solidement dans les environs du fort Saint-Frédéric et des postes de Niagara, du Détroit et des Illinois.

M. de la Galissonière ne vécut pas assez longtemps pour voir tous les malheurs qu'il redoutait. Il fut chargé, en 1756, de conduire à Minorque un corps de troupes qui allait assiéger Port-Mahon. A son retour, il rencontra l'escadre de l'amiral Byng, et, après une brillante action, il força les Anglais de fuir devant lui. "La Galissonière survécut peu à sa victoire; d'une santé toujours languissante, il n'avait entrepris sa dernière expédition que par dévoûment, et contre l'avis des médecins, qui lui avaient annoncé sa mort comme devant être le résultat assuré de ses nouvelles fatigues. En effet, comme

il était en route pour se rendre à Fontainebleau, où se tenait dans le moment Louis XV, il mourut à Nemours, le 26 octobre 1756, avant d'avoir pu toucher au but si prochain de son voyage. Le roi, qui ne l'avait pas même fait vice-amiral, dit alors, mais trop tard pour être cru, qu'il l'avait appelé à Fontainebleau pour lui donner lui-même le bâton de maréchal. Tous les marins le regrettèrent; les matelots surtout, à la santé, au bien-être desquels il veillait avec un soin plein de compatissante et de paternelle affection, lui donnèrent des larmes sincères.... L'excellent administrateur, l'habile organisateur s'étaient montrés en lui, tant à la Nouvelle-France, pendant qu'il en était commandant militaire, qu'à Rochefort, pendant qu'on l'y avait établi commissaire général de l'artillerie, et au dépôt des plans, cartes et journaux de la marine, dont on lui avait confié la direction. La science perdit en lui un de ses apôtres; La Galissonière s'occupait avec passion d'histoire naturelle, et ce qui lui rendait cette étude encore plus chère, c'est qu'il savait la tourner au profit de l'humanité. Dans toutes les îles où il abordait, il avait soin de semer des graines utiles, de planter de nouveaux arbres fruitiers, et de laisser ainsi des souvenirs durables de son bienfaisant passage. Des colonies, il apportait, en retour, d'autres semences, d'autres plantes, dont il enrichissait le sol même de la France. La Galissonière avait l'âme aussi belle que son extérieur était contrefait. Petit de taille et bossu de corps, il était droit de cœur et grand d'esprit."*

Les plans de M. de la Galissonière pour la conservation du Canada, auraient pu être exécutés avec de l'énergie; mais ils parurent d'une trop grande hardiesse à son successeur. En effet M. de la Jonquière, attendant probablement peu de chose de la cour, ne crut pas devoir les suivre tous, particulièrement ceux qui avaient rapport à l'Acadie, de peur de donner de l'ombrage à l'Angleterre, car des commissaires venaient d'être nommés pour régler les différends qui existaient entre les deux nations. Sa prudence néanmoins fut taxée à Paris de timidité, et l'ordre lui fut transmis de ne point abandonner les pays dont la France avait toujours été en possession. Le chevalier de la Corne, qui commandait sur la frontière de l'Acadie, fut chargé de choisir

* Histoire maritime de France, par Léon Guérin.

un endroit en deçà de la péninsule, pour s'y fortifier et recevoir les Acadiens. Il choisit d'abord Chédiac, sur le golfe Saint-Laurent; mais il abandonna ensuite ce lieu, parce qu'il était trop éloigné, et vint prendre position à Chipodi, entre la baie Verte et la baie de Chignectou. Le nouveau gouverneur de la Nouvelle-Écosse, M. Cornwallis, prétendant que son gouvernement comprenait non-seulement la péninsule, mais encore l'isthme et la côte septentrionale de la baie de Fondy avec Saint-Jean, envoya le major Lawrence, au printemps de 1750, à la tête de 400 hommes, pour en chasser les Français et les sauvages, et pour se saisir des navires qui apportaient des vivres de Québec aux Acadiens réfugiés. A l'approche des Anglais, les habitants de Beaubassin, encouragés par leur missionnaire, mirent eux-mêmes le feu à leur village, et se retirèrent, avec leurs femmes et leurs enfants, derrière la rivière qui se jette dans la baie de Chignectou. Jamais on n'avait vu des colons montrer un pareil dévoûment à leur métropole. Le chevalier de la Corne s'avança avec ses forces, et planta le drapeau français sur la rive droite de cette rivière, en déclarant au major Lawrence qu'il avait ordre de lui en défendre le passage jusqu'à ce que la question des limites eût été décidée. A cette déclaration, Lawrence retourna à Beaubassin; sur les ruines encore fumantes du village, il éleva un fort qui reçut son nom, et en fit commencer un second aux Mines. Les Français construisirent, de leur côté, le fort de Beauséjour, sur la baie de Fondy, et celui de Gaspareaux dans la baie Verte, sur le golfe Saint-Laurent, et fortifièrent la rivière Saint-Jean. Alors chacun resta en position, l'arme au bras, en attendant le résultat des conférences de Paris.

En ce temps-là, lord Albemarle était ambassadeur auprès de la cour de France. Par ordre du cabinet de Londres, il écrivit, en 1750, au marquis de Puyzieulx pour se plaindre des impiétements des Français en Acadie. Ce dernier répondit, au bout de quelques jours, que Chipodi était sur le territoire du Canada comme Saint-Jean: la France en avait toujours été en possession, et les habitants ayant été menacés par les Anglais, M. de la Jonquière, qui n'avait encore reçu aucune instruction de sa cour, avait cru devoir envoyer des forces pour les protéger. Le 7 juillet, le même ambassadeur fit de nouvelles représentations.

Les Français avaient envahi, dit-il, toute cette partie de la Nouvelle-Écosse qui se trouvait depuis la rivière de Chignectou jusqu'à celle de Saint-Jean; ils avaient brûlé Beaubassin, et en avaient organisé les habitants en compagnies, après leur avoir donné des armes; enfin le chevalier de la Corne et le P. de Laloutre avaient incité les Acadiens à abandonner leur pays, tantôt au moyen de promesses, tantôt en leur faisant craindre un massacre général par les Anglais. Il déclara que le gouverneur Cornwallis n'avait jamais fait, ni eu dessein de faire d'établissement hors des limites de la péninsule, et demanda que la conduite de M. de la Jonquière fût désavouée; que ses troupes se retirassent du territoire anglais, et que les dommages causés par elles fussent réparés. Sur ces accusations graves, l'ordre fut donné d'écrire sans délai pour demander au gouverneur du Canada des renseignements précis sur ce qui s'était passé. "S'il y avait des Français, écrivit M. Rouillé, qui se fussent rendus coupables des excès qui font l'objet de ces plaintes, ils mériteraient punition, et le roi en ferait un exemple." Au mois de septembre, on remit à lord Albemarle un mémoire en réponse aux plaintes de l'Angleterre, dans lequel se trouvait la relation des mouvements du major Lawrence et du chevalier de la Corne, ainsi que de leur entrevue. En 1751, ce fut au tour du cabinet de Versailles à se plaindre; il représenta que les vaisseaux de guerre anglais avaient enlevé, jusque dans le fond du golfe Saint-Laurent, des navires français, entre autres ceux qui portaient des vivres aux troupes stationnées sur le bord de la baie de Fondy; mais la cour de Londres ne donna aucune satisfaction, et le marquis de la Jonquière usa de représailles, en faisant saisir à l'Ile-Royale trois ou quatre bâtiments anglais, qui furent confisqués.

Cependant plus de 3,000 habitants étaient déjà passés de l'Acadie dans l'île de Saint-Jean et sur la terre ferme, le long de la baie de Fondy. Le manque de récolte et les accidents de la guerre laissèrent tous ces malheureux en proie à une disette, qui régna sans discontinuation jusqu'à la conquête du Canada, sans arrêter cependant le cours de l'émigration. L'arrivée à Chibouctou d'environ 3,800 colons de la Grande-Bretagne, qui fondèrent la ville d'Halifax en 1749, sembla au contraire affermir les Acadiens dans leur résolution; ils se dirigeaient sur Qué-

bec, sur Madawaska, vers tous les lieux qu'on voulait bien leur indiquer, pourvu qu'ils n'y fussent pas sous la domination anglaise. Cette fuite extraordinaire accusait le despotisme et l'injustice du gouvernement anglais, qui en éprouva un profond ressentiment, dont les Acadiens, restés dans la péninsule, eurent à souffrir, et qui influa beaucoup sur ses dispositions à la guerre.

Tant de difficultés avaient engagé les deux cours à nommer la commission dont il était parlé dans le traité d'Aix-la-Chapelle. Ce fut la France qui prit l'initiative. Ses craintes avaient été éveillées par le bruit des préparatifs que faisait l'Angleterre, et par les débats qui avaient eu lieu dans le parlement à Londres, au sujet d'un plan que proposait M. Obbs pour faire la traite dans la baie d'Hudson, et pour étendre les frontières des colonies anglaises très-avant dans l'intérieur du Canada. La cour de Versailles fit remettre à celle de Londres, au mois de juin 1749, un mémoire, où elle exposait ses droits sur les territoires contestés, et proposait de nommer des commissaires pour régler à l'amiable les limites des colonies des deux nations. Cette proposition fut aussitôt acceptée.* La commission s'assembla à Paris ; elle se composait de MM. Shirley et Mildmay, qui représentaient l'Angleterre, et de MM. de la Galissonière et de Silhouette, qui représentaient la France. Shirley avait été gouverneur en Amérique, ainsi que La Galissonière. Outre les limites de l'Acadie, ces commissaires avaient encore d'autres intérêts à régler au sujet des îles Caraïbes, Sainte-Lucie, Saint-Dominique, Saint-Vincent et Tabago, dont les deux puissances se disputaient la propriété.

Une des principales conditions de cette commission, fut que rien ne serait innové dans les pays sur le sort desquels elle avait à se prononcer.† Les mouvements du chevalier de la Corne et du major Lawrence, la construction de forts dans l'isthme de l'Acadie, tout cela fut regardé comme des violations des traités par les deux cours, qui protestèrent de leur désir sincère de conserver la paix, et assurèrent qu'elles allaient envoyer l'ordre à

* Mémoire de la cour britannique du 24 juillet 1749.

† *Mémoire de M. de Choiseul, contenant le précis des faits avec leurs pièces justificatives, pour servir de réponse aux observations envoyées par les ministres d'Angleterre, dans les cours de l'Europe.*

leurs gouverneurs de ne rien entreprendre, et de faire cesser les hostilités.

Les commissaires exposèrent longuement les prétentions de leurs pays respectifs. La Grande-Bretagne réclamait tout le territoire situé entre le fleuve et le golfe Saint-Laurent, l'Atlantique et une ligne tirée de la rivière Kénébec à ce fleuve, en suivant la parallèle du nord. La France ne lui laissait pas même la péninsule acadienne tout entière, puisqu'elle réclamait le littoral de la baie de Fondy, sauf la ville de Port-Royal, cédée nommément par le traité de 1713. Si l'on jette les yeux sur une carte géographique, on verra que les prétentions des deux peuples étaient des plus opposées. Outre la Nouvelle-Écosse actuelle, les contrées que demandait l'Angleterre forment aujourd'hui la plus grande partie de l'État du Maine, tout le Nouveau-Brunswick, une portion considérable du Bas-Canada, et le Cap-Breton avec les îles adjacentes. Après la déclaration de prétentions si contraires, on dut conserver peu d'espoir d'un accommodement. Les deux puissances énumérèrent les titres sur lesquels elles fondaient leurs réclamations. Elles fouillèrent dans l'histoire de l'Acadie et du Canada jusqu'à leur origine ; elles citèrent une foule de documents ; elles apportèrent des preuves nombreuses de part et d'autre ; chacune défendit sa cause avec adresse et habileté, mais ne put convaincre sa partie ; et les deux cabinets restèrent à peu près dans la position qu'ils avaient prise tout d'abord. Pendant cinq ans la commission tint à Paris des conférences tantôt animées, tantôt languissantes ; mais il n'en résulta que trois gros volumes de mémoires et de pièces justificatives, et la guerre ne fut pas un instant retardée, lorsque l'Angleterre eut fait tous ses préparatifs.

Cependant, si les mouvements qui menaçaient la paix, avaient cessé vers l'Acadie pendant les négociations des commissaires, les empiétements avaient continué dans la vallée de l'Ohio ; et tandis que l'on croyait que la guerre éclaterait à l'occasion des limites de l'Acadie, elle devait commencer, contre les prévisions de l'Europe, au sujet des frontières du côté de la Louisiane.

M. de la Jonquière suivait, d'après les instructions de sa cour, le plan que M. de la Galissonière avait tracé pour empêcher les Anglais de pénétrer dans l'Ohio. Malgré les protestations

et les avertissements, la Pennsylvanie et le Maryland donnaient toujours des passeports à leurs traitants pour aller au delà des Apalaches, où ils excitaient les sauvages contre les Français, et leur distribuaient des armes, des munitions et des présents. Trois de ces traitants furent arrêtés en 1750, et envoyés en France comme prisonniers. Par représailles, les Anglais saisirent trois Français, et les emmenèrent au sud des Apalaches. Ces actes furent l'occasion d'une correspondance entre le Canada et la Nouvelle-York, en 1751. Cependant la fermentation croissait parmi les sauvages de l'Ohio, et le gouverneur fut obligé de faire marcher des troupes pour les contenir.

Tandis que ces barbares étaient ainsi en proie aux inspirations haineuses des Américains, les cinq nations prêtaient l'oreille aux avis des Français, qui s'étaient encore rapprochés d'elles en s'établissant à la Présentation, ainsi que nous l'avons rapporté ailleurs. L'abbé Piquet jouissait d'une grande influence parmi ces tribus. M. de Joncaire, celui-là même qui avait établi le poste de Niagara, fut chargé d'aller résider au milieu d'elles. Le dessein des Anglais, en s'avançant sur le territoire de l'Ohio, était d'engager les naturels à en chasser les Français ; et le but de ces derniers, en se rapprochant du territoire des cinq nations, était d'engager les Iroquois à garder la neutralité en cas de guerre, car ils ne pouvaient pas encore espérer de leur faire prendre les armes contre leurs anciens alliés.

Ainsi ce qui se passait en Amérique et en Europe entre les deux couronnes, laissait peu d'espérance d'un dénoûment pacifique. Il se publiait déjà des écrits à Londres pour exciter l'Angleterre à s'emparer des colonies françaises avant que la France eût relevé sa marine. Dès 1751 et à sa demande, M. de la Jonquière reçut des munitions de guerre, des troupes de marine et des recrues pour remplacer les vieux soldats. Il faisait renforcer en même temps la garnison du Détroit, et envoyait M. de Villiers relever M. Raymond, qui commandait dans la contrée des lacs, et qui mandait que tout y était dans le plus grand désordre, et que les nations méridionales se déclaraient pour les Anglais.

Le gouverneur atteignait alors le terme de sa carrière, dont les derniers jours furent troublés par de pitoyables querelles avec les jésuites. On accusait ces pères de faire la traite dans

leur mission du saut Saint-Louis, sous le nom de deux demoiselles Desauniers, et d'envoyer leur castor à Albany. Cet exemple était suivi par plusieurs persommes. Le directeur de la compagnie des Indes se plaignait depuis longtemps de ce qu'il regardait comme une violation de son privilége. A la fin, sur l'ordre que le roi lui transmit pour arrêter le mal, M. de la Jonquière fit fermer le comptoir du saut Saint-Louis.

Le gouverneur éprouva bientôt la vengeance de ceux qu'il venait d'offenser. On écrivit contre lui aux ministres ; on l'accusa de s'être emparé du commerce des pays d'en haut, de faire tyranniser les marchands par son secrétaire, auquel il avait livré le trafic de l'eau-de-vie chez les sauvages, et de donner les meilleurs postes à ses associés ou à ses favoris. Les trafiquants, qui n'auraient pas osé prendre l'initiative, appuyèrent ces accusations. Tant de plaintes attirèrent les reproches de la cour au gouverneur. Dans sa réponse il affecta de garder le silence sur les accusations, tandis qu'il faisait un pompeux détail de ses services, insinuait que l'État lui était encore redevable, malgré les honneurs et les richesses dont il en avait été comblé, et demandait son rappel ; mais, intérieurement miné par ses chagrins, ses blessures se rouvrirent, et il expira à Québec le 17 mai 1752, à l'âge de 67 ans. Il fut enterré dans l'église des récollets, à côté de Frontenac et de Vaudreuil.

Il était né vers 1686 au château de la Jonquière en Languedoc. Sa famille était originaire de la Catalogne. Il avait combattu en Espagne dans la guerre de la succession, avait assisté à la réduction des Cévennes et à la défense de Toulon, assiégé par le duc de Savoie. Il avait aussi accompagné Duguay-Trouin à Rio-Janeiro, et pris part au combat de La Bruyère de Court contre l'amiral Matthews en 1744. La France perdit beaucoup par sa mort ; car c'était un de ses plus habiles marins. Il était doué de cette constance indomptable à la guerre, d'autant plus précieuse pour elle, qu'elle luttait alors avec des forces inégales sur l'Océan. C'était un homme de haute taille, bien fait de sa personne, d'un air imposant, d'un bouillant courage ; mais il était, dit-on, peu instruit. Il a terni ses grandes actions par un défaut qu'on pardonne rarement à un fonctionnaire public, l'avarice. Il avait amassé des sommes immenses dans ses voyages ; pouvant mépriser le commerce en

Canada, il ne le fit point ; ce fut ce qui empoisonna les dernières années de sa vie. Il fit venir plusieurs de ses neveux de France pour les enrichir ; n'ayant pu faire nommer adjudant général l'un deux, le capitaine De Bonne de Miselle, il lui donna une seigneurie et lui accorda la traite exclusive du saut Sainte-Marie. Quoiqu'il fût riche de plusieurs millions, il se refusa, pour ainsi dire, le nécessaire jusqu'à sa mort. Il voulait introduire une imprimerie en Canada pour remplacer les écritures qui coûtaient trop. On rapporte que dans sa dernière maladie, il fit ôter des bougies qui avaient été placées près de son lit, et les fit remplacer par des chandelles de suif, disant " qu'elles coûtaient moins cher et éclairaient aussi bien."

Le baron de Longueil administra pour la seconde fois par intérim la colonie jusqu'à l'arrivée du marquis Duquesne de Menneville en 1752. Ce nouveau gouverneur, recommandé au roi par M. de la Galissonière, était capitaine de vaisseau, et appartenait à la famille du grand amiral de Louis XIV. Ses instructions portaient de suivre la conduite de ses prédécesseurs. La guerre devenait de plus en plus éminente. La milice canadienne fut organisée et exercée. La discipline était très relâchée dans les troupes du Canada ; Duquesne fit tous ses efforts pour la rétablir. Il écrivit aux ministres que ces troupes étaient mal composées ; qu'il y avait beaucoup de déserteurs et de mauvais sujets. " Leur indiscipline est outrée, disait-il ; cela provient de l'impunité dans les cas les plus griefs." Mais au bout de vingt mois, il avait transformé de mauvais soldats en troupes dociles, braves et pleines d'ardeur.

Ces réformes excitèrent une violente opposition, à la tête de laquelle était l'intendant Bigot, comme s'il devait être l'auteur de tout ce qui était funeste. " Il adressait* au ministre, raconte M. Dussieux,† les plaintes les plus amères contre le gouverneur. " Le marquis Duquesne, disait-il, bannit de la colonie, chasse sans procès, sans enquête et sans prendre l'avis de l'intendant." Bigot parle de deux miliciens qui se sont mutinés ; le gouverneur les a mis sept mois au cachot et les a bannis. Pour ceux-là, comme la cause de leur punition est militaire, Bigot déclare qu'il se résigne ; mais Duquesne a exilé un colon du Détroit

* Lettre du 28 août 1753 ; aux Archives de la marine.

† *Le Canada sous la domination française.*

pour avoir traité avec les sauvages malgré la défense du commandant du Détroit ; Bigot déplore un acte pareil. On abuse des milices, dit-il encore ; on ne peut cultiver les terres, parce que les colons sont toujours sous les armes."

On augmenta les fortifications de Beauséjour ; on achemina des troupes sur l'Ohio, où Bigot voulait qu'il fût envoyé 2,000 hommes et bâti trois forts avec plusieurs magasins d'entrepôt, précautions nécessaires, suivant lui, pour assurer la possession de cette contrée.

Les troupes se mirent en route en 1753 sous les ordres de M. Péan. Les Anglais se mirent aussi en mouvement. Les indigènes, sollicités par les deux partis, ne savaient que faire ; ils étaient surpris, troublés de voir arriver de toutes parts des soldats, de l'artillerie, des munitions, au milieu de leurs forêts jusque-là silencieuses. Les forts de la Presqu'île et de Machault furent élevés entre le lac Érié et l'Ohio. C'est alors que M. Le Gardeur de Saint-Pierre, qui commandait sur ces bords, fut notifié de se retirer par le gouverneur de la Virginie, qui dirigeait, de son côté, des troupes vers les Apalaches. Sans tenir compte des avertissements des Anglais, M. de Contrecœur, qui venait remplacer Saint-Pierre, s'avança avec cinq à six cents hommes, fit évacuer un petit fort que le capitaine Trent avait élevé sur sa route, et, rendu sur le bord de l'Ohio, y commença le fort Duquesne en 1754. Tous les commandants de postes dans ces contrées reçurent ordre de s'assurer des sauvages par des présents ; on plaça des garnisons dans les forts Machault et de la Presqu'île ; on mit des bâtiments sur les chantiers des lacs Érié et Ontario pour le service des transports, et le gouverneur de la Louisiane reçut instruction d'engager les sauvages de son gouvernement à joindre leurs forces à celles des Français sur l'Ohio.

C'est au milieu de ces préparatifs que M. de Contrecœur reçut la nouvelle qu'un corps considérable de troupes anglaises marchait à lui sous le commandement du colonel Washington. Il chargea aussitôt M. de Jumonville d'aller à sa rencontre pour lui déclarer qu'il était sur le territoire français et le sommer de se retirer. Cet officier partit avec une escorte de 30 hommes ; il avait l'ordre de se tenir sur ses gardes de peur de surprise : car le pays était en effervescence, et les indigènes ne parlaient

plus que de guerre. Il choisissait en conséquence ses campements de nuit avec précaution. Le 17 mai au soir, il s'était retiré dans un vallon profond et obscur, lorsque des sauvages qui rôdaient, le découvrirent et allèrent informer de sa présence le colonel Washington, qui arrivait dans le voisinage avec ses troupes. Celui-ci marcha toute la nuit pour surprendre les Français ; à la pointe du jour, il les attaqua précipitamment. Jumonville fut tué avec neuf hommes de sa suite. Les Français prétendent que ce parlementaire fit signe qu'il était porteur d'une lettre de son commandant ; que le feu cessa et que ce ne fut qu'après qu'il eut commencé la lecture de la sommation que les assaillants se remirent à tirer. Washington affirme, de son côté, qu'il était à la tête de la colonne ; qu'à sa vue les Français coururent aux armes, et qu'il est faux que Jumonville ait fait connaître son caractère. Il est probable qu'il y a du vrai dans les deux versions, mais que l'attaque fut si soudaine qu'on ne put rien démêler. Washington n'avançait qu'en tremblant, tant il avait peur d'être surpris, et il voulait tout prévenir, même en courant le risque de combattre des fantômes. Ce n'est que de cette manière qu'on peut expliquer pourquoi Washington, avec des forces si supérieures, montra tant d'ardeur à surprendre Jumonville au point du jour ? Au reste la mort de Jumonville ne causa point la guerre, car elle était déjà résolue, mais elle l'accéléra. Washington continua son chemin et alla construire le fort palissadé de la Nécessité sur la Monongahéla, rivière qui se jette dans l'Ohio, et il attendait de nouvelles troupes pour aller assaillir le fort Duquesne, lorsqu'il fut lui-même attaqué.

Contrecœur, en apprenant la mort tragique de Jumonville, résolut de la venger sur-le-champ. Il donna 600 Canadiens et 100 sauvages au frère de la victime, M. de Villiers, qui se mit aussitôt en marche. Villiers trouva, en arrivant sur le lieu où l'action s'était passée, les corps de quelques-uns des Français qui avaient été tués, et les Anglais rangés en bataille dans la plaine au nombre de 400, et prêts à le recevoir. A ses premiers mouvements, ils se replièrent dans les retranchements qu'ils avaient élevés dans le voisinage et qu'ils avaient garnis de 9 pièces de canon. Villiers fut obligé de les attaquer au grand jour et à découvert. Le combat fut très-vif pendant quelque temps ; mais les

Canadiens combattaient avec tant d'ardeur qu'ils éteignirent le feu des batteries anglaises avec leur seule mousqueterie; et, après un combat de dix heures, ils obligèrent les ennemis à capituler pour éviter un assaut. Les Anglais s'engagèrent à retourner dans leur pays. Ils sortirent de la place et commencèrent une retraite si précipitée, qu'ils abandonnèrent jusqu'à leur drapeau. Tels sont les humbles exploits par lesquels le futur conquérant des libertés américaines commença sa carrière. Les vainqueurs, après avoir rasé le fort et brisé les canons, se retirèrent. La guerre parut encore plus inévitable que jamais, quoiqu'on parlât toujours de paix. La victoire de Villiers fut le premier acte de ce grand drame de 29 ans, dans lequel la France et l'Angleterre devaient subir de si terribles échecs en Amérique.

Que faisait alors la commission des frontières à Paris? Tandis "que toutes les colonies anglaises, dit le duc de Choiseul, se mettaient en mouvement pour exécuter le plan de l'invasion générale du Canada, formé et arrêté à Londres, les commissaires britanniques ne paraissaient s'occuper que du soin de concourir avec ceux du roi à un plan de conciliation." Mais le duc de Choiseul et les autres membres du ministère français ne pouvaient être les dupes de cette politique. Ils avaient remarqué l'obstination des Anglais à vouloir pénétrer dans la vallée de l'Ohio, et c'est en conséquence de cette obstination et de l'agitation observée parmi les sauvages, qu'ils avaient eux-mêmes ordonné, en 1742 et 1743, d'y faire passer des troupes et d'établir des forts formant chaîne depuis le lac Érié jusqu'à cette rivière, et, en 1754, de rejeter le colonel Washington au delà des Apalaches. La Grande-Bretagne laissait ses commissaires à Paris afin de conserver les apparences aux yeux de l'Europe et du gouvernement français, qui, à cause de sa décrépitude, ne pouvait faire que de faibles efforts pour résister à l'orage qui se formait. Le plus grave sujet d'inquiétude pour le cabinet de Versailles était les finances. Le trésor était vide. Déjà depuis plusieurs années les ministres murmuraient contre les dépenses du Canada. Lorsqu'il fallut faire les préparatifs de la guerre, ils éclatèrent en reproches amers; chaque navire apportait des réprimandes à l'intendant sur l'excès des dépenses, mais peu ou point de soldats pour la défense du pays, quoique

la mort de Jumonville et la capitulation de Washington fissent alors la plus grande sensation en Europe. Le peuple français, exclu par la nature de son gouvernement des affaires publiques, et bercé de l'espoir d'une longue paix, dut aussi se désabuser. Il fallait faire la guerre. L'Angleterre avait envoyé, dès l'année précédente, l'ordre aux gouverneurs de ses colonies d'agir de concert pour leur mutuelle défense. Ces gouverneurs s'assemblèrent au nombre de sept à Albany, et signèrent un traité d'alliance avec les Iroquois. Ils dressèrent en même temps un projet d'union fédérale pour que l'argent et les forces des diverses provinces fussent employés dans une juste proportion contre l'ennemi commun. Le gouvernement général de la confédération devait être administré par un président, nommé par la couronne, et par un conseil, choisi par les diverses assemblées coloniales. Le président serait investi de l'autorité exécutive, et posséderait le pouvoir législatif concurremment avec le conseil. Il aurait le pouvoir de faire la paix et la guerre avec les sauvages, de lever des troupes, de fortifier les villes, d'imposer des taxes sous l'approbation du roi, enfin de nommer les officiers civils et militaires. Mais ce projet fut rejeté par toutes les parties pour des motifs différents : par les colonies, parce qu'il donnait trop d'autorité au président, et par la couronne, parce qu'il en donnait trop aux représentants du peuple. Comme on l'a dit ailleurs, les guerres avec le Canada tendaient continuellement à réunir ensemble les provinces anglaises, et à accoutumer insensiblement les populations à regarder le gouvernement fédéral comme le meilleur. Après le rejet du projet de la convention, il fut résolu, faute de pouvoir central, de faire la guerre avec les troupes régulières de la métropole, auxquelles les troupes coloniales serviraient d'auxiliaires ; et en même temps les colonies votèrent des subsides et ordonnèrent des levées de soldats. L'Angleterre, de son côté, fit mettre de grosses sommes à leur disposition, et leur donna pour commandant le général Braddock, qui avait servi avec distinction sous le duc de Cumberland dans les guerres de l'Europe.

Les instructions de Braddock renfermaient un plan complet d'opérations contre le Canada.* Une expédition devait mettre

* Instructions du général Braddock du 25 mars 1754. Lettres du colonel Napier, écrites par ordre du duc de Cumberland au général Braddock.

la vallée de l'Ohio sous la puissance de l'Angleterre après en avoir chassé les Français. Les forts Saint-Frédéric, sur le lac Champlain, Niagara, au pied du lac Érié, et Beauséjour, dans l'isthme de l'Acadie, devaient être attaqués l'un après l'autre ou simultanément, selon les circonstances. Les troupes régulières rassemblées en Irlande, s'embarquèrent sur une escadre commandée par l'amiral Keppel, qui fut chargé de seconder sur mer les efforts qui allaient être faits sur terre. Braddock tint, en arrivant en Virginie, une conférence avec tous les gouverneurs de province. Il fut arrêté qu'il marcherait lui-même avec les troupes réglées pour prendre le fort Duquesne ; que le gouverneur Shirley attaquerait le fort Niagara avec les troupes provinciales ; qu'un autre corps, tiré des provinces du Nord et commandé par le colonel Johnson, tomberait sur le fort Saint-Frédéric; enfin que le colonel Monckton, avec les milices du Massachusetts, prendrait Beauséjour et Gaspareaux. Ce plan de campagne arrêté, on ne songea plus qu'à surprendre le Canada en précipitant l'invasion.

Cependant le gouverneur du Canada recevait des lettres de Paris. Dans l'une d'elles on disait : " Les dispositions que le cabinet anglais fait toujours paraître pour le maintien de la paix, ne permettent pas même de croire qu'il ait autorisé les mouvements qui font tant de bruit du côté de l'Ohio, et il y a encore moins d'apparence qu'il en ait ordonné de semblables sur les autres frontières." Mais la France n'était pas restée tout à fait inactive en présence de ces préparatifs, car depuis longtemps le langage des journaux et les discours prononcés dans les chambres lui faisait assez connaître l'opinion publique en Angleterre. On savait que cette opinion était puissante à Londres, et qu'elle exerçait une grande influence sur le gouvernement. On avait donné l'ordre de rassembler une flotte à Brest sous le commandement du chef d'escadre Dubois de la Motte ; on y fit embarquer six bataillons de vieilles troupes, formant 3,000 hommes ;* deux de ces bataillons devaient être laissés à Louisbourg, et les autres, transportés en Canada. Le baron Dieskau, maréchal de camp, qui s'était distingué sous le maréchal de Saxe, les commandait. Il avait pour colonel d'in-

* Correspondance officielle.

fanterie M. de Rostaing, et pour aide-major le chevalier de Montreuil.

M. Duquesne demanda son rappel pour rentrer dans le service de la marine. Son départ ne causa aucun regret, quoiqu'il eût conduit assez heureusement les affaires publiques et pourvu avec sagesse à tous les besoins de la colonie; son caractère hautain l'avait empêché de devenir populaire: ce défaut est encore plus sensible en Amérique qu'en Europe, à cause de l'égalité plus grande des rangs. Avant de partir il voulut rallier les Iroquois à la cause de la France dans un conseil secret qu'il avait convoqué à Montréal. Les Iroquois cherchaient toujours à conserver leur indépendance entre les deux nations. "Nous avons méconnu votre sang, leur dit le gouverneur, quand nous avons appris, que dans des conseils secrets, en présence de sept gouverneurs, vous aviez trahi la cause du roi de France en vous laissant entraîner, par les mauvais avis des Anglais, jusqu'à vous défaire en leur faveur de la Belle-Rivière, malgré le temps considérable qu'il y a que la France en est en possession. Ignorez-vous quelle différence il y a entre le roi de France et l'Anglais; allez voir les forts que le roi a établis, et vous y verrez que la terre sous leurs murs est encore un lieu de chasse; ils ont été placés dans les endroits que vous fréquentez pour vous y faciliter vos besoins. L'Anglais au contraire n'est pas plutôt en possession d'une terre que le gibier est forcé de déserter; les bois tombent devant lui, le sol se découvre et vous y trouvez à peine de quoi vous mettre la nuit à l'abri."*

Le marquis Duquesne avait jugé là en peu de mots la marche des deux colonisations. Son successeur fut le marquis de Vaudreuil de Cavagnal, gouverneur de la Louisiane. Vaudreuil débarqua à Québec au commencement de l'été. Ce gouverneur, troisième fils du marquis de Vaudreuil, successeur de M. de Callières au commencement du siècle, fut reçu avec des démonstrations de joie par les Canadiens, qui le regardaient comme leur compatriote et qui avaient fait demander au roi de le placer à la tête de leur gouvernement. Ils accoururent au-devant de lui dans l'espérance qu'il allait faire succéder à une situation incertaine ces jours fortunés que leur rappelait le gouvernement de son père.

La flotte anglaise, qui portait le général Braddock et ses troupes, partit de Cork au commencement de janvier 1755, et arriva à Williamsburgh, en Virginie, le 20 février. L'amiral Dubois de la Motte ne fit voile de Brest qu'à la fin d'avril, ou trois mois après Braddock, avec les renforts, les munitions et le matériel de guerre destinés au Canada. Ici il est nécessaire de noter les dates. Le gouvernement de Londres résolut de faire intercepter cette escadre par l'amiral Boscawen, qui fit voile de Plymouth le 27 avril.

Dans le temps même où ces mouvements avaient lieu, la diplomatie chercha à se ressaisir d'une affaire qui devait être évidemment décidée à coups de canons. Le 15 janvier, l'ambassadeur français, M. le duc de Mirepoix, avait remis à la cour de Londres une note pour proposer que toute hostilité fût défendue entre les deux nations; que les choses, dans la vallée de l'Ohio, fussent rétablies dans l'état où elles étaient avant la dernière guerre; que les prétentions des deux couronnes sur ce territoire fussent à l'amiable déférées à la commission, et que, pour dissiper l'inquiétude, la cour de Londres s'expliquât sur la destination et les motifs de l'armement qui s'était fait en Irlande.

Cette cour avait répondu le 22 à l'embassadeur de France. Elle demandait que la possession du territoire de l'Ohio, ainsi que des autres territoires, fût remise au préalable dans le même état où elle était avant le traité d'Utrecht: c'était avancer de nouvelles prétentions et reculer du traité d'Aix-la-Chapelle au traité de 1713. Pour ce qui était de l'armement, elle déclarait qu'il n'avait pas été fait pour porter atteinte à la paix générale; mais dans l'unique but de protéger les possessions anglaises en Amérique. Mirepoix écrivit une seconde fois le 6 février; il proposa de suivre le traité d'Aix-la-Chapelle, et demanda que l'Angleterre, conformément à ce traité, fît instruire la commission établie à Paris de ses prétentions et des titres sur lesquels elle les appuyait.

Dans la suite la France modifia encore ses réclamations, et consentit à ce que les deux nations évacuassent tout le pays situé entre l'Ohio et les Apalaches: c'était acquiescer à la proposition que le ministère anglais avait faite le 22 janvier. Elle n'avait aucun doute qu'elles ne fussent acceptées, d'au-

tant plus que le cabinet de Londres venait de renouveler à M. de Mirepoix les assurances que les armements faits en Irlande et la flotte qui en était partie, avaient principalement pour objet de maintenir la subordination et le bon ordre dans les colonies anglaises. Mais ce cabinet avança de nouvelles prétentions, comme s'il avait craint un accommodement, et, le 7 mars, il fit remettre un nouveau projet, dans lequel il était stipulé, 1° qu'on détruirait non-seulement les forts situés entre les monts Apalaches et l'Ohio, mais encore tous les établissements entre l'Ohio et la rivière Ouabache ou de Saint-Jérôme; 2° qu'on raserait les forts Niagara et Saint-Frédéric, et que les lacs Ontario, Érié et Champlain n'appartiendraient à personne, mais seraient ouverts aux sujets de l'une et de l'autre couronne, qui pourraient y commercer librement; 3° qu'on abandonnerait définitivement à l'Angleterre, outre la partie disputée de la presqu'île acadienne, un espace de vingt lieues du sud au nord, depuis la rivière de Pentagoët jusqu'au golfe Saint-Laurent; 4° enfin que toute la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent serait déclarée n'appartenir à personne et resterait inhabitée.

A ces conditions, l'Angleterre voulait bien confier aux commissaires des deux puissances la décision de ses autres prétentions. C'était une véritable déclaration de guerre, car la cour de Versailles ne pouvait accepter des conditions qui équivalaient à la perte du Canada, et qui l'auraient déshonorée aux yeux du monde entier. Aussi les accueillit-elle par un refus absolu*. Les négociations se prolongèrent cependant, nourries par de nouvelles propositions, jusqu'au mois de juillet. Les deux parties protestaient hautement qu'elles étaient sincères, et les ministres de la Grande-Bretagne assuraient à ceux de la France, inquiets sur la destination de la flotte de l'amiral Boscawen, que "certainement les Anglais ne commenceraient pas la guerre." Le duc de New-Castle, le comte de Granville et le chevalier Robinson dirent positivement à l'ambassadeur français qu'il

* Le ministre écrivit alors au gouverneur du Canada: "Quoiqu'il en soit, Sa Majesté est très-résolue de soutenir ses droits et ses possessions contre des prétentions si excessives et si injustes; et quel que soit son amour pour la paix, elle ne fera pour la conserver que les sacrifices qui pourront se concilier avec la dignité de la couronne et la protection qu'elle doit à ses sujets" (Documents de Paris). La cour était de bonne foi dans ces paroles.

était faux que cet amiral eût des ordres de prendre l'offensive. Le gouverneur du Canada, qui s'était embarqué sur un des vaisseaux de l'escadre de M. de la Motte, avait, de son côté, l'ordre du roi de n'en venir à une guerre ouverte que quand les Anglais auraient effectivement commis des hostilités caractérisées.*

Cependant l'amiral Boscawen, parti d'Angleterre le 27 avril, arrivait sur les bancs de Terreneuve avec ses onze vaisseaux ; la flotte française, à la faveur des brouillards qui règnent presque toujours dans ces parages, passa inaperçue à portée des Anglais ; mais le Lis et l'Alcide, qui s'étaient séparés depuis plusieurs jours du gros de la flotte, furent enlevés. Sur ces deux vaisseaux se trouvaient plusieurs officiers du génie, et huit compagnies de troupes, qui faisaient partie des 3,000 hommes envoyés en Amérique. M. de Choiseul rapporte que M. Hocquart, qui commandait l'Alcide, se trouvant à portée de la voix du Dunkerque, de 60 canons, fit crier en anglais : "Sommes-nous en paix ou en guerre ?" On lui répondit : "Nous n'entendons point." M. Hocquart fit lui-même cette question en français ; le capitaine anglais répondit par deux fois : "La paix, la paix." D'autres paroles s'échangeaient encore, lorsque le Dunkerque lâcha sa bordée à demi-portée de pistolet ; ses canons avaient été chargés à deux boulets et à mitraille. Bientôt l'Alcide et le Lis furent cernés par les vaisseaux de Boscawen et forcés de se rendre, après avoir perdu beaucoup de monde, et, en autres officiers, le colonel de Rostaing. La guerre, dit M. Haliburton, sans être formellement déclarée, commença par cet événement ; mais pour n'avoir point observé les formalités ordinaires, l'Angleterre fut accusée de trahison et de piraterie par les puissances neutres. Immédiatement après, trois cents navires marchands, qui parcouraient les mers sur la foi des traités, furent enlevés, comme l'eussent été par des forbans des bâtiments sans défense. Cette perte fut immense pour la France, qui, forcée à une guerre maritime, se vit ainsi privée de l'expérience irréparable de cinq à six mille matelots.

La nouvelle de la prise du Lis et de l'Alcide arriva à Londres le 15 juillet. Le duc de Mirepoix eut aussitôt une entrevue avec les ministres anglais, qui attribuèrent cet acte

* Documents de Paris.

d'hostilité à un malentendu, et qui lui dirent que cet événement ne devait point rompre la négociation. La France, accoutumée à compter avec l'Europe, se voyait ainsi, par la faiblesse de son gouvernement, traitée comme une nation du second ou du troisième ordre. La cour de Versailles, ne pouvant plus se faire illusion, rappela son ambassadeur, et la guerre fut déclarée à la Grande-Bretagne.

LIVRE NEUVIÈME.

CHAPITRE I.

GUERRE DE SEPT ANS.

1755-1756.

Disposition des esprits en France et en Angleterre à l'époque de la guerre de sept ans.—La France change sa politique extérieure en s'alliant à l'Autriche, qui flatte Mme. de Pompadour, maîtresse de Louis XV.—Enthousiasme guerrier de la Grande-Bretagne et de ses colonies; leurs immenses armements.—Extrême faiblesse numérique des forces du Canada.—Plan de campagne; zèle des habitants.—Premières opérations.—Un corps de troupes, parti de Boston, s'empare de Beauséjour et de toute la péninsule acadienne; exil et dispersion des Acadiens.—Le général Braddock marche sur le fort Duquesne; M. de Beaujeu va au-devant de lui; bataille de la Monongahéla; défaite complète des Anglais et mort de leur général.—L'épouvante se répand dans leurs colonies.—Les Canadiens et les sauvages y commettent de grands ravages et font beaucoup de prisonniers.—Armées anglaises destinées à attaquer Niagara et Saint-Frédéric.—Le colonel Johnson se retranche à la tête du lac Saint-Sacrement (George.)—Le général Dieskau l'attaque dans ses lignes; il est repoussé et lui-même tombe blessé entre les mains de l'ennemi.—Le peuple des colonies anglaises murmure contre l'inaction de Johnson; réponse de ce commandant.—Le général Shirley abandonne le dessein d'assiéger Niagara.—Résultat de la campagne.—Mauvaises récoltes en Canada; commencement de la disette.—Préparatifs de l'Angleterre pour la prochaine campagne.—Etat du Canada; on demande des secours à la France.—Le général Montcalm arrive avec des renforts à Québec, dans le printemps de 1756.—Plan d'opérations.—Disproportion des forces des deux parties belligérantes; projets d'invasion des Anglais.

Nous avons dit que la France, à la nouvelle de la prise du Lis et de l'Alcide, avait rappelé son ambassadeur de Londres et déclaré la guerre à la Grande-Bretagne. Cette démarche, comme on le verra plus tard, ne fut prise néanmoins qu'après un délai

de presqu'une année. L'indolent Louis XV ne pouvait se décider à prendre sérieusement les armes.

Quelle était la situation de la France à cette époque ? Les principaux ministres étaient le comte d'Argenson, pour la guerre ; M. Machault, pour la marine et les colonies ; M. Rouillé, pour les affaires étrangères ; mais c'était Mme. de Pompadour qui gouvernait ; elle changeait les généraux et les ministres au gré de ses caprices. Vingt-cinq ministres furent appelés au conseil d'État et renvoyés de 1756 à 1763. " Ce corps variait sans cesse, dit Sismondi ; il n'avait ni unité ni accord, et chaque ministre agissait indépendamment des autres. La nation, du reste, était plus occupée de vaines disputes religieuses que des apprêts du combat. Le parti moliniste, soutenu par les jésuites, avait recommencé la persécution contre les jansénistes ; le parlement voulut interposer son autorité pour la faire cesser, il fut dissous et remplacé par une chambre royale ; le roi, fatigué à la fin de ces chicanes oiseuses, qui troublaient et affaiblissaient son royaume, ordonna le silence et rétablit le parlement.

" Au milieu de cette petite guerre, le philosophisme gagnait. A la cour même il avait des partisans : le roi, tout ennemi qu'il était des idées nouvelles, avait sa petite imprimerie, et imprimait lui-même les théories économiques de son médecin Quesney, qui proposait un impôt unique, portant sur la terre ; la noblesse et le clergé, qui étaient les principaux propriétaires du sol, eussent enfin contribué. Tous ces projets aboutissaient en vaines conversations, les vieilles corporations résistaient ; la royauté, caressée par les philosophes, qui auraient voulu l'armer contre le clergé, éprouvait un vague effroi à l'aspect de leurs progrès." Tout enfin était en mouvement dans les idées morales comme dans les idées politiques. Les opinions n'avaient plus d'harmonie, et le gouvernement lui-même, honteux de suivre d'anciennes traditions, marchait au hasard dans une route nouvelle.

Ce fut ainsi que, par le fatal traité de Versailles de 1756, il s'allia avec l'Autriche, qu'il avait toujours combattue, et se laissa entraîner dans une guerre continentale par Marie-Thérèse, qui, voulant reprendre la Silésie au roi de Prusse, flattait adroitement la marquise de Pompadour, avec qui elle entretenait un commerce de lettres, et qu'elle appelait sa " chère amie." La

France eut à combattre à la fois sur terre et sur mer, quoique l'expérience lui eût enseigné depuis longtemps qu'elle devait éviter soigneusement cette double lutte, et que Machault s'efforçât de le faire comprendre à Louis XV; mais la favorite tenait à l'alliance de l'impératrice-reine; le ministre de la guerre et les courtisans, étrangers au service de mer, tenaient à la gloire qui s'offrait à eux dans les armées de terre; le gouvernement oublia la guerre avec l'Angleterre, la seule importante, la seule où la France eût été provoquée, et il dirigea ses principales forces vers le nord de l'Europe, abandonnant presqu'à elles-mêmes ses vastes possessions de l'Amérique septentrionale.

De l'autre côté de la Manche, les choses n'étaient point dans cette situation qui annonce de loin une révolution sociale. La Grande-Bretagne jouissait de l'état le plus prospère auquel elle fût encore parvenue; ses colonies du Nouveau-Monde faisaient des progrès immenses en toutes choses; et là, comme en Angleterre, le peuple paraissait unanime et satisfait. Le gouvernement, assis sur les larges bases de la liberté, obéissait à l'opinion publique, et, en suivant les instincts du pays, assurait d'avance, pour ainsi dire, le succès de ses entreprises. Aucune guerre n'avait été plus populaire chez les Anglais que celle qui allait commencer. M. Fox, depuis lord Holland, était à la tête des affaires. La chambre des communes accorda un million de louis pour augmenter les forces de terre et de mer; le gouvernement traita avec le roi de Prusse, donna des subsides au roi de Pologne et à l'électeur de Bavière, pour s'en faire des alliés, et pour contre-balancer la supériorité des Français sur le continent, car il avait des craintes pour la sûreté du Hanovre. L'enrôlement des matelots fut poussé avec une vigueur extrême; et tel était l'enthousiasme, que presque toutes les villes un peu importantes se cotisèrent pour augmenter la prime à donner aux soldats et aux marins qui venaient offrir leurs services volontairement; et qu'au lieu d'un million, que le gouvernement voulait lever au moyen d'une loterie, trois millions 800,000 louis furent souscrits sur-le-champ.*

La même ardeur se faisait remarquer dans les colonies. La population des provinces anglaises de l'Amérique du nord s'éle-

* Smollett.

vait en 1755, suivant les calculs de Franklin, à un million 200 mille âmes, tandis que celle du Canada, du Cap-Breton et de la Louisiane était à peine de 75 à 80 mille âmes. La disproportion était aussi considérable dans leur commerce et conséquemment dans leurs richesses. Les exportations des provinces anglaises s'élevaient, en 1753, à £1,486,000 sterling, et leurs importations à £983,000;* tandis que les exportations du Canada étaient de £100,000, chiffres ronds, et les importations de £400,000, dont une grande partie, étant pour le compte du gouvernement, ne passaient point par les mains des marchands du pays. Il n'est donc pas étonnant que les colonies anglaises poussassent leur métropole avec tant d'ardeur à la guerre. Franklin, aussi habile politique que savant physicien, était leur principal organe. Celui que Paris, vingt-cinq ans après, vit appliqué à soulever l'opinion de la France et de l'Europe contre l'Angleterre; celui que le Canada vit venir pour révolutionner ses habitants en 1776, fut, en 1754, le promoteur de l'entreprise contre les possessions françaises dans le nord du Nouveau-Monde. "Point de repos, disait-il, point de repos à espérer pour nos treize colonies, tant que les Français seront maîtres du Canada!"†

Les forces des deux nations belligérantes présentèrent sur le champ de bataille en Amérique une disproportion non moins grande durant tout le cours de la guerre. Mais, par une sage prévoyance, la France, donnant encore des signes de son ancienne supériorité dans la conduite des affaires militaires, avait porté loin du centre du Canada sa ligne défensive, de manière à obliger l'ennemi à diviser ses forces. L'isthme étroit de l'Acadie, la vallée inconnue et sauvage de l'Ohio, la gorge montagneuse du lac Saint-Sacrement (lac George), tels furent les théâtres épars qu'elle choisit pour les opérations de ses soldats, les champs de bataille, séparés par de grandes distances, où elle retint les nombreuses armées de l'ennemi pendant cinq ans sans pouvoir être forcée, et où elle leur fit essuyer les plus sanglantes défaites dont l'Amérique eût encore été témoin. C'est donc à tort que des historiens ont blâmé le système défensif adopté dans la guerre de sept ans.

* Encyclopédie Méthodique.—American Annals.

† Barbé-Marbois.

Les forces régulières du Canada, qui ne s'élevaient pas à 1,000 hommes, furent portées, en 1755, à 2,800 soldats à peu près, par l'arrivée de quatre bataillons d'infanterie, sous les ordres du général Dieskau. Les milices avaient été armées, et l'on continua d'en placer de gros détachements dans les postes sur les frontières, de sorte qu'on eut bientôt, tant en campagne qu'en garnisons, une armée de 7,000 hommes, sans compter plus de 800 employés aux transports. Ces forces étaient encore bien insuffisantes pour faire face à celles de l'ennemi, qui avait déjà 15,000 soldats sur pied, dont 3,000 devaient marcher contre Beauséjour; 2,200, contre le fort Duquesne; 1500, contre Niagara, et 5 à 6,000, contre le fort Saint-Frédéric, quatre attaques que les Anglais voulaient exécuter simultanément.

Si le travail secret qui se faisait dans la société en France, paralysait l'énergie de la nation et du gouvernement; si les défauts de l'organisation politique et sociale y rendaient l'esprit des philosophes et des classes éclairées, indifférent et sceptique au point de détruire la force du pouvoir; en Canada, les habitants, livrés exclusivement à l'agriculture et à la traite des pelleteries, conservaient la confiance d'autrefois et l'ardeur nécessaire pour former de vigoureux soldats. Privés par la nature de leur gouvernement de toute participation à l'administration publique, ils s'occupaient d'exploiter leurs terres ou de faire la chasse aux animaux sauvages qui erraient dans leurs forêts, et dont les riches fourrures formaient la branche la plus considérable de leur commerce. Peu nombreux, ils ne pouvaient se flatter d'ailleurs que leurs conseils eussent beaucoup de poids dans la métropole. Ils lui représentèrent le danger de la lutte qui allait s'engager, et prirent les armes avec la ferme résolution de combattre comme si la France eût fait les plus grands sacrifices pour les soustraire au sort qui les menaçait. Ils ne chancelèrent jamais; ils montrèrent jusqu'à la fin une constance et un dévoûment que les historiens français n'ont pas toujours su apprécier, mais que la vérité historique, appuyée sur des pièces officielles irrécusables, ne permet plus aujourd'hui de mettre en doute.

La saison des opérations était arrivée; des deux côtés on se mit en campagne. M. de Vaudreuil, ignorant les projets de l'ennemi, fit partir des troupes, suivant les ordres de la cour, pour l'attaque du fort important d'Oswégo. Le général Dieskau

devait exécuter cette expédition avec 4,000 hommes et 12 bouches à feu. Le succès lui paraissait assuré. Deux mille hommes étaient déjà partis de Montréal, et commençaient à arriver à Frontenac, lorsque la nouvelle de l'apparition de l'armée de Johnson sur le lac Saint-Sacrement, en fit rappeler une partie. Le corps ennemi qui s'avançait était celui qui devait agir contre Saint-Frédéric. L'attaque d'Oswégo fut différée, et Dieskau, que ce contre-ordre, qu'il désapprouvait, avait extrêmement contrarié, fut chargé d'aller s'opposer aux progrès de Johnson. Le 1er septembre, il se plaça à la tête du lac Champlain avec 1500 Canadiens, 700 soldats et 800 Hurons, Abénaquis et Népissings, en tout 3,000 hommes. C'était assez pour arrêter Johnson. On continua d'envoyer des forces sur le lac Ontario; un bataillon monta jusqu'à Niagara avec ordre de s'y maintenir après avoir relevé les ruines du fort, qui se composait d'une maison palissadée, entourée d'un fossé; un autre bataillon se campa sous les murs de Frontenac. Vers l'automne ces trois positions importantes, Saint-Frédéric, Niagara et Frontenac, paraissaient suffisamment protégées.

Dans la vallée de l'Ohio, le fort Duquesne, ouvrage plein de défauts, mais commandé par M. de Contrecœur, officier expérimenté autant que brave, n'avait qu'une garnison de 200 hommes; toutefois il pouvait être secouru par un certain nombre de voyageurs canadiens et par quelques sauvages. Les autres postes épars dans ces contrées lointaines, n'avaient pas de garnisons plus nombreuses. Les forêts et la distance faisaient leur principale protection.

Du côté de l'Acadie, les forts Beauséjour et Gaspareaux avaient pour commandants, le premier, M. de Vergor, favori de l'intendant Bigot, et le second, M. de Villeray. Ces officiers avaient à peine 125 soldats à leur disposition ; en cas d'attaque, ils devaient compter sur l'aide des Acadiens fixés autour d'eux ou qui erraient dans leur voisinage, comme si ces pauvres gens, que les Anglais regardaient comme leurs sujets, eussent été bien libres d'agir.

Des quatre entreprises que l'Angleterre avait projetées contre le Canada, la première exécutée fut l'attaque de ces derniers postes. Les troupes qui en étaient chargées, avaient été levées dans le Massachusetts, et pouvaient former 2,000 hommes ; elles

étaient commandées par le colonel Winslow, personnage influent du pays. Parties de Boston le 20 mai sur quarante et un navires, elles arrivèrent le 1er juin à Chignectou, où elles débarquèrent et furent renforcées par 300 soldats. Elles marchèrent aussitôt avec un train d'artillerie contre Beauséjour. Arrêtées un instant sur le bord de la rivière Messaguash par une poignée de Français, qui y avaient élevé un blockhaus, garni de canons, et qui, après une heure de combat, y mirent le feu et se retirèrent, elles parvinrent à Beauséjour, en repoussant devant elle un petit corps d'Acadiens, que M. de Vergor avait chargé de défendre une hauteur à quelque distance de son poste.

Le fort de Beauséjour avait alors une garnison de 100 soldats et de 300 Acadiens. Rien n'y était à l'épreuve de la bombe, ni la poudrière, ni les casemates. Les assiégeants ouvrirent la tranchée le 12 juin, et, le 16, l'inepte Vergor se rendit par capitulation après une faible résistance. Il fut stipulé que les troupes sortiraient avec les honneurs de la guerre, et seraient transportées à Louisbourg, et que les Acadiens qui avaient combattu avec elles, ne seraient pas inquiétés. Le fort Gaspareaux, défendu par une vingtaine de soldats et quelques habitants, se rendit aux mêmes conditions. Le fort Beauséjour prit le nom de fort Cumberland, et le major Scott y fut laissé pour commandant. Cet officier fit désarmer la population, mais ne put l'engager à prêter serment de fidélité à l'Angleterre, ce qui l'obligea de faire prisonniers tous les habitants qu'il put atteindre, conformément aux ordres du général Hopson, qui avait remplacé M. Cornwallis en qualité de gouverneur de l'Acadie.

Après cette conquête, les vainqueurs envoyèrent trois bâtiments de guerre dans la rivière Saint-Jean, pour prendre le petit fort que les Français venaient d'y faire élever et que commandait M. de Boishébert. Cet officier, n'ayant pas assez de monde pour le défendre, y mit le feu avant l'arrivée des Anglais et se retira. Mais, ayant été informé de ce qui se passait du côté de Beauséjour, au lieu de faire sa retraite sur Québec, il alla se joindre aux Acadiens du fond de la baie de Fondy ; il les arma et battit avec eux les Anglais en différentes rencontres ; mais il ne put empêcher ces derniers de brûler à la fin tous les établissements, et de contraindre les habitants à se réfugier dans les bois, et plus tard à émigrer au Cap-Breton, à l'île Saint-

Jean, à Miramichi, à la baie des Chaleurs et à Québec, ces malheureux offrant partout où ils allaient le spectacle d'un dévoûment sans bornes et d'une misère profonde.

Tel fut le succès des ennemis au commencement de leur campagne. Quoiqu'il fût, sous le rapport militaire, plus nominal que réel, puisque les Anglais ne purent pas s'avancer plus loin du côté de l'Acadie, où des bandes armées les continrent, il causa néanmoins un vif mécontentement à Paris, surtout lorsqu'on y apprit les terribles conséquences qu'il avait eues pour les infortunés Acadiens, si dignes d'un meilleur sort. Le roi écrivit de sa propre main à M. de Vaudreuil de faire juger rigoureusement, par un conseil de guerre qu'il présiderait en personne, Vergor et Villeray, ainsi que les garnisons qui servaient sous leurs ordres. Le procès eut lieu l'année suivante au château Saint-Louis; mais tous les accusés furent acquittés à l'unanimité.* L'évacuation de l'Acadie laissa à la merci des Anglais les habitants de cette province, qui portaient le nom de neutres, et qui n'avaient pu se résoudre ni à abandonner leur terre natale, ni à oublier la France.

Sur quinze à dix-huit mille Acadiens qu'il y avait dans la péninsule au commencement de leur émigration, il n'en restait plus qu'environ 7,000 des plus riches, dont les mœurs douces ont fourni à Raynal un tableau si touchant.

“ Peuple simple et bon, dit-il, qui n'aimait point le sang, l'agriculture était son occupation. On l'avait établi dans des terres basses, en repoussant, à force de digues, la mer et les rivières, dont ces plaines étaient couvertes. Ces marais desséchés donnaient du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine et du maïs. On y voyait encore une grande abondance de pommes de terre, dont l'usage était devenu commun.

* La lettre du roi est du 20 février 1756. Les pièces du procès sont déposées à la bibliothèque de la Société littéraire et historique de Québec. “ On eut, dit Montcalm, principalement égard pour le fort de Beauséjour à ce que les Acadiens avaient forcé le commandant à capituler pour sauver leur vie; ils avaient prêté autrefois serment de fidélité aux Anglais qui les menaçaient de les faire pendre. Quant au fort de Gaspareaux, une grande enceinte avec des pieux debout, où il n'y avait qu'un officier et 19 soldats, ne pouvait être considérée comme un fort propre à soutenir un siége.”—Lettre au ministre, 1757.

« D'immenses prairies étaient couvertes de troupeaux nombreux. On y compta jusqu'à soixante mille bêtes à cornes. La plupart des familles avaient plusieurs chevaux, quoique le labourage se fît avec des bœufs. Les habitations, presque toutes construites de bois, étaient fort commodes, et meublées avec la propreté qu'on trouve quelquefois chez nos laboureurs d'Europe les plus aisés. On y élevait une grande quantité de volailles de toutes les espèces. Elles servaient à varier la nourriture des colons, qui était généralement saine et abondante. Le cidre et la bière formaient leur boisson. Ils y ajoutaient quelquefois de l'eau-de-vie de sucre.

« C'était leur lin, leur chanvre, la toison de leurs brebis, qui servaient à leur habillement ordinaire. Ils en fabriquaient des toiles communes, des draps grossiers. Si quelqu'un d'entre eux avait un peu de penchant pour le luxe, il le tirait d'Annapolis ou de Louisbourg. Ces deux villes recevaient en retour du bled, des bestiaux, des pelleteries.

« Les Français neutres n'avaient pas autre chose à donner à leurs voisins. Les échanges qu'ils faisaient entre eux étaient encore moins considérables, parce que chaque famille avait l'habitude et la facilité de pourvoir seule à tous ses besoins. Aussi ne connaissaient-ils pas l'usage du papier-monnaie, si répandu dans l'Amérique septentrionale. Le peu d'argent qui s'était comme glissé dans cette colonie, n'y donnait point l'activité, qui en fait le véritable prix.

« Leurs mœurs étaient extrêmement simples. Il n'y eut jamais de cause, civile ou criminelle, assez importante pour être portée à la cour de justice établie à Annapolis. Les petits différends qui pouvaient s'élever de loin en loin entre les colons, étaient toujours terminés à l'amiable par les anciens. C'étaient les pasteurs religieux qui dressaient tous les actes, qui recevaient tous les testaments. Pour ces fonctions profanes, pour celles de l'église, on leur donnait volontairement la vingt-septième partie des récoltes. Elles étaient assez abondantes pour laisser plus de faculté que d'exercice à la générosité. On ne connaissait pas la misère, et la bienfaisance prévenait la mendicité. Les malheurs étaient, pour ainsi dire, réparés avant d'être sentis. Les secours étaient offerts sans ostentation d'une part; ils étaient acceptés sans humiliation de l'autre. C'était une société de

frères, également prêts à donner ou à recevoir ce qu'ils croyaient commun à tous les hommes.

" Cette précieuse harmonie écartait jusqu'à ces liaisons de galanterie qui troublent si souvent la paix des familles. On ne vit jamais dans cette société de commerce illicite entre les deux sexes. C'est que personne n'y languissait dans le célibat. Dès qu'un jeune homme avait atteint l'âge convenable au mariage, on lui bâtissait une maison, on défrichait, on ensemençait des terres autour de sa demeure ; on y mettait les vivres dont il avait besoin pour une année. Il y recevait la compagne qu'il avait choisie, et qui lui apportait en dot des troupeaux. Cette nouvelle famille croissait et prospérait à l'exemple des autres. Qui est-ce qui ne sera pas touché de l'innocence des mœurs et de la tranquillité de cette heureuse peuplade ? Qui est-ce qui ne fera pas des vœux pour la durée de son bonheur ?"

Vains souhaits ! La guerre de 1744 commença ses malheurs ; celle de sept ans consomma sa ruine totale. Depuis quelque temps, les agents anglais montraient la plus grande rigueur ; les tribunaux, par des violations flagrantes de la loi, par des dénis systématiques de justice, étaient devenus pour les habitants un objet à la fois de terreur et de haine. Le moindre employé voulait que sa volonté fût obéie. " Si vous ne fournissez pas de bois à mes troupes, disait un capitaine Murray, je démolirai vos maisons pour en faire du feu." " Si vous ne voulez pas prêter le serment de fidélité, ajoutait le gouverneur Hopson, je vais faire pointer mes canons sur vos villages." Rien ne pouvait engager ces hommes honorables à faire un acte qui répugnait à leur conscience, et que, dans l'opinion de bien des gens, l'Angleterre n'avait pas même le droit d'exiger. " Les Acadiens, observe M. Haliburton, n'étaient pas des sujets britanniques, puisqu'ils n'avaient point prêté le serment de fidélité, et ils ne pouvaient pas être conséquemment regardés comme des rebelles ; ils ne devaient pas être considérés non plus comme des prisonniers de guerre, ni envoyés en France, puisque depuis près d'un demi-siècle on leur laissait leurs possessions à la simple condition de demeurer neutres." Mais beaucoup d'aventuriers, d'hommes avides regardaient leurs belles fermes d'un œil d'envie. La cupidité s'enflamme rapidement. Il ne fut pas difficile de trouver des raisons politiques pour justifier l'expulsion des Acadiens.

La très-grande majorité n'avaient fait aucun acte pour porter atteinte à la neutralité ; mais dans l'horrible catastrophe qui se préparait, l'innocent allait être entraîné avec le coupable. Pas un habitant ne mérita grâce. Leur sort fut décidé dans le conseil du gouverneur Lawrence, auquel assistaient les amiraux Boscawen et Mostyn, dont les flottes croisaient sur les côtes. Il fut résolu de disperser dans les colonies anglaises ce peuple infortuné ; et, afin que personne n'échappa, on enjoignit le secret le plus inviolable. L'enlèvement devait avoir lieu le même jour et à la même heure dans toutes les parties de l'Acadie. Pour rendre le succès plus complet, on voulut réunir les habitants par troupes. Des proclamations, rédigées avec une adresse perfide, leur ordonnèrent de s'assembler dans les principaux villages, sous les peines les plus rigoureuses. Quatre cent dix-huit chefs de famille, se fiant à la foi britannique, se réunirent ainsi, le 5 septembre, à 3 heures de l'après-midi, dans l'église du Grand-Pré. Le colonel Winslow s'y rendit dans un grand appareil. Après leur avoir montré la commission qu'il tenait du gouverneur, il leur dit qu'ils avaient été assemblés pour entendre la décision finale du roi à leur égard. Alors il leur annonça qu'il avait un devoir bien pénible à remplir ; mais qu'il devait obéir aux ordres qu'il avait reçus, et il les informa " que leurs terres et leurs bestiaux étaient confisqués au profit de la couronne avec tous leurs meubles, excepté leur argent et leur linge, et qu'ils allaient être eux-mêmes déportés hors de la province. " Aucun motif n'était donné de cette décision. Un corps de troupes, qui s'était tenu caché jusque-là, sortit tout à coup de sa retraite et cerna l'église : les habitants, surpris et sans armes, ne firent aucune résistance. Les soldats rassemblèrent les femmes et les enfants ; 1,023 personnes furent arrêtées au Grand-Pré seulement. Quelques Acadiens s'étaient échappés dans les bois, on dévasta le pays pour les empêcher de subsister. Dans les Mines on brûla des centaines d'habitations, onze moulins et une église. Ceux qui s'étaient montrés les partisans de l'Angleterre, ne furent pas mieux traités que ses ennemis : ainsi le vieux notaire Le Blanc, qui lui avait rendu les plus grands services, mourut à Philadelphie de misère et de chagrin, en cherchant ses fils dispersés dans les colonies de ses oppresseurs ; on ne fit aucune distinction. Il fut permis aux uns et aux autres avant de s'embarquer, et

c'est le seul adoucissement qu'on accorda à leurs malheurs, de visiter, dix par dix, leurs familles, et de contempler pour la dernière fois ces champs, ces vallons, ces collines, naguère si calmes et si heureuses, qui les avaient vus naître et qu'ils ne devaient plus revoir. Le 10 fut le jour fixé pour l'embarquement. Une résignation calme avait succédé à leur premier désespoir. Mais lorsqu'il fallut dire un dernier adieu à leur patrie, pour aller vivre séparés, au milieu d'un peuple étranger, qui avait d'autres coutumes, d'autres mœurs, une autre langue, une autre religion, leur courage s'évanouit et ils furent navrés de douleur. En violation de la foi jurée et par un raffinement inouï de barbarie, les familles furent divisées et dispersées sur différents navires. Pour les embarquer on rangea les prisonniers sur six de front, les jeunes gens en tête. Ceux-ci refusèrent de marcher, en réclamant l'exécution de la promesse qui leur avait été faite, qu'ils seraient embarqués avec leurs parents ; on fit avancer contre eux les soldats, la baïonnette croisée. Le chemin, depuis la chapelle du Grand-Pré jusqu'à la rivière Gaspareaux, avait un mille de longueur ; il était bordé des deux côtés de femmes et d'enfants, qui, à genoux et fondant en larmes, encourageaient leurs maris, leurs pères, et leur adressaient leurs bénédictions. Cette lugubre procession défila lentement en priant et en chantant des hymnes. Les chefs de famille marchaient après les jeunes gens. Enfin la procession atteignit le rivage. Les hommes furent mis sur certains bâtiments ; les femmes et les enfants, sur d'autres, pêle-mêle, sans qu'on prît le moindre soin pour leur commodité. Des gouvernements ont commis des actes de cruauté dans des temps de passions, au milieu de révolutions politiques ou religieuses, pour satisfaire des haines ou des vengeances particulières ; mais il n'y a pas d'exemple chez les modernes qu'un châtiment ait été infligé à tout un peuple paisible et inoffensif avec autant de calcul, de barbarie et de sang-froid, que celui dont nous venons de retracer le douloureux tableau.

Tous les autres établissements acadiens présentèrent le même jour et à la même heure le même spectacle de désolation.

Les navires, chargés de leurs nombreuses victimes, firent voile pour les colonies anglaises. Ils les jetèrent sur le rivage depuis Boston jusqu'à la Caroline, sans pain et sans protection. Pendant de longues journées après le départ des Acadiens, on vit

leurs bestiaux s'assembler autour des ruines des habitations, et les chiens passer les nuits à pleurer l'absence de leurs maîtres, en poussant de plaintifs hurlements.

La plupart des colons anglais, il faut le dire à leur honneur, reçurent les Acadiens avec humanité, comme pour protester contre la rigueur inexorable de leur gouvernement. Benezet, issu d'une famille française bannie à la révocation de l'édit de Nantes, les accueillit comme des frères à Philadelphie.

Quelques-uns de ces exilés se réfugièrent ensuite à la Louisiane; d'autres, à la Guyane française; et des Français, déportés eux-mêmes à Sinnamari, y trouvèrent, en 1798, une famille acadienne qui les accueillit par ces paroles hospitalières: "Venez, nos parents furent bannis comme vous, ils nous ont appris à soulager le malheur: venez, nous éprouvons du plaisir à vous offrir dans nos cabanes un asile et des consolations."

Les Acadiens fondèrent dans la suite un canton dans la Louisiane, auquel ils donnèrent le nom toujours cher de leur ancienne patrie. Louis XV lui-même, touché de leur fidélité, fit proposer en vain par ses ministres à ceux de l'Angleterre, d'envoyer des bâtiments pour les recueillir et les ramener en France. M. Grenville s'empressa de répondre: "Notre acte de navigation s'y oppose, la France ne peut envoyer de vaisseaux dans nos colonies," comme si cette loi avait été faite pour étouffer tout sentiment d'humanité. Cependant quelques-uns purent parvenir en France; ils forment aujourd'hui deux communes florissantes, où ils ont conservé leurs mœurs paisibles et agrestes, dans les beaux oasis verts qui parsèment les landes de Bordeaux. Telle fut l'expatriation des Acadiens.

L'Angleterre ne retira aucun fruit de cet acte de politique jalouse et ombrageuse, qui fit connaître aux colons ce qu'était la pitié métropolitaine, et qui fournit un motif de plus aux Canadiens, s'ils en avaient besoin, pour défendre leur pays avec toute l'énergie dont ils étaient capables.

Tandis que le fer et la flamme changeaient en déserts les champs les plus fertiles de l'Acadie, le général Braddock faisait ses préparatifs pour rejeter les Français au delà de la vallée de l'Ohio, c'est-à-dire pour exécuter la seconde partie du plan d'invasion. Will's Creek était le lieu qu'il avait donné pour rendez-vous à ses troupes, dans le voisinage des Apalaches. Il se

mit en marche aux acclamations de la population. Sa petite armée formait avec les bagages une colonne de quatre milles de long ; elle ne pouvait avancer que fort lentement au milieu des rivières, des forêts et des montagnes. Le temps s'écoulait ; Braddock commençait à craindre de ne pouvoir surprendre le fort Duquesne, où il savait qu'il y avait peu de monde. Inquiet de plus en plus, il prit le parti, pour accélérer sa marche, de diviser ses forces en deux corps. Il laissa 1,000 hommes, sous les ordres du colonel Dunbar, à l'arrière-garde avec les gros bagages, et lui-même se mit à la tête du second corps, composé de 1200 hommes d'élite, équipés à la légère, pour prendre les devants, afin d'atteindre la place avant que l'alarme y fût répandue. Le 9 juillet, de grand matin, il traversa la rivière de la Monongahéla, à quinze milles environ du fort Duquesne, et s'avança avec rapidité sur la rive méridionale, se croyant déjà maître du poste français. Washington servait avec le grade de colonel dans son état-major. " On lui a souvent entendu dire pendant sa vie, qu'il n'avait jamais vu de plus beau spectacle que la marche des troupes anglaises dans cette mémorable matinée. Tous les soldats étaient en bonne tenue et en uniforme ; ils étaient rangés en colonnes et marchaient en bon ordre ; le soleil brillait sur leurs armes polies, la rivière coulait paisiblement à leur droite, et, à leur gauche, d'immenses forêts les ombrageaient avec leur solennelle grandeur. Les officiers et les soldats étaient également animés par de brillantes espérances et par la ferme conviction du succès."*

A midi, cette troupe si fière repassait par un gué, à dix milles du fort Duquesne, sur la rive opposée de la Monongahéla, dans une plaine unie, élevée de quelques pieds seulement au-dessus de l'eau, et d'un demi-mille de largeur. A l'extrémité de cette plaine le terrain montait légèrement quelque temps, puis se terminait tout à coup par des montagnes très-hautes. La route, depuis le gué jusqu'au fort français, traversait la plaine et cette hauteur, et se prolongeait au milieu d'un pays inégal et couvert de bois. Le colonel Gage formait l'avant-garde avec 300 hommes de troupes de ligne ; un autre détachement de 200 hommes le suivait ; le général venait ensuite avec le corps principal et l'artillerie.

---

* Guizot : Vie, correspondance et écrits de Washington.

M. de Contrecœur commandait au fort Duquesne. Un des partis qu'il tenait en campagne pour épier les mouvements de l'ennemi, l'informa, le 8, que les Anglais n'étaient plus qu'à six lieues. Il résolut aussitôt de les attaquer sur la route, et alla lui-même marquer la place où ses troupes se placeraient en embuscade. Le lendemain, 253 Canadiens et 600 sauvages, sous les ordres de M. de Beaujeu, sortirent du fort Duquesne, à huit heures du matin, pour aller se placer dans les ravins et les bois aux côtés du chemin. Cette troupe descendait le terrain légèrement incliné qui bordait la plaine dont nous venons de parler, dans le même temps que le colonel Gage commençait à le monter. Les deux colonnes se rencontrèrent avant que les Français eussent atteint le lieu de l'embuscade. Ceux-ci, moins troublés par cette rencontre imprévue que les Anglais, ouvrirent aussitôt un feu très-vif, qui fit replier l'avant-garde des ennemis. Ce mouvement rétrograde donna le temps à Beaujeu de ranger son détachement en bataille, en profitant des hautes herbes dont la terre était couverte ; il plaça les Canadiens à cheval sur la route, et poussa les sauvages en avant de chaque côté, de manière à former un demi-cercle.

Les Anglais, revenus de leur première surprise, se remirent en marche en se dirigeant vers le centre de cette ligne. Arrivés à une courte distance des Canadiens, ils furent assaillis par une violente décharge de mousqueterie, qui les arrêta tout court, tandis qu'une grêle de balles s'abattait sur leur flanc droit. La confusion se jeta dans leurs rangs ; mais, au bout de quelques instants, ils se réformèrent un peu et commencèrent à tirer ; leur artillerie, poussée en avant, ouvrit aussi son feu ; ce fut dans une des premières décharges de cette arme que Beaujeu fut tué. Dumas, son second, prit aussitôt le commandement, et, soutenu de Ligneris et des autres officiers, il s'élança avec impétuosité contre les ennemis. Le combat devint alors d'une violence extrême. Les sauvages, qui avaient été d'abord ébranlés par la canonnade, voyant que les Canadiens étaient restés fermes, avaient repris avec de grands cris leur place au pied des arbres qu'ils avaient abandonnés. Les Anglais firent pendant longtemps bonne contenance, et exécutèrent même un mouvement en avant ; ils étaient animés par leurs officiers, qui les dirigeaient l'épée nue à la main. Mais, écrasés par un feu meurtrier, qui

se resserrait de plus en plus autour d'eux, ils finirent par tomber dans une confusion complète. Tous les corps se trouvèrent confondus. Les soldats, tirant au hasard, tuaient leurs propres officiers et leurs camarades. Dans cette mêlée les milices furent les seules troupes qui montrèrent du calme, de la fermeté et de la bravoure. Mais elles furent forcées à la fin de céder au torrent. Les Français n'eurent plus alors qu'à choisir leurs victimes et à tirer de sang-froid sur des masses confuses, qui tourbillonnaient sous les balles, et que le général Braddock s'efforçait en vain de former en pelotons et en colonnes, comme si elles eussent été dans les plaines de la Flandre. Après trois heures de combat, la tête de la colonne anglaise abandonna ses canons et se replia en désordre. Prenant ce mouvement pour une fuite, les Canadiens et les sauvages abordèrent l'ennemi, la hache à la main, et l'enfoncèrent de toutes parts. Alors les Anglais lâchèrent pied; Dumas les poursuivit à travers la plaine et en fit un massacre affreux; ceux qui ne tombaient pas sous le fer des vainqueurs, se noyaient dans la Monongahéla, en voulant traverser cette rivière à la nage.* Sachant que le colonel Dunbar n'était pas loin, et ne pouvant d'ailleurs arracher du champ de bataille les sauvages, qui se livraient au pillage, Dumas fit enfin suspendre la poursuite.

Le carnage avait été presque sans exemple dans les annales de la guerre moderne.† Près de 800 hommes avaient été tués ou blessés sur les 1200 qui marchaient à la suite du général Braddock; et sur 86 officiers, 26 avaient été tués et 37 blessés. Les officiers avaient fait des efforts incroyables pour rallier les troupes; plusieurs s'étaient fait tuer de désespoir. A l'exception du colonel Washington, tous ceux qui combattaient à cheval avaient été mis hors de combat. Le général Braddock lui-même, après avoir eu trois chevaux tués sous lui, avait reçu le coup mortel. Le malheureux général fut mis d'abord dans un tombereau, puis à cheval et enfin porté par les soldats. Il expira quatre jours après la bataille, et fut enterré sur le bord du chemin, auprès du fort de la Nécessité, à l'entrée du désert. C'était un officier expérimenté, plein de bravoure, mais arrogant,

* Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale, par M. Pouchot.

† Sparks.

méprisant son ennemi, les milices américaines et les sauvages. Il eut la mortification de voir ses réguliers prendre la fuite, pendant que les Virginiens combattaient comme de vieux soldats avec la plus grande intrépidité.

Les troupes en déroute rejoignirent le colonel Dunbar et communiquèrent leur panique à ses soldats. Dans un instant toute l'armée se débanda. L'artillerie fut détruite; les munitions et les gros bagages furent brûlés, sans que personne sut par l'ordre de qui. La discipline et le calme ne se rétablirent que lorsque les fuyards, harassés, éperdus, arrivèrent au fort Cumberland dans les Apalaches.* Le colonel Washington écrivit: "Nous avons été battus, honteusement battus par une poignée de Français, qui ne songeaient qu'à inquiéter notre marche. Quelques instants avant l'action, nous croyions nos forces presque égales à toutes celles du Canada; et cependant, contre toute probabilité, nous avons été complétement défaits, et nous avons tout perdu."

Les Français firent un immense butin. Les bagages des vaincus, leurs vivres, quinze bouches à feu, une quantité considérable d'armes et de munitions de guerre, la caisse militaire, les papiers du général Braddock tombèrent entre leurs mains; ces papiers dévoilèrent les projets de l'Angleterre, et le duc de Choiseul les adressa dans un mémoire aux diverses cours de l'Europe. Les vainqueurs trouvèrent aussi sur le champ de bataille, au milieu des chariots brisés, 4 à 500 chevaux, dont une partie avaient été tués et nageaient dans le sang, pêle-mêle avec les soldats morts ou mourants.

Cette victoire ne coûta aux Français qu'une quarantaine d'hommes. M. de Beaujeu fut vivement regretté par les Canadiens, ses compatriotes, et par les tribus indigènes, qui avaient pour lui une grande considération.

Ainsi se termina la bataille de la Monongahéla, l'une des plus mémorables de l'histoire américaine. Les troupes battues allèrent prendre leurs quartiers d'hiver à Philadelphie. La nouvelle de ce désastre jeta les colonies anglaises dans l'effroi et la consternation. Les frontières des provinces de la Pennsylvanie, du Maryland et de la Virginie furent abandonnées. L'alarme se répandit au delà des montagnes jusque dans les établissements

* Vie, correspondance et écrits de Washington.

qui se trouvaient sur le bord de la mer, et qui craignirent un instant d'être attaqués. Les prédicateurs montèrent dans les chaires pour rassurer la population et calmer son épouvante.

Le gain de cette bataille assura la possession de l'Ohio aux Français pour cette campagne, comme la défaite du colonel Washington, au fort de la Nécessité, la leur avait assurée l'année précédente.

Tandis que ces événements se passaient à l'extrémité méridionale du Canada, les troupes anglaises chargées d'attaquer Niagara et Saint-Frédéric, se réunissaient à Albany. Elles partirent de cette ville au nombre de cinq à six mille hommes, sous les ordres du général Lyman; le colonel Johnson les suivait avec l'artillerie, les bateaux, les vivres et tout le matériel de siége. Arrivé au portage situé entre la rivière Hudson et le lac Saint-Sacrement, le général commença le fort Édouard, sur la rive gauche de l'Hudson, pour en faire la base de ses opérations; pendant ce temps Johnson continua d'avancer et atteignit la tête du lac Saint-Sacrement. Lyman pressait le transport des bateaux au lac; il voulait s'assurer de l'important passage de Carillon avant que les Français s'y fussent fortifiés, lorsqu'il apprit qu'ils s'approchaient eux-mêmes pour l'attaquer dans ses retranchements.

Nous avons parlé ailleurs de l'inquiétude que l'apparition de Johnson sur le lac Saint-Sacrement avait causé à M. de Vaudreuil, et nous avons dit que ce gouverneur avait fait abandonner l'attaque d'Oswégo pour s'opposer à ses progrès. C'est en conséquence de cet ordre que Dieskau se trouvait le 1er septembre à Saint-Frédéric avec 3,000 hommes. Il fut informé que les ennemis n'étaient pas encore prêts à venir l'attaquer; que le fort Édouard était peu avancé et pour cela assez facile à enlever par un coup de main, enfin que ce poste était très-important parce qu'il renfermait les magasins de Johnson. Dieskau résolut de profiter de ces circonstances pour l'attaquer sans délai.

Il partit de Saint-Frédéric avec ses 3,000 hommes. Il en laissa 1500 à Carillon pour assurer sa retraite en cas d'échec, et, avec le reste, composé de 220 réguliers, 680 Canadiens, commandés par M. de Repentigny, et 600 sauvages, sous les ordres de M. de Saint-Pierre, il continua sa route malgré l'avertissement qu'il reçut que 900 Américains étaient retranchés sous

les murs de la place, avertissement qu'il négligea parce que, comme Braddock, il n'avait que du mépris pour la milice. Les instructions qu'il avait reçues de M. de Vaudreuil, lui recommandaient expressément de n'attaquer qu'avec toutes ses forces réunies sans jamais les diviser.* Les Canadiens et les sauvages le blâmèrent de laisser la moitié de ses soldats à Carillon. Mais Dieskau brûlait du désir d'éclipser par quelque action d'éclat la victoire de l'Ohio, car déjà l'on voyait naître entre les troupes du pays et celles de France, une jalousie trop encouragée par les officiers pour ne pas aller toujours en augmentant.† Craignant qu'un trop grand nombre d'hommes ne retardât sa marche, il négligea des conseils dont l'oubli fut la première cause de sa perte.

Pour dérober sa marche et éviter le corps de Johnson, il prit la voie de l'eau ; il remonta le lac Champlain et alla débarquer dans la baie du Grand-Marais (South Bay), à six ou huit lieues du fort Edouard. Le 7 septembre au soir, il bivaquait sur le bord de l'Hudson à une lieue des Anglais. Il avait l'intention de les attaquer le lendemain à la pointe du jour ; mais les sauvages, déjà fort mécontents de ce qu'on eut laissé une partie des troupes en arrière, déclarèrent qu'ils ne prendraient point part au combat, sous prétexte que le fort Édouard était situé sur le territoire anglais, puisqu'il était baigné par les eaux de l'Hudson. Ils ajoutèrent néanmoins qu'ils étaient prêts à marcher contre le camp de Johnson, établi à la tête du lac Saint-Sacrement, sur le territoire français. Les Canadiens, voyant la résolution des sauvages, appuyèrent leur avis. Dès lors le général Dieskau fut obligé de se conformer à leur désir. L'entreprise contre le fort Édouard fut abandonnée, et, le lendemain, on se remit en marche, sur trois colonnes, les réguliers au centre, pour passer les montagnes et tomber subitement sur Johnson, dont on était éloigné de cinq lieues environ.

Celui-ci avait 2,500 hommes sous ses ordres. En apprenant le projet des Français contre le fort Édouard, il avait détaché, le matin même, le colonel Williams, à la tête de 1200 hommes, dont 200 sauvages, pour tendre une embuscade aux Français à

---

* Instructions de M. de Vaudreuil au général Dieskau : Correspondance officielle.

† Lettre de M. de Lotbinière au ministre, du 28 octobre 1755.

leur retour du fort Édouard. Dieskau fut averti par un prisonnier, à quatre milles du camp de Johnson, de l'approche de ce détachement, qui suivait le même chemin que lui, mais en sens contraire. Il fit faire halte à la colonne du centre, et poussa les deux autres, c'est-à-dire les Canadiens, qui mirent leurs sacs à terre pour être plus légers, à sa droite, et les sauvages à sa gauche, trois cents pas en avant, avec ordre de se coucher ventre à terre au milieu du bois, et de n'attaquer l'ennemi en flanc que quand ils entendraient le feu du centre. Dans cette position Dieskau attendit les Anglais, qui venaient ainsi se jeter dans le piége qu'ils voulaient tendre eux-mêmes, lorsque les sauvages, à l'aile gauche, se découvrirent avant le temps et leur firent apercevoir le danger. Dieskau, voyant l'embuscade éventée, fit charger aussitôt les troupes et les Canadiens pour ne pas donner à l'ennemi le loisir de se reconnaître; les sauvages, de leur côté, s'élancèrent en avant, et se battirent avec fureur pour venger la mort de leur commandant, M. de Saint-Pierre, tué par un Anglais, qu'ils assommèrent sur la place à coups de haches. En un moment les ennemis, malgré les efforts les plus vigoureux, furent mis en pleine déroute avec des pertes considérables; ils laissèrent le colonel Williams et le fameux chef sauvage Hendrich, parmi les morts. On les poursuivit la baïonnette dans les reins; un second corps, envoyé à leur secours, ne put résister à l'élan des troupes françaises, et fut culbuté en un clin d'œil. Le général Dieskau voulait profiter du désordre pour entrer pêle-mêle avec les fuyards dans les retranchements de Johnson. Mais il fallait des troupes plus disciplinées que les siennes pour exécuter une pareille manœuvre. Une partie des sauvages et des Canadiens s'arrêtèrent pour recueillir leurs blessés, et se reposer après ce dernier combat; ils étaient exténués de fatigue, ayant été obligés de marcher depuis le matin à travers les bois et les broussailles dans un pays âpre et difficile, pour couvrir la colonne du centre, qui suivait le chemin battu. Les chefs sauvages, murmurant tout haut contre l'imprévoyance du général, firent revenir leurs guerriers sur leurs pas.* Dieskau, qui espérait que son exemple les entraînerait, ne voulut point s'arrêter; il arriva devant les

* Lettre du chevalier de Montreuil au ministre, 10 octobre, 1755: "La moitié des sauvages et des Canadiens s'en tinrent à leur première victoire."

retranchements de Johnson à 11 heures du matin avec à peine la moitié de ses forces.

Ces retranchements, adossés au lac et élevés sur la petite éminence où fut ensuite bâti le fort George, se composaient de bateaux, de chariots et d'arbres renversés, que protégeaient sur les côtés deux gros ruisseaux et des marécages; ils étaient couverts d'artillerie. Les Français purent les apercevoir en arrivant sur le bord du lac Saint-Sacrement. A 150 verges des Anglais, Dieskau suspendit la marche des troupes pour les former en colonnes d'assaut; cette halte de quelques instants donna le temps aux ennemis de se reconnaître et de garnir leurs ouvrages.

L'attaque commença avec vivacité. Les réguliers, après avoir fait un feu de peloton bien nourri, s'élancèrent à la baïonnette pour pénétrer dans les abatis; mais, malgré leur courage, ils furent ramenés par un feu terrible de mousqueterie et de mitraille à bout portant. Ils se réformèrent, marchèrent de nouveau à l'assaut et persistèrent dans leurs efforts depuis midi jusqu'à deux heures. Les Canadiens et les sauvages qui avaient suivi le général Dieskau ou qui vinrent ensuite le rejoindre, voyant l'inutilité de ces tentatives, se répandirent à droite, dans le bois, et à gauche, sur une petite hauteur qui dominait la position de l'ennemi, et ouvrirent de là un feu plongeant dans les retranchements, à douze ou quinze pas seulement de distance,* et le continuèrent avec vivacité jusqu'à la fin de la journée. Le général français, qui se tenait entre les réguliers et les Canadiens, résolut de faire un nouvel effort. Il se mit à la tête des soldats, et, tirant son épée, il les conduisit lui-même à l'assaut; mais il vint encore échouer au pied des retranchements, du sommet desquels les Anglais choisissaient leurs victimes et visaient de sang-froid. C'est pendant cette attaque, que Dieskau, retournant vers la gauche pour ordonner aux Canadiens de charger, se trouva, sans s'en apercevoir, si près de l'ennemi qu'il reçut trois coups de feu presqu'en même temps. Le chevalier de Montreuil, qui se

* "The regulars marched, as near as I could tell, six deep in close order and reached about 20 rods in length. The Canadians and indians at the left having come helter-skelter, the woods being full of them, running with undaunted courage right down hill upon us, expecting to make us flee, as they had before done at the———, and just now did to our men."

Extrait d'une lettre du général américain Pomeroy, alors colonel dans les milices de New-York, en date du 10 septembre 1755.

trouvait près de lui et qui fut aussi atteint d'une balle au bras, l'aida à se traîner au pied d'un arbre, et appela deux Canadiens pour le porter hors du feu. L'un d'eux fut tué en arrivant et tomba sur les jambes du général ; le second fut blessé. Sans se troubler, Dieskau ordonna au chevalier d'aller à la droite pour ranimer l'attaque qui se relentissait, et refusa de se laisser emporter, disant : " que le lit où il se trouvait était aussi bon pour mourir que celui qu'on voulait lui donner." Il se fit apporter sa longue-vue et sa redingote, et enjoignit aux Canadiens qui s'étaient réunis autour de lui, et à ses domestiques de s'éloigner.* Au même instant une partie des Canadiens et des sauvages se repliaient, et le chevalier de Montreuil cherchait en vain à rallier les troupes réglées, réduites à une centaine d'hommes ; presque tous les officiers avaient été tués ou blessés.

L'action durait depuis cinq heures. Les Français ne furent pas inquiétés dans leur retraite. Les ennemis avaient été si intimidés par la furie avec laquelle ils avaient été attaqués, qu'ils restèrent dans leurs retranchements, à l'exception de quelques hommes qui sautèrent en dehors. L'un d'eux, apercevant le général au pied d'un arbre, lui tira à douze pas une balle qui lui traversa le bas du corps. Ce soldat le fit ensuite prisonnier. C'était un déserteur canadien établi depuis une dizaine d'années dans la Nouvelle-York.

Cependant le chevalier de Montreuil avait réussi à rallier une partie des troupes à 500 pas des retranchements, et à rétablir quelque peu l'ordre dans leurs rangs.

A cet instant de la journée tout le corps français de 1500 hommes était divisé par bandes et dispersé. Une partie se trouvait encore sur le champ de bataille du matin ; une autre était en pleine retraite ; le chevalier de Montreuil, avec un troisième débris, reprenait le chemin du Grand-Marais et emmenait une centaine de blessés qu'il avait recueillis ; enfin les Canadiens et les sauvages, toujours maîtres de la hauteur sur la droite des Anglais et ignorant ce qui se passait ailleurs, continuaient la fusillade. Les ennemis firent une faute en ne poursuivant pas les Français épars dans la campagne. Le chevalier de Montreuil arriva au bout de deux jours au Grand-Marais avec sa colonne

* Relation de la campagne de 1755.—Lettre du baron Dieskau au chevalier de Montreuil, en date de Bath, 26 janvier 1758.

exténuée de fatigue et de faim, les Canadiens n'ayant pu ramasser les sacs posés à terre dans le combat, de peur d'être pris entre deux feux. Il y trouva une autre colonne, qui était arrivée du matin aussi sans vivres. Les restes de l'expédition le rejoignirent peu à peu, et le corps entier s'embarqua pour retourner à Carillon.

Les pertes furent moins considérables qu'on aurait pu le penser: plus de 310 hommes cependant, ou la moitié environ des réguliers et le quart des Canadiens et des sauvages qui attaquèrent les retranchements, furent tués, blessés ou faits prisonniers; parmi eux se trouvaient 13 officiers, dont neuf Canadiens.* Celles des Anglais, essuyées principalement dans la déroute du corps du colonel Williams, atteignirent un chiffre plus élevé. Le colonel Titcombe fut tué, le colonel Johnson et le major Nichols furent blessés dans les retranchements. De l'aveu même des vainqueurs, qui étaient au nombre de 2,200 hommes, ce fut à leurs ouvrages et à leur artillerie qu'ils durent la victoire: les assaillants n'avaient point de canon.†

Lorsque le baron Dieskau fut amené dans le camp du commandant anglais, celui-ci, avec une humanité qui l'honore, le fit transporter dans sa tente et voulut qu'il fût pansé avant lui. Il porta à l'infortuné général toutes les attentions qu'il aurait eues pour un ami, et Dieskau ne les oublia jamais. Ce général resta prisonnier jusqu'à la fin de la guerre; en 1757, il passa de New-York en Angleterre. Il languit jusqu'en 1767, qu'il mourut des suites de ses blessures, à Surène, près de Paris.

Comme Braddock, Dieskau dut ses malheurs au ridicule attachement pour la discipline européenne, et au mépris qu'il fit des avis du gouverneur et des officiers canadiens sur la manière de combattre en Amérique. Une opiniâtreté déplacée, fondée sur des renseignements inexacts, et le peu de cas qu'il faisait des troupes américaines, le firent persister à attaquer avec des soldats fatigués des troupes retranchées et deux fois plus nom-

---

* Lettre de M. de Doreil au ministre, 20 octobre 1755. Lettre du général Dieskau.

† "Our artillery played briskly on our front the whole time, and the breast work secured our men."—"They (French) made a bold attack and maintained it bravely; our cannon and breast work saved us."—"We were effective about 2,200 at the time of the engagement."—*Documents de Londres.*

breuses que les siennes. Il y sacrifia l'élite de ses soldats, et fit perdre aux Canadiens la confiance qu'ils pouvaient avoir dans la capacité des officiers européens. On écrivit même au ministre " qu'ils ne marcheraient plus avec la même confiance sous les ordres d'un commandant des troupes de France que sous ceux des officiers de la colonie."

L'échec des Français releva le courage des provinces anglaises, abattu par la sanglante défaite du général Braddock ; mais il n'eut point la conséquence qu'elles en attendaient. Dans le premier moment d'exaltation elles exagérèrent l'avantage qu'elles venaient de remporter. Elles en firent une victoire éclatante, tandis que leurs soldats n'avaient repoussé, dans le fait, qu'un coup de main hardi, exécuté sans aucun matériel. Les journaux célébrèrent à l'envi les talents et le courage de Johnson ; la chambre des communes lui vota un don de £5,000 sterling, et le roi lui conféra le titre de baronnet.

Les colons anglais, croyant que la route de Montréal était désormais ouverte, commencèrent, après quelque temps d'attente, à s'étonner de l'inaction de cet officier. Chacun pensait qu'il aurait dû s'avancer au moins jusqu'à Saint-Frédéric. L'ordre même lui fut transmis de marcher en avant pour complaire à l'opinion publique. Il refusa de le faire et continua de se fortifier dans son camp. On l'accusa alors de plusieurs fautes, et surtout de n'avoir pas su profiter de la victoire, dans la crainte peut-être, ajoutaient quelques-uns, d'exposer les lauriers qu'il venait de cueillir. Johnson, piqué de ces déclamations populaires, écrivit que ses troupes manquaient des choses les plus nécessaires pour une campagne ; que d'ailleurs la manière dont les Français les avaient attaquées, leur avait imprimé une telle terreur,* qu'elles se sentaient fort peu d'envie d'aller les inquiéter sur le territoire canadien. Après ces explications, l'armée fut licenciée. On ne retint sous les armes que six cents hommes, pour la garde du fort Édouard et du camp du lac Saint-Sacrement, auquel les Anglais donnèrent le nom de fort William-Henry, après y avoir fait des ouvrages qui le convertirent en véritable forteresse.

La nouvelle de la défaite de Dieskau, qui avait rempli les provinces anglaises de joie, jeta pendant quelque temps le Ca-

* Minot : Continuation of the History of Massachusetts' Bay.

nada dans une grande inquiétude. Le gouverneur, sachant combien il était important de se maintenir à la tête du lac Champlain, chargea M. de Lotbinière d'aller élever un fort en bois à Carillon. Il envoya aussi l'ordre aux troupes de camper dans cette position, afin d'être à portée de s'opposer à l'ennemi, s'il venait à déboucher par la route de Whitehall ou par le lac Saint-Sacrement, et de couvrir le poste de Saint-Frédéric, qui était la clef du lac Champlain. Mais au bout de quelques semaines on reçut des nouvelles tranquillisantes sur les mouvements des Anglais. On apprit d'abord le licenciement de l'armée de Johnson, et ensuite la retraite des 1500 hommes du général Shirley, destinés à faire le siége de Niagara. Cet officier, n'ayant pu terminer ses préparatifs en temps convenable, avait abandonné cette entreprise et s'était retiré dans l'intérieur, après avoir laissé 700 hommes au colonel Mercer pour garder Oswégo et bâtir deux nouveaux forts autour de cette place. Il paraît que la nouvelle du désastre de Braddock avait aussi bien découragé ses soldats, qui s'étaient mis à déserter en grand nombre; que les cinq nations étaient opposées à la guerre, qui ruinait leur commerce, et enfin que l'arrivée de renforts à Frontenac et à Niagara avait dissipé le peu d'espoir qui restait à ses troupes de s'emparer de ces postes importants.

Ainsi les trois principales attaques des Anglais contre les forts Duquesne, Saint-Frédéric et Niagara, avaient échoué à la fin de la campagne; et le Canada pouvait s'estimer heureux d'un résultat qui dépassait ses plus hautes espérances. Les troupes françaises occupaient toutes les positions qu'elles avaient au printemps, excepté celle de Beauséjour, dont la perte n'eut aucune influence sur le sort des événements militaires, puisque M. de Boishébert, qui commandait dans cette partie du pays, n'avait pas cessé de s'y maintenir.

Les échecs des ennemis eurent des suites désastreuses pour leurs frontières. Leurs armées ayant été défaites ou obligées de retraiter, la bride fut lâchée aux bandes canadiennes et sauvages, qui dévastèrent les établissements anglais depuis la Nouvelle-Écosse jusqu'à la Virginie. Plus de mille habitants furent massacrés ou traînés en captivité par ces guerriers redoutables, qui, comme un torrent dévastateur, ne laissaient que des ruines sur leur passage. Les colons épouvantés abandon-

nèrent leurs foyers, et allèrent chercher un asile dans les provinces méridionales ou sur les bords de la mer. Toutes les colonies anglaises étaient dans l'étonnement en voyant le résultat de la campagne. " Quatre armées étaient sur pied, dit Minot, un de leurs historiens, pour repousser les empiétements des Français ; nos côtes étaient gardées par la flotte du brave et vigilant Boscawen ; nous n'attendions qu'un signal pour nous emparer de la Nouvelle-France. Mais quel n'est pas notre désappointement ? Nous avons réussi en Acadie, il est vrai, mais Braddock a été défait ; mais Niagara et Saint-Frédéric sont encore entre les mains des Français ; mais les barbares ravagent nos campagnes, égorgent nos habitants ; nos provinces sont déchirées par les factions, et le désordre règne dans nos finances." Les préparatifs pour l'expédition contre le fort Saint-Frédéric avaient coûté plus de £80,000 à la Nouvelle-Angleterre seulement. Ces provinces se voyaient ainsi à la fin de l'année exposées à tous les malheurs d'une guerre inspirée par leur seule ambition.

Les troupes françaises vinrent prendre leurs cantonnements d'hiver dans les environs de Montréal. La sécurité avait été peu troublée dans l'intérieur du Canada. Mais si l'aspect des choses était favorable pour le moment, l'avenir paraissait toujours menaçant et sombre. Déjà l'on souffrait depuis quelque temps de la rareté des vivres. Le manque de récoltes dans le gouvernement de Québec, les levées considérables de grains qui avaient été faites pour la subsistance des troupes, des sauvages et pour celle des Acadiens répandus sur les rives du golfe Saint-Laurent et de la baie de Fondy, amenèrent bientôt une disette assez sérieuse, surtout parmi les habitants pauvres des villes. Ce n'était là cependant que le prélude des maux et des privations de tous genres que devait entraîner cette guerre longue et cruelle.

On annonçait déjà que l'Angleterre opérerait dans la prochaine campagne avec un grand accroissement de forces. On ne perdit point de temps en Canada pour se mettre en état de repousser les ennemis, et même d'aller porter la guerre chez eux s'il se présentait une occasion propice. Le gouverneur et l'intendant demandèrent à Paris des secours en soldats, en matériel de guerre et en vivres. Ils comparaient la situation iné-

gale des Français et des Anglais en Amérique. Les principaux officiers de l'armée, en correspondance avec les ministres, écrivaient dans le même sens. Plusieurs d'entre eux avaient des craintes, qu'ils ne cherchaient pas à dissimuler : " La situation de la colonie, disait M. de Doreil, commissaire général des guerres, est critique à tous égards ; elle exige de prompts et de puissants secours. J'ose même assurer que, si l'on n'en envoie pas, elle courra les plus grands risques dès l'année prochaine."

Toutes les correspondances faisaient ressortir, chacune à sa manière, la disproportion des deux nations sur ce continent. Elles demandaient surtout un général expérimenté pour remplacer le baron Dieskau, des ingénieurs, qui manquaient totalement, et des officiers d'artillerie. " Il faudrait, observait l'intendant, plusieurs corps en campagne le printemps prochain, et 16 ou 1700 hommes de troupes de terre, et 1,000 ou 1200 hommes de celles de la colonie ne suffiront pas ; il faut toujours conserver une certaine quantité des dernières pour le service des trois villes ; il en faut pour les différents postes. Ainsi ce sont les Canadiens qui font la plus grande partie de ces armées, sans compter 1,000 à 1200 qui sont continuellement occupés aux transports. Les Canadiens, étant ainsi employés à l'armée, ne labourent point leurs terres anciennement défrichées, bien loin d'en défricher de nouvelles. Les levées qu'on va en faire dépeupleront encore les campagnes. Que deviendra la colonie ? Tout y manquera, principalement le bled. On avait eu jusqu'à présent l'attention de ne faire les levées qu'après le labour du printemps. Ce ménagement ne peut plus avoir lieu, puisqu'on fera la guerre pendant l'hiver, et que les armées doivent être rassemblées dès le mois d'avril. De plus, les Canadiens diminuent beaucoup ; il en est mort un grand nombre de fatigues et de maladies. Il ne faut, ajoutait l'intendant, compter sur les sauvages qu'autant que nous serons supérieurs, et qu'on fournira à tous leurs besoins." Telle était déjà la gravité des choses à la fin de 1755.

Cependant la deuxième année d'hostilités en Amérique expirait, et les deux puissances ne s'étaient pas encore déclarées formellement la guerre. La diplomatie restait toujours saisie des questions en litige. Le 21 décembre 1755, M. Rouillé de Jouy, ministre des affaires étrangères, adressa à M. Fox une note, dans

laquelle il demandait une réparation éclatante des insultes faites au pavillon français par les attaques dont il avait été l'objet, et déclarait qu'il regarderait un refus comme un dessein formé par la cour de Londres de troubler le repos de l'Europe. Le ton de cette note est une preuve de la faiblesse de Louis XV. " Il n'a pas tenu au roi, disait son ministre, que les différends concernant l'Amérique n'aient été terminés par les voies de conciliation, et Sa Majesté est en état de le démontrer à l'univers entier par des preuves authentiques. Le roi, toujours animé du désir le plus sincère de maintenir le repos public et la plus parfaite intelligence avec Sa Majesté Britannique, a suivi, avec la bonne foi et la confiance la plus entière, la négociation relative à cet objet. Les assurances que le roi de la Grande-Bretagne et ses ministres renouvelaient sans cesse, de vive voix et par écrit, étaient si formelles et si précises sur les dispositions pacifiques de Sa Majesté Britannique, que le roi se serait reproché d'avoir le moindre doute sur les intentions de la cour de Londres. Il n'est guère possible de concevoir comment ces assurances peuvent se concilier avec les ordres offensifs donnés en novembre 1754 au général Braddock, et au mois d'avril 1755 à l'amiral Boscawen .... Sa Majesté croit donc devoir s'adresser directement à Sa Majesté Britannique, et lui demander la restitution prompte et entière de tous les vaisseaux français, tant de guerre que marchands, qui, contre toutes les lois et toutes les bienséances, ont été pris par la marine anglaise, et de tous les officiers, soldats, matelots, artillerie, munitions, et généralement de tout ce qui appartenait à ces vaisseaux. Le roi aimera toujours mieux devoir à l'équité du roi d'Angleterre qu'à tout autre moyen, la satisfaction que Sa Majesté a droit de réclamer."

Le ministre anglais répondit à M. Rouillé, le 13 janvier 1756, en termes modérés, mais positifs, qu'il ne pourrait donner cette satisfaction tant que la chaîne de forts établie au nord-ouest des Apalaches existerait ; le roi son maître " n'ayant rien fait, dans toutes ses démarches, que ce que les hostilités commencées par la France en temps de pleine paix, et ce que Sa Majesté doit à son honneur, à la défense des droits et possessions de sa couronne et à la sûreté de ses royaumes, ont rendu juste et indispensable."

Après ce qui était arrivé, après les longs débats surtout qui avaient eu lieu dans la chambre des communes, il n'y avait plus d'entente possible. Louis XV fut donc obligé de vaincre ses répugnances et de se résoudre à la guerre. Dunkerque fut fortifié, les Anglais eurent l'ordre de sortir de France, leurs vaisseaux furent saisis dans les ports ; on arma des escadres considérables, on menaça la Grande-Bretagne d'une descente. Celle-ci demanda des secours à la Hollande et au Hanovre. Mais ces menaces cachaient un autre projet, que le peuple anglais n'apprit que par la défaite de l'amiral Byng et la prise de l'île de Minorque.

En Europe, comme en Amérique, partout retentissait alors le bruit des armes. Le 17 mai, l'Angleterre publia une déclaration de guerre dans les formes contre la France, qui en publia une à son tour contre l'Angleterre le 16 juin. Ces actes n'étaient plus qu'une formalité puérile, dont on pouvait se dispenser : le sang déjà répandu avait parlé un langage plus solennel.

Les ministres français résolurent d'envoyer en Canada deux nouveaux bataillons et des recrues pour compléter ceux qui y étaient déjà. Ils envoyèrent aussi des vivres et 1,300,000 livres en numéraire. L'argent fit, contre toute attente, un grand mal au pays, comme nous l'avons fait observer en parlant du commerce canadien, en ce que sa circulation fit baisser le papier-monnaie et les lettres de change d'un quart.

Le roi choisit le marquis de Montcalm, qu'il fit maréchal de camp, pour remplacer le général Dieskau. C'était un officier qui comptait de longs services. Il était né en 1712, au château de Candiac, près de Nîmes, et appartenait à une des grandes familles du Rouergue. Il avait servi en Italie et en Allemagne, et s'était signalé, à la tête de son régiment, à la bataille de Plaisance et au sanglant combat de l'Assiette : il avait reçu cinq blessures dans ces deux actions. Il s'était aussi distingué sous le maréchal de Belle-Isle dans la fameuse retraite de Prague. Mais il possédait tous les défauts des généraux de son temps ; il était à la fois rempli de feu et de nonchalance, timide dans ses mouvements stratégiques et audacieux au combat jusqu'à négliger les règles de la plus commune prudence. Il était du reste d'une bravoure personnelle à toute épreuve.

Il s'embarqua pour le Canada en même temps que deux bataillons qu'on nous envoyait et qui formaient 1,000 hommes, et 400 recrues. Le général Montcalm arriva à Québec vers le milieu de mai 1756 ; les troupes de renforts y arrivèrent dans le cours de ce mois et du mois de juin, avec les vivres et les munitions de guerre, qu'on attendait avec la plus vive impatience. Ces renforts, réunis aux seize cents soldats des quatre bataillons reçus l'année précédente et aux troupes de la colonie, portaient toute l'armée régulière à un peu plus de 4,000 hommes ; et ce fut à peu près tout le secours que le Canada reçut de la France pendant cette guerre.

" Avec M. de Montcalm étaient aussi arrivés plusieurs officiers ; M. le chevalier de Lévis, depuis duc de Lévis et maréchal de France, alors brigadier, officier de grande distinction, " très-habile homme, d'un ton très-militaire et qui sait prendre un parti ;" Montcalm disait encore, en parlant de lui, qu'il était " infatigable, courageux et d'une bonne routine militaire ;" M. de Bougainville, aide de camp de Montcalm, alors capitaine de dragons, qui plus tard deviendra une de nos illustrations maritimes : " tout en s'occupant de son métier, il pense à l'Académie des sciences ;"* M. de Bourlamarque, M. de Montreuil, etc.

Montcalm alla rejoindre à Montréal le gouverneur, qui se tenait là pour être plus près du théâtre des hostilités. Après un examen minutieux de la situation du pays et des circonstances, il fut arrêté entre ces deux chefs que deux camps principaux seraient établis, l'un à Carillon et l'autre à Frontenac, afin d'être à portée d'observer les forts Oswégo et Édouard, où les Anglais commençaient à rassembler leurs forces pour s'avancer sur le lac Ontario et sur le lac Champlain. En conséquence le bataillon de Béarn reçut l'ordre de s'avancer jusqu'à Niagara, où quelques hommes avaient été laissés l'automne précédent, et que M. Pouchot, officier d'infanterie versé dans la science de l'ingénieur, fut chargé de fortifier. Deux autres bataillons furent dirigés sur Frontenac avec instruction de s'y retrancher et de donner la main à 1,000 Canadiens et sauvages disséminés depuis ce poste jusqu'à Niagara. M. de Bourlamarque fut chargé du

* Le Canada sous la domination française, par L. Dussieux, professeur d'histoire à l'école impériale militaire de Saint-Cyr, membre correspondant des comités historiques. 1855.

commandement sur cette frontière. Quant à Carillon, 3,000 hommes, dont 1500 réguliers, s'y trouvèrent réunis à la fin de juillet sous les ordres du chevalier de Lévis.

Il fut envoyé aussi 120 hommes pour la protection des pêcheries à Gaspé, et M. de Boishébert demeura chargé de la défense de la frontière du côté de l'Acadie, avec un corps de Canadiens et de sauvages. Dans l'Ouest, M. Dumas releva M. de Contrecœur au fort Duquesne, et M. de Belle-Estre remplaça M. Demuy au Détroit. Ces commandants avaient pour lieutenants MM. de Repentigny, de Langlade, Hébert, Beaubassin, etc. Trois mille cinq cents Canadiens et sauvages étaient répandus sur cette frontière, depuis le lac Érié jusqu'à la vallée du Mississipi en suivant la ligne de l'Ohio et des Illinois. Les forces armées pour la défense du Canada, depuis le Cap-Breton jusqu'aux Illinois, s'élevèrent donc dans cette campagne, à 12,000 hommes au plus haut chiffre ; elles étaient beaucoup moindres lorsque les miliciens, après leurs expéditions guerrières, rentraient dans leurs foyers pour faire les semailles ou la moisson et vaquer aux autres travaux des champs.

La forteresse de Louisbourg, qui était d'une importance capitale, avait à elle seule une garnison de 1100 hommes ; ce qui était encore trop peu cependant. On le sentit à la cour, et l'on voulut y envoyer un renfort de 600 hommes sur la frégate l'Arc-en-ciel. Mais cette frégate fut prise par la croisière anglaise établie sur les côtes du Cap-Breton et commandée par le capitaine Spry.

Tels étaient les préparatifs des Français pour la campagne de 1856. Ceux de l'Angleterre furent beaucoup plus considérables.

L'Angleterre ne voulut rien changer à son plan d'invasion de l'année précédente ; elle donna les secours d'argent et les soldats qu'on lui demanda, pour laver la honte de la défaite du général Braddock et pour venger la perte de l'île de Minorque dans la Méditerranée, deux événements qui avaient produit une grande sensation en Europe. L'Amérique, principal théâtre des opérations militaires, fixa surtout l'attention des peuples britanniques, qui voyaient là leurs futures conquêtes et le siége de leur domination permanente. Le comte de Loudoun, vieil officier d'expérience, fut nommé gouverneur de la Virginie et

général en chef des armées de l'Amérique du nord. Le général Abercromby y fut envoyé avec deux nouveaux régiments. Une somme de 115,000 louis sterling fut votée par la chambre des communes pour aider les colonies à armer leurs milices. Les gouverneurs des diverses provinces s'assemblèrent à New-York, et résolurent de lever 10,000 hommes pour prendre le fort Saint-Frédéric et s'assurer du commandement du lac Champlain; 6,000 hommes, pour faire le siége de Niagara et couper la communication de la vallée de l'Ohio; 3,000 hommes, pour marcher sur le fort Duquesne, et enfin 2,000 hommes, pour faire une diversion du côté de Québec, en descendant la rivière Chaudière, qui tombe dans le Saint-Laurent à quelques milles de cette ville, et pour tenir tout le centre du Canada en alarme. Ces milices, sans compter les troupes réglées, devaient former, avec d'autres petits corps volants placés sur les frontières, une armée d'environ 25,000 hommes ou double de celle des Français. Mais malgré cette grande augmentation de forces, et les flottes nombreuses qui couvraient les mers de ce continent, nous allons voir que la campagne de 1756 fut encore plus malheureuse pour l'Angleterre que les deux précédentes.

CHAPITRE II.

PRISE D'OSWÉGO ET DE WILLIAM-HENRI.

1756-1757.

Alliances avec les sauvages ; les cantons iroquois protestent de leur neutralité.—Préparatifs militaires.—Bandes canadiennes en campagne tout l'hiver (1755-56); destruction du fort Bull et dispersion d'un convoi de 400 bateaux ennemis.—Commencement de désunion entre le gouverneur et le général Montcalm au sujet de l'entreprise contre Oswégo.—Siége de cette place.—La garnison, abandonnée du général Webb, capitule.—Butin que l'on fait.—Les sauvages tuent un grand nombre de prisonniers ; on ne parvient à les arrêter qu'avec beaucoup de peine.—Les fortifications d'Oswégo sont rasées.—Joie que cette victoire répand en Canada.—Les Anglais suspendent toutes leurs opérations pour le reste de la campagne.—Les sauvages ravagent leurs provinces.—Les Canadiens prennent Grenville à 20 lieues de Philadelphie.—Disette en Canada.—Arrivée des Acadiens, qui mouraient de faim.—Ils se dispersent dans le pays.—Demande de secours en France.—Augmentation rapide des dépenses.—Montcalm propose d'attaquer l'Acadie au lieu des forts Édouard et William-Henri.—Pitt monte au timon des affaires en Angleterre ; nouveaux efforts de cette puissance en 1757.—Elle forme et on abandonne en chemin le dessein de prendre Louisbourg, protégé par la flotte de l'amiral Dubois de la Motte.—Des bandes canadiennes tiennent la campagne pendant l'hiver ; M. Rigaud, à la tête de 1500 hommes, ravage les environs du fort William-Henri.—Les tribus sauvages restent fidèles à la France, qui envoie des secours.—Prise de William-Henri après un siége de 6 jours.—La garnison, forte de 2,400 hommes, met bas les armes.—Les prisonniers sont encore attaqués à l'improviste par les sauvages, qui en massacrent plusieurs, pillent et dispersent le reste.—Le fort William-Henri est rasé.—La disette augmente en Canada.—Murmures des troupes.—Les dissensions deviennent plus visibles entre les chefs de la colonie.—Succès variés de la France dans les autres parties du monde.—Elle ne peut envoyer que quelques recrues en Amérique.—L'Angleterre y porte son armée à 50,000 hommes, dont 22,000 réguliers, pour la campagne de 1758.

DANS l'hiver, M. de Vaudreuil porta son attention sur l'importante affaire des alliances avec les indigènes, surtout de l'alliance avec les cinq nations, qui cherchaient à conserver la neu-

tralité et à faire respecter l'intégrité de leur territoire. Il reçut avec beaucoup d'égards l'ambassade nombreuse que ces nations lui envoyèrent, et assura leurs députés que son plus grand désir était de rester en bonne intelligence avec elles. Les ambassadeurs iroquois se retirèrent en renouvelant leurs protestations pacifiques. C'est en partie pour ne pas indisposer ces peuples que le gouverneur fit raser les fortifications d'Oswégo, lorsqu'on s'empara de cette place.

La saison des opérations allait commencer; mais l'ennemi, qui avait appris à être plus sage, ne montrait pas, pour se mettre en campagne, le même empressement que l'année précédente. La levée de ses troupes avait éprouvé aussi beaucoup de délais inévitables. Une difficulté d'étiquette vint les accroître. D'après des règles de guerre faites à Londres, les officiers de l'armée régulière devaient avoir la préséance sur ceux de la milice coloniale. Cette distinction causa un mécontentement universel parmi la libre et fière population américaine. Elle repoussa avec dédain l'infériorité qu'on voulait lui imposer, et lord Loudoun fut obligé de laisser subsister l'ancien état de choses. Il ne changea rien à l'organisation militaire que les colonies s'étaient attribuée au commencement de la guerre. En Canada les mêmes difficultés se présentèrent; mais la sagesse du gouvernement les fit cesser aussitôt. M. de Vaudreuil, qui était l'ami et le protecteur des Canadiens, repoussa toute atteinte à leurs droits et à l'usage établi.

L'inaction prolongée des Anglais permit de mettre à exécution un projet conçu dès le temps de la construction du fort Oswégo, construction qui avait été regardée à la fois comme un acte d'hostilité et comme une menace. M. de Vaudreuil, ayant toujours à cœur la prise de ce fort, n'avait fait que l'ajourner l'année précédente, et les préparatifs nécessaires étaient faits pour l'entreprendre à la première occasion favorable. Des partis avaient été tenus tout l'hiver en campagne entre Albany et ce fort, afin de détruire les petits postes qui pouvaient y avoir été établis, et de couper les communications. Dans le mois de mars, M. de Léry, à la tête de 300 hommes, prit un magasin considérable, connu sous le nom de fort Bull, situé entre Schenectady et Oswégo. Il y détruisit une immense quantité de poudre et de projectiles de guerre, dont la perte retarda beau-

coup les mouvements de l'ennemi. Le fort Bull était palissadé et garni de meurtrières. Sa prise offrit ceci de singulier, que les meurtrières, au lieu d'être une protection pour la garnison, servirent aux assaillants, qui s'en emparèrent avant que la garnison pût s'y placer, et tirèrent par ces ouvertures du dehors en dedans de l'enceinte. Les palissades ayant été coupées à coups de haches, le fort fut pris d'assaut, et tous ceux qui le défendaient furent passés au fil de l'épée.

M. de Vaudreuil envoya, de bonne heure le printemps, M. de Villiers avec 900 hommes pour observer les environs d'Oswégo et pour inquiéter les Anglais. Ce détachement eut plusieurs escarmouches. Le 3 juillet, il attaqua un convoi de 3 à 400 bateaux, qui revenait de porter des armes et des vivres au fort, le dispersa, tua beaucoup de monde, leva des chevelures et fit quantité de prisonniers.*

A la suite de ce nouveau succès l'attaque fut définitivement résolue, et les troupes reçurent l'ordre de se mettre en mouvement. Ce fut alors que le public crut apercevoir quelque refroidissement entre le gouverneur et le commandant des troupes. Ces deux chefs, qui s'étaient plu d'abord, avaient fini par s'éloigner l'un de l'autre. La différence de caractère et quelques personnes intéressées à les diviser, confirmèrent en eux ce malheureux penchant. Dans les commencements leurs amis intimes s'aperçurent seuls de ce changement, qui devait être si funeste ; mais bientôt cette division devint apparente pour tout le monde.

Montcalm, par un fatal pressentiment, ne crut jamais au succès de la guerre, comme ses lettres ne l'attestent que trop ; de là une apathie qui lui aurait fait négliger tout mouvement agresseur, sans Vaudreuil, qui, soit par conviction, soit par politique, ne parut au contraire jamais désespérer, et conçut et fit exécu-

* Lettre de M. de Montcalm au ministre, du 20 juillet 1756. Il dit que l'avantage aurait été plus considérable si les sauvages n'avaient pas attaqué trop tôt. Lettre de M. de Vaudreuil, du 30 août. La plupart des historiens américains ne parlent point de cette surprise. Smollett rapporte que les Anglais étaient commandés par le colonel Bradstreet ; qu'ils défirent complétement leurs assaillants après un combat de trois heures, et firent 70 prisonniers. Mais Sismondi, parlant de Smollett, observe qu'il n'a écrit en général que sur des rapports de gazette et qu'il mérite peu de croyance, observation vraie pour l'Amérique.

ter les entreprises les plus glorieuses qui aient signalé les armes françaises. Tel était cependant le progrès des idées de Montcalm dans l'armée, que le gouverneur disait dans une lettre qu'il adressait aux ministres après la prise d'Oswégo, que s'il se fût arrêté à tous les propos inconsidérés qu'on tenait à ce sujet, il aurait été obligé de renoncer à une entreprise qui devait déranger si profondément tous les plans des généraux anglais. En effet Montcalm ne l'approuvait qu'à demi, et avait des doutes sur le succès ; il s'exprimait ainsi dans une dépêche : " L'objet qui me fait passer à Frontenac, est un objet qui m'a paru assez militaire, si toutes les parties de détail sont assez bien combinées, et je pars sans en être ni assuré ni convaincu." Au reste, Montcalm était effrayé par les obstacles naturels qu'offrait le pays. " On n'a, disait-il, d'autres chemins que des rivières remplies de sauts et de rapides, et des lacs que la violence des vagues rend souvent impraticables aux bateaux."

Le fort Oswégo, bâti par les Anglais sur la rive droite du lac Ontario pour protéger leur commerce et les établissements qu'ils voulaient former entre l'Hudson et ce lac, acquérait en temps de guerre une double importance par sa situation. Il servait, d'un côté, à contenir les tribus iroquoises, et menaçait, de l'autre, les communications entre l'extrémité inférieure et l'extrémité supérieure du Canada, parce que les Anglais pouvaient de ce point attaquer le fort Frontenac et s'emparer du commandement du lac Ontario. Il était donc important de se rendre maître de cette position et de les rejeter dans la vallée de l'Hudson. C'est ce que le gouvernement français avait senti et ce que M. de Vaudreuil voulut exécuter.

Ce gouverneur avait si bien pris ses mesures que l'armée surprit, pour ainsi dire, les ennemis, qui, tenus en échec par nos détachements, n'avaient pu faire de reconnaissances au loin. Vaudreuil avait réuni 3,000 hommes à Carillon, et Montcalm s'y était rendu avec grand bruit pour attirer les regards des Anglais de ce côté. Tandis qu'ils croyaient encore ce général, qu'ils redoutaient, sur le lac Champlain, Montcalm était revenu soudainement à Montréal ; et trois jours après, le 21 juillet, il repartait pour aller se mettre à la tête des troupes expéditionnaires réunies à Frontenac, sous les soins de M. de Bourlamarque. Un camp d'observation avait été formé par M. de Vil-

liers à Niaouré, à 15 lieues d'Oswégo. Le commandement en fut donné à M. Rigaud de Vaudreuil, frère du gouverneur, avec ordre de protéger d'abord le débarquement de l'armée sur la rive méridionale du lac, et ensuite d'en former l'avant-garde. Afin de ne pas éprouver d'obstacles de la part des Iroquois et d'avoir des otages pour répondre de la conduite de la confédération, une partie de leurs principaux guerriers avait été attirée à Montréal et une autre à Niagara. On avait en même temps placé deux barques de 12 à 17 canons en croisière devant Oswégo, et établi une chaîne d'éclaireurs entre ce fort et Albany pour intercepter les courriers.

Le général Montcalm arriva à Frontenac le 29 juillet. Le 4 août, s'embarqua la première partie de l'expédition, forte de deux bataillons et de 4 bouches à feu ; elle atteignit Niaouré le 6. La seconde division y arriva le 8 ; elle était formée d'un bataillon de réguliers et d'un corps de Canadiens, avec plus de 80 bateaux, chargés d'artillerie, de bagages et de vivres. Ces troupes réunies formaient environ 3,100 hommes, dont 1350 réguliers, 1500 Canadiens et soldats de la colonie et 250 sauvages.* Pour dérober sa marche, l'armée cheminait de nuit seulement, et se retirait le jour dans les bois du rivage, en couvrant de feuillages épais les bateaux qui servaient à la transporter. Elle parvint ainsi le 10, sans être découverte, dans une anse, à une demi-lieue de la place, et, le lendemain, l'avant-garde alla investir le fort Ontario.

Les ouvrages défensifs d'Oswégo consistaient en trois forts ; le fort Oswégo proprement dit, dont les remparts étaient garnis de 18 pièces de canon et de 15 mortiers ou obusiers ; le fort Ontario, élevé tout récemment au milieu d'un plateau, dans l'angle formé par le lac et la rivière qui avait donné son nom au fort principal, et enfin le fort George, situé sur une hauteur à 300 toises de celui d'Oswégo, qu'il dominait ; le fort George n'était qu'un mauvais retranchement en terre garni de pieux ; il était défendu par quelques pièces de canon. Ces diverses fortifications avaient une garnison de seize à dix-sept cents hommes des régiments de Shirley, de Pepperell et de Schuyler, noms

* Les auteurs américains disent 5,000. Nous donnons les chiffres officiels.

populaires depuis l'expédition de Louisbourg. Le colonel Mercer y commandait.

Les Français, ayant établi leur camp dans l'anse où ils avaient débarqué, employèrent les journées du 11 et du 12 à percer dans un bois marécageux un chemin jusqu'au fort Ontario, pour le passage des troupes et de l'artillerie. Le colonel Bourlamarque fut chargé de la direction du siége. La tranchée, ouverte à 90 toises de ce dernier fort, malgré un feu d'artillerie et de mousqueterie très-vif des assiégés, reçut six pièces de canon. Le colonel Mercer, qui s'était transporté dans ce fort, ne voulut pas attendre l'assaut ; lorsqu'il eut épuisé les munitions, il fit enclouer les canons et l'évacua. Les Français y entrèrent aussitôt. Alors Mercer envoya 370 hommes pour tenir la communication libre entre le fort George, où commandait le colonel Schuyler, et le fort Oswégo, où il se retira lui-même. Mais, le 14, au point du jour, M. Rigaud de Vaudreuil passa la rivière à la nage, avec un corps de Canadiens et de sauvages, chassa ces troupes et s'établit entre les deux forts, jetant, par ce mouvement hardi, l'intimidation parmi les assiégés. On eut promptement établi une batterie de neuf pièces de canon sur l'escarpement de la rivière en face du fort Oswégo. Bientôt des feux plongeants couvrirent la place de projectiles, qui frappaient les soldats, découverts jusqu'aux genoux ; les Anglais perdirent alors l'espérance de pouvoir s'y maintenir. A sept heures du matin, le colonel Mercer fut tué, et quelques heures après, les assiégés, découragés par la rapidité des travaux du siége, le passage audacieux de la rivière, qui leur ôtait tout moyen de retraite, et par la mort de leur commandant, demandèrent à capituler. Pendant ce temps un corps de 2,000 hommes, sous les ordres du général Webb, se trouvait à peu de distance, et Montcalm, qui s'attendait d'un moment à l'autre à le voir paraître, s'était préparé à le bien recevoir. Le colonel Mercer avait écrit à Webb, le 12 à 4 heures du matin, pour l'informer de sa situation et l'appeler à son secours ; deux heures après, la lettre avait été interceptée et remise au général français, qui pressa davantage les travaux du siége. Le général Webb apprit en route, à Wood's Creek, la capitulation d'Oswégo. Il retourna aussitôt sur ses pas avec une précipitation qui tenait presque de l'épouvante.

La capitulation fut signée à 11 heures du matin. Le colonel Littlehales, qui avait remplacé le colonel Mercer, resta prisonnier avec la garnison des deux forts et les équipages des navires, formant 1400 soldats, 300 marins et ouvriers, 80 officiers et une centaine de femmes et d'enfants. Les troupes posèrent les armes. On prit sept bâtiments de 8 à 18 canons, 200 bateaux, 107 pièces de canon, 14 mortiers, 730 fusils, une immense quantité de munitions de guerre et de vivres, 5 drapeaux et la caisse militaire, renfermant 18,000 francs. Cette belle conquête ne coûta que quelques hommes aux Français. Les assiégés avaient perdu environ 150 hommes, tués ou blessés, y compris plusieurs soldats qui avaient voulu se sauver dans les bois pendant la capitulation, et qui étaient tombés sous la hache des sauvages.

Ces barbares, se voyant frustrés du pillage de la place conquise, qu'un assaut leur aurait livré, voulaient à toute force faire un butin. Ils se jetèrent sur les prisonniers isolés, les pillèrent ou les massacrèrent. Ils envahirent les hôpitaux et levèrent la chevelure à une partie des malades. Une centaine de personnes devinrent leurs victimes. Au premier bruit le général Montcalm s'était empressé de prendre des mesures énergiques pour faire cesser ces sanglants désordres ; mais il ne put réussir qu'avec beaucoup de difficulté, et encore pour satisfaire les sauvages, excités par la vue du sang qu'ils venaient de verser, fut-il obligé de leur promettre de riches présents. « Il en coûtera au roi huit à dix mille livres, écrivit-il au ministre, qui nous conserveront plus que jamais l'affection des nations ; et il n'y a rien que je n'eusse accordé plutôt que de faire une démarche contraire à la bonne foi française."

Toutes les fortifications d'Oswégo furent rasées, suivant les ordres du gouverneur, en présence des chefs iroquois, qui virent tomber avec une vive satisfaction ces forts élevés au milieu de leur territoire, et qui offusquaient au plus haut degré leur amour-propre national et excitaient leur jalousie. Cette résolution était d'une sage politique, car les Français n'avaient pas assez de forces pour laisser une garnison capable de se maintenir dans cette position avec le lac Ontario à dos.

L'époque de la moisson appelait depuis quelque temps le retour des Canadiens dans leurs foyers. Le gros de l'armée se

rembarqua avec les prisonniers pour retourner en Canada, où la victoire de Montcalm causa une joie universelle et fut l'occasion de réjouissances publiques. Un *Te Deum* fut chanté solennellement dans les églises des villes, pendant qu'on appendait à leurs murailles les drapeaux pris sur l'ennemi, comme des trophées propres à entretenir le zèle des Canadiens. Les regrets des Anglais, qui regardèrent la perte d'Oswégo comme l'événement le plus désastreux qui pût leur arriver, montraient qu'on n'avait pas exagéré cette conquête. En effet, ils suspendirent aussitôt toutes leurs opérations offensives, et le général Abercromby accusa le général Schuyler de ne lui avoir pas fait connaître l'état de la place. Le général Winslow reçut l'ordre de ne point marcher sur Carillon, mais de se retrancher de manière à surveiller les routes du lac Champlain et d'Oswégo. Le général Webb fut placé avec 1400 hommes au portage de la tête du lac Saint-Sacrement, et sir William Johnson, avec 1,000 miliciens, à German Flatts, sur la rivière Hudson. L'expédition par la rivière Chaudière fut abandonnée ou changée en course de maraudeurs, et celle que les Anglais avaient projetée contre le fort Duquesne, fut ajournée à un temps plus propice. Ces mesures occupèrent les ennemis le reste de la campagne.

L'attaque d'Oswégo, dont la conception était due à M. de Vaudreuil et l'exécution au général Montcalm, fit le plus grand honneur à ces deux hommes; mais le succès qui l'avait couronnée ne rétablit point entre eux une amitié franche et cordiale. Montcalm parut mécontent et morose ; et, comme s'il eût regretté une victoire obtenue contre ses prévisions, il écrivit à Paris : « C'est la première fois qu'avec 3,000 hommes et moins d'artillerie qu'eux, on en a assiégé 1800, qui pouvaient promptement être secourus par 2,000, et qui pouvaient s'opposer à notre débarquement, ayant une supériorité de marine sur le lac Ontario. Le succès a été au delà de toute attente. La conduite que j'ai tenue à cette occasion, et les dispositions que j'avais arrêtées, sont si fort contre les règles ordinaires, que l'audace qui a été mise dans cette entreprise doit passer pour de la témérité en Europe ; aussi, je vous supplie, monseigneur, pour toute grâce, d'assurer Sa Majesté que si jamais elle veut, comme je l'espère, m'employer dans ses armées, je me conduirai sur des principes différents. » Il se plaignit encore dans l'automne de

plusieurs petits désagréments que le gouverneur lui avait fait éprouver ; qu'il recevait comme M. de Lévis des lettres et des ordres écrits avec duplicité, pour faire retomber le blâme sur eux en cas d'échec ; que les Canadiens n'avaient ni discipline, ni subordination, etc. Les louanges que le gouverneur donnait dans ses dépêches à la bravoure de ces derniers, avaient excité, à ce qu'il paraît, la jalousie des troupes régulières ; et le général Montcalm, qui portait peut-être déjà les yeux sur un poste plus élevé que le sien, devint auprès de la mère patrie l'organe d'un système de dénigrement, symptôme lointain de la désorganisation sourde qui s'opérait alors dans tous les éléments de l'ancienne monarchie.

Comme nous venons de le dire, les Anglais, après la perte d'Oswégo, suspendirent leurs opérations pour le reste de la campagne, tant sur le lac Ontario que du côté de l'Acadie. Sur le lac Saint-Sacrement, les hostilités se bornèrent à quelques escarmouches. Dans l'automne, les troupes françaises rentrèrent dans l'intérieur pour prendre leurs quartiers d'hiver, laissant quelques centaines d'hommes en garnison à Carillon et à Saint-Frédéric, sous les ordres de MM. de Lusignan et de Gaspé.

Du côté de l'Ohio, il ne se passa rien non plus de remarquable. Mais les irruptions dévastatrices des sauvages avaient continué dans la Pennsylvanie, dans le Maryland et dans la Virginie. Plus de soixante lieues de pays avaient encore été abandonnées cette année, avec les récoltes et les bestiaux, par les habitants, qui s'étaient enfuis au delà des montagnes Bleues. Les milices américaines, habillées et tatouées à la manière des sauvages, n'avaient pu arrêter qu'un instant ces invasions sanglantes. On eut même des craintes pour la sûreté de la ville de Winchester. Le colonel Washington, qui commandait sur cette frontière, écrivit dans les termes les plus pressants au gouverneur de la Virginie pour lui exposer l'extrême désolation qui y régnait : " Je déclare solennellement que je m'offrirais volontiers en sacrifice à nos barbares ennemis, si cela pouvait contribuer au soulagement du peuple."

M. Dumas avait fait enlever aussi, dans le mois d'août, le fort Grenville, situé seulement à vingt lieues de Philadelphie. Quelque temps auparavant, Washington, avec 3 à 400 hommes, avait surpris Astigué, grosse bourgade de Loups ; et il avait déjà ré-

ussi à mettre cette tribu en fuite, lorsque, ramenée à la charge par M. de Rocquetaillade et quelques Canadiens, elle avait fait plier à son tour les Anglais, et les avait dispersés dans les bois.

Ainsi partout les opérations militaires nous avaient été favorables, et tout l'honneur en appartenait aux armes françaises, car, avec moins de 6,000 hommes, nous avions paralysé les mouvements de près de 12,000 hommes, rassemblés entre l'Hudson et le lac Ontario, et nous avions pris la plus forte place de guerre des Anglais. Pour récompenser le courage et le zèle des troupes, Louis XV promut à un grade supérieur ou décora de la croix de Saint-Louis plusieurs officiers.

Malgré ces succès la situation du pays était toujours extrêmement critique. Toute l'attention du gouvernement se portait alors sur la disette qui régnait, et qui était encore plus redoutable que le fer de l'ennemi. Le tableau de la misère et des souffrances de la population reveillait des pressentiments sinistres dans le cœur des hommes les plus résolus. La petite vérole venait de faire des ravages terribles, qui s'étaient étendus aux tribus sauvages. Les Abénaquis, cette nation si brave et si fidèle à la France et au catholicisme, avaient été presque entièrement détruits par le fléau. Il n'en restait que quelques débris, qui s'attachèrent aux Anglais, leurs plus proches voisins. Les récoltes avaient encore manqué, et, sans les vivres trouvés à Oswégo, on ne sait ce que seraient devenus les postes de Frontenac, de Niagara et de l'Ohio. L'intendant fut obligé de faire distribuer du pain au peuple des villes chez les boulangers, à qui il fournissait de la farine des magasins du roi. Les habitants, mourants de faim, accouraient en foule, et se l'arrachaient à la distribution. Dans le même temps les bâtiments envoyés à Miramichi pour porter des provisions aux Acadiens, revinrent chargés de ces malheureux, qui périssaient de misère et qui ne demandaient que des armes et du pain pour prix de leur dévoûment. Leur arrivée ne fit qu'empirer le mal. On avait plus de combattants qu'on était capable d'en nourrir, et l'on fut obligé de donner de la chair de cheval à ces pauvres gens. Une partie mourut de la petite vérole, une autre fut établie dans quelques seigneuries de Montréal et des Trois-Rivières, où elle fonda les paroisses de l'Acadie, Saint-Jacques, Nicolet et Bécancour ; le reste traîna une existence misérable

dans les villes et dans les campagnes, où il finit par se disperser et se fondre. Enfin, dans le mois de mai 1757, le mal allant toujours en augmentant, il fallut réduire les habitants de la capitale, déjà à la ration, à quatre onces de pain par jour.

On adressa de toutes parts des lettres à la France pour appeler son attention la plus sérieuse sur la situation désespérée du Canada. Le gouverneur, les officiers généraux, l'intendant, tous demandaient des secours pour triompher et de la famine et de l'ennemi. Le succès de la prochaine campagne dépendra surtout, écrivait-on, des subsistances qui seront envoyées ; il serait triste que, faute de cette prévoyance, la colonie courut des dangers ; toutes les opérations seront subordonnées à cette précaution. Quant aux renforts de soldats, M. de Vaudreuil demandait 2,000 hommes, si l'Angleterre ne faisait pas passer de nouvelles troupes en Amérique, sinon un nombre proportionné à ce qu'elle en enverrait. Les réguliers qui restaient à la fin de la campagne, sans compter les troupes de la colonie, excédaient à peine le chiffre de 2,400 hommes.

Ces demandes continuelles effrayaient la France. Engagée dans une fausse route, elle voyait ses finances s'abîmer dans la guerre d'Allemagne et d'Italie, où elle n'avait rien à gagner, et ses coffres rester vides pour les dépenses que demandaient la conservation du Canada et l'intégrité de ses possessions américaines. Le gouvernement, qui comprenait le vice de sa situation, mais qui sacrifiait le Canada à la politique de Mme. de Pompadour, chicanait sur chaque article de la dépense. Il observait que dans les temps ordinaires le Canada n'avait coûté à la France que dix à douze cent mille livres par année, et que depuis le commencement des hostilités, la dépense avait monté graduellement jusqu'à huit millions ; que dès 1756 la caisse coloniale se trouvait débitrice, par suite de ces exercices extraordinaires, de 14 millions, dont près de 7 millions en lettres de change payables l'année suivante. L'intendant Bigot mandait que l'armée avait épuisé les magasins de tout à la fin de 1756, que les dépenses des postes de l'Ohio iraient jusqu'à 2 ou 3 millions, et que celles de 1757 monteraient, pour tout le Canada, à 7 millions au moins. Ces demandes faisaient redouter au ministère un surcroît encore plus énorme. Les politiques ignorants, les favoris du prince, qui participaient à ses débauches et

profitaient de ses prodigalités, s'écriaient que le Canada, ce pays de forêts et de déserts glacés, coûtait infiniment plus qu'il ne valait. Si la France soupçonnait les vols ou l'incurie de ses agents en Amérique, elle devait les changer aussitôt ; mais elle ne devait jamais oublier que dans la question du Canada se trouvait une question de puissance maritime et de grandeur nationale.

Tout en recommandant l'économie la plus sévère, les ministres ne purent se dispenser d'envoyer les renforts et les secours en vivres et en munitions qui avaient été demandés. C'est après cet envoi en 1757, que l'approvisionnement des armées, qui jusque-là avait été à la charge d'employés qui faisaient les achats, fut fait sur soumissions, conformément aux suggestions de Bigot pendant qu'il était en France en 1755. Cadet, riche boucher de Québec, associé et agent secret de Bigot, devint l'adjudicataire des fournitures de l'armée et de tous les postes pour neuf ans. Ce système, qui subsistait en France et qui était adopté pour prévenir les abus, contribua, au contraire, à les multiplier de ce côté-ci de l'Océan d'une manière effrayante.

Les abus étaient déjà énormes. Depuis longtemps existait une société secrète entre la plupart des agents publics chargés d'acheter les fournitures du gouvernement. Bigot en était le principal membre. Elle avait probablement des ramifications en France.

Bigot, qui a joué un rôle si hideux pendant cette époque trop fameuse de notre histoire, n'avait tant d'influence que parce qu'il était proche parent de M. de Puysieulx et du maréchal d'Estrées. C'était un homme aimable, auquel Montcalm était attaché tout en blâmant ses défauts. Il était petit de taille, bien fait, délicat ; mais il avait le visage laid et couvert de boutons. Il aimait le jeu, le faste et les femmes. Il était haut, dur et de difficile accès à l'égard de ceux qui lui déplaisaient. Il était très-judicieux dans les affaires qui ne heurtaient pas ses propres intérêts, et fort laconique dans ses réponses.

Il faisait enlever au nom du roi les grains et les bestiaux à bas prix, et les faisait revendre par la société à des prix excessifs. Ainsi le pain, qui revenait à la compagnie à trois sous la livre, et la viande, à six, coûtaient au public vingt à trente sous et quarante à soixante sous !

On assure qu'il réduisit les habitants de Québec à deux onces de pain par jour, afin de faire hausser le prix des denrées, ce qui produisit la disette au sein de l'abondance.

La société se composait 1° de Cadet, qui de boucher devint munitionnaire général, parce qu'il s'entendait dans le commerce de la viande ; il avait passé pour honnête homme ; mais il était ignorant et avide ; il fut entraîné par la compagnie, qui vola le prince jusqu'en 1757, et ensuite le prince et ses sujets ; Cadet devint cruel et fourbe comme ses associés ; il finit par être dupé par eux, et repassa en France moins riche qu'on ne le supposait ; 2° de Varin, commissaire ordonnateur à Montréal ; 3° de Péan, dont on ne pouvait évaluer la fortune et qui avait montré un faste excessif ; 4° du chevalier Le Mercier, arrivé soldat de recrue à Québec en 1740, devenu plus tard maître d'école à Beauport, ensuite cadet, officier et enfin capitaine commandant l'artillerie du Canada. On disait qu'il avait une grande influence sur le gouverneur ; 5° de Copron et Morin, venus pauvres et commis marchands en Canada, et repassés en France avec des fortunes colossales ; 6° de Bréard, contrôleur de la marine ; 7° d'Estèbe, garde-magasin, qui alla se fixer à Bordeaux avec une fortune qu'on évaluait à 7 ou 800,000 francs ; 8° de Perrault successivement paysan à Deschambault, aubergiste, pourvoyeur, secrétaire du gouverneur et enfin major général des milices ; 9° enfin de Penissault et de plusieurs autres plus ou moins intéressés dans la compagnie.*

Les opérations de cette société étaient presque aussi funestes pour nous que celles de l'ennemi, parce qu'elles s'aggravaient avec nos pertes et devenaient plus lourdes pour le trésor.

Cependant le général Montcalm avait proposé aux ministres de rejeter le projet formé par Vaudreuil d'attaquer le fort William-Henri et le fort Édouard dans la prochaine campagne, deux entreprises qu'il considérait l'une comme difficile et l'autre comme impossible, et de faire faire une diversion sur l'Acadie avec une escadre et des troupes de France, auxquelles on joindrait 2,500 Canadiens. Ce projet, qui avait de l'audace, ne fut point goûté, soit parce que le succès parut inutile ou trop douteux, soit parce qu'il était dangereux, ainsi que le fit observer

* Portraits historiques tirés des extraits faits par M. Ferland, sur les manuscrits déposés dans les archives de France.

M. de Lotbinière, de diviser les forces du Canada, déjà si faibles, pour en porter une partie au loin dans un temps où ce pays était toujours sérieusement menacé.

Dans la réponse que reçut Montcalm, les ministres lui recommandaient de faire tout ce qui dépendrait de lui pour ramener la bonne intelligence entre les troupes et les habitants, et de se rappeler qu'il était également essentiel de bien traiter les sauvages et de rendre à leur bravoure tous les témoignages dont ils étaient si jaloux. Les rapports reçus à Paris sur la conduite souvent arbitraire des militaires, dont les prétentions se manifestaient assez, du reste, dans leurs propres lettres, firent sans doute motiver ces sages instructions. Quant au projet de M. de Vaudreuil sur les forts William-Henri et Edouard, aucune décision définitive ne fut adoptée pour le moment.

Tandis que la France prenait seulement des mesures pour la défense de ses possessions dans l'Amérique du nord, l'Angleterre, honteuse de ses dernières défaites dans les deux mondes, voulut les venger dans la campagne qui allait s'ouvrir. Pour se réhabiliter dans l'opinion publique, le ministère admit dans son sein M. Pitt, devenu fameux depuis sous le nom de lord Chatham, et de M. Legge, deux des hommes d'État les plus illustres de l'Angleterre. Il résolut en même temps de pousser la guerre avec la plus grande vigueur. Il envoya des escadres et des troupes considérables en Amérique ; et, pour empêcher les colonies françaises de recevoir les vivres dont il savait qu'elles avaient un pressant besoin, le parlement anglais passa une loi pour défendre l'exportation de provisions hors des territoires britanniques.

Le bruit se répandit en France qu'il était question à Londres d'attaquer Louisbourg ou le Canada du côté de la mer. Pitt voulait obtenir à quelque prix que ce fût la suprématie dans le Nouveau-Monde ; on ajoutait qu'il devait y envoyer dix mille hommes, et qu'il triplerait ces forces, s'il le fallait, pour accomplir son dessein. Malgré ces rumeurs le ministère français ne changea pas la résolution qu'il avait prise de n'envoyer au secours des provinces menacées qu'un petit corps de troupes ; et c'est en vain que le maréchal de Belle-Isle voulut en représenter le danger dans un mémoire qu'il soumit au conseil d'État : « Il y a plusieurs mois que j'insiste, disait-il, pour que nous fas-

sions passer en Amérique, indépendamment des recrues nécessaires pour compléter les troupes de nos colonies et de nos régiments français, les 4,000 hommes du sieur Fischer .... Il a un corps distingué d'officiers, presque tous gentilshommes, dont la plus grande partie se proposent de ne jamais revenir en Europe, non plus que les soldats, ce qui fortifierait beaucoup, pour le présent et l'avenir, les parties de ces colonies où ces troupes seraient destinées. ... Je crois ne pouvoir trop insister. On se repentira peut-être trop tard de ne l'avoir pas fait, lorsqu'il n'y aura plus de remède. Je conviens que la dépense de transport est excessivement chère; mais je pense qu'il vaudrait encore mieux avoir quelques vaisseaux de ligne de moins et se mettre en toute sûreté pour la conservation des colonies."

On ne sait quelle influence ce renfort eût exercé sur le résultat des opérations militaires de 1759; mais il est déplorable de penser que le sort du Canada ait tenu peut-être à la chétive somme qu'eût coûté le transport de ces troupes en Amérique! Le conseil se contenta d'envoyer pour protéger Louisbourg une escadre dans les parages du Cap-Breton, et d'en détacher quelques vaisseaux, pour croiser dans le bas du Saint-Laurent.

Le Canada dut rester sur la défensive et attendre les événements; mais il se tint prêt à profiter des moindres circonstances favorables qui pourraient se présenter, et il ne détacha point ses regards de tous les mouvements que faisaient ses ennemis.

Par suite du nouveau système adopté par l'Angleterre pour pousser la guerre avec vigueur, lord Loudoun réunit à Boston, dans le mois de janvier 1757, les gouverneurs des provinces du Nord, la Nouvelle-Écosse comprise, pour s'entendre avec eux sur un plan d'opérations dans la campagne qui allait s'ouvrir. Le plan d'attaque suivi en 1755 et 1756 fut abandonné, et il fut résolu non pas de diviser les forces, comme on l'avait fait jusque-là, mais de les réunir pour les porter sur un seul point à la fois. Louisbourg, qui était le point le plus saillant des possessions françaises du côté de la mer, paraissait devoir attirer le premier l'attention des Anglais, et, en effet, ils furent d'avis de commencer par là leurs opérations, et de se rendre maîtres de ce poste, qui couvrait l'entrée du Saint-Laurent. Chaque colonie fut chargée de fournir son contingent de soldats. En conséquence des levées de troupes furent ordonnées dans les différentes provinces,

qui s'empressèrent de faire tous les autres préparatifs nécessaires. Afin que rien ne transpirât du projet, on mit un embargo sur les navires qui se trouvaient dans les ports, et l'on retint les parlementaires que Louisbourg avait envoyés à Boston. La garde des frontières fut confiée aux milices. Washington commandait toujours dans les Apalaches. Deux à trois mille soldats furent laissés en garnison dans le fort William-Henri, à la tête du lac Saint-Sacrement. Au mois de juillet, l'armée anglaise se montait à plus de 25,000 hommes, dont près de 15,000 réguliers, sans compter de nombreuses milices qui pouvaient marcher au premier signal.

Lord Loudoun partit de New-York pour Louisbourg, le 20 juin, avec 6,000 hommes de troupes régulières et 90 voiles. Il fut rejoint, le 9 juillet, à Halifax par la flotte de l'amiral Holburn et cinq autres mille hommes de vieilles troupes; ce qui portait l'armée de débarquement à 11,000 soldats. Mais pendant qu'on était encore dans ce port, on apprit par différentes voies à la fois que l'amiral Dubois de la Motte, venant de Brest, était entré dans la rade de Louisbourg; que 17 vaisseaux et 3 frégates s'y trouvaient réunis, et que la ville était défendu, par 6,000 soldats, 3,000 miliciens et 1300 sauvages. A cette nouvelle, lord Loudoun assembla un conseil de guerre, dans lequel il fut convenu, d'un commun accord, qu'on abandonnerait une entreprise qui ne promettait plus aucune chance de succès. En conséquence les troupes de débarquement retournèrent à New-York, et l'amiral Holburn cingla vers Louisbourg avec 15 vaisseaux, 4 frégates et un brûlot pour observer cette ville. Mais lorsqu'il vit, en approchant de cette forteresse, l'amiral français donner à sa flotte le signal de lever l'ancre, il se hâta de rentrer à Halifax. Il revint encore en septembre, après avoir reçu un renfort de quatre vaisseaux; M. de la Motte, à son tour plus faible que son adversaire, ne bougea pas, en obéissance aux ordres positifs de la cour de ne pas risquer la plus belle flotte que la France eût armée depuis 1703. Peu de temps après une horrible tempête éclata sur la flotte anglaise et la mit dans le plus grand péril. Le Tilbury, de 60 canons, fut jeté à la côte et la moitié de l'équipage périt dans les flots; onze vaisseaux furent démâtés, d'autres furent obligés de jeter leurs canons à la mer, et

la flotte rentra dans les ports de la Grande-Bretagne dans l'état le plus pitoyable.

Malgré la disette qui régnait en Canada, les hostilités n'avaient pas cessé durant l'hiver, qui avait été d'une rigueur extrême. Dans le mois de janvier, un détachement, sorti du fort William-Henri, avait été atteint vers Carillon et détruit. Dans le mois suivant, le général Montcalm avait formé le projet de détacher 850 hommes pour surprendre ce fort et l'emporter par escalade. Le gouverneur crut devoir porter ce détachement à 1500 hommes, dont 800 Canadiens, 450 réguliers et 300 sauvages; il en donna le commandement à M. Rigaud de Vaudreuil au grand mécontentement des officiers des troupes et de Montcalm lui-même, qui aurait désiré le voir conférer à M. de Bourlamarque. Ce corps se mit en marche le 23 février; il traversa le lac Champlain et le lac Saint-Sacrement et fit 60 lieues, la raquette aux pieds, portant ses vivres sur des traîneaux, couchant au milieu des neiges sur des peaux d'ours, à l'abri d'une simple toile. Le 18 mars, il se trouvait près de William-Henri. Mais, après avoir reconnu la force de la place, M. Rigaud jugea qu'il était impossible de l'enlever par un coup de main. Il se borna donc à détruire tout ce qu'il y avait à l'extérieur des ouvrages, ce qu'il exécuta sous le feu des Anglais, mais avec peu de perte, dans les nuits du 18 au 22. Trois cent cinquante bateaux, quatre brigantins, de 10 à 14 canons, et tous les moulins, magasins et maisons, qui étaient palissadés, devinrent la proie des flammes. La garnison, environnée, pour ainsi dire, par une mer de feu pendant quatre jours, ne chercha point à faire de sortie, ni à s'opposer aux dévastations des Français, qui ne laissèrent debout que le corps nu de la place. La retraite de ceux-ci fut marquée par un événement qui s'est renouvelé à l'armée de Bonaparte en Egypte, par une cause peu différente. La blancheur éblouissante de la neige frappa d'aveuglement le tiers du détachement, que l'on fut obligé de guider par la main le reste de la route. Mais deux jours après leur arrivée, les malades avaient déjà recouvré la vue à l'aide de remèdes faciles.

Ces différents succès et surtout la prise d'Oswégo dans la dernière campagne, maintenaient toujours les tribus sauvages dans l'alliance de la France. La confédération iroquoise, malgré

les efforts des Anglais, envoya pour la seconde fois une grande ambassade à Montréal, afin de renouveler ses protestations d'amitié ; on la reçut en présence des députés des Nipissings, des Algonquins, des Poutouatamis et des Outaouais. Ces démonstrations étaient importantes parce qu'elles tranquillisaient les esprits sur la sûreté des frontières, qui, du reste, avaient été peu troublées depuis le commencement de la guerre.

Les secours en hommes que le gouverneur avait demandés de France, et que, par de nouvelles dépêches, il avait prié de porter à 5,000 hommes, à cause des préparatifs des Anglais, n'arrivèrent en Canada qu'en petit nombre et fort tard. Le 11 juillet, on n'avait encore reçu que 600 soldats et très-peu de vivres. Il ne débarqua à Québec dans tout le cours de l'été qu'environ 1500 hommes. Ces délais nuisirent aux opérations. Après avoir envoyé 400 hommes au secours du fort Duquesne, pour lequel il avait quelque crainte, M. de Vaudreuil fit acheminer, dès que la saison le permit, des troupes pour garnir la frontière du lac Champlain. M. de Bourlamarque réunit 2,000 hommes à Carillon. Un bataillon fut placé à Saint-Jean ; un second, à Chambly ; deux autres gardaient Québec et Montréal. Les Canadiens étaient occupés aux travaux des champs. Sur ces entrefaites, la nouvelle du départ de lord Loudoun de New-York pour Louisbourg, engagea les chefs à profiter de l'absence d'une partie des forces de l'ennemi pour attaquer William-Henri, dont la situation mettait les Anglais à une petite journée de Carillon, tout en leur donnant le commandement du lac Saint-Sacrement et les moyens de tomber sur nous à l'improviste. Pour se débarrasser d'un voisinage aussi dangereux, il fallait les rejeter sur l'Hudson ; il fut résolu d'exécuter ce projet sur-le-champ, et sans attendre les renforts et les vivres demandés d'Europe.

A l'appel du gouverneur les Canadiens fournirent des soldats et des provisions ; ils sentaient eux-mêmes toute l'utilité de cette entreprise. Ils donnèrent les petites réserves qu'ils avaient faites pour leurs familles, et se réduisirent à vivre de maïs et de légumes. " On ne trouverait chez eux, écrivit le gouverneur à la cour, ni farine, ni lard ; ils se sont exécutés avec autant de générosité que de zèle pour le service du roi." On travailla sans bruit aux préparatifs, et toute l'artillerie était

rendue à Carillon à la fin de juillet. En très-peu de temps l'armée destinée à l'expédition fut réunie. Elle consistait en 3,000 réguliers, un peu plus de 3,000 Canadiens, et 16 à 1800 sauvages de 32 tribus différentes, en tout 7,600 hommes. Les succès des bandes qui tenaient la campagne, étaient d'un bon augure. Le lieutenant Marin avait fait des prisonniers et levé des chevelures jusque sous le fort Édouard. Rigaud, avec un détachement de 400 hommes, avait rencontré sur le lac Saint-Sacrement le colonel Parker, qui le descendait avec 22 berges et 350 à 400 Américains pour faire une reconnaissance; il l'avait attaqué, lui avait pris ou coulé à fond 20 berges, tué ou noyé 160 hommes, et enlevé un pareil nombre de prisonniers et 5 officiers. Après ces préludes, le général Montcalm donna le signal du départ.

L'avant-garde, composée de grenadiers, de trois brigades canadiennes et de 600 sauvages, formant 2,800 hommes, aux ordres du chevalier de Lévis, s'ébranla le 30 juillet; elle prit la route de terre et remonta la rive droite du lac Saint-Sacrement, pour protéger la marche et le débarquement du reste du corps expéditionnaire, qui suivait par eau avec le matériel de siége.

Le 2 août au soir, le général Montcalm débarqua avec ses troupes, dans une petite baie, à une lieue de William-Henri. L'artillerie arriva le lendemain matin. Le chevalier de Lévis prit le chemin du fort Édouard, afin de reconnaître la position des ennemis et d'intercepter leurs secours; le reste de l'armée, marchant sur trois colonnes, s'avança par les montagnes. La garnison de la place, qui n'était que de 1500 hommes, avait reçu la veille un renfort de 1200 soldats. Les troupes françaises défilèrent par derrière le fort, et, en l'investissant, ainsi que le camp retranché placé sous ses murs et trop fort pour être abordé l'épée à la main, elles appuyèrent leur gauche au lac, à l'endroit où est aujourd'hui Caldwell et où devait débarquer l'artillerie, et leur droite sur les hauteurs, du côté du chemin du fort Édouard; elles échelonnèrent des éclaireurs sur cette route pour être instruites à temps des mouvements du général Webb, qui était à cinq ou six lieues avec 4,000 hommes.

Le colonel Bourlamarque fut chargé de la direction du siége. Le colonel Monroe commandait le fort.

La tranchée fut ouverte le 4, à 8 heures du soir, à 350 toises, sous un feu de bombes et de boulets qui ne discontinua plus jusqu'au moment de la reddition, sauf à quelques courts intervalles. Le lendemain, sur un rapport que le général Webb s'avançait avec 2,000 hommes, le chevalier de Lévis reçut ordre de marcher à sa rencontre, et Montcalm se préparait à le suivre pour le soutenir, lorsqu'on lui remit une lettre, trouvée sur un courrier qui venait d'être tué. Par cette lettre le général Webb mandait au colonel Monroe que, vu la situation du fort Édouard, il ne lui paraissait pas prudent de marcher à son secours, ni de lui envoyer de renfort ; que les Français étaient au nombre de 13,000 ; qu'ils avaient une artillerie considérable, et qu'il lui envoyait ces renseignements afin qu'il en pût profiter pour obtenir la meilleure capitulation possible, s'il n'était pas capable de tenir jusqu'à l'arrivée des secours demandés d'Albany. L'erreur du général Webb sur le nombre des assiégeants fit précipiter la reddition de la place. Le 6, au point du jour, la batterie de gauche de 8 pièces de canon et un mortier, fut démasquée et ouvrit son feu. Celui des assiégés était toujours extrêmement vif. Le lendemain une nouvelle batterie commença à tirer. Le général français fit suspendre alors la canonnade, et chargea un de ses aides de camp, le jeune Bougainville, d'aller porter au colonel Monroe la lettre du général Webb. Le commandant anglais répondit qu'il était résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. A neuf heures, le feu recommença aux acclamations des sauvages, qui poussaient de grands cris lorsque les projectiles frappaient les murailles de la place. Vers le soir les assiégés voulurent faire une sortie avec 500 hommes, pour s'ouvrir une communication avec le fort Édouard ; mais M. de Villiers marcha à eux avec la compagnie franche et les sauvages, et les repoussa après leur avoir tué une cinquantaine d'hommes et avoir fait quelques prisonniers. Une troisième batterie fut commencée le 8 ; on y travaillait encore, lorsque, dans l'après-midi, l'on vit briller des armes sur le haut d'une montagne voisine. On observa en même temps des troupes qui se disposaient en bataille et beaucoup de mouvement dans le camp retranché sous le fort. Le rappel fut aussitôt battu ; mais, après quelques coups de fusils, les soldats de la montagne rentrèrent dans le bois et disparurent. Le 9 au matin, la place arbora le

drapeau blanc et demanda à capituler. Les conférences ne furent pas longues. Il fut convenu que la garnison du fort et du camp, au nombre de 2,372 hommes, sortirait avec les honneurs de la guerre, et se retirerait dans son pays avec armes et bagages et une pièce de canon; qu'elle ne servirait pendant dix-huit mois, ni contre les Français, ni contre leurs alliés, et que les Français et les sauvages retenus prisonniers dans les colonies anglaises, seraient renvoyés à Carillon dans les quatre mois. Le défaut de vivres empêcha d'insister pour que la garnison restât prisonnière de guerre.

On trouva dans le fort William-Henri 43 bouches à feu, 35,835 livres de poudre, des projectiles, des vivres pour nourrir l'armée six semaines, et, dans la rade, vingt-neuf petits bâtiments. La perte des Français fut de cinquante-huit hommes; celle des assiégés, d'environ 200.

La capitulation fut accompagnée, comme celle d'Oswégo, d'un événement toujours regrettable, mais qu'il était presque impossible de prévenir à cause des mœurs indépendantes des sauvages. Les Anglais, du reste, furent eux-mêmes en partie la cause de ce qui leur arriva, ayant négligé de jeter leurs boissons, comme M. de Bougainville, d'après les ordres de son général, les en avait priés, pour empêcher les sauvages de s'enivrer lorsqu'ils seraient entrés dans la place.

La garnison devait se retirer au fort Édouard. Le chevalier de Lévis la fit partir le lendemain matin, escortée par un détachement de troupes réglées et accompagnée de tous les interprètes des guerriers indigènes. Elle n'eut pas fait une demi-lieue que les sauvages, mécontents de la capitulation, qui les avait privés du pillage comme l'année précédente, et excités par l'ivresse et par les Abénaquis, qui en voulaient aux Anglais, prirent par les bois, tombèrent sur les prisonniers à l'improviste, en tuèrent quelques-uns, en dépouillèrent un grand nombre et emmenèrent le reste avec eux. L'escorte fit tout ce qu'elle put pour arrêter ces barbares, et plusieurs des soldats qui la composaient furent tués ou blessés en voulant arracher les Anglais de leurs mains. Aussitôt qu'il fut informé de ce qui se passait, le général Montcalm accourut avec presque tous les officiers. Il réussit à délivrer la plupart des prisonniers que les sauvages retenaient encore, et fit rentrer dans le fort ceux qui s'étaient échappés, et

qui ne pouvaient gagner sans péril les établissements anglais. Environ 600 de ces soldats, dispersés dans les bois, continuèrent d'arriver pendant plusieurs jours au fort Édouard, nus, sans armes, épuisés de fatigue et de faim. Les sauvages en emmenèrent 200 à Montréal, pour lesquels le gouverneur paya de fortes rançons; 500 étaient rentrés dans le fort William-Henri. Le général Montcalm fit donner des vêtements à ceux qui avaient été dépouillés, et les renvoya dans leur pays sous la protection d'une puissante escorte, après avoir témoigné tout son regret de ce qui venait d'avoir lieu. Ces malheureux désordres laissèrent de vifs ressentiments dans le cœur des Anglais. Mais les prisonniers eux-mêmes ont rendu cette justice à leurs vainqueurs, qu'ils avaient fait tous leurs efforts pour arrêter le mal, et qu'ils avaient réussi à empêcher de grands malheurs.

On rasa le fort William-Henri ainsi que le camp retranché, et, le 16 août, l'armée se rembarqua sur 250 berges pour Carillon. Sans la nécessité de renvoyer les sauvages dans leurs tribus et les Canadiens chez eux pour faire la moisson, Montcalm aurait pu inquiéter le fort Édouard. Les Américains étaient si persuadés que c'était là le dessein des Français, que toutes leurs milices, infanterie, cavalerie et artillerie, avaient été mises en réquisition jusqu'au fond du Massachusetts, et que les habitants, à l'ouest de la rivière Connecticut, avaient reçu l'ordre de briser leurs voitures à roues et de faire rentrer leurs bestiaux. "Il est inconcevable, dit Hutchinson, que quatre ou cinq mille hommes aient pu causer tant d'alarmes." Cette crainte toutefois n'était pas sans fondement, car les instructions de Vaudreuil portaient qu'après la prise de William-Henri, Montcalm irait attaquer le fort Édouard; mais la crainte de manquer de vivres, la nécessité de renvoyer les Canadiens pour faire les récoltes et la difficulté de réduire cette place, défendue par une garnison nombreuse et à portée de recevoir de prompts secours, avaient empêché ce général de s'y conformer; ce qui fut plus tard la cause de différends fort graves entre lui et le gouverneur. Au reste, la question des subsistances étant toujours la plus importante pour le Canada, où la disette allait en augmentant, le trophée le plus agréable de la nouvelle conquête fut 3,000 quarts de farine et de lard, qu'on apporta en triomphe à Carillon et qui

furent prisés à Montréal et à Québec à l'égal d'une grande victoire.

Après cette campagne l'armée se retira dans ses lignes ; et, dans l'automne, elle alla prendre ses quartiers d'hiver dans l'intérieur du pays.

La récolte y avait entièrement manqué. Dans plusieurs paroisses, on avait à peine recueilli de quoi faire les semailles. Les bleds, qui avaient eu la plus belle apparence sur pied, ne rendirent aucun fruit, à cause de l'abondance des pluies qui étaient tombées dans le milieu de l'été. On craignit que le peuple ne manquât totalement de pain dès le mois de janvier. Par précaution, deux cents quarts de farine furent mis en réserve, pour la nourriture des malades dans les hôpitaux jusqu'au mois de mai. Dans les maisons religieuses, la portion journalière fut réduite à une demi-livre de pain, par tête, et il fut proposé de fournir aux habitants des villes une livre de bœuf, de cheval ou de morue, en outre du quarteron de pain qui leur était distribué et qui fut jugé insuffisant. L'intendant acheta 12 à 1500 chevaux pour la nourriture. Faute d'aliments, on répandit les troupes dans les campagnes chez les habitants, qu'on supposait encore les mieux pourvus dans la disette générale. On ne garda dans les villes que le nombre de soldats qu'il fallait pour leur garnison. A la fin de septembre, le chevalier de Lévis, ayant reçu l'ordre de réduire la ration des soldats, fut informé qu'ils murmuraient ; il assembla aussitôt les grenadiers, et les réprimanda sévèrement sur l'insubordination qui se manifestait dans leurs rangs. Il leur dit que le roi les avait envoyés pour défendre le Canada non-seulement par les armes, mais encore en supportant toutes les privations que les circonstances demanderaient ; qu'il fallait se regarder comme dans une ville assiégée et privée de tout secours ; que c'étaient aux grenadiers à donner l'exemple, et qu'il ferait punir toute marque de désobéissance avec sévérité. Les murmures cessèrent pendant quelque temps. Dans le mois de décembre la ration fut réduite de nouveau, et les troupes ayant été obligées de manger du cheval, les soldats de la garnison de Montréal refusèrent d'en recevoir. M. de Lévis les fit réunir et les harangua une seconde fois. Il leur ordonna de se conformer aux ordres qui avaient été donnés, et ajouta que, si après la distribution ils avaient quelque représentation à lui faire, il les écou-

terait volontiers. Après avoir reçu leurs rations, ils motivèrent leurs plaintes avec leur franchise habituelle; ils dirent pour conclusion que la chair de cheval formait une mauvaise nourriture; que toutes les privations retombaient sur eux; que les habitants ne se privaient de rien, et qu'ils ne pensaient pas que la disette fût aussi grande dans le pays qu'on le prétendait.

M. de Lévis répondit à tous leurs griefs. Ils avaient été mal informés, leur dit-il, de l'état de la colonie: il y avait longtemps que le peuple à Québec ne mangeait plus de pain, et que les officiers de Québec et de Montréal n'en avaient qu'un quarteron par jour. Il leur cita 2,000 Acadiens, qui n'avaient pour toute nourriture que de la morue et du cheval, et leur rappela que les troupes avaient mangé de la chair de cheval au siége de Prague. Ce discours parut satisfaire les mutins, qui se retirèrent dans leurs casernes et ne firent plus de représentations. Il paraît que cette insubordination était excitée par les habitants et par les soldats de la colonie.

Au commencement d'avril on fut obligé de réduire encore la ration des habitants de Québec, et de la fixer à deux onces de pain et à 8 onces de lard ou de morue. On voyait des hommes tomber de faiblesse dans les rues faute de nourriture. Plus de 300 Acadiens réfugiés moururent de misère et de faim.

Tandis que le pays était ainsi en proie à une disette que semblait aggraver encore l'incertitude de l'avenir, Montcalm se plaignait avec amertune qu'on cherchait à le déprécier et à lui faire perdre de sa considération, et que le gouverneur n'était occupé qu'à diminuer la part que les troupes et leur général avaient au succès. Chaque victoire semblait accroître le mécontentement de Montcalm. Une ambition mal satisfaite tenait son âme sans cesse ouverte à toutes les interprétations de la malveillance.

Cependant les ministres à Paris furent obligés de s'occuper un peu à soulager les maux que souffrait le Canada; ils savaient que le cabinet de Londres avait ordonné dans l'hiver un accroissement de forces beaucoup plus formidable encore que ceux des années précédentes. Mais la faiblesse du gouvernement français ne leur permit point d'organiser de secours suffisants pour assurer le succès présent et futur. Les dépenses de la colonie pour 1757 avaient de beaucoup dépassé les exercices accordés;

les lettres de change tirées sur le trésor avaient monté à 12 millions 340 mille francs. Les correspondances signalaient toujours des abus, des dilapidations considérables. Bigot attirait le premier les regards entre les fonctionnaires coupables. Les embarras de la situation, les maux de la guerre, la famine, l'éloignement de la métropole, tout semblait multiplier pour lui les occasions de voler l'État impunément. Possédant le pouvoir nécessaire pour se livrer à toutes ses passions, il n'y mettait plus de frein. Les lettres de Montcalm, enfin mieux éclairé, celles de Lévis, de Bougainville, de Montreuil, de Doreil, de Pontlevoy, renfermaient les accusations les plus graves contre lui. Doreil, écrivait au ministre de la guerre, le 22 octobre 1757, une lettre chiffrée dans laquelle il disait : "Je ne blâme pas seulement ce munitionnaire ; il y aurait tant de choses à dire là-dessus, que je prends, par prudence, le parti de me taire. Je gémis de voir une colonie si intéressante et les troupes qui la défendent exposées, par la cupidité de certaines personnes, à mourir de faim et de misère. M. le marquis de Montcalm s'étendra peut-être davantage, je lui en laisse le soin. Rien n'échappe à sa prévoyance ni à son zèle. Mais que peut-il faire, ainsi que moi ? Des représentations contre lesquelles on est toujours en garde et qui ne sont presque jamais écoutées."

Trois jours après, Doreil rappelant la famine qui régnait en Canada, l'épidémie que les dernières troupes avaient apportées, revient sur la conduite de l'intendant. "Les remèdes, dit-il, doivent être puissants et prompts . . . Je n'aspire qu'au moment heureux où, avec la permission du roi, je pourrai repasser en France et n'être plus spectateur inutile de choses aussi monstrueuses que celles qui se passent sous nos yeux . . . . M. de Moras, ministre de la marine, ignore la véritable cause de notre triste situation ; il ne convient ni à M. de Montcalm ni à moi de tenter de l'en instruire, d'autant plus que nos représentations ne parviendraient vraisemblablement pas jusqu'à lui."*

Montcalm, écrivant le 4 novembre, disait que le munitionnaire avait acheté beaucoup d'eau-de-vie et de vin et très-peu de farine, "parce qu'il y a plus à gagner sur l'eau-de-vie et le vin . . . . ; mais, ajoutait-il, couvrons cette matière d'un voile épais ; elle

* Parce que l'un des employés du ministère à Versailles, un nommé La Porte, était de connivence avec Bigot.

intéresserait peut-être les premières têtes d'ici.... Je conclus de ce que m'a dit à Paris, avant mon départ, M. de Gournay (intendant du commerce,) qu'il est instruit de ce que je ne veux pas écrire...." Montcalm se plaignait ensuite des abus dans les travaux de fortification : " Que d'abus, disait-il, aura à réformer M. de Pontlevoy dans sa partie, et quelle partie ne demande pas à l'être ?"

Mais l'origine et la nomination européennes des agents coupables, qui ont toujours beaucoup plus d'audace dans la colonie que dans la métropole, les préoccupations du ministère, la vivacité de la guerre, ne permettaient point encore de faire faire une investigation, et l'on se borna à des recommandations d'économie. Les colons avaient prié avec instance le roi d'envoyer des vivres. Le nouveau ministre, M. de Moras, expédia 16,000 quintaux de farine et 12 tonneaux de bled, indépendamment des approvisionnements demandés par le munitionnaire Cadet, et qui s'élevaient à 66,000 quintaux de farine. L'ordre fut transmis en même temps de tirer des vivres de l'Ohio, des Illinois et de la Louisiane. Les navires chargés des secours partirent de France au commencement du printemps ; mais la plupart furent enlevés en mer par les ennemis et les corsaires; le reste arriva fort tard à Québec; les premiers ne commencèrent à paraître que vers la fin de mai. Ce retard avait fort inquiété M. de Vaudreuil, qui, appréhendant quelque malheur, avait successivement expédié trois bâtiments en France, depuis l'ouverture de la navigation, pour presser l'envoi. Le 16 juin, il n'y avait encore d'arrivés qu'une frégate et une vingtaine de navires avec 12,000 quarts de farine.

Quant aux secours en troupes on ne devait pas en attendre. Il n'avait pas été possible d'en faire passer en Canada. Malgré la bonne volonté du gouvernement, le maréchal de Belle-Isle, qui prit à cette époque le portefeuille de la guerre, ne put y envoyer que quelques mauvaises recrues pour compléter les bataillons à 40 hommes par compagnie, et encore n'en arriva-t-il que trois ou quatre cents dans tout le cours de l'été. La France avait éprouvé des vicissitudes dans la campagne de 1757. Alternativement victorieuse et vaincue en Europe, elle avait été heureuse en Amérique et malheureuse dans les Indes orientales. Dirigés par l'esprit capricieux de Mme. de Pompadour, qui,

à tout moment, changeait les généraux et les ministres sans égard à leurs talents ni à leurs succès, les efforts que la France avait faits pour obtenir la supériorité sur terre et sur mer, avaient épuisé ses forces en détruisant leur harmonie et leur unité. Il fallut se résigner, pour la campagne suivante, à laisser prendre aux Anglais dans le Nouveau-Monde une supériorité numérique double de celle qu'ils avaient déjà depuis le commencement de la guerre. Le 1er mai 1758, il n'y avait en Canada que huit bataillons de troupes de ligne, formant seulement 3,781 hommes, qui avaient été obligés de se recruter dans le pays pour remplir leurs vides; les troupes de la marine et des colonies, maintenues de la même manière à leur chiffre de l'année précédente, comptaient 2,000 hommes; ce qui faisait en tout moins de 6,000 réguliers pour défendre 500 lieues de frontière. Il était évident que les Canadiens devaient former la majorité d'une armée capable de s'opposer avec quelque chance de succès aux forces accablantes de l'ennemi.

D'un autre côté, les échecs des Anglais en Amérique, compensés par leurs victoires dans les Indes, ne firent que les exciter à de plus grands efforts pour écraser par la force seule du nombre les défenseurs du Canada. Cela paraissait d'autant plus facile que leurs finances étaient dans l'état le plus florissant, et que leur supériorité sur l'Océan n'était plus contestée. La prise d'Oswégo et de William-Henri, en assurant la suprématie des lacs Ontario et Saint-Sacrement aux Français, avait rendu la situation de leurs adversaires sur ce continent moins bonne après quatre années de lutte qu'elle ne l'était en 1753. Mais le génie de lord Chatham, devenu enfin maître des conseils de la Grande-Bretagne, allait trancher la question de rivalité entre les deux peuples dans le Nouveau-Monde. Il voulait que sa patrie y dominât seule, ne prévoyant point sans doute les grands événements de 1775, et il proposa des mesures qui devaient amener la destruction de la puissance française sur cette partie du globe. Il augmenta rapidement les armées de terre et de mer, et remplaça lord Loudoun par le général Abercromby à la tête de l'armée américaine, à laquelle il envoya un nouveau renfort de 12,000 hommes de troupes réglées, sous les ordres du général Amherst. Il invita toutes les colonies à armer des corps aussi nombreux que leur population pourrait le permettre. En peu

de temps le nouveau général en chef se trouva à la tête de 50,000 hommes, dont 22,000 réguliers, outre des milices nombreuses, qui portèrent, dit-on, les combattants dans les provinces anglaises à plus de 80,000 hommes. C'était, certes, rendre un hommage éclatant à la bravoure française, et reconnaître la détermination invincible des défenseurs du Canada, car ces forces immenses dépassaient de beaucoup le chiffre de sa population entière, hommes, femmes et enfants.

C'est avec cette disproportion de forces que les deux parties belligérantes allaient commencer la campagne de 1758.

CHAPITRE III.

BATAILLE DE CARILLON.

1758.

Le Canada, abandonné de la France, prend la résolution de combattre jusqu'à la dernière extrémité.—Plan de campagne de l'Angleterre: elle se propose d'attaquer simultanément Louisbourg, Carillon et le fort Duquesne.—Prise de Louisbourg après un siége mémorable, et invasion de l'île Saint-Jean; les vainqueurs ravagent les établissements de Gaspé et de Mont-Louis.—Mesures défensives du Canada.—Marche du général Abercromby avec une armée de 16,000 hommes sur Carillon, défendu par moins de 3,500 Français.—Bataille de Carillon livrée le 8 juillet.—Défaite d'Abercromby et sa fuite précipitée.—Le colonel Bradstreet surprend et brûle le fort Frontenac.—Le général Forbes s'avance contre le fort Duquesne.—Défaite du major Grant.—Les Français brûlent le fort Duquesne et se retirent.—Vicissitudes de la guerre dans toutes les parties du monde.—Changement de ministres en France.—Mésintelligence entre le général Montcalm et le gouverneur.—Observations des ministres sur les dilapidations en Canada et reproches sévères adressés à l'intendant Bigot.—Intrigues pour faire rappeler M. de Vaudreuil et nommer Montcalm gouverneur.—Les ministres décident de faire rentrer ce dernier en France; le roi s'y oppose.—Dépêches conciliatrices envoyées avec des récompenses et des avancements.—On n'expédie point de renforts.—Défection des nations sauvages, qui embrassent la cause de l'Angleterre par le traité d'Easton.—Cette dernière puissance décide d'attaquer Québec avec trois armées, qui se réuniront sous les murs de cette capitale.—Forces du Canada et moyens défensifs adoptés pour résister à cette triple invasion.

Les efforts et la persévérance de la Grande-Bretagne pour s'emparer du Canada, durent faire croire qu'elle allait l'envahir cette année par tous les côtés à la fois, afin de terminer la guerre d'un seul coup par une attaque générale, irrésistible; qu'elle voulait enfin laver, par une conquête entière, la honte de toutes ses défaites passées. Aussi la France perdait-elle tous les jours de l'espoir de conserver cette belle contrée, et c'est ce qui l'empêcha sans doute de lui envoyer les secours dont elle avait un si pressant besoin. Mais ses défenseurs, laissés à eux-mêmes, ne fléchirent pas encore devant l'orage, qui augmentait chaque année de

fureur. "Nous combattrons, écrivait Montcalm au ministre, nous nous ensevelirons, s'il le faut, sous les ruines de la colonie." Il faut, ajoutait-on, que tous les hommes agiles marchent au combat ; que les officiers civils, les prêtres, les femmes, les enfants, les vieillards, fassent les travaux des champs, et que les femmes des chefs et des officiers donnent l'exemple. Telle était la détermination des habitants et des soldats pour la défense commune.

De son côté, l'Angleterre, avec ses forces nombreuses, que pour cela même elle était obligée de diviser, résolut d'attaquer simultanément Louisbourg, Carillon et le fort Duquesne. La ville de Montréal devait être assiégée après la prise de Carillon. Quatorze mille hommes et une escadre considérable furent chargés de la première entreprise ; 16 à 18 mille hommes reçurent l'ordre d'envahir le Canada par le lac Saint-Sacrement, et 9,000 hommes furent lancés vers l'Ohio pour en faire la conquête. On était loin de croire à Québec à des armements aussi formidables, et le pays ne fut sauvé que par la victoire de Carillon, où, comme à Créci, les vainqueurs repoussèrent une armée cinq fois plus nombreuse que la leur.

Dans le printemps, les troupes françaises, après quelque délai causé par le besoin de vivres, allèrent reprendre leurs positions sur les frontières, avec l'ordre de tenir constamment des partis en campagne pour inquiéter l'ennemi, l'obliger à diviser ses forces et pour découvrir quels étaient ses desseins. Trois mille hommes se rassemblèrent ainsi dans le voisinage de Carillon, et à peu près un pareil nombre, sur le lac Ontario et au fort Niagara. Après ces mesures, on attendit les événements, tandis que les habitants jetaient sur les guérets le peu de bled qu'ils avaient pu dérober à la faim.

Dans le même temps les Anglais se mettaient partout en campagne. Ce fut contre Louisbourg qu'ils portèrent leur premier coup.

L'amiral Boscawen fit voile d'Halifax, le 28 mai, à la tête d'une escadre de 24 vaisseaux de ligne, 18 frégates et un grand nombre de transports, portant l'armée de débarquement, sous les ordres du général Amherst, avec un train considérable d'artillerie. La flotte arriva le 2 juin devant Louisbourg. Cette forteresse, outre 5 vaisseaux et 5 frégates, ancrés dans son port,

avait alors une garnison de 2,100 hommes de troupes régulières et de 600 miliciens, pour résister à des forces de terre et de mer qui formaient réunies plus de 30,000 hommes. Le gouverneur, M. de Drucourt, qui avait remplacé le comte de Raymond au commencement des hostilités, résolut de faire la défense la plus énergique, et, s'il n'était pas secouru, la plus longue que permissent l'état de la place et le nombre de ses défenseurs.

Les fortifications de Louisbourg tombaient partout en ruine faute d'argent pour les réparer. Les revêtements de la plupart des courtines étaient entièrement écroulés, et il n'y avait qu'une casemate et une poudrière à l'abri des bombes. La force de la ville consistait principalement dans les difficultés du débarquement et dans le barrage du port. Ce qui restait debout des murailles était d'une construction si défectueuse, parce qu'on s'était servi de mauvais mortier pour les bâtir, qu'on devait craindre l'effet du boulet sur des ouvrages d'une liaison si fragile. Le gouverneur jugea donc à propos de s'opposer au débarquement, plutôt que d'attendre l'ennemi derrière ces ruines. Il fortifia tous les endroits faibles de la côte aux environs de Louisbourg jusqu'à la baie de Gabarus, qui en est éloignée d'une demi-lieue, et où la flotte anglaise avait jeté l'ancre. L'anse au Cormoran était l'endroit le plus faible de cette ligne. Il la fit border d'un bon parapet garni de canons et de pierriers d'un gros calibre. En avant de ce retranchement il fit faire un abatis si serré qu'on aurait eu bien de la peine à y passer, quand bien même il n'aurait pas été défendu. Ce large amas d'arbres renversés, qui cachait tous les préparatifs de défense, ne paraissait dans l'éloignement qu'une plaine verdoyante.* On avait placé aussi une chaîne de bateaux le long du rivage depuis le cap Noir jusqu'au cap Blanc, et des batteries dans les lieux où la descente était praticable.

En présence de ces obstacles, le débarquement était une opération difficile et remplie de dangers. Mais comme l'ennemi ne pouvait avoir que des soupçons sur les ouvrages de l'anse au Cormoran, ce fut dans cet endroit même qu'il entreprit de mettre pied à terre le 8 juin. Pour tromper la vigilance des Français, il prolongea la ligne de ses vaisseaux de manière à menacer toute la côte, et feignant de débarquer à Laurembec et

* Raynal.

sur plusieurs autres points du littoral, il se jeta tout à coup à terre, en trois divisions, dans l'anse au Cormoran, tandis que le général Wolfe faisait gravir, un peu plus loin, un rocher jugé jusqu'alors inaccessible, par une centaine d'hommes, qui s'y maintinrent malgré le feu de quelques habitants et sauvages, accourus pour les attaquer.

Le gouverneur, ne laissant que 300 hommes dans la ville, était sorti avec le reste de la garnison. Deux mille soldats et quelques sauvages garnissaient les retranchements de l'anse au Cormoran, sur lesquels les troupes comptaient beaucoup plus que sur la place. Les Anglais, qui ne voyaient point le piége dans lequel ils allaient tomber, continuaient de descendre à terre. La colonie aurait été sauvée si on leur eût donné le temps d'achever leur débarquement et de s'avancer avec la confiance de ne trouver que peu d'obstacles à forcer. Alors, accablés tout à coup par le feu de l'artillerie et de la mousqueterie, ils eussent infailliblement péri sur le rivage ou dans les flots, dans la précipitation du rembarquement, car la mer était alors très-agitée. Mais l'impétuosité française, dit Raynal, fit échouer toutes les précautions de la prudence. A peine les Anglais avaient-ils débarqué une partie de leurs soldats et se préparaient-ils à faire approcher l'autre du rivage, qu'on se hâta de découvrir le piége. Au feu brusque et précipité qu'on fit sur leurs chaloupes, et plus encore à l'empressement qu on eut de déranger les branches d'arbres qui masquaient les forces qu'on avait tant d'intérêt à cacher, ils devinèrent le péril et l'évitèrent. Revenant sur leurs pas, ils ne virent plus d'autre endroit pour descendre que le rocher où le général Wolfe avait placé un détachement. Ce général, occupé du soin de faire rembarquer les troupes et d'éloigner les bateaux, ordonna à un officier de s'y rendre.

Le major Scott s'y porte avec les soldats qu'il commande. Sa chaloupe s'étant enfoncée dans le moment qu'il mettait pied à terre, il grimpe sur les rochers tout seul. Il ne trouve plus que dix hommes des cent qui y avaient été envoyés. Avec ce petit nombre, il ne laisse pas de gagner les hauteurs. A la faveur d'un taillis épais il se maintient avec un courage héroïque dans ce poste important contre un parti de Français et de sauvages sept fois plus nombreux. Les troupes anglaises,

bravant le courroux de la mer et le feu des batteries françaises, qu'on dirige aussitôt sur ce rocher, achèvent de se rendre maîtresses du seul point qui pouvait assurer leur descente. La position des Français sur le rivage n'était plus tenable. Ils furent tournés, débordés par les ennemis, qui les prirent en flanc et enlevèrent une de leurs batteries. Au même instant le bruit courut que le général Whitmore était débarqué au cap Blanc et qu'il allait couper de la ville les 2,000 soldats de l'anse au Cormoran. Les Français tremblèrent pour Louisbourg, où ils s'empressèrent de rentrer, après avoir perdu deux cents hommes tués ou faits prisonniers dans cette journée funeste, qui décida du sort du Cap-Breton.

Les Français n'eurent plus alors qu'à se renfermer dans la ville avec peu d'espoir de s'y maintenir longtemps; mais ils pensaient que plus ils feraient de résistance plus ils retarderaient l'attaque que les ennemis projetaient contre le Canada,* et ils refusèrent au commandant des cinq vaisseaux qu'il y avait dans le port la permission de se retirer.

Les Anglais ne perdirent pas un moment. Le 12 juin, le général Wolfe, à la tête de 2,000 hommes, prit possession de la batterie du phare, de la batterie royale et des autres postes abandonnés par les assiégés. La batterie du phare était importante parce qu'elle commandait le port, les fortifications de la ville et la batterie de l'île située en face. Les travaux du siége commencèrent aussitôt. La défense fut soutenue avec courage. Sept mille hommes au plus, en y comptant les matelots des vaisseaux de guerre et le régiment de Cambis, qui débarqua au port Dauphin et pénétra dans la ville pendant le siége, luttèrent contre les forces quadruples de l'ennemi pendant deux mois avec une opiniâtreté et une patience admirables.

Les assiégeants, favorisés par le terrain, qui offrait des protections naturelles à leurs batteries, avaient porté leurs lignes à 300 toises des murailles. Ils poussèrent leurs travaux avec la plus grande activité, et firent échouer toutes les sorties que tentèrent les Français, non moins alertes qu'eux. Le 19, la batterie du phare, placée sur une hauteur que les assiégés pouvaient à peine atteindre, commença de tirer. Des deux côtés le feu fut extrêmement vif; mais les Français furent obligés de rap-

* Lettre de M. de Drucourt au ministre, du 23 sept. 1758.

procher leurs vaisseaux de 600 verges de la ville pour les soustraire aux projectiles de l'ennemi, qui commençait aussi alors à bombarder la muraille du côté opposé à la batterie du phare. Trois nouvelles batteries furent successivement établies et un épaulement d'un quart de mille de longueur fut élevé, pour faciliter les approches de la place, sur une autre colline qui la commandait. Le 29 juin, les assiégés, craignant que la flotte anglaise ne s'emparât du port, coulèrent deux vaisseaux et deux frégates dans la partie la plus étroite de son entrée. Deux jours après ils y coulèrent deux nouveaux bâtiments, dont les mâts restèrent hors de l'eau. Ils continuaient en même temps de faire des sorties et un feu très-vif de tous les remparts. La femme du gouverneur, Mme. de Drucourt, s'est acquis un nom immortel pendant ce siége par son héroïsme. Pour encourager les soldats, elle parcourait les remparts au milieu du feu, tirait elle-même tous les jours plusieurs coups de canon, donnait des récompenses aux artilleurs les plus adroits. Elle pansait les blessés, relevait leur courage par des paroles bienveillantes, et se rendait aussi chère aux soldats par son courage que par les vertus plus douces qui appartiennent à son sexe.

Cependant les murailles s'écroulaient de toutes parts sous le feu des Anglais, qui faisaient d'autant plus d'efforts que leurs adversaires mettaient de vigueur à se défendre. Ceux-ci pouvaient à peine suffire à boucher les plus grandes brèches, lorsque, le 21 juillet, un boulet mit le feu à l'un des cinq vaisseaux de guerre qui restaient à flot. C'était un 74 ; il sauta et alluma l'incendie à bord de deux autres bâtiments, qui étaient auprès et qui furent consumés. Les deux derniers échappèrent ce jour-là aux plus affreux périls, étant obligés de passer entre les batteries ennemies et les canons des vaisseaux embrasés, que le feu faisait partir ; mais ce fut pour tomber quelque temps après entre les mains des assiégeants, qui entrèrent dans le port pendant une nuit fort obscure, les surprirent, en brûlèrent un et emmenèrent l'autre.

Après ce dernier coup, les Français durent songer à abandonner la lutte. Le port était partout ouvert et sans défense ; on n'y voyait plus que des débris de vaisseaux. Les fortifications n'étaient plus tenables ; toutes les batteries des remparts étaient rasées ; il restait à peine une douzaine de pièces de canon sur leurs

affûts, et la brèche était praticable en beaucoup d'endroits, tellement que les femmes, après le siége, entraient par ces brèches dans la ville. Quinze cents hommes, ou le tiers de la garnison, avaient été tués ou blessés. On s'attendait d'une heure à l'autre à voir les ennemis monter à l'assaut. Les habitants, qui en redoutaient les suites, pressèrent le gouverneur de capituler. Celui-ci, n'espérant plus de secours, dut accepter, le 26 juillet, les conditions du vainqueur. Ainsi Louisbourg, qui n'était plus qu'un monceau de ruines, retomba pour la seconde fois, avec les îles du Cap-Breton et de Saint-Jean, au pouvoir de l'Angleterre. La garnison, qui formait avec les matelots 5,600 hommes, resta prisonnière de guerre, et les habitants furent transportés en France.

Cette conquête coûta aux Anglais 400 hommes mis hors de combat. Elle excita des réjouissances extraordinaires dans la Grande-Bretagne et dans ses colonies. A Londres, on porta les trophées de la victoire en triomphe du palais de Kensington à l'église de Saint-Paul; on rendit des actions de grâces dans toutes les églises avec un enthousiasme qui était excité moins pour célébrer une conquête que pour faire oublier la perte de la bataille de Carillon, dont on venait de recevoir la nouvelle; car Louisbourg n'était après tout qu'une misérable bicoque.*

Après cet exploit, la flotte anglaise alla se mettre en possession de l'île Saint-Jean, et détruire les établissements de Gaspé et de Mont-Louis, formés dans le golfe Saint-Laurent par des Acadiens et de pauvres pêcheurs, qu'elle emmena. Elle fit ensuite une tentative contre Miramichi, et se retira vers la mi-octobre. Dans le même temps d'autres Anglais construisaient de petits forts, comme pour s'y établir à demeure, dans la partie septentrionale de la baie de Fondy. La destruction de Louisbourg et la perte du Cap-Breton laissèrent le Canada sans dé-

* "Louisbourg is a little place and has but one casement in it, hardly big enough to hold the women. Our artillery made a havock among them (the garrison) and soon opened the rempart: in two days more we should certainly have carried it. If this force had been properly managed, there was an end of the french colony in North America in one campaign, for we have, exclusive of seamen and mariners, near to forty thousand men in arms."—Lettre du général Wolfe à son oncle le major Wolfe 27 juillet 1758.

fense du côté de la mer, et ouvrirent le chemin de Québec aux ennemis.

Tandis que le général Amherst et l'amiral Boscawen cueillaient des lauriers dans l'île du Cap-Breton, sur le bord de la mer, le général Abercromby, tapi au fond du lac Saint-Sacrement, sur la frontière centrale du Canada, dévorait dans l'immobilité et le silence la honte de la cruelle défaite qu'il venait d'essuyer.

Ce général s'était réservé le commandement de l'armée qui devait agir sur le lac Champlain, parce que c'était, dans le plan de campagne, la principale opération. Il avait réuni ses forces, composées de 7,000 hommes de troupes réglées et de 9,000 hommes de troupes provinciales, dans les environs du lac Saint-Sacrement, où le colonel Johnson vint le joindre avec quatre à cinq cents sauvages. Cette armée, qui était chargée de franchir tous les obstacles qu'offrait la route de Montréal, faisait ses préparatifs pour attaquer les lignes françaises. M. de Vaudreuil ne doutait point que Carillon ne fût attaqué après le départ du général Amherst pour Louisbourg ; mais, comme il n'avait pas encore reçu de vivres de France, il crut que le meilleur moyen de défendre cette frontière, était de faire une diversion. C'est pourquoi il persista dans le plan qu'il avait formé de jeter un gros corps de troupes sur la rive méridionale du lac Ontario, pour obliger les Iroquois à se prononcer contre l'Angleterre, et pour empêcher le rétablissement d'Oswégo, faire une irruption vers Schenectady et forcer l'ennemi de se retirer du lac Champlain. Cette démonstration, à la fois politique et militaire, était une opération fort délicate. Huit cents soldats et deux mille deux cents Canadiens et sauvages des tribus de l'Ouest, furent donnés au chevalier de Lévis pour l'accomplir ; mais au moment où il allait se mettre en chemin, des nouvelles de M. de Bourlamarque, qui commandait sur la frontière du lac Saint-Sacrement, lui apprirent que le général Abercromby, avec une armée nombreuse et déjà rendue au fort Édouard, était sur le point d'envahir le Canada. Le départ du chevalier de Lévis fut aussitôt contremandé, et le général Montcalm, après quelques démêlés avec le gouverneur au sujet de ses instructions, partit de Montréal avec M. de Pontlevoy, ingénieur en chef, le 24 juin,

pour aller se mettre à la tête des troupes à Carillon, où il arriva le 30. Trois mille soldats s'y trouvaient rassemblés. Il parut surpris que les Anglais fussent déjà prêts à descendre le lac Saint-Sacrement, quoique depuis le printemps il appelât lui-même l'attention sur le fort Édouard, et pressât d'envoyer des troupes à M. de Bourlamarque à tout événement. Il manda sans délai ce qui se passait au gouverneur, qui fit hâter la marche des secours qu'il lui envoyait : c'étaient 1600 Canadiens, un petit nombre de sauvages et 400 réguliers, le tout sous les ordres du chevalier de Lévis. M. de Vaudreuil expédia en même temps l'ordre aux milices de précipiter leur marche ; il était impossible que ces secours pussent arriver avant quelques semaines. Une petite partie seulement purent atteindre Carillon à marches forcées avant la bataille.

Le 1er juillet, le général Montcalm se porta en avant, échelonnant ses troupes depuis le fort Carillon jusqu'au pied du lac Saint-Sacrement, pour imposer aux ennemis et s'opposer à leur débarquement.

Le 5, les Anglais s'embarquèrent à la tête du lac sur neuf cents berges et cent trente bateaux, précédés de nombreux radeaux garnis de canons, nouvelle espèce de batterie flottante. « Le ciel était extrêmement pur, dit M. Dwight, et le temps superbe ; la flotte avançait avec une exacte régularité au son d'une belle musique guerrière. Les drapeaux flottaient étincelants aux rayons du soleil, et l'anticipation d'un triomphe brillait dans tous les yeux. Le ciel, la terre et tout ce qui nous environnait présentaient un spectacle enchanteur. Le soleil, depuis qu'il brillait dans les cieux, avait rarement éclairé tant de beauté et tant de magnificence."

L'avant-garde, forte de 6,000 hommes et commandée par lord Howe, atteignit le pied du lac le 6 au matin et débarqua au Camp-Brûlé. A son approche M. de Bourlamarque se replia à la Chute, où était le général Montcalm, après avoir attendu vainement M. de Trépézée, qu'il avait envoyé en reconnaissance sur la montagne Pelée avec 300 hommes. Cet officier, à la vue des ennemis, voulut rejoindre M. de Bourlamarque, mais il s'égara dans les bois, perdit du temps, et lorsqu'il arriva au lieu où il avait laissé son commandant, il se vit tout à coup cerné par l'avant-garde ennemie, qui l'attaqua sans lui donner le temps

de se reconnaître et tua, prit ou noya les deux tiers de son détachement. Le reste, qui formait son arrière-garde et qui avait pris une autre route, parvint, le 7, sans mésaventure à la Chute, où M. de Trépézée fut apporté mortellement blessé avec un autre officier. C'est dans cette escarmouche que fut tué lord Howe, jeune officier anglais de belle espérance et dont la perte fut vivement regrettée par ses compatriotes.

Les desseins et la force de l'ennemi étaient maintenant pleinement connus. Le général Montcalm fit lever le camp de la Chute, et, sous la protection des troupes de la colonie et de quatre à cinq cents Canadiens, qui venaient d'arriver, il défila vers les hauteurs de Carillon, qu'il avait choisies pour livrer bataille ; il était décidé, quelle que fût la disproportion des deux armées, à ne pas abandonner l'entrée du Canada sans combattre. Il avait d'abord paru incliner pour Saint-Frédéric ; mais M. de Lotbinière, qu'il consulta et qui connaissait très-bien le pays, avait recommandé les hauteurs de Carillon ; les ennemis, suivant lui, ne pourraient les passer tant qu'elles seraient occupées, et il était facile de les fortifier par des retranchements sous le canon du fort, tandis que les travaux qu'il faudrait faire pour se couvrir à Saint-Frédéric prendraient deux mois ; d'ailleurs, Carillon passé, l'ennemi pouvait descendre le lac Champlain et laisser cette place derrière lui. Le général, sentant la force de ces raisons, fit cesser le mouvement rétrograde des troupes lorsqu'elles furent arrivées sur ces hauteurs devenues si célèbres, et donna l'ordre de prendre position en avant du fort et de s'y retrancher.

Les hauteurs de Carillon sont situées dans l'angle formé par la décharge du lac Saint-Sacrement, nommée rivière à la Chute, et le lac Champlain, dans lequel cette rivière répand ses eaux. Ces buttes, du reste peu élevées et qui ont leur point culminant au sommet de l'angle même, se terminent en pente douce du côté du lac, et en pente abrupte du côté de la rivière à la Chute, le long de laquelle court une petite grève d'environ vingt-cinq toises de largeur. A l'extrémité de l'angle, sur le bord de l'escarpement, se trouvait une petite redoute, dont le feu rayonnait sur le lac et sur la rivière, et enfilait la pente du terrain le long de ce cours d'eau. Cette redoute se reliait par un parapet au fort Carillon, dont l'on voit encore les ruines. Ce

fort, qui pouvait contenir trois ou quatre cents hommes, était placé dans le milieu de l'angle et dominait le centre et la droite du plateau, ainsi que la plaine au pied, du côté du lac Champlain et de la rivière Saint-Frédéric. L'armée passa la nuit du 6 au 7 au bivac. Les feux de l'ennemi indiquaient qu'il était en force au portage. Les retranchements, formés par angles entrants et sortants, furent commencés le 6 au soir et continués le 7 avec la plus grande activité; ils prenaient au fort, suivaient quelque temps la crête des hauteurs, du côté de la rivière à la Chute, puis tournaient à droite pour traverser l'angle à sa base, en suivant les sinuosités d'une gorge peu profonde qui traverse le plateau, et enfin descendaient dans le basfond qui s'étend jusqu'au lac. Ils pouvaient avoir six cents verges de développement et cinq pieds de hauteur; ils étaient formés d'arbres ronds posés les uns sur les autres; on avait placé en avant des arbres renversés, dont les grosses branches coupées en pointe se dressaient en manière de chevaux de frise. Chaque bataillon, ayant pris en arrivant la place qu'il devait occuper dans l'action, élevait la partie du retranchement destinée à le protéger. Tout le monde travaillait avec une ardeur incroyable. Les Canadiens, qui n'avaient pu recevoir de haches plus tôt, ne commencèrent leur abatis, dans le bas-fond du côté du lac Champlain, que dans l'après-midi; ils l'achevèrent le lendemain au milieu du jour, au moment où les Anglais paraissaient. Le pays en avant étant couvert de bois, le général Montcalm fit abattre les arbres jusqu'à une certaine distance, pour voir déboucher l'ennemi à découvert et de plus loin.

Cependant le général Abercromby était débarqué avec toute son armée. Il apprit par des prisonniers que les Français se retranchaient pour attendre un renfort de 3,000 hommes, que devait leur amener le chevalier de Lévis, ce qui l'engagea à attaquer Montcalm avant l'arrivée de ce corps. L'ingénieur qu'il avait envoyé en reconnaissance lui ayant rapporté que les ouvrages des Français n'étaient pas encore finis, il se mit aussitôt en marche et poussa le 7 au soir son avant-garde, sous les ordres du colonel Bradstreet, jusqu'à 700 toises des Français; des deux côtés on se prépara pour l'affaire du lendemain.

L'armée anglaise, défalcation faite de quelques centaines d'hommes laissés à la Chute et à la garde des bateaux au pied

du lac, était encore composée de plus de 15,000 soldats d'élite commandés par des officiers expérimentés, et elle allait au combat avec toute la confiance que donne une grande supériorité numérique. L'armée française ne comptait que 3,600 hommes, dont 450 Canadiens et soldats de marine : il n'y avait pas de sauvages. Montcalm chargea trois cents hommes de la garde du fort Carillon, et 3,300 de la défense des retranchements, que leur peu d'étendue permit de garnir sur trois hommes de hauteur. L'ordre fut donné à chaque bataillon de tenir en réserve sa compagnie de grenadiers avec un piquet de soldats, et de les ranger en arrière afin qu'ils fussent prêts à se porter où le besoin le demanderait. Le chevalier de Lévis, arrivé du matin même, fut chargé du commandement de l'aile droite, ayant sous lui les Canadiens, qui formaient l'extrême droite, sous les ordres de M. de Raymond ; M. de Bourlamarque reçut le commandement de l'aile gauche. Le général Montcalm se réserva celui du centre. Tel fut l'ordre de bataille des Français.

A midi et demi, les gardes avancées rentrèrent dans les lignes en fusillant avec les troupes légères anglaises. Un coup de canon, tiré du fort, donna le signal aux troupes de border les ouvrages.

Le général Abercromby forma son armée en quatre colonnes pour attaquer tous les points à la fois. Les grenadiers et l'élite des soldats, choisis pour composer la tête des colonnes, reçurent l'ordre de s'élancer contre les retranchements, la baïonnette au bout du fusil, et de ne tirer que quand ils auraient sauté dedans. En même temps, un certain nombre de berges devait descendre la rivière à la Chute pour menacer le flanc gauche des Français. A une heure, les colonnes ennemies se mirent en mouvement ; elles étaient entremêlées de troupes légères, parmi lesquelles il y avait des sauvages. Ces sauvages, couverts par les arbres, ouvrirent en approchant le feu le plus meurtrier. Les colonnes sortirent du bois, descendirent dans la gorge en avant des retranchements, et s'avancèrent avec une assurance et un ordre admirables, les deux premières, contre la gauche des Français, la troisième, contre leur centre, et la dernière, contre leur droite, en suivant le pied du coteau dans le bas-fond où se trouvaient les Canadiens. Le feu commença par les tirailleurs de la colonne de droite, et s'étendit graduellement d'une colon-

ne à l'autre jusqu'à celle de gauche, qui chercha à pénétrer dans les ouvrages par le flanc droit du chevalier de Lévis. Cet officier, voyant le dessein de cette colonne, composée de montagnards écossais et de grenadiers, ordonna aux Canadiens de faire une sortie et de l'attaquer en flanc. Cette attaque réussit tellement que le feu des Canadiens, joint à celui des deux bataillons placés sur le coteau, obligea la colonne de se jeter sur celle qui était à sa droite afin d'éviter un double feu de flanc. Les quatre colonnes, forcées de converger un peu en avançant, soit pour protéger leurs flancs, soit pour atteindre le point d'attaque, se trouvèrent réunies en débouchant sur les hauteurs. Dans le même moment, une trentaine de berges se présentaient sur la rivière à la Chute pour menacer la gauche des Français. Quelques coups de canons tirés du fort, qui en coulèrent deux bas, et quelques hommes envoyés sur le rivage, suffirent pour les mettre en fuite. Le général Montcalm avait donné ordre de laisser les ennemis approcher jusqu'à vingt pas des retranchements. Cet ordre fut ponctuellement exécuté. Lorsque les Anglais arrivèrent à la distance marquée, la mousqueterie assaillit leurs masses compactes avec un effet si prompt et si terrible qu'elles tressaillirent, chancelèrent et tombèrent en désordre. Forcées de reculer un instant, elles se remirent néanmoins aussitôt et revinrent à la charge ; mais, oubliant leur consigne, elles commencèrent à tirer. Le feu devint alors d'une vivacité extrême sur toute la ligne et se prolongea fort longtemps ; mais, après les plus grands efforts, les assaillants furent obligés de lâcher pied une seconde fois, en laissant le terrain jonché de morts. Ils se rallièrent à quelque distance, réformèrent leurs colonnes, et, après quelques instants, se précipitèrent de nouveau sur les retranchements, malgré le feu le plus vif et le plus soutenu qu'on eût jamais vu. Le général Montcalm s'exposait comme le dernier des soldats. Du centre, où il s'était placé, il se portait sur les points qui périclitaient pour donner ses ordres ou pour conduire des secours. Après des efforts inouïs, les Anglais furent encore repoussés.

Etonné de plus en plus d'une résistance si opiniâtre, le général Abercromby, qui avait cru que rien n'oserait tenir devant les forces qu'il avait à sa disposition, ne pouvait se persuader qu'il échouerait devant un ennemi si inférieur en

nombre ; il pensait que, quel que fût le courage de ses adversaires, ils finiraient par se lasser d'une lutte dont la violence et la durée ne feraient qu'empirer leur perte. Il résolut donc de continuer ses attaques avec énergie jusqu'à ce qu'il eût triomphé ; et, depuis une heure jusqu'à cinq heures, ses troupes revinrent six fois à la charge, et furent repoussées chaque fois avec des pertes considérables. Les fragiles remparts qui protégeaient les Français prirent en feu à diverses reprises dans le cours de l'action.

Les colonnes ennemies, n'ayant pu réussir dans les premières attaques faites simultanément sur le centre et sur les deux ailes de Montcalm, se joignirent pour faire des efforts communs ; elles assaillirent ainsi réunies tantôt la droite, tantôt le centre, tantôt la gauche des Français, sans être plus heureuses. C'est contre la droite qu'elles s'acharnèrent le plus longtemps et où le combat fut le plus meurtrier. Les grenadiers et les montagnards écossais continuèrent de charger pendant trois heures consécutives sans se rebuter ni se rompre. Les derniers surtout, commandés par lord John Murray, se couvrirent de gloire. Ils formaient la tête d'une colonne presqu'en face des Canadiens. Leur costume léger et pittoresque se distinguait entre tous les autres au milieu du feu et de la fumée. Ils perdirent la moitié de leurs soldats et vingt-cinq officiers tués ou grièvement blessés. Mais enfin cette attaque fut repoussée comme les autres, et les efforts des assaillants échouèrent encore une fois devant l'intrépidité calme, mais opiniâtre des troupes françaises, qui se battaient aux cris de, Vive le roi ! Vive notre général ! Pendant ces différentes charges les Canadiens firent encore plusieurs sorties sur les flancs de l'ennemi et enlevèrent des prisonniers.

A cinq heures et demie, le général Abercromby, n'osant presque plus conserver d'espérance, fit retirer toutes ses colonnes dans le bois pour qu'elles pussent reprendre haleine ; il voulait faire une dernière tentative avant de donner le signal de la retraite. Une heure après, elles reparurent et commencèrent une attaque générale contre la ligne entière des Français. Toutes les troupes y prirent part, mais elles rencontrèrent la même opposition que dans les autres assauts ; et, après des efforts inutiles, elles durent abandonner définitivement la victoire à leurs adversaires. Les

Anglais se retirèrent en se couvrant d'une nuée de tirailleurs, dont le feu avec celui des Canadiens, qui sortirent à leur poursuite, se prolongea jusqu'à la nuit.

Les troupes françaises étaient épuisées de fatigue, mais ivres de joie. Le général Montcalm, accompagné du chevalier de Lévis et de son état-major, en parcourut les rangs, et les remercia au nom du roi de la conduite qu'elles avaient tenue dans cette glorieuse journée, l'une des plus mémorables dans les fastes de la valeur française. Ne pouvant croire cependant à la retraite définitive des Anglais, et s'attendant à un nouveau combat pour le lendemain, il donna ses ordres et fit ses préparatifs pour être prêt à les recevoir. Les troupes passèrent la nuit dans leurs positions ; elles nettoyèrent leurs armes et se mirent dès le point du jour à perfectionner les retranchements, qu'elles renforcèrent de deux batteries, l'une à droite, de quatre pièces de canon, et l'autre à gauche, de six. Au bout de quelques heures d'attente, ne voyant point paraître les ennemis, le général Montcalm envoya à la découverte des détachements, qui s'avancèrent jusqu'à quelque distance de la Chute, et brûlèrent un retranchement que les Anglais avaient commencé à y élever et qu'ils avaient abandonné. Le lendemain, 10, le chevalier de Lévis poussa jusqu'au pied du lac Saint-Sacrement avec les grenadiers, les volontaires et des Canadiens ; il ne trouva que des marques de la fuite précipitée d'Abercromby. Dans la nuit même qui avait suivi la bataille, ce général avait continué son mouvement rétrograde vers le lac, et ce mouvement était devenu une véritable fuite. Il avait abandonné sur les chemins ses outils, une partie de ses bagages, un grand nombre de blessés, qui furent ramassés par le chevalier de Lévis, et il s'était rembarqué à la hâte le lendemain à la première lueur du jour, après avoir jeté ses vivres à l'eau.

Telle fut la bataille de Carillon, où 3,600 hommes luttèrent victorieusement pendant plus de six heures contre 15,000 soldats d'élite. Le gain de cette journée mémorable accrut singulièrement la réputation de Montcalm, que la victoire s'était plu à couronner depuis qu'il était en Amérique, et augmenta encore sa popularité parmi les soldats. Il n'avait eu que 377 hommes tués ou blessés, dont 38 officiers, au nombre desquels se trouvaient M. de Bourlamaque, qui avait été dangereusement blessé

à l'épaule, et M. de Bougainville ; ce dernier venait d'être promu au grade d'aide-maréchal des logis. Le chevalier de Lévis reçut plusieurs balles dans ses habits et dans son chapeau. Les pertes des Anglais furent considérables. Ils avouèrent eux-mêmes 2,000 hommes tués ou blessés, dont 126 officiers ; toutes les correspondances françaises les portent à 4 ou 5 mille hommes.

"Montcalm, dit M. Dussieux, avait arrêté l'invasion par sa brillante victoire de Carillon ; certes, il y avait de quoi s'enorgueillir ; Montcalm demeura cependant toujours aussi modeste : "Je n'ai eu, écrivait-il le lendemain à M. de Vaudreuil, que la gloire de me trouver le général de troupes aussi valeureuses .... Le succès de l'affaire est dû à la valeur incroyable de l'officier et du soldat."

"Le soir même de la bataille, l'heureux et brillant général écrivait, sur le champ de bataille même, cette simple et touchante lettre, qu'il adressait à M. de Doreil, son ami. "L'armée et trop petite armée du roi vient de battre ses ennemis. Quelle journée pour la France ! Si j'avais eu deux cents sauvages pour servir de tête à un détachement de mille hommes d'élite, dont j'aurais confié le commandement au chevalier de Lévis, il n'en serait pas échappé beaucoup dans leur fuite. Ah ! quelles troupes, mon cher Doreil, que les nôtres ; je n'en ai jamais vu de pareilles."

Abercromby remonta le lac Saint-Sacrement avec précipitation ; en arrivant à la tête de ce lac, il se retrancha dans le camp qu'il avait occupé avant sa courte campagne, et écrivit au général Amherst à Louisbourg pour lui ordonner de revenir sans délai. Celui-ci, de retour à Boston le 13 septembre, se mit en marche pour Albany avec 4,500 hommes. Mais la saison était trop avancée pour faire une nouvelle tentative cette année, si toutefois le général Abercromby en avait le projet, et l'invasion du Canada fut ajournée à un temps plus propice. Au reste, le passage de Carillon aurait été plus difficile encore à forcer que la première fois, parce que les retranchements, qui ne consistaient qu'en arbres renversés le 8 juillet, avaient été refaits depuis en terre et flanqués de redoutes couvertes de canons. Des troupes de Canadiens et de sauvages battaient la campagne, et tenaient Montcalm au courant de tout ce qui se passait dans l'armée

anglaise ; elles attaquèrent des détachements jusque sous les murs du fort Édouard, dans le voisinage duquel M. de Saint-Luc prit un convoi de 150 voitures.

Cependant la grande supériorité numérique des ennemis faisait que leurs pertes étaient à peine sensibles et qu'ils se relevaient plus forts et plus redoutables après chaque défaite ; tandis que les succès des Français les affaiblissaient réellement, parce que chaque victoire diminuait leurs moyens de résistance et les chances d'un succès définitif.

Aussi, ayant appris que son mouvement sur Carillon avait fait contremander l'ordre qui avait été donné au chevalier de Lévis de se porter à Oswégo, et que le fort Frontenac, entrepôt de la marine française sur le lac Ontario, se trouvait presque abandonné, le général Abercromby chargea le colonel Bradstreet d'aller surprendre ce poste important avec 3,000 hommes et 11 bouches à feu. Cet officier partit secrètement du camp anglais, descendit la rivière Oswégo, traversa le bas du lac Ontario et parut tout à coup devant la place le 25 août. Elle n'était gardée que par 70 hommes, qui osèrent néanmoins se défendre dans ce méchant poste. M. de Noyan, qui y commandait, attendit pour se rendre que les bombes fissent voler le fort en éclats. Outre beaucoup de canons, de petites armes et une grande quantité de vivres et de marchandises, qu'ils trouvèrent dans son enceinte, les vainqueurs prirent dans le port neuf barques armées, reste des trophées de la conquête d'Oswégo. Après avoir chargé tout ce qu'ils purent emporter sur leurs bâtiments, ils renvoyèrent la garnison sur parole, brûlèrent les ouvrages et les barques, à l'exception de deux, et reprirent le chemin de leur pays, où ils rétablirent le fort Bull.

Cette expédition fit honneur au colonel Bradstreet, et jeta un moment le Canada dans l'inquiétude pour la sûreté de la partie supérieure du pays et le commandement du lac Ontario, que les Français croyaient avoir perdu avec l'escadrille de Frontenac. La possession du lac paraissait si importante, que M. de Vaudreuil, à la première nouvelle de l'apparition du colonel Bradstreet, fit battre la générale et ordonna au major de Montréal, M. Duplessis, de se mettre à la tête de tous les sauvages qu'il pourrait rassembler et de 1500 Canadiens, qui laissèrent là leurs récoltes, et d'aller à marches forcées au secours de Frontenac ;

mais cet officier apprit en chemin, à la Présentation, que le poste dont on redoutait tant la perte, venait de capituler. Il crut devoir attendre de nouveaux ordres du gouverneur, qui lui fit détacher 600 hommes pour renforcer la garnison de Niagara, afin de compenser sur ce point la faiblesse que faisait éprouver l'échec de Frontenac. M. de Vaudreuil manda ensuite le général Montcalm à Montréal, pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire dans les circonstances pénibles où la chute de Louisbourg, que l'on venait d'apprendre, et la destruction de Frontenac, mettaient le pays. Il fut résolu par ces deux chefs de rétablir ce dernier fort, de reprendre Niagara, s'il était tombé au pouvoir de l'ennemi, comme on le craignait, parce qu'il n'était gardé que par quelques hommes, et d'attaquer Oswégo, si les Anglais cherchaient à en relever les fortifications. Le chevalier de Lévis fut nommé commandant de cette partie des frontières, et M. de Pontlevoy, ingénieur, fut chargé de relever les murs de Frontenac; mais cet ouvrage fut ajourné à l'année suivante, parce que la saison était trop avancée.

Si la supériorité du nombre assurait aux Anglais les avantages de la campagne dans le golfe Saint-Laurent, la même cause produisait le même résultat dans la vallée de l'Ohio, où les succès des Français étaient insuffisants pour suppléer à leur faiblesse. Le général Forbes dirigeait les opérations de l'ennemi sur cette frontière. Son armée, composée de réguliers, sous les ordres du colonel Bouquet, et de milices de la Virginie, commandées par le colonel Washington, se réunit au nombre de 6,000 hommes à Raystown, à 30 lieues du fort Duquesne, qu'elle devait attaquer. Mais le triste souvenir de la défaite du général Braddock fit choisir une route nouvelle pour traverser les montagnes. A la mi-septembre, cette armée n'était encore qu'à Loyal-Hanna, où elle éleva un fort, à 45 milles du poste français. Avant de se remettre en chemin, le général Forbes jugea à propos de détacher de son armée mille soldats, sous les ordres du major Grant, pour aller reconnaître ce poste. Cet officier parvint, par une marche dérobée, à un quart de lieue du fort Duquesne sans être découvert. Son intention était d'attaquer dans la nuit même les sauvages, qui se tenaient ordinairement campés autour de la place; mais les feux allumés devant leurs cabanes, qui devaient lui indiquer leur position, étaient éteints

lorsqu'il arriva, et il fut obligé, avant d'avoir rien fait, de se retirer au point du jour sur la crête d'une montagne voisine, où les Français l'aperçurent avec surprise. M. de Ligneris, successeur de M. Dumas, assembla aussitôt 7 à 800 hommes, et les mit sous les ordres de M. Aubry, qui marcha droit aux Anglais dans la montagne, les attaqua brusquement et les rejeta en désordre dans la plaine. Les sauvages, qui s'étaient retirés d'abord au delà de la rivière pour ne pas être surpris, revinrent sur leurs pas lorsqu'ils virent les ennemis repoussés, et se réunirent aux Canadiens. La déroute des Anglais devint alors complète ; ils furent dispersés et perdirent 300 hommes, tués ou blessés, et plus de cent prisonniers, au nombre desquels se trouvèrent vingt officiers, y compris le major Grant lui-même.

Les fuyards rejoignirent le général Forbes à Loyal-Hanna, d'où il n'avait pas bougé. On était en novembre ; la saison des gelées était venue, et la neige commençait à blanchir les collines. Il fut décidé dans un conseil de guerre qu'il était impossible de pousser plus loin la campagne avant la saison prochaine ; mais, sur ces entrefaites, des prisonniers révélèrent malheureusement la situation des Français. Les sauvages alliés avaient repris le chemin de leurs bourgades, et les secours venus des postes du Détroit et des Illinois, croyant les ennemis en pleine retraite, s'étaient retirés, de sorte qu'à peine restait-il 500 hommes dans le fort Duquesne. A cette nouvelle, le général Forbes changea d'avis. Il laissa derrière lui ses tentes et ses gros bagages, et s'avança à marches forcées vers la place avec toutes ses troupes et un léger train d'artillerie. M. de Ligneris, hors d'état de se défendre contre des forces si supérieures et n'attendant plus aucun secours, embarqua son artillerie sur des bateaux, brûla le fort, et se retira avec la garnison dans le poste de Machault, du côté du lac Érié. Le général Forbes prit possession des ruines de ce fort fameux, qui avait tant offusqué l'Angleterre. Il voulut néanmoins en changer le nom, et en l'honneur du ministre, M. Pitt, il donna à cet amas de cendres le nom de Pittsburgh, qui est devenu depuis celui d'une ville riche et florissante.

Partout alors la saison du repos était arrivée, et les troupes des deux côtés des frontières rentraient dans leurs cantonnements. Sur le lac Saint-Sacrement, les deux armées opposées,

après avoir reçu des renforts, que leur inaction rendit inutiles, allèrent prendre aussi leurs quartiers d'hiver ; celle du général Abercromby, avant de se retirer, incendia les baraques et les retranchements qu'elle s'était élevés à la tête du lac Saint-Sacrement.

L'avantage de la campagne de 1758, la cinquième depuis le commencement des hostilités, resta aux Anglais en Amérique : ils se trouvèrent maîtres dans l'automne de Louisbourg et de l'île Saint-Jean ; ils avaient brûlé les côtes de Gaspé et pris pied sur la rive septentrionale de la baie de Fondy ; ils avaient détruit le fort Frontenac et forcé enfin les Français d'abandonner, avec le fort Duquesne, cette verdoyante et délicieuse vallée de l'Ohio, aux eaux de laquelle ils s'étaient plu à donner le nom de Belle-Rivière. Mais on peut dire que la gloire des armes appartenait à la France. Partout ses soldats avaient eu à lutter contre des forces bien supérieures ; supérieures de plus de quatre contre un à Louisbourg, de près de cinq contre un à Carillon ! Jamais ils ne s'étaient battus avec plus de dévoûment et plus d'intrépidité. Si les chefs commirent quelques fautes, il faut dire qu'elles ne changèrent point un dénoûment devenu inévitable et dont la responsabilité pèse sur la molesse de Louis XV. Le Canada, abandonné à la double attaque de la famine et de l'épée, ne pouvait pas résister toujours, si la France ne faisait pas face elle-même à l'Angleterre sur les mers, qui apportaient chaque année des armées entières à nos adversaires déjà beaucoup trop puissants.

Dans les autres parties du monde, la France avait été plus heureuse. Dans les Indes, ses flottes s'étaient emparées de Gondelour, où dix frégates anglaises avaient été brûlées ; elles avaient pris le fort David et Divicoté sur la côte de Coromandel. Après avoir échoué devant Raga, elles avaient fait la conquête de la nababie d'Arcate. En Europe, quoique ses succès eussent été mêlés de revers, sa position n'était pas pire. Ses victoires balançaient ses défaites en Allemagne, et le duc d'Aiguillon avait anéanti à Saint-Cast l'arrière-garde des Anglais, qui tentaient depuis quelque temps des débarquements en France. Tant d'efforts cependant pour soutenir la guerre sur terre et sur mer dans toutes les parties du globe, avaient achevé d'épuiser le trésor. Pitt le savait, et il redoublait d'énergie pour détruire

ou paralyser complétement les forces de la France dans le Nouveau-Monde.

Les embarras des finances et l'aspect de l'avenir amenèrent un nouveau changement de ministère à Paris. Depuis quelque temps, " les ministres, dit M. Guérin, se succédaient comme des ombres, aussi bien à la marine qu'aux autres départements du semblant de gouvernement français de cette funeste époque. A peine avait-on commencé à s'instruire des détails et des besoins d'une administration, que l'on s'en voyait écarté sans avoir pu rien accomplir. Il n'y avait pas encore un mois que Péraine de Mauras avait succédé à Machault au bureau de la marine et des colonies, qu'il eut lui-même un successeur dans la personne de Massiac, ombre non moins fugitive que lui, et qui s'évapora à son tour, au bout de quelques semaines, pour céder la place à Nicolas-René Berryer, personnage non moins fatal que ne l'avait été Jérôme Pontchartrain. Ce Berryer avait été lieutenant de police, et, comme tel, grand pourvoyeur de la Bastille, ce qui lui avait valu les faveurs de la Pompadour ; on racontait de lui des choses atroces parmi le peuple, dont il avait failli, un certain jour, être la victime. C'est à cet homme méprisé, haï, incapable surtout, que la favorite du roi fit donner le département de la marine. C'était dire qu'on la voulait achever d'un coup. L'Angleterre aurait à peine eu besoin d'y aider." Le maréchal de Belle-Isle succéda au marquis de Paulmy au bureau de la guerre, et le duc de Choiseul, au cardinal de Bernis à celui des affaires étrangères. Ces changements annonçaient le triomphe du parti de la guerre à la cour. Mais les affaires militaires n'en allèrent pas mieux ; au contraire, on verra les désastres s'accroître de jour en jour. Quant au Canada, le nouveau ministère lui était moins favorable encore que l'ancien ; à peine songea-t-il à lui envoyer les secours de toutes sortes dont il avait tant de besoin.

Les soldats et les vivres manquaient toujours dans cette colonie. Une partie des habitants avaient été arrachés à l'agriculture pour les exigences de la guerre, et leurs champs étaient restés sans laboureurs, ce qui nécessitait des importations de céréales encore plus considérables que dans les années précédentes. D'un autre côté, les hostilités sur mer rendaient les importations plus difficiles, et il fallait ménager le temps des mi-

lices et régler les opérations militaires de manière à pouvoir laisser libres le plus grand nombre possible de cultivateurs pour le temps des semailles et celui de la moisson : ainsi la guerre et l'agriculture s'entre-nuisaient, et toutes deux marchaient ensemble vers une ruine commune.

Dès le mois d'octobre, le gouverneur et l'intendant avaient écrit au ministre pour l'avertir que le projet des Anglais était d'assiéger Québec l'année suivante avec une armée formidable ; que si le Canada ne recevait point de secours, attaqué de toutes parts, il finirait par succomber ; qu'on n'avait que 10,000 hommes à opposer aux forces ennemies, parce qu'il fallait en ré server 4,000 pour les transports et pour la garde des forts Niagara, Frontenac, de la Présentation, etc. "Il ne faut pas compter sur les habitants, ajoutaient-ils, ils sont exténués par les marches continuelles. Ce sont eux qui font toutes les découvertes de l'armée. Leurs terres ne sont point cultivées à moitié. Leurs maisons tombent en ruine. Ils sont toujours en campagne, abandonnant et femmes et enfants, qui pour l'ordinaire sont sans pain. . . . . . . Il n'y aura point de culture cette année faute de cultivateurs." Ils faisaient observer encore qu'ils seraient forcés de faire distribuer aux pauvres de la chair de bœuf ou de cheval à bas prix. Les seuls comestibles, demandés en France par le munitionnaire, auraient fait la charge de 35 navires de 300 à 400 tonneaux.

Toutes les correspondances confirmaient ce triste et trop fidèle tableau de la colonie, sans qu'elles fissent cesser les abus et les vols de l'intendant et de ses complices. M. de Bougainville s'embarqua à Québec pour Paris, afin d'aller représenter à la cour la nécessité de faire un grand effort pour épargner au pays le sort qui le menaçait ; le commissaire des guerres, M. de Doreil, qui repassait aussi en Europe, devait appuyer les représentations de Bougainville.

Des sollicitations si pressantes restèrent sans résultat. Dans leur impuissance de secourir un si beau pays qu'ils allaient perdre, les ministres, comme pour se justifier eux-mêmes, se décidèrent enfin à adresser des reproches à l'intendant sur les dépenses excessives du Canada. Depuis plusieurs mois ils étaient informés de l'état des choses. Dès le mois d'août, (1758,) Doreil, enhardi par Montcalm, qui l'honorait de son amitié,

avait écrit au ministre, au sujet d'un officier attaché à la partie des subsistances : "Péan a fait une fortune si rapide depuis huit ans qu'on lui donne deux millions .... Les Anglais auront le Canada l'année prochaine.... Nous sommes comme des malades à l'agonie, de qui la Providence et l'habilité du médecin prolongent les jours de quelques instants."

"Regardez-le (M. Péan) comme une des premières causes de la mauvaise administration et de la perte de ce malheureux pays. Je vous ai dit qu'il était riche de deux millions; je n'ai osé dire quatre, quoique d'après tout le public je le pouvais...."

Une dépêche chiffrée du mois de décembre portait que toute la finance était entre les mains de Bigot, qui agissait sans juge, sans contrôle, sans surveillant et dans le seul but de s'enrichir, et qu'il usait d'une autorité presque despotique. Pour étouffer les clameurs et par complaisance, l'intendant faisait la fortune de ses complices. Parmi eux on signalait le plus important. "Ce complice était l'œil même du ministre," placé à la cour de Versailles ; c'était un M. de la Porte.

Bigot monopolisait tout le commerce intérieur et extérieur de la colonie avec l'aide de Péan, Le Mercier et autres, qui fournissaient les vivres, les outils, le bois de chauffage, dont le gouvernement avait besoin, et qui avaient les transports pour la guerre, et les travaux publics. "Il fait venir, disait une lettre, tout ce dont on a besoin de France en Canada, non pas pour le compte du roi, mais pour le compte de cette grande société, et revend au roi au prix qu'il veut." Bigot était encore accusé de tenir le comptabilité à sa façon, de changer le nom des dépenses, leur objet, leur quantité, de conclure des marchés postiches, etc. Enfin, le 12 avril 1759, Montcalm se décida à écrire ces choses "qu'il ne voulait pas écrire," disait-il dans sa lettre du 4 novembre 1757. "Dans une longue dépêche chiffrée qu'il adresse au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, il commence par lui faire part de toutes ses inquiétudes sur le sort du Canada ; il répète que l'argent et les vivres manquent totalement et que les Canadiens sont découragés. "Je n'ai aucune confiance, ajoute-t-il, ni en M. de Vaudreuil, ni en M. Bigot. M. de Vaudreuil n'est pas en état de faire un projet de guerre ; il n'a aucune activité ; il donne sa confiance à des

empiriques. M. Bigot ne paraît occupé que du soin de faire une grande fortune pour lui et ses adhérents et complaisants.... L'avidité a gagné les officiers, gardes-magasins, commis qui sont vers l'Ohio ou auprès des sauvages dans les pays d'en haut.... ils font des fortunes étonnantes. Un officier, engagé il y a 20 ans comme soldat, a gagné 700,000 livres.... Ce n'est que certificats faux admis également; si les sauvages avaient le quart de ce que l'on suppose dépensé pour eux, le roi aurait tous ceux de l'Amérique, et les Anglais aucuns.... Cet intérêt influe sur la guerre. M. de Vaudreuil, à qui les hommes sont égaux, confierait une grande opération à son frère ou à un autre officier de la colonie, comme à M. le chevalier de Lévis.... Le choix regarde ceux qui partagent le gâteau; aussi on n'a jamais voulu envoyer M. Bourlamarque ou M. Senesergues au fort Duquesne; je l'avais proposé; le roi y eût gagné. Mais quels surveillants dans un pays dont le moindre cadet et un sergent, un canonnier, reviennent avec 20 et 30,000 livres en certificats pour marchandises livrées pour les sauvages.... Il paraît que tous se hâtent de faire leur fortune avant la perte de la colonie, que plusieurs peut-être désirent comme un voile impénétrable de leur conduite." Revenant sur les faits déjà signalés dans la lettre anonyme du mois de décembre, Montcalm parle du trafic sur les marchandises pour les sauvages, sur les transports, etc. "On fait d'immenses accaparements de toutes choses que l'on revend ensuite à 150 pour cent de bénéfice pour Bigot et ses adhérents.. J'ai parlé souvent avec respect sur ces dépenses à M. de Vaudreuil et à M. Bigot; chacun en rejette la faute sur son collègue."

Dans une autre lettre du même jour, 12 avril 1759, écrite à M. le Normand, intendant des colonies, Montcalm lui signalait encore les voleries immenses des ingénieurs du pays dans les travaux de fortifications et sur la main-d'œuvre, voleries certifiées par M. de Pontlevoy, ingénieur du roi, très-honnête homme. Il parle des vols de Le Mercier, commandant l'artillerie, créature de Vaudreuil et Bigot; on volait dans les marchés qui concernaient l'artillerie, les forges, les charrois, les outils.

M. de Vaudreuil, homme honnête et faible, avait été entouré, séduit, étouffé par Bigot et sa coterie, à ce point d'être entièrement subjugué et dirigé par lui, brouillé avec Montcalm, Lévis,

Bougainville, Doreil, Pontlevoy, en un mot, avec tout honnête homme qui aurait pu l'éclairer ; de telle sorte que par une lettre du 15 octobre 1759, M. de Vaudreuil justifiait auprès du ministre de la marine l'intendant Bigot, qui continua librement et sans pudeur ses déprédations, sûr de l'appui du gouverneur du Canada.*

Toutes ces plaintes, toutes ces accusations troublaient plus les ministres qu'elles n'excitaient leur énergie pour remédier à ces abus et pour fournir les secours nécessaires au succès de la guerre. Il fallait cependant dire quelque chose. Berryer écrivit à l'intendant, le 19 janvier 1759, que la fortune de ceux qui avaient suivi ses ordres rendait son administration suspecte. Le 29 août, ce ministre, ayant été informé que le tirage des lettres de change allait monter pour 1759 de 31 à 33 millions, montra encore plus de mécontentement. Il reprocha à Bigot que les dépenses étaient faites sans ordre, souvent sans nécessité, toujours sans économie, et terminait par ces mots : " On vous attribue directement d'avoir gêné le commerce dans le libre approvisionnement de la colonie ; le munitionnaire général s'est rendu maître de tout et donne à tout le prix qu'il veut ; vous avez vous-même fait acheter pour le compte du roi, de la seconde et troisième main, ce que vous auriez pu vous procurer de la première à moitié meilleur marché ; vous avez fait la fortune des personnes qui ont des relations avec vous par les intérêts que vous avez fait prendre dans ces achats ou dans d'autres entreprises ; vous tenez l'état le plus splendide et le plus grand jeu au milieu de la misère publique.... † Je vous prie de faire de très-sérieuses réflexions sur la façon dont l'administration qui vous est confiée a été conduite jusqu'à présent. Cela est plus important que peut-être vous ne le pensez."

Cette dépêche, qui semblait mettre à nu les spéculations secrètes de l'intendant, le trouva impassible en apparence ; mais, intérieurement pénétré de crainte et d'humiliation, il se vit découvert et flétri aux yeux de ses maîtres. Une seconde dépê-

* Tous ces détails sont empruntés du bel ouvrage de M. Dussieux, *Le Canada sous la domination française.*

† Bigot jouait un jeu à faire trembler les plus déterminés joueurs. Durant le carnaval de 1758, il perdit plus de 200,000 livres.

che répétait les mêmes reproches et renfermait des menaces encore plus explicites et plus directes.

Les malheurs et les obstacles aigrissent les hommes et finissent par allumer des passions funestes dans les cœurs les plus nobles. La division entre le gouverneur et le général Montcalm prit un caractère plus grave après la bataille de Carillon.

Montcalm et ses partisans accusaient Vaudreuil d'avoir exposé l'armée à une complète destruction, en la dispersant sur le lac Ontario et au pied du lac Saint-Sacrement, et en n'appelant pas les Canadiens et les sauvages sous les armes, pour être prêts à se porter sur les points qui pouvaient être menacés. Après la bataille de Carillon, ce général écrivit au ministre que les mesures du gouverneur l'avaient exposé sans forces suffisantes aux coups de l'ennemi; mais que, puisque la victoire avait réparé cette faute, ce qui le flattait le plus, c'est que les troupes régulières n'en partageaient la gloire avec personne, observation peu généreuse qu'expliquent du reste les jalousies que nous avons signalées déjà plusieurs fois. Puis, après avoir sollicité les récompenses que méritait une armée si valeureuse, il ajoutait: "Pour moi, je ne vous en demande pas d'autre que de me faire accorder par le roi mon retour; ma santé s'use, ma bourse s'épuise; je devrai à la fin de l'année dix mille écus au trésorier de la colonie; et plus que tout encore, les désagréments, les contradictions que j'éprouve, l'impossibilité où je suis de faire le bien et d'empêcher le mal, me déterminent de supplier avec instance Sa Majesté de m'accorder cette grâce, la seule que j'ambitionne." Doreil, son ami, qui ne se croyait pas tenu d'observer la même réserve, critiquait depuis longtemps, comme nous l'avons vu, avec une extrême vivacité tous les actes de l'administration. Depuis le dernier succès surtout, il ne mettait plus de mesure dans ses paroles: "La négligence, l'ignorance, la lenteur et l'opiniâtreté du gouverneur, disait-il, ont pensé perdre la colonie ..... l'ineptie, l'intrigue, le mensonge, l'avidité, la feront sans doute périr." Et comme la commune renommée attribuait aux Canadiens une grande part dans les victoires obtenues dans le cours de la guerre, et comme le roi pouvait croire au dévoûment de ce peuple, il informait le ministre que le général Montcalm lui avait écrit confidentiellement que les Canadiens qu'il y avait à la bataille de Carillon, s'étaient

conduits fort médiocrement de même que les troupes de la colonie, quoiqu'il eût dit le contraire dans le rapport officiel transmis à Paris. Après plusieurs lettres écrites dans le même sens, Doreil, croyant avoir bien disposé les ministres pour son dessein, les invita enfin, dans une dernière dépêche plus violente encore que les autres, à changer le gouverneur et à choisir le général Montcalm pour le remplacer. " Si la guerre doit durer encore ou non ; si l'on veut sauver ou établir le Canada solidement, que Sa Majesté lui en confie le gouvernement. Il possède la science politique, comme les talents militaires. Homme de cabinet comme de détails, il est grand travailleur, juste, désintéressé jusqu'au scrupule, clairvoyant, actif, et n'a en vue que le bien ; en un mot, il est homme vertueux et universel.... Quand M. de Vaudreuil aurait de pareils talents en partage, il aurait toujours un défaut originel, il est Canadien."

Toutes ces intrigues, qui transpiraient même dans le public, parvenaient à la connaissance du gouverneur. Déjà les officiers et les soldats de l'armée attaquaient, critiquaient tout haut sa conduite dans leurs propos, et lui attribuaient la détresse et les malheurs dont ils étaient les victimes. Il voulut mettre un terme à un état de choses qui pouvait avoir les suites les plus fâcheuses ; mais il n'échappa point lui-même à la passion qui animait ses ennemis. Dans une lettre pleine de récriminations qu'il adressa aux ministres, il demanda le rappel de Montcalm, sous prétexte que ce général manquait des qualités nécessaires pour faire la guerre en Canada ; qu'il fallait beaucoup de douceur et de patience pour commander les Canadiens et les sauvages, et que Montcalm n'en avait point ; et il finissait par désigner le chevalier de Lévis pour succéder à Montcalm à la tête des troupes.

Dans le même temps, Montcalm écrivait au ministre " qu'il était dur pour lui d'avoir toujours à craindre la nécessité de se justifier ;" et, le lendemain, à Vaudreuil, qu'ils avaient tort tous les deux et qu'il fallait apporter quelque changement à leur façon de procéder. Montcalm envoya M. de Bougainville auprès du gouverneur pour entrer en explication avec lui. Malheureusement la bonne intelligence qui parut s'établir entre les deux chefs ne dura guère. Bougainville, en rendant compte au ministre de sa mission, lui signale les causes de ce différend ; il as-

sure que ce sont " des tracasseries excitées entre les chefs par des subalternes intéressés à brouiller," et que " les intrigants, qui ont peut-être un intérêt pécuniaire et de concussion à ce que les conseils d'un homme, citoyen aussi intègre que juge éclairé, ne soient pas crus en tout, chercheront sans doute encore à tracasser."

Ces malheureuses dissensions embarrassèrent beaucoup les ministres. Une note fut dressée et soumise au conseil d'État pour rappeler Montcalm, comme il le demandait lui-même, avec le titre de lieutenant général, et pour le remplacer par le chevalier de Lévis avec le grade de maréchal de camp. Mais le roi, après réflexion, n'approuva point cet arrangement, et les choses restèrent comme elles étaient. On pensa peut-être qu'il serait dangereux, d'une part, d'ôter au pays un général aimé du soldat et qui avait toujours été victorieux; et, de l'autre, de changer un gouverneur qui avait obtenu des Canadiens tous les sacrifices de sang et d'argent qu'on pouvait attendre du peuple le plus dévoué, sans qu'ils eussent seulement fait entendre un murmure. Le système de deux chefs presqu'aussi puissants l'un que l'autre était défectueux. Il eût fallu nommer dès le début de la guerre un chef civil, capable d'être aussi chef militaire et de commander l'armée. Mais loin de là, le ministre avait écrit à Montcalm en le nommant, qu'il serait en tout subordonné à M. de Vaudreuil, et à celui-ci, que M. de Montcalm n'avait pas le commandement des troupes de terre; qu'il ne pourrait l'exercer que sous son autorité, et qu'il serait en tout et pour tout sous ses ordres.

Cependant des dépêches conciliantes furent adressées au gouverneur et au général, à qui les ministres, au nom du roi, recommandèrent vivement l'union et la concorde. Dans le printemps, M. de Bougainville arriva à Québec avec ses mains pleines de récompenses. M. de Vaudreuil était nommé grand-croix de l'ordre de Saint-Louis; M. de Montcalm, commandeur du même ordre et lieutenant général; M. de Lévis, maréchal de camp. Bourlamarque et Senesergues étaient faits brigadiers; Bougainville devenait colonel et chevalier de Saint-Louis; Dumas, major-général et inspecteur des troupes de la marine. Des croix et de l'avancement étaient accordés à beaucoup d'officiers de grades inférieurs. Ces récompenses, surtout les pres-

santes recommandations des ministres, rapprochèrent les deux chefs sans les réconcilier.

Mais le ministre de la guerre donnait peu d'espoir d'un secours. Montcalm l'avait en vain informé qu'à moins d'un bonheur inattendu, d'une grande diversion sur les colonies anglaises par mer, ou de grandes fautes de la part de l'ennemi, le Canada serait pris dans la campagne de 59 et certainement dans la suivante, puisque les Anglais avaient 60,000 hommes sur pied, tandis que les Français en avaient 10 à 11 mille au plus. Ce ministre lui écrivit qu'il ne devait pas espérer de recevoir de troupes de renfort: "Outre, ajoutait-il, qu'elles augmenteraient la disette de vivres que vous n'avez que trop éprouvée jusqu'à présent, il serait fort à craindre qu'elles ne fussent interceptées par les Anglais dans le passage; et comme le roi ne pourrait jamais vous envoyer de secours proportionnés aux forces que les Anglais sont en état de vous opposer, les efforts que l'on ferait ici pour vous en procurer, n'auraient d'autre effet que d'exciter le ministère de Londres à en faire de plus considérables pour conserver la supériorité qu'il s'est acquise dans cette partie du continent."* En effet 600 recrues, deux frégates et 12 à 15 navires de commerce, dont la plupart appartenaient au munitionnaire et portaient des vivres et des marchandises, voilà tout ce qui entra dans le port de Québec avant l'apparition de la flotte ennemie. Quoique cette conduite déliât les Canadiens de la fidélité qu'ils devaient à la France, puisqu'elle reconnaissait elle-même la supériorité absolue des Anglais en Amérique, pas un cependant ne parla de rendre les armes; ils avaient encore du sang à verser et des sacrifices à faire pour cette ancienne patrie d'où sortaient leurs pères, et s'il y eut des paroles de découragement, elles partirent plutôt des rangs de l'armée que des rangs des colons.

Le gouvernement anglais n'ignorait point à quel état de détresse était réduit le Canada, et ce fut un motif de plus pour lui de redoubler de vigueur. Il obtint de la chambre des communes tout ce qui était nécessaire, en hommes, en argent et en vaisseaux, pour terminer dignement l'entreprise glorieuse qu'il avait commencée. Si les progrès qu'il avait faits jusque-là étaient peu brillants, ils étaient solides et importants; le che-

* Lettre du 19 février 1759.

min de Québec, celui de Niagara et du Canada occidental étaient ouverts. Les diverses tribus de ces contrées étaient acquises. Voulant prévenir le moment de la chute de la puissance française en Amérique, et s'assurer de l'amitié de l'Angleterre avant qu'il fût trop tard, elles avaient signé avec elle un traité de paix, dans le mois d'octobre précédent, à Easton, où Sir William Johnson s'était rendu avec plusieurs gouverneurs et un grand nombre des personnes les plus marquantes des colonies. Ainsi se brisait chaque jour cet admirable système d'alliances avec les sauvages, fondé par Champlain et organisé par Talon et Frontenac. Le traité d'Easton, suivant Smollett, prépara la voie aux opérations militaires qui furent projetées contre le Canada pour la célèbre campagne de 59.

L'Angleterre persista dans son plan d'envahir le Canada à la fois par le centre et par ses deux extrémités. L'immensité de ses forces l'obligeait toujours à les diviser; car, réunies, elles se seraient nui et une partie seraient restées inutiles. Louisbourg étant pris, Québec était la seconde ville qu'il fallait attaquer du côté de la mer. Les trois armées envahissantes devaient se réunir sous ses murs, pour enlever de vive force ce dernier boulevard des Français. Le général Amherst, à qui la chambre des communes avait voté des remercîments, comme à l'amiral Boscawen, pour la conquête de Louisbourg, fut chargé du commandement de l'armée anglaise à la place d'Abercromby, rappelé après la bataille de Carillon. Un corps de dix mille hommes fut mis sous les ordres du général Wolfe, jeune officier qui s'était distingué au siége de Louisbourg. Pendant qu'il remonterait le Saint-Laurent et assiégerait Québec, douze mille hommes, commandés par le général en chef lui-même, devaient tenter une troisième fois le passage du lac Champlain, et descendre la rivière Richelieu et le Saint-Laurent pour se réunir à l'armée de Wolfe. Enfin le général Prideaux, avec un troisième corps, composé de troupes régulières et provinciales et de plusieurs milliers de sauvages sous les ordres de sir William Johnson, était chargé de prendre Niagara, de descendre le lac Ontario, d'enlever Montréal, chemin faisant, et d'aller joindre les deux armées déjà rendues sous les murailles de la capitale du Canada. Un quatrième corps moins nombreux, sous les ordres du colonel Stanwix, devait battre la campagne, enle-

ver les petits forts qui se trouveraient sur sa route et purger d'ennemis les rives du lac Ontario. Ces forces composaient un total de plus de 30,000 hommes; elles possédaient des parcs d'artillerie considérables et toute sorte de machines de guerre. Ce n'était là cependant qu'une partie des troupes de l'ennemi: les amiraux Saunders, Durell et Holmes firent voile d'Angleterre avec une escadre de 20 vaisseaux de ligne, 10 frégates et 18 bâtiments plus petits, que rallièrent en chemin un grand nombre d'autres voiles, pour transporter l'armée du général Wolfe de Louisbourg à Québec, et pour couvrir ensuite le siége de cette ville du côté de la mer; cette flotte ne portait pas moins de 18,000 matelots et soldats de marine. Si à cela l'on ajoute les troupes nombreuses qui étaient chargées de la garde des colonies anglaises elles-mêmes, on verra que l'estimation des forces de l'ennemi, faite par le général Montcalm, n'était pas loin de la vérité. Pour faire la conquête du Canada, ses envahisseurs étaient obligés d'armer trois fois plus d'hommes que ce pays ne comptait de soldats et d'habitants capables de porter les armes;* ce fait témoigne de la crainte que ces braves, si faibles en nombre, avaient inspirée à leurs ennemis.

En vue de ces immenses préparatifs, on fit faire dans l'hiver le dénombrement des hommes capables de servir à l'armée; il s'en trouva 15,000 † de l'âge de 16 à 60 ans. Les troupes régulières se montaient à 5,300 hommes depuis l'arrivée des 600 recrues dont nous avons parlé.‡ On sait qu'en tout temps la po-

* Les journaux dans les colonies anglaises portaient leurs forces de terre à 60,000 hommes. "L'Angleterre a actuellement plus de troupes en mouvement dans ce continent que le Canada ne contient d'habitants, en comprenant les vieillards, les femmes et les enfants. Quel moyen de pouvoir résister à cette multitude."—Lettre de M. de Doreil au ministre.

† Gouvernement de Québec	7,511	
" Trois-Rivières	1,313	
" Montréal	6,405	
	15,229	hommes

‡ 8 bataillons de ligne	3,200	
2 " de la marine et des colonies	1,500	
Recrues	600	
	5,300	"

pulation avait été armée en Canada. Le 20 mai, le gouverneur adressa une circulaire aux capitaines de milice, pour les prévenir de tenir leurs compagnies prêtes à s'ébranler au premier signal, chaque homme portant des vivres pour six jours. Dans le mois d'avril le peuple avait été averti de l'orage qui allait fondre sur lui, et l'évêque avait ordonné des prières publiques dans toutes les églises ; les habitants s'y étaient portés en foule comme ils allaient bientôt se porter au combat.

De bonne heure au printemps le capitaine Pouchot partit pour Niagara avec 300 hommes, réguliers et Canadiens, et l'ordre de réparer les ouvrages de ce fort et de s'y défendre ; mais, s'il n'était pas attaqué, il devait soutenir les postes du voisinage de l'Ohio, et prendre même l'offensive, s'il se présentait une occasion favorable de le faire avec quelque chance de succès. Quelques barques avaient été construites dans l'hiver à la Présentation. M. de Corbière s'embarqua dessus pour aller relever les ruines du fort Frontenac, afin de ressaisir la supériorité sur le lac Ontario. D'autres petits bâtiments avaient été préparés au pied du lac Champlain, pour protéger les communications avec Saint-Frédéric et Carillon, et, dans tous les cas, pour aider à la défense du fort Saint-Jean. Dès que la saison le permit, 2,600 hommes environ s'échelonnèrent sur cette frontière depuis Chambly jusqu'au pied du lac Saint-Sacrement, sous les ordres du brigadier Bourlamarque. Cet officier devait faire travailler aux retranchements de Carillon, qui n'étaient pas encore finis ; mais les nouvelles apportées par le colonel Bougainville ayant fait supposer que Québec était le point le plus menacé, l'ordre lui fut transmis, si l'ennemi se présentait en nombre, d'abandonner les positions de Carillon et de Saint-Frédéric, après avoir fait sauter les fortifications, et de se replier sur l'île aux Noix. Le chevalier de la Corne, chargé de tenir la campagne au pied du lac Ontario avec 1200 hommes, devait aussi, s'il était forcé, se retirer à la tête des rapides du Saint-Laurent, au-dessous de la Présentation, et là faire ferme contenance. Ces précautions prises, le reste des troupes se tint prêt dans ses quartiers. Le gouverneur et les généraux Montcalm et Lévis attendirent à Montréal que l'ennemi se mît en campagne, pour voir où il faudrait se porter, car sa supériorité les forçait à recevoir la loi de lui pour leurs mouvements. Le général Montcalm

souffrait de cette inaction. Il trouvait que les dispositions qu'on prenait pour la défense de Québec étaient trop tardives, ce qui était vrai ; il y avait longtemps que la France eût dû faire fortifier cette ville. Nous avons raconté ce qui avait été fait à cet égard. En vain M. de la Galissonière, comme tant d'autres, avait appuyé sur la nécessité de fortifier Québec ; il avait démontré la nécessité de conserver le Canada pour la prospérité du commerce et de la marine des Français, et il avait fait voir que si cette colonie coûtait beaucoup, les grandes villes de guerre qui hérissaient les frontières de la France, coûtaient bien plus encore ; en vain ces raisons avaient été répétées aux ministres, une répugnance fatale les avait toujours empêchés d'agir. En 1759, il était trop tard pour y penser. Le mur d'enceinte de Québec était insuffisant pour soutenir un siége. Montcalm, portant les yeux sur tous les points menacés, n'osait se décider encore, d'autant plus que les armées anglaises devaient agir simultanément, et il attendait qu'elles s'ébranlassent pour marcher à la première qui paraîtrait.

LIVRE DIXIÈME.

CHAPITRE I.

VICTOIRE DE MONTMORENCI ET PREMIÈRE BATAILLE D'ABRAHAM.

REDDITION DE QUÉBEC.

1759.

Invasion du Canada.—Moyens défensifs qu'on adopte.—L'armée française se retranche à Beauport, en face de Québec.—Arrivée de la flotte ennemie.—Les troupes anglaises débarquent à l'île d'Orléans.—Proclamation du général Wolfe adressée aux Canadiens.—Ce général, jugeant que l'attaque du camp français est trop hasardeuse, décide qu'on bombardera la capitale et ravagera les campagnes.—La ville est incendiée.—Attaque des lignes françaises à Montmorenci.—Wolfe, repoussé, rentre accablé dans son camp et tombe malade.—Il tente vainement de se mettre en communication avec le général Amherst sur le lac Champlain.—Ses officiers sont d'avis qu'on s'empare par surprise des hauteurs d'Abraham, afin d'obliger les Français à sortir de leur camp.—Le général Montcalm envoie des troupes pour garder la rive gauche du Saint-Laurent depuis Québec jusqu'à Jacques-Cartier.—Grand nombre de Canadiens, croyant le danger passé, quittent l'armée pour aller vaquer aux travaux des champs.—Du côté du lac Champlain, M. de Bourlamarque fait sauter les forts Carillon et Saint-Frédéric, et se replie vers l'île aux Noix devant le général Amherst, qui s'avance avec 12,000 hommes.—Le général anglais Prideaux, opérant vers le lac Erié, prend le fort Niagara et force les Français de se retirer à la Présentation, au-dessous du lac Ontario.—Les Anglais surprennent les hauteurs d'Abraham le 13 septembre.—Première bataille qui s'y livre et défaite des Français.—Mort de Montcalm : capitulation de Québec.—Le général de Lévis prend le commandement de l'armée et veut livrer une seconde bataille ; mais, en apprenant la reddition de la ville, il se retire à Jacques-Cartier et s'y fortifie.—L'armée anglaise, renfermée dans Québec, fait ses préparatifs pour y passer l'hiver.—Demande de secours en France pour reprendre cette ville.

Tandis que le gouverneur et les généraux étaient à Montréal, on reçut des dépêches de France, qui déterminèrent Montcalm

à partir pour Québec, où il arriva le 22 mai, suivi bientôt après de M. de Vaudreuil et du chevalier de Lévis. Les navires d'Europe confirmaient le rapport qu'une flotte anglaise était en route pour cette capitale, qui devenait dès lors le principal point à défendre. Le 23, un courrier annonça l'apparition de cette flotte au Bic. Les événements se précipitaient. On redoubla d'activité pour la défense. Afin de retarder l'approche de l'ennemi, les bouées et les autres marques servant à la navigation du Saint-Laurent, furent enlevées, et l'on prépara des machines incendiaires, pour les lancer contre les vaisseaux anglais lorsqu'ils paraîtraient en vue du port. Les vivres et les archives publiques furent transportés aux Trois-Rivières, et les magasins pour l'équipement des troupes furent placés à Montréal; on ne conserva de provisions à Québec que ce qu'il en fallait pour nourrir l'armée et le peuple pendant un mois. Le peu de céréales qui restait dans les campagnes de la partie supérieure du pays, fut acheté à l'aide de l'argent avancé par les officiers de l'armée. Enfin on acheta des marchandises, qu'on donna en présent aux tribus sauvages de Niagara et du Détroit, restées attachées à la France ou qui dissimulaient leur traité avec les Anglais; on voulait seulement les induire à garder la neutralité.

Ces premiers points réglés, on s'occupa de l'organisation de l'armée et de la défense de Québec, dont la perte devait entraîner celle de tout le Canada. D'abord, quant à cette ville elle-même, elle ne fut point jugée tenable, ni même à l'abri d'un coup de main du côté de la campagne, où le rempart, dépourvu de parapet, d'embrasures et de canons, n'avait que six à sept pieds de hauteur, et n'était protégé extérieurement par aucun fossé ni glacis; d'un commun accord, il fut décidé qu'on la couvrirait par un camp retranché, où les troupes prendraient position.

Québec est bâti, comme on l'a dit ailleurs, à l'extrémité d'un promontoire. A l'est et au sud, le Saint-Laurent, large d'un mille au moins, roule des flots profonds; au nord règne la belle vallée Saint-Charles, qui se termine dans un bassin qui a trois ou quatre milles de largeur sur le fleuve, et que chaque marée recouvre d'eau complétement. A marée basse le cours d'eau qui descend au milieu de cette vallée est guéable. Le promontoire,

arrière du centre de l'armée, sur les hauteurs de Beauport. Si à ces forces on ajoute les marins et les 650 hommes de la garnison de Québec, formée de ses habitants aux ordres de M. de Ramesay, on aura un total de 13,000 combattants. "On n'avait pas compté, dit un témoin oculaire, sur une armée aussi forte, parce qu'on ne s'était pas attendu à avoir un si grand nombre de Canadiens; on n'avait eu intention d'assembler que les hommes en état de soutenir les fatigues de la guerre; mais il régnait une telle émulation dans ce peuple que l'on vit arriver au camp des vieillards de quatre-vingts ans et des enfants de douze à treize, qui ne voulurent jamais profiter de l'exemption accordée à leur âge; jamais sujets ne furent plus dignes des bontés de leur souverain soit par leur constance dans le travail, soit par leur patience dans les peines et les misères, qui, dans ce pays, ont été extrêmes; ils étaient dans l'armée exposés à toutes les corvées.

On attendit les ennemis dans cette position. Le gouverneur et les officiers de l'administration quittèrent la ville et se retirèrent à Beauport. Les principales familles gagnèrent les campagnes en emportant ce qu'elles avaient de plus précieux.

Cependant les vaisseaux anglais qui avaient jeté l'ancre au Bic et dont l'immobilité prolongée causait de la surprise, n'étaient qu'une avant-garde, commandée par l'amiral Durell et qui avait été envoyée de Louisbourg pour intercepter les secours de France. Une puissante escadre, sous les ordres de l'amiral Saunders, avait fait voile d'Angleterre, dans le mois de février, pour aller prendre l'armée du général Wolfe à Louisbourg et la transporter à Québec. Mais cette flotte, ayant trouvé le port de Louisbourg fermé par les glaces, alla attendre la débâcle à Halifax. A son retour, Wolfe s'y embarqua avec huit régiments de ligne, deux bataillons de fusiliers royal-américains, les trois compagnies de grenadiers de Louisbourg, trois compagnies de chasseurs (*rangers*), une brigade de soldats du génie, 1,000 soldats de marine, formant en tout 11,000 hommes environ.*

Le général Wolfe était un jeune officier plein de talents et qui brûlait du désir de se distinguer par des actions d'éclat.

* Les ordonnances de payement prouvent qu'elle était d'au moins 10,000 hommes, y compris les officiers, outre les soldats de marine.

Le duc de Bedford lui avait donné un emploi assez considérable en Irlande, mais il y avait renoncé pour prendre part à la guerre, abandonnant ainsi son avancement aux caprices de la fortune. " Elle a été peu favorable à ma famille, écrivait-il, mais pour moi elle m'a souri quelquefois et m'a fait participer à ses faveurs. Je m'en remets entièrement à elle." Sa conduite au siége de Louisbourg attira l'attention sur lui et le fit choisir pour commander l'expédition de Québec, qui demandait à la fois de l'activité, de la hardiesse et de la prudence. On lui donna des lieutenants animés de la même ambition. Les brigadiers Monckton, Townshend et Murray, quoique tous trois encore à la fleur de l'âge, avaient étudié la guerre avec fruit et possédaient l'expérience des combats. Wolfe était fils d'un ancien major général, qui avait servi avec quelque distinction. Les trois autres appartenaient à la noblesse, Townshend, à l'ordre de la pairie. Ils partirent tous remplis d'espérance. " Si le général Montcalm, s'écriait Wolfe, est capable de frustrer nos efforts encore cette année, il pourra passer pour un officier habile, ou la colonie a des ressources qu'on ne connaît pas, ou enfin nos généraux sont plus mauvais que de coutume."

L'escadre, composée de 20 vaisseaux de ligne, d'un pareil nombre de frégates et de bâtiments de guerre plus petits, suivie d'une multitude de transports, remonta le Saint-Laurent et atteignit l'île d'Orléans sans accident le 25 juin. Chacun fut étonné dans le pays de l'heureuse fortune de cette flotte, qui avait su éviter tous les périls de la navigation du fleuve. On a ignoré jusqu'à nos jours que le commandant d'une frégate française, Denis de Vitré, fait prisonnier pendant la guerre, lui avait servi de pilote jusqu'à Québec sa patrie, trahison dont il fut récompensé par un grade au service de l'Angleterre. Bientôt l'ennemi eut près de 30,000 hommes de terre et de mer devant cette ville. L'armée anglaise débarqua dans l'île d'Orléans, évacuée de la veille par les habitants, et vint prendre position à son extrémité, en face de Québec et du camp de Beauport. L'escadre anglaise se réunit sous cette île, et son commandant fit reconnaître le bassin et la rade de la ville. Le capitaine Cook, qui s'est immortalisé depuis par ses voyages de découvertes, fut employé à ce service. Il est digne de remarque que deux des premiers

navigateurs qui aient fait le tour du globe, Cook et Bougainville, se trouvaient alors sous les murs de Québec.

Pendant ces reconnaissances, les Français avaient préparé leurs machines incendiaires. Le 28 juin, par une nuit obscure et un vent favorable, sept brûlots, de 300 à 400 tonneaux, furent dirigés contre la flotte anglaise, toujours groupée sous l'île d'Orléans; mais le feu y ayant été mis beaucoup trop tôt, les ennemis les remorquèrent loin de leurs vaisseaux, jusque sur le rivage, où ils achevèrent de se consumer inutilement. Un mois après, on lança des radeaux enflammés, qui ne réussirent pas mieux; de sorte que ces machines, qui, à la vérité, sont rarement dangereuses, mais auxquelles l'imagination populaire attribue toujours un grand effet, ne causèrent aucun mal aux Anglais.

Le général Wolfe, qui avait adressé à son arrivée une longue proclamation au peuple canadien, trouva, après avoir examiné la situation de la ville et de l'armée française, les difficultés de son entreprise plus grandes qu'il ne les avait supposées d'abord. D'un côté, une ville bâtie sur un rocher qui paraissait inaccessible; de l'autre, une armée nombreuse fortement retranchée pour en défendre l'approche. Ses hésitations dévoilèrent au général Montcalm l'indécision des plans de l'ennemi, et le confirmèrent dans la résolution de rester immobile dans son camp de Beauport. En attendant qu'il eût découvert quelque point vulnérable pour attaquer son adversaire, Wolfe résolut de bombarder la ville et de dévaster les campagnes, dans l'espoir d'obliger les Canadiens à s'éloigner pour aller mettre leurs familles et leurs effets en sûreté.

Une partie de l'armée anglaise traversa à la Pointe-Lévi le 30 juin, et y prit position en face de la ville, après avoir délogé un petit corps de Canadiens et de sauvages qui avait été placé là en observation; c'était ce que le général Montcalm craignait le plus et ne pouvait empêcher à cause de la nature des lieux. N'osant pas risquer un gros corps au delà du fleuve, il envoya M. Dumas avec 14 ou 1500 hommes pour surprendre et détruire les ouvrages et les batteries du général Monkton. Dumas traversa le fleuve au saut de la Chaudière, dans la nuit du 12 au 13 juillet, et se mit en marche sur deux colonnes; mais dans l'obscurité une colonne devança l'autre en passant un bois, et celle qui se trouvait en arrière, apercevant tout à coup des

troupes devant elle, les prit pour les ennemis et les attaqua. La première colonne, se voyant assaillie brusquement par derrière, se crut coupée, riposta, tomba en désordre, et, saisie d'une terreur panique, prit la fuite, entraînant la seconde colonne après elle. Dès six heures du matin le détachement avait repassé le fleuve. On a appelé cette échauffourée le coup des écoliers, parce que les élèves des écoles, qui formaient partie du détachement, furent la cause première de la méprise.

Ce fut dans la même nuit que les batteries de la Pointe-Lévi ouvrirent leur feu sur la ville. On vit alors que les assiégeants ne reculeraient devant aucune mesure extrême, et que les lois de la guerre seraient suivies avec la dernière rigueur, car ce bombardement inutile ne pouvait avancer la conquête. Mais en Amérique ce n'était que la suite d'un système de dévastations, qui, en Europe, eût attiré sur son auteur l'animadversion des peuples. Les premiers projectiles qui tombèrent sur Québec, dont chaque maison pouvait être vue de l'ennemi, firent prendre la fuite aux habitants, qui se réfugièrent d'abord derrière les remparts, du côté des faubourgs, et ensuite dans les campagnes. On retira les poudres, et une partie de la garnison s'organisa en sapeurs-pompiers pour éteindre les incendies. Dans l'espace d'un mois les plus belles maisons et la cathédrale devinrent la proie des flammes. La basse ville fut entièrement incendiée dans la nuit du 8 au 9 août. La plus grande et la plus riche portion de Québec ne fut plus qu'un monceau de ruines, et quantité de citoyens, riches auparavant, se trouvèrent par ces désastres réduits à l'indigence. Bon nombre de personnes aussi furent tuées. Le canon des remparts était inutile. La distance, qui est de plus d'un mille par-dessus le fleuve, était trop grande pour qu'il pût incommoder les batteries anglaises, invisibles à l'œil nu à travers les bois et les broussailles qui les masquaient.

Après avoir détruit la ville, le général Wolfe se rejeta sur les campagnes. Il fit brûler toutes les paroisses et couper les arbres fruitiers, depuis le saut Montmorenci jusqu'au cap Tourmente, sur la rive gauche du Saint-Laurent. Il fit subir le même sort à la Malbaie, à la baie Saint-Paul et à l'île d'Orléans, qui a sept lieues de longueur et qui fut ravagée d'un bout à l'autre. Les paroisses qui se trouvaient sur la rive droite du fleuve, depuis Berthier jusqu'à la rivière du Loup, au-dessous de Qué-

bec, espace de vingt-trois lieues, furent dévastées et incendiées à leur tour, ainsi que celles de la Pointe-Lévi, de Saint-Nicolas, de Sainte-Croix, etc. Wolfe choisissait la nuit pour commettre ces ravages, qu'il portait sur les deux rives du Saint-Laurent partout où il pouvait mettre le pied; il enlevait les femmes et les enfants, les vivres et les bestiaux. Plus la saison avançait, plus il se livrait à cette guerre de brigandages, par vengeance des échecs qu'il éprouvait et pour effrayer la population. Un détachement de 300 hommes, sous les ordres du capitaine Montgomery, ayant été envoyé à Saint-Joachim, où quelques habitants se mirent en défense, y commit les plus grandes cruautés. Les prisonniers furent massacrés de sang-froid et de la manière la plus barbare.* M. de Portneuf, curé du lieu, qui n'avait pas voulu abandonner ses paroissiens, afin de leur administrer au besoin les secours de la religion, fut atteint et haché à coups de sabre. Du camp de Beauport on apercevait à la fois les embrasements sur la côte de Beaupré, dans l'île d'Orléans et sur une partie de la rive droite du fleuve.

Ces dévastations, dans lesquelles plus de 1400 maisons furent réduites en cendres dans les campagnes,† n'avançaient pas cependant le but de la guerre. Les Français ne bougeaient pas. Après tant de délais et de ravages, Wolfe ne voyant point d'au-

* "There were several of the enemy killed and wounded, and a few prisonners taken, all of whom the barbarous captain Montgomery, who commanded us, ordered to be butchered in a most inhuman and cruel manner." —"Manuscript Journal relating to the operations before Quebec in 1759, kept by colonel Malcolm Frazer, then lieutenant of the 78th (Frazer's Highlanders).

† "We burned and destroyed upwards of 1400 fine farm houses, for we, during the siege, were masters of a great part of their country along shore, and parties were almost continually kept out ravaging the country; so that 'tis tho't it will take them half a century to recover the damage."—A Journal of the expedition up the river Saint-Lawrence, &c., publié dans le *New-York Mercury* du 31 décembre 1759. Et cependant un écrivain du temps, parlant de la conduite de M de Contades et du maréchal Richelieu en Allemagne, qu'il oppose à celle du général Wolfe en Canada, ajoute: "But, said the late general Wolfe, Britons breathe higher sentiments of humanity and listen to the merciful dictates of the Christian Religion, which was verified in the brave soldiers whom he led on to conquest by their shewing more of the true christian spirit than the subjects of His Most Christian Majesty can pretend to." Il est impossible de pousser la naïveté plus loin.

tre alternative, résolut d'attaquer la position du général Montcalm par son flanc gauche. Pour cela, il fit passer le gros de son armée de l'île d'Orléans à l'Ange-Gardien, et chercher des gués pour franchir la rivière Montmorenci au-dessus de la chute. Mais Montcalm avait fait reconnaître et fortifier ceux qui existaient. Frustré de ce côté, le général anglais tourna son attention ailleurs. Profitant du vent, il mit à la voile le 18 juillet avec deux vaisseaux de guerre, deux chaloupes armées et deux transports, et, malgré les boulets, il passa au-dessus de Québec en serrant de près le rivage de la Pointe-Lévi. Mais, après avoir examiné la rive gauche du fleuve, il trouva que le débarquement entre la ville et le cap Rouge serait une opération trop périlleuse; il se contenta de pousser un détachement jusqu'à la Pointe-aux-Trembles pour faire des prisonniers, et se prépara pour aborder de front les retranchements des Français. Il n'osa point débarquer au-dessus de la rivière du cap Rouge, on ne sait trop pour quelle raison; car s'il y fût descendu, Montcalm aurait été pris à revers et forcé d'abandonner sa position. L'attaque de la droite et du centre des Français présentant trop de dangers, Wolfe résolut de diriger tous ses efforts contre leur gauche, en l'attaquant en front par le fleuve Saint-Laurent et en flanc par la rivière Montmorenci. Voici quelles furent ses dispositions.

Comme la rive gauche de la rivière Montmorenci, à son embouchure, est plus élevée que la rive droite, il fit augmenter les batteries qu'il y avait déjà et qui enfilaient, par-dessus la rivière, les retranchements des Français. Le nombre des canons et des mortiers ou obusiers fut porté à plus de 60. Il fit échouer, sur des rochers à fleur d'eau, deux transports, portant chacun 14 pièces de canon, l'un à droite, l'autre à gauche d'une petite redoute en terre que les Français avaient élevée sur le rivage, au pied de la route de Courville, pour défendre à la fois l'entrée de cette route, qui conduisait sur la hauteur qu'occupait l'armée, et le passage du gué de Montmorenci en bas de la chute. Le feu de ces transports se croisait sur cette redoute; il devait la réduire au silence et couvrir la marche des assaillants sur ce point accessible de notre ligne. Le Centurion, de 60 canons, vint ensuite se placer vis-à-vis de la chute, le plus près possible, pour protéger le passage du gué aux troupes qui devaient descendre du

camp de l'Ange-Gardien. Ainsi 118 bouches à feu allaient tonner contre l'aile gauche de l'armée de Montcalm.

Vers le midi, le 31 juillet, elles commencèrent à tirer. Dans le le même temps le général Wolfe formait ses colonnes d'attaque. Plus de 1500 berges étaient en mouvement sur le bassin de Québec. Douze cents grenadiers et une partie de la brigade du général Monkton s'embarquèrent à la Pointe-Lévi pour venir débarquer entre le Centurion et les transports échoués. La seconde colonne, composée des brigades Murray et Townshend, descendit des hauteurs de l'Ange-Gardien pour venir, par le gué, se réunir à la première colonne au pied de la route de Courville, afin d'aborder ensemble les retranchements qui l'avoisinaient. Ces deux corps formaient 6,000 hommes. Un troisième corps de 2,000 soldats, chargé de remonter la rive gauche du Montmorenci, devait franchir cette rivière à un gué situé à une lieue environ de la chute, et qui était gardé par un détachement sous les ordres de M. de Repentigny. A une heure, ces trois colonnes étaient en marche pour exécuter un plan d'attaque qui eût été beaucoup trop compliqué pour des troupes moins disciplinées que celles du général Wolfe.

Le général Montcalm, quelque temps incertain sur le lieu qui allait être assailli, avait fait porter ses ordres sur toute la ligne pour qu'on s'y tint prêt à repousser les ennemis partout où ils se présenteraient. A leur approche, le général Lévis envoya 500 hommes au secours de M. de Repentigny, un petit détachement pour épier les manœuvres du corps anglais qui allait tenter le passage du gué au-dessus de la chute, et fit demander quelques bataillons des réguliers du centre, qui le soutiendraient lui-même au besoin. Le général Montcalm vint à deux heures examiner la situation de sa gauche; il parcourut les lignes, approuva les dispositions de Lévis, donna de nouveaux ordres et retourna au centre afin d'être à portée d'observer ce qui se passait partout. Trois bataillons et quelques Canadiens des Trois-Rivières vinrent renforcer l'aile gauche; la plus grande partie de ces troupes se placèrent en réserve sur le chemin, et le reste se dirigea sur le gué défendu par M. de Repentigny. Cet officier avait été attaqué par la colonne anglaise avec assez de vigueur, mais il l'avait forcée de plier après lui avoir mis quelques hommes hors de combat. La retraite de ce corps permit aux renforts qui ar-

rivaient à M. de Repentigny, de rebrousser chemin et de revenir sur le théâtre de la principale attaque.

Cependant les berges qui transportaient la colonne de la Pointe-Lévi et que commandait le général Wolfe lui-même, après avoir fait plusieurs évolutions, comme pour tromper les Français sur le lieu de la descente, se dirigèrent vers les transports échoués. Mais la marée était basse, une partie des bâtiments furent arrêtés par une chaîne de cailloux et de rochers, qui les retint quelque temps et causa quelque désordre; enfin les obstacles furent surmontés, et 1200 grenadiers, appuyés de 200 hommes d'autres troupes, sautèrent à terre sur une grève spacieuse et unie. Ils devaient s'avancer en quatre divisions, et la brigade Monckton, débarquée derrière eux, devait les soutenir. Par quelque malentendu cet ordre ne fut pas ponctuellement exécuté. Ils se formèrent en colonnes, mais la brigade Monckton les suivit de trop loin. Ils marchèrent, au son d'une musique guerrière, sur la redoute qui gardait l'entrée de la route de Courville. La redoute avait été évacuée. Les grenadiers s'y arrêtèrent et se disposèrent à assaillir les retranchements, qui étaient à une petite portée de fusil. Toutes les batteries de Wolfe faisaient pleuvoir depuis midi sur les Canadiens, qui défendaient cette partie de la ligne, une grêle de bombes et de boulets, qu'ils essuyaient sans rien perdre de leur contenance calme et assurée. S'étant formés, les assaillants s'ébranlèrent, la baïonnette au bout du fusil, pour attaquer les retranchements. Leur costume contrastait avec celui de leurs adversaires, enveloppés d'une légère capote serrée autour des reins. Les Canadiens n'avaient pour suppléer à leur manque de discipline, que leur courage et la justesse remarquable de leur tir. Ils attendirent froidement que les ennemis fussent à quelques verges seulement de leur ligne, pour les coucher en joue. Alors* ils firent des décharges si rapides et si meurtrières, que les deux colonnes anglaises, malgré tous les efforts de leurs officiers, se rompirent et prirent la fuite; elles cherchèrent d'abord un abri contre les balles derrière la redoute; mais, n'ayant jamais pu se réformer, elles allèrent se réfugier derrière

* "....Their small arms, in their trenches, lay cool till they were sure of their mark; they then poured their small shot like showers of hail, which caused our brave grenadiers to fall very fast."—Journal d'un officier anglais.

le reste de leur armée, déployé un peu plus loin. Au même moment survint un violent orage de pluie et de tonnerre, qui déroba pendant quelque temps les combattants à la vue les uns des autres, et dont le bruit plus imposant fit taire les rumeurs de la bataille. Lorsque le brouillard se dissipa, les Canadiens aperçurent les Anglais qui se rembarquaient avec leurs blessés, après avoir mis le feu aux deux transports échoués ; ils se retiraient, comme ils étaient venus, les uns dans leurs berges, et les autres par le gué de la rivière Montmorenci. Le feu de leur nombreuse artillerie se prolongea jusqu'au soir, et l'on estime qu'elle tira 3,000 coups de canon dans cette journée; on n'avait pour y répondre qu'une dizaine de pièces, qui incommodèrent cependant beaucoup les troupes de débarquement. La perte des Français, causée presque entièrement par cette arme, fut peu considérable, si l'on considère qu'ils furent plus de six heures exposés à une grêle de projectiles. Les ennemis eurent environ 500 hommes mis hors de combat, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre d'officiers.

La victoire remportée à Montmorenci fut due principalement aux judicieuses dispositions du général Lévis, qui, avec moins de troupes immédiatement sous sa main que le général Wolfe, sut en réunir un plus grand nombre que lui au point d'attaque. Quand bien même les grenadiers anglais auraient franchi le retranchement, il est fort douteux qu'ils eussent réussi à gagner la victoire, appuyés même du reste de leur armée. Le terrain, depuis la grève jusqu'à la route de Beauport, s'élève en cet endroit par petites pentes entrecoupées de ravins, au milieu desquels serpente la route de Courville ; il offrait conséquemment un théâtre favorable à nos tirailleurs. De plus les bataillons de réguliers qui étaient de réserve en arrière, étaient prêts à marcher au secours de la milice.

Le général Wolfe rentra dans son camp accablé de l'échec qu'il venait d'éprouver. Son imagination envisageait avec une espèce d'effroi l'impression que sa défaite allait causer en Angleterre, et les propos malveillants qu'elle allait faire tenir sur l'audace qu'il avait eue de se charger d'une entreprise qui paraîtrait au-dessus de ses forces. Il voyait s'évanouir en un moment tous ses rêves d'ambition et de gloire, et la fortune, entre les mains de laquelle il avait confié son avenir, l'abandonner pres-

que aux premiers pas qu'il faisait sous ses auspices. Il semble que son esprit n'avait plus sa lucidité ordinaire, lorsqu'après avoir perdu l'espoir de forcer le camp du général Montcalm, il détachait le général Murray, avec douze cents hommes, pour aller détruire la flotille française aux Trois-Rivières et pour ouvrir une communication avec le général Amherst par le lac Champlain. Murray partit avec 300 berges ; mais il s'avança peu dans le pays. Repoussé deux fois à la Pointe-aux-Trembles par le colonel Bougainville, qui, avec 1,000 hommes, avait suivi ses mouvements, il débarqua à Sainte-Croix, qu'il incendia, comme on l'a vu plus haut. De là, il se jeta sur Deschambault, où il pilla les équipages des officiers français ; il se retira ensuite précipitamment, sans avoir pu accomplir sa mission. Cette incursion cependant avait beaucoup inquiété Montcalm, qui était parti incognito pour Jacques-Cartier ; il craignait que les Anglais ne s'emparassent de cette rivière et ne s'y établissent solidement pour lui couper ses communications ; mais il apprit leur retraite à la Pointe-aux-Trembles et revint sur ses pas.

Après ce nouvel échec, une maladie, dont le général Wolfe portait le germe depuis longtemps, se développa tout à coup et le mit aux portes du tombeau. Lorsqu'il put s'occuper d'affaires, il adressa une longue dépêche à son gouvernement pour exposer tous les obstacles contre lesquels il avait à lutter, et les regrets cuisants qu'il éprouvait du peu de succès de ses efforts ; la lettre exprimait ce noble dévoûment à la patrie qui animait l'âme de cet illustre guerrier. On fut plus touché en Angleterre de la douleur du jeune capitaine que de l'échec des armes de la nation.

L'esprit de Wolfe avait fléchi comme son corps devant une situation qui ne lui laissait plus que le choix des difficultés, ainsi qu'il le disait lui-même. Il appela à son aide ses lieutenants, dont nous avons déjà fait connaître les talents et le caractère. Ils les invita à lui déclarer quel était, dans leur opinion, le meilleur plan à suivre pour attaquer le général Montcalm avec quelque chance de succès, tout en leur faisant part de son avis, qui était qu'on renouvelât l'attaque de l'aile gauche du camp de Beauport, et qu'on dévastât le pays autant que possible sans nuire à la principale opération de la campagne.

Le généraux Monckton, Townshend et Murray répondirent, le 20 août, qu'une nouvelle attaque du camp de Beauport serait une entreprise fort hasardeuse; que, suivant eux, le moyen le plus sûr de frapper un coup décisif était de passer sur la rive droite du Saint-Laurent, de la remonter quelque distance et de traverser de nouveau sur la rive gauche, afin de porter les opérations au-dessus de la ville. " Si nous réussissons à nous maintenir dans cette nouvelle position, disaient ces généraux, nous forcerons le général Montcalm à combattre où nous voudrons; nous serons entre lui et ses magasins, entre son camp et l'armée qui lutte contre le général Amherst. S'il nous offre la bataille et qu'il la perde, Québec et probablement tout le Canada tomberont entre nos mains, avantage plus grand que celui qu'on pourrait attendre d'une victoire à Beauport; s'il traverse la rivière Saint-Charles avec des forces suffisantes pour s'opposer à cette opération, le camp de Beauport ainsi affaibli pourra être attaqué plus facilement." Les forces navales des Anglais, en les rendant maîtres du fleuve, mettaient le général Wolfe à même de porter ses troupes dans tous les endroits accessibles. Le plan des trois généraux fut approuvé par leur chef, et les ordres nécessaires furent donnés pour le mettre sans délai à exécution. On ne parlait point de donner l'assaut à Québec par le port; on avait reconnu que cette tentative serait plus que téméraire.

Après cette décision, les Anglais levèrent leur camp du saut Montmorenci, et transportèrent leurs troupes et leur artillerie à la Pointe-Lévi le 3 septembre. On a reproché au général Montcalm de ne les avoir pas inquiétés dans cette retraite; mais la chose était fort difficile et peut-être dangereuse vu la disposition des lieux. Le bombardement de la ville et le ravage des campagnes étaient encore les seules entreprises dans lesquelles les ennemis eussent réussi, entreprises qui étaient elles-mêmes une espèce d'hommage terrible rendu à l'opiniâtreté des défenseurs du Canada.

Le général Montcalm, voyant que l'ennemi allait maintenant porter son attention au-dessus de Québec, s'occupa de la garde de la rive gauche du fleuve, sur laquelle est située cette ville; mais ce ne fut qu'à la sollicitation du gouverneur et de quelques-uns des officiers. Il persistait toujours à croire que la côte, à l'anse des Mères, au Foulon et à Samos, était inaccessible



ou suffisamment gardée." Il n'y a que Dieu, écrivait-il le 29 juillet à M. de Vaudreuil, qui sache, monsieur, faire des choses impossibles. Vous connaissez la force de l'armée. Si vous voulez une forte garnison au bivac dans la ville, vous n'avez qu'à ordonner, il faut l'y mettre; mais, en ce cas, il faut renoncer à la position que vous occupez actuellement; j'y souscris d'avance si c'est votre avis, car je ne sais ni deviner ni répondre des événements dans une matière obscure. Vous aurez toutes les nuits autant de raison pour craindre que celle-ci. Suivant M. le chevalier de Lévis, les ennemis ont paru aussi nombreux au saut qu'à l'ordinaire, et il est certain qu'ils ont employé 800 hommes à faire des fascines pour fortifier leur camp. Vous avez, outre les habitants, 500 hommes de garnison dans la ville, 1500 hommes sur les batteries, 100 travailleurs armés. Il n'y a qu'à faire des patrouilles exactes, et il ne faut pas croire que les ennemis aient des ailes, pour, la même nuit, traverser, débarquer, monter des rampes rompues et escalader, d'autant que pour la dernière opération il faut porter des échelles."*

Cependant on parvint à faire changer d'idée à Montcalm. Il donna au colonel Bougainville, qui commandait sur cette rive, 1,000 hommes, tant réguliers que miliciens, parmi lesquels se trouvaient cinq compagnies de grenadiers et la cavalerie; il renforça aussi les corps de garde placés sur le rivage entre la ville et le cap Rouge. Inquiets de plus en plus, les Français trouvèrent bientôt ces troupes trop faibles, en voyant les vaisseaux anglais s'étendre de Sillery à la Pointe-aux-Trembles. Craignant pour la sûreté des vivres, ils envoyèrent de nouveaux renforts à Bougainville; déjà presque tous les sauvages de l'armée avaient rejoint son détachement. Cet officier se trouva bientôt à la tête de 3,000 hommes, disséminés depuis

* Montcalm écrivait encore à Vaudreuil:—"Pour peu que vous craignissiez pour l'anse des Mères, envoyez-y passer la nuit, avant de nouveaux arrangements, à 100 de 200 que Montesson a au port avec lui jusqu'à demain au jour, et joignez-lui 50 des Trois-Rivières, qui ne sont pas fatigués, ou envoyez-y Saint-Martin avec 100 hommes des Trois-Rivières. Je vous jure que 100 hommes postés arrêteront l'armée et nous donneront le temps d'attendre le jour et d'y marcher par notre droite; la moindre chose cette nuit, je marcherai à vous avec Guyenne et Béarn, qui seront campés demain en ligne; faites éclairer cette nuit par des canots, et, si la nuit est obscure, par des feux."

Sillery jusqu'à la Pointe-aux-Trembles ; c'était l'élite des troupes. On lui réitéra l'ordre de suivre attentivement tous les mouvements de l'ennemi, qui, depuis plusieurs jours, menaçait à la fois le camp de Beauport, la ville et les magasins de l'armée.

Cependant les choses avaient encore assez bonne apparence du côté de Québec ; mais les nouvelles qu'on recevait du lac Champlain et du lac Ontario étaient moins rassurantes. Bourlamarque, qui commandait sur la frontière du lac Champlain, avait sous ses ordres 1500 soldats et 800 Canadiens. D'après ses instructions, il devait se replier si l'ennemi se présentait avec des forces supérieures. Le général Amherst opérait de ce côté avec une armée imposante. Le souvenir de la sanglante défaite de l'armée anglaise à Carillon l'excitait à la prudence. Ce général rassembla ses troupes à Albany, et, le 6 juin, il vint camper sous le fort Édouard, en ordonnant à chaque régiment de se couvrir d'un blochaus, tant il craignait les surprises des Français ; le 21, il se porta à la tête du lac Saint-Sacrement, où son ingénieur en chef, le colonel Montresor, traça le plan du fort George sur une éminence, à quelque distance du lac et de l'emplacement qu'avait occupé le fort William-Henri. Le général Amherst s'y embarqua, le 21 juillet, avec 12,000 hommes, dont 5,700 réguliers, et 54 bouches à feu, et vint descendre au pied du lac sans coup férir. Après quelques petites escarmouches d'avant-garde, il parvint au bout de deux jours en vue de Carillon. M. de Bourlamarque, qui s'était replié en bon ordre sur ce fort, fit mine de vouloir s'y défendre pour couvrir sa retraite. Le lendemain, il partit pour Saint-Frédéric, laissant au fort Carillon 400 hommes, qui l'évacuèrent le 26, après avoir fait sauter une partie des murailles. Cette importante position ne coûta qu'une soixantaine d'hommes aux Anglais. Bourlamarque, craignant d'être tourné par l'ennemi, fit sauter aussi le fort Saint-Frédéric et se retira dans l'île aux Noix. Aussitôt, le 4 août, le général Amherst se porta avec le gros de son armée dans le poste évacué, et y fit élever un nouveau fort, qu'il nomma Crown Point et qui devait protéger cette partie du pays contre les irruptions des bandes canadiennes. En même temps, voulant obtenir la supériorité sur le lac Champlain, il donna l'ordre de construire des vaisseaux et de relever

les barques françaises qui avaient été coulées avant l'évacuation de Carillon : cela le retint jusqu'au mois d'octobre.

De son côté, Bourlamarque, qui s'attendait à être attaqué d'un moment à l'autre à l'île aux Noix, prenait tous les moyens pour retarder la marche de l'ennemi, soit par des embarras dans le bas du lac, soit par des fortifications sur l'île où il était lui-même. Mais, là comme à Québec, on regardait cette frontière comme perdue si le général Amherst montrait un peu de vigueur.

Les nouvelles du lac Ontario et de Niagara étaient encore plus mauvaises. Le capitaine Pouchot, qui était parti pour le dernier poste l'automne précédent, et qui n'avait pu alors aller au delà de la Présentation, reçut ordre de se remettre en route au commencement du printemps, afin de pouvoir atteindre Niagara en temps convenable pour relever M. de Vassan. Il partit de Montréal à la fin de mars avec environ 300 soldats et Canadiens, attendit en passant à la Présentation deux corvettes de 10 canons, qu'on se hâta d'achever, et parvint le 30 avril à Niagara. Il fit aussitôt travailler aux réparations de la place, dont les murailles étaient en ruine et les fossés presque comblés. Chargé de faire replier les postes de l'Ohio s'ils étaient attaqués, et n'entendant parler d'aucun mouvement dans cette direction, il envoya un renfort avec des vivres et des marchandises à Machault, où commandait M. de Ligneris; son dessein était de faire détruire les forts anglais de Pittsburgh et de Loyal-Hanna, si l'occasion s'en présentait. La plus grande agitation régnait toujours parmi les tribus sauvages de l'Ohio et de lacs, parce qu'il y en avait qui s'obstinaient à tenir pour les Français, malgré les traités conclus avec les Anglais. Les succès de ces derniers allaient donner une solution à tous ces débats, dans lesquels perçaient les doutes, les inquiétudes, les projets des aborigènes pour l'avenir. Troublés par ce qui se passait sous leurs yeux, ils se voyaient écrasés par les deux grandes nations belligérantes sans oser les offenser. Le commandant de Niagara eut de nombreuses conférences avec eux sans qu'il en résultât rien d'important. Les cinq nations se rapprochaient complétement des Anglais; de sorte que ce commandant ne pouvait avoir aucun renseignement exact sur les mouvements des ennemis qu'il

croyait encore loin, lorsque, le 6 juillet, ils arrivèrent tout à coup dans son voisinage.

Suivant le plan de campagne adopté par l'Angleterre, une armée devait aller mettre le siége devant Niagara. Le chef de brigade Prideaux fut chargé de cette entreprise. Il partit de Schenectady le 20 mai avec cinq bataillons d'infanterie, un détachement d'artillerie et un corps considérable de sauvages, sous les ordres de sir William Johnson. Il laissa le colonel Haldimand à Oswégo pour y bâtir un fort, et s'embarqua lui-même sur le lac Ontario le 1er juillet; il débarqua à six milles du fort Niagara, sans avoir été aperçu des Français.

Ce fort, bâti sur une pointe de terre étroite, était facile à investir. Le capitaine Pouchot venait de finir les remparts; mais les batteries des bastions, qui étaient à barbette, n'étaient pas encore terminées. Il les formait de tonneaux remplis de terre. Il renforça par des blindages une grande maison du côté du lac pour y établir un hôpital, et couvrit par d'autres ouvrages les magasins à poudre. La garnison était composée d'un peu moins de 500 hommes.* Aussitôt qu'il se fut assuré de la présence des ennemis, il expédia un courrier pour ordonner à Chabert, au fort du Portage, à Ligneris, au fort Machault, et aux commandants du Détroit, de la Presqu'île, de Venango et de Le Bœuf, de se replier sur Niagara avec ce qu'ils avaient de Français et de sauvages. Ainsi l'on abandonnait encore une autre vaste étendue de territoire et l'un des plus beaux pays du monde. Chabert brûla son fort et atteignit Niagara le 10 juillet. Dans la nuit même, les assiégeants commençaient une parallèle à 300 toises des murailles. Depuis le 13 jusqu'au 22, ils ouvrirent successivement le feu de plusieurs batteries de mortiers et de canons et parvinrent au mur d'enceinte. La mort du général Prideaux, tué par un mortier qui éclata, ne ralentit point les travaux du siége, que sir William Johnson, qui remplaça ce commandant en attendant un successeur, poussa avec la plus grande énergie malgré la vivacité du feu des assiégés. Biéntôt les bastions du fort furent en ruine et les batteries complétement rasées. Les Français étaient réduits à faire des embrasures avec des paquets de pelleteries, et à bourrer les ca-

* Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale, etc., par Pouchot, 1771.

nons avec des couvertures et des chemises. Cependant le feu de l'ennemi augmentait à chaque moment de violence et d'efficacité, et les murailles s'écroulaient de toutes parts. Déjà la brèche était praticable sur un large espace, et l'on n'avait qu'un homme par dix pieds pour la garnir. Depuis dix-sept jours personne ne s'était couché ; un grand nombre d'hommes étaient hors de combat. Pouchot n'avait plus d'espoir que dans les renforts qui arrivaient des postes supérieurs. Le 23, il avait reçu des lettres d'Aubry, commandant du Détroit, et de Ligneris, qui l'informaient qu'on arrivait à son secours avec 600 Français, dont 300 tirés des Illinois, et 1,000 sauvages. Malheureusement l'ennemi savait tout ce qui se passait chez les assiégés par la perfidie des courriers d'Aubry et de Ligneris, qui avaient même eu avec les sauvages alliés des Anglais une entrevue, à laquelle Johnson avait assisté. Celui-ci, informé par eux de l'approche de ces secours, résolut de leur tendre une embuscade pour les intercepter. Il cacha la plus grande partie de ses troupes derrière des abatis d'arbres, sur la gauche du chemin qui conduisait de la chute au fort de Niagara. Les Français, qui avaient laissé 150 hommes au pied du lac Érié pour la garde des bateaux, s'avançaient sans soupçon, au nombre de 450 avec le millier de sauvages, lorsque des ennemis furent aperçus. A la vue des Iroquois, les sauvages refusèrent de marcher en avant, sous prétexte d'accord avec les guerriers des cantons. Quoique abandonnés ainsi de leur principale force, Aubry et Ligneris ne crurent pas devoir interrompre leur marche. Ignorant l'embuscade qu'on leur avait tendue, et croyant que les sauvages qu'on apercevait n'étaient que des hommes isolés, ils continuaient à cheminer rapidement dans un sentier étroit, lorsqu'ils découvrirent des troupes plus nombreuses devant eux. Ils voulurent alors mettre leurs hommes en bataille, mais le temps et l'espace leur manquèrent. Au premier choc, ils forcèrent les Anglais, sortis de l'abatis pour les attaquer, à fuir précipitamment, et ils allaient les charger à leur tour derrière ce retranchement, lorsqu'ils se virent assaillis de front et de flanc par près de 2,000 hommes. La queue de leur colonne, incapable de résister, se replia et laissa la tête exposée aux coups de l'ennemi, qui dirigea sur elle tout son feu et l'écrasa. Une cinquantaine d'hommes seulement restèrent debout et essayèrent de se retirer en combattant ;

mais ils furent chargés à la baïonnette et la plupart restèrent sur la place. Le reste fut poursuivi avec vigueur. Les sauvages, qui avaient refusé de combattre, furent exposés comme les vaincus à la vengeance de l'ennemi, et un grand nombre tombèrent sous ses coups dans les bois. Presque tous les officiers furent tués, blessés ou faits prisonniers. Aubry, Ligneris et plusieurs autres chefs tombèrent blessés entre les mains des Anglais. Ceux qui échappèrent au massacre, se rallièrent au détachement de M. de Rocheblave, et tous ensemble ils rétrogradèrent vers le Détroit et les autres postes de l'Ouest.

Après ce désastre, Pouchot reçut de sir William Johnson une liste des officiers faits prisonniers. Ne pouvant ajouter foi à tout ce qui venait d'avoir lieu, il envoya un officier, qui s'assura de la vérité. Alors la garnison, réduite du tiers et épuisée de fatigue, accepta la capitulation honorable que lui offrait Johnson, qui désirait se rendre maître du fort avant l'arrivée du général Gage, déjà en chemin pour venir remplacer le général Prideaux.

Niagara était l'une des places fortes les plus considérables du Canada, et le poste le plus important des lacs par sa situation. Sa perte sépara les lacs supérieurs du bas de la province, et les Français se trouvèrent, par cet événement, refoulés, d'un côté, jusqu'au Détroit, et, de l'autre, jusqu'aux rapides du Saint-Laurent au-dessus de Montréal, car ils n'avaient pas eu le le temps de relever le fort Frontenac. La possession du lac Ontario appartint de ce moment aux ennemis. Les progrès des Anglais jeta naturellement M. de Vaudreuil dans un grand embarras. Dans la situation critique où il se trouvait, il fallait donner quelque chose à la fortune. Il résolut d'envoyer le chevalier de Lévis faire un tour d'inspection vers le haut de la province, afin d'examiner et d'ordonner ce qu'il convenait de faire pour retarder la marche de l'ennemi sur le Saint-Laurent et sur le lac Champlain. Il lui donna 800 hommes, tirés de l'armée de Beauport, dont 100 réguliers, pour grossir les troupes de M. de la Corne, qui commandait au-dessus du lac Saint-François. M. de Lévis partit le 9 août de Québec, et laissa, en passant à Montréal, 400 hommes pour aider à récolter les grains jusqu'à ce qu'on eut reçu des nouvelles positives de la marche des Anglais. Il encouragea en même temps les femmes, les prêtres,

les religieux et les religieuses, à prendre part aux travaux de la moisson, dont dépendait le salut de la colonie pour les subsistances. Cet officier général poussa sa reconnaissance jusqu'à Frontenac ; il examina tout, indiqua les endroits qu'il fallait défendre ou fortifier, depuis le lac Ontario jusqu'à Montréal, et ordonna à M. de la Corne de disputer le terrain pied à pied aux Anglais, qui avaient 6,000 hommes sur cette ligne.

Lévis visita ensuite le lac Champlain, et approuva tout ce que Bourlamarque y avait fait.

Il était de retour à Montréal depuis le 11 septembre, lorsque, le 15, à 6 heures du matin, il reçut un courrier extraordinaire du gouverneur, qui lui faisait savoir le funeste résultat de la bataille d'Abraham du 13 septembre et la mort du général Montcalm. Le courrier lui apportait en même temps l'ordre de descendre au plus vite pour prendre le commandement de l'armée.

M. de Bougainville épiait les évolutions des Anglais devant Québec ; ceux-ci faisaient divers mouvements pour mieux cacher leur dessein. Le 7, le 8 et le 9 septembre une douzaine de leurs vaisseaux remontèrent le fleuve et jetèrent l'ancre au cap Rouge ; les troupes qu'ils portaient envoyèrent des détachements en divers endroits du rivage pour diviser l'attention des Français. La moitié des soldats fut débarquée sur la rive droite du fleuve, pendant que les officiers examinaient attentivement la rive gauche, depuis Québec jusqu'au cap Rouge, et découvraient le chemin qui conduit de l'anse du Foulon au fond des plaines d'Abraham. Dans le même temps deux soldats français désertaient et informaient le général Wolfe qu'un convoi de vivres pour Québec devait passer dans la nuit du 12 au 13.

Depuis que les Anglais étaient maîtres du fleuve au-dessus de la capitale, l'approvisionnement de l'armée était devenu presqu'impossible par eau. Il fallait faire venir les vivres des magasins de Batiscan et des Trois-Rivières par terre, et comme il n'était resté dans les campagnes que les petits enfants, les femmes et les vieillards, auxquels leurs infirmités n'avaient pas permis de prendre les armes, c'était avec le secours de bras si faibles qu'il fallait opérer le transport. On charria ainsi sur 271 charrettes, de Batiscan à l'armée, l'espace de 18 lieues, 700 quarts de lard et de farine, la subsistance de 12 à 15 jours ; mais

on fut effrayé des difficultés que ce service entraînait; beaucoup de charrettes étaient déjà brisées; les femmes et les enfants qui les conduisaient, rebutés d'un travail si rude, ne laissaient point espérer qu'ils pussent le soutenir longtemps, et les hommes revenus de l'armée ne pouvaient abandonner les travaux des champs qui pressaient. On essaya donc de se servir encore une fois de la voie du fleuve, toute hasardeuse qu'elle était, pour faire descendre des vivres, et c'est à la suite de cette résolution que fut expédié le convoi dont nous venons de parler. Malheureusement les déserteurs communiquèrent la consigne que les bateaux de ce convoi devaient donner en passant aux sentinelles placées sur le rivage, et, pour comble de disgrâce, ce fut le 12 au soir que Montcalm, sans en prévenir le gouverneur, rappela le bataillon qu'il avait enfin consenti à envoyer sur les hauteurs de Québec deux jours auparavant. Le général Wolfe voulut profiter de ces heureuses circonstances pour jeter son armée à terre dans l'anse du Foulon et s'emparer des hauteurs voisines. Pour mieux cacher son dessein, il ordonna qu'un grand nombres de barques fissent des mouvements en face du camp de Beauport, comme si une descente allait avoir lieu, et que les vaisseaux restés au cap Rouge s'approchassent de Saint-Augustin, afin d'attirer de ce côté l'attention du colonel Bougainville. Ces ordres donnés, il ne songea plus qu'à opérer son débarquement. Le 13, à une heure du matin, par une nuit noire, une partie des troupes, embarquées de la veille sur les vaisseaux, descendirent dans des bateaux plats et se laissèrent dériver dans le plus profond silence, avec le reflux de la marée, jusqu'au Foulon. Les officiers parlant le français avaient été choisis pour répondre aux Qui vive? Ils répondirent au cri des sentinelles: "Ne faites pas de bruit, ce sont les vivres!" Et dans l'obscurité celles-ci laissèrent passer les bateaux. Les vaisseaux de l'amiral Holmes suivaient à trois quarts d'heure de distance avec le reste des troupes. Rendus au point indiqué, les Anglais débarquèrent sans coup férir entre le poste de Saint-Michel et celui du Foulon. L'infanterie légère, en mettant pied à terre, avec le général Wolfe à sa tête, força le corps de garde qui défendait le pied du chemin conduisant au sommet de la falaise, gravit l'escarpement, parsemé d'arbres et de broussailles, et, parvenu sur le plateau, surprit et dispersa après quelques

coups de fusils le poste qui y était placé et dont le commandant fut pris dans son lit.* Pendant ce temps-là les bateaux, retournés aux vaisseaux, amenaient le reste des troupes, sous les ordres du général Townshend. A la pointe du jour l'armée anglaise était rangée en bataille sur les plaines d'Abraham.†

M. de Montcalm reçut la nouvelle inattendue de ce débarquement à six heures du matin ; il ne put y croire. Il pensa que c'était quelque détachement isolé, et, emporté par sa vivacité ordinaire, il se mit en marche avec une partie seulement de ses troupes, sans faire savoir ses dispositions au gouverneur,

Dans ce moment, l'armée de Beauport se trouvait réduite à 6,000 combattants environ, parce qu'on en avait détaché différents corps.* Dans sa plus grande force elle avait atteint le chiffre de 13,000 hommes. Huit cents étaient partis avec le chevalier de Lévis. Le colonel Bougainville en avait 3,000 avec lui, tous soldats d'élite, outre la cavalerie. La garnison de Québec ne prit point de part à la bataille, et elle comptait 7 à 800 hommes ; enfin un grand nombre de Canadiens avaient obtenu la permission d'aller faire les récoltes, tandis que les plus âgés et les plus jeunes, croyant le danger passé, étaient retournés chez eux ; de sorte que l'armée était réduite de plus de moitié. Le général Montcalm prit avec lui 4,500 hommes § et laissa le reste dans le camp. Ces troupes défilèrent par le pont de bateaux établi sur la rivière Saint-Charles, entrèrent dans la ville par la porte du Palais, au nord, traversèrent la ville, sortirent par les portes Saint-Jean et Saint-Louis, à l'ouest, du côté des plaines d'Abraham ; et arrivèrent à huit

* Ce commandant était l'inepte Vergor, qui, trois ans auparavant, avait rendu le fort de Beauséjour aux Anglais. Accusé devant une cour martiale pour la reddition de ce fort, il avait été acquitté, grâce aux intrigues de l'intendant. Il était capitaine dans les troupes de la marine. C'est à ce favori bien digne de lui, que Bigot écrivait un jour en partant pour la France, d'où il n'aurait jamais dû revenir : "Profitez, mon cher Vergor, de votre place : taillez, rognez, vous avez tout pouvoir ; afin que vous puissiez bientôt venir me joindre en France et acheter un bien à portée de moi."

† Après la bataille, les officiers anglais dirent aux officiers français qu'ils n'avaient pas compté réussir ; que le général Wolfe avait tenté le débarquement au-dessus de Québec pour qu'il fût dit qu'il avait fait cette entreprise, mais qu'il ne devait sacrifier que son avant-garde de 200 hommes. Sans la surprise du poste, Québec et le Canada étaient sauvés.

§ Correspondance officielle.

heures sur ces plaines à la vue de l'ennemi. Montcalm aperçut, non sans surprise, toute l'armée anglaise rangée en bataille et prête à le recevoir. Par une précipitation funeste, il résolut de brusquer l'attaque, malgré tous les avis contraires qu'on put lui donner ; malgré l'opinion de son major général, le chevalier de Montreuil, qui lui représentait qu'on n'était pas en état d'attaquer avec des troupes si peu nombreuses, et malgré l'ordre positif du gouverneur, qui lui écrivait d'attendre pour commencer le feu que toutes les forces fussent réunies, et lui annonçait qu'il marchait lui-même à son secours avec les troupes laissées pour la garde du camp. Mais ce général, craignant que les Anglais ne se retranchassent dans les plaines et ne s'y rendissent inexpugnables, donna l'ordre du combat. Les Anglais étaient deux contre un ; ils comptaient plus de 8,000 hommes présents sous les armes.* Mais Montcalm aimait à braver la fortune, elle pouvait encore couronner son audace, comme elle l'avait fait à Carillon.

Il rangea ses troupes en bataille sur une seule ligne de trois hommes de profondeur, la droite sur le chemin de Sainte-Foy et la gauche sur le chemin Saint-Louis, sans corps de réserve. Les réguliers, dont les grenadiers étaient avec M. de Bougainville, formaient le centre de cette ligne. Les milices des gouvernements de Québec et de Montréal occupaient la droite, celles des Trois-Rivières et une partie de celles de Montréal occupaient la gauche. Des pelotons de troupes de marine et de sauvages furent jetés sur les deux ailes. Puis, sans donner le temps aux troupes de reprendre haleine, il donna l'ordre de marcher à l'ennemi. Elles s'avancèrent si précipitamment que leurs rangs se rompirent et que les bataillons se trouvèrent en avant les uns des autres, de manière à faire croire aux Anglais qu'elles s'avançaient en colonnes, surtout celles du centre.

L'armée du général Wolfe était rangée en carré en face des buttes à Neveu, qui lui cachaient la ville, la droite appuyée au bois de Samos et à une petite éminence sur le bord de l'escarpement du Saint-Laurent, la gauche, à la maison de Borgia. L'un des côtés du carré faisait face aux buttes ; un autre regardait le chemin de Sainte-Foy, le long duquel il était rangé, et un troi-

* Le 24 décembre, les 10 régiments anglais formaient encore 8,294 hommes, sans compter les officiers.

sième était tourné vers le bois de Sillery. Wolfe avait fait commencer, le long du chemin de Sainte-Foy, une ligne de petites redoutes en terre, laquelle se prolongeait en demi-cercle en arrière. Six régiments, les grenadiers de Louisbourg et deux pièces de canon formaient le côté qui faisait face à la ville. Trois gros régiments, disposés en potence, garnissaient les deux autres côtés. Les montagnards écossais en faisaient partie avec deux pièces de canon. C'était le 78e régiment, fort à lui seul de quinze à seize cents hommes. Un autre régiment, distribué en huit divisions, était placé en réserve dans le centre des lignes.

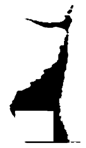
L'action commença par les tirailleurs canadiens et quelques sauvages. Ils firent un feu très-vif sur la ligne anglaise, qui l'essuya sans s'ébranler, mais en faisant des pertes. Le général Wolfe, convaincu que la retraite était impossible, s'il était battu, parcourait les rangs de son armée et l'animait au combat. Il fit mettre deux balles dans les fusils et ordonna de ne tirer que lorsque les Français seraient à vingt pas. Ceux-ci, qui avaient perdu toute leur consistance lorsqu'ils furent à la portée des Anglais, ouvrirent d'une manière irrégulière, et dans quelques bataillons de trop loin, un feu de peloton qui fit peu d'effet. Ils ne continuèrent pas moins à avancer ; mais, arrivés à quarante pas de leurs adversaires, ils furent assaillis par un feu si meurtrier, que, dans le désordre où ils étaient déjà, il fut impossible de régulariser leurs mouvements, et, en peu de temps, tout tomba dans la plus étrange confusion. Le général Wolfe saisit ce moment pour charger à son tour, et, quoique déjà blessé au poignet, il prit ses grenadiers pour aborder les Français à la baïonnette. Il avait à peine fait quelques pas lorsqu'il fut atteint par une seconde balle, qui lui traversa la poitrine. On le porta en arrière, et ses troupes, dont la plupart ignorèrent sa mort jusqu'après la bataille, continuèrent la charge ; elles se mirent à la poursuite des Français, dont une partie, n'ayant point de baïonnettes, pliait dans le moment même malgré les efforts de Montcalm et des principaux officiers. Une des personnes qui étaient auprès de Wolfe s'écria : « Ils fuient ! »—« Qui ? » demanda le général mourant, et sa figure s'anima tout à coup. « Les Français ! » lui répondit-on. « Quoi déjà ! alors je meurs content, » dit le héros et il expira.

Presqu'en même temps le colonel Carleton était blessé à la tête ; le chef de brigade Monkton, atteint d'un coup de feu, quittait le champ de bataille, et le général Townshend, troisième en grade, lui succédait à la tête de l'armée.

Les vainqueurs pressaient alors les fuyards de toutes parts la baïonnette ou le sabre à la main. La résistance ne venait guère plus que des tirailleurs. Le chef de brigade Senesergues et M. de Saint-Ours, qui remplissait le même grade dans cette bataille, tombèrent mortellement blessés au pouvoir des ennemis. Le général Montcalm, qui avait déjà reçu deux blessures, faisait tous ses efforts pour rallier ses troupes et régulariser la retraite ; il se trouvait entre la porte Saint-Louis et les buttes à Neveu, lorsqu'un coup de feu, qui lui traversa les reins, le jeta mortellement blessé en bas de son cheval. Il fut emporté par des grenadiers dans la ville, où se jetaient une partie des Français, tandis que le plus grand nombre fuyaient vers le pont de bateaux de la rivière Saint-Charles. Le gouverneur arriva de Beauport au moment même où les troupes se débandaient. Il rallia mille Canadiens entre les portes Saint-Jean et Saint-Louis, se mit à leur tête et arrêta pendant quelque temps les ennemis par un feu très-violent, qui sauva les fuyards.* La déroute ne fut complète que parmi les troupes réglées. Les Canadiens combattirent toujours quoiqu'en retraitant ; ils forcèrent, à la faveur des petits bois dont ils étaient environnés, plusieurs corps anglais à plier, et ne cédèrent enfin qu'à la supériorité du nombre. Ce fut dans cette résistance que les vainqueurs éprouvèrent les plus grandes pertes. Trois cents montagnards écossais, qui revenaient de la poursuite, furent attaqués par eux sur le coteau de Sainte-Geneviève, et obligés de reculer jusqu'à ce qu'ils eussent été dégagés par deux régiments qu'on envoya à leur secours.

Le colonel Bougainville, qui était au cap Rouge, ne reçut qu'à huit heures du matin l'ordre de marcher sur les plaines d'Abraham ; il se mit aussitôt en mouvement avec à peu près la moitié de ses troupes, qui se trouvaient dispersées jusqu'à la Pointe-aux-Trembles, mais n'ayant pu arriver assez tôt pour prendre part à la bataille et voyant tout perdu, il se retira. Les Anglais ne jugèrent pas à propos de profiter de la confusion

* Dépêches de M. de Vaudreuil et de quelques autres officiers au ministre.



de leurs adversaires pour pénétrer dans Québec ou pour s'emparer du camp de Beauport, que purent regagner ensuite les troupes qui s'étaient retirées dans la ville.

Telle fut l'issue de la première bataille d'Abraham, qui décida de la possession d'une contrée presqu'aussi vaste que la moitié de l'Europe. La perte des Français dans cette fatale journée fut considérable ; elle se monta à près de mille hommes, y compris 250 prisonniers, qui tombèrent entre les mains des vainqueurs avec la plupart des blessés. Trois officiers généraux moururent de leurs blessures. La perte des Anglais s'éleva à un peu moins de 700 hommes, parmi lesquels se trouvaient le général en chef et les principaux officiers de l'armée.

Le général Montcalm reconnut, mais trop tard, la faute qu'il avait faite. Il pouvait attendre l'arrivée du colonel Bougainville, faire venir de la ville et du camp les troupes qu'il y avait laissées pour leur garde, et, avec toutes ses forces réunies, attaquer les ennemis en tête et en queue, comme semblait l'avoir appréhendé le général Wolfe en rangeant son armée en carré. Il pouvait aussi se retrancher sur les buttes à Neveu, et, comme la saison était avancée, attendre les Anglais dans ses lignes, ce qui les aurait mis dans l'obligation de combattre avec désavantage, car le temps les pressait. Après ces premières fautes, il en commit une autre presqu'aussi grave en rangeant son armée sur une seule ligne, sans se donner le temps de tirer l'artillerie de campagne qu'il y avait dans la ville, afin de contre-balancer l'infériorité de ses troupes sous le rapport de la discipline et du nombre. On lui reproche encore, son armée étant en partie composée de milices, d'avoir voulu combattre en bataille rangée. On dit "qu'il devait attendre l'ennemi, et profiter de la nature du terrain pour placer par pelotons, dans les bouquets de broussailles dont il était environné, les Canadiens, qui, arrangés de la sorte, surpassaient par l'adresse avec laquelle ils tiraient toutes les troupes de l'univers."

Quoiqu'il en soit de ces fautes, il sembla qu'il les avait suffisamment expiées par sa mort ; et devant ses cendres on ne voulut se rappeler que ses triomphes et sa bravoure. Les Canadiens et les Français pleurèrent sa perte comme un malheur public. Il avait su acquérir une grande influence sur les uns et

sur les autres par la vivacité de sa parole et par l'entraînement de son courage. On ne croyait que lui capable de livrer une bataille et de la gagner. On semblait ignorer qu'il restait un officier général qui lui était supérieur sous bien des rapports, le chevalier de Lévis, celui-là même qui devait, quelques mois plus tard, laver la honte de la défaite qu'on venait d'éprouver. Montcalm, après avoir reçu tous les sacrements de l'Église avec beaucoup de piété et de religion, rendit le dernier soupir le lendemain matin, 14 septembre, au château Saint-Louis, et fut enterré le soir du même jour, à la lueur des flambeaux, dans l'église des religieuses ursulines en présence de quelques officiers, dans une fosse faite le long du mur par le travail de la bombe.

Montcalm avait une très-petite taille, une jolie figure qu'animaient des yeux extrêmement vifs. Un chef sauvage, étonné que celui qui faisait des prodiges, ne fût pas de grande stature, s'écria la première fois qu'il le vit : "Ah, que tu es petit ! mais je vois dans tes yeux la hauteur du chêne et la vivacité des aigles."

Doué d'une imagination ardente,* il était plus brillant par les avantages d'une mémoire ornée, que profond dans l'art de la guerre ; il était brave, mais peu entreprenant ; il négligea la discipline des troupes et ne proposa jamais aucune entreprise importante. Il ne voulait pas attaquer Oswégo ; il y fut forcé, pour ainsi dire, par les reproches que lui fit sur sa timidité M. Rigaud, homme d'un esprit borné, mais officier plein de valeur et d'audace, accoutumé à la guerre des bois ; il aurait abandonné le siége du fort William-Henri sans le chevalier de Lévis ; et, devant Québec, n'osant se flatter de pouvoir résister au premier effort du général Wolfe, il parlait de lui abandonner cette place dans le moment même qu'il en faisait dépendre le sort du Canada. Ses divisions avec le gouverneur, dont il était jaloux et dont il affectait de dédaigner les avis, eurent aussi des suites déplorables. La popularité qu'il avait su acquérir parmi les habitants et les soldats, l'avait rendu de plus en plus indépendant du chef de la colonie. Il n'avait cessé de le décrier auprès de ceux qui faisaient sa société ; il le traitait d'homme incapable, irrésolu, sans foi, et, par un artifice qui ne réussit que trop souvent, il établissait sa réputation en ruinant celle de son su-

* Portrait de Montcalm, par Moreau de Saint-Méry, dans un éloge du chevalier de Lévis.

périeur. Dans des notes attribuées à M. de Bourlamarque et déposées au bureau de la guerre à Paris, il est dit que la précipitation avec laquelle Montcalm attaqua sur les plaines d'Abraham, vint de la jalousie. Vaudreuil donna l'ordre d'attendre qu'il eût réuni toutes les forces ; il n'en fallut pas davantage, dit M. de Bourlamarque, pour déterminer un général qui eût volontiers été jaloux de la part que le simple soldat eût pu avoir à son succès. Son ambition était que son nom seul parût partout, et cette passion ne contribua pas peu à lui faire traverser les entreprises dont il ne pouvait avoir tout l'honneur. "De ce germe de jalousie naquit bientôt entre les différents corps une mésintelligence à laquelle le partage de l'autorité dans le commandement prépara les voies pour remonter de grade en grade jusqu'aux chefs, où elle produisit les ravages dont les suites devaient être si funestes."

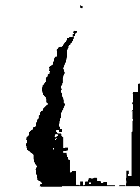
Au reste Montcalm avait le goût du travail et possédait des connaissances étendues dans les lettres et dans les langues. Il avait conservé l'amour de la science au milieu même des travaux de la guerre. Il aimait le luxe et il était désintéressé. Il devait au trésor 10,000 écus, qu'il avait empruntés pour soutenir son rang et pour soulager ses officiers dans la disette où l'on se trouvait en Canada. Son ambition et le désir trop peu caché de supplanter M. de Vaudreuil, furent en partie les causes de la désunion à laquelle peut être attribué principalement le désastre qu'on venait d'essuyer.

Le soir même de la bataille, le gouverneur tint un conseil de guerre, dans lequel la plupart des officiers opinèrent à ce que l'armée se retirât derrière la rivière Jacques-Cartier, pour s'assurer une retraite et des voies de communication avec les magasins de l'armée. Le gouverneur, l'intendant et le colonel Bougainville furent seuls d'une opinion contraire ; ils voulaient tenter une seconde fois le sort des armes ; mais la majorité l'emporta. Montcalm, que l'on consulta, répondit qu'il restait trois partis à prendre, attaquer l'ennemi une seconde fois, se retirer à Jacques-Cartier ou capituler pour toute la colonie.

Après cette résolution, le marquis de Vaudreuil envoya 120 soldats pour renforcer la garnison de Québec, composée de citoyens et de matelots et qui, pendant la bataille, avait soutenu une vive canonnade contre les batteries de la Pointe-Lévi ; il

écrivit à M. de Ramesay pour le prévenir de ne pas attendre que l'ennemi l'emportât d'assaut, et d'arborer le drapeau blanc aussitôt qu'il manquerait de vivres. L'armée, craignant à tout instant d'être coupée de ses magasins, commença sa retraite à l'entrée de la nuit. Faute de moyens de transport, elle abandonna une partie des bagages, l'artillerie et les munitions, et défila dans le plus profond silence par la jeune et l'ancienne Lorette, traversa Saint-Augustin et arriva à la Pointe-aux-Trembles le 14 au soir. Afin que les Anglais ne s'aperçussent pas de ce funeste mouvement, elle avait laissé les tentes dressées dans le camp de Beauport. Le colonel Bougainville, qui commandait l'arrière-garde, s'établit à Saint-Augustin. Cette retraite était fatale de toute manière : elle laissait Québec sans soldats et sans provisions de bouche ; elle affaiblissait l'armée, parce que les miliciens de cette partie du pays ne voulurent pas abandonner leurs familles sans pain et le peu qui avait été épargné de leurs récoltes, pour aller on ne savait où. Aussi la désertion fut-elle considérable ; les cultivateurs quittaient les drapeaux pour rentrer dans leurs foyers, et beaucoup d'autres, pour piller dans les campagnes. Le lendemain, le gros de l'armée atteignit Jacques-Cartier, et l'arrière-garde, la Pointe-aux-Trembles : on résolut d'attendre en ces lieux le chevalier de Lévis, qui descendait en toute hâte, comme on l'a dit plus haut.

Il arriva le 17 au quartier général. En partant de Montréal il avait mandé aux commandants sur la frontière de l'Ouest d'envoyer sans délai à l'armée battue les outils, l'artillerie et les munitions de guerre et de bouche qui étaient encore disponibles. Dans une entrevue qu'il eut avec le gouverneur, il lui représenta qu'il fallait absolument suspendre la retraite et rebrousser chemin, si l'on voulait mettre fin à la désertion et au désordre qui régnait, et qu'on devait tout hasarder pour prévenir la prise de Québec. Il ajouta que les Anglais n'étaient pas assez nombreux pour investir complétement la place et empêcher d'y pénétrer ; il fallait profiter des bois du cap Rouge, de Sainte-Foy et de Saint-Michel pour s'approcher d'eux ; se trouvant entre deux feux, ils n'oseraient pas faire de siége et viendraient attaquer l'armée française ; si l'on était battu, l'on retraiterait vers le haut du cap Rouge, en laissant un gros détachement dans le bas de la rivière et en facilitant la sortie de la garnison



après qu'elle aurait incendié la ville. Le marquis de Vaudreuil approuva tout, et ces deux chef dépêchèrent en toute hâte des courriers au commandant de la ville pour l'informer qu'on marchait à son secours. Le départ de l'armée fut différé jusqu'au lendemain faute de vivres. Comme on savait que la ville en manquait aussi, et que la ration y était réduite à un quarteron de pain, M. de la Rochebeaucourt fut chargé d'y pénétrer avec cent chevaux portant des sacs de biscuit. Le 18, le corps principal des troupes bivaqua à la Pointe-aux-Trembles, et M. de Bougainville avec l'avant-garde, sur la rivière du cap Rouge.

Le général Lévis prenait le commandement de l'armée au moment où les affaires étaient dans une situation désespérée ; mais c'était un de ces hommes dont les circonstances difficiles font ressortir avec éclat les talents et l'énergie. Il était né au château d'Ajac en Languedoc, de l'une des plus anciennes maisons de France. Entré de bonne heure au service, il s'était fait remarquer par son activité et par sa bravoure. En Canada il avait montré un esprit sobre, réfléchi, attentif à ses devoirs et sévère pour la discipline des troupes, qualité rare à cette époque dans les armées françaises. " Il était doué par la nature, dit M. Moreau de Saint-Méry,* de cet art heureux qui rend propre à apercevoir les choses sous leur véritable face. Montcalm avait la prudence de l'interroger dans les cas importants. Des réponses simplement exprimées, mais dont l'événement confirmait la sagesse, avaient rendu cette confiance encore plus entière."

Le lendemain, 19, il marcha sur Lorette, et M. de Bougainville, sur la rivière Saint-Charles, où celui-ci apprit que la ville venait de se rendre à l'ennemi, quoique le commandant eût reçu l'ordre positif de rompre les négociations, et qu'il eût promis de s'y conformer. Cette nouvelle parvint au général en chef à Saint-Augustin. Il ne put contenir son indignation, qu'il exprima dans les termes les plus amers. Mais le mal était sans remède.

L'abandon du camp de Beauport avait jeté la désolation dans la ville. Les négociants, qui composaient les officiers de la milice, s'assemblèrent chez M. Daine, lieutenant général de

* Éloge du chevalier de Lévis.

police et maire de Québec,* et présentèrent à M. de Ramesay une requête pour l'engager à capituler.† Cet officier, interprétant d'une manière trop large les instructions du gouverneur de ne pas attendre l'assaut pour se rendre, eut la faiblesse de consentir à cette demande.

La reddition de Québec fut la conséquence du découragement que les propos inconsidérés de Montcalm avaient répandu parmi les troupes. Un seul des officiers de la garnison, M. de Piedmont, jeune homme dont le nom mérite d'être conservé, fut d'avis dans le conseil de guerre qu'on se défendît jusqu'à la dernière extrémité. Quoique la ville manquât de vivres et qu'elle pût être facilement enlevée par un coup de main, l'ennemi n'avait encore rien fait qui pût faire craindre un assaut, et l'on y savait que le général Lévis arrivait.

En effet les Anglais ne songeaient point à emporter Québec par escalade. Immédiatement après la bataille, ils achevèrent les redoutes qu'ils avaient commencées autour de leur camp, et se mirent en frais d'élever des batteries sur les buttes à Neveu, en face du rempart, qu'elles commandaient dans sa plus grande longueur, pour le battre en brèche. Il leur fallait encore deux ou trois jours pour achever ces batteries, qui auraient consisté en 60 pièces de canon et en 58 mortiers, lorsqu'ils virent avec surprise arborer le drapeau blanc. A l'aspect d'une colonne de troupes en marche et des plus gros vaisseaux de la flotte anglaise qui s'avançaient, la garnison se crut menacé d'une double attaque du côté de la campagne et du côté du port, et, guidée par l'intérêt mercantile, elle s'empressa de proposer une capitulation, dont le général Townshend accepta tous les articles,

* On voit apparaître ici tout à coup un maire. Depuis longtemps on n'en entendait plus parler. Il fallait un grand événement pour faire sortir ce nom, totalement éclipsé par le titre plus éclatant et plus réel de lieutenant de police.

‡ "Mémoire du sieur de Ramesay, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant lieutenant pour le roi, commandant à Québec, au sujet de la reddition de cette ville, qui a été suivie de la capitulation du 18 septembre 1757;—présenté à la cour après son retour en France." Cette famille était malheureuse. M. de Ramesay était fils de Ramesay qui avait été gouverneur des Trois-Rivières dix ans et de Montréal vingt ans. Ses trois frères étaient morts au service. L'aîné avait été tué à la bataille de Rio-Janeiro; le second avait été massacré par les Chéraquis; le troisième avait péri capitaine dans le naufrage du Chameau.

excepté le premier, qui portait que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre et huit pièces de canon pour aller rejoindre l'armée française à Jacques-Cartier, et qui fut modifié de manière à ce qu'elle fût transportée en France. Le lendemain, 18 septembre, la ville fut remise aux assiégeants, qui furent obligés de fournir six boucauts de biscuit pour la nourriture du peuple et de 4 à 500 blessés, qui étaient dans les hôpitaux et qui n'avaient rien eu à manger depuis 24 heures. Par les termes de cette capitulation, les habitants conservaient leurs privilèges, leurs biens et le libre exercice de leur religion jusqu'à la paix définitive. Ainsi la faiblesse d'un conseil de guerre, composé d'officiers subalternes, rendit irréparables les suites d'un échec qui aurait pu être réparé.

Malgré la perte de leur capitale, que les Canadiens attribuèrent à la trahison, " ces braves gens, dit Sismondi, aussi Français de cœur que s'ils avaient vécu au milieu de la France," ne désespérèrent point. Quoique Québec eût été détruit par le bombardement; que les côtes de Beaupré, l'île d'Orléans et 36 lieues de pays établi, contenant 19 paroisses, sur la rive droite du fleuve, eussent été incendiées ; que les habitants eussent perdu leurs vêtements, leurs meubles, leurs instruments d'agriculture, presque tous leurs chevaux et tous leurs bestiaux, et qu'ils fussent obligés en retournant sur leurs terres avec leurs femmes et leurs enfants de s'y cabaner à la façon des sauvages ; quoiqu'un grand nombre d'habitants de Québec et des campagnes, faute de vivres, se vissent dans la nécessité d'émigrer dans les gouvernements des Trois-Rivières et de Montréal, les Canadiens ne parlèrent point de se rendre ; ils demandèrent à marcher encore au combat : c'était l'opiniâtreté vendéenne, c'était la détermination indomptable de cette race à laquelle appartiennent une partie des Canadiens, et dont Napoléon appréciait tant la bravoure, le caractère et le dévoûment sans bornes.

Après la reddition de la capitale, le général Lévis ne vit point d'autre parti à prendre pour le moment que de se fortifier sur la rivière Jacques-Cartier, à neuf lieues de distance, et il y rétrograda en laissant quelques petits détachements sur différents points de la route. Il fit commencer un fort sur la rive droite de cette rivière, qui le couvrait et dont le passage était

facile à défendre. L'armée resta dans cette nouvelle position jusqu'à la fin de la campagne. M. de Vaudreuil avait transporté le siége du gouvernement à Montréal, où il s'était retiré lui-même. Les Canadiens regagnèrent leurs foyers dans les derniers jours du mois d'octobre. Peu de temps après les troupes quittèrent de toutes parts les frontières pour venir prendre leurs quartiers d'hiver dans le gouvernement de Montréal et dans celui des Trois-Rivières. On laissa seulement de petits détachements dans les postes avancés, dont la situation indique ce qui restait à la France à la fin de 1759 de ces immenses territoires qu'elle était naguère encore si fière de posséder. Trois cents hommes restèrent chargés de la garde du fort de Lévis, situé dans une île, un peu au-dessous de la Présentation, à la tête des rapides du Saint-Laurent; 400 hommes, commandés par M. de Lusignan, reçurent l'ordre de se maintenir à l'île aux Noix, sur le lac Champlain, où le général Amherst n'avait fait aucun progrès; ils devaient être soutenus par 300 hommes, placés à Saint-Jean; enfin 600 hommes furent laissés à Jacques-Cartier sous le commandement de M. Dumas, major général des troupes de la marine.

Après avoir ainsi réglé la disposition de ses troupes pour l'hiver, le général Lévis rejoignit le gouverneur à Montréal le 14 novembre, et tous deux députèrent à Paris avec leurs dépêches le commandant de l'artillerie, M. Le Mercier, pour instruire le roi de la situation du Canada et des secours dont il avait besoin. Cet officier s'embarqua à Montréal sur un navire, qui passa inaperçu devant Québec et qui parvint en France sans accident.

Après la capitulation de Québec, les troupes anglaises restèrent campées dans les environs, en attendant qu'on eût pourvu à leur logement dans l'intérieur de la ville. Elles ne songèrent point à pousser plus loin leur succès pour cette année. Il fut résolu de relever ou de réparer sans délai 500 maisons, et de garder toute l'armée en garnison dans la ville jusqu'à la prochaine campagne, excepté les trois compagnies de grenadiers de Louisbourg et cinq compagnies de *rangers*, qui se rembarquèrent sur la flotte et firent voile pour l'Angleterre ou pour les colonies anglaises. Le général Murray fut nommé gouverneur de Québec. La garnison se composait, le 24 décembre, après le départ des huit compagnies dont nous venons de parler, de

8,200 hommes de troupes de ligne, sans compter les officiers, l'artillerie, et les *rangers* qui restèrent, le tout formant encore plusieurs centaines de combattants.* On débarqua aussitôt de la flotte des vivres pour une année, les munitions et le matériel nécessaires. On déblaya les rues ; on nivela les redoutes élevées dans les plaines d'Abraham ; on en éleva d'autres, en face du rempart, sur le sommet de la falaise qui borde le Saint-Laurent ; enfin on fortifia le rempart déjà existant, et on le couvrit d'artillerie pour pouvoir soutenir un siége.

Tel fut le résultat de la campagne de 1759. Les Français se trouvèrent coupés de la mer et resserrés entre Québec, la tête du lac Champlain et le bas du lac Ontario. Ils manquaient de soldats, d'argent et de munitions de guerre et de bouche. Les deux armées anglaises qui avaient attaqué le Canada par mer et par terre, ne se trouvaient plus qu'à environ 70 lieues l'une de l'autre ; elles allaient tomber sur le centre du pays le printemps suivant avec un grand accroissement de forces. Le général Amherst, qui s'était avancé jusqu'au fort Saint-Frédéric, n'avait pu pénétrer au delà. Il laissa de fortes garnisons à Crown-Point et au fort Carillon, dont il avait relevé les ruines et changé le nom pour celui de Ticondéroga, et il alla passer l'hiver à New-York, afin d'être à portée de communiquer plus facilement avec la métropole et les différentes colonies.

Quant au Détroit et aux autres postes supérieurs, ils étaient encore, il est vrai, en notre pouvoir ; mais, par la perte de Frontenac, ils ne devaient plus attendre de secours que de la Loui-

* M. Smith, dans son histoire du Canada, dit 5,000, quoique les auteurs qu'il a suivis presque textuellement, Knox et Mante, disent plus de 7,000 hommes. Les archives du secrétariat provincial à Québec contiennent un registre des ordonnances de payement des troupes sous les ordres du général Murray, qui doit résoudre désormais cette question. Ces ordonnances contiennent le chiffre exact de chaque régiment, sauf les officiers ; voici ce qu'il était le 24 décembre 1759 :

	Hommes.		Hommes
47e régiment........	680	2d bataillon de fusiliers.......	871
35e "	876	3e " "	930
43e "	693	28e régiment	623
58e "	653	48e " "	882
78e (montagnards écossais)...........	1377	15e "	619
			8,204

siane, qui devint dès lors leur point d'appui et le seul refuge pour leurs garnisons en cas de malheur.

CHAPITRE II.

SECONDE BATAILLE D'ABRAHAM ET DERNIÈRE VICTOIRE DES FRANÇAIS.

CESSION DU CANADA A L'ANGLETERRE ET DE LA LOUISIANE A L'ESPAGNE.

1760-1763.

Impressions différentes que la prise de Québec cause en Angleterre et en France.—Les ministres de Louis XV abandonnent le Canada à lui-même —La Grande-Bretagne organise trois armées pour achever sa conquête.—Mesures qu'on adopte pour résister à cette triple invasion.—Forces respectives des Français et des Anglais.—Le général Lévis marche sur Québec. —Seconde bataille d'Abraham.—Défaite complète de l'armée anglaise, qui se renferme dans la ville et que les Français assiégent en attendant les secours qu'ils avaient demandés de France.—Persuasion où l'on est dans les deux armées que le Canada restera à celle qui recevra les premiers renforts.—Arrivée d'une flotte anglaise.—Le général Lévis lève le siége et commence sa retraite sur Montréal; le défaut de vivres l'oblige de renvoyer les milices et de disperser les troupes régulières.—État des frontières du côté des lacs Champlain et Ontario.—Les ennemis se mettent en marche pour attaquer Montréal.—Le général Murray s'avance de Québec avec 4,000 hommes; le chef de brigade Haviland, avec un corps presqu'aussi nombreux, descend le lac Champlain, et le général Amherst part du lac Ontario avec 11,000 soldats et sauvages. Les Français se replient et se concentrent sur Montréal au nombre de 3,500 soldats.—Impossibilité d'une plus longue résistance et capitulation générale.—Triomphe et réjouissances de l'Angleterre.—Procès et condamnation des dilapidateurs du Canada à Paris.—Situation des Canadiens.—Pertes immenses qu'ils font sur les ordonnances et lettres de change du gouvernement déchu.—Continuation de la guerre dans les autres parties du monde; paix de 1763, par laquelle le Canada est cédé à l'Angleterre, et la Louisiane, à l'Espagne.—Tableau de la France au temps de ce traité trop fameux, par Sismondi.

Après les défaites que l'Angleterre essuyait depuis cinq ans en Canada, la nouvelle de la prise de Québec, cette ville si renommée du Nouveau-Monde, la remplit de joie. Londres et les principales cités du royaume présentèrent au monarque des

adresses de félicitation, dont Pitt dut s'applaudir en secret, parce que c'était à lui qu'en revenait la plus grande gloire. Le parlement ordonna que les restes du général à qui l'Angleterre devait une si brillante conquête, fussent déposés dans le temple de Westminster, au milieu des grands hommes de la patrie, et qu'un monument y fût élevé à sa mémoire. Il vota des remercîments aux généraux et aux commandants de la flotte qui avaient fait partie de l'expédition, et le roi ordonna que des actions de grâces fussent rendues au Dieu des armées dans tout l'empire.

En France, où le peuple, exclu du gouvernement, ne pouvait exercer d'influence sur les actes du pouvoir, il y avait longtemps qu'on avait perdu l'espérance de conserver ces belles contrées, pour la défense desquelles tant de sang, tant d'héroïsme n'était plus qu'un sacrifice dans le grand désastre qui allait terminer l'un des derniers drames de la monarchie. La perte du boulevard de l'Amérique française et la mort de Montcalm ne surprirent point, mais elles firent une impression pénible dans le public. A la cour de Louis XV, énervée par des orgies, on ne songea point à secourir les débris qui restaient encore des vieilles cohortes françaises, ni à soutenir ces sentinelles avancées, qui voulaient toujours combattre, sinon pour triompher, du moins pour sauvegarder l'honneur national.

« L'Europe entière aussi, dit Raynal, crut que la prise de Québec finissait la grande querelle de l'Amérique septentrionale. Personne n'imaginait qu'une poignée de Français, qui manquaient de tout, à qui la fortune même semblait interdire jusqu'à l'espérance, osassent songer à retarder une destinée inévitable." On ne connaissait pas leur courage, leur dévoûment et les glorieux combats qu'ils avaient livrés et qu'ils pouvaient livrer encore dans ces contrées lointaines, où, oubliés du reste du monde, ils versaient généreusement leur sang pour leur pays. On ignorait que cette guerre était une guerre de races; que les défenseurs du Canada ne poseraient les armes que lorsqu'ils seraient enveloppés, écrasés par les masses ennemies, et que jusque-là ils ne voulaient pas perdre espérance.

Les Canadiens, qui croyaient que le gouvernement allait ou du moins devait faire les plus grands efforts pour les arracher au sort qui les menaçait, furent trompés dans leur attente. M.

Le Mercier, en arrivant à Paris, trouva le maréchal de Belle-Isle expirant. Après sa mort le portefeuille de la guerre passa aux mains du duc de Choiseul, déjà chargé de celui des affaires étrangères. Le Mercier, comme les officiers de la garnison de Québec qui l'avaient précédé, donna au ministre tous les renseignements que celui-ci pouvait désirer, sur la situation désespérée du Canada. Les dépêches demandaient des secours de toute espèce, vivres, munitions de guerre et recrues ; elles informaient la cour qu'on avait formé le projet de reprendre la capitale, et que le succès était certain si les secours qu'on demandait arrivaient avant ceux des Anglais. Malheureusement cette demande était faite dans le moment même où, par le désordre prolongé des finances, le trésor se trouvait hors d'état de faire face aux dépenses les plus nécessaires. Les administrateurs, continuellement changés, ne pouvaient trouver de remède pour arrêter un abus qui allait toujours en augmentant. Chacun venait avec son plan et était remplacé avant qu'il eût à peine eu le temps de commencer à le mettre à exécution ; et dès qu'il parlait de soumettre la noblesse à l'impôt comme le peuple, il était repoussé avec haine et renversé. L'absence de patriotisme dans les classes les plus élevées de la société rendait ainsi le mal incurable, et exposait la nation à tous les malheurs, surtout à la perte de cette grande réputation militaire qui faisait encore la force et la gloire, par le souvenir, de cette noblesse sensuelle et dégénérée, qui ne voulait rien faire pour le salut commun. Par un effort unanime et général, on pouvait se remettre facilement sur un bon pied, puisque, plus tard, en 1784, alors que les dépenses publiques étaient de 610 millions, et les revenus de 585 millions à peu près, et que la noblesse et le clergé, possesseurs d'une grande partie du territoire, étaient encore exempts de l'impôt, M. Necker,* disait que le déficit annuel pouvait être plus que comblé si l'on rendait contribuables ces deux classes si riches, et si l'on développait les immenses ressources du pays. Mais l'égoïsme des grands devait tout perdre.

* De l'administration des finances de la France. Les intérêts de la dette publique étaient alors de 207 millions de francs ou égaux à ceux de l'Angleterre à la même époque (1784). Aujourd'hui la dette de l'Angleterre est double ou triple de celle de la France.

M. de Silhouette, qui avait succédé à M. de Boulogne aux finances, échoua devant l'opposition que les classes privilégiées firent à son projet d'impôt territorial, qui aurait atteint tous les propriétaires fonciers, et il fut remplacé par M. Bertin, financier médiocre, mais plus docile aux vœux de la cour et de la noblesse. Celui-ci ne put ni ramener l'ordre dans les finances, ni trouver le moyen de fournir quelques jours encore aux besoins les plus pressants du service public. Les lettres de change tirées par le Canada sur le trésor à Paris, ne purent être acquittées, circonstance aussi fâcheuse pour ce pays que la perte d'une bataille. Dans cet état de choses, il est facile de concevoir que l'énergique résolution de reprendre Québec dut trouver peu d'écho à Versailles, où les courtisans regardaient la possession du Canada plutôt comme une charge que comme un avantage. Dans l'épuisement où se trouvait le gouvernement, c'est tout ce qu'il put faire que d'envoyer 400 hommes et trois ou quatre navires chargés de munitions de guerre et de bouche, sous la protection d'une frégate, qui, s'étant amusée à enlever, chemin faisant, treize ou quatorze voiles anglaises, fut obligée elle-même de se jeter dans la baie des Chaleurs, à l'entrée du golfe Saint-Laurent, où elle fut brûlée avec son convoi et ses prises par le capitaine Byron, qui croisait dans ces parages. Byron, qui avait une flotte nombreuse, détruisit aussi un amas de cabanes, que des réfugiés acadiens et quelques pauvres pêcheurs y avaient élevé, sous la protection de deux petites batteries placées sur un rocher, et qu'ils avaient décoré du nom fameux de Nouvelle-Rochelle.

En envoyant au Canada ces secours inutiles, car ils étaient tout à fait insuffisants, les ministres adressèrent aux chefs de la colonie des dépêches, qu'ils ne reçurent que dans le mois de juin, pour leur recommander de disputer le pays pied à pied, et de soutenir l'honneur des armes françaises à quelqu'extrémité que les affaires pussent être réduites, comme si des gens qui périssaient accablés sous le nombre, avaient besoin de paroles d'encouragement et non de secours réels et efficaces.

Le gouvernement de la Grande-Bretagne, aiguillonné et soutenu par la voix puissante de la nation, tenait alors une conduite bien différente. Il obtint du parlement tous les subsides qu'il voulut pour continuer la guerre avec vigueur. Des flottes



considérables couvrirent les mers de l'Europe, des Indes et de l'Amérique. Il fut résolu de barrer le chemin du Canada à la France, et d'employer à cet effet des forces telles que celle-ci ne pût conserver le moindre espoir d'y faire parvenir des secours pour rétablir sa suprématie dans cette partie du monde ; et c'est à la suite de ces accroissements de forces que le petit convoi, dont nous venons de parler, vit fondre à la fois sur lui onze vaisseaux de guerre en entrant dans le Saint-Laurent.

Derrière ce rempart, qui couvrait l'Amérique et séparait le Canada de la France, l'Angleterre organisa, comme l'année précédente, trois armées pour achever d'abattre une puissance qu'elle combattait depuis qu'elle avait planté son drapeau dans ce continent, et sur laquelle sa grande supériorité numérique allait enfin lui donner la victoire. Toutes les provinces américaines continuaient à faire preuve de même zèle pour l'accomplissement d'une conquête qu'elles sollicitaient depuis si longtemps. Les différentes législatures coloniales votèrent des secours en hommes et en argent avec d'autant plus d'empressement qu'elles touchaient au succès définitif. Les trois armées devaient se réunir sous Montréal et enlever cette dernière ville qui résistait encore à leurs armes.

La garnison renfermée dans Québec allait être renforcée à l'ouverture de la campagne pour remonter la vallée du Saint-Laurent. Le chef de brigade Haviland fut chargé de rassembler ses troupes sur le lac Champlain, de forcer le passage de l'île aux Noix et Saint-Jean, et de marcher vers le lieu indiqué ; enfin le général Amherst devait assembler une armée nombreuse à Oswégo, descendre le fleuve Saint-Laurent, enlever, chemin faisant, tous les postes qu'il trouverait sur son passage, et se réunir au deux autres corps devant Montréal. Les Français n'ignoraient pas les préparatifs de leurs ennemis ; le gouverneur et le général Lévis ne songeaient qu'au moyen de les prévenir par une attaque subite contre Québec, pour être prêts à donner la main aux secours qu'ils avaient demandés et qui, s'il arrivaient avant ceux des Anglais, pouvaient sauver le pays.

On avait d'abord résolu d'attaquer Québec dans l'hiver ; mais il fallut attendre au printemps. Ce délai fut employé à réorganiser l'armée, à ramasser des vivres, à préparer les em-

barcations nécessaires pour descendre le fleuve à la débâcle des glaces. Malgré les plus grands efforts, le général Lévis ne put réunir un matériel suffisant pour faire un siége. Il manquait de grosse artillerie et avait peu de poudre. Cependant il ne désespérait pas de réussir, soit à la faveur d'une surprise, soit à l'aide des secours attendus.

Pour empêcher l'ennemi de pénétrer son projet, et surtout pour soutenir le courage des habitants et pour fatiguer la garnison anglaise, il tint des partis dehors tout l'hiver.

Le général Murray ne négligeait rien, de son côté, pour se mettre en état de repousser toutes les tentatives jusqu'à la campagne suivante. Il était abondamment pourvu d'artillerie, de munitions de guerre et de bouche, et il commandait les meilleures troupes de l'Angleterre. Il ne fut pas plutôt établi dans la ville qu'il adressa une proclamation aux Canadiens pour leur représenter l'inutilité d'une plus longue résistance et pour leur exposer tous les malheurs qui seraient la suite d'une opposition devenue sans objet. Onze paroisses environnantes, abandonnées de l'armée française, vinrent faire leur soumission et prêter le serment de fidélité. Les maisons avaient été incendiées, et les femmes et les enfants, qui s'étaient réfugiés dans les bois, que l'hiver allait rendre inhabitables, avaient été forcés d'en sortir pour ne point périr de froid et de misère. Les habitants de Miramichi, de Richibouctou et d'autres lieux du golfe Saint-Laurent, subissant la même nécessité, s'étaient déjà rendus au colonel Frye, le commandant anglais du fort Cumberland à Chignectou.

Le général Murray, cependant, avait porté ses avant-postes à Lorette et à Sainte-Foy, à deux ou trois lieues de Québec, et la guerre d'escarmouches ne discontinuait point, malgré la rigueur de la saison. La garnison fut ainsi occupée tout l'hiver à faire de petites expéditions, à charrier du bois de chauffage du cap Rouge, ou à travailler aux fortifications de la ville, qu'après des travaux inouïs, elle mit en état de soutenir un siége ; elle acheva les remparts, qui furent garnis de mortiers et de canons d'un gros calibre, et elle termina les redoutes dont il a déjà été question et qui étaient au nombre de huit. Elle exécutait ces travaux malgré les maladies qui s'étaient mises dans

ses rangs, et qui enlevèrent, du 24 décembre au 24 avril, près de 500 hommes.

De leur côté, les Français étaient épuisés par les fatigues de la petite guerre et surtout par la disette. Le général Lévis avait cantonné ses troupes dans les différentes paroisses des gouvernements des Trois-Rivières et de Montréal; il commença ses préparatifs pour l'entreprise qu'il méditait, " une défense opiniâtre, comme il le disait dans un mémoire qu'il présenta au gouverneur, ne pouvant qu'être avantageuse à l'État, en occupant les forces de l'ennemi en Amérique, et honorable pour les armes françaises."

Pour ranimer le courage de la population et pour l'engager à faire de nouveaux efforts et de nouveaux sacrifices, la voix solennelle de l'Église fut invoquée, cette voix qui ne devait pas rester sans écho chez un peuple profondément religieux. L'évêque, M. Dubreil de Pontbriant, qui s'était réfugié à Montréal, publia un mandement, où se trouvent ces mots: " Vous n'oublierez pas dans vos prières ceux qui se sont sacrifiés pour la défense de la patrie; le nom de l'illustre Montcalm, celui de tant d'officiers respectables, ceux du soldat et du milicien ne sortiront point de votre mémoire.... Vous prierez pour le repos de leurs âmes." Elles sont bien graves, bien touchantes ces paroles funèbres, auxquelles la religion ajoute son sublime caractère! Cet appel aux prières des fidèles pour les braves qui étaient morts en combattant pour la défense de la religion, de leurs lois, de leurs foyers, au moment même où l'on parlait de reprendre les armes, raviva le sentiment national et augmenta l'énergie des Canadiens. Quant aux troupes régulières, si elles ne combattaient plus que pour l'honneur, leurs vœux pouvaient être encore remplis.

Après bien des efforts, le gouverneur réussit à ramasser assez de subsistances pour nourrir pendant quelque temps l'armée, lorsqu'elle serait réunie. Au mois d'avril, elle se trouva prête à entrer en campagne, n'attendant plus que la débâcle des glaces.

Les troupes régulières, les grenadiers surtout, s'étaient recrutés parmi les soldats des deux bataillons de la colonie; elles formaient avec ceux-ci 3,600 hommes. Les milices, appelées à prendre part à l'expédition, s'élevèrent à un peu plus de 3,000 hommes, y compris 270 sauvages. Cette armée, composée en

majorité de Canadiens, qu'on avait fait entrer dans les régiments réguliers faute de recrues européennes, n'atteignait pas encore 7,000 combattants. C'étaient toutes les forces qu'on pouvait réunir pour marcher contre Québec, car les habitants du bas de la province qui n'avaient pas fait leur soumission à l'ennemi, ne pouvaient joindre la petite armée qu'après l'investissement de la place, et les habitants qui allaient rester à Montréal et aux Trois-Rivières, étaient nécessaires pour ensemencer les terres et pour défendre les frontières du côté des lacs Champlain et Ontario.*

Sans attendre que la navigation du fleuve fût entièrement ouverte, le général Lévis envoya, le 16 et le 17 avril, l'ordre aux troupes de quitter leurs quartiers d'hiver et de se mettre en marche, les plus rapprochées de Québec par terre et les autres par eau. Les champs étaient encore couverts de neige, et les rives du Saint-Laurent étaient bordées de glaces fixes, tandis que dans le milieu du fleuve les eaux charriaient, avec le flux et le reflux de la marée, de nombreux glaçons. Le général Lévis mit à l'ordre du jour que pour son honneur, la gloire des armes et le salut du pays, l'armée devait chercher à réparer la perte de la journée du 13 septembre, et se rappeler que c'étaient les mêmes ennemis qu'elle avait eu à combattre à Oswégo, au fort George et à Carillon. Les troupes, chez lesquelles ces noms réveillaient de glorieux souvenirs, s'ébranlèrent dans la journée du 20. Celles qui descendaient par eau furent embarquées sur les deux frégates qui escortaient les petits bâtiments chargés de l'artillerie, des vivres et des fascines pour le siége. Mais comme les glaces augmentaient à mesure que l'escadrille descendait, il fallut faire mettre les troupes à terre à la Pointe-aux-Trembles. Une partie seulement de l'artillerie put atteindre le Foulon. La journée du 25 fut employée à réunir l'armée à la

* Extraits des instructions du gouverneur au chevalier de Lévis :

« Nous avons, après bien des soins, réuni toutes les ressources de la colonie en comestibles et munitions de guerre ; les unes et les autres sont très-médiocres, pour ne pas dire insuffisantes, aussi usons-nous de tous les expédients que notre zèle peut nous suggérer pour y suppléer.

« Nos forces consistent en environ 3,500 hommes de troupes, 3,000 miliciens des gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières et environ 400 sauvages de différentes nations.''

Pointe-aux-Trembles, et l'avant-garde, sous les ordres de Bourlamarque, se mit en mouvement le lendemain.

Le temps pressait. M. de Lévis voulait surprendre les ennemis. Ayant reconnu l'impossibilité de traverser la rivière du cap Rouge à son embouchure, parce que la rive, qui est haute et escarpée du côté de Québec, était gardée par des soldats, il résolut d'aller franchir cette rivière à Lorette, à deux lieues du fleuve, et de passer par les marais de la Suède pour gagner les hauteurs de Sainte-Foy.

M. de Bourlamarque rétablit les ponts de la rivière, que les Anglais avaient rompus à son approche, et fit évacuer le poste qu'ils avaient établi à Lorette. Le général Lévis, qui arriva dans ce moment, s'étant aperçu qu'ils avaient négligé de rompre une chaussée de bois qui traversait une partie des marais de la Suède, en fit occuper aussitôt la tête par les sauvages. Son avant-garde atteignit ces marais à l'entrée de la nuit; elle les traversa sans s'arrêter, malgré un orage de pluie et de tonnerre, et prit possession des maisons qui étaient au delà; elle n'était plus séparée de l'ennemi que par un bois d'une petite demi-lieue de profondeur. Au point du jour, le 26, elle passa ce bois et se présenta à la vue des Anglais, dont Lévis alla reconnaître la position, tandis que le reste de ses troupes, qui avait marché toute la nuit, pour ainsi dire, à la clarté des éclairs, traversait le marais et se formait de l'autre côté.

L'armée française cependant n'avait pu marcher ni assez secrètement ni assez rapidement pour surprendre Québec. Quoiqu'on eût répandu tout l'hiver à dessein le bruit qu'on allait descendre incessamment avec une armée de 12 à 15 mille hommes, afin que, lorsque ce bruit serait vrai, il fît moins d'impression et laissât du doute, le général Murray, ne le repoussant pas entièrement, se tenait prêt pour tous les événements. Dans le mois d'avril, ce bruit prenant plus de consistance, il crut devoir se débarrasser de la population qui restait encore dans la ville, et qui aurait pu lui devenir à charge dans un siége; il l'informa, le 21, qu'elle eût à s'éloigner dans les trois jours avec les effets qu'elle pourrait emporter. Cet ordre fut exécuté le 24. Les soldats de la garnison, quoique accoutumés à toutes les horreurs de la guerre, ne purent voir sans émotion ces infortunés s'éloigner de leurs murailles, avec leurs femmes et leurs enfants, pour

aller chercher un gîte, ils ne savaient où, dans un pays dévasté et réduit à la dernière misère. Le général Murray fit ensuite rompre les ponts de la rivière du cap Rouge, comme nous l'avons rapporté, et envoya des troupes pour observer les mouvements des Français, s'ils se présentaient. Ce sont ces troupes que Lévis voyait devant lui sur les hauteurs de Sainte-Foy. Elles étaient au nombre de 2,500 à 3,000 hommes avec quelques pièces de canon; elles s'étendaient depuis l'église de Sainte-Foy jusqu'à la gauche de la route de la Suède, par où montaient les Français pour déboucher sur le plateau.

Le bois d'où sortaient les Français pouvait être à 200 toises de la ligne ennemie. Comme il était marécageux, ils ne pouvaient en déboucher que par le grand chemin. L'espace compris entre ce bois et les Anglais, n'était pas assez étendu pour permettre à Lévis de se former et de marcher à l'attaque sans s'exposer à un combat désavantageux. La situation de ce général devenait donc bien difficile, car le coteau de Sainte-Geneviève et la rivière Saint-Charles lui barraient le chemin, s'il voulait marcher sur Québec par la route de Saint-Ambroise ou de Charlesbourg; et l'ennemi pouvait atteindre avant lui le coteau, n'ayant que la corde de l'arc à parcourir. Il résolut de s'établir sur le chemin de Sainte-Foy par une marche de flanc. Aussitôt que le jour fut tombé, il ordonna à ses troupes de défiler par la droite, le long de la lisière du bois, jusqu'à ce qu'elles eussent dépassé le front des Anglais et tourné leur flanc gauche. Si cette manœuvre réussissait, il obtenait non-seulement une position avantageuse, mais il pouvait encore couper le corps placé en observation à l'embouchure de la rivière du cap Rouge. Cependant le mauvais temps et la difficulté de la marche dans cette saison ne permirent point aux soldats, déjà très-fatigués, d'opérer ce mouvement avec toute la célérité désirable. Le lendemain, le général Murray, qui s'était transporté sur les lieux, eut le temps de faire retirer ses troupes du cap Rouge en sacrifiant son matériel. Comme il se voyait poursuivi de trop près, il l'enferma dans l'église de Sainte-Foy, y mit le feu et opéra sa retraite vers la ville, laissant le général Lévis maître d'un champ de bataille qu'il aurait pu avoir beaucoup de peine à conquérir.

Les cavaliers français suivirent le mouvement rétrograde de Murray, en escarmouchant avec son arrière-garde jusqu'au moulin de Dumont, situé à une demi-lieue des remparts de la ville. Murray laissa un gros détachement dans le moulin avec ordre de tenir ferme jusqu'à la nuit. Les troupes françaises se logèrent dans les maisons depuis l'église jusqu'au moulin. Le temps était toujours affreux et la pluie tombait par torrents.

Dans la nuit les Anglais évacuèrent le moulin, se replièrent sur les buttes à Neveu et commencèrent à s'y retrancher. A la pointe du jour, le général Lévis fit occuper par son avant-garde le moulin qui venait d'être abandonné, et les plaines d'Abraham jusqu'au fleuve, afin de couvrir l'anse du Foulon, où les bâtiments chargés des vivres, de l'artillerie et des bagages, qui n'avaient pas effectué leur déchargement à Saint-Augustin, avaient l'ordre de se rendre. Pendant qu'on débarquerait ces objets le 28, l'armée devait se reposer pour être en état le lendemain d'attaquer les buttes à Neveu et de rejeter les Anglais dans la place.

Cependant Murray n'avait pas été plutôt rentré dans la ville, qu'il avait résolu de se porter en avant avec toutes ses troupes, dans l'intention soit de livrer bataille si l'occasion s'en présentait, soit de se fortifier sur les buttes à Neveu si les forces de M. de Lévis étaient trop considérables, car le rapport d'un canonnier français, tombé sur une glace flottante en débarquant et recueilli gelé et mourant par des soldats, ne lui permettait plus de douter que c'était l'armée dont il était menacé depuis si longtemps, qui arrivait. Il sortit de la ville le 28 au matin à la tête de toute la garnison,* dont les seules troupes de ligne comptaient encore 7,714 combattants, non compris les officiers.†

* "On the 28th april, about 8 o'clock in the morning, the whole garrison, exclusive of the guards....marched out of town with 20 pieces of field artillery."—*Manuscrit de Fraser.*

† Suivant les ordonnances de payement de leur solde expirée le 24 avril, ou 4 jours avant la seconde bataille d'Abraham; voici la copie d'une de ces ordonnances pour le 78e régiment (montagnards écossais):

By the Honble. James Murray, Esq.,
Governor of Quebec, etc.

You are hereby required and directed out of such monies as shall come to your hands for the subsistance of His Majesty's forces under my command,

Il ne laissa dans la place que les soldats nécessaires à sa garde, outre quelques centaines de malades, et il s'avança sur deux colonnes avec six à sept mille hommes et 22 bouches à feu.

Lévis, qui s'était porté en avant de sa personne avec son état-major pour reconnaître la position des Anglais sur les buttes à Neveu, n'eut pas plutôt aperçu ce mouvement qu'il envoya l'ordre à ses troupes de hâter leur marche pour se rendre sur les plaines d'Abraham. Le général anglais, ne voyant encore que la tête de l'armée française d'arrivée, résolut d'attaquer cette armée sans délai pendant qu'elle était dans le désordre de la marche ; mais il avait affaire à un homme de tête et d'un sang-froid qu'il était fort difficile de troubler. Il rangea ses troupes en bataille en avant des buttes à Neveu ; sa droite s'appuyait au coteau de Sainte-Geneviève, et sa gauche, à la falaise qui borde le fleuve Saint-Laurent ; sa ligne entière avait environ un quart de lieue de développement. Quatre régiments, sous les ordres du colonel Burton, formaient la droite, placée à cheval sur le chemin de Sainte-Foy ; quatre régiments et les montagnards écossais, sous les ordres du colonel Fraser, formaient la gauche, à cheval sur le chemin de Saint-Louis. Deux batail-

---

to pay or cause to be paid to Lieut. James Henderson, Dy. Paymaster of His Majesty's 78th Regt. of Foot or his assigns, the sum of two thousand one hundred and sixty-three pounds nineteen shillings and six pence sterling being for subsistance of said Regiment between the 24th day of february and the 24th day of april 1760, both days inclusive, as p. account annexed, and for so doing, this, with the acquittance of the said Lieut. James Henderson or his assigns. shall be to you a sufficient warrant and discharge.

Given under my hand, at Quebec, this 27th day of november 1760

(Signed,) Jas. Murray.

Counters. H. T. Cramahe'.

To Robert Porter, Esq.,
Dy. Paymaster General.

56	Sergeants	@ 1s *p. diem*	....	£2 16 0
56	Corporals	@ 8d	"	1 17 4
28	Drumrs.	@ 8d	"	2 18 8
1195	Private	@ 6d	"	29 17 6
1335	Total for one day		....	35 9 6

Total for 60 days £2,163 19 6

(Signed.) Jas. Henderson,
Lt. and Dy. Paymaster 78th Regiment.

lons étaient tenus en réserve. Outre ces deux bataillons, le flanc droit de l'armée était couvert par un corps d'infanterie légère, sous les ordres du major Dalling, et le flanc gauche, par la compagnie des *rangers* du capitaine Huzzen et par cent volontaires, conduits par le capitaine Macdonald. Le général Murray donna l'ordre de marcher en avant.

L'avant-garde française, composée de dix compagnies de grenadiers, s'était mise en bataille, partie sur la droite, dans une redoute élevée par les Anglais l'année précédente, au levant de la côte du Foulon, partie sur la gauche, dans le moulin de Dumont, la maison, la tannerie et les autres bâtiments qui l'environnaient, sur le chemin de Sainte-Foy. Le reste de l'armée, ayant appris ce qui se passait, avait précipité le pas en se resserrant à mesure qu'il avançait; les trois brigades de la droite étaient à peine formées lorsque les Anglais commencèrent l'attaque avec vigueur.

Le général Murray sentit l'importance de s'emparer du moulin de Dumont, qui couvrait l'issue par laquelle les Français débouchaient sur le champ de bataille, et il le fit attaquer par des forces supérieures. Il espérait qu'en écrasant les cinq compagnies de grenadiers qui le défendaient, il pourrait tomber ensuite au milieu des soldats en marche, les rejeter loin du champ de bataille et couper l'aile droite, engagée sur le chemin de Saint-Louis.

Lévis, pour prévenir son dessein, fit retirer sa droite à l'entrée du bois qui était derrière elle, et abandonner le moulin de Dumont par les grenadiers, qui se replièrent afin d'abréger la distance aux brigades qui arrivaient. C'est dans ce moment que Bourlamarque fut grièvement blessé par un coup de canon, qui tua son cheval sous lui. Ses soldats, restés sans recevoir d'ordre, voyant les grenadiers engagés dans un combat furieux et inégal, prirent d'eux-mêmes le parti d'aller les soutenir, et se mirent en ligne au moment où l'ennemi portait sur ce point une grande partie de ses forces et presque toute son artillerie; les canons et les obusiers, chargés à boulet et à mitraille, labouraient l'espace qu'occupait cette aile, qui s'ébranla sous le feu le plus meurtrier. Les grenadiers s'élancèrent au pas de charge, reprirent le moulin après une lutte opiniâtre et s'y maintinrent.

Ces braves soldats, commandés par le capitaine d'Aiguebelles, périrent presque tous dans cette journée.

Pendant que ces événements se passaient à la gauche, le général Lévis faisait reprendre par les soldats de la droite la redoute qu'ils avaient abandonnée pour se replier. Les Canadiens de la brigade de la reine, qui occupaient cette petite redoute et le bois de pins sur le bord du cap, reprirent leur terrain et chargèrent bientôt à leur tour, appuyés de M. de Saint-Luc et de quelques sauvages. Le combat devint alors non moins violent dans cette partie de la ligne qu'à la gauche. Toutes les troupes étaient arrivées sur le champ de bataille, et le feu était des plus vifs des deux côtés. On voyait les miliciens se coucher à terre pour charger leurs armes, se relever après les décharges de l'artillerie, et se précipiter en avant pour fusiller les canonniers sur leurs pièces. Ceux de Montréal combattaient avec un courage admirable, surtout le bataillon commandé par le brave colonel Rhéaume, qui fut tué. Cette brigade, placée au centre de la ligne française, était commandée par M. de Repentigny. Seule elle arrêta en rase campagne le centre de l'armée anglaise, qui s'avançait à grands pas et qui avait l'avantage de la hauteur. Elle repoussa plusieurs charges et ralentit par sa fermeté et par la vivacité de son feu la poursuite de l'ennemi, qui pressait les grenadiers de la gauche, et facilita ensuite à ceux-ci, en les couvrant, les moyens de marcher de nouveau en avant; enfin cette brigade fut la seule qui maintint toujours son terrain pendant cette lutte acharnée.

Cependant l'attaque qui avait rendu les Anglais maîtres un moment des positions occupées par l'avant-garde des Français au commencement de la bataille, avait été repoussée, et ces derniers avaient partout regagné leur terrain. Ainsi le mouvement offensif du général Murray par le chemin de Sainte-Foy avait échoué, et cet échec allait permettre aux Français de l'attaquer à leur tour.

Lévis, ayant observé que les Anglais avaient affaibli leur gauche pour porter de plus grandes forces sur leur droite, résolut d'en profiter. Il donna l'ordre à ses troupes de charger l'aile gauche des ennemis à la baïonnette, et de la rejeter du chemin de Saint-Louis sur celui de Sainte-Foy; par cette manœuvre on prenait en flanc toute l'armée anglaise, on la culbutait du

haut du coteau de Sainte-Geneviève et on lui coupait la retraite sur la ville. Le colonel Poularier s'élança à la tête de la brigade royal-roussillon ; il attaqua les Anglais avec impétuosité, les traversa de part en part et les mit en fuite. Dans le même temps leurs troupes légères lâchèrent pied, et les fuyards se jetèrent en avant et en arrière du centre de leur armée, lequel interrompit son feu. Lévis profita de ce désordre pour faire charger sa gauche, qui enfonça à son tour la droite de l'ennemi, la poussa de front devant elle et la mit dans une déroute complète.

Alors on se précipita partout à la poursuite des Anglais ; mais leur fuite rapide, le peu de distance qu'il y avait jusqu'à la ville, ne permirent point de les rejeter sur la rivière Saint-Charles. Le général Lévis aurait peut-être exécuté son dessein malgré cela, sans un ordre mal rendu par un officier, qu'il chargea d'aller dire à la brigade de la reine de soutenir la charge du royal-roussillon à la droite, et qui, au lieu de lui faire exécuter ce mouvement, la fit placer derrière l'aile gauche.

Les ennemis laissèrent entre les mains des vainqueurs toute leur artillerie, leurs munitions, les outils qu'ils avaient apportés pour se retrancher et une partie de leurs blessés. Leurs pertes étaient considérables : près du quart de leurs soldats avait été tué ou mis hors de combat. Si les Français moins fatigués eussent pu attaquer la ville avant de lui donner le temps de se reconnaître, elle serait probablement retombée sous la domination de ses anciens maîtres, dit Knox, car telle était la confusion que les Anglais oublièrent de garnir les remparts ; des sentinelles abandonnèrent leurs postes, les fuyards allèrent se réfugier jusque dans la basse ville, et les portes mêmes restèrent quelque temps ouvertes. Mais il était impossible d'exiger plus des vainqueurs. Ils n'avaient eu à opposer aux 22 canons de l'ennemi que les trois petites pièces de campagne qu'ils avaient traînées avec peine à travers les marais de la Suède. Ils avaient fait aussi de grandes pertes, ayant été obligés de se former et de rester longtemps immobiles sous le feu. Ils comptaient cent quatre officiers tués ou blessés, parmi lesquels se trouvaient un chef de brigade, six chefs de bataillon et le commandant des sauvages.

Les deux armées qui avaient combattu, étaient à peu près d'égale force, parce que Lévis avait laissé plusieurs détachements pour la garde de l'artillerie, des bateaux et du pont de la

rivière Jacques-Cartier afin d'assurer sa retraite en cas d'échec. La cavalerie n'avait pris aucune part à l'action.

Les sauvages, qui s'étaient presque tous tenus dans le bois en arrière pendant le combat, se répandirent sur le champ de bataille lorsque les Français se furent éloignés à la poursuite des fuyards; ils assommèrent quantité de blessés anglais, dont l'on trouva ensuite les chevelures étendues sur les buissons voisins. Aussitôt que le général Lévis fut informé de ces massacres, il prit les mesures les plus vigoureuses pour les faire cesser. Deux mille cinq cents hommes environ avaient été atteints par le feu dans un espace comparativement resserré. L'eau et la neige, qui couvraient encore le sol par endroits, étaient rougies de sang, que la terre gelée ne pouvait boire, et ces malheureux nageaient dans des mares livides, où l'on s'enfonçait jusqu'à mi-jambe.

Le transport des blessés prit beaucoup de temps et achève de peindre le drame de cette journée. Les blessés français furent portés à l'hôpital général, à une assez grande distance par les détours qu'il fallait faire pour s'y rendre. " Il faudrait une autre plume que la mienne, écrivait une religieuse de cet hôpital, pour peindre les horreurs que nous eûmes à voir et à entendre pendant vingt-quatre heures que dura le transport, les cris des mourants et la douleur des intéressés. Il faut dans ces moments une force au-dessus de la nature pour pouvoir se soutenir sans mourir.

" Après avoir dressé plus de cinq cents lits, que nous avions eus des magasins du roi, il restait encore autant de ces pauvres malheureux à placer. Nos granges et nos étables en étaient remplies... Nous avions dans nos infirmeries soixante et douze officiers dont trente-trois moururent. On ne voyait que bras et jambes coupés. Pour surcroît d'affliction, le linge nous manqua; nous fûmes obligées de donner nos draps et nos chemises....

" Il n'en était pas de cette bataille comme de la première; nous ne pouvions espérer de secours des hospitalières de Québec,... les Anglais s'étant emparés de leur maison ainsi que de celles des ursulines et des particuliers pour loger leurs blessés, qui étaient encore en plus grand nombre que les nôtres. Il nous vint encore une vingtaine d'officiers des leurs, qu'ils n'eurent pas le temps d'enlever et dont il fallut aussi se charger...."

Après l'action, qui avait duré trois heures, les Français occupèrent les buttes à Neveu, et établirent leur camp dans ces mêmes plaines où ils venaient de venger si glorieusement leur défaite de l'année dernière.

Dès le lendemain, les travaux du siége furent commencés. Il fut décidé qu'on couronnerait par une parallèle les hauteurs en face des trois bastions supérieurs de la ville, et qu'on y éleverait des batteries en attendant l'arrivée de la poudre et de la grosse artillerie qu'on avait fait demander en France. M. de Pontlevoy fut chargé de la direction du siége. Quatre batteries furent établies sur ces buttes, outre une cinquième, qu'on plaça sur la rive gauche de la rivière Saint-Charles pour prendre le rempart à revers. Les quatre premières coûtèrent beaucoup de travail, parce que, cheminant sur le roc vif, il fallut, pour former les épaulements, apporter la terre d'une grande distance dans des sacs. Elles ne purent ouvrir leur feu que le 11 mai; mais l'éloignement des murailles et la faiblesse des pièces laissaient peu d'espoir de faire brèche si le revêtement du rempart avait quelque solidité. D'ailleurs le feu de la place était bien supérieur.

En se renfermant dans Québec, le général Murray résolut d'opposer la plus vigoureuse résistance jusqu'à l'arrivée de la flotte anglaise, vers laquelle il expédia un vaisseau en toute hâte pour l'informer de l'arrivée des Français. Il adressa ces paroles à ses troupes : " Si la journée du 28 avril a été malheureuse pour les armes britanniques, les affaires ne sont pas assez désespérées pour ôter toute espérance. Je connais par expérience la bravoure des soldats que je commande, et je suis convaincu qu'ils feront tous leurs efforts pour regagner ce qu'ils ont perdu. Une flotte est attendue et des renforts nous arrivent. J'invite les officiers et les soldats à supporter leurs fatigues avec patience, et je les supplie de s'exposer de bon cœur à tous les périls; c'est un devoir qu'ils doivent à leur roi, à leur pays, et qu'ils se doivent aussi à eux-mêmes."

Il fit travailler sans relâche aux fortifications de la ville du côté de la campagne ; de nouvelles embrasures furent ouvertes dans les remparts, derrière lesquels campa son armée ; le parapet qui la couvrait fut renforcé par un remblai de fascines et de terre, et on y établit près de 140 pièces de canon, la plupart

d'un gros calibre, qu'on prit des batteries sur le port, qui étaient devenues inutiles. Les projectiles de cette ligne formidable labouraient partout les environs du camp français jusqu'à deux milles de distance. Les assiégeants n'avaient encore pour y répondre que 15 bouches à feu. La plus grande partie de ces pièces, d'un très-petit calibre, furent hors de service en très-peu de temps, et bientôt, par suite du manque de munitions, on ne put tirer que 20 coups par pièce par 24 heures. Tout ce que les Français pouvaient faire, c'était de garder leurs lignes en attendant les secours d'Europe. Mais le délai qui s'écoulait faisait craindre chaque jour davantage pour la sûreté de ces secours. De leur côté, les assiégés, malgré leurs remparts et leur nombreuse artillerie, n'attendaient de salut que de l'arrivée de leur flotte. Ainsi, de part et d'autre, la croyance générale était que la ville resterait au premier drapeau qui paraîtrait dans le port. Les circonstances étaient telles pour nous, ajoute Knox, que si la flotte française fût entrée la première dans le fleuve, la place retombait au pouvoir de ses premiers maîtres. Aussi tout le monde, assiégés et assiégeants, tournait-il avec la plus vive anxiété les yeux vers le bas du fleuve, d'où chacun espérait voir venir son salut. La puissance sur terre dans cette contrée lointaine se trouvait en équilibre, et celui qui possédait le sceptre des mers devait, en le déposant dans le plateau, faire pencher la balance de son côté, et les vastes contrées de la Nouvelle-France devenaient son glorieux partage.

Le 9 mai, une frégate entra dans le port. Telles étaient les espérances et les craintes des troupes que " nous restâmes, dit l'historien anglais, quelque temps en suspens, n'ayant pas assez d'yeux pour la regarder ; mais nous fûmes bientôt convaincus qu'elle était anglaise ; il se trouva toutefois parmi nous des gens qui, ayant leurs motifs pour paraître sages, cherchèrent à tempérer notre joie et soutinrent obstinément le contraire, jusqu'à ce que le vaisseau eût fait disparaître tous les doutes en saluant la ville de 21 coups de canon et en mettant son canot à l'eau. L'on ne saurait exprimer l'allégresse qui transporta alors la garnison. Officiers et soldats montèrent sur les remparts qui faisaient face aux Français, et poussèrent pendant plus d'une heure des hourras continuels, en élevant leurs chapeaux en l'air. La ville, le camp ennemi, le port et les campagnes voisines à plu-

sieurs lieues de distance, retentirent de nos cris et du roulement de nos canons ; car le soldat, dans le délire de sa joie, ne se lassa point de tirer pendant un temps considérable ; enfin il est impossible de se faire une idée de notre allégresse si l'on n'a pas souffert les extrémités d'un siége, et si l'on ne s'est pas vu, avec de braves amis et de braves compatriotes, voué à une mort cruelle."

Si la joie était sans bornes parmi les assiégés, l'événement qui la causait diminua dans la même proportion les espérances des assiégeants. Cependant la frégate qui venait d'arriver pouvait être un vaisseau isolé, et ils ne voulurent pas encore perdre courage. Ce ne fut que deux jours après que les batteries ouvrirent leur feu contre la ville. Le 15, deux autres vaisseaux anglais entrèrent dans le port. Alors le général Lévis se décida à lever le siége de peur d'être coupé dans sa retraite et de perdre ses magasins, car les ennemis se trouvaient maintenant plus forts sur le fleuve que les Français, qui n'avaient pour bâtiments de haut bord que deux frégates, dépourvues d'artillerie et d'équipage. M. de Vauquelin, qui les commandait, tomba les armes à la main et couvert d'honorables blessures au pouvoir de l'ennemi, après un héroïque combat de deux heures, soutenu contre plusieurs frégates vis-à-vis de la Pointe-aux-Trembles. Presque tous ses officiers furent tués ou blessés ainsi qu'une grande partie du faible équipage de l'Atalante, à bord duquel il avait arboré son pavillon, qu'il ne voulut point amener.*

---

* Malgré sa bravoure, le capitaine Vauquelin fut mal accueilli en France. Le Moniteur de la Flotte de 1857, dans un article sur ce marin, raconte le trait touchant que voici.

" On sait que Jean Vauquelin, le célèbre marin, connu par son rare mérite et son admirable intrépidité, après s'être distingué d'une manière toute particulière en défendant la Louisiane, et plus tard, la ville de Québec, fut, par suite d'intrigues ténébreuses, disgracié et mis en prison. Malgré ses réclamations et celles de sa famille, il mourut en 1763, sans avoir pu obtenir d'être jugé. Quelques auteurs disent même qu'il fut assassiné dans sa prison ; mais ce fait ne paraît pas suffisamment prouvé.

" Il laissa en mourant un fils, Pierre Vauquelin, qui se livra de bonne heure à l'étude de l'histoire et de la géographie de l'Afrique, et qui fut couronné en 1771 par l'académie de Lyon.

" Ce jeune savant, vivement recommandé par un brave marin qui avait connu sa famille, le marquis de Vaudreuil, fut admis en 1774, par Turgot,

L'armée assiégeante leva le camp dans la nuit du 16 au 17 mai, après avoir jeté en bas de la falaise du Foulon une partie de l'artillerie de siége, qu'elle ne pouvait emporter. Elle ne fut point poursuivie dans sa retraite. Ainsi finit cette courte, mais audacieuse campagne, qui, à proportion du nombre des combattants, avait coûté tant de travaux et tant de sang ; elle

---

dans les bureaux du ministère de la marine, où il s'occupa de la rédaction d'un mémoire pour réhabiliter la vie et les travaux de son père. Une circonstance toute fortuite vint assurer le succès de ses pieuses démarches.

" En 1775, la reine Marie-Antoinette assista à la première communion des jeunes filles de la commune de Meudon, et, après la cérémonie, l'une d'entre elles, désignée par ses compagnes, lui présenta un magnifique bouquet de roses blanches, et lui récita un compliment rédigé d'avance pour la remercier de l'honneur qu'elle daignait faire au pays.

" La jeune fille chargée de cette démarche était Mlle. Elisabeth Vauquelin, alors âgée de 13 ans, et qui habitait l'été chez une de ses tantes à Meudon. Elle plut beaucoup à la reine, qui, après l'avoir embrassée, lui demanda ce qu'elle pouvait faire pour elle.

" La jeune fille, sans se déconcerter, et les larmes aux yeux, lui répondit : " J'ose demander à Votre Majesté qu'elle fasse rendre justice à la mémoire de mon grand-père."

" Le noble cœur de la reine fut touché de cette réponse. Elle embrassa de nouveau Mlle. Vauquelin et lui promit de s'occuper de sa demande. Elle tint parole. Le jour même, elle parla au roi de ce qui venait de se passer. Le roi Louis XVI, toujours bon et juste, ordonna à M. de Sartines, alors ministre de la marine, de faire une enquête sur Jean Vauquelin et de lui en faire connaître le résultat.

" Cette enquête eut lieu immédiatement. Parmi les témoins entendus se trouvent Lapeyrouse, le marquis de Vaudreuil et les membres de la famille du marquis de Montcalm, le héros du Canada. Elle fut complétement favorable à la mémoire de Vauquelin. Elle établit les glorieux services qu'il avait rendus à la marine et à la France, et l'injustice des accusations dont, vers la fin de sa vie, il avait été l'objet.

" Le roi Louis XVI se fit présenter son fils, et, lui annonçant ce résultat, lui dit qu'il se souviendrait des services de son père. Vauquelin lui remit un exemplaire de son mémoire sur la géographie de l'Afrique. Quelques mois après, le roi lui confia une mission très-difficile au Maroc, et il s'en acquitta de la manière la plus satisfaisante ; en 1777, ayant résolu d'ouvrir des relations suivies avec l'extrême Orient, le roi le nomma son consul en Chine. M. Vauquelin obtint un exequatur de l'empereur Kien-Lang lui-même, qui régnait alors. Ce fait depuis ne s'est jamais reproduit. M. Vauquelin a rendu de très-grands services et laissé de très-bons souvenirs en Chine."

avait achevé d'épuiser les magasins de l'armée. De ce moment la cause française fut définitivement perdue.

Lévis, ne pouvant plus tenir ses troupes réunies faute de vivres, les dispersa dans les campagnes pour leur subsistance. Il dissémina 1500 hommes depuis la Pointe-aux-Trembles jusqu'à Jacques-Cartier, sous les ordres de M. Dumas, pour observer la garnison de Québec. Telle était la situation du Canada du côté de la mer à la fin de juin.

A l'autre extrémité, rien d'important ne s'était encore passé. Dès le commencement d'avril, M. de Bougainville était allé à l'île aux Noix prendre le commandement de la frontière du lac Champlain ; et le capitaine Pouchot, fait prisonnier à Niagara et qui avait été échangé, avait remplacé au fort de Lévis M. Desandrouins, appelé à prendre part comme officier du génie à l'expédition de Québec. Après la levée du siége de Québec, 500 hommes furent envoyés sur la frontière du lac Champlain, et un pareil nombre, à la tête des rapides du Saint-Laurent, aux ordres du chevalier de la Corne. A cette date, les forces qui gardaient le territoire qui restait encore aux Français, étaient réparties comme suit : 8 à 900 hommes défendaient la tête des rapides du Saint-Laurent au-dessus de Montréal ; 1200 hommes, la frontière du lac Champlain, et 1500 surveillaient la garnison de Québec. Les autres Canadiens, voyant désormais tout perdu, avait repris tristement le chemin de leurs foyers pour y disputer avec le soldat mourant de faim quelques lambeaux de nourriture. Décimés, ruinés par cette longue guerre, ils venaient de perdre leur dernière espérance en apprenant que non-seulement il ne leur arriverait aucun secours de France, mais que le trésor du royaume était incapable de payer les avances qu'ils avaient faites au gouvernement, et qu'en conséquence le payement des lettres de change tirées par le Canada était suspendu. Le gouverneur et l'intendant les informèrent de cette résolution par une circulaire, dans laquelle ils les assuraient que les lettres de change tirées en 1757 et en 1758, seraient payées trois mois après la paix avec intérêt ; que celles tirées en 1759 le seraient dans les dix-huit mois, et que les ordonnances seraient acquittées aussitôt que les circonstances le permettraient. Cette nouvelle fut comme un coup de foudre pour ces malheureux, à qui l'on devait plus de 40,000,000 de

francs; il y en avait à peine un qui ne fût pas créancier de l'État. " Le papier qui nous reste, écrivit M. de Lévis au ministre, est entièrement discrédité, et tous les habitants sont dans le désespoir. Ils ont tout sacrifié pour la conservation du Canada. Ils se trouvent actuellement ruinés, sans ressources; nous ne négligeons rien pour rétablir la confiance." C'est dans cette lettre que le général français informait le ministre qu'il était hors d'état de tenir la campagne; que, vivres et munitions, tout lui manquait; que les bataillons réguliers, n'ayant plus assez d'officiers et de vieux soldats, ne composaient plus qu'environ 3,100 combattants, y compris les 900 soldats de la colonie.

Le général Lévis alla inspecter lui-même la frontière du lac Champlain, qu'il fit renforcer d'un nouveau bataillon, et parcourut le pays en profitant de la confiance que lui témoignaient les habitants pour ranimer leur zèle et leur courage, calmer leurs alarmes sur le papier du gouvernement et pour les engager à fournir des vivres. Il n'y avait plus de poudre que pour un combat, et les Anglais allaient se mettre en campagne avec trois armées nombreuses, qui marcheraient sur Montréal, l'une de Québec, la seconde du lac Champlain et la troisième d'Oswégo.

La première qui se mit en mouvement fut celle du général Murray. L'arrivée des trois vaisseaux anglais, pendant que les Français faisaient le siége de leur capitale perdue, fut suivie, le 18 mai, de celle de la flotte de lord Colville, qui porta les forces navales anglaises devant cette ville à six vaisseaux de ligne et à huit frégates ou sloops de guerre ; mais les renforts de soldats ne parurent que dans le mois de juillet sous les ordres de lord Rollo. Le 14 de ce mois, le général Murray, laissant des forces considérables à Québec, s'embarqua avec une partie de ses troupes sur une escadrille de trente-deux voiles, deux à trois cents berges et neuf batteries flottantes, pour remonter le Saint-Laurent. Il laissa derrière lui le fort Jacques-Cartier, que défendait le marquis d'Albergotti avec 200 hommes et qui ne se rendit que dans le mois de septembre au colonel Fraser, venu pour l'attaquer avec 1,000 hommes. A Sorel, Murray fut rejoint par lord Rollo et deux régiments. Dans les derniers jours d'août, il n'était encore qu'à Varennes; plus circonspect que jamais depuis la journée du 28 avril, il résolut d'y attendre l'arrivée du général Amherst et du chef de brigade Haviland.

Il avait été informé que Lévis avait réuni les détachements qui s'étaient repliés depuis Jacques-Cartier pour ne pas être débordés, et qu'il épiait l'occasion d'attaquer les Anglais séparément s'il pouvait le faire avec avantage. En remontant le Saint-Laurent, Murray avait reçu la soumission de quelques paroisses, et en avait brûlé d'autres, comme Sorel, où il y avait un petit camp retranché, qu'il n'avait pas jugé à propos d'attaquer. A Varennes, il fit publier qu'il brûlerait les villages qui ne rendraient pas les armes, et que les Canadiens entrés dans les bataillons réguliers subiraient le sort des troupes françaises et seraient transportés en France. Les armées d'Amherst et d'Haviland approchaient alors de Montréal. Cette menace eut l'effet désiré, et 400 hommes, de la seule paroisse de Boucherville, vinrent prêter le serment de fidélité. De toutes parts les miliciens, voyant le pays perdu, déposaient les armes, et les réguliers, laissés sans pain, réduits au désespoir, désertaient en grand nombre. Le 7 septembre, l'armée d'Haviland parut, ce qui fut le signal pour le peu de sauvages qui tenaient encore pour les Français, de les abandonner tout à fait.

Haviland était parti le 11 août du fort Saint-Frédéric à la tête de 3,500 hommes. Le colonel Bougainville s'était retiré devant lui, abandonnant successivement l'île aux Noix, Saint-Jean et les autres petits postes, de manière que l'ennemi atteignit Longueil sans coup férir et put donner la main aux troupes du général Murray.

La principale armée était celle d'Amherst. Ce général arriva de Schenectady à Oswégo le 9 juillet avec une partie de ses forces, et fut rejoint bientôt après par son arrière-garde, aux ordres du chef de brigade Gage. Cette armée, qui se composait de 11,000 hommes, descendit le Saint-Laurent et s'arrêta devant le fort de Lévis. Le commandant Pouchot, abandonné des sauvages, n'avait avec lui que 200 hommes ; il se défendit néanmoins vaillamment et repoussa même un assaut ; ce n'est que lorsqu'il vit ses retranchements détruits, ses batteries ruinées, tous ses officiers et le tiers de la garnison tués ou blessés, qu'il voulut bien se rendre, ayant eu l'honneur d'arrêter avec 200 hommes une armée de 11,000 hommes pendant douze jours.

Le général Amherst se remit en route le 31 août. La descente des rapides était une opération dangereuse ; mais il avait

choisi cette voie pour fermer tous les passages aux Français, qui avaient parlé de retraiter, s'il étaient forcés, de Montréal au Détroit et du Détroit à la Louisiane. Il perdit dans les rapides des Cèdres 64 berges et 88 hommes, et parvint, en repoussant M. de la Corne devant lui, au village de Lachine, à quatre lieues de Montréal. Il y débarqua le 6 septembre, et alla investir le soir même la ville du côté du couchant. Il avait reçu sur sa route les soumissions des habitants. Les deux autres armées qui l'attendaient, cernèrent la place du côté opposé le 8, de sorte que Montréal se vit entouré par une armée de plus de 17,000 hommes et munie d'une artillerie nombreuse.

Montréal, bâti sur le côté sud de l'île de ce nom, entre une montagne et le Saint-Laurent, était entouré d'un simple mur de deux à trois pieds d'épaisseur, construit pour mettre la ville à l'abri des sauvages et qui ne pouvait résister qu'aux flèches et aux petites armes. Ce mur, protégé par un fossé, était garni de six petites pièces de canon. Une batterie, d'un même nombre de pièces, rongées par la rouille, couronnait une petite éminence dans l'enceinte de la ville. Telles étaient les fortifications qui couvraient les débris de l'armée française, réduite, avec les habitants restés sous les drapeaux, à 3,000 hommes environ, outre 500 soldats, qui défendaient l'îlot de Sainte-Hélène, situé vis-à-vis. On n'avait de vivres que pour quinze jours, et de poudre que pour un combat.

Dans la nuit du 6 au 7 septembre, M. de Vaudreuil assembla un conseil de guerre. L'intendant Bigot y lut un mémoire sur l'état de la colonie et un projet de capitulation. Tout le monde fut d'avis qu'on devait préférer une capitulation avantageuse au peuple et honorable pour les troupes, à une défense qui ne pouvait retarder que de quelques jours la perte du pays ; et, le matin, le colonel Bougainville fut chargé d'aller proposer aux ennemis une suspension d'armes d'un mois. Cette demande ayant été refusée, il retourna offrir la capitulation dont nous venons de parler et qui se composait de 55 articles. Le général Amherst accorda presque tout ce qui était demandé, excepté la neutralité perpétuelle des Canadiens et les honneurs de la guerre pour les troupes. Ce dernier refus blessa profondément le général Lévis, qui voulut se retirer dans l'île de Sainte-Hélène pour s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité ; mais

le gouverneur lui ordonna de poser les armes. La capitulation fut signée le 8 septembre.

Par cet acte célèbre, le Canada passa définitivement au pouvoir de l'Angleterre. Le libre exercice de la religion catholique fut garanti aux habitants. Les séminaires et les communautés religieuses de femmes furent maintenus dans la possession de leurs biens, constitutions et privilèges; mais le même avantage fut refusé aux jésuites, aux franciscains et aux sulpiciens, jusqu'à ce que le roi d'Angleterre eût fait connaître ses intentions à leur égard. La même réserve fut faite pour les dîmes. Quant aux lois, usages et coutumes du pays, il fut répondu que les Canadiens seraient sujets du roi. L'article 37e fut inséré pour tranquilliser les fortunes particulières, et les seigneurs eurent l'adresse d'y faire confirmer la conservation de leurs droits féodaux, nobles et non nobles; du moins ces droits paraissent sauvegardés par les termes de l'article.

Les Anglais prirent possession de Montréal le jour même. Le gouverneur, le général Lévis, les troupes, les officiers de l'administration civile et militaire s'embarquèrent pour la France. Avant de partir, M. de Vaudreuil envoya l'ordre à M. de Belestre, commandant du Détroit, où trois à quatre cents familles canadiennes étaient établies, ainsi qu'aux chefs des autres postes dans ces contrées, de les remettre au major Rogers, fameux partisan, ou aux officiers députés par lui. Il repassa en Europe environ 185 officiers, 2,400 soldats, y compris les blessés et les invalides, et un peu plus de 500 matelots, domestiques, femmes et enfants. Ces chiffres prouvent à la fois les cruels ravages de cette guerre, la faiblesse des secours envoyés par la métropole et l'immense supériorité numérique du vainqueur. Les citoyens les plus marquants abandonnèrent aussi le pays. On encouragea leur émigration, celle des officiers canadiens surtout, dont les vainqueurs désiraient se débarrasser, et qui furent vivement sollicités de passer en France. Le Canada perdit par cet exil volontaire une population précieuse par son expérience, par ses lumières et par sa connaissance des affaires publiques et commerciales.

Ainsi, au commencement de 1761, la domination française avait cessé d'exister dans toute l'étendue du Canada, après avoir duré un siècle et demi. En quittant ce pays, M. de Vaudreuil

rendit cet hommage à ses habitants dans une lettre aux ministres de Louis XV : "Avec ce beau et vaste pays, la France perd 70,000 âmes, dont l'espèce est d'autant plus rare que jamais peuples n'ont été aussi dociles, aussi braves et aussi attachés à leur prince. Les vexations qu'ils ont éprouvées depuis plusieurs années, et particulièrement depuis les cinq dernières avant la reddition de Québec, sans murmurer ni oser faire parvenir leurs justes plaintes au pied du trône, prouvent assez leur docilité."

Quant à l'armée, la simple exposition de ses combats et de ses travaux suffit pour faire son éloge. Jamais la France n'a eu de soldats plus intrépides ni plus dévoués. Dix faibles bataillons, obligés le plus souvent de se recruter dans le pays même, faute de secours d'Europe, eurent à défendre cet immense territoire qui s'étend depuis l'Acadie jusqu'au lac Érié, et à lutter contre les troupes dix fois plus nombreuses que les Anglais amenèrent au combat. Bien peu de ces braves gens revirent leur patrie, où leur dernier général rendit pleine justice à leur mérite. "Ils ont fait des prodiges de valeur, écrivit-il au ministre, ils ont donné, comme les habitants eux-mêmes, des preuves réitérées, surtout le 28 avril, que la conservation du Canada ne pouvait dépendre ni de leur zèle ni de leur courage ; et c'est une suite des malheurs et de la fatalité auxquels, depuis quelque temps, ce pays était en butte, que les secours envoyés de France ne soient pas arrivés dans le moment critique. Quelque médiocres qu'ils fussent, joints au dernier succès, ils auraient déterminé la reprise de Québec." C'est dans cette dépêche qu'il disait que le gouverneur avait mis en usage jusqu'au dernier moment, toutes les ressources dont la prudence et l'expérience humaines sont capables.

M. de Lévis, en rentrant en France, passa à l'armée d'Allemagne, où il assista à la bataille de Johannesberg, gagnée en 1762 par le prince de Condé sur le fameux Guillaume de Brunswick. Après la guerre, il fut nommé au gouvernement de la province d'Artois, créé maréchal de France en 1783, et duc l'année suivante. Il mourut trois ans après à Arras, où il s'était rendu pour tenir les états de cette province, qui lui firent de magnifiques obsèques et lui érigèrent un monument dans la cathédrale de la ville.

Sa conduite en Canada, surtout après la mort de Montcalm, suffit pour nous donner l'idée la plus avantageuse de ses talents militaires. Sa présence au combat semblait assurer le succès. On gagna toutes les batailles où il assista; et nous osons presqu'assurer que s'il eût été à Québec le 13 septembre, le résultat de cette journée eût été bien différent; il aurait eu assez d'influence sur Montcalm pour l'empêcher de combattre avant la réunion de toutes les troupes. Il était peut-être le seul homme capable de sauver le pays. Sa prudence, du reste, l'empêcha toujours d'entrer dans ces malheureuses querelles qui désunirent Vaudreuil et Montcalm, et, s'il n'avait pas la vivacité du dernier, il avait ce qui est beaucoup plus précieux pour commander une armée, le jugement, la fermeté, le coup d'œil militaire et enfin le bonheur de la victoire.

M. de Bourlamarque mourut en 1764 gouverneur de la Guadeloupe. Quant au colonel Bougainville, chacun sait qu'il prit une part glorieuse, comme officier supérieur, aux campagnes de la marine française dans la guerre de la révolution américaine, et qu'il s'est surtout illustré par son voyage autour du monde et par ses découvertes géographiques.

La nouvelle de la soumission de tout le Canada fut accueillie en Angleterre avec les mêmes démonstrations de joie que celle de la reddition de Québec. Le roi donna des gratifications aux officiers qui apportèrent les dépêches confirmant cet heureux événement. En France, le gouvernement s'attendait depuis longtemps à ce qui arrivait, puisqu'il avait envoyé des instructions pour qu'on obtint les conditions les plus avantageuses en faveur des colons, premières victimes de ce grand désastre national. Mais le peuple, qui ignorait à quel état de faiblesse était réduit tout le système colonial, fut vivement ému de la perte de la plus belle et de la plus ancienne colonie française; il se sentit la rougeur au front et le remords au cœur, en voyant passer sous le joug étranger 60,000 de ses enfants, parlant sa langue, vivant sous ses lois, et qui s'étaient en vain sacrifiés pendant sept ans pour éviter une destinée qu'un meilleur gouvernement eût conjurée; il se contint néanmoins aux yeux de l'Europe; il chercha un prétexte pour voiler sa défaite, et le gouvernement lui jeta pour le satisfaire de nombreuses victimes dans les personnes de fonctionnaires innocents ou de prévaricateurs connus et ac-

cusés depuis longtemps. La plupart des administrateurs du Canada, en débarquant en France, furent livrés à la vindicte publique et traînés devant une commission judiciaire du Châtelet de Paris.

Lorsque Bigot se présenta à Versailles, M. Berryer l'accueillit par des paroles de disgrâce et par des reproches. " C'est vous, lui dit-il, qui avez perdu la colonie. Vous y avez fait des dépenses énormes ; vous vous êtes permis le commerce, votre fortune est immense.... votre administration a été infidèle, elle est coupable." Un cri universel s'était élevé contre ce fonctionnaire parmi ceux qui s'intéressaient aux colonies françaises. Tous les Canadiens, disait-on, sont prêts à rendre témoignage des malversations qui ont été commises. L'intendant essaya vainement de se justifier. Il se retira d'abord à Bordeaux, d'où, ayant appris quelques mois après qu'il était question de l'arrêter, il revint à Paris pour tâcher de conjurer l'orage ; mais les portes des ministres lui furent fermées, et, quatre jours après, le 17 novembre 1761, il fut jeté à la Bastille, où il resta onze mois entiers sans communiquer avec personne. En même temps, vingt autres prévenus, à titre de complices, subirent le même sort, et plus de trente furent décrétés de prise de corps comme contumaces. Le conseil d'État ordonna au Châtelet d'instruire leur procès criminellement.

Le gouverneur lui-même, M. de Vaudreuil, n'échappa point à la disgrâce de la Bastille, disgrâce qu'il dut peut-être autant aux insinuations des partisans du général Montcalm qu'à celles plus perfides encore de Bigot. La procédure de la part du ministère public fut conduite avec la plus grande activité, et dura depuis le mois de décembre 1761 jusqu'à la fin de mars 1763. Les accusés obtinrent, dans le mois d'octobre 1762, des conseils pour préparer leurs défenses. Le marquis de Vaudreuil avait gouverné le Canada durant l'époque la plus difficile de son histoire. Il entrait pauvre en France après avoir servi le roi cinquante-six ans, une partie de cette longue carrière comme gouverneur des Trois-Rivières et ensuite de la Louisiane. Il avait acquis dans cette dernière province des plantations, qu'il avait été obligé de vendre pour soutenir la dignité de son rang en Canada. Il avait même sacrifié, comme Montcalm et Lévis, ses appoin-

tements pour subvenir aux besoins publics à la fin de la guerre. Ainsi toute sa fortune, comme il le disait lui-même, consistait dans l'espérance des bienfaits du roi. Aussi sa défense fut-elle pleine de dignité. Il repoussa les insinuations des vrais coupables, et dédaignant de se justifier lui-même, il éleva la voix en faveur des officiers canadiens que Bigot avait accusés. " Élevé en Canada, il les connaissait, disait-il, et il soutenait qu'ils étaient presque tous d'une probité aussi éprouvée que leur valeur. En général, les Canadiens semblent être nés soldats ; une éducation mâle et toute militaire les endurcit de bonne heure à la fatigue et au danger. Le détail de leurs expéditions, de leurs voyages, de leurs entreprises, de leurs négociations avec les naturels du pays, offre des miracles de courage, d'activité, de patience dans la disette, de sang-froid dans le péril, de docilité aux ordres des généraux, qui ont coûté la vie à plusieurs sans jamais ralentir le zèle des autres. Ces commandants intrépides, avec une poignée de Canadiens et quelques guerriers sauvages, ont souvent déconcerté les projets, ruiné les préparatifs, ravagé les provinces et battu les troupes des Anglais huit à dix fois plus nombreuses que leurs détachements. Ces talents étaient précieux dans un pays dont les frontières étaient si vastes." Et il terminait en déclarant " qu'il manquerait à ce qu'il devait à ces généreux guerriers, à l'État et à lui-même, s'il ne publiait pas leurs services, leurs talents et leur innocence." On peut dire aussi, à l'appui de ces paroles, que tous les officiers canadiens de l'ordre militaire qui restèrent dans le pays après la capitulation, se trouvèrent beaucoup plus pauvres qu'avant la guerre, et que parmi ceux de l'ordre civil, les seuls qui se fussent enrichis furent le contumace Deschesnaux, secrétaire de l'intendant et les obscurs spéculateurs qui lui avaient servi d'instruments, et dont la fortune acquise au milieu des désastres et de la ruine publique, a attaché à leurs noms en Canada une flétrissure ineffaçable. Enfin le président de la commission, assisté de vingt-cinq conseillers au Châtelet, rendit, le 10 décembre 1763, son arrêt contre les accusés. Le marquis de Vaudreuil, qui mourut l'année suivante, moins des suites de l'âge que des chagrins causés par l'ingratitude du gouvernement, fut déchargé de l'accusation avec cinq autres. Bigot et Varin furent bannis à perpétuité du royaume, et leurs biens, confisqués. Plu-

sieurs accusés furent condamnés à des bannissements et à des confiscations, ou à des restitutions plus ou moins considérables, qui s'élevèrent en totalité à 11 millions 400 mille francs; pour le reste, le jugement fut remis jusqu'à plus ample informé. Le seul munitionnaire général Cadet fut condamné à restituer six millions.

Il est indubitable que de grandes dilapidations avaient eu lieu; mais elles ont été exagérées, comme on peut s'en convaincre en comparant les dépenses du Canada à celles des colonies anglaises dans cette guerre. La levée et l'entretien de 7,000 hommes, en 1758, coûtèrent au Massachusetts, 180,000 louis sterling, outre 30,000 louis pour la défense de la frontière, en tout 5,250,000 francs. Dès la première année de la guerre, le Canada eut une armée aussi nombreuse à nourrir, sans compter une partie des Acadiens. Cette armée, sans augmenter beaucoup jusqu'en 1759, eut à faire face aux forces bien supérieures de l'ennemi, et à se transporter continuellement à de longues distances pour les repousser sur différents points d'une frontière qui s'étendait depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'au Mississipi. Les frais de transport, dans l'état où étaient alors les communications, devaient être énormes. Bientôt la disette de vivres et de marchandises, causée, d'une part, par la suprématie de l'ennemi sur les mers, qui interrompait les communications avec la France, et, de l'autre, par l'abandon dans lequel le départ des habitants pour l'armée laissa les terres, vint décupler les dépenses en conséquence de la hausse exhorbitante des prix de toutes choses. Aussi ces dépenses montèrent-elles fort rapidement. De 1,700,000 livres qu'elles étaient en 1749, elles s'élevèrent successivement d'année en année à 2,100,000 — 2,700,000 — 4,900,000 — 5,300,000 — 4,450,000 — 6,100,000 — 11,300,000 — 19,250,000 — 27,900,000 — 26,000,000 francs, et pour les huit premiers mois de 1760 à 13,500,000; en tout, à plus de 123 millions.

De cette somme, il restait dû par l'État 80 millions, dont 41 millions aux Canadiens: 34 millions en ordonnances, et 7 millions en lettres de change. La créance des Canadiens, immense pour le pays, fut presque entièrement perdue pour eux. Des marchands et des officiers anglais achetèrent à vil prix une partie de ces papiers, et en revendirent une portion à des fac-

teurs français sur la place de Londres pour de l'argent comptant. Par leur influence, ils firent ensuite stipuler au traité de 1763, un dédommagement de 3 millions 600 mille francs pour la réduction opérée par la France de la moitié sur les lettres de change et des trois quarts sur les ordonnances ; mais les Canadiens, à qui cette réduction avait fait perdre d'un seul coup 29 millions sur leurs créances, retirèrent peu de profit de ce dédommagement. Le papier qu'ils possédaient encore resta longtemps sans valeur ; enfin, en 1765, ils furent invités à en faire la déclaration et à en remettre des bordereaux à des commissaires chargés de faire passer ces états en Angleterre.* Il y eut 1639 dépôts de bordereaux, qui se montèrent à une somme considérable ; mais, livrée à l'agiotage, presque toute cette somme fut acquise par des spéculateurs pour des valeurs nominales. En mars 1766, une nouvelle convention fut signée entre les agents de la France et ceux de l'Angleterre pour liquider ce qui restait du papier du Canada. Il fut arrêté qu'il serait soldé en reconnaissances ou contrats de rente à 4½ pour cent d'intérêt, lesquels suivraient, pour le remboursement, le sort des autres dettes de l'État. On peut conclure de tout cela, premièrement, que la guerre du Canada n'occasionna pas cet épuisement du trésor auquel les ministres ont bien voulu attribuer les malheurs de la France, comme moyen de justification, puisqu'une très-petite partie de la dépense fut soldée pendant qu'elle avait les armes à la main ; et, en second lieu, que l'accusation portée contre les fonctionnaires de la colonie avait pour objet principalement de faire retomber sur ces derniers et non sur les ministres, véritables auteurs des désastres, la responsabilité des événements et la haine de la nation ; car les ministres pouvaient facilement destituer les fonctionnaires infidèles.

Depuis 1758 surtout, la fortune semblait vouloir accabler la France, qui n'éprouvait plus que des revers sur terre et sur mer dans toutes les parties du monde. Elle chercha inutilement à ouvrir des négociations avec l'Angleterre. Le ministre de la guerre Choiseul, qui exerçait en réalité les pouvoirs de premier ministre, entraîna l'Espagne dans les hostilités par le traité de 1761, connu sous le nom de "pacte de famille ;" mais les désas-

* Récapitulation générale des bordereaux ; registre déposé aux archives provinciales à Québec.

tres militaires et les malheurs publics ne cessèrent point pour cela ; l'Espagne perdit Cuba, Manille, douze vaisseaux de ligne et cent millions de prises ; pour la France, il lui resta à peine une colonie et elle ne gagna rien en Europe. Grâce à la médiation de la Sardaigne, aux dispositions pacifiques de lord Bute, qui était parvenu à éloigner Pitt d'un cabinet qu'il ne gouvernait plus, et peut-être aussi, grâce à la diversion sur un allié de l'Angleterre, le Portugal, que l'Espagne et la France attaquèrent dans la vue d'en faire un objet de compensation, les préliminaires de la paix furent signés à Fontainebleau, le 3 novembre 1762, entre les cours de France, d'Espagne et d'Angleterre, et la paix définitive fut conclue à Paris entre ces trois nations et le Portugal le 10 février suivant. La France céda à la Grande-Bretagne, entre autres territoires, le Canada et toutes les îles du golfe Saint-Laurent, excepté les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, qu'elle se réserva pour l'usage de ses pêcheurs ; elle céda à l'Espagne la Louisiane, en échange de la Floride et de la baie de Pensacola, que les Espagnols abandonnaient aux Anglais pour recouvrer Cuba. La seule autre stipulation qui regarde le Canada est celle par laquelle l'Angleterre déclara que les Canadiens jouiraient du libre exercice de leur religion. Le silence fut gardé sur l'article de leurs lois, probablement parce qu'en devenant sujets anglais, ils devenaient participant du pouvoir législatif, tandis que le catholicisme, frappé de réprobation par la constitution de l'État, avait besoin d'une stipulation expresse pour devenir un droit.

La Louisiane, qui subissait le sort du Canada, n'avait pas été conquise. Elle avait même joui d'assez de tranquillité pendant tout le temps de la guerre. Depuis l'époque à laquelle nous nous sommes arrêté dans son histoire, cette contrée, qui avait fait concevoir tant d'espérances, avait commencé à prospérer. La guerre avec les Natchez avait achevé d'épuiser la compagnie des Indes, créée en 1723, et l'avait obligée de remettre en 1731 la Louisiane au roi, qui y avait rendu le commerce libre. Ce beau pays, jouissant dès lors de plus de liberté, vit sa population, ses établissements, son commerce augmenter d'abord lentement et ensuite avec plus de rapidité, malgré l'esprit de changement qui vint encore planer sur lui : la France voulut réaliser le projet, formé dans le siècle précédent, d'unir en-

semble le Canada et la Louisiane pour fermer aux Anglais les pays de l'Ouest et les retenir sur les bords de la mer Atlantique. La manque d'habitants, les impossibilités physiques, les immenses contrées sauvages qui séparaient ces deux pays, rendirent ce projet inexécutable. Après la paix de 1748, la France sembla s'occuper encore une fois sérieusement de la colonisation de la Louisiane. Quoique ses mesures ne fussent pas toujours heureuses, et malgré les fausses notions de la plupart des administrateurs qu'elle envoyait d'Europe pour gouverner cette colonie; malgré les désordres qu'apportaient dans le commerce et dans les finances, des émissions imprudentes d'ordonnances et de papier-monnaie, qui tombaient bientôt dans l'agiotage et le discrédit, la Louisiane faisait des progrès rapides à la faveur de la paix qui y régnait. Mais le calme dont elle jouissait n'était qu'un repos trompeur. Au moment où elle croyait avoir atteint son plus haut degré de prospérité depuis sa fondation, elle se vit tout à coup frappée des plus grands malheurs qui puissent atteindre un peuple, la sujétion étrangère et le partage de son territoire entre différentes nations.*

Lorsque le gouverneur de cette contrée, M. d'Abadie, reçut de Louis XV, en 1764, l'ordre de communiquer le traité de Paris aux colons, il en fut si affligé qu'il mourut de chagrin. Son successeur. M. Aubry, chargé d'accomplir cette triste mission, laissa passer du temps. Les Louisianais consternés firent des représentations en France dans les termes les plus pressants et les plus pathétiques ; et lorsque les Espagnols se présentèrent, en 1768, avec leur chef, Don Antonio d'Ulloa, homme sage et modéré, pour prendre possession du pays, ils les forcèrent de se rembarquer, prétendant qu'on n'avait pas droit de les céder sans leur consentement. Louis XV dut alors les faire informer que la cession était irrévocable. L'année suivante, le général O'Reilly arriva avec 3,000 hommes. Ils voulurent s'opposer à son débarquement ; mais les magistrats réussirent à les apaiser, et le procureur général, M. Lafrenière, alla recevoir l'Espagnol et l'assurer de la soumission des habitants. O'Reilly montra d'abord beaucoup de bonté, maintint les anciennes lois et entraîna la multitude par sa conduite.

* La Nouvelle-Orléans, quoique située sur la rive gauche du Missisipi, fut attachée jusqu'au lac Pontchartrain au territoire cédé à l'Espagne.

Mais ces apparences de justice n'avaient pour but que de mieux cacher ses desseins ou les instructions de sa cour, car bientôt il changea les lois, qu'il avait paru d'abord respecter, et bouleversa toute l'administration intérieure. Lafrenière et les tribunaux protestèrent contre ces changements. O'Reilly profita de cette opposition pour commettre, dit Barbé-Marbois, des " actes de violence et de férocité, qu'il confondait avec ceux d'une sage fermeté." Il convoqua douze députés du peuple pour fixer le code de lois. Ces délégués se réunirent chez lui, et l'attendaient pour commencer leurs délibérations, lorsque les portes de la salle s'ouvrirent tout à coup, et O'Reilly parut à la tête d'une troupe de soldats, qui saisirent les députés, les chargèrent de chaînes et les jetèrent dans les cachots. Six d'entre eux furent fusillés par ordre de ce gouverneur sanguinaire. Lafrenière, avant de subir son supplice, protesta de son innocence, et encouragea ses compatriotes à mourir avec fermeté. Il chargea Noyan d'envoyer son écharpe à sa femme pour la remettre à son fils quand il aurait vingt ans, et commanda lui-même le feu aux soldats, abandonnant à ses remords le perfide Espagnol, qui leur avait tendu un piége pour les perdre. Les six autres furent envoyés dans les donjons de Cuba.

Tel est l'événement tragique qui marqua le passage de la Louisiane sous une domination étrangère. Il ne resta plus à la France dans l'Amérique du nord que quelques rochers nuageux et stériles, épars sur les bords de la mer, dans le voisinage de Terreneuve.

" Depuis le traité de Bretigny, dit Sismondi, la France n'avait point conclu de paix aussi humiliante que celle qu'elle venait de signer à Paris, pour terminer la guerre de sept ans. Aujourd'hui que nous connaissons mieux les vastes et riches pays qu'elle venait d'abandonner en Amérique, que nous y voyons naître et grandir des nations puissantes, que ses enfants qui se sont maintenus et qui ont prospéré à Québec, à Montréal et à la Nouvelle-Orléans, attestent l'importance des colonies auxquelles elle renonçait, cet abandon d'un pays appelé à de si hautes destinées paraît plus désastreux encore. Toutefois ce n'est point une raison pour blâmer les ministres qui négocièrent ou qui signèrent la paix de 1763. Elle était sage, elle était nécessaire, elle était aussi avantageuse que les circonstances pouvaient le per-

mettre. Les Français n'avaient réussi dans rien de ce qu'ils s'étaient proposé par la guerre de sept ans ; ils avaient éprouvé les plus sanglantes défaites, et, s'ils s'obstinaient à la guerre, ils avaient tout lieu de s'attendre à des revers plus accablants encore ; jamais leurs généraux n'avaient paru plus universellement dépourvus de talents ; jamais leurs soldats, toujours également braves, n'avaient été plus pauvres, plus mal tenus, plus souffrants, n'avaient eu moins de confiance en leurs chefs, et, en raison de leur mauvaise discipline, moins de confiance en eux-mêmes ; jamais la France n'avait inspiré moins de crainte à ses ennemis. En implorant l'assistance de l'Espagne, elle n'avait fait que l'entraîner dans sa ruine, et une campagne de plus pouvait faire perdre à son alliée ses plus importantes colonies.

" Quelque désastreuse que fût la paix, on n'entrevoit point dans les mémoires du temps, que la France se sentît humiliée ; Bachaumont semble n'y voir autre chose que le sujet qu'elle fournit aux poëtes pour des vers de félicitation et des divertissements pour les théâtres. A chaque page on sent, en lisant ses mémoires, à quel point la France était devenue indifférente à sa politique, à sa puissance, à sa gloire. Ceux même qui prenaient plus d'intérêt aux affaires publiques, oubliaient les Français du Canada et de la Louisiane, qui multipliaient en silence dans les bois, qui s'associaient avec les sauvages, mais qui ne fournissaient ni impôts au fisc, ni soldats aux armées, ni marchandises coloniales au commerce. Les petits établissements pour la pêche de la morue, à Saint-Pierre et à Miquelon, les petites îles de Grenade, de Saint-Vincent, de la Dominique, de Tabago, cédées à l'Angleterre, paraissaient, aux yeux des armateurs de Saint-Malo, de Nantes et de Bordeaux, beaucoup plus importantes que tout le Canada et toute l'Acadie.

" D'ailleurs la nation s'était accoutumée à se séparer toujours de plus en plus de son gouvernement, en raison même de ce que ses écrivains avaient commencé à aborder les études politiques. C'était l'époque où la secte des économistes se donnait le plus de mouvement, depuis que le marquis de Mirabeau avait publié, en 1755, son " Ami des hommes" ; la secte des encyclopédistes se montrait plus puissante encore, et la publication de son immense ouvrage était devenue une affaire d'État ; enfin J.-J.

Rousseau, qui déjà en 1753 avait touché aux bases mêmes de la société humaine dans son " Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes, " publiait alors " l'Émile " et " le Contrat social " ; tous les esprits étaient en mouvement sur les plus hautes questions de l'organisation publique ; mais les Français n'avaient pu s'en occuper sans être frappés de la déraison, de l'absurdité de leur propre administration dans toutes ses parties ; de l'exclusion donnée au tiers-état à tous les grades de l'armée, qui ôtait aux soldats toute émulation ; des fardeaux accablants de la taille et de la corvée, qui ruinaient les campagnes et empêchaient tout progrès de l'agriculture ; de la tyrannie des intendants et des subdélégués dans les provinces ; de la cruauté de la justice criminelle, procédant par le secret et la torture, et se terminant par des supplices atroces, souvent non mérités ; du désordre enfin et de la confusion des finances, où personne ne pouvait plus se reconnaître. C'est ainsi que tous les Français capables de réfléchir et de sentir, tous ceux qui formaient l'opinion publique s'étaient accoutumés à se nourrir de l'espérance d'une réforme fondamentale ; ils prenaient pour la France l'honneur de ses nobles inspirations, et ils laissaient à son gouvernement, ou plutôt au roi, toute la honte de ses revers, conséquence inévitable des fautes dont elle avait à gémir, des vices de l'homme insouciant, sans honneur et sans désir du bien, qui ne régnait que pour satisfaire ses appétits grossiers et ceux de ses maîtresses."*

Il y eut des gens qui ne virent dans la perte du Canada qu'un grand pas de fait vers la ruine de cette tyrannie inerte et sensuelle. La décadence de l'ancien régime monarchique était visible, mais elle pouvait se prolonger longtemps. Un événement comme celui qui venait d'arriver en Amérique devait la précipiter, et les penseurs, qui voulaient une réformation complète dans l'organisation sociale, et qui voulaient appuyer cette réformation sur la liberté, oublièrent le malheur présent de la nation et surprirent la foule par des applaudissements qui profanaient à ses yeux le culte sacré de la patrie. Voltaire, retiré à Ferney, cé-

---

* " On ne peut qu'être frappé ici, écrivait le 21 février 1765 le ministre anglais à Paris, du désordre visible des affaires publiques et du déclin de l'autorité royale."—Raumer, Bertraye, etc.

Histoire des Français.

lébra le triomphe des Anglais à Québec par un banquet, non comme le triomphe de l'Angleterre sur la France, mais comme le triomphe de la liberté sur le despotisme. Il prévoyait que la perte du Canada serait la délivrance des colonies anglaises, et par suite, l'affranchissement de toute l'Amérique. Après le banquet, la compagnie se retira dans une galerie terminée par un théâtre élégant, où l'on joua " le Patriote insulaire," pièce remplie de sentiments chaleureux pour la liberté. Voltaire parut lui-même dans le principal rôle. Après la pièce, les fenêtres de la galerie s'ouvrirent, et l'on vit une cour spacieuse illuminée et ornée de trophées sauvages. On fit partir un magnifique feu d'artifice au bruit d'une musique guerrière. L'étoile de Saint-George lançait des fusées, au-dessous desquelles on voyait représentée la cataracte de Niagara.†

Ce spectacle étrange donné par un Français a quelque chose de sinistre. C'est le rire effréné d'une haine plus forte que le malheur ; mais ce rire effrayant a reçu depuis son explication dans les bouleversements et les vengeances à jamais mémorables de 1793. La cause des Canadiens fut vengée dans des flots de sang. Mais, hélas ! la France ne pouvait plus rien pour des enfants abandonnés sur les bords du Saint-Laurent ; et un peu plus tard elle en avait perdu le souvenir.

† *Public Advertiser* de Londres du 28 novembre 1759.

LIVRE ONZIÈME.

CHAPITRE I.

DESPOTISME MILITAIRE.—ABOLITION ET RÉTABLISSEMENT DES ANCIENNES LOIS.

1760-1774.

Cessation des hostilités; les Canadiens rentrent dans leurs foyers.—Régime militaire et loi martiale.—Cession du Canada à l'Angleterre.—Émigration de Canadiens en France.—Les lois françaises sont abolies et la religion catholique est seulement tolérée.—Le général Murray remplace le général Amherst.—Etablissement d'un conseil exécutif, législatif et judiciaire.—Division du Canada en deux districts, et introduction des lois anglaises.—Murmure des habitants.—Les colons anglais demandent une chambre élective dont les Canadiens soient exclus, et accusent de tyrannie le général Murray, qui repasse en Europe.—Soulèvement des sauvages occidentaux.—Le général Carleton gouverneur.—Il change le conseil. —Le peuple continue son opposition aux lois nouvelles.—Remontrances. —Rapports de MM. Yorke, de Grey, Marriott, Wedderburn et Thurlow, officiers de la couronne, sur les griefs des Canadiens.—Rétablissement des lois françaises.—Nouvelle demande d'un gouvernement représentatif avec l'exclusion des catholiques.—Pétitions des Canadiens et des Anglais.— Conseil législatif établi en 1774.

Les Canadiens qui n'avaient pas quitté l'armée après le siége de Québec, l'abandonnèrent tout à fait après la capitulation de Montréal, et la paix la plus profonde régna bientôt dans tout le pays. A peine se seraient-ils aperçus qu'ils sortaient d'une longue et sanglante guerre, sans les affreuses dévastations qui avaient été commises, surtout dans le gouvernement de Québec, où il ne restait plus que des ruines et des cendres. Ce district avait été occupé pendant deux ans par des armées ennemies; la capitale avait été assiégée deux fois, bombardée et presque anéantie; les environs, qui avaient servi de théâtres à trois batailles, portaient toutes les traces d'une lutte acharnée. Les habitants

ruinés, décimés par le feu sur tant de champs de bataille, ne songèrent plus qu'à se réfugier sur leurs terres pour réparer leurs pertes ; et, s'isolant de leurs nouveaux maîtres, ils se livrèrent entièrement à l'agriculture.

Les vainqueurs, de leur côté, prirent des mesures pour mettre en sûreté leur précieuse conquête. Amherst fit choix des troupes qui devaient en avoir la garde, et envoya le reste en Europe ou dans les autres colonies. Il divisa le Canada en trois départements, qui correspondaient aux anciennes divisions, et les mit sous la loi martiale. Le général Murray fut placé à Québec, le général Gage, à Montréal, et le colonel Burton, aux Trois-Rivières ; ils prirent des Suisses Français pour secrétaires, afin de se faire comprendre des habitants.* Le général Amherst, comme gouverneur général, laissa ses instructions à ces gouverneurs particuliers, et partit pour New-York.

Murray établit un conseil militaire, composé de sept officiers de l'armée, pour décider les affaires civiles ou criminelles les plus importantes. Ce conseil siégeait deux fois par semaine. Il se réserva les autres affaires, pour les juger lui-même sans appel, ou il les abandonna aux commandants militaires dans les campagnes. Le général Gage adoucit un peu ce système arbitraire dans les limites de sa juridiction. Il autorisa les capitaines de paroisse à terminer les différends qui pourraient survenir entre leurs compatriotes, avec droit d'appel au commandant militaire du lieu ou à lui-même ; plus tard il divisa son gouvernement en cinq districts, dans chacun desquels il établit une cour de justice, composée au plus de sept et au moins de cinq officiers de milice ; ceux-ci tenaient audience tous les quinze jours, et relevaient, selon la localité, de l'un des trois conseils de guerre établis à Montréal, à Varennes, à Saint-Sulpice, et formés d'officiers de l'armée régulière. De toutes ces cours il y avait appel à lui-même, par qui du reste, les sentences en matières criminelles devaient être confirmées et pouvaient être changées ou remises totalement. Ainsi au moyen de leurs officiers de milice, les Canadiens eurent part à l'administration de la justice dans le gouvernement de Montréal. Dans celui de Québec, ils n'y participèrent que par deux hommes de loi cana-

* M. Cramahé à Québec ; M. Bruyères aux Trois-Rivières et M. Mathurin à Montréal.

diens, qui furent nommés procureurs généraux et commissaires auprès du tribunal militaire établi dans la capitale, l'un, Jacques Belcourt de Lafontaine, ancien membre du conseil souverain, pour la rive droite, et l'autre, Joseph-Étienne Cugnet, seigneur de Saint-Etienne, pour la rive gauche du Saint-Laurent. Aux Trois-Rivières, le même système à peu près fut adopté.

Ce régime militaire était une violation des capitulations, qui garantissaient aux Canadiens les droits de sujets anglais, droits par lesquels leurs personnes ne pouvaient être soustraites à leurs juges naturels sans leur consentement. Ainsi, lorsqu'ils comptaient jouir d'un gouvernement légal à l'ombre de la paix, ils virent leurs tribunaux abolis, leurs juges repoussés, et toute leur organisation sociale entièrement bouleversée, pour faire place à la plus insupportable tyrannie, celle de l'état de siége et des cours martiales. Rien ne contribua davantage à isoler le gouvernement de la population que cette conduite répudiée depuis longtemps du droit public et de l'usage des nations. Ne connaissant pas la langue du peuple conquérant, les Canadiens repoussèrent les juges éperonnés qui furent placés ainsi au milieu d'eux, et, sans se plaindre, car ils étaient peu accoutumés à solliciter, ils réglèrent leurs différends ensemble, ou ils les firent régler par le curé et par les notables du lieu, dont l'influence augmenta par là même dans chaque paroisse. Par un heureux effet des circonstances, le peuple et le clergé se trouvèrent unis d'intérêt et de sentiment, et, sous le règne de l'épée, l'expression de la morale évangélique devint la loi de chacun.

Cette organisation militaire, qui témoigne de la crainte qu'avait inspirée la résistance du Canada, fut approuvée de l'Angleterre, à condition néanmoins qu'elle ne subsisterait que jusqu'au rétablissement de la paix ; et qu'alors un gouvernement civil régulier serait établi. Le pays demeura quatre ans sous la loi martiale. Cette époque est connue dans nos annales sous le nom de Règne militaire.

Cependant les Canadiens persistaient à croire que la France ne les abandonnerait pas, et qu'elle se ferait rendre la province à la fin des hostilités. Le clergé, qui n'avait pas la même confiance, rédigea un mémoire sur les affaires religieuses, qu'il adressa aux ducs de Bedford et de Nivernois pendant la discussion du traité de paix. Il réclamait la garantie de l'évê-

-ché et du chapitre de Québec, ainsi que celle du séminaire. « L'évêque titulaire, disait-il, tient ses pouvoirs et sa juridiction de sa place même ; sitôt qu'il a été confirmé par le pape, il n'est plus révocable à sa volonté.» Il proposait de faire élire l'évêque par le chapitre avec l'agrément du roi comme on faisait autrefois dans l'Église, et comme on fait encore en Allemagne.

Après trois longues années passées entre la crainte et l'espérance, les habitants virent tomber leur dernière illusion. Leur destinée fut fixée d'une manière irrévocable à celle de la Grande-Bretagne par le traité de 1763, qui détermina une nouvelle émigration. Les marchands, les hommes de loi, les anciens fonctionnaires, enfin la plupart des notables qui se trouvaient encore dans le pays, passèrent en France après avoir vendu ou même abandonné des biens qui ont été jusqu'à nos jours un objet de litige entre leurs descendants. Il ne resta dans les villes que quelques rares employés subalternes, quelques artisans, à peine un marchand, et les corps religieux. Cette émigration ne s'étendit point aux campagnes, où la population était attachée au sol.

La France, en voyant débarquer sur ses bords ces émigrants qui ne pouvaient se séparer d'elle, fut touchée de leur dévoûment. Elle les favorisa ; elle les accueillit dans les administrations, dans la marine, dans les armées, et récompensa leur zèle et leur courage par de hauts grades. Plusieurs furent nommés au gouvernement de ses possessions lointaines. M. de Repentigny, fait marquis et plus tard brigadier des armées, fut gouverneur du Sénégal sur les côtes d'Afrique, et de Mahé dans les Indes orientales, où il mourut en 1776. M. Dumas, qui avait remplacé M. de Beaujeu dans le commandement des Canadiens à la bataille de la Monongahéla, eut le gouvernement des îles de France et de Bourbon. Un M. de Beaujeu, qui s'était déjà distingué en plusieurs rencontres, accompagna Lapeyrouse, comme aide-major général, dans la conquête des établissements anglais de la baie d'Hudson en 1782, et fut ensuite un des quatre-vingts gentilshommes qui défendirent si héroïquement la redoute de Bethune contre les républicains français en 1793. On peut mentionner aussi le marquis de Villeray, capitaine dans les gardes du corps, et M. Juchereau (Duchesnay,) lieutenant-colonel d'artillerie et commandant de la place de Charleville, où il fut tué dans une sédition populaire en 1792. M. LeGardeur,

comte de Tilly, MM. Pellegrin, de l'Echelle, La Corne, compagnon d'armes et ami du fameux bailli de Suffren, commandèrent tous avec honneur des vaisseaux français et acquirent un nom considéré dans la marine. Le comte de Vaudreuil y obtint le grade d'amiral dans la guerre de la révolution américaine, pendant laquelle il détruisit les établissements anglais du Sénégal et rendit cette colonie à sa patrie. Jacques Bedout, natif de Québec, parvint au grade de contre-amiral. Il était capitaine de vaisseau lorsque, par son combat sous l'île de Croix en 1796, il mérita cet éloge de Fox dans la chambre des communes : " Le capitaine du Tigre, combattant pour l'honneur de sa patrie, a rivalisé en mépris pour la mort avec les héros de la Grèce et de Rome : il a été fait prisonnier, mais couvert de gloire et de blessures."* Joseph Chaussegros de Léry, officier avant 1789, et qui fit toutes les campagnes de la révolution et de l'empire, commandait en chef le génie à l'armée d'Espagne, où il montra un talent consommé à la défense de Badajoz, qu'il dirigea en personne. Il gagna à la bataille d'Austerlitz le cordon de grand officier de la Légion d'honneur, et Napoléon, qui l'avait déjà nommé baron, lui confia le commandement du génie dans la campagne de France en 1814. D'autres officiers, qui formaient comme une petite colonie canadienne dans la Touraine, y vécurent d'une pension que leur fit le gouvernement. Les Canadiens et les Acadiens réfugiés en France, recevaient encore des secours du gouvernement en 1792.

Ceux qui restèrent en Canada, se fiant sur la promesse de leur nouvelle métropole, espéraient jouir enfin d'un gouvernement régulier. Ils envoyèrent des agents à Londres, pour présenter leurs hommages à George III et pour défendre leurs intérêts. Lorsque le chevalier de Léry et sa femme, Louise de Brouagues, qui était l'une des belles femmes de son temps, furent présentés à la cour, le jeune monarque fut si frappé de la beauté de Mme. de Léry, qu'il lui dit, " que si toutes les dames canadiennes lui ressemblaient, il pouvait dire avec vérité qu'il avait fait une belle conquête."

Après les scènes qui viennent de se dérouler sous nos yeux, cette anecdote semble avoir une grâce toute particulière.

L'un des agents, M. Étienne Charrest, qui était chargé de

* Tableau des deux Canadas, par M. I. Lebrun.

négocier au sujet de l'article du traité de paix qui concernait la religion, écrivit plusieurs lettres au comte d'Halifax. Il réclama le maintien de l'organisation ecclésiastique et le rétablissement du droit français ; il se plaignit de la justice militaire et de ses délais ; il recommanda le règlement des ordonnances et autres papiers dus par la France, et la prolongation des délais pour les liquider, parce que ceux fixés étaient trop courts pour les détenteurs canadiens, qui étaient obligés de vendre leur papier à leur ruine à des marchands qui n'en donnaient que ce qu'ils voulaient.*

Les agents religieux renouvelèrent la demande de la conservation de l'évêché. Ils offrirent de loger l'évêque au séminaire, dont il serait le supérieur et dont les membres, devenus chanoines, formeraient son chapitre. " C'est un usage universellement établi, disaient-ils, dans toute église, qu'il n'y a point d'évêque titulaire sans chapitre."

L'Angleterre faisait ses objections et refusait de reconnaître l'évêque sans vouloir pourtant le troubler. Elle s'occupait alors de l'organisation d'une administration régulière. Les Canadiens ressentaient déjà tous les malheurs de la sujétion étrangère ; les sacrifices qu'ils avaient faits n'étaient rien en comparaison des souffrances et des humiliations qui se préparaient pour eux et pour leur postérité. D'abord l'Angleterre voulut répudier tout ce qui était français, et enlever même aux habitants les avantages naturels qu'offrait à leurs enfants l'étendue du pays. Elle démembra leur territoire. Le Labrador, depuis la rivière Saint-Jean jusqu'à la baie d'Hudson, l'île d'Anticosti, l'île de la Magdeleine, furent annexés au gouvernement de Terreneuve ; les îles de Saint-Jean et du Cap-Breton, à la Nouvelle-Écosse ; les terres des grands lacs, aux colonies voisines. Bientôt encore la Nouveau-Brunswick en fut détaché pour prendre le nom qu'il porte aujourd'hui et une administration particulière.

Du territoire l'Angleterre passa aux lois. Le roi, de sa seule autorité, sans le concours du parlement, abolit les lois françaises, si précises, si claires, si sages, pour y substituer les lois anglaises, amas confus d'actes du parlement et de décisions

* Manuscrits de l'archevêché de Québec.—Lettres du 16 et du 27 janvier 1764.

judiciaires, enveloppées de formes compliquées et barbares dont la justice n'a pu encore se débarrasser en Angleterre, malgré les efforts de ses plus grands jurisconsultes ; et cette abolition était faite pour assurer la protection et le bénéfice des lois de la nouvelle métropole à ceux de ses enfants qui s'établiraient en Canada.* C'était renouveler l'attentat commis contre les Acadiens, s'il est vrai de dire que la patrie n'est pas dans l'enceinte d'une ville, dans les bornes d'une province, mais bien dans les affections et les liens de famille, dans les lois, dans les mœurs et les usages d'un peuple. Personne dans la Grande-Bretagne n'éleva la voix contre un pareil acte de tyrannie, qui privait un pays de ses lois au profit d'une immigration qui n'avait pas encore commencé et qui n'aurait peut-être jamais lieu.† Les Canadiens ne furent pas privés de leurs droits sur ce point seulement. En devenant sujets anglais, ils avaient acquis les droits constitutionnels qui appartiennent à tous les sujets de l'empire. Néanmoins le roi déclara qu'il ne serait convoqué d'assemblées représentatives en Canada que quand les circonstances le permettraient ; ce qui était les priver de droits, dont la jouissance eût assuré la conservation de ceux qu'ils avaient toujours possédés.

L'ordre aussi avait été donné dans les instructions royales‡ d'exiger des Canadiens un serment de fidélité. M. Goldfrap, secrétaire du gouverneur, écrivait aux curés, trois ans après, que s'ils refusaient de le prêter, ils se préparassent à sortir du Canada ; les autres habitants devaient subir le même sort s'ils négligaient de prêter le même serment et de souscrire la déclaration d'abjuration. On voulait encore leur faire repousser la juridiction ecclésiastique de Rome, et leur faire répudier le prince de Galles, qui se prétendait roi d'Angleterre sous le nom de Jacques III, et qu'ils ne connaissaient pas plus sous ce nom

* "In this court (the superior court) His Majesty's chief justice presides with power and authority to determine all criminal and civil cases agreable to the laws of England and to the ordinances of this province."—Ordon. du 17 sept. 1764.

† C'est ce qu'un écrivain osa appeler plus tard un acte de bienfaisance et de politique : Political annals of Lower-Canada, being a review of the political and legislative history of that province, &c., by a British settler.—(M. Fleming, marchand de Montréal.)

‡ Du 7 décembre 1763.

que sous l'autre. Ensuite ils furent sommés de livrer leurs armes et de jurer qu'ils n'en cachaient aucune. Un état des diverses communautés religieuses fut dressé avec un précis de leurs constitutions, de leurs droits, de leurs privilèges, de leurs biens, et avec un tableau des églises, des prêtres, des curés, de leurs revenus et de leurs richesses.

Cependant Murray avait été nommé gouverneur général, en remplacement de lord Amherst, repassé en Europe l'année précédente et qui, bien qu'il eût été absent, peut être regardé comme le premier gouverneur anglais du Canada, Gage, Murray, Burton, et ensuite Haldimand, qui remplaça aux Trois-Rivières celui-ci, promu au gouvernement de Montréal, n'avaient agi qu'en sous-ordre. Le nouveau gouverneur, pour obéir à ses instructions, forma un nouveau conseil, qui fut investi, conjointement avec lui, des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Il ne lui manquait que le droit d'imposer des taxes. Ce corps devait être composé des lieutenants gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, du juge en chef, de l'inspecteur général des douanes, et de huit personnes choisies parmi les habitants les plus considérables. Il n'en prit qu'une seule du pays, personne obscure et sans influence, choisie pour faire nombre. Une exclusion haineuse et jalouse avait dicté les instructions de la métropole, et c'est dans ce document funeste qu'on peut trouver la cause de la profonde antipathie de race qui a servi de prétexte de nos jours à lord Durham pour recommander la révocation de la constitution de 1791, et la réunion de tout le Canada sous un même gouvernement, afin de noyer les Canadiens-Français dans une majorité anglaise.

Ce qui restait du pays subit une nouvelle division, et fut partagé en deux districts séparés par les rivières Saint-Maurice et Saint-François. Comme il n'y avait pas de protestants aux Trois-Rivières pour faire des magistrats, ce district fut annexé aux deux que l'on venait de former, pour permettre aux juges de paix de Montréal et de Québec,* de tenir les sessions trimestrielles de cette petite ville. Toute l'ancienne administration fut en même temps refondue. On établit une cour supérieure, civile et criminelle, sous le nom de "cour du banc du roi" et une cour inférieure pour les petites causes, dite "cour des plai-

* Procès-verbaux du conseil exécutif.

doyers communs" toutes deux calquées sur celles de l'Angleterre et tenues de rendre leurs décisions conformément aux lois anglaises, excepté seulement dans les causes pendantes entre Canadiens et commencées avant le 1er octobre 1764. Les juges devaient être nommés par la majorité du conseil et confirmés par l'Angleterre. Le conseil devait servir lui-même de cour d'appel sous la révision du conseil privé du roi.*

Les Canadiens repoussèrent universellement les nouvelles lois. En effet elles n'ont servi qu'à favoriser la centralisation, de la propriété foncière en Angleterre. Le conseil, par qui l'on faisait décréter tous ces changements, discuta et passa une foule d'ordonnances pour régler le cours de la monnaie et les lettres de change, pour obliger les propriétaires à enregistrer les titres primitifs de leurs terres, pour défendre de quitter le pays sans permission, pour fixer l'âge de majorité, pour statuer sur les crimes de trahison et de félonie, pour régler la police, etc.

Il fut question aussi de créer une grande loterie de 10,000 billets, d'une valeur totale de £20,000, pour rebâtir la cathédrale, incendiée pendant le siége. Pour intéresser dans cette entreprise les lords de la trésorerie, l'archevêque de Cantorbery, l'évêque de Londres et la société biblique,† on proposa de leur envoyer des copies de ce projet, qui annonçait assez clairement le dessein de s'emparer des biens religieux des Canadiens.

Le bureau du commerce nommait alors un agent, M. Kneller, pour administrer ceux des jésuites.

On ne cessait point de surveiller avec vigilance la population, dont on paraissait redouter les mouvements; mais le gouverneur n'osa point faire exécuter ses ordres touchant la déclaration d'abjuration, la remise des armes, etc.

Cependant l'évêque, M. de Pontbriant, était décédé à Montréal en 1760, et le siége épiscopal était resté vacant dans le fracas des armes. A la cessation des hostilités, le grand vicaire et le clergé s'adressèrent au général Murray pour demander que l'évêque et le chapitre fussent revêtus des droits que possèdent les évêques et les chapitres dans les pays catholiques. Murray recommanda favorablement leur demande au ministère en 1763, et il envoya M. Cramahé, son secrétaire, à Lon-

* Procès-verbaux du conseil exécutif.

† Procès-verbaux du conseil exécutif.

dres, pour appuyer sa recommandation. En 1765, les papiers furent soumis aux lords-commissaires du commerce et des plantations, qui consultèrent les avocats de la couronne sir Francis Norton et sir W. de Grey. Ceux-ci ne purent s'empêcher de déclarer que, d'après le traité de 1763, les Canadiens n'étaient pas sujets aux lois passées contre les catholiques de l'Angleterre. Dès cette même année 1763, le chapitre de Québec s'était assemblé et avait élu, pour succéder à M. de Pontbriant, M. de Montgolfier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Mais le gouvernement ayant fait des objections à sa nomination, peut-être parce que ses sentiments étaient trop ardents pour la France, M. de Montgolfier renonça à cette charge par une déclaration qu'il donna à Québec l'année suivante. Il désigna en même temps M. Briand, natif de la Bretagne, chanoine et grand vicaire du diocèse, pour remplir le siége vacant. M. Briand fut élu en 1764, et passa à Londres la même année. Deux ans après, il reçut, avec l'agrément de George III, ses bulles du pape Clément XIII, fut sacré évêque à Paris et revint à Québec.

Au commencement de 1765, MM. Amiot et Boisseau, ayant demandé pour leurs compatriotes la permission de s'assembler, le conseil y consentit à la condition que deux de ses membres seraient présents avec pouvoir de dissolution, et que l'assemblée ne pourrait avoir lieu qu'à Québec. L'année suivante, une pareille demande, faite par M. Hertel de Rouville au nom des seigneurs de Montréal, ne fut accordée qu'à la même condition. Lorsqu'ils s'assemblèrent, le général Burton, qui n'en était pas prévenu, en écrivit aussitôt aux magistrats, qui lui répondirent que tout était dans l'ordre. "En tout cas, répliqua le général inquiet, si vous avez besoin de secours, je vous en enverrai."

Rien d'étonnant qu'avec un pareil système de tyrannie et de bouleversement, on ne tremblât de voir la victime abattue s'insurger de désespoir. Bientôt l'on observa de l'inquiétude dans les esprits; des murmures, sourds d'abord, éclatèrent ensuite dans toutes les classes. Ceux qui connaissaient les Canadiens, de tout temps si soumis aux lois, commencèrent à craindre les suites de ce mécontentement profond, surtout lorsqu'ils les virent critiquer tout haut les actes du gouvernement, et montrer

une hardiesse qu'on ne leur avait jamais vue. Si le général Murray était sévère, c'était un homme honorable et qui avait un bon cœur. Il aimait ces Canadiens dociles à l'autorité comme de vieux soldats, dont ils avaient contracté les habitudes dans les armées, ces habitants braves au feu et simples dans leurs mœurs. Une sympathie, née dans les horreurs de la guerre, le portait à compatir à leur situation, tandis que le souvenir de son propre pays, la mémoire des malheurs de ces belliqueux enfants des montagnes d'Écosse, si fidèles à leurs anciens princes, confirmait en lui ces sentiments d'humanité. Pour tranquilliser les esprits, il rendit une ordonnance portant que dans les procès relatifs à la tenure des terres et aux successions, l'on suivrait les lois et les coutumes qui étaient en usage dans le pays sous la domination française. C'était revenir à la légalité, car si l'Angleterre avait le droit de changer les lois sans l'agrément des habitants, elle ne pouvait le faire que par une loi du parlement; ce qui fit dire plus tard à Mazères, qui citait la conduite de Guillaume-le-Conquérant et d'Édouard Ier relativement à l'Angleterre elle-même et au pays de Galles, que les lois anglaises n'avaient pas été légalement introduites en Canada, parce que le roi et le parlement, et non le roi seul, étaient la législature propre de cette colonie, et que par conséquent les lois françaises y étaient encore en vigueur.*

Cependant Murray était obligé d'agir avec un entourage de fonctionnaires qui le faisait rougir tous les jours. Une nuée d'aventuriers, d'intrigants, de valets, s'était abattue sur le Canada à la suite des troupes anglaises et après la capitulation de Montréal.† Des marchands d'une réputation perdue, des cabaretiers crapuleux, composaient la classe la plus nombreuse. Les hommes probes et honorables formaient l'exception. Tous les fonctionnaires publics, les juges, les jurés étaient Anglais et protestants.

Le juge en chef Gregory, tiré du fond d'une prison pour être

" * A plan for settling the laws and the administration of justice in the province of Quebec," précédé de, " A view of the civil government and administration of justice in the province of Canada, while it was subject to the crown of France," par Mazères (manuscrit).

† Dépêches de Murray.

placé à la tête de la justice, ignorait le droit civil et la langue française. Le procureur général n'était guère plus propre à remplir sa charge. Les places de secrétaire provincial, de greffier du conseil, de régistrateur, de prévôt-maréchal, furent données à des favoris qui les louèrent aux plus offrants !

[illegible]

[illegible] gien de la garnison et un cap[illegible] en retraite étaient jug[illegible]s des plaidoyers communs ; ils remplissaient en outre plusieurs autres emplois, qui portaient leurs appointements à un chiffre considérable.

Murray, dégoûté de la tâche qu'on lui avait imposée, ne put dissimuler sa mauvaise humeur au ministère. " Le gouvernement civil établi, dit-il, il a fallu choisir des magistrats et prendre des jurés parmi quatre cent cinquante commerçants, artisans et fermiers, méprisables principalement par leur ignorance. Il n'est pas raisonnable de supposer qu'ils résistent à l'enivrement du pouvoir qui est mis entre leurs mains contre leur attente, et qu'ils ne s'empressent pas de faire voir combien ils sont habiles à l'exercer. Ils haïssent la noblesse canadienne à cause de sa naissance et parce qu'elle a des titres à leur respect ; ils détestent les autres habitants, parce qu'ils les voient soustraits à l'oppression dont ils les ont menacés."

Malgré tout ce qu'on avait accordé à leurs prétentions, ces nouveaux colons n'étaient pas encore satisfaits ; ils voulaient avoir un gouvernement représentatif, pour posséder dans toute leur plénitude ces droits qu'ils tenaient de leur origine, disaient-ils, et qu'ils portaient avec eux partout où ils allaient. Mais tout en accusant le despotisme du système existant, ils refusaient aux Canadiens les avantages qu'ils réclamaient pour eux. Ils voulaient être seuls électeurs et seuls éligibles. Ils disaient que la loi anglaise était en vigueur à Québec comme à Londres, et regardaient la reconnaissance du catholicisme dans le traité de Versailles comme une de ces conventions illusoires qu'on viole sans déshonneur. Ils voulaient en un mot faire du Canada une nouvelle Irlande.*

* Voici ce que M. de Beaumont dit de la conduite des Anglais, après qu'ils eurent conquis l'Irlande :

Afin de se conformer à ses instructions, Murray convoqua pour la forme une assemblée des représentants du peuple, car il savait que les Canadiens, comme catholiques, refuseraient de prêter le serment du test, et il était décidé à ne pas admettre les protestants seuls : la chambre ne siégea point. Les Anglais portèrent alors des accusations à Londres contre l'administration du gouverneur, et excitèrent des dissensions dans la colonie, où l'on vit tout à coup les villes remplies de trouble et de confusion. Murray fut accusé de favoriser le parti militaire, et excités par ses ennemis, les marchands de Londres présentèrent une requête au bureau du commerce contre son administration et en faveur d'une chambre élective. Les choses en vinrent au point qu'il fallut le révoquer en le sacrifiant plutôt à la sympathie qu'il semblait porter aux Canadiens qu'à des abus de pouvoir. Il répondit au conseil, qui lui présenta une adresse à l'occasion de son départ, " qu'il espérait que le gouvernement de son successeur ne serait pas troublé par les ressentiments contre les auteurs des injustes calomnies qu'on avait entassées contre lui-même." Repassé à Londres, il lui suffit de mettre devant les ministres le recensement qu'il avait fait faire de la population en 1765, pour démontrer l'impossibilité d'exclure les catholiques du gouvernement, puisqu'il n'y avait que 500 protestants en Canada sur 69,275 habitants.* Le comité du con-

* Il n'y avait que 36 familles protestantes dans les campagnes. En 1765, il n'y avait que 136 protestants dans le district de Montréal.—État officiel, dressé sur les rapports des juges de paix et déposé aux archives provinciales.

. . , ... " Les Anglo-Normands, à peine établis en Irlande, y possédèrent tout aussitôt de certains priviléges et de certaines libertés propres à la société féodale, et que les rois d'Angleterre n'eurent probablement point eu la volonté de leur contester, alors même qu'ils en auraient eu le pouvoir. Ils eurent des droits bien reconnus, des garanties formellement stipulées, et des institutions aussi libres en principe que celles de l'Angleterre : le jugement par jury s'établit avec eux en Irlande; ils y firent leurs lois dans un parlement irlandais, composé de seigneurs et de bourgeois, c'est-à-dire de lords et de communes ; peu de temps après que la grande charte eut été proclamée en Angleterre, on vit aussi son empire reconnu en Irlande. Mais, en recevant ces libertés, les Anglo-Nor-

seil privé du roi, chargé de conduire l'investigation, fit rapport, en 1767, que les accusations portées contre lui étaient mal fondées; mais son acquittement ne le fit point revenir en Canada.

Les protestants néanmoins persistaient à demander les lois qui avaient été décrétées contre les catholiques en Angleterre. Voyant l'attachement des Canadiens à leur religion, les hommes les plus habiles voulurent dissimuler le but. Ainsi une université d'Angleterre proposa le système suivant: "Ne parler jamais contre le papisme en public, mais le miner sourdement; engager les personnes du sexe à épouser des protestants; ne point disputer avec les gens d'Église et se défier des jésuites et des sulpiciens; ne pas presser le serment d'allégeance; réduire l'évêque à l'indigence; fomenter la division entre lui et les prêtres; exclure les Européens de l'épiscopat, ainsi que les habitants du pays qui ont du mérite et qui peuvent maintenir les anciennes idées; si l'on conserve un collége, en exclure les jésuites et les sulpiciens, les Européens et ceux qui ont étudié sous eux, afin que sans secours étranger le papisme s'ensevelisse sous ses propres ruines; rendre ridicules les cérémonies religieuses qui frappent le peuple; empêcher les catéchismes; faire grand cas de ceux qui ne feront aucune instruction au peuple, les entraîner au plaisir et les dégoûter d'entendre les confessions; louer les curés luxueux, leur table, leurs équipages, leurs divertissements; excuser leur intempérance, les porter à violer le célibat, qui en impose aux simples; tourner les prédicateurs en ridicule."

Le chapelain de la garnison, qui servait de ministre aux protestants de Québec, parlant d'une manière plus précise qu'on ne

mands d'Irlande les gardèrent pour eux, et n'en étendirent point le bienfait aux populations irlandaises soumises à leur domination.

. . . .

Les barons normands de leur côté, qui "se livraient à de grands désordres, et faisaient peser sur la population indigène une dure oppression, étaient intéressés à ce que celle-ci ne pût invoquer contre eux la protection de la loi anglaise, dont ils violaient sans cesse les commandements."* *L'Irlande sociale, politique et religieuse.*

* Leland, tome 1, p. 225.

l'avait fait jusque-là, voulut engager formellement le conseil à prendre possession de l'évêché catholique pour l'évêque de Londres, avec toutes les propriétés qui en dépendaient, et à lui en donner la jouissance à lui-même et à ses successeurs. Quant aux biens des sociétés religieuses, les lords de la trésorerie, devant cet appât qui les tentait toujou[illegible] général Mills, dans leurs instructions de 1766, [illegible] terres de ces sociétés, particulièrement les terres des jésuites, faisaient ou allaient faire partie du revenu de la couronne, il tachât, par arrangement conclu avec les personnes intéressées, d'en prendre possession, en leur accordant telle pension viagère qu'il jugerait convenable, et qu'il eût soin que les terres n'échappassent point au roi par séquestration ou aliénation."

Pendant que Murray était encore en Canada, les sauvages des pays occidentaux cherchèrent à se soulever. Les Français étaient à peine sortis de l'Amérique que ces peuplades barbares avaient senti toute la force de l'observation qui leur avait été faite tant de fois, qu'elles perdraient leur influence politique et leur indépendance du moment qu'une seule nation européenne dominerait dans ce continent. Ponthiac, chef outaouais, brave, expérimenté et ennemi mortel des Anglais, qu'il avait poursuivis avec acharnement dans la dernière guerre, forma le projet de les chasser des bords des lacs, et entraîna dans son complot les Hurons, les Outaouais, les Chippaouais, les Poutouatamis et d'autres tribus, que les Anglais avaient négligé de traiter avec la considération que les Français avaient coutume de leur montrer, et que cette espèce de mépris avait choquées. Il tint le Détroit assiégé plusieurs mois sans pouvoir le prendre. Il se proposait de s'y fixer et d'y former le nœud d'une puissante confédération pour contenir les blancs au Niagara et aux Apalaches. Ses alliés s'emparèrent de Michilimackinac par surprise et en massacrèrent la garnison. Sept à huit postes anglais, Sandusky, Saint-Joseph, Miâmis, Presqu'île, Venango, etc., tombèrent entre les mains de ces barbares, qui ravagèrent les frontières de la Pennsylvanie et de la Virginie, et repoussèrent un détachement de troupes à Bloody-Bridge ; deux mille personnes furent massacrées ou traînées par eux en captivité; un pareil nombre fut obligé d'abandonner les frontières pour aller chercher un lieu de refuge dans l'intérieur. Mais le

projet de Ponthiac était trop vaste pour ses forces. Les confédérés, battus à Bushy-Run par le colonel Bouquet, éprouvèrent encore d'autres échecs qui les obligèrent à faire la paix à Oswégo en 1766, avant l'arrivée des 600 Canadiens que le général Murray envoyait au secours de leurs compatriotes du Détroit. Ponthiac se retira avec sa famille dans l'intérieur. En 1769, il vint aux Illinois. Il régnait alors beaucoup d'agitation parmi les aborigènes. Les Anglais soupçonnant les intentions de ce chef célèbre, un de leurs coureurs de bois, nommé Williamson, le fit assassiner dans la forêt de Cahokia, vis-à-vis de Saint-Louis.*

C'est sous l'administration de Murray que fut introduite la première presse et que fut commencée la publication du premier journal qu'on ait vu en Canada. La "Gazette de Québec," soutenue par 150 abonnés, parut pour la première fois, mi-partie en français et en anglais, le 21 juin 1764. Timide d'abord, cette feuille ne se permit pendant longtemps aucune observation sur la politique du jour ; elle se bornait à recueillir les nouvelles étrangères, à noter les principaux événements et à garder un silence de commande sur tout le reste, ce qui fait qu'on y cherche en vain un reflet de l'opinion publique pendant tout le reste du dernier siècle.

Pourtant il se passait alors dans le parlement de la Grande-Bretagne, une loi qui allait avoir un immense retentissement dans l'Amérique septentrionale, puisqu'elle devait finir par en armer toute la population contre l'Angleterre. Sous prétexte que la dernière guerre l'avait obligée d'augmenter énormément sa dette, l'Angleterre voulut taxer les colonies sans leur consentement. Elle passa la loi du timbre et imposa une taxe sur ses sujets américains. Toutes les anciennes colonies protestèrent ; le Canada et la Nouvelle-Écosse seuls gardèrent le silence ou ne firent qu'une résistance passive.

En présence des graves difficultés que cette opposition des provinces américaines faisait prévoir, l'Angleterre fut forcée de suivre une politique moins oppressive en Canada. Elle modifia ses instructions et changea les principaux fonctionnaires.

* History of the conspiracy of Ponthiac and the war of the north american tribes against the english colonies after the conquest of Canada, by Francis Parkman, Boston, 1851

Elle y envoya en 1766 le brigadier général Carleton comme lieutenant-gouverneur, un nouveau juge en chef, M. Hay, et un nouveau procureur général, M. Mazères, fils d'un réfugié français. Carleton prit l'administration des mains du conseiller Irving, qui en était chargé depuis le départ du général Murray, et l'un de ses premiers actes fut de retrancher de son conseil ce même Irving et un autre fonctionnaire, qui était le favori de son prédécesseur.* Ces changements paraissaient d'un bon augure.

Depuis longtemps les Canadiens avaient fait leurs plaintes à leur nouvelle métròpole; mais la seule crainte de troubles sérieux dans les autres colonies put arrêter tout à fait l'Angleterre dans la voie qu'elle avait prise. Les ministres renvoyèrent les plaintes d'abord au bureau des plantations, puis au procureur et au solliciteur général, MM. Yorke et de Grey, et, en attendant leur rapport, ils firent désavouer par le roi l'ordonnance de 1764, qui fut remplacée par une autre donnant aux Canadiens le droit d'être jurés dans des cas spécifiés et d'être avocats sous certaines restrictions.

Le travail de MM. York et de Grey fut présenté dans le mois d'avril 1766. Ils reconnaissaient tous les défauts du système de 1764, et attribuaient les désordres qui en étaient résultés à deux causes principales: 1° l'administration de la justice dans des formes nouvelles, sans le concours des habitants et dans une langue qui leur était étrangère; d'où il arrivait que les parties n'entendaient rien à ce qui était plaidé et jugé, faute d'avocats pour conduire leurs causes, de jurés pour décider et de juges parlant le français pour déclarer quelle était la loi et pour prononcer le jugement, ce qui produisait les maux réels de l'oppression, de l'ignorance et de la corruption, ou, ce qui est presque la même chose, le soupçon et la croyance qu'ils existaient; 2° l'alarme causée par l'interprétation donnée à la proclamation de 1763, interprétation qui faisait croire que l'intention du gouvernement était d'abolir les lois et les coutumes du pays, moins pour assurer l'avantage des lois anglaises aux Canadiens et pour protéger d'une manière

* C'était Mabane. A peu près dans le même temps, un nommé Kluck, greffier de la cour des plaidoyers communs, était destitué pour extorsion. Irving était un major; Mabane, un chirurgien de régiment.

plus efficace leurs personnes, leurs biens et leur liberté, que pour leur imposer sans nécessité des règles arbitraires et nouvelles, qui auraient l'effet de confondre et de renverser leurs droits au lieu de les maintenir.

Ils approuvaient aussi, avec de légères modifications, le nouveau système de judicature proposé par les lords-commissaires, sauf sur un seul point. Ce système consistait à diviser la province en trois districts et à établir " une cour de chancellerie, composée du gouverneur et de son conseil, qui servirait en même temps de cour d'appel, dont le conseil à Londres pourrait réviser les jugements ; une cour supérieure, composée d'un juge en chef et de trois juges puînés, sachant la langue française, l'un d'eux, les lois du pays, et tous étant tenus de conférer de temps en temps avec les avocats canadiens les plus recommandables," pour se mettre au fait de l'ancienne jurisprudence.

Après avoir recommandé de nommer quelques Canadiens dans la magistrature, les rapporteurs, voyant qu'on persistait à retenir les lois anglaises, firent observer que " c'est une maxime de droit public de laisser subsister les lois du peuple conquis jusqu'à ce que le vainqueur en ait proclamé de nouvelles, et que c'est agir d'une manière oppressive et violente que de changer soudainement les coutumes et les lois d'un pays ; c'est pourquoi les conquérants qui agissent avec sagesse, après avoir pourvu à la sûreté de leur domination, procédent lentement et laissent à leurs nouveaux sujets toutes les coutumes qui sont indifférentes de leur nature, surtout celles qui régissent la propriété et en assurent l'existence. Il est d'autant plus essentiel de suivre une pareille politique, que le Canada est une grande colonie, établie depuis très-longtemps par les Français et améliorée par eux... On ne pourrait y introduire tout à coup les lois anglaises de propriété, avec le mode anglais de transport et d'aliénation, notre loi de succession et notre manière de contracter et d'interpréter les contrats, sans commettre une injustice manifeste et sans occasionner la plus grande confusion. Les Anglais qui achètent des biens au Canada, peuvent et doivent se conformer aux lois qui les régissent dans ce pays, comme on se conforme aux lois de certaines parties du royaume ou des autres possessions de la couronne. Les juges anglais envoyés d'ici peuvent facilement, à l'aide des jurisconsultes et des

Canadiens éclairés, se mettre au fait de ces lois, et décider d'après les coutumes du pays, de même qu'on décide d'après la coutume de Normandie les affaires au Jersey et au Guernesey.'" Les rapporteurs enfin proposaient de rétablir les lois civiles françaises, et d'autoriser les juges à faire des règles pour la procédure dans les différents tribunaux.

Malgré les raisons de haute politique et de justice qui avaient motivé les conclusions de ces deux célèbres jurisconsultes, leurs propositions ne furent point adoptées. L'Angleterre chargea, l'année suivante, Carleton de faire une enquête sur l'administration de la justice. La longue investigation qui eut lieu, exposa encore une fois les nombreux défauts du nouveau régime, et l'extrême confusion qui continuait à régner en Canada, puisque les meilleurs jurisconsultes étaient partagés sur la question de savoir quelles lois y étaient en vigueur. Les propositions par lesquelles il fallait conclure renouvelèrent les embarras du pouvoir. On revenait toujours à la division de la province en trois districts ; après avoir suggéré d'établir dans chacun de ces départements judiciaires un juge, avec un assistant canadien pour expliquer la loi, mais sans voix délibérative, un shérif et un procureur du roi, on soumettait plusieurs projets pour mettre fin à l'incertitude touchant les lois ; mais on n'osait point indiquer celui qu'il fallait préférer. Ainsi l'on proposait de faire un code nouveau et d'abolir les lois françaises et anglaises, ou de rétablir purement et simplement les anciennes lois, en y ajoutant les parties du code criminel anglais les plus favorables à la liberté, ou enfin d'établir les lois anglaises seulement, avec des exceptions en faveur de quelques-unes des anciennes coutumes. Le gouverneur ne voulut point approuver ce rapport. Il en fit un autre plus conforme aux vœux des Canadiens, dans lequel il recommanda la conservation des lois criminelles anglaises, et le rétablissement pur et simple des lois civiles françaises en vigueur avant la conquête. Le juge en chef Hey et le procureur général Mazères firent chacun un rapport à part ; ils suggérèrent de conserver des anciennes lois toutes celles qui concernaient la tenure, l'aliénation, le douaire, les successions et la distribution des biens des personnes mortes sans testament.

Ces divers rapports furent transmis en Angleterre avec toutes les pièces justificatives, et renvoyés, en 1770, par le conseil

d'État à un comité spécial, qui, après avoir délibéré sur ces documents, sur un autre rapport que lui avaient fait les lords-commissaires en 1769, et sur les pétitions des Canadiens, recommanda de donner tous ces papiers à l'avocat du roi et aux procureur et solliciteur généraux, pour dresser un code civil et un code criminel propres au pays, en profitant de la présence de son gouverneur. Carleton, devenu gouverneur général en 1768, était passé en Angleterre en 1770, avec M. de Lotbinière, pour être entendu sur les affaires du Canada. Le président du conseil, M. Cramahé, le remplaça à la tête du gouvernement. MM. Hay et Mazères avaient aussi été appelés à Londres. MM. Marriott, Thurlow et Wedderburne remplissaient alors chacun l'une des trois charges d'avocat du roi, de procureur général et de solliciteur général; ils passaient pour des hommes éminents dans la science du droit. Ils présentèrent leurs travaux en 1772 et 1773. Ces jurisconsultes différaient entre eux sur plusieurs points, mais concluaient à peu près de la même manière, excepté Marriott, qui en était venu à un résultat contraire.

Marriott pensait que l'établissement d'une assemblée représentative était prématuré chez un peuple sans éducation, quoiqu'il possédât un collége de jésuites ; il fallait, suivant lui, établir un conseil législatif, nommé par la couronne et composé de protestants seulement, et non de protestants et de catholiques ou de Canadiens, comme le recommandait le bureau du commerce ; on devait conserver le code criminel anglais, tolérer l'usage de la langue française et promulguer dans les deux langues tous les actes publics. Par le 36e article de la capitulation de Montréal, l'Angleterre s'était obligée de respecter la propriété et les lois qui la protégeaient : par conséquent la tenure des terres et toutes les lois qui la concernaient devaient être maintenues ; le silence du traité de Versailles n'annulait point la capitulation de Montréal, parce que c'était un pacte national, conclu avec les habitants eux-mêmes à condition qu'ils cesseraient toute résistance. Puis, tout en reconnaissant ainsi les titres sur lesquels s'appuyait le Canada, Marriott déclarait que néanmoins le parlement impérial avait le droit de changer ces lois, sophisme par lequel il détruisait tout ce qu'il venait de dire. Si la coutume de Paris était maintenue, il fallait, suivant lui, l'appeler coutume du Canada, pour effacer de l'esprit des habitants jusqu'aux idées d'attachement qu'ils

pouvaient conserver encore pour la France ; et, pour cette raison, il convenait peut-être de changer une partie de cette coutume afin de l'assimiler aux lois anglaises, puisque tout devait tendre vers l'anglification et le protestantisme. S'il fallait admettre le culte catholique, on devait en bannir les doctrines et ne pas lui donner plus de privilèges en Canada qu'il en avait en Angleterre; il ne devait pas y avoir d'évêque; le diocèse pouvait être gouverné par un grand vicaire qu'éliraient le chapitre et les curés de paroisses, ou par un surintendant ecclésiastique, nommé par le roi et dont le pouvoir se bornerait à l'ordination des prêtres. Toutes les communautés religieuses d'hommes et de femmes devaient être abolies après la mort des membres alors vivants, et leurs biens, restitués à la couronne pour être employés au soutien des cultes et à l'éducation de la jeunesse sans distinction de croyances ; les curés devaient être rendus inamovibles ; et il fallait maintenir le chapitre de Québec, contre l'opinion du bureau du commerce, qui s'était prononcé pour son abolition.

Ce chapitre s'éteignit tout à fait en peu de temps, parce que les chanoines restés dans le pays étaient vieux, et que l'évêque n'en nomma pas d'autres pour les remplacer, sous prétexte qu'il n'y avait pas assez de prêtres, qu'il était difficile d'en appeler des campagnes pour les assemblées capitulaires, et que la caisse épiscopale, privée de ses plus grands revenus par la conquête, ne pouvait subvenir à cette dépense. Marriott pensait qu'il fallait conserver le chapitre, afin que les canonicats fussent de " petites douceurs " entre les mains du gouvernement, pour récompenser la fidélité des prêtres qui montreraient du zèle pour l'Angleterre.

Il terminait en disant que les processions et les autres pompes religieuses devaient être défendues dans les rues ; les biens du séminaire Saint-Sulpice, réunis à ceux de la couronne, et les fêtes, abolies, excepté celles de Noël et du Vendredi-Saint ; que les dîmes devaient être payées au receveur général, pour être distribuées en proportions égales entre les membres du clergé protestant et les membres du clergé catholique qui se conformeraient aux doctrines de l'église anglicane. Enfin le système de Marriott, c'était le système de l'Irlande, car la tyrannie s'exerce aussi bien au nom de Dieu et de la religion qu'au nom de la nécessité. Les

lords-commissaires du commerce avaient déjà fait la même suggestion, en ajoutant que les églises devaient servir alternativement au culte protestant et au culte catholique, double emploi auquel Marriott était opposé, excepté pour les cures des villes. Le général Murray avait reçu l'ordre dans le temps d'admettre les ministres protestants à la collation des cures dans les villes ; mais, par politique, il n'avait pas voulu le mettre à exécution.

Dans ce rapport, Marriot ne laisse pas échapper un mot, pas une pensée d'adoucissement pour le sort des Canadiens ; c'est un long cri de proscription contre leurs usages, leurs lois, leur religion ; son hostilité n'est retenue sur quelques points que par certaines règles de prudence et certaines raisons de nécessité, qu'il ne peut s'empêcher de reconnaître pour le moment, en attendant toutefois que leur dispensation devienne chose possible et dès lors chose justifiable.

Le solliciteur général Wedderburne, qui a été depuis chancelier d'Angleterre sous le nom de lord Loughborough, se laissa guider par des principes d'un ordre plus élevé et plus philosophique, et fit preuve de plus de modération et de plus de justice dans ses propositions. Il s'étendit sur la forme du gouvernement et sur la religion des Canadiens, parce que l'une et l'autre, suivant lui, devaient nécessairement exercer une grande influence sur les lois civiles et criminelles qui seraient données à ce peuple ; et, tout en déclarant qu'il serait imprudent de lui accorder une constitution élective, il reconnut qu'il avait des droits qu'il fallait respecter, ce qu'on n'avait pas encore fait, et que l'on devait lui assurer un gouvernement équitable. « Le gouvernement établi après le traité de 1763, dit-il, n'est ni militaire, ni civil ; et il est évident qu'il n'a pas été fait pour durer. Il faudrait créer un conseil revêtu du pouvoir de faire des ordonnances pour le bon gouvernement du pays, mais non du droit de taxer, droit que le parlement impérial pourrait se réserver pour lui seul ; permettre le libre exercice de la religion catholique en abolissant dans le temporel de l'Église tout ce qui est imcompatible avec la souveraineté et le gouvernement, telle que la juridiction ecclésiastique de Rome ; rendre les curés inamovibles et donner la collation des cures au roi ; séculariser les ordres monastiques des hommes et tolérer ceux des femmes ; conserver le code civil français et la loi criminelle anglaise avec des

modifications; établir un système de judicature à peu près semblable à celui que le conseil canadien a recommandé; enfin, sans négliger entièrement les préjugés des Canadiens ainsi que ceux des émigrés anglais, quoique la bonne politique oblige de montrer plus d'attention aux premiers qu'aux seconds, non-seulement parce qu'ils sont plus nombreux, mais parce qu'il n'est pas de l'intérêt de la Grande-Bretagne de voir établir beaucoup d'Anglais en Canada, reconnaître aux Canadiens le droit de jouir de toutes celles de leurs anciennes lois qui ne sont pas incompatibles avec les principes du nouveau gouvernement, vu que leurs propriétés leur ayant été garanties, les lois qui les créent, les définissent, les modifient, doivent aussi leur être conservées, autrement leurs propriétés se réduiraient à une simple possession personnelle."

Thurlow, qui a été aussi lui l'un des chanceliers les plus éminents de l'Angleterre et l'un de ses juges les plus indépendants, était alors procureur général. Il avait la réputation d'être en politique plutôt conservateur que libéral, et plutôt hostile que favorable aux libertés des colonies. Il se montra néanmoins l'un des amis les plus généreux des Canadiens. Sans faire de recommandations spéciales en leur faveur, il invoqua des principes plus élevés, plus justes que ceux d'aucun autre homme d'État anglais. S'appuyant sur cette sage philosophie qui combat le droit de la force et défend celui de la raison et de la justice, qui appelle la sympathie des hommes sur les opprimés et la haine des générations sur les oppresseurs, il soutint tout ce qu'il y avait de juste, d'humain, de politique dans les propositions qui avaient été faites depuis 1764, au sujet de la forme de gouvernement, de la religion et des lois qui convenaient au Canada.

Après avoir passé en revue les divers systèmes qui avaient été proposés, les changements qu'on avait voulu introduire, et les opinions contraires qui existaient sur toutes ces questions fondamentales, il déclara que, comme il ignorait de quelle manière le roi voulait les décider, il ne pouvait faire aucune proposition spéciale; mais qu'il se permettrait néanmoins d'indiquer les principes qu'on devait suivre si l'on voulait toucher aux lois du Canada.

" D'après le droit des gens, dit-il, les Canadiens paraissent avoir la faculté de jouir de leurs propriétés avec tous les attributs et incidents de tenures, comme ils le faisaient lors de la capitulation et du traité de paix ; ils ont aussi le droit de jouir de leur liberté personnelle, toutes choses pour lesquelles ils doivent s'attendre à la protection de la couronne.

" Par une conséquence qui semble nécessaire, toutes les lois qui concernent la création, la définition et la protection de la propriété doivent être maintenues. En introduire d'autres, ce serait, comme le disent très-bien MM. Yorke et de Grey, confondre et renverser les droits au lieu de les maintenir.

" Là où certaines formes de justice civile ont été établies depuis longtemps, les hommes ont eu des occasions fréquentes de sentir eux-mêmes et d'observer chez les autres la puissance coercitive de la loi. Ces exemples laissent une impression sur les opinions des hommes et les arrêtent dans leurs actions ; ceux qui n'ont jamais vu opérer la justice ou connu les lois, acquièrent encore une sorte de connaissance traditionnelle des effets et des conséquences légales de leurs actes, connaissance suffisante et en même temps absolument nécessaire dans les affaires ordinaires de la vie. Il est donc facile de concevoir quel trouble extrême doit occasionner l'introduction de nouvelles formes de justice ; cette introduction doit entraîner à sa suite le doute et l'incertitude dans les transactions, le désappointement et les pertes dans le résultat.

" La même remarque s'applique avec encore plus de force aux lois criminelles, qui offrent des exemples plus frappants et des conséquences plus importantes. La consternation générale que produit une sujétion soudaine à un nouveau système, dure longtemps malgré le relâchement ou la douceur du code.

" De ces observations je conclus donc, que des sujets nouvellement acquis par droit de conquête doivent attendre de la bonté et de la justice de leur conquérant la conservation de toutes leurs anciennes lois ; ils n'ont pas moins raison, ce me semble, de l'attendre de sa sagesse. Il est de l'intérêt du conquérant de ne point molester ses nouveaux sujets, mais de les laisser dans une très-grande tranquillité et dans une sécurité profonde comme dans la persuasion qu'ils ont tout cela, pour ne point leur donner inutilement sujet de se plaindre, d'être

mécontents et de manquer de respect à leur nouveau souverain. Le meilleur moyen d'assurer la paix et l'ordre, c'est de les laisser dans leurs habitudes d'obéissance aux lois auxquelles ils sont accoutumés, et non de les forcer à suivre des lois qu'ils ne connaissent point; et si le système qu'on veut détruire est plus parfait que tout ce que la sagacité humaine peut espérer d'y substituer, alors la balance l'emporte entièrement en sa faveur."

Thurlow disait en terminant: "Bien que ces observations puissent être justes en général, on peut supposer des circonstances qui rendent les exceptions et les restrictions nécessaires; dans ces cas les changements imposés par ces circonstances doivent se faire pour des raisons de nécessité positive et insurmontable que la véritable sagesse ne peut mettre en oubli; et non pour des raisons de nécessité idéale que des spéculateurs ingénieux peuvent toujours créer par des suppositions possibles, des déductions incertaines et des arguments forcés, tels que ceux qui sont exposés en faveur de l'assimilation d'un pays conquis, en fait de lois et de gouvernement, à l'Angleterre elle-même ou à d'anciennes provinces que d'autres accidents ont attachées à l'empire, afin d'avoir le plaisir d'établir une harmonie, une uniformité dans ses différentes parties qu'il est impossible d'atteindre, et qui, d'ailleurs, seraient inutiles si l'on y parvenait; ou afin d'ôter à l'argumentation d'un avocat la faculté d'invoquer les savantes décisions du parlement de Paris, de peur d'entretenir chez les Canadiens le souvenir historique de l'origine de leurs lois; ou encore afin de satisfaire les espérances impossibles de cette poignée d'Anglais dépourvus de tout principe, que les accidents conduisent en Canada, et qui croyent trouver là les différentes lois des différents pays d'où ils viennent eux-mêmes. " En présence des troubles dans les autres provinces, la logique pressante et sarcastique de Thurlow aida puissamment la cause des Canadiens.

Le conseil d'État avait sous les yeux tous ces rapports en 1773. Depuis neuf ans l'Angleterre cherchait partout des motifs qui pussent justifier aux yeux des nations et de la cons cience publique l'abolition des lois et de la religion qu'elle avait juré de conserver aux Canadiens par les traités. La justice que montra Thurlow serait restée sans effet, et le Canada serait passé sous la domination d'une poignée d'étrangers, ayant

une religion, une langue, des lois et des usages différant totalement de ceux de ses habitants, sans la révolution américaine, qui commença à faire craindre à l'Angleterre la perte de toute l'Amérique du nord.* Cette métropole différa de donner son dernier mot jusqu'en 1774; et l'on peut dire que la révolution qui sauva la liberté des États-Unis obligea l'Angleterre à laisser les Canadiens jouir de leurs institutions et de leurs lois, en un mot, à leur rendre justice, afin d'avoir au moins une province pour elle dans le Nouveau-Monde.

Depuis quelque temps la patience des Canadiens et la violence du parti anglais, auquel aboutissait par contre-coup le choc des agitations des autres provinces, formaient un contraste qui faisait réfléchir le cabinet de Londres. Les Anglais remplissaient la magistrature ; les magistrats de Montréal, non moins turbulents que le reste de leurs compatriotes, avaient été sommés de comparaître devant le conseil, à Québec, pour répondre à certaines accusations qui avaient été portées contre eux. L'un des accusés, nommé Walker, loin de se défendre, protesta contre tout ce que faisaient le gouverneur et le conseil, et exprima des sentiments qui correspondaient avec ceux des agitateurs des autres colonies ce qui fit dire au procureur général Suckling qu'une pareille audace était un crime.

Les Canadiens ne cessaient point de faire des efforts pour sortir de l'oppression sous laquelle ils gémissaient. Ils se plaignirent au gouvernement de l'administration tyrannique et odieuse de la justice dans le district de Montréal. Le conseil fut obligé de faire écrire aux magistrats de ce district† "que, d'après des faits trop notoires pour être révoqués en doute, les sujets du roi généralement, mais plus particulièrement ses sujets canadiens-français étaient journellement en proie à un degré de souffrance et d'oppression qu'ils ne pouvaient plus endurer et que la justice publique ne pouvait tolérer davantage." Une foule d'abus étaient attribués à ces magistrats, comme l'usage de répandre "dans les différentes paroisses des papiers signés par un seul juge de paix, pour être remplis ensuite, sous la forme d'une as-

* Le pamphlétaire Flemming dit : "The government consulted governor Carleton as to the means of exciting the zealous cooperation of the leaders of the French-Canadians, when he suggested the restoration of french laws."

† Le 12 juillet 1769.

signation ou d'une prise de corps, d'un jugement ou d'une exécution, suivant l'emploi qu'en voudrait faire celui à qui ces papiers étaient confiés et qui souvent n'était pas même officier de justice, pratique si illégale en elle-même, si pernicieuse dans ses effets et si déshonorante pour les magistrats qui l'autorisent, que le gouverneur général et le conseil n'auraient pu y croire, s'ils n'en avaient eu des preuves de nature à leur ôter jusqu'à la possibilité du doute."

Le gouverneur chargea le conseil de faire une enquête à ce sujet. Le comité auquel cette tâche fut confiée, rapporta * que les pouvoirs trop étendus donnés aux juges de paix par l'ordonnance de 1764 touchant la propriété foncière, avaient été exercés d'une manière arbitraire et oppressive, particulièrement dans le district de Montréal ; que les magistrats avaient outre-passé leurs pouvoirs en bien des cas, et s'étaient attribué une juridiction que ne leur donnait point l'ordonnance précitée, et qui ne devait pas être exercée par un tribunal sommaire ; qu'un magistrat en particulier avait exercé seul une autorité que l'ordonnance ne donnait pas même à trois juges de paix en session trimestrielle ; que par suite d'une omission dans cette loi, les magistrats s'arrogeaient une autorité dangereuse, dont la conséquence était de remplir les prisons de malheureux et de réduire des familles entières à l'indigence ; que l'autorité qu'ils s'attribuaient aussi de faire vendre les propriétés foncières pour la somme la plus minime, et de faire mettre le débiteur en prison s'il n'avait rien, était un moyen de servitude et d'oppression.

Le comité recommanda d'abroger la partie de l'ordonnance qui donnait aux juges de paix le droit de décider les questions relatives à la propriété foncière ; d'autoriser chaque juge de la cour des plaidoyers communs à siéger seul dans les causes au-dessous de dix livres sterling ; enfin de donner le droit de faire vendre les immeubles d'un débiteur ou de faire incarcérer sa personne seulement lorsque la dette et les frais du procès excéderaient la valeur de quarante piastres.

Le temps arrivait où l'Angleterre, mieux éclairée sur ses véritables intérêts, allait annoncer un changement de politique et faire connaître la voie nouvelle qu'elle se proposait de suivre en Canada.

* Le 11 septembre 1769.

Ses difficultés avec les anciennes colonies s'envenimaient de plus en plus, ce fut pour elle enfin une raison d'être plus douce envers les Canadiens. Le gouverneur favorisait ce penchant. Il crut que le moyen le plus sûr d'acquérir leur confiance était de rétablir les lois françaises. Il avait souvent témoigné le désir de voir la coutume de Paris rédigée d'une manière plus intelligible et mieux adaptée aux besoins du pays. Il appela plusieurs avocats canadiens à son secours. Cugnet, seigneur de Saint-Étienne, Juchereau, Pressard et d'autres jurisconsultes instruits se chargèrent de cette tâche difficile. Leur travail fut revu en Angleterre par Marriott, Thurlow et Wedderburne. Il embrassait aussi les ordonnances criminelles des rois de France et la jurisprudence sur cette matière en Canada. Il fut publié* à Londres en anglais et en français en 1773.

Le parti extrême de la proscription était furieux de cette nouvelle politique de l'Angleterre, et poussait de hautes clameurs. Mazères, de retour à Londres depuis trois ou quatre ans et fait baron de l'échiquier, était devenu l'homme de confiance et l'agent de ce parti. Lui, que les Canadiens avaient regardé comme un de leurs protecteurs lorsqu'il avait paru en Canada la première fois, cet homme qui appartenait à une famille que le fanatisme religieux avait fait proscrire de la France, consentait à devenir, comme Marriott, l'avocat des proscripteurs canadiens dans sa patrie adoptive, et, pour cela, il marchait dans deux voies que l'histoire n'a pas bien éclaircies. D'une part, dans un rapport qu'il adressait en Angleterre, il faisait une revue assez favorable des lois françaises, et dans ses tête-à-tête avec les agents chargés de les défendre, il embrassait, suivant Du Calvet, la cause des Canadiens avec la plus grande chaleur; de l'autre, dans les nombreux papiers imprimés sous sa direction et qui forment plusieurs volumes, s'il n'est pas entièrement hostile à toutes les institutions civiles et religieuses de ce peu-

*. Sous ce titre, " Abstract of those parts of the custom of the viscounty and provostship of Paris, which were received and practised in the province of Quebec in the time of the french government, drawn up by a select committee of canadian gentlemen well skilled in the laws of France and that province, by the desire of the honourable Guy Carleton, esquire captain general and governor in chief of the said province."

ple, il paraît très-peu zélé pour la conservation de ces conditions qui semblaient si essentielles à leur bonheur. Entre ces contradictions, les uns, cherchant une solution dans ses volumineux écrits et surtout dans le "Canadian Freeholder," pensent qu'il voulait amener les fanatiques qu'il servait, par une chaîne de raisonnements, dont ils ne voyaient pas bien la conséquence, mais dont ils ne pourraient ensuite se dégager, à un but souvent opposé à celui qu'ils voulaient atteindre; les autres ne veulent voir dans ces contradictions que les menées d'un intrigant ou d'un traître. Quoiqu'il en soit, Mazères informa ceux qu'il représentait de la décision probable du gouvernement au sujet du Canada. A cette nouvelle, voyant la tournure que prenaient les affaires et le désir du roi de s'attacher les Canadiens pour la lutte qui se préparait en Amérique, les protestants crurent qu'il était temps de faire des démonstrations plus vigoureuses, et de demander enfin l'accomplissement des promesses de 1763, c'est-à-dire un gouvernement constitutionnel. Ils tinrent plusieurs assemblées pour voter des pétitions à l'Angleterre. La première assemblée n'était composée que d'une quarantaine de personnes. Ils nommèrent deux comités, l'un pour Québec et l'autre pour Montréal, et ils invitèrent les Canadiens à se joindre à eux. Mais ils dissimulaient toujours un point capital dans leurs procédés, la religion. La chambre que le général Murray avait convoquée en 1764, n'avait rien fait parce que les membres canadiens avaient refusé de prêter le serment du test. Les Canadiens croyaient toujours que si un autre parlement s'assemblait, ils en seraient exclus, en vertu de cette maxime fondamentale de la constitution anglaise qui frappait les catholiques d'ostracisme. La conclusion de la requête des Anglais gardait le silence sur ce point. Les catholiques, qui connaissaient leur pensée secrète, exigèrent avant toute chose que le roi fût formellement prié d'admettre dans la nouvelle chambre, sans distinction de religion, les catholiques comme les protestants. Forcés de s'expliquer, les protestants refusèrent de se rendre à cette demande, ce qui fut la véritable raison pour laquelle les Canadiens, qui désiraient avoir un gouvernement représentatif, ne voulurent pas se joindre à eux. Quelques-uns l'auraient fait peut-être; mais les autres s'y refusèrent absolument, persuadés plus que jamais que le but des pétition-

naires était de soutenir le principe de l'exclusion, tout en se prévalant des signatures des catholiques, prévision que l'événement justifia, puisque Mazères, parlant ensuite au nom de ces mêmes pétitionnaires, s'opposa à ce qu'on admît les catholiques dans le conseil législatif établi par l'acte de 1774.

Après ce refus, les protestants adressèrent leurs pétitions à M. Cramahé, lieutenant-gouverneur, pour le prier de convoquer une assemblée des représentants du peuple. Celui-ci répondit que leur demande était trop importante pour qu'elle pût être résolue par lui-même ou par le conseil, mais qu'il allait la transmettre aux ministres qui devaient s'occuper des affaires canadiennes.* Les protestants, réduits à agir seuls, firent de nouvelles représentations qu'ils envoyèrent à leur agent à Londres pour les présenter au roi. Par ces pétitions, signées de 148 personnes seulement, dont trois Canadiens protestants, ils demandaient en termes généraux la convocation d'une assemblée représentative. Ils en adressèrent une autre au comte de Darmouth, l'un des secrétaires d'État, pour le prier de s'intéresser en leur faveur, et pour l'informer que le conseil et le gouverneur passaient des ordonnances contraires aux lois anglaises ; que le pays manquait de ministres protestants, que le séminaire de Québec ouvrait des classes pour l'éducation de la jeunesse, et, ce qui était très-alarmant, qu'il n'y admettait que des professeurs catholiques. Ils écrivirent en même temps aux principaux marchands de Londres pour les engager à seconder leur démarche. Ils tenaient tant à leur système d'anglification que, même encore plusieurs années après, en 1782, le conseiller Finlay suggérait d'établir des écoles anglaises dans les paroisses et de défendre l'usage du français dans les cours de justice après un certain nombre d'années.

Cependant, en présence de l'hostilité des colons anglais contre les catholiques, les ministres n'osèrent pas donner une chambre représentative au Canada; ils se bornèrent, pour le moment, à un conseil législatif nommé par le roi. Alors Mazères leur suggéra de le former de trente et un membres inamovibles, de ne le faire assembler qu'après convocation publique, de donner aux membres le droit d'introduire des lois et de voter

* Procès-verbaux du conseil exécutif, 1773.

comme ils l'entendraient, mais non celui d'imposer des taxes, et enfin de n'admettre toujours au conseil que les protestants.

Tandis que le parti protestant demandait ainsi l'asservissement des catholiques, ceux-ci ne cessaient point de travailler à détruire les préjugés de l'Angleterre contre eux, préjugés que leurs ennemis cherchaient continuellement à envenimer par leurs écrits et par leurs discours. Ils avaient aussi les yeux sur ce qui se passait dans les provinces voisines. Ils pouvaient juger sainement de leur situation et de celle des intérêts métropolitains dans ce continent, comme le prouve le mémoire prophétique cité dans le discours placé en tête de cet ouvrage. Ce mémoire exposait avec une grande force de logique, que si l'Angleterre voulait se maintenir en Canada, elle devait accorder aux habitants tous les priviléges d'hommes libres; qu'elle devait favoriser leur religion et non la détruire par le moyen sourd, mais infaillible des exclusions ; et que ce ne serait pas avoir la liberté d'être catholique que de ne pouvoir l'être sans perdre tout ce qui pouvait attacher les hommes à la patrie.

Les Canadiens tinrent des assemblées et signèrent, dans le mois de décembre 1773, une pétition au roi pour demander leurs anciennes lois et la jouissance des droits et priviléges des sujets britanniques.

Cette requête, qui passa pour l'expression des sentiments de la majorité des Canadiens, ne fut signée cependant que par une très-petite partie des seigneurs et des bourgeois des villes. Il y a lieu de croire aussi que le clergé partageait les sentiments des pétitionnaires, quoique, suivant son usage, s'il fit des représentations, il les fît à part. Le peuple ne sortit point de son silence, et l'opinion que les remontrances qui se firent alors venaient de lui, n'a aucun fondement. Il ne fit aucune démonstration. Dans sa défiance, il présumait avec raison qu'il n'obtiendrait aucune concession de l'Angleterre, puisque le parti whig, ou libéral, auquel il aurait pu s'adresser dans le parlement britannique, était celui-là même qui appelait avec le plus de force l'abolition de tout ce qui était français en Canada, en exceptant à peine la religion. Il laissa donc faire les seigneurs et leurs amis, qui demandaient tout ce qu'il aurait demandé lui-même, et qui avaient plus d'espoir de se faire écouter parce que leur cause devait exciter quelque sympathie

parmi les torys, qui possédaient le pouvoir et qui formaient les classes privilégiées de la métropole, dont nos seigneurs étaient l'image dans la colonie.

Le langage des seigneurs était, du reste, empreint d'un profond respect pour le trône. Ils ne cherchaient point à dépouiller les citoyens protestants de leurs droits au nom de la liberté ; ils ne demandaient point la proscription de toute une race parce que sa croyance religieuse différait de la leur ; ils voulaient seulement jouir comme les autres sujets du prince des droits et des priviléges que la qualité d'Anglais leur donnait aux yeux du droit commun. Cette requête fut accompagnée d'un mémoire, dans lequel les pétitionnaires réclamaient le droit de participer aux emplois civils et militaires, droit contre lequel Mazères, parlant au nom de son parti, se prononça avec force. Ils observaient encore que la limite méridionale du Canada, fixée à la parallèle 45, à quinze lieues seulement de Montréal, resserrait trop la province de ce côté et leur enlevait les meilleures terres ; que le Canada occidental, embrassant le Détroit et Michilimackinac, devait être restitué au Canada oriental jusqu'au Mississipi, pour les besoins de la traite des pelleteries, de même que la côte du Labrador, pour ceux de la pêche. Ils ajoutaient que la colonie, par les fléaux, les calamités de la guerre et les fréquents incendies qu'elle avait essuyés, n'était pas encore en état de payer ses dépenses, et conséquemment d'avoir une chambre élective ; qu'un conseil nombreux, composé de Canadiens et d'Anglais, serait beaucoup plus à propos ; enfin qu'ils espéraient d'autant plus cette grâce que les Canadiens possédaient plus des dix douzièmes des seigneuries et presque toutes les terres en roture.

La déclaration relative à la chambre des représentants a été reprochée depuis aux signataires canadiens. Mais, voyant qu'il était impossible d'obtenir une chambre, dans laquelle, contrairement à la constitution anglaise, les catholiques eussent été éligibles, ces Canadiens agirent sagement pour assurer la conservation de leur religion et de leurs lois, en demandant un simple conseil législatif nommé par la couronne. Quel avantage, en effet, les Canadiens auraient-ils retiré d'une chambre élective dont ils eussent été exclus ; d'une chambre qui eût été composée d'ennemis déclarés de leur langue et de toutes leurs insti-

tutions sociales, d'hommes enfin qui, dans le moment même, voulaient les priver des emplois publics, et qui auraient sans doute signalé l'existence du régime représentatif par la proscription de tout ce qu'il y a de plus cher et de plus vénérable parmi les hommes, la religion, les lois et la nationalité ?

Les demandes des Canadiens furent accueillies comme elles devaient l'être dans les circonstances où se trouvait l'Angleterre, et servirent de base à la loi de 1774, qui formait partie d'un plan beaucoup plus vaste, puisqu'il embrassait toutes les colonies anglaises de l'Amérique. La puissance croissante de ces colonies effrayait de plus en plus leur métropole, et leur attitude depuis la traité de 1763, exposée brièvement dans le chapitre suivant, fera connaître assez les vrais motifs de la politique de l'Angleterre au sujet du Canada.

Le lieutenant-gouverneur, M. Cramahé, toléra, en 1772, la consécration d'un coadjuteur à l'évêque catholique. Depuis longtemps le fardeau était devenu trop lourd pour un seul homme dans un pays si vaste. Mgr. Briand songea enfin à demander un coadjuteur. M. d'Esglis, né à Québec en 1710, fut élu par un acte capitulaire du chapitre en 1770 ; mais les difficultés qu'éprouva cette nomination la firent traîner deux ans en longueur. Enfin Carleton les ayant applanies, le pape Clément XIV put, avec le consentement de l'Angleterre, accorder des bulles à l'élu, qui fut nommé, le 22 janvier 1772, évêque de Dorylée *in partibus infidelium*, et coadjuteur de l'évêque de Québec avec droit de succession au siége de ce prélat.

Le chapitre de Québec n'exista pas longtemps après cette nomination. Son dernier acte capitulaire est de l'année 1773. Le dernier chanoine expira en 1776.

Cependant, malgré les vœux de l'Angleterre pour l'extinction du catholicisme, telle est l'inconstance des événements humains, que les jésuites, déjà chassés du Paraguay et expulsés de France depuis 1762, existaient encore en Canada, et qu'il fallut le décret du pape lui-même, donné en 1773, pour abolir leur ordre dans ce pays. Ce n'est qu'après l'abolition de leur ordre par le pape, que le gouvernement songea à s'emparer de leurs biens ; mais le gouvernement oubliait que les jésuites n'étaient que les dépositaires de ces biens, puisqu'ils avaient été donnés

par les rois de France pour l'éducation du peuple et l'instruction religieuse des sauvages.

Le même administrateur, M. Cramahé, recommandait encore, en 1773, de traiter les Canadiens libéralement et avec justice en matière de religion, et lord Darmouth promettait de suivre une politique généreuse. Pour consoler le parti de la proscription, Mazères lui écrivait " qu'il pensait que les habitants seraient plus heureux dans sept ou huit ans sous le gouvernement établi par l'acte de 1774, que sous l'influence d'une assemblée," composée de catholiques.

C'est en 1776 que le gouvernement, toujours livré à ses premiers instincts, transforma le collége des jésuites en casernes pour les troupes. Ces bons religieux avaient été obligés de renvoyer les professeurs pendant le siége de Québec, en 1759, et n'avaient pu reprendre que les écoles élémentaires après la guerre. En 1778, le gouvernement s'empara de l'évêché, en accordant une rémunération annuelle de £150 à l'évêque.

Les actes passés du pouvoir n'annonçaient aucune disposition favorable pour l'avenir, et laissaient croire que c'étaient les circonstances extérieures qui portaient les ministres à se relâcher quelquefois de la rigueur de leur système pour obtenir les bonnes grâces des Canadiens, et non leurs principes ou leur libéralité.

CHAPITRE II.

RÉVOLUTION AMÉRICAINE.

1775.

Difficultés entre l'Angleterre et ses anciennes colonies.—Divisions dans le parlement impérial à ce sujet.—Avènement de lord North au ministère.—Troubles à Boston.—Mesures coercitives de la métropole, qui cherche à s'attacher le Canada par des concessions.—Pétitions opposées des Canadiens et des Anglais; raison des délais pour décider entre les deux partis.—Acte de 1774, dit de Québec; débats dans la chambre des communes.—Congrès de Philadelphie; il met l'acte de Québec au nombre de ses griefs.—Ses adresses à l'Angleterre et aux Canadiens.—Le général Carleton revient en Canada.—Sentiments des Canadiens sur la lutte qui se prépare.—Premières hostilités.—Surprise de Ticonderoga, de Crown-Point et de Saint-Jean.—Guerre civile.—Bataille de Bunker's hill.—Envahissement du Canada.—Montgomery et Arnold marchent sur Québec; Montréal et les Trois-Rivières tombent en leur pouvoir.—Le gouverneur rentre en fugitif dans la capitale, devant laquelle les insurgents mettent le siége.

Toutes les colonies de l'Amérique septentrionale étaient alors en guerre ouverte avec l'Angleterre, et marchaient à grands pas vers la révolution qui devait assurer leur indépendance. Depuis celle de 1690, qui avait opéré des changements si considérables dans leurs constitutions, l'Angleterre avait cherché sans cesse à restreindre leurs priviléges, surtout quant au commerce. Nous avons vu, dans une autre partie de cet ouvrage, quelle avait été la cause de ces changements, et quel était le caractère des habitants de ces colonies, unies de sentiments et de principes au parti républicain des temps de Cromwell. Il ne sera donc pas étonnant de les voir repousser, en 1775, les prétentions d'une métropole devenue toute monarchique.

Après avoir passé la loi de navigation, pour restreindre la marine des colonies, l'Angleterre avait défendu, en 1732, l'exportation des chapeaux et des tissus de laine d'une province à l'autre; l'année suivante, l'importation du sucre, du rum et de la mélasse, à moins de droits exorbitants, et, en 1750, l'établissement d'usines de laminage et la coupe des pins et des sapins dans les forêts.

Enfin elle voulait exercer une autorité absolue sur toutes ses colonies. " C'est faire un étrange abus de son intelligence que de refuser de reconnaître ce droit," disait un membre des communes, qui ajoutait que la trahison et la révolte étaient des fruits propres au sol du Nouveau-Monde. Les opinions avaient varié en Amérique sur ces importantes questions, suivant les temps et les circonstances. La Nouvelle-Angleterre, pour ne point paraître soumise à la Grande-Bretagne, lorsqu'elle acquiesçait à une loi du parlement impérial, imprimait à cette loi un caractère particulier en la promulguant comme si elle venait d'elle-même. Les autres provinces, inspirées par les mêmes sentiments, avaient toujours vu les prétentions métropolitaines avec aversion, et si elles s'y étaient soumises quelquefois, c'est parce qu'elles s'étaient crues trop faibles pour y résister; mais leur puissance augmentait tous les jours. Leur population, qui était de 262,000 âmes, vers 1700, s'élevait déjà à 3 millions en 1774. L'Angleterre, devenue seule maîtresse de l'Amérique du nord par le traité de 1763, se montra plus exigeante. Elle voulut tirer de ses possessions un revenu direct, qui l'aidât à payer l'intérêt de la dette nationale, que la guerre du Canada avait beaucoup augmentée, sans compter les deux millions et demi qu'elle avait coûtés aux Américains. On avait déjà suggéré ce projet à Walpole, qui avait répondu : " J'ai contre moi toute la vieille Angleterre, voulez-vous encore que la jeune devienne mon ennemie ? " Le ministre Grenville, qui tenait plus à conserver sa place que son prédécesseur, proposa en parlement, contre sa propre opinion et pour complaire à George III, les résolutions qui devaient servir de base à la loi du timbre; elles furent adoptées sans opposition dans le mois de mars 1764.

Toutes les colonies protestèrent contre la prétention de les taxer. Les hommes austères du Massachusetts disaient que si l'Angleterre avait la liberté de taxer les colonies à son profit et à sa convenance, il en résulterait un système d'oppression qui deviendrait bientôt insupportable, car, une fois établi, il serait presque impossible de s'en délivrer, ou même de le modifier. " Nous ne sommes pas représentés dans le parlement anglais, disaient-ils : qui empêchera la chambre des communes de chercher à se soulager du poids des impôts en le faisant porter sur

nous? En notre qualité de sujets anglais, nous soutenons que nous ne pouvons être taxés que par nos propres représentants."

Les Américains avaient encore d'autres sujets de plainte. La présence d'une armée permanente dans leur pays les gênait beaucoup; l'augmentation du salaire des juges leur paraissait un moyen adroit de diminuer leur indépendance; les gouverneurs de province, qui n'étaient plus nommés comme autrefois par les habitants, se montraient aussi toujours disposés à prendre des mesures arbitraires. Malgré l'opposition que souleva le projet de taxer les colonies, le parlement impérial passa une loi, en 1765, pour établir au delà des mers les mêmes droits de timbre que dans la Grande-Bretagne. Franklin, agent du Massachusetts à Londres, écrivit aux Américains: "Le soleil de la liberté est passé sous l'horizon, il faut que vous allumiez les flambeaux de l'industrie et de l'économie." Quoiqu'il reçût du gouvernement vers cette époque une vaste concession de terre sur l'Ohio,* Franklin marchait toujours avec le parti le plus avancé des colonies. Les Américains résolurent de ne faire aucun usage des marchandises anglaises, ce qui effraya les marchands de la métropole au point de les rallier aux partisans de la cause américaine. La Virginie, sous l'inspiration du célèbre patriote Patrick Henry, commença l'opposition à la loi du timbre. Par les résolutions qu'il présenta dans le parlement provincial et qui passèrent après de longs débats, il fut déclaré que le peuple n'était pas tenu d'obéir aux lois d'impôt qui n'étaient pas votées par ses représentants, et que tout homme qui soutenait le contraire était l'ennemi des colonies. Dans la chaleur de la discussion, Henry parla avec la plus grande hardiesse. Faisant allusion au sort des tyrans: "César, dit-il, a eu son Brutus; Charles I[er], son Cromwell, et George III . . . . ." Ici il s'arrêta au milieu des cris de, Trahison! Trahison!! . . . "Et George III, continua-t-il, pourra profiter de leur exemple. Si c'est là de la trahison, qu'on me le fasse voir?" Il y eut des émeutes en plusieurs endroits et surtout à Boston, où la population démolit le bureau du timbre. A Philadelphie, lorsque le bâtiment qui apportait le papier timbré entra dans le port, tous les navires hissèrent leurs pavillons à mi-mât, et les cloches, enveloppées de crêpe

* E.-B. O'Callaghan's Documentary history of the State of New-York.

noir, firent entendre des sons lugubres jusqu'à la fin du jour. Enfin un congrès, composé des députés de la plupart des provinces, s'assembla à New-York, et vota des pétitions au parlement impérial contre la prétention de la métropole. L'opposition devint si générale que les préposés du timbre furent partout contraints de renoncer publiquement à leur charge et de retourner en Europe. Les officiers de la justice, les avocats, etc., s'engagèrent à suspendre l'exercice de leurs fonctions plutôt que de se soumettre au nouvel impôt. La populace brûlait les marchandises estampillées sur le rivage avec des acclamations de joie. Les marchands cessèrent tout commerce avec l'Angleterre. En même temps que ces mesures donnaient l'impulsion à l'industrie locale, le commerce de la métropole tombait dans une stagnation ruineuse, qui mettait le gouvernement impérial dans le plus grand embarras; quelques ministres penchaient pour l'emploi de la force, les autres, pour les tempéraments.

Le parlement anglais s'ouvrit en 1766 sous les auspices les plus fâcheux. La misère et le mécontentement agitaient tout l'empire. Menacé d'une révolution, le ministère proposa lui-même, appuyé de Pitt et de Burke, de révoquer, en stipulant une réserve de droits, la loi qui avait allumé la colère des colonies. Les débats, dans lesquels les orateurs des deux partis se surpassèrent par la beauté et par la force de leur éloquence, durèrent très-longtemps; mais ils se terminèrent à l'avantage du ministère. Pour se rendre plus populaire, il fit passer plusieurs lois favorables au commerce colonial, et obtint de la France la liquidation des papiers du Canada dus depuis la guerre de la conquête.

L'abrogation de la loi du timbre fut reçue avec joie en Amérique, et suspendit quelque temps l'opposition hostile que cette loi avait fait naître ; mais bientôt d'autres difficultés s'élevèrent entre le gouverneur et l'assemblée du Massachusetts. Le ministère Grenville était tombé, et Pitt, devenu lord Chatham, était remonté aux affaires. Par une de ces inconséquences qui ne s'expliquent que par l'ambition ou par la faiblesse des hommes, les nouveaux ministres, dont plusieurs s'étaient exprimés avec force contre le droit de taxer les colonies, surtout Chatham lui-même, proposèrent, en 1767, d'imposer le verre, le thé, le papier,

importés en Amérique. Leur proposition fut convertie en loi ; et, afin d'effrayer les colons, le parlement impérial suspendit en même temps l'assemblée représentative de la Nouvelle-York, qui refusait de reconnaître à ce sujet la juridiction de la Grande-Bretagne. C'est là une nouvelle preuve que les amis des colonies dans les métropoles, sont animés souvent moins par un sentiment de justice que par un esprit d'ambition ou d'opposition aux ministres du jour.

Bientôt après, le ministère Grafton, composé, suivant Junius, de déserteurs de tous les partis, remplaça celui de lord Chatham, qui conserva lui-même son poste dans ce remaniement, mais qui avait déjà perdu toute sa popularité. Le nouveau projet de taxation éprouva encore plus d'opposition en Amérique que la loi du timbre. Le Massachusetts donna le premier l'exemple de la résistance, et forma une convention générale. L'arrivée du général Gage, avec quatre régiments et un détachement d'artillerie, fit cesser un instant ces démonstrations ; mais le feu couvait sous la cendre, et était entretenu par des associations, qui s'étaient formées dans toutes les provinces. Les nouvelles mesures de la métropole précipitaient les événements. Le parlement vota une adresse au roi pour l'autoriser à envoyer une commission spéciale à Boston, avec pouvoir de faire le procès des récalcitrants, accusés de haute trahison. Le parlement croyait ainsi les intimider, et les amis du gouvernement en Amérique étaient de son avis. Sir William Johnson écrivait à lord Hillsborough en 1769 : " Je déclare humblement que j'ai une respectueuse soumission pour le discours du trône et les adresses que j'ai eu l'honneur de recevoir ; la fermeté du premier et l'unanimité des dernières me causent une grande satisfaction, et me donnent lieu d'espérer que les malheureuses dissensions excitées par les fanatiques turbulents de ce pays, se termineront bientôt d'une manière compatible avec l'honneur de la couronne et le vrai bonheur du peuple."* C'est ainsi que dans tous les temps on se trompe sur l'avenir. Malgré les espérances de Johnson, les Américains résolurent encore une fois de suspendre leurs relations commerciales avec l'Angleterre. Ce résultat alarma de nouveau les marchands anglais, et le mi-

* E.-B. O'Callaghan's Documentary history of the State of New-York, vol. II, p. 983.

nistère se vit contraint d'annoncer qu'il allait proposer l'abrogation de la nouvelle loi d'impôt, à l'exception de l'article relatif au thé, qui serait conservé comme marque du droit de souveraineté. C'était à la fois annoncer sa faiblesse et laisser subsister le germe des discordes.

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire en 1770, lord North prit la direction des affaires. Il fit faire une loi de la proposition de son prédécesseur. Dans le même temps des rixes sérieuses éclataient à Boston entre les soldats et les citoyens. L'alarme gagnait toutes les classes et toutes les provinces; chacun jetait les yeux sur l'avenir avec inquiétude; mais la grande majorité des colons étaient décidés à défendre leurs droits les armes à la main. Ils organisaient partout leur résistance. Devenus plus modérés dans la forme, ils ne voulaient rien abandonner du fond, et ils étaient prêts à faire tous les sacrifices pour assurer le triomphe de leur cause. Le Massachusetts donnait l'exemple, dirigé par Otis, Adam et Hancock. Il fut bientôt facile de prévoir que ni l'Angleterre ni l'Amérique ne cèderaient rien de leurs prétentions, et que de la plume il faudrait en appeler à l'épée. En 1773, le parlement impérial passa une loi pour autoriser la compagnie des Indes orientales à porter du thé en Amérique, à la charge de payer les droits imposés par la loi de 1767. Aussitôt, dans plusieurs provinces, on força les consignataires de cette denrée à renoncer à leurs entrepôts. A Boston, les entreposeurs furent saisis, et les plus rebelles furent promenés dans les rues, le corps enduit de goudron et couvert de plumes; trois cargaisons de thé furent détruites ou jetées à l'eau. Les mêmes désordres furent commis en d'autres endroits. Lord North, impatienté de tant d'audace, voulut punir les Bostonais; il introduisit une loi dans la chambre des communes pour tenir leur ville en état de blocus. Cette loi défendait de prendre terre dans le port, d'y charger ou décharger des navires, d'y recevoir ou apporter des marchandises. Elle éprouva une vive opposition, mais elle passa. " Détruisez, détruisez, disait l'un de ses approbateurs, cette fourmilière d'insectes malfaisants." Deux autres lois de coercition, dirigées contre l'Amérique, furent encore présentées par le ministère. L'une diminuait les libertés du Massachusetts, et déclarait illégales toutes les assemblées publiques non spécialement autorisées par le gouverneur; l'autre

mettait à l'abri de toutes recherches les officiers qui se serviraient de la force jusqu'à tuer pour apaiser les émeutes. C'était ce qu'on a appelé en Canada, après les troubles de 1838, une loi d'indemnité, ingénieuse fiction inventée pour donner un caractère de légalité à la tyrannie. La passation de ces deux lois n'éprouva pas moins d'opposition que celle de la première. Fox, le colonel Barré, Burke, Chatham s'élevèrent contre ces mesures. " Nous avons passé le Rubicon, dit-on dans la chambre haute ; le mot d'ordre autour de nous, c'est, *Delenda Carthago.* Eh bien ! prenez-y garde, s'écriait Barré ; les finances de la France sont aujourd'hui dans un état florissant ; vous la verrez intervenir dans nos querelles avec l'Amérique, en faveur des Américains." En effet, Choiseul avait habilement préparé à sa patrie les moyens de tirer une vengeance éclatante de la perte du Canada. Un autre orateur parla avec véhémence. " J'espère, dit-il, que les Américains résisteront de tout leur pouvoir à ces lois de destruction ; je le désire au moins. S'ils ne le font pas, je les regarderai comme les plus vils de tous les esclaves." Enfin le ministère proposa une quatrième loi pour réorganiser le gouvernement du Canada, nommé alors province de Québec. C'était le complément du plan d'administration imaginé pour l'Amérique. Cette loi, qui imposait un gouvernement absolu à cette province, acheva de persuader les autres colonies des arrière-pensées de l'Angleterre contre leurs libertés, surtout lorsqu'elles portaient leurs regards sur le passé et voyaient la politique rétrograde de la métropole depuis 1690. La passation d'une pareille loi était un indice menaçant pour l'avenir. Aussi poussèrent-elles de hauts cris. Elles protestèrent surtout contre la reconnaissance du catholicisme comme religion établie en Canada, plus probablement par politique, connaissant les vieux préjugés de l'Angleterre contre cette religion, que par motif de conscience, puisqu'elles admirent elles-mêmes peu de temps après les catholiques au droit de cité dans leur république.

Nous connaissons les plans qui ont été successivement proposés. En 1764, l'esprit du gouvernement était hostile aux Canadiens ; dix ans après, les choses avaient déjà changé ; ses préjugés se tournaient contre les Américains et les chambres d'assemblée coloniales. L'intérêt triomphait de l'ignorance et de

la passion. L'abolition de la langue et des lois des Canadiens devait infailliblement rejeter ceux-ci vers les mécontents des autres provinces : l'Angleterre retarda en conséquence le règlement de leur question d'année en année jusqu'à ce qu'elle se vît obligée de sévir contre le Massachusetts et les provinces du Sud. Le rétablissement des lois françaises dépendit longtemps du résultat de la tentative de taxer les colonies. L'opposition invincible de ces dernières contribua à décider le ministère à écouter les représentations des Canadiens. En se rendant à leurs vœux, il servit doublement sa politique : il attacha le clergé et les hautes classes à la cause de la métropole, et amena le peuple à reconnaître sa suprématie en matière d'imposition ; car dans l'opinion des Canadiens, cette reconnaissance était un faible dédommagement pour la conservation de leur nationalité et pour la jouissance des droits politiques accordés aux autres sujets anglais, qui voulaient les en exclure.

Le comte de Dartmouth, secrétaire des colonies, introduisit la loi de 1774 dans la chambre des lords, qui l'adopta sans opposition. Cette loi reculait de toutes parts les limites qui avaient été données à la province de Québec dix ans auparavant : d'un côté, elle les portait à la Nouvelle-Angleterre, à la Pennsylvanie, à la Nouvelle-York, à l'Ohio et à la rive gauche du Mississipi, et de l'autre, au territoire de la compagnie de la baie d'Hudson.* Elle conservait aux catholiques les droits qui leur avaient été assurés par la capitulation, et les dispensait du serment du test ; elle rétablissait les lois civiles françaises en introduisant aussi les lois anglaises sur les testaments, et confirmait les lois criminelles anglaises. Enfin elle donnait à la province un conseil de dix-sept membres au moins et de vingt-trois au plus, catholiques ou protestants, qui était chargé de faire, au nom du prince et sous son *veto*, des ordonnances et des règlements pour la police et le gouvernement du pays, sans avoir néanmoins le droit d'imposer de taxes, si ce n'est pour l'entretien des chemins et des édifices publics. Le roi se réservait le privilége d'instituer des tribunaux criminels, civils ou ecclésiastiques. Cette loi passa à l'u-

* En 1775, un projet de pacification des colonies fut proposé au ministère par Franklin. Il demandait que la loi de Québec fût révoquée et qu'un gouvernement libre fût établi en Canada. Les ministres répondirent que cette loi pouvait être amendée de manière à réduire la province à ses anciennes limites, c'est-à-dire à celles fixées par la proclamation de 1764.—Ramsay, History of the american revolution.

nanimité dans la chambre des lords ; mais elle souleva la plus violente opposition dans les communes, où les débats durèrent plusieurs jours. Les marchands de Londres, excités par leurs compatriotes d'outre-mer, firent des représentations pressantes et employèrent l'éloquence d'un avocat pour défendre leur cause à la barre des communes, qui voulurent entendre aussi des témoins. Le gouverneur Carleton, qui rendit un excellent témoignage des Canadiens, le juge en chef Hey, MM. de Lotbinière, Mazères et Marriott furent interrogés. Ce dernier se trouva dans une situation singulière. Ne pouvant, à cause de sa charge d'avocat du roi, s'exprimer contre la mesure du ministère, il éluda la plupart des questions qui lui furent posées, afin de ne pas contredire le rapport qu'il avait fait au conseil d'État, et qui était sur plusieurs points contraire au projet qui se discutait devant le parlement. Il se tira de ce mauvais pas avec une présence d'esprit admirable, mais en montrant que le sort d'une colonie peut être le jouet d'un bon mot dans la chambre des communes.

Parmi les membres qui s'opposèrent à ce projet, se trouvaient Townshend, Burke et le colonel Barré. La plupart s'élevèrent contre le rétablissement des lois françaises et le libre exercice de la religion catholique. Ils auraient voulu une chambre représentative ; mais à la manière dont ils s'exprimaient et à leurs réticences étudiées, l'on ne devait pas espérer d'y voir admettre les catholiques. C'était la liberté de tyranniser les Canadiens qu'ils voulaient donner à leurs compatriotes. Telles sont les contradictions des hommes, que les amis de la cause anglo-américaine dans le parlement impérial, étaient précisément ceux qui demandaient avec le plus d'ardeur l'asservissement politique des Canadiens. Fox fut le seul dont la noble parole s'éleva au-dessus des préjugés vulgaires et nationaux. " Je suis porté à croire, dit-il, d'après tous les renseignements que j'ai obtenus, qu'il convient de donner une chambre représentative au Canada .... Je dois dire que les Canadiens occupent surtout mon attention, et je maintiens que leur bonheur et leurs libertés doivent former le principal objet de la loi. Mais comment leur assurer ces avantages sans une chambre ? Je l'ignore.... Jusqu'à présent je n'ai pas entendu donner une seule raison contre l'établissement d'une assemblée. On a fortement appuyé sur le danger qu'il y aurait de mettre une portion du pouvoir entre les mains

des Canadiens ; mais comme une partie des habitants les plus importants de la colonie, est attachée aux lois et aux coutumes françaises, si nous préférons un conseil législatif à une assemblée, ne mettons-nous pas le pouvoir dans les mains de ceux qui chérissent le plus le gouvernement français ? Nul n'a dit que la religion des Canadiens mettait obstacle à l'établissement d'une assemblée représentative, et j'espère ne jamais entendre faire une pareille objection : celui qui a conversé avec des catholiques, ne voudra jamais croire qu'il se trouve dans leurs vues quelque chose d'incompatible avec les principes de la liberté politique. Les principes de la liberté politique, bien qu'inusités dans les pays catholiques, y sont aussi chéris et aussi révérés par le peuple que dans les pays protestants. S'il y avait du danger, je crois qu'il viendrait plutôt des hautes classes que des classes inférieures." Le premier ministre, lord North, répliqua aussitôt : " Est-il sûr pour l'Angleterre, car ce sont ses intérêts que nous devons considérer, de confier le principal pouvoir à une assemblée de sujets catholiques ? Je conviens que les catholiques peuvent être honnêtes, capables, dignes, intelligents, avoir des idées fort justes sur la liberté politique ; mais je dois dire qu'il y a quelque chose dans cette religion qui fait qu'il ne serait pas sage pour un gouvernement protestant d'établir une assemblée composée entièrement de catholiques." Il est certain que la religion catholique fut l'un des principaux motifs qui empêchèrent l'Angleterre de donner au Canada une chambre élective, comme la crainte de voir les Canadiens joindre leur cause à celle des Américains, fut l'une des raisons qui l'engagèrent à rétablir leurs lois.

La restitution de nos lois et le libre exercice de notre religion étaient deux choses si justes, si naturelles, que l'opposition ne pouvait guère les attaquer en elles-mêmes. " Ce que vous demandez, disait lord Thurlow, produirait l'asservissement des Canadiens. Voici la conduite qu'il faut tenir. Que les lois qui ont rapport à la souveraineté française soient remplacées par celles qu'exige la nouvelle souveraineté ; mais pour toutes les autres lois, toutes les autres coutumes ou institutions, qui sont indifférentes aux rapports qui doivent exister entre le sujet et le souverain, l'humanité, la justice, la sagesse, tout conspire à vous engager à les laisser à ce peuple comme auparavant.... Mais

on dit que les Anglais portent leur constitution politique avec eux partout où ils vont, et qu'on les opprime si on les prive d'aucune de leurs lois .... J'affirme que si un Anglais va dans un pays conquis par sa patrie, il n'y porte pas les lois anglaises : car il n'est pas plus raisonnable de soutenir une pareille prétention, que de dire que quand un Anglais va à Guernesey, les lois de la ville de Londres l'y suivent." L'opposition fit une guerre de chicanes. Quant à l'établissement d'un conseil à la nomination du roi, au lieu d'une chambre représentative, la plupart des membres de ce parti parlèrent avec un embarras marqué, parce qu'ils étaient gênés par leurs préjugés religieux ; et lorsque lord North eut donné son opinion sur le danger d'une chambre catholique, l'un d'eux, M. Pulteney, s'écria maladroitement : " Mais de ce qu'on ne peut donner au Canada la meilleure assemblée, à cause du nombre des catholiques, il ne suit point qu'on ne puisse lui en donner aucune." Il voulait mettre les Canadiens sur un pied d'infériorité, en rompant l'égalité des droits. C'était demander des privilèges pour les protestants. L'opposition perdit sa force sur ce point, car elle ne pouvait plus invoquer la fidélité des colons anglais, puisqu'ils s'armaient alors de toutes parts contre leur métropole ; et quant à l'assertion qu'on voulait répandre le culte catholique en Amérique et ruiner la religion de l'État, elle ne méritait pas d'être repoussée.

La loi fut adoptée, après avoir subi quelques amendements, que la chambre des lords approuva malgré l'éloquence de Chatham. " Cette loi est cruelle, oppressive, odieuse," disait cet orateur, qui en appela vainement aux évêques d'Angleterre, pour qu'ils s'y opposassent avec lui, parce qu'elle tendait à établir une religion ennemie dans un pays plus étendu que la Grande-Bretagne. Ainsi notre langue et nos lois finissaient par se relever de leur chute, comme la langue et les lois de l'Angleterre elle-même s'étaient relevées après la conquête normande.

La ville de Londres n'eut pas plutôt appris la passation de la loi, qu'elle s'assembla et présenta une adresse au roi pour le prier de refuser sa sanction. Elle disait que cette loi renversait les grands principes fondamentaux de la constitution britannique ; que les lois françaises ne donnaient aucune sécurité, ni pour les personnes, ni pour les biens ; que l'on violait la pro-

messe faite par la proclamation de 1763, d'établir les lois anglaises ; que la religion catholique était une religion idolâtre et sanguinaire, et que Sa Majesté et sa famille avaient été appelées, comme protestantes, sur le trône de l'Angleterre pour remplacer les Stuarts catholiques ; que le pouvoir législatif était entre les mains de conseillers amovibles, nommés par la couronne, etc. Le lord-maire, accompagné de plusieurs aldermen et de plus de 150 conseillers de la cité, se présenta au palais Saint-James avec son adresse. Le grand chambellan parut et l'informa, pour toute réponse, que le roi ne pouvait prendre connaissance d'un projet de loi passé par les deux chambres, avant qu'il eût été soumis à son assentiment. George III partait dans le moment même pour aller proroger le parlement à Westminster. Il sanctionna la loi en faisant observer " qu'elle était fondée sur les principes de justice et d'humanité les plus manifestes, et qu'il ne doutait pas qu'elle n'eût le meilleur effet pour calmer l'inquiétude et pour accroître le bonheur de ses sujets canadiens." Cette remarque adoucit dans l'esprit de ces derniers l'amertume des sentiments exprimés par l'opposition. Une autre loi fut rendue pour abolir les anciens droits de douane, qui constituaient les seuls impôts établis par les Français dans ce pays, et pour en substituer d'autres sur les boissons, afin de faire face aux dépenses portées au budjet pour l'administration civile et judiciaire.

Mazères écrivit aussitôt aux protestants du Canada pour les informer de tout ce qui s'était passé. Ils s'assemblèrent et adoptèrent des adresses aux trois branches du parlement impérial, pour demander la révocation de la nouvelle loi.

Leur agitation se communiqua aux Canadiens, qui se réunirent et se prononcèrent à leur tour dans le sens contraire. Il parut vers ce temps-là une lettre anonyme, qui fit assez de sensation pour que Mazères crût devoir la réfuter longuement devant l'Angleterre dans les deux volumes qu'il publia, en 1775, à l'appui des prétentions du parti qu'il représentait. Cette lettre, écrite sans art, mais avec sincérité, et qui circula parmi la population canadienne, fit une grande impression. " Quelques Anglais, disait-elle, travaillent à nous indisposer contre les derniers actes du parlement qui règlent le gouvernement de la province. Ils déclament surtout contre l'introduction de la

loi française, qu'ils vous représentent comme favorisant la tyrannie. Leurs émissaires répandent parmi les personnes peu instruites, que nous allons voir revivre les lettres de cachet; qu'on nous enlèvera nos biens malgré nous; qu'on nous traînera à la guerre et dans les prisons; qu'on nous accablera d'impôts; que la justice sera administrée d'une manière arbitraire; que nos gouverneurs seront despotiques; que la loi anglaise nous eût été plus avantageuse; mais la fausseté de ces imputations ne saute-t-elle pas aux yeux? Y a-t-il quelque connexion entre les lois françaises et les lettres de cachet, les prisons, la guerre, les impôts, le despotisme des gouverneurs? Sous cette loi, à la vérité, nos procès ne seront plus décidés par un corps de jurés, où président souvent l'ignorance et la partialité. Mais sera-ce un mal? La justice anglaise est-elle moins coûteuse? Aimeriez-vous que vos enfants héritassent à l'anglaise, tout à l'aîné, rien aux cadets? Seriez-vous bien aise qu'on vous concédât vos terres aux taux de l'Angleterre? Voudriez-vous payer la dîme à dixième gerbe, comme en Angleterre? La loi française n'est-elle pas écrite dans une langue que vous entendez? La loi française a donc pour vous toutes sortes d'avantages; et les Anglais judicieux, tels qu'il s'en trouve un grand nombre dans la colonie, conviennent qu'on ne pourra nous la refuser avec équité.

" Aussi n'est-ce pas là le point qui choque davantage ces citoyens envieux, dans les actes du parlement dont ils voudraient obtenir la révocation. Le voici ce point qu'ils vous cachent, mais qui se révèle malgré eux. L'un de ces actes, non-seulement vous permet le libre exercice de la religion catholique, mais il vous dispense de serments qui y sont contraires; et, par là, il vous ouvre une porte aux emplois et aux charges de la province. Voilà ce qui les révolte! voilà ce qui leur fait dire dans les papiers publics: " Que c'est un acte détestable, abominable, qui autorise une religion sanguinaire, qui répand partout l'impiété, les meurtres, la rébellion!" Ces expressions violentes nous marquent leur caractère, et le chagrin qu'ils ont de n'avoir point une assemblée, dont ils se proposaient de vous exclure, en exigeant de vous des serments que votre religion ne vous aurait pas permis de prêter, comme ils l'ont fait à la Grenade." Cette logique pressée était sans réplique.

Cependant Cambden présenta à la chambre des lords, dans le mois de mai 1775, la pétition des protestants et un projet pour révoquer la loi de l'année précédente. Mais ce projet fut rejeté sur la proposition du comte de Dartmouth. La même tentative fut faite dans la chambre des communes par sir George Savile et éprouva le même sort.

Tandis que la loi de 1774 tendait ainsi à concilier les Canadiens avec l'Angleterre, celle qui ordonnait l'interdiction du port de Boston, portait à leur comble la fureur et l'indignation des autres colonies. L'assemblée de Boston nomma un comité pour convoquer un congrès général, et un autre pour tracer au peuple des règles de conduite sous forme de recommandations. Les habitants furent invités en même temps à discontinuer l'usage du thé et des autres objets qu'ils recevaient de la Grande-Bretagne, jusqu'à ce qu'on eût obtenu justice. Le congrès s'assembla à Philadelphie dans le mois de septembre, et siégea jusqu'au 26 octobre. Douze provinces, contenant près de trois millions d'hommes, y furent représentées par leurs députés ; il n'y manquait que ceux du Canada et de la Georgie pour embrasser toutes les colonies anglaises du continent.

Le congrès commença par faire une déclaration des droits de l'homme, préface obligée de toutes les révolutions. Ensuite il passa diverses résolutions, dans lesquelles il exposa en détail les griefs des colonies, au nombre desquels il plaça la loi de Québec que venait de passer le parlement impérial ; loi, disait-il avec un sérieux affecté, qui reconnaît la religion catholique, abolit le système équitable des lois anglaises, et proclame, vu la différence de religion, de lois et de gouvernement, la tyrannie en Canada, au grand danger des provinces voisines, ces provinces qui ont contribué de leur sang et de leur argent à sa conquête. "Nous ne pouvons, ajoutait-il, nous empêcher d'être étonnés qu'un parlement britannique ait consenti à tolérer une religion qui a inondé l'Angleterre de sang, et répandu l'impiété, l'hypocrisie, la persécution, le meurtre et la révolte dans toutes les parties du monde." Ce langage n'aurait été que fanatique, si ceux qui le tenaient eussent été sérieux ; il était insensé et puérile dans la bouche d'hommes qui songeaient alors à inviter les Canadiens à embrasser leur cause pour conquérir avec eux l'indépendance de l'Amérique. Cette partie de la déclaration ne

produisit aucun bien en Angleterre, et fit perdre peut-être le Canada à la cause de la confédération : en se déclarant contre les lois françaises et contre la religion catholique, le congrès armait nécessairement contre lui la population canadienne, et violait lui-même ces règles de justice éternelle sur lesquelles il voulait asseoir sa déclaration des droits de l'homme.

Il adopta ensuite trois adresses, l'une au roi, l'autre au peuple de la Grande-Bretagne, pour justifier l'attitude qu'il avait prise, et la troisième aux Canadiens, dans laquelle il exprima des sentiments tout contraires à ceux qu'il avait manifestés dans les résolutions dont nous venons de parler. Il leur exposait les avantages que procurerait une constitution libre, et les défauts que renfermait celle qu'on venait de leur donner. Il invoquait le témoignage de Montesquieu, pour condamner un pareil gouvernement. Il les invitait à se joindre aux autres colonies pour défendre leurs droits communs, et à envoyer des délégués pour les représenter au congrès qui devait s'assembler prochainement. " Saisissez, disait-il, l'occasion que la Providence elle-même vous présente; si vous agissez de façon à conserver votre liberté, vous serez effectivement libres. Nous connaissons trop les sentiments généreux qui distinguent votre nation pour croire que la différence de religion puisse préjudicier à votre amitié pour nous. Vous n'ignorez pas qu'il est de la nature de la liberté d'élever au-dessus de toute faiblesse ceux que son amour unit pour la même cause. Les cantons suisses fournissent une preuve mémorable de cette vérité : ils sont composés de catholiques et de protestants, et cependant ils jouissent d'une paix parfaite, et par cette concorde, qui constitue et maintient leur liberté, ils sont en état de défier et même de détruire tout tyran qui voudrait la leur ravir."

L'adresse du congrès fut envoyée à un riche négociant de Montréal nommé Cazeau. C'était un homme influent, non-seulement parmi les Canadiens, mais aussi parmi les sauvages, à cause de l'étendue de son commerce et du nombre de ses employés. Cazeau, qui était Français de naissance, avait éprouvé de grandes injustices de la part du gouvernement anglais : aussi embrassa-t-il avec ardeur le parti des colonies insurgées. Dès qu'il eut reçu leur adresse des mains de Thomas Walker,

autre marchand de Montréal, qui avait pris sur lui de représenter le Canada au congrès des Américains, il s'empressa de la faire répandre dans toutes les parties du pays. Quoiqu'elle contînt probablement la véritable pensée du congrès, elle ne put détruire entièrement l'effet de la résolution qu'il avait adoptée contre le catholicisme. Dans leur juste défiance, la plupart des meilleurs amis de la cause de la liberté restèrent indifférents ou refusèrent de prendre part à la lutte qui commençait. Beaucoup d'autres Canadiens, gagnés par la loi de 1774, promirent de rester fidèles à l'Angleterre et tinrent parole. Ainsi une seule pensée de proscription, mise au jour avec légèreté, fut cause que la confédération américaine voit aujourd'hui la dangereuse puissance de son ancienne métropole se consolider dans le Nord, pour peser sur elle de tout son poids et la menacer sans cesse de ses guerrières légions.

Carleton, fait général-major et chevalier du Bain en témoignage de sa bonne conduite, revint en Canada dans le mois d'octobre 1774, et inaugura la nouvelle constitution. Il composa le conseil législatif de vingt-trois membres, dont le tiers étaient catholiques. Ce conseil siégea deux ou trois fois et fut ajourné. Plusieurs Canadiens furent élevés aux charges publiques, qui avaient été occupées jusqu'alors exclusivement par des Anglais ou par des Suisses, à l'exception de celles de grand voyer et de secrétaire français, dont les émoluments étaient peu de chose et pour lesquelles il fallait des hommes versés dans la langue et les usages du pays. Le régime féodal fut conservé, et les séminaires furent reconnus suivant les règles de leur fondation.* Mais les Canadiens savaient que ce n'était que par politique qu'on leur faisait partager ainsi quelques-unes des faveurs du gouvernement; que malgré le changement de constitution, ils seraient toujours exclus des principaux emplois, et que pour le petit nombre de ceux qui leur seraient abandonnés, on saurait choisir des instruments dociles, dont la conduite ferait assez voir à quelles conditions leur acquisition aurait été faite.

Cependant à peine le gouverneur avait-il eu le temps de prendre connaissance de l'état du pays, dont il avait été absent pendant plusieurs années, et de compléter les arrangements

* Instructions royales de 1775.

rendus nécessaires par la loi de 1774, que son attention fut appelée sur les frontières et sur la propagande que les Américains cherchaient à faire en Canada, où leur adresse avait pénétré par plusieurs voies à la fois.

Les beaux noms de liberté et d'indépendance nationale ont toujours fait une vive impression sur les âmes nobles et généreuses; le cœur ne les entend jamais prononcer sans une émotion profonde. Le citoyen policé de Paris, le pâtre grossier de la Suisse, sentent de la même manière à cet égard. L'adresse du congrès, malgré l'imprévoyance d'une partie de sa rédaction, fit la plus grande sensation parmi les Canadiens de la campagne, et parmi les Anglais des villes, lesquels, n'espérant plus dominer exclusivement, songèrent pour la plupart à se faire révolutionnaires. La situation de Carleton devint excessivement difficile. Heureusement pour lui, le clergé et la noblesse avaient été inviolablement attachés à l'Angleterre par la confirmation de la tenure seigneuriale et de la dîme, deux institutions qu'ils n'espéraient point conserver dans le mouvement niveleur d'une révolution; et avec ces deux classes marchait la bourgeoisie des villes, peu riche et peu nombreuse.

Par la crainte d'exposer leur religion et leur nationalité, en entrant dans une confédération à la fois anglaise et protestante, crainte qui n'était pas chimérique, puisque cette confédération achève de noyer les Français à la Louisiane, le clergé et les seigneurs résolurent de s'opposer à toutes ses attaques et de défendre leur pays pour le conserver à l'Angleterre monarchique, située à mille lieues d'eux, et à cause de cela même moins menaçante pour l'existence de leurs institutions.

Au surplus, lors même que les Canadiens n'auraient pas été offensés par la déclaration du congrès contre la religion catholique et les lois françaises, ils conservaient toujours dans leur cœur cette haine pour tous les Anglais, quels qu'ils fussent, qu'ils avaient contractée dans nos longues guerres, et ils confondaient dans la même pensée ceux du Canada avec ceux des pays voisins; ils ne voyaient dans les uns et dans les autres qu'une même race d'oppresseurs turbulents et ambitieux. Instruit de ces sentiments, le gouverneur put croire que la majorité de la population serait entraînée par les classes supérieures et par l'estime personnelle qu'elle lui portait, et que, si elle n'était pas

entièrement opposée aux colonies américaines, elle désirait au moins garder la neutralité. Plusieurs seigneurs avaient promis à Carleton de marcher contre les rebelles à la tête de leurs censitaires ; mais ils avaient promis plus qu'ils ne pouvaient tenir Lorsqu'ils voulurent assembler ces censitaires pour leur expliquer l'état des colonies anglaises et ce que le gouvernement attendait d'eux, quelques-uns seulement répondirent à leur appel ; le plus grand nombre déclarèrent qu'ils ne porteraient pas les armes contre les Américains. " Nous ne connaissons, dirent ces neutres, ni la cause, ni le résultat de leur différend : nous nous montrerons loyaux et fidèles sujets par une conduite paisible et par notre soumission au gouvernement sous lequel nous nous trouvons ; mais il est incompatible avec notre état et notre condition de prendre parti dans la lutte actuelle." Quelques jeunes seigneurs, pleins de zèle,voulurent les menacer dans quelques endroits ; on leur fit comprendre que cette conduite avait des dangers pour eux, et ils furent obligés de s'enfuir précipitamment.

Cependant les événements devenaient plus graves de jour en jour, et loin d'aller attaquer les Américains dans leur pays, comme il l'aurait peut-être fait avec les troupes et les Canadiens, si ces derniers eussent montré de la bonne volonté, le gouverneur se vit tout à coup menacé d'une invasion par un corps d'insurgents. Le sang avait déjà coulé à Lexington et à Concord, dans le mois d'avril 1775, et les troupes avaient perdu près de 300 hommes. Les Américains couraient partout aux armes, et s'emparaient des forts, des vivres et des arsenaux. Le colonel Ethan Allen, aidé du colonel Arnold, avait surpris ainsi le fort Ticonderoga, gardé par une cinquantaine d'hommes, et y avait trouvé plus de 118 pièces de canon ; c'était une acquisition précieuse. Le colonel Warner s'empara de son côté de Crown-Point, et acheva de rendre les insurgents maîtres du lac Champlain dès le début des hostilités et sans qu'ils eussent essuyé de pertes. Le fort Saint-Jean tomba aussi en leur pouvoir ; mais il fut repris le surlendemain par M. Picoté de Belestre, à la tête de 80 volontaires canadiens.

Le congrès se réunit à Philadelphie le 10 juin. Comme la mère patrie était décidée à faire triompher sa politique par la force des armes, il prit les mesures les plus promptes et les plus

énergiques pour lui résister. Le ministère anglais avait dissous le parlement pour avoir l'opinion du peuple de la Grande-Bretagne sur cette grande question. Les nouvelles chambres répondirent au discours du roi qu'elles le soutiendraient dans ses efforts pour maintenir la suprématie de la législature impériale. On fit des remarques outrageantes sur la bravoure des Américains, dans les débats qui eurent lieu à l'occasion d'une demande de soldats pour porter l'armée du général Gage, à Boston, à dix mille hommes. "Cette armée est suffisante, dit un ministre, pour faire rentrer dans le devoir de lâches colons." Franklin, après avoir fait de vains efforts pour ramener l'Angleterre à des sentiments plus pacifiques, rentra dans sa patrie, où il prêta encore le secours de ses lumières à ses concitoyens dans une lutte qu'il avait inutilement travaillé à prévenir. Peu de temps après, les généraux Howe, Burgoyne et Clinton arrivèrent d'Europe avec des renforts.

Le congrès fit mettre toutes les provinces en état de défense. Il ordonna de bloquer l'armée anglaise qui était à Boston et de former une armée continentale, dont le commandement en chef fut donné au général Washington. Il envoya en même temps une nouvelle adresse aux Canadiens pour leur démontrer la tendance pernicieuse de la loi de 1774, et pour excuser la prise de Ticonderoga et de Crown-Point, devenue nécessaire pour le salut de la cause commune.

Pendant que le congrès siégeait encore, se livra, le 16 juin, la bataille de Bunker's hill, dans laquelle le général Gage n'emporta qu'au troisième assaut les retranchements des insurgés, moitié moins forts que lui en nombre. Cette affaire, qui coûta des pertes considérables aux Anglais, fut la plus sanglante et la plus disputée de toute la guerre ; elle remplit les Américains de confiance en eux-mêmes, les vengea des insultes du parlement impérial, et apprit aux troupes royales à respecter leur courage. Le colonel Arnold, qui avait assisté à la prise de Ticonderoga, proposa alors au congrès d'envahir le Canada ; il promettait de s'emparer du pays avec 2,000 hommes. Le congrès, se voyant menacé d'une attaque de ce côté par Carleton, jugea que le meilleur moyen de prévenir une invasion était de faire marcher une armée sur Québec, dont le chemin était ouvert depuis que les Américains avaient acquis la suprématie sur

le lac Champlain. Cette audacieuse entreprise devait rendre la guerre offensive. Le congrès était d'autant plus porté à embrasser ce parti qu'il était informé que les Canadiens, excepté la noblesse et le clergé, étaient fort mécontents du nouvel ordre de choses, et que les insurgents seraient reçus plutôt en libérateurs qu'en ennemis.

Le général Schuyler avait été nommé au commandement de l'armée du Nord. Le congrès lui ordonna de s'emparer de Saint-Jean, de Montréal et de quelques autres parties du Canada, pourvu que cette agression fût possible et ne mécontentât pas les habitants. Il prévoyait que le gouverneur de cette province sortirait de Québec avec ses troupes pour défendre la frontière du lac Champlain; la conquête de Québec, qui était la clef d pays, devenait alors facile, puisqu'il n'était pas probable que l'Angleterre pût envoyer de renforts avant l'hiver et l'interruption de la navigation du Saint-Laurent par les glaces. Si ses prévisions se réalisaient, même en partie, il ferait faire une tentative sur cette ville, en détachant un corps, qui pénétrerait par les rivières Kénébec et Chaudière. Si l'entreprise ne réussissait point, il comptait toujours obliger Carleton à revenir sur ses pas pour protéger sa capitale, ce qui laisserait sans défense les frontières méridionales du Canada, et les exposerait aux courses des troupes américaines, commandées par les généraux Schuyler et Montgomery.* En effet ceux-ci débarquèrent sous le fort Saint-Jean, dans le mois de septembre, à la tête d'environ 1,000 hommes. Après avoir reconnu la force de la place, qu'ils trouvèrent bien gardée, et reçu plusieurs petits échecs de la part d'une bande de sauvages, commandée par les frères Lorimier, ils se retirèrent dans l'île aux Noix. En entrant dans le pays, ils avaient adressé une proclamation aux Canadiens pour les informer qu'ils étaient envoyés par le congrès dans le but de les faire jouir, en leur qualité de sujets britanniques, des droits dont ils

* Ce dernier était le même Montgomery qui servait dans l'armée du général Wolfe en 1759, et qui commandait le détachement anglais envoyé pour brûler Saint-Joachim. Après la guerre, il s'était établi dans la Nouvelle-York, où il avait épousé une Américaine. Dans les difficultés qui survinrent entre les colonies et l'Angleterre, il embrassa le parti des premières, et, comme ancien officier, il fut élevé aux plus hauts grades de l'armée révolutionnaire.

avaient été injustement dépouillés et qu'ils devaient posséder, quelle que fût leur religion ; que l'armée du congrès était uniquement destinée à agir contre les troupes royales, et qu'elle respecterait la personne, les biens, la liberté, les autels des Canadiens. Cette proclamation fut répandue partout dans les campagnes.

Aux premières nouvelles de l'invasion, Carleton avait envoyé des troupes vers le lac Champlain. Il n'y avait dans le pays que deux régiments, qui formaient environ 800 hommes. Les habitants du bas de la province, indifférents à tout ce qui se passait, restaient tranquilles ; ceux du haut, plus rapprochés du théâtre des événements, chancelaient et paraissaient pencher du côté de la révolution ; mais, pour les motifs que nous avons déjà exposés, ils désiraient garder aussi la neutralité. Quant aux Anglais, que l'on mettait dans la balance avec les Canadiens lorsqu'il s'agissait des faveurs de la métropole, ils ne comptaient point dans la lutte actuelle, à cause de leur petit nombre ; d'ailleurs, la plupart tenaient ouvertement ou secrètement pour le congrès,† et le pouvoir n'ignorait pas leurs conciliabules à Québec et à Montréal. Tel était l'état des esprits lorsque le gouverneur proclama la loi martiale, le 9 juin, et appela la milice sous les armes pour repousser l'invasion et maintenir la paix intérieure. Cette mesure inattendue et sans exemple encore en Canada, eut le plus mauvais effet. Quelques paroisses, ayant été menacées de contrainte par M. de la Corne, se mirent même en défense au passage de Lachenaye. En préjugeant les opinions, en proférant des menaces, on alarma les indifférents, et l'on força ceux qui s'étaient compromis à se déclarer. Le secours du clergé fut invoqué. L'évêque de Québec adressa une circulaire aux catholiques de son diocèse, pour les exhorter à soutenir la cause de l'Angleterre et à repousser l'invasion américaine. Il s'efforçait de leur montrer par des exemples que leur religion n'avait rien à attendre des puritains et des indépendants, s'ils se livraient à eux. Cette vérité était surtout développée dans un long mandement, publié en 1776. Ni la proclamation, ni la circulaire ne purent faire sortir les habitants de leur indifférence.

† Manuscrit de Sanguinet, avocat de Montréal.—Journals of the provincial congress, provincial convention, committee of safety, &c., of the State of New-York, vol. II.

Voyant que la population restait sourde à ses appels, le gouverneur proposa de lever des corps de volontaires pour servir jusqu'à la fin de la guerre. Il offrit les conditions les plus avantageuses : chaque soldat recevrait 200 arpents de terre, s'il était célibataire ; 250, s'il était marié, et 50 pour chacun de ses enfants ; son engagement durerait jusqu'à la fin des hostilités, et les terres ainsi données seraient exemptes de toutes charges pendant vingt ans. Ces offres firent peu de prosélytes, et Carleton se vit forcé de chercher ailleurs des secours. Il envoya des émissaires chez les sauvages ; il s'adressa surtout aux Iroquois. Quinze années de paix semblaient avoir fortifié leur confédération, qui reprenait son ascendant sur les autres tribus : leur exemple pouvait entraîner ces dernières et procurer à la Grande-Bretagne d'autres auxiliaires. Mais il fallait de l'adresse et de puissants moyens de séduction pour déterminer les cantons à prendre part à une guerre dans laquelle ils n'avaient aucun motif de préférence pour l'un ou pour l'autre parti. Les vieillards regardaient cette lutte civile comme une expiation des maux que les Européens leur avaient fait souffrir. " Voilà, disaient-ils, la guerre allumée entre les hommes de la même nation : ils se disputent les champs qu'ils nous ont ravis. Pourquoi embrasserions-nous leurs querelles, et quel ami, quel ennemi aurions-nous à choisir ? Quand les hommes rouges se font la guerre, les hommes blancs viennent-ils se joindre à l'un des partis ? Non ; ils laissent nos tribus s'affaiblir et se détruire l'une par l'autre ; ils attendent que la terre, baignée de notre sang, ait perdu ses habitants pour la saisir. Laissons-les, à leur tour, épuiser leurs forces et s'anéantir ; nous recouvrerons, quand ils ne seront plus, les forêts, les montagnes et les lacs qui appartinrent à nos ancêtres."

Voici ce que Cazeau leur faisait dire par ses émissaires, pour les empêcher d'embrasser la cause de l'Angleterre : " C'est une guerre de frères ; après la réconciliation, vous resteriez ennemis des uns et des autres." Mais le chevalier Johnson, MM. Campbell et de Saint-Luc les travaillaient dans un sens opposé, et ils se firent surtout écouter des jeunes gens. Campbell leur prodigua les présents : l'or fit son effet, et Johnson finit par engager la plupart des chefs à descendre à Montréal pour prendre la hache. Ils s'obligèrent à entrer en cam-

pagne le printemps suivant, lorsque les Anglais auraient terminé les préparatifs de guerre qu'ils avaient commencés. Pendant que le gouverneur était à Montréal, il vit arriver une troupe d'Iroquois; le colonel Guy Johnson, qui la commandait, fit voir la nécessité de mettre les sauvages en campagne, parce que ces peuples n'étaient pas accoutumés à rester dans l'inaction en temps d'hostilités. Carleton répondit que ses forces étaient trop faibles; que le pays dépendait de la milice pour sa défense; qu'il espérait pouvoir en réunir bientôt un corps assez considérable, et qu'il fallait en attendant amuser les sauvages, parce qu'il ne jugeait pas qu'il fût prudent de sortir encore de la province.*

Le gouverneur voulait aller au secours de Saint-Jean avec quelques habitants des campagnes des Trois-Rivières et de Montréal; mais on a déjà pu voir qu'il devait peu espérer de les trouver disposés pour cela. Les paroisses de la rivière Chambly, allant plus loin qu'elles n'avaient voulu d'abord, étaient déjà emportées par le torrent, et se déclaraient pour les rebelles; elles avaient même envoyé des émissaires dans toutes les autres paroisses pour les engager à en faire autant, et pour les presser de ne point s'opposer à ceux qui venaient pour renverser l'oppression britannique. Presque tout le district des Trois-Rivières refusa de marcher à l'ordre du gouverneur. Les royalistes, au nombre de quelques centaines, répondirent à son appel en se rendant à Montréal; mais, s'étant aperçus que le gouverneur paraissait douter de leur fidélité, ils s'en retournèrent pour la plupart dans leurs foyers. Les habitants de Chambly se réunirent aux insurgés américains, commandés par les majors Brown et Levingston, et que le général Montgomery avait détachés pour prendre le fort qu'il y avait dans ce village. Le fort fut lâchement livré, après un jour et demi de siége, par le major Stopford, quoique les murailles n'eussent pas été endommagées, que la garnison, comparativement nombreuse, n'eût pas perdu un seul homme, et que ce poste fût abondamment pourvu de toute sorte de munitions.† Stopford livra ses armes

* Extracts from the records of indian transactions under the superintendency of colonel Guy Carleton, during the year 1775.

† Journal tenu pendant le siége du fort Saint-Jean par un de ses défenseurs, M. Antoine Foucher.

et ses drapeaux aux vainqueurs, qui trouvèrent dans le fort dix-sept bouches à feu et une grande quantité de poudre, dont manquait le général Montgomery. Cette conquête inattendue mit ce général en état de continuer plus vigoureusement le siége de Saint-Jean. Après la prise de Chambly, les habitants de ce lieu allèrent renforcer l'armée américaine. Ainsi cette guerre, par la division des Canadiens, prenait déjà le caractère d'une guerre civile. La plupart des Anglais tenaient dans l'automne, ouvertement ou secrètement, pour la cause des insurgés. Une grande partie des habitants de la campagne l'avaient embrassée ou faisaient des vœux pour son succès; le reste voulait rester neutre. Seuls le clergé et les seigneurs, avec une portion de la bourgeoisie des villes, demeuraient franchement attachés au gouvernement établi, et leur influence réussit à maintenir la majorité des Canadiens dans la neutralité. Aussi peut-on dire que c'est le clergé qui fut, à cette époque, le véritable sauveur des intérêts de la métropole dans la colonie.

Le gouverneur persistait toujours à vouloir secourir le fort Saint-Jean, où une partie de la garnison n'avait que des baraques en planches pour se mettre à l'abri. Ce fort était la clef de la frontière du côté des provinces en armes. Il ordonna au colonel McLean, qui commandait à Québec, de lever des milices et de monter à Sorel, où il irait le joindre lui-même. Cet officier parvint au rendez-vous avec environ 300 hommes, qui commencèrent aussitôt à déserter. Le gouverneur en avait réuni de son côté 800, sous les ordres de M. de Beaujeu; mais au lieu de descendre à Sorel, il voulut traverser à Longueil, sur la rive droite du Saint-Laurent, en présence d'un petit corps américain avantageusement placé. Il allait faire opérer le débarquement lorsqu'il fut arrêté par la crainte de voir passer ses gens à l'ennemi. Il se retira après avoir reçu quelques coups de fusils et de canons en passant près de la rive, et laissé aux mains de l'ennemi les Canadiens et les sauvages qui avaient sauté à terre.

Le colonel McLean devait marcher en même temps sur Saint-Jean; il s'avança jusqu'à Saint-Denis; mais trouvant les ponts rompus et les paroisses soulevées, il jugea à propos de retourner à Sorel, où ses gens, gagnés par les émissaires de Chambly, l'abandonnèrent presque tous; ce qui l'obligea de se retirer au

plus vite à Québec, après avoir fait enlever les armes et les poudres qu'il y avait à Sorel et aux Trois-Rivières. Le fort Saint-Jean, n'ayant plus d'espoir d'être secouru, se rendit après un siége de 45 jours. La garnison, au nombre de 500 hommes, demeura prisonnière; le vainqueur permit aux officiers des troupes et aux volontaires canadiens de garder leurs armes comme un témoignage honorable de leur courage.

Les succès inattendus qui couronnaient la cause des Américains dès le commencement, leur coûtèrent à peine quelques soldats, en comptant même ceux qu'ils perdirent à la Longue-Pointe, près de Montréal, lorsque le colonel Allen et le major Brown voulurent surprendre cette ville à l'aide des intelligences qu'ils avaient dans son enceinte. Cette entreprise hardie manqua faute d'ensemble dans les mouvements. Allen seul put traverser dans l'île à la tête de 110 hommes. Rencontré par le major Carden, sorti de Montréal avec 300 volontaires canadiens et une soixantaine de soldats et de miliciens anglais,* il fut cerné, battu et fait prisonnier avec une partie de ses gens. Pendant le combat, le gouverneur et le général Prescott se tenaient dans la cour des casernes de la ville avec le reste des troupes, qui avaient le sac sur le dos, afin de s'embarquer pour Québec si les royalistes étaient défaits. Cette victoire ne retarda néanmoins la retraite du gouverneur que de quelques jours; car le général Montgomery ne fut pas plutôt maître de Saint-Jean, qu'il poussa ses troupes en avant vers Montréal, Sorel et les Trois-Rivières. La défection des habitants et la retraite du colonel McLean laissaient Carleton presque sans défenseurs. Se voyant abandonné, il se jeta sur un petit bâtiment qu'il y avait dans le port de Montréal, et partit avec une centaine d'officiers et de soldats et quelques habitants pour Québec. Mais les vents contraires l'ayant arrêté à La Valtrie, à quelques lieues de Montréal, il fut obligé de se déguiser en villageois et de monter sur la berge à rames d'un caboteur nommé Bouchette, pour s'échapper au milieu de la nuit. Il ne s'arrêta que quelques heures aux Trois-Rivières, où il parut en

* Memoir of colonel Ethan Allen. Une trentaine de marchands anglais seulement voulurent marcher, les autres refusèrent: Mémoires de Sanguinet.—"C'est là, dit ce royaliste, où l'on reconnut le plus ouvertement les traîtres."—(Manuscrit).

fugitif, comme le colonel McLean quelques jours auparavant, et en repartit au moment où les Américains allaient y entrer.*

Tandis que le gouverneur fuyait, Montréal avait ouvert ses portes à Montgomery, à qui les faubourgs protestèrent de leur sympathie pour la cause de la révolution.

La ville des Trois-Rivières, dépourvue de soldats, suivit l'exemple de Montréal. Les citoyens envoyèrent des députés demander au général américain de les traiter comme il avait traité ceux de Montréal. Montgomery répondit qu'il était fâché de leur causer des craintes pour leurs propriétés ; qu'il était venu pour conserver non pour détruire, et que si la Providence continuait à favoriser ses armes, il espérait que cette province, bientôt plus heureuse, jouirait d'un gouvernement libre. Une partie de la population anglaise se joignit aux insurgents, et les Canadiens, ralliés à la révolution, désarmèrent les royalistes de cette petite ville. Les Américains qui descendaient à Québec dans la flottille qui avait suivi le gouverneur à Lavaltrie et qu'ils avaient enlevée sans coup férir, se réunirent au corps du général Arnold à la Pointe-aux-Trembles. Arnold, qui trahit ensuite la cause de sa patrie, avait été marchand de chevaux. Il tenait de la nature un corps robuste, un esprit ardent, un cœur inaccessible à la crainte. Dans les circonstances fâcheuses où il s'était souvent trouvé, il avait acquis une assez grande connaissance des hommes, qui compensait chez lui le défaut d'éducation. Une grande réputation de courage et de talents militaires le fit choisir par Washington pour commander le corps qui devait se détacher de l'armée devant Boston, et pénétrer par la rivière Kénébec et la rivière Chaudière jusqu'à Québec, suivant le plan mentionné plus haut. Ses instructions, semblables à celle du général Montgomery, lui défendaient de troubler sous aucun prétexte la tranquillité des Canadiens ou de blesser leurs préjugés. Elles lui ordonnaient de respecter leur religion, de payer libéralement toutes les choses dont il pourrait avoir besoin, et de punir avec rigueur les soldats qui commettraient des désordres. Il mit six semaines à passer la chaîne des Alléghanys et à se rendre de Cambridge à Québec. Il traversa

* Journal tenu aux Trois-Rivières en 1775-6 par M. Badeaux, notaire et royaliste.—(Manuscrit.)

le fleuve au Foulon, et parut, le 13 novembre, dans les plaines d'Abraham avec 650 hommes seulement. Obligé de cheminer dans un pays complétement sauvage, et de suivre des rivières remplies de rapides et de dangers, il n'avait pu surmonter tous ces obstacles qu'en sacrifiant la plus grande partie de ses munitions et de son bagage, et en se réduisant à vivre de fruits sauvages et de feuilles d'arbre. Arrivé à la source de la rivière Kénébec, il renvoya les malades et tous ceux qui ne se sentaient pas la force ou le courage de le suivre plus loin. Trop faible pour attaquer Québec seul, il remonta la rive gauche du Saint-Laurent jusqu'à la Pointe-aux-Trembles afin d'opérer sa jonction avec le général Montgomery. Quoique les deux corps réunis ne formassent qu'environ 1,000 à 1200 soldats, ils se rapprochèrent aussitôt de la capitale, qu'ils investirent dans les premiers jours de décembre.

Le gouverneur y était rentré le 13 novembre, après avoir manqué une troisième fois d'être pris à la Pointe-aux-Trembles, où il avait voulu mettre pied à terre. Il n'avait eu que le temps de se dérober aux troupes du colonel Arnold, qui entraient alors dans le village. Il trouva la population de la ville partagée en deux camps, et fort indécise sur le parti à embrasser. Il y avait eu déjà plusieurs assemblées. Le 13 novembre, il s'en était tenu une dans la chapelle du palais épiscopal, pour discuter la question de savoir si l'on devait défendre la ville. Le colonel McLean apprit en arrivant à Québec qu'elle délibérait; il entra dans la chapelle et trouva le nommé Williams, premier signataire de la pétition que les marchands anglais avaient adressée au roi l'année précédente, qui cherchait du haut de la chaire où il était monté, à persuader aux habitants de livrer la ville à l'armée du congrès; le colonel McLean le fit descendre, dissuada l'assemblée de suivre un si lâche conseil et la congédia. Le bruit courait que les citoyens anglais avaient préparé une capitulation pour l'offrir au colonel Arnold. Aussitôt que le gouverneur fut rentré dans Québec, il fit tout ce qu'il put pour mettre cette ville en état de défense, et pour encourager les citoyens à faire leur devoir en restant fidèles au gouvernement. Il assembla la milice bourgeoise et en parcourut les rangs, en commençant par les Canadiens, qui occupaient la droite, et auxquels il demanda s'ils étaient résolus à se défendre en bons et

loyaux sujets ; tous répondirent affirmativement par des acclamations. Les miliciens anglais en firent ensuite autant. Mais comme il restait bien des gens encore mal affectionnés, qui désiraient le succès de la révolution, le gouverneur ordonna, le 22 novembre, à tous ceux qui ne voulaient pas prendre les armes de sortir de la ville. Nombre de marchands anglais, Adam Lymburner à leur tête, se retirèrent dans l'île d'Orléans, à Charlesbourg, et dans d'autres campagnes, attendant le résultat de la lutte, pour crier, Vive le roi ! ou, Vive la ligue !

FIN DU SECOND VOLUME.

SOMMAIRES.

LIVRE SIXIEME.

CHAPITRE I.

ÉTABLISSEMENT DE LA LOUISIANE.—1683–1712.

CHAPITRE II.

TRAITÉ D'UTRECHT.—1701-1713.

CHAPITRE III.

COLONISATION DU CAP-BRETON.—1713-1744.

LIVRE SEPTIEME.

CHAPITRE I.

SYSTÈME DE LAW.—CONSPIRATION DES NATCHEZ.—1711-1731.

CHAPITRE II.

DÉCOUVERTE DES MONTAGNES-ROCHEUSES.—1713-1744.

LIVRE HUITIEME.

CHAPITRE I.

COMMERCE.—1608–1744.

CHAPITRE II.

LOUISBOURG.—1744–1748.

CHAPITRE III.

COMMISSION DES FRONTIÈRES.—1748-1755.

LIVRE NEUVIEME.

CHAPITRE I.

GUERRE DE SEPT ANS.—1755-1756.

CHAPITRE II.

PRISE D'OSWÉGO ET DE WILLIAM-HENRI.—1756-1757.

LIVRE NEUVIEME.

CHAPITRE I.

GUERRE DE SEPT ANS.—1755-1756.

CHAPITRE II.

PRISE D'OSWÉGO ET DE WILLIAM-HENRI.—1756-1757.

CHAPITRE III.

BATAILLE DE CARILLON.—1758.

LIVRE DIXIEME.

CHAPITRE I.

VICTOIRE DE MONTMORENCI ET PREMIÈRE BATAILLE D'ABRAHAM.—REDDITION DE QUÉBEC.—1759.

CHAPITRE II.

SECONDE BATAILLE D'ABRAHAM ET DERNIÈRE VICTOIRE DES FRANÇAIS.—CESSION DU CANADA A L'ANGLETERRE ET DE LA LOUISIANE A L'ESPAGNE.—1760-1763.

LIVRE ONZIEME.

CHAPITRE I.

DESPOTISME MILITAIRE.—ABOLITION ET RÉTABLISSEMENT DES ANCIENNES LOIS.—1760-1774.

CHAPITRE II.

RÉVOLUTION AMÉRICAINE.—1775.

ER

